BIBLIOTHEEK DR. TH. BAADER
GEMEENTEMUSEUM
ARNHEM

a: 1932

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revueceltique25pari

REVUE CELTIQUE

TOME XXV

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

P
LaCelt
R

REVUE CELTIQUE

FONDÉE
PAR
H. GAIDOZ
1870-1885

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE
Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France

AVEC LE CONCOURS DE

E. ERNAULT
Professeur à l'Université de Poitiers

J. LOTH
Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes

G. DOTTIN
Professeur à l'Université de Rennes

ET DE PLUSIEURS SAVANTS DES ILES BRITANNIQUES ET DU CONTINENT

Tome XXV

Dr. Th. BAADER
NIMEGEN
a: 1932

PARIS (2e)
LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1904

581479
6.4.54

TABLE DES MATIÈRES

Pages

ARTICLES DE FOND

La famille celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. 1, 181
Pennovindos, Pinnevindum, Pavant, par A. Longnon. 17
Esnada tige Buchet, The songs of Buchet's House, édités par Whitley Stokes.. . . . . 18, 225
Notes étymologiques bretonnes, par J. Loth. 40, 382
Some Remarks on the irish third person in nn, nd, par Walter J. Person.. 42
Le dieu celtique Medros, par Franz Cumont. 47
Sur l'étymologie bretonne, par Émile Ernault.. . . . . 51, 260, 340
L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons, et le calendrier de Coligny, par J. Loth. 113
Cicéron et les Gaulois, par H. de la Ville de Mirmont. 163
Les carnassiers androphages dans l'art gallo-romain, par Salomon Reinach. 208
Note sur le gæsum par Adrien Blanchet. 229
Scela na esergi, Tidings of the resurrection, par Whitley Stokes.. . 232
Le mystère de saint Crépin et saint Crépinien, édité par Victor Tourneur. 299, 420
Find and the man in the tree, par Kuno Meyer. 344
Les mots vieil-irlandais du ms. de Laon, par J. Vendryes. 377
Betha Fursa, The Life of Fursa, éditée par Whitley Stokes. . . . 385

CHRONIQUE

Alton (E.-A. d'), History of Ireland, 355.
Berthou (P. de), Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 110, 361.
Berthoud, Les noms de lieux habités

du département de la Côte-d'Or, 94.
Best (R.-I.), Leabhar Oiris, 422.
Blanchet (Adrien), Influence de la Sicile sur Massalia, 362.
Bouché-Leclercq, Histoire des Lagides, 356.
Brown (Arthur-C.-L.), Iwain, a Study in the Origin of Arthurian Romance, 91.
Burlet, La Savoie avant le christianisme, 95.
Champeval (J.-B.), Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour, 360.
Cymmrodor, 91.
Déchelette (Joseph), L'oppidum de Bibracte, 90.
Dottin (Georges), La religion des Celtes, 93.
Faraday (L. Winifrid), Traduction anglaise du Tain bô Cúailngi, 355.
Guillevic, Exercices sur la grammaire bretonne, 92.
Gwynn (E.-J.), Incendie de la maison de Finn, 422.
Halphen, Annales angevines et vendomoises, 111.
Herzog, Les Gaulois à Delphes, 84.
Hirschfeld (Otto), Le conseil des Gaules, 362.
Holder (Alfred), Altceltischer Sprachschatz, 360.
Ihm, Les Druides, 360.
Joyce (P.-W), A social history of ancient Ireland, 85.
Kittredge (G.-L.), Arthur and Gorlagon, 91.
Le Braz (Anatole), Cognomerus et sainte Tréfine, 356. — Essai sur l'histoire du théâtre celtique, 357. — Textes bretons pour servir à l'histoire du théâtre celtique, 358. — Manuscrits bretons donnés par lui à l'Université de Rennes, 420.
Leclerc (L.), Ma beaj Jerusalem, 358.
Le Goff, Exercices sur la grammaire bretonne, 92.
Leite de Vasconcellos, Geographia da Lusitania na epoca proto-historica, 361.
Longnon (A.), Documents relatifs au comté de Champagne, tome II. — Pouillés des provinces de Lyon, Sens et Tours, 359.
Lloyd, Les formes impersonnelles du passif dans le verbe substantif irlandais, 421.
Maître (L.), Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, 110, 361.
Matruchot, Les noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or, 94.
Meyer (Kuno), Son cours de vieil irlandais à Dublin, 362. — Eriu, 422.
Michon (Étienne), Les menhirs sculptés de la Corse, 362.
Nicholson (Edward Williams Byron), Keltic Researches, 350.
O'Farelly, The O'Growney Memorial Volume, 358.
O'Grady (Standish Hayes), catalogue des manuscrits irlandais du musée britannique, 84.
O'Keeffe, La mort de Conlaoch. — Colman mac Duach et le roi Guaire, 422.
O'Neill Lane, English-irish Dictionnary, 353.
O'Nowlan, La querelle du pain, 422.
Prou (Maurice), Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 360.
Raud (F.) prétend que Gien est l'antique Cenabum, 89.

Reinach (Salomon), Les Gaulois à Delphes, 84.
Romilly Allen, chronologie archéologique, 361.
Roserot (Alphonse), Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne, 94.
Society of Cymmrodorion (the transactions of the), 361.
Stokes (Whitley), Thesaurus palaeohibernicus, 110.
Strachan (John), Thesaurus palaeohibernicus, 110. — Cours de vieil irlandais à Dublin, 362. — Selections from the old irish glosses, 375. — Eriu, 421.
Toutain (Jules), L'institution du culte impérial dans les trois Gaules, 362.
Vidier (Alexandre), Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 360.
Ys (René d'), Ernest Renan en Bretagne, 88.
Zimmer (H.), 110.

PÉRIODIQUES

Analecta Bollandiana, 371.
An Gaodhal, 103, 367.
Annales de Bretagne, 101, 365, 423.
Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Revue des études anciennes, 109, 372.
Archaeologia Cambrensis, 102.
Archiv für celtische Lexicographie, 100, 365.
Beitraege zur alten Geschischte, 372.
Beitraege zur kunde der indogermanischen Sprachen, 107, 370, 423.
Boletin de la real Academia de la Historia, 104, 371.
Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 371.
Celtia, 103, 367.
Indogermanische Forschungen, 106, 370.
Irisleabhar na Gaedhilge, 366.
L'Anthropologie, 107, 368.
Mémoires de la société de linguistique de Paris, 370.
Polybiblion, 424.
Proceedings of the royal irish Academy, 109.
Publications of the modern language association of America, 369.
Revue archéologique, 106, 368.
Revue des bibliothèques et archives de Belgique, 109.
Revue des études anciennes, 109, 372.
Revue des traditions populaires, 108, 368.
Revue de synthèse historique, 96.
Revue épigraphique, 108, 423.
Revue historique, 105, 373.
Revue internationale de numismatique, 104.
Revue numismatique, 104.
Sitzungsberichte der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, 372.
The celtic Review, 374.
The Folklore, 105, 368.
The Gael, 103, 367.
The Journal of theological Studies, 104.
The Journal of the royal Society of Antiquaries of Ireland, 102, 366.

The Scottish historical Review, 366.
Transactions of the Gaelic Society of Inverness, 371.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 423.
Zeitschrift für celtische Philologie, 97, 363, 373.
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung., 109, 369.

TABLE, par M E. Ernault, des principaux mots étudiés dans le t XXV de la *Revue Celtique*, p. 443.

LA FAMILLE CELTIQUE

PREMIER ARTICLE

Le *Senchus Mór* nous apprend que, dans la famille irlandaise, *fine,* il y a quatre groupes de proches parents qui supportent la responsabilité du crime ou du délit de quiconque fait partie de ces groupes, ce sont la *gelfine,* la *derbfine,* la *iarfine* et la *indfine* [1]. Ces quatre groupes peuvent être contraints à payer la composition due pour crime ou délit commis par un de leurs membres.

Gelfine veut dire « famille de la main » [2], ou moins littéralement « dans la main », c'est-à-dire « famille qui est », comme on dit en droit romain, « *in manu, in mancipio* » ; en général, en droit romain, on dit que les descendants sont *in patria potestate* [3]. Mais on peut dire aussi qu'ils sont *in manu, in mancipio* [4], c'est-à-dire *manu capti* « pris dans la main », d'où le mot émancipation emprunté par le droit français au droit romain [5].

1. It cetheora fine ata nesom, combeirat cinaid cacha bunadaig : gelfine, ocus derbfine, iarfine ocus indfine. *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 260, l. 1-3. *Bunadaig* est le génitif singulier de *bunadach,* signifiant « issu du tronc commun » C'est un dérivé de *bunad* « race » dérivé lui-même de *bun* « tronc » ; Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz,* p. 177 ; Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 408 ; cf. Atkinson, *Glossary to Brehon Laws,* p. 114-115.

2. Traduction de Sumner Maine, *Early History of Institutions,* p. 216, et de R. Dareste, *Études d'histoire du droit,* p. 371.

3. Voir par exemple les textes réunis au *Digeste,* livre I, titre VI, De his qui sui vel alieni iuris sunt, lois 3, 4, 5, 8.

4. Matrem autem familias appellatam eam esse solam quæ in mariti manu mancipioque aut in eius in cuius maritus manu mancipioque esset. Aulu-Gelle, livre XVIII, chap. VI, § 9.

5. *Digeste,* l. I, titre VII, De adoptionibus et emancipationibus.

On sait que chez les Celtes comme chez les Romains la puissance paternelle durait en principe aussi longtemps que la vie du père, de l'aïeul, du bisaïeul ou même du trisaïeul. Ce droit de l'ascendant a été fort réduit par les Gallois au moyen âge; chez eux, le fils, dès l'âge de quatorze ans, doit être émancipé par le père. Mais en Irlande, l'antique puissance paternelle persiste au moyen âge[1]. On trouve en Irlandais, pour exprimer l'idée de cette puissance, la même métaphore qu'en latin. On s'y sert de deux mots:

Un de ces mots en *gel* « main », de la même racine que le grec χείρ = **gher-su-s*[2]; cette racine se reconnaît dans le sanscrit *harati* = **ghĕrĕti* « il tient, il prend »[3]; *gel* « main » apparaît sous une forme légèrement déformée *gil.i.lám* dans la copie des anciennes lois d'Irlande exécutée par O'Curry, p. 1446. De *gel* vient l'irlandais *gilla* « esclave » = **gelnios,* mot que M. Whitley Stokes a, non sans bonnes raisons, comparé au grec χείριος; χείριος veut dire « qui est sous la puissance d'un autre[4] ».

χείριος exprime la même idée que le latin *mancipium* quand ce dernier mot est employé au sens d'esclave; mais dans *mancipium* le premier terme est un mot différent de χείρ et de *gel,* c'est le latin *manus.* Ce mot latin se reconnaît dans le vieil irlandais *muntar, montar* « famille » au génitif singulier *muintire*; *muntar, montar*[5] = **manu-tera*; ce mot veut dire « celle qui est sous la main », c'est-à-dire « sous l'autorité ». Le sens de *muntar* est parfaitement établi par le dérivé *muinteras* « servitude » et « bonté », « bonté » puisqu'il s'agit de l'autorité paternelle. Servitude est le sens donné par le glossaire gaëlique de l'*Highland Society of Scotland*[6]. On trouve ce sens associé

1. *Cours de littérature celtique,* t. VII, pp. 244, 245.
2. Brugmann, *Grundriss,* t. I², p. 745.
3. Brugmann, *Grundriss,* t. I², p. 565.
4. *Beitraege zur vergleinden Sprachforschung,* t. VIII, p. 324.
5. Ms. de Wurzburg; cf. *muinter, ibidem*; *munther, Antiphonarium Benchorense,* folio 30 recto, et Windisch, *Grammatik,* § 64.
6. Muinntearas, « service », « servitude », « office of a servant », *servitus, servi officium vel munus.* Bha e air mhuinntearas ann-san teaglach sin. « He was serving in that family ». *Dictionary of the gaelic Language... compiled... under the direction of the Highland Society of Scotland,* p. 674.

au sens de bonté, *kindness,* dans le glossaire irlandais d'O'Reilly[1]. Le sens de bonté, *kindness,* avec divers synonymes ou analogues, apparaît chez Atkinson, Glossaire des homélies[2], Glossaire des *Three shafts of death* « Trois dards de la mort », traité dû à Geoffrey Keating[3], dans l'*Irish-english Dictionary* de Thomas de Vere Coneys[4] et dans ces ouvrages le sens de servitude fait défaut.

Dans les gloses de saint Paul de Würzburg ce mot apparaît sous la forme *muntaras*. Saint Paul vient de dire (Deuxième aux Corinthiens, chap. VII, verset 18) : « Vous êtes pour moi des fils », *Vos estis mihi filii,* et plus bas, dans une glose sur le verset 30, le commentateur irlandais lui fait dire de ceux qu'il qualifie ainsi de fils, « ceux qui sont placés sous mon autorité paternelle », *bite i-m muntaras* ; on a traduit *muntaras* par « communion[5] » ; mais pour un prêtre ou un laïc, être dans la communion de son évêque, c'est accepter sa paternité spirituelle, son autorité paternelle. A *muntaras* on peut comparer le bas latin *mundium* qui, dans la loi des Lombards, désigne la tutelle perpétuelle des femmes[6]. C'est un dérivé du germanique *mund* « main » et « protection ». *Mund* est usité en anglo-saxon, en vieux frison ; en vieux haut allemand on dit *munt*[7] ; *manus* paraît nous offrir la forme pleine d'une racine MAN qui est réduite dans le germanique *mund* = *m‿-tí-s* ; *n* résonant devient *un* en germanique[8]. *Manus* et *mund* supposent une racine MAN qui n'est pas indo-européenne[9]. On

1. Muinteradhas, « kindness », « service », « servitude ». Edward O'Reilly, *An irish-english Dictionary,* Dublin, 1817.

2. *The passions and homilies in the Leabhar breac,* p. 807 : muineterus, « friendship », « alliance ».

3. *Tri bior-ghaoithe an bhais,* p. 412 : muinntearas, « friendship, alliance ».

4. Muinnteardhus, « favour, kindness » (*Num.,* XI, 15 ; *Kings,* II, 7), p. 255.

5. Whitley Stokes et John Strachan, *Thesaurus palaeohibernicus,* t. I, p. 606, l. 29, 45 ; cf. *Grammatica celtica,* 2e éd., p. 492, 787.

6. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis,* éd. Favre, t. V, p. 546.

7. Oskar Schade, *Altdeutsches Wœrterbuch,* 2e édition, t. II, p. 626.

8. Le rapprochement de *manus* et de *mund* a été fait par plusieurs auteurs, tels : Schade, *loco citato* ; Fick, *Vergleichendes Wœrterbuch,* 4e édition, t. I, p. 520 ; Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz,* p. 200.

9. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes,*

pourrait expliquer de la même manière le grec μάρη « main » qui tiendrait lieu d'un plus ancien *mṇ-rā[1]. Le sens de main donné au groupe *man, mṇ* paraît spécial aux langues italiques, au germanique, au celtique et au grec, sa présence en celtique est attestée par la comparaison du latin *manipulus* « poignée », « gerbe de blé », avec le cornique *manal* « poignée »[2], avec le vannetais *menal* « gerbe composée de quatre, cinq ou onze paquets »[3], avec le moyen breton *malazn*, pour **manazl* « gerbe », aujourd'hui *malan*[4], tous mots qui s'expliquent par un primitif **manatlā*[5], dérivé de MAN, racine de *manus*.

L'identité du sens du mot irlandais *gel* « main » et du mot celtique correspondant au latin *manus* est établie par une glose qu'O'Donovan a extraite du *Lebor na hUidre : in-a geilsine .i. in-a munteras*; *geilsine*, dérivé de *gel* « main », comme *faithsine* « prophétie » de *fáith* « prophète », est synonyme de *munteras* = **manu-tera-ssu-*; il s'agit dans ce texte de la protection paternelle du Christ[6] et par conséquent de son autorité. M. Whitley Stokes, citant cette glose, rend les deux mots irlandais par le latin *famulatio* « servitude »[7].

Ainsi le premier groupe de la *fine*, ou famille irlandaise, s'appelle *gelfine*, et la *gelfine* se compose des hommes placés sous la main, c'est-à-dire sous l'autorité du même ascendant que l'homme coupable du crime ou du délit dont la composition est due. Viennent ensuite la *derb-fine* ou famille certaine, la *iar-fine* ou famille d'après et la *indfine* famille de la fin. Cette

p. 137-139, établit que l'alternance d'*a* : *zéro* ne se trouve pas à l'intérieur des mots en indo-européen.

1. Curtius-Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 328, propose une étymologie différente. Mais Prellwitz, *Etymologisches Woerterbuch der griechischen Sprache*, p. 107, donne la même étymologie que nous.

2. Manal « a handful », Robert Williams, *Lexicon cornu-britannicum*, p. 245, comparez l'irlandais *manchuine*, « travail manuel ».

3. Châlons, *Dictionnaire breton-françois du diocèse de Vannes*, p. 119; cf. Larmery, *Dictionnaire françois-breton*, p. 172, au mot gerbier.

4. Émile Ernault, *Le mystère de sainte Barbe*, p. 331.

5. Victor Henry, *Lexique étymologique... du breton moderne*, p. 194; cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 200.

6. O'Donovan, supplément à l'*Irish-english Dictionary* d'Edward O'Reilly, p. 656.

7. *Beitraege zur vergleichenden Sprachforschung*, t. VIII, p. 324.

division quadruple de la parenté n'apparaît pas seulement dans le *Senchus Mór*. Elle est attestée par le vingt-neuvième des canons attribués à saint Patrice[1]. Elle était encore usitée en Irlande au XVIe siècle, comme l'établit une lettre d'un brehon ou juge arbitral irlandais; on y lit que, suivant la tradition juridique irlandaise contraire à la loi mosaïque et au droit romain qui ne rendent pas le fils responsable des crimes du père, la responsabilité s'étend jusqu'à la quatrième génération, non seulement en ligne directe, mais en ligne collatérale[2].

Ces quatre groupes réunis forment un total de dix-sept hommes. En effet, voici ce que nous lisons dans le *Senchus Mór,* au traité de la saisie : lorsqu'il s'agit du crime, soit de ton descendant au quatrième degré, soit de ton descendant au troisième degré, soit de tout autre parent [plus éloigné] en allant jusqu'au dernier des dix-sept hommes, la décision devra intervenir cinq jours après la saisie[3]. Qu'est-ce que ces dix-sept hommes? Le sens de cette expression a été très bien expliqué par M. Rodolphe Dareste, quoique ce savant se soit servi d'un mot emprunté au droit romain (*Digeste,* I, v, 1) et qui n'est pas exact en droit irlandais : « dix-sept personnes » a dit M. R. Dareste; le mot personne comprend en droit romain les femmes; mais en Irlande les femmes ne figurent pas dans cette liste de dix-sept. Je vais reproduire les paroles mêmes de M. R. Dareste en remplaçant le mot « personne » par le mot « homme ». Ici « le mot *homme* a un sens abstrait et signifie « tous les individus, quel qu'en soit le nombre, qui sont dési- « gnés sous un même nom dans le tableau de la parenté. Ainsi « le fils est un homme, le frère en est un autre. Peu importe « le nombre des frères ou des fils. C'est au surplus le langage « du droit romain[4]. »

1. De consanguinate in conjugio. — Intelligite quid lex loquitur, nec plus, nec minus : quod autem observatur apud nos, ut quatuor genera dividantur, nec vidisse dicunt nec audisse. Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical Documents,* t. II, p. 338 J. L. Villanueva, *Sancti Patricii canones, opuscula,* p. 109; Migne, *Patrologia latina,* t. 53, col. 822 C.

2. On peut lire le texte de cette lettre dans le *Cours de littérature celtique,* t. VII, p. 192-193.

3. Cin do indui, cin do iarmui, cin cacha comocais co a secht déc it gléithi for cuicthi. *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 182, l. 22, 23.

4. *Études d'histoire du droit,* p. 372.

Le texte auquel M. R. Dareste renvoie se trouve au Digeste, l. XXXVIII, titre x, loi x, § 12 et suivants, voici ce qu'on y lit : Au premier degré de parenté, il y a en remontant deux personnes, père et mère, en descendant deux personnes, fils et fille, qui cependant peuvent être plusieurs. Le second degré comprend douze personnes : 1° grand-père paternel ; 2° grand-père maternel ; 3° grand'mère paternelle ; 4° grand'mère maternelle ; 5° frère consanguin ; 6° frère utérin ; 7° sœur consanguine ; 8° sœur utérine ; 9° petit-fils par fils ; 10° petit-fils par fille ; 11° petite-fille par fils ; 12° petite-fille par fille [1]. De ces douze personnes le droit irlandais supprime le grand-père maternel, les deux grand'mères, le frère utérin, la sœur consanguine, la sœur utérine, le petit-fils par fille, sauf cas d'adoption, la petite-fille par fils, la petite-fille par fille, soit neuf personnes. Restent trois : grand-père paternel, frère consanguin, petit-fils par fils. L'auteur du texte latin que nous venons de citer est le jurisconsulte Paul, membre du conseil impérial sous Septime Sévère, 193-211, préfet du prétoire sous Alexandre Sévère, 222-235 [2]. Il date d'une époque à laquelle en droit romain les cognats ou parents par les femmes, d'abord exclus de la succession, y furent admis en concurrence avec les agnats ou parents par les hommes ; c'est une faveur accordée par le droit prétorien [3] : on la voit apparaître déjà l'an 74 avant notre ère [4]. Antérieurement au droit prétorien, la loi des douze tables, au milieu du ve siècle avant notre ère, avait admis à la succession paternelle les filles [5] que le droit commun indo-

1. Primo gradu cognationis sunt susum versum duo, pater et mater ; deorsum versum duo, filius et filia, qui tamen plures esse possunt. Secundo gradu duodecim personae continentur : avus, hoc est patris et matris pater ; item avia similiter, tam paterna quam materna ; frater quoque per utrumque parentem accipitur, id est aut per matrem tantum aut per patrem... soror similiter numeratur ut frater. Nepos quoque dupliciter intelligitur, ex filio vel filia natus ; idem est et in nepte.

2. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der roemischen Literatur*, 5e édition, p. 955.

3. *Bonorum possessio unde cognati*. Frédéric Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, 2e édition, p. 823.

4. Moritz Voigt, *Roemische Rechtsgeschichte*, t. I, p. 539-540 ; cf. t. II, p. 764.

5. Fr. Girard, *ibidem*, p. 821 ; cf. Moritz Voigt, *Die* XII *Tafeln*, t. I, p. 704

européen réduit à leur dot[1] et qui, en droit irlandais, sont exclues de cette succession.

Revenons au *Senchus Mór*. Nous avons cité un texte qui dit que, lorsque la saisie a pour objet la composition due pour le crime ou délit d'un descendant au quatrième ou au troisième degré, elle doit être faite cinq jours d'avance et qu'il en est de même pour les parents les plus éloignés jusqu'au dix-septième homme. Cette règle est complétée par une autre où il est dit que le délai est de trois jours seulement lorsque la saisie est opérée contre un père à cause de son fils, contre un grand-père à cause de son petit-fils, ou en d'autres termes lorsqu'il s'agit d'un descendant au premier ou au deuxième degré[2]. Ces deux textes nous apprennent comment est constituée la *gelfine*, l'ancêtre et quatre générations de descendants, soit cinq hommes.

Il y a quatre hommes dans chacune des trois autres sections de la famille, *derb-fine*, *iar-fine*, *ind-fine*. Les Irlandais du temps jadis ont exposé cette doctrine d'une façon qui ne manque pas d'originalité. Voici comment s'exprime le traité intitulé : « Des divisions de race dans la tribu » : *De fodlaib cineóil túaithe*.

Dans ce texte il s'agit d'abord, non plus de la responsabilité pour crimes, mais des droits successoraux.

1° *Gelfine* jusqu'à cinq hommes, c'est elle qui prend la succession de chaque tête de parent, quelque soit celui qui, dans cette section de la famille, meurt en laissant une succession[3].

2° *Derbfine* jusqu'à neuf hommes. Si quelque chose provenant d'elle vient à échoir, elle le partage selon le nombre des têtes de parents[4].

3° *Iarfine* jusqu'à treize hommes qui ne portent que le quart de la responsabilité du crime et ne prennent aussi que le quart

1. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 74, 112, 121, 145, 238, 287, 373, 410.

2. Athgabail treisi... im chinaid do mic... do húai. *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 156, l. 27-29. Cf. p. 5, note 3.

3. Gelfine co cuicer ; is [s]i side gaibes dibad cach cind comacuis dineoch diba úaid. *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 284, l. 1, 2.

4. Derbfine co nonbor ; ní daba ha side cobraind fol ín cenn comocuis. *Ibidem*, l. 3, 4. Il y a dans la traduction anglaise un gros contresens. Le traducteur a cru que *ní* était la négation. La glose, p. 286, l. 17, donne le vrai sens *-in ní didhbas úaithi dan fini*, « ce qui, par succession, arrive de la « *derbfine* à la famille », c'est-à-dire tant à la *gelfine* qu'à la *derbfine*.

de l'actif de la succession, tant de la terre héréditaire que des acquêts produits par le travail[1].

4° *Indfine* jusqu'à dix-sept hommes. Elle partage elle-même la propriété familiale de chacun de ses membres qui meurt. Ce partage se fait suivant le droit. Au delà les gens ont la propriété. C'est là que les biens de famille se séparent[2].

Si l'on additionne ces chiffres conformément aux règles de l'arithmétique, on arrive au total de quarante-quatre. Mais la glose nous apprend qu'il faut procéder autrement. Les cinq hommes de la *geilfine* sont compris dans les neuf de la *derbfine*; les neuf hommes de la *derbfine* s'intercalent dans les treize de la *iarfine* et ceux-ci dans les dix-sept de la *indfine*[3], en sorte que cinq plus neuf, plus treize, plus dix-sept arrivent à faire seulement dix-sept, c'est-à-dire que sur les neuf hommes de la *derbfine,* quatre seulement sont propres à cette section; sur les treize hommes de la *iarfine,* quatre seulement lui appartiennent réellement, les neuf autres proviennent des deux sections précédentes; sur les dix-sept hommes de la *indfine* il y en a treize qu'elle emprunte à la *gelfine,* à la *derbfine* et à la *iarfine.* En réalité, il y a cinq hommes dans la *gelfine* et quatre dans chacune des sections suivantes.

Nous avons déjà vu que la *gelfine* se compose, outre l'ancêtre, de ses descendants jusqu'à la quatrième génération inclusivement. C'est la doctrine du *Senchus Mór.* Suivant la glose, la *gelfine* dont nous venons de parler serait la *gelfine* directe, mais il y aurait à côté d'elle une *gelfine* collatérale, comprenant le frère de l'ancêtre et les descendants de ce frère jusqu'à la quatrième génération inclusivement. Voici la traduction littérale de la glose du *Senchus Mór*:

« La *gelfine* après les lèvres (c'est-à-dire par devant), comme « sont père et fils et petit-fils et arrière-petit-fils et fils d'ar-

1. Iarfine co tri feraib déc, ni beride acht cethramthain di chinaid na somaine, di orbu na saethur. *Ibidem,* l. 5, 6.

2. Indfine co secht firu déc; conranna fadeissin finteda di-neoch diba uaide, amal bes choir. Duthaig duine ótha sen; iss an scarait finthea. *Ibidem,* l. 7-9.

3. Derbfine .i. co n-athgabaid in cuic fher na fini romaind... Iarfine .i. co n-athgabail in dá fhine romaind... Indfine co n-athgabail na tri fini romaind. *Ibidem,* p. 286, l. 16, 17, 20, 21, 24.

« rière-petit-fils jusqu'à cinq ; et *gelfine* après les derrières, « c'est-à-dire frère de ton père et fils jusqu'à cinq encore[1]. »

Mais la seconde de ces *gelfine* se confond avec la *derbfine,* si ce n'est qu'on lui donne cinq membres au lieu de quatre. Elle a été imaginée en conséquence d'une fausse interprétation d'un passage du Livre d'Aicill :

« Si le père est encore vivant, s'il a deux fils et si chacun « de ces fils a famille complète de manière à former, lui com- « pris, quatre générations, on admet que le père aurait fonction « d'homme dans chacune de ces familles et qu'alors il y aurait « deux *gelfine*[2]. » Mais chaque degré ne formant qu'un homme dans la langue du droit, ces deux *gelfine* ne constituent qu'une seule *gelfine* :

Voir le tableau de la *fine,* p. 10 :

Le *Lebar Aicle* contient une observation intéressante, c'est que la *gelfine* est la plus jeune des quatre sections de la famille irlandaise et que la *indfine* est la plus âgée[3]. En effet, la *indfine* comprend le trisaïeul et ses descendants seulement jusqu'au troisième degré inclusivement. Or, le plus âgé des membres de la *gelfine,* le père, descend du trisaïeul au troisième degré ; les quatre autres membres de la *gelfine* descendent du trisaïeul aux quatrième, cinquième, sixième et septième degrés. Supposons une famille dans laquelle les hommes se marient à quatorze ans et deviennent chacun à quinze ans père d'un fils ; le trisaïeul aura l'âge respectable de cent cinq ans ; en outre, l'*indfine* sera composée : 1° d'un fils du trisaïeul, quatre-vingt-dix ans, d'un petit-fils du trisaïeul, soixante-quinze ans, d'un arrière-petit-fils du trisaïeul, soixante ans. L'âge total des membres de l'*indfine* sera 340 ans qui, divisés par quatre, donnent un âge moyen de quatre-vingt-cinq ans.

1. In geilfine iar m-bélaïb, amuil atá athir ocus mac ocus úa ocus iarmúa ocus innúa co cuicer, ocus geilfine iar cúlaib .i. brathir th' athar ocus mac co cuicer beos. *Ancient Laws of Ireland,* t. II, p. 160, l. 24 ; p. 162, l. 1.

2. Ma mairid in t-athair, ocus atait dá mac aice, ocus atá comlín fine cach mac dib, .i. cethrar, is cetfaid co n-gébad in t-athaír greim fir in cach fine dib, ocus com[b]ad dá geilfine iat and. *Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 19-22.

3. Geilfine is [s]i iss o[a], indfine is [si] i[s] sine. *Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 26. Ce que j'ai dit de la *gelfine* ou *geilfine* dans le *Cours de littérature celtique,* t. VII, p. 186 et suivantes, exigerait de fortes modifications.

					DERBFINE — 3e degré. Petit-cousin.<br*Avi pronepos.*	IARFINE — 3e degré. *Proavi pronepos.*	INDFINE — 3e degré. *Abavi pronepos.*	DÓÍNI — Étrangers à la famille. Ce sont des *gens* et non des *parents*. 3e degré.
					2e degré. Cousin-germain. *Patruelis.* *Mac bráthar athar.*	2e degré. *Proavi nepos.*	2e degré. *Abavi nepos.*	2e degré.
					1er degré. Oncle paternel. *Patruus.* *Bráthir athar.*	1er degré. Grand-oncle paternel. *Patruus magnus.*	1er degré. Grand-grand-oncle. *Patruus major.*	1er degré.
GELFINE	4e degré. Fils d'arrière-petit-fils. *Abnepos.* *Indúa.*	3e degré. Arrière-petit-fils. *Pronepos.* *Iarmúa.*	2e degré. Petit-fils. *Nepos.* *Úa.*	1er degré. Fils. *Filius.* *Mac.*	Père. *Pater.* *Athair.*	Aïeul. *Avus.* *Sen-athair.*	Bisaïeul. *Proavus.* *Sen-sen-athair.*	Trisaïeul. *Abavus.*	Quadrisaïeul. *Atavus.*

Dans la *iarfine*, le membre le plus âgé, le bisaïeul, aura quatre-vingt-dix ans, et ses descendants, soixante-quinze ans, au premier degré, soixante au deuxième degré, quarante-cinq au troisième, total 270 ans ; moyenne : soixante-sept ans et demi.

Passons à la *derbfine*. L'aïeul qui en est le plus vieux membre a soixante-quinze ans et l'âge de ses descendants au premier, deuxième et troisième degré est respectivement de soixante, quarante-cinq et trente ans, total deux cent dix ans ; moyenne, cinquante-deux ans et demi.

Nous terminons par la *gelfine* ; le père a soixante ans, le fils quarante-cinq, le petit-fils trente, l'arrière-petit-fils quinze, le fils de l'arrière-petit-fils a quelques mois à peine, total des années, cent cinquante ; moyenne trente-sept ans et demi.

Ainsi, répétons-le ; voici les âges moyens de chacune des quatre sections de la *fine* :

Indfine, quatre-vingt-cinq ans ;
Iarfine, soixante-sept ans et demi ;
Derbfine, cinquante-deux ans et demi ;
Gelfine, trente-sept ans et demi.

Voilà pourquoi l'auteur du *Lebor Aicle* a dit que la *gelfine* est la plus jeune des quatre sections de la famille irlandaise et l'*indfine* la plus âgée.

Le tableau théorique de la famille tel que nous l'avons dressé d'après les jurisconsultes irlandais ne parle pas *de eo quod plerumque fit*. Il est rare qu'on trouve encore en vie des hommes de cent cinq ans, tel que serait le chef de l'*indfine* s'il était encore vivant. D'autre part l'hypothétique membre le plus jeune de la *gelfine,* un enfant qui vient de naître, ne peut avoir commis un crime dont les autres membres de la famille auraient à supporter la responsabilité.

Mais il n'y a qu'à effacer les ancêtres défunts et on peut élever les âges. Le fils de l'arrière-petit-fils a dix ans, il s'est rendu coupable d'un crime ou d'un délit ; sont morts le trisaïeul, qui aurait cent quinze ans s'il vivait, le bisaïeul qui en aurait cent, l'aïeul qui en aurait quatre-vingt-cinq ; le père a soixante-dix ans, son fils cinquante-cinq, son petit-fils quarante, son arrière-petit-fils vingt-cinq et le fils de ce dernier dix ans, suivant l'hypothèse que nous avons émise. Tous les membres de

la *gelfine* sont responsables du crime ou du délit commis par cet enfant ou par n'importe quel autre membre de cette section de la famille ; la responsabilité des autres sections ne se produit que si la *gelfine* est insolvable.

Mais passons à une autre hypothèse : le crime ou délit a été commis, non par un membre de la *gelfine,* mais par un membre d'une autre section de la *fine* ; alors cette section de la *fine* sera considérée comme *gelfine*. Mettons qu'un membre de la *derbfine,* celui qui occupe le troisième rang à partir du bas, le petit-fils de l'aïeul, ait commis un crime. L'aïeul, qui aurait soixante-quinze ans s'il était encore en vie, est mort ; son fils est le chef d'une *gelfine* qui comprend, lui compris, cinq générations, la *gelfine* de notre tableau perd sa génération la plus jeune et devient *derbfine* ; elle n'est responsable que si la *gelfine* nouvelle devient insolvable. Un phénomène analogue se produit si le coupable appartient à la *iarfine* ou à l'*indfine,* celles-ci deviennent *gelfine* et la *gelfine* de notre tableau devient *iarfine* dans le premier cas, *indfine* dans le second. Enfin, si l'auteur du crime est le descendant d'un quadrisaïeul, les membres de la *gelfine* de notre tableau échappent à toute responsabilité. C'est ce que veut dire le *Lebar Aicle* quand il s'exprime comme il suit :

« Si, venant de la grande branche en bas, quelqu'un sort « de la *gelfine,* cet homme monte de la *gelfine* dans la *derbfine* ; « il va de chaque section de la *fine* dans la voisine, jusqu'à « ce qu'il entre dans l'*indfine,* enfin il sort du groupe des « parents pour aller parmi les gens, c'est-à-dire dans le monde « étranger à la famille[1]. » Dans le texte irlandais le mot *fer* « homme » désigne le membre de la *fine* et le pluriel *dáine* « gens », au singulier *duine,* veut dire étranger à la famille.

Pourquoi les juristes irlandais ont-ils mis cinq hommes, c'est-à-dire cinq générations ou cinq degrés dans la *gelfine,*

1. Mar táinic nech di már-craibh anís a geilfine, is fer do dul eisti súas i n-deirbfine, ocus fer do dul as cach fine in a ceile, no co ría indfine, ocus fer do dul eisti seich i n-duthaig daine. *Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 334, l. 1-4. L'édition porte *marcraidh* que nous avons changé en *már-craibh* et nous n'admettons pas l'exactitude de la traduction anglaise. *Ría* est pour *rosía,* Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 300, l. 11 ; p. 773, au mot *ro siacht.*

tandis que les trois autres branches de la *fine* comprennent un homme, une génération, un degré de moins ? C'est le résultat d'un jeu de mots. Le premier terme du mot composé *gel-fine* est *gel* qui veut dire « main », or la main comprend cinq doigts. Ce calembour est reproduit dans l'expression qui désigne la parenté quand elle s'établit par commune renommée, lorsque celui qui se dit parent est depuis longtemps séparé de sa famille et vit à distance d'elle. On dit alors que ce parent est « ongle sur doigts » *ingen ar méraib*[1]. Le jeu de mots sur le premier terme du composé *gel-fine* ne se rencontre pas dans la langue juridique du pays de Galles.

Des quatre sections de la famille irlandaise une seule existait en Galles, c'était la *gelfine* et au lieu de cinq hommes, pour s'exprimer comme les légistes irlandais, elle en comptait quatre seulement : 1° l'ancêtre ; 2° ses fils ; 3° ses petits-fils ; 4° ses arrière-petits-fils. Quand l'ancêtre mourait, on partageait sa succession entre ses fils ; lorsque tous les fils de l'ancêtre étaient morts, il y avait un second partage de la succession de l'ancêtre, ce partage se faisait par tête, sans représentation entre les petits-fils ; après la mort du dernier des petits-fils on procédait à un troisième partage de la succession de l'ancêtre, c'était entre les arrière-petits-fils et encore par tête sans représentation. Ce troisième partage était définitif[2]. Cette *gelfine* galloise s'appelait en gallois *gwely*, c'est-à-dire « lit » et la propriété collective appartenant à ce groupe se nommait *tir gwelyawg* qu'on peut rendre par « terre de lit », c'est-à-dire terre de famille.

1. *De fodlaib cineóil túaithi* (*Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 286, l. 1). Pour « parent suivant commune renommée », l'expression irlandaise est : *i[s]suide do-dn-ednaig clúas do clúais do comceníuil*, « c'est celui qu'oreille donne à oreille pour parent » (*Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 286, l. 1, 2).

2. Teir gweith y rennir yr un tref rwg teir grad kennedyl ; yn-gyntaf rwg brodyr, eil weith rwg keuenderw, tryde weith rwg kyuerderw ; odyna nyt oes rann ar tir : « Trois fois sera partagé le même domaine entre trois degrés de parenté ; d'abord entre frères, une seconde fois entre cousins germains, une troisième fois entre petits cousins, après cela il n'y a plus partage de la terre. *The Dimetian Code*, l. II, c. 23, § 2. *Ancient Laws and Institutes of Wales*, in-4°, t. I, p. 544 ; in-fol., p. 266, cf. *The Venedotian Code*, l. II, c. 12, § 4, 5 ; *Ibidem*, in-4°, t. I, p. 168 ; in-fol., p. 81, 82. Suivant le Code vénédotien le partage entre cousins germains et petits cousins n'a lieu que s'ils le veulent. Sur ces textes, cf. John Rhys et David Brenmore Jones, *The welsh People*, p. 220.

Les jurisconsultes anglais désignent le mode de transmission de cette terre par une expression hybride, moitié galloise, moitié anglaise : *gavel-kind,* c'est-à-dire espèce de tenure : *gavel,* ou suivant l'orthographe galloise *gafael,* veut dire « tenure » en gallois. On a appliqué cette expression au droit successoral irlandais, malgré les différences qui existent entre ce droit et le droit successoral gallois. Nous avons déjà indiqué deux de ces différences, l'une est que des quatre branches de la famille irlandaise, *gelfine, derbfine, iarfine, indfine,* la première seule existe en Galles ; l'autre est que cette branche comporte un degré de moins qu'en Irlande.

De ces deux différences il y a un résultat très important ; en Galles, quand le groupe composé par l'ancêtre et ses descendants jusqu'à la troisième génération vient à s'éteindre, c'est-à-dire lorsque les trois générations ont disparu et que d'elles il ne reste pas de postérité vivante, que par conséquent la *gelfine* galloise, si nous pouvons ainsi nous exprimer, a cessé d'exister, le bien de famille est considéré comme vacant et devient propriété du roi [1] sauf une exception qu'on verra plus loin.

En Irlande, le sort du bien de famille est tout autre.

Voici la doctrine des jurisconsultes irlandais :

Si c'est la *gelfine* qui s'est éteinte, les trois quarts de son bien passeront à la *derbfine,* l'autre quart se partagera entre la *iarfine* qui recevra trois seizièmes et la *indfine* à laquelle un seizième sera attribué [2].

Si c'est la *derbfine* qui s'est éteinte, les trois quarts de son bien appartiendront à la *gelfine,* l'autre quart reviendra à la *iarfine*

1. Gwedy ranho brodyr tref eu tat y rydunt, or byd marw un ohonunt heb etiued oe gorff, neu y gytetiued hyt geifuyn, y brenhin a-vyd etiued or tir hwnnw. « Après que les frères auront partagé entre eux le bien de « leur père, si un d'eux est mort sans héritier descendant de lui ou sans « cohéritier jusqu'à petit cousin (c'est-à-dire collatéral au sixième degré « suivant le droit romain, au troisième degré suivant le droit canonique) « ce sera le roi qui sera héritier de la terre en question. » *The Dimetian code,* l. II, c. XXXIII, § 5 (*Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-4°, t. I. p. 544 ; in-fol., p. 267).

2. Masa geilfine dodibastur ann, teora cethramthana dibaid geilfine do derbfine, cethruimthi d-iarfine ocus d-indfine, teora cethramthana na cethramthana d-iarfine ocus a cethramthu d-indfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t III, p. 330, l. 7-10).

et à la *indfine*; la *iarfine* aura trois seizièmes, la *indfine* un seizième[1].

Si c'est la *iarfine* qui s'est éteinte, trois quarts de son bien passeront à la *derbfine,* l'autre quart à la *gelfine* et à la *indfine,* c'est-à-dire trois seizièmes à la *gelfine,* un seizième à la *indfine*[2].

Si c'est la *indfine* qui s'est éteinte, trois quarts de son bien échoiront à la *iarfine,* l'autre quart à la *derbfine* et à la *gelfine,* qui recevront, la *derbfine* trois seizièmes, la *gelfine* un seizième seulement[3].

Si la *gelfine* et la *derbfine* sont toutes deux éteintes, trois quarts de la succession iront ensemble à la *iarfine,* un quart à la *indfine*[4].

Si la *indfine* et la *iarfine* sont toutes deux éteintes, trois quarts de la succession iront à la *derbfine,* un quart à la *gelfine*[5].

Si la *derbfine* et la *iarfine* sont toutes deux éteintes, les trois quarts de la succession seront ensemble acquis à la *gelfine,* le quart à la *indfine*[6].

Si la *gelfine* et la *indfine* sont toutes deux éteintes, trois quarts de la succession de la *gelfine* appartiendront à la *derbfine,* un quart à la *iarfine*; trois quarts de la succession de la *iarfine* seront attribués à l'*indfine,* un quart à la *derbfine*[7].

1. Masa deirbfine ro-dibastur ann, teora cethramthana do-dibad deirbfine do geilfine, a cethruime d-iarfine ocus d-indfine, teora cethramthana na cethramthana d-iarfine ocus a cethramthu d'indfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 330, l. 11-14).

2. Masi i n-iarfine ro-dibad ann, teora cethruimthi do dibad iarfine do deirb fine, a cethramad do geilfine ocus d-indfine, teora cethramna na cethruime do geilfine, ocus a cethruime d-indfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 330, l. 15-18).

3. Masi indfine ro-dibad ann, teora cethruimthi do dibadh infine d-iarfine, a cethramthu do geilfine ocus do deirbfine, teora cethruimthi na cethruimthi do deirbfine ocus a cethramthu do geilfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 330, l. 19-22).

4. Masi geilfine ocus deirbfine ro-dibad ann, teora cethraimthi a n-dibaid mar aen d'iarfine ocus a cethruimthi d-indfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p 332, l. 1-3).

5. Masi indfine ocus iarfine ro-dibastur and, teora cethruimthi a n-dibad do deirbfine, a cethruimthi do geilfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 4-6).

6. Masi deirbfine ocus iarfine ro-dibastur ann, teora cethruimthi a n-dibaid mar aen do geilfine, a cethramthu d-indfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 7-9).

7. Masi geilfine ocus indfine ro-dibastur and, teora cethruimthi do dibad

Il est bien entendu que dans ce dernier cas la mort a enlevé la totalité de l'*indfine*. Si un seul homme de l'*indfine* survivait, il recueillerait la totalité de la succession des autres membres de l'*indfine* et les trois autres sections de la *fine* ne se la partageraient point, mais si cet homme disparaissait, le partage se ferait entre les autres sections de la *fine*[1].

Ce système n'a guère de rapport avec celui des lois galloises qui en règle générale et sauf une exception n'admettent pas de droit successoral après le sixième degré du droit romain. En Irlande on peut succéder au dixième degré, c'est ce qui arrive quand le plus jeune des membres de la *gelfine* hérite du plus jeune membre de l'*indfine*; la distance qui sépare celui-ci de l'ancêtre commun est de trois degrés, et la distance qui sépare de l'ancêtre commun le plus jeune membre de la *gelfine* s'élève à sept degrés.

Il y a eu un principe primitif, c'est que le droit sur les biens appartenait à la famille par délégation de l'État et que les individus en avaient seulement la jouissance. Le retrait lignager a été en France un débris de cette antique législation dont émane en Galles et en Irlande le droit de succession ; et la responsabilité de la famille en cas de crime commis par un de ses membres est une conséquence du droit collectif de la famille sur les biens.

H. d'Arbois de Jubainville.

geilfine do deirbfine, ocus a cethruimthi d'iarfine; teora cethruimthi do dibad indfine d-iarfine ocus a cethruimthi do deirbfine. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 10-13).

1. Indfine uile ro-dibadh ann sin, ocus d[i]am-beit aen duine dib in a taisce, ro berad in dibaid, na comraindfitis he na teora fine eturru ; ocus ma na mairenn, is a comraind. *Lebar Aicle* (*Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 332, l. 16-18).

PENNOVINDOS, PINNEVINDUM, PAVANT

Pour inscrire en ma « Carte de la Gaule carolingienne » le nom latin *Pinnevindum* sur l'emplacement de Pavant[1] qui fut jusqu'en 1790 une paroisse du diocèse de Soissons, située aux confins du diocèse de Meaux, j'avais pour source un texte hagiographique que je n'ai retrouvé que tout récemment, la Vie de saint Faron, écrite par l'évêque de Meaux, Hildegaire, qui mourut en 875. Hildegaire rapporte que Faron ayant renoncé au monde, Blidechilde, son épouse, prit le voile et se retira dans un domaine qui lui appartenait en propre : « Hæc cum curis studiosissimis Deo militaret, in villa residendo quæ vulgo Pinnevindo dicitur, ex jure suæ proprietatis...[2] » *Pinnevindo,* ou mieux *Pinnevindum,* est assurément le lieu qui est appelé ensuite *Penvennum* en 855, *Penvent* en 1242, *Panvent* en 1274, *Panvant* au XIIIe siècle, *Pavent* en 1337 et enfin *Pavant,* conformément à la forme actuelle, pour la première fois signalée en 1484[3]. C'est d'autre part, comme l'a déjà remarqué M. d'Arbois de Jubainville, la forme basse, en latin, d'un nom d'homme gaulois *Pennovindos,* littéralement « tête blanche », qu'on lit sur une monnaie d'argent de Rèmes[4] et, à ce propos, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le diocèse de Soissons, auquel appartenait Pavant, représente partiellement au moins le territoire des Suessions qui, à la veille de la conquête, ne formait en quelque sorte avec les Rèmes qu'une seule et même nation[5].

A. Longnon.

1. Pavant (Aisne, arr. de Château-Thierry, canton de Charly).
2. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti,* t. II, p. 618.
3. Matton, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Aisne,* p. 211.
4. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz,* t. II, col. 966.
5. Cæsar, *De bello gallico,* l. II, c. 4.

THE SONGS OF BUCHET'S HOUSE

The following edition of this graceful story is founded on five vellum mss., namely:

L, the Book of Leinster (pp. 270^a45–271^a46):

Y, the Yellow Book of Lecan (pp. 113^a-114^b of the facsimile):

R^1, Rawlinson B. 502 (ff. 73^a-73^b), a twelfth-century ms. in the Bodleian library:

R^2, another Bodleian ms., dating from the fourteenth or fifteenth century, and marked Rawl. B. 512 (f. 122^a-122^b); and

H, a ms. in the library of Trinity College, Dublin, marked H. 2. 17 (pp. 463, 464), for a loan of which I am indebted to the Board of Trinity College. The part containing our tale may date from the fifteenth century.

L, Y, R^2 and H agree so closely that they must have descended from a single source. R^1 differs in so many minute points that it seemed better to print it *in extenso* than to overload the footnotes with its various readings.

The tale is now for the first time published, though some account of it has been given by Keating in his *Forus Feasa ar Éirinn* (see O'Kearny's quaint version, cited by Sir Samuel Ferguson, *Lays of the Western Gael*, p. 242, and O'Mahony's translation, pp. 330-332), and by Dr Atkinson (The Book of Leinster, Contents, p. 61). Ferguson, too, has versified ist most charming incident, which will remind all Indianists of Dushyanta's sudden passion for Çakuntalā in the forest hermitage. And Çakuntalā's reverent love for the old hermit is paralleled by Ethne's devotion to her fosterfather.

Though L and R^1, the oldest copies of our story, are not older than the middle of the twelfth century, its composition may safely be ascribed to the tenth, when the Old-Irish verbal system was beginning to break up, but infixation of pronouns was still common, e. g. *feib ro-m-bói* 3, *ro-m-biad* 11, *nacha-m- sáraig* (*na-dom-sáraig* R^1) 9, *mani-m-léicther* 9, *ni-m-thasa* 4, *r-a-gaibsi* 13, *atas-ciid* (*for-das-ciid* R^1) 10, *mu-s-comairc* R^1 11. The prefix *ro* is still infixed in compound verbs: *fris-ro-gart, do-ru-malt-sa* 4, *ar-ro-bert* 7, *at-ru-llai* 12, *fa-r-gabsat* 2, *fo-rreimdes (at-ro-as)* 13. In the pres. ind. *-de-r-nim, -ro-rdaim* (for *-ro-rethim*), *-ro-lŭgaim* 4, the *ro* has still the force of « can » (Kuhn's Zeitschrift, XXXVII, 67). But there are no deponential forms except *fallsigthe* 3, the 2^d sg. imperative of *foillsigur,* and *-cuñgnamar* (*cuingeoinemar,* Y) 4, the pres. ind. pl. 1 of **con-gnáur* (cf. Lat. *co-gnō-sco*). This practical vanishing of the deponent inflexion, points, according to Strachan, to the middle of the tenth century. The syntax of *Hérenn iath* 3, *Catháir crich,* 3, *cride* (leg. *cridi*) *crád* 4, where the genitive precedes the governing noun, and of *fichtib ocus trichtaib* « by twenties and thirties », where the preposition is omitted, also belongs to the Old- Irish period. It is strange that in so ancient a story we do not find that alternation of prose and verse, which is the rule in Irish tales, and which Hermann Oldenberg (*Die Literatur des alten Indien,* S. 45) considers to be characteristic of the dawn of Indo-european literary culture.

So much for students of the Gaelic language and literature. Folklorists will be interested in the proverb cited by Catháir Mór, § 4, in the consideration paid by Cormac for the site of Tara, § 9, and in the method by which Ethne's bride-price was determined, § 13. If the account of the founding of Tara, §§ 8, 9, be authentic, it proves that, as early as the second century, private property in land existed in Ireland.

Lastly, according to our practice in this journal, the rarer words in the text are collected in the glossarial index.

ESNADA TIGE BUCHET

SLICHT LEBUIR LAIGNIG.

---

1. Bói coire feile la Laigniu, Buchat[1] a ainm. Tech n-oeged fer ṅ-Her*enn* a thech[2] in Buchet [sin Y]. Ni ro díbdad[3] teni fo a choiriu o ro gab[4] threbad.

2. INgen do Chatháir Mór m*ac* Ḟeidl*imthe* do ríg Her*enn*[5] [ar altram R[1]] in a hucht [lais Y. H.] .i. Ethni ingen Chathair[6]. Da m*ac* deac [ar ḟichit Y] la Cathair[7]. Tictis-[s]*id*e [p. 270[b]] do oigidecht 7 do acalldaib[8] a sethar [do thich Buichet R[1]]. Domeltis oigidechta fichtíb 7 t*r*ichtaib. Ba robec leosom ón co mb*er*tis aisceda. Ba menic di*du* a timgaire 7 al-lín. Mani ḟagbaitís da*no* al-leór dognítís michostud [mor fri muintir mBuichet R[1]]. No b*er*ed fer na gerranu, a cheli na serraig[9], araile gesca dina buaib[10], co ro ḟasaigset m*ai*c Cath*áir* fodeoid, *con*na fargabsat[11] leis *acht* .uii. ṁbai 7 tarb, bale ir-rabatar na .uii. n-árge[12] [7 *secht* tige la cach n-airge, R[1]].

1. Buichet H. R[2]. Buiched Y.
2. om. H. theg Y.
3. ro díghbad R[2].
4. o ragaibh H.
5. Laigin Y. Laig*in*g H. Laig*en* R[2].
6. Eithne a haínm R[2]. Eithne ing*en* Chathair Y.
7. .xii. m*ai*c ar .xx. la Cath*áir* H.
8. acallaim Y. H. acall*aim* R[2].
9. in sesrich Y. in sesrid H.
10. Ba menic a timgaire dono, uáir dob*er*ed fer díb heochu 7 in fer eli in seisrig 7 fer eili scoi[r] dona buaib, R[2]. *no* bered in fer na gerranu, a cheli in sesrich Y.
11. farcaibset Y. facsat aige R[2].
12. n-airghe Y.

THE SONGS OF BUCHET'S HOUSE

(Book of Leinster, p. 270)

---

1. The Leinstermen had a « caldron of hospitality », named Buchet. A guest-house of the men of Erin was the dwelling of that Buchet[1]. From the time he began householding the fire under his caldron was never quenched.

2. A daughter of Cathâir Mór[2], son of Feidlimid[3], king of Ireland, was in his bosom for fosterage, even Ethne Cathâir's daughter. Twelve sons[4] and twenty had Cathâir Mór, and they used to come for guesting and to have speech of their sister. In scores and in thirties[5] they would enjoy the guestings. This they deemed little till they got gifts. Frequent, then, was their asking and (great was) their number. Unless they obtained what sufficed them they would grossly misbehave to Buchet's household. One man would take the geldings, another the foals[6], a third the branches[7] of the kine; so that at last Cathâir's sons laid Buchet waste, and left him nought save seven cows and a bull in the steading where there had been seven herds of cattle, and seven houses with each herd.

1. The townland of Dunboyke, near Blessington, in the county of Wicklow, still retains the name of the hospitable franklin, Ferguson, *Lays of the Western Gael*, p. 244.

2. overking of Ireland A. D. 120-122 : his pedigree is given by Keating, O'Mahony's translation, 307-8.

3. i. e. Feidlimid Fir-urglais (or Fer urghlass or iarglas, Cóir Anmann, § 196), Book of Rights, 204, son of Cormac Gelta gaith, Cóir Anmann, § 197.

4. The names of seven of them are given infra, § 3. According to Keating, Cathâir had only thirty sons.

5. cf. mani bet fichtib no trichtaib, LU. 67a : ind locain ró gabtha deissib ocus tririb, Fél. Oeng. prol., 209, 210.

6. « the ploughteams », Y.

7. see the Glossarial Index, s. v. gesca.

3. Luid-seom iar*um* [lá and R] dia accóine fri Cath*áir*. Senóir dimiltni[1] *sid*e da*no* intan sin. *Ocus* asb*er*t Buchet[2]:

A mmo chóir Cath*áir,* coto recht ruacbath uas Herenn[3] íath!

adcoimse[4] mo chrod dot chain m*ac*niu[5], cen chinta fíra.

fallsigthe fó, ar ba fíu mo brug*us*sa cach ṁbrugas *con*a besaib bruga dan bít[6].

bid danim[7] mór mo dith do Chathair crích.

M*ac*ne Chathair ro chloiset[8] mo brugas búar .i. R*us* Rúad-bullech, Crimthand Cétguinech, Dáre Trebanda, Loscán Án, Echaid Airigda[9]. Bressal Enechglas[10], Fiacha Foltlebor[11] f*or*tbia cách.

Buchat ni bia feib ro m-bói ríam cor-rí ailethúaith[12] nad rosset h*úi* Feidlimthi Find.

4. IS and-sin f*r*isrogart Cath*áir* a n-asb*er*t:

Fir, a Buchat[13], basa brugaid[14] bíata dám.

Buaid do gal, do gart, do gaisced, dogen[ad][15] failte f*r*i cach n-oen it midchuairt már.

Acht con messindse[16] mo m*ac*cu ni diṅgentais do chride[17]

1. díblide R², dimelta Y, dímelta H.
2. díx*it* Buichead Y. dixit Buichet H.
3. herind L. Erind Y. But see *bád lem Érend íath,* LU. 119ᵇ 42.
4. adcoimse Y. ad comsi R², adcoimsi H. For the rest of Buchet's speech R² has only 7c. For the first six words it has: Ni mo choir a Cath*áir* co torracht. H has a mo Cathair cotoreacht.
5. m*ac*cu Y, m*ac*u H.
6. danbith H. brugad anbith Y.
7. aniṁ Y, badainim modith mor modith H.
8. docloesat H. rochloeset Y.
9. airechtai Y, H.
10. enechlais Y, einechglas H.
11. foiltlebar Y, foltlebar H.
12. Buchet ni bia feib rombui riam coraili thuaid Y. Buichet ni bia feb ro bui riam coraili tuaidh H.
13. buichet H. buchet Y.
14. basobrugaid Y. baso b*r*ugaid H.
15. dogene H. dogen Y.
16. conmeisindse mo mucai Y. *con*meissindsi mo muccai H. commessindse mo m*ac*cu, L.
17. dochraide Y.

3. So one day he went to complain to Cathair, who, at that time, was a decrepit old man. And Buchet said.

« O my just Cathair, preserve... law over Erin's land !

I cry out[1] for my wealth (carried off) by thy fair sons, without real faults (on my part).

Manifest (thy) goodness, for my landholding was worth any landholding with its land-dues...

My loss will be a great blemish to Cathair's country.

My landholding (and) cattle, Cathair's sons have ruined, namely Ross Red-striker[2], Crimthan First-wounding[3], Dáre[4] Loscán the splendid, Eochaid the Princely[5], Bressal Greenface[6] the..., Fiacha Longhair[7] who will cut off (?) every one.

Buchet will not be as he hath been before until he reaches another tribe which the grandsons of Feidlimid the Fair[8] would not reach. »

4. Then Cathair answered what Buchat said:

« True, O Buchet, thou hast been a nourishing landholder[9] of mine.

Precious is thy fervour, thy hospitality, thy valour, which would make welcome to every one in thy great midcourt.

But that I should have power over my sons (so that) they

1. Cf. the English « to raise (or make) hue and cry » (O. Fr. *hu et cri*).
2. Ross Failge, said by O'Donovan, Book of Rights, p. 193, to mean « Ros of the rings ». But this would be *Ros na falach*, see LL. 206b, *coica falach*.
3. Book of Rights, p. 198 n.
4. Dáire Barrach, *Cóir Anmann*, § 40, Ir. Texte, III, 302, one of the ancestors of Ethne, Mother of S. Columba.
5. Eochaid Temenn = Eochaid Timine, *Cóir Anmann*, § 202, Book of Rights, 192-204.
6. Ancestor of the Ui Eineach-glais, a tribe in the barony of Arklow, co. Wicklow, O'Donovan, Book of Rights, pp. 195-6.
7. Fiachaidh Bacheda = Fiacha Baiceda, *Cóir Anmann*, § 198, Ir. Texte, III, 370.
8. Cathair Mór's, father, generally called Feidlimid Firurglais.
9. i. e. apparently, a *brugaid* who provided food for his chief.

chrád, nert ni dernim, ríth ni rordaim, leim ni rolṅgaim[1], rodarc ní cían cuṅgnamar[2].

Rige dorumaltsa .L.[3] ṁbl*iadan* ṁbúan,
acht *con*messind dia[4] fessind do Buchat [a Y, H.] búar, nímthasa cumaṅg duit, a Buchet, acht a[s] aithe[5] [cach delg as só. As tír duit. R[1].][6].

5. Luid Buchet f*or* teiched uadib assin tír .i. fut na haidchi co matin i ṅgait, co mbái i Cenannas na ríg atúaid[7]. *Ocus* ba bec ind immirgi rucad and .i. uii. ṁbai 7 tarb, *ocus* sesseom 7 a chaillech 7 ind ingen .i. Ethni ingen Chath*áir*.

6. Bátar i mbothin bic and isin choill[8], 7 ind ingen oca timthirecht.

7. IS and di*du* ro bói Corm*ac* h*úa* Cuind i Cenannas[9] riasiu rogabad[10] ríge [n-Erenn, ar ni ro leíc, R[2]] Medb Lethderg hi Temraig iar n-écaib a athar[som Y].i. i fail Airt ro bói in Medb Leth*derg* do Laignib, *ocus* arrob*er*t-side in rige iar n-ecaib Airt[9]. Ba hé domsom[11] na rríg di*du*[12], Cenan*nus*. *Con*id iar ṅgab*áil* ríge do Chorm*ac* ro clas lais in Temair .i. ferand Odrain sin .i. bachlach dona Dessib Breg.

1. ro lo*n*gaim H. role*n*gaim Y.
2. radarc ni cian cuingeoinemar (facs. cumgeoinemar) Y. congumimar H.
3. choicit Y.
4. do Y, H.
5. as aithi Y. is aithi H.
6. For paragraph 4 R[2] has only Nimthasa cumang duit, a Buich*it*, ol Cathair, acht as aithe cach delg as só. As tír duit.
7. fot aidchi, co riacht Cenand*us* na rígh a ngoit R[2]. fut na haidci anagaid coraibi oc Cenandus na righ atuaid H. fut na haidche a ngoid co mbai oc Cenandass na rig atuaid, Y.
8. atúaid L. atuaid Y. ituaid H. Bat*ar* a mboith isin choill R[2].
9. Do Laighnib in Medbh Leithderg sin 7 a farrad Airt robai, 7 fuair sí an ríghe íar n-écaib Airt R[2]. riasiu rogabad rigi, ar ni relig Medb Leith*derg* i Temraig iar n-egaib a atharsom .i. Airt m*aic* Cuind, 7 robai ben Airt in Meadb Leithderg di Laignib arrobertside in rigi iar n-egaib Airt Y. resiu rogabh righe nEre*un* ar i*n*[*sic*] relig Medhbh Leith*derg* i Teamraigh iar n-egaibh a ath*ar*sum .i. Art m*ac* Cuinn, 7 robi bean Airt in Medhbh Leith*derg* do Laig*nib* arrob*er*t sidhe in righi iar n-egaib Airt H.
10. rogabh H. i Cenannas ar ind relic riasiu nogabad L.
11. ar*us* R[2], domsodh Y, domsad H.
12. ind inb*aid* sin R[2].

should not cause thy heart's torment, strength I cannot exercise, running I cannot run, leaping I cannot leap, (as to) sight, not far do we perceive.

Kingship I have enjoyed for fifty lasting years.

But that I should be able to bring his kine to Buchet I have no power for thee, O Buchet, (nothing) save (the proverb) *sharper is every thorn that is younger*[1]. Get thee out of the country[2] ».

5. Buchet fled southwards from them out of the country, by stealth, the length of the night till morning, so that he was in Kells of the kings[3]. And small was the drove that was taken there, to wit, seven cows and a bull, and he himself, and his old wife, and the damsel, Ethne daughter of Catháir.

6. They dwelt in a small cabin there in the forest, with the damsel serving them.

7. Cormac grandson of Conn was then living in Kells before he should take the kingship of Erin, for Maive Redside did not let him into Tara after the death of his father (Art). Now Maive Redside of Leinster had been Art's wife, and after his death she enjoyed the kingship. Kells, then, was the residence of the kings. But after Cormac had gained the kingship Tara[4] was founded by him, and that was the land of Odrán, a herdsman of the Déssi of Bregia.

1. cf. the proverb *luaithi mang ina mathair* « swifter is the fawn than its dam », Corm. s. v. *mang*.

2. *as tir* for *asin tir*.

3. Cenannas, now Kells in Meath, first called *Dún Cúile Sibrinne*, which O'Donovan (F. M. i, 56) renders by *Arx anguli adulterii*.

4. see the Dindsenchas, *Rev. Celt.*, XV, 277 sq. for very different legends about the founders of Tara.

8. INtan di*du* ro bás[1] oc claide na rátha Temrach la Corm*ac* adrand[2] [Odhran H] a theora eigme ass. Cid éigi? or Corm*ac*. Éigim dochraite[3], or se, fothugud[4] do ríg hEre*nn* fo*r*m[5] thír 7 fo*r*m[6] thal*main* co bráth.

9. INtan di*du* ro bás oc intadud[7] in ti[ge][8] ro eig-seom bé*ns*. Oc techt inti do ṡolud[9] do Chorm*ac* dob*er*t Od*r*án a druim f*r*isin comlaid. Cid sin? or Corm*ac*. Nacham-ṡáraig[10], ar Od*r*án. IS anfír do ṡarugud, ol Corm*ac* [p. 217a]. Ni ba messi dogena, *acht* manim-léicther ind ar lóg .i. do chomthrom do argut, *ocus* accnabtha[11] nónbair ce*ch*a nóna céin[12] béosa i mbethu[13] [7 atethur rige R1] *ocus* tír bes chutr*um*ma f*r*i[t]tír[14] hi tóeb in tiri- se f*r*i athigid[15] chuc*um*sa [7 fri tairec do chisa, R1]. IS maith, ar Od*r*án. Ataat da port mathi f*r*ind[16] aness[17] am*n*e, ar Od*r*an. Ci a n-ainm[18]? or Corm*ac*. Odra Temrach, or sé.

Bisiu and, da*no*, or Cormac. Odor et*er* Odraib[19].

IS de ata Odra Temrach.

10. Bui Corm*ac* matan moch fecht and i Cenannas iar ṅga-

1. roboth R2, robas Y, H.
2. atrann R2, adhrann H. adhrand Y.
3. dochraidhi Y, dochraiti R2.
4. fothuchadh Y.
5. for mo Y. fo*r* mo H.
6. for mo Y, fo*r* H.
7. oc intathad R2.
8. oc on indtsathad in tighi Y. oc intimtathud in tigi H.
9. do sholaidh Y. do ṡolaid H.
10. sasaid H.
11. accnabad Y. agnabtha R2.
12. gein Y.
13. bethaid Y. H. beth*ai*d R2.
14. tir b*us* commaith f*r*iad tír R2, tir ḃus commaith fritir Y, H.
15. fo*r* taithigud R2. f*r*i tathaigi dochum na Temrach 7 chucamsa sund Y. fri tathaidi dochum na Temrach 7 cugumsa sunn H.
16. da p*r*import maithi ocamsa rind R2.
17. anndes Y.
18. cia hainm Y.
19. Bisiu and di*du*, ar Corm*ac* .i. odar it*ir* Odraib. is de ata odra Temrach Y. Bisiu ann di*du* ol Corm*ac* .i. Od*ur* it*ir* Odraib. is de ita Odhra Teamrach H. Bisiu and da*no*, or Corm*ac*. IS de ata Odor et*ir* Odraib L.

8. Now when the rath of Tara was being dug by Cormac, Odran gave (?) his three groans out of him.

« Why groanest thou ? » says Cormac.

« I groan for my oppression », quoth he, « the support of a king of Erin on my land and my soil for ever. »

9. Then when they were setting the stakes[1] of the house, he groaned again ; and when, on a lucky day[2], Cormac was entering it, Odrán set his back against the doorvalve. « What is that ? » says Cormac. « Do not outrage me ! » says Odrán. « Tis untruth to outrage thee », quoth Cormac ; « it is not I that will do it, unless I am not admitted for (this) payment, to wit, thy weight in silver[3], and rations for nine men every noontide so long as I am alive, and land equal to thy land beside this land, for visiting me and supplying thy tribute »

« Tis well », says Odrán : « there are two good banks to the south of us thus », says Odrán.

« What is their name ? » asks Cormac.

« The Odra of Tara », says Odrán.

« Then thou art », says Cormac, « Odor[4] between Odra ».

Hence is (the place-name) *Odra Temrach*.

10. Early one morning, after he had taken kingship, Cormac

1. i. e. the stakes between which the wickerwork of the walls was woven.

2. i. e. a favourable day for going into the house for the first time. This must be the meaning, though *do solud* literally means « to profit ». It corresponds with the *tria solud* 7 *taiscelad druad* « through luck and a druid's ascertainment », of R[1]. *don tscón* 7 *don tsolud* LL. 101[a]43.

3. Compare the instances of determining a penalty or ransom by the weight of the person injured, injuring or ransomed, Ir. Texte, IV, 301, 436.

4. a pun on the man's name *Odrán*, a diminutive of *odar* « dun ». The *Odra Temrach* were the equivalent of the land taken by the king.

b*áil* rige [oc uréirghi *con*a timth*acht* sroill imbe[1] R[2].), *con*accai in n-ingin oc blegon na mbó. A cétblegon il-lestar f*or* leith, a ṅdeadblegon il-lestar n-aile. Atas-ciid[2] da*no* oc búain na luachra, 7 medón in tuimm luachra lee i n-airbir foleith[3]. Oc tabairt ind us*ci* da*no* assa ur [in tṡrotha R[2]] issind-ara lestar, a n-aill assa[4] medón issin lestar n-aile.

11. Ro iarfaig fecht and[5] inti Corm*ac* in n-ingin: Cia tái a ingen? or Corm*ac*[6].

INgen bachlaig[7] thruáig sund-ut[8], ol-si.

C*es*t, cid ma ndenaisi[9] in n-us*ce* 7 in luachair 7 ín t-ass do chomraind?

Fer ro bái i n-airmitin[10] riám, or si, dia mb*er*ar a medón na luach*ra* 7 in t-iarṁblegon, 7 damsa a n-aill *con*na raib-seom[11] di*du* cen airmitin[12] do neoch fogeb-sa. Dia fagbaind-se da*no* airmitin bad moo ro m-biad som.

IS dochu a ḟagbáil duit, or Corm*ac*. Cia dia tabar ind airmitiu[13]?

Buchet a ainm, ol si.

Buchat Lagen ón? or Corm*ac*.

'S é im*morro*, or sisi.

IN t*us*su ind Eithni thoebḟota [inghen Cath*áir* Móir R[2]]? or Corm*ac*.

IS dóig [anisin, R[1]], or sisi.

1. ocu 7 arnerged, Y. oc urergeo *con*a timthacht sroill imi H.
2. Adas cidh Y. Adascíd H.
3. ar leith R[2] Y. f*or* leith H.
4. isi*n* H. asa Y.
5. Ro fiarfaidh fecht n-ann H. Ro ḟiarfaid fecht and Y.
6. Atchí da*no* antí Corm*ac* an inghen. Cid tái, a ingen, or Corm*ac*, 7 cóich tú? R[2].
7. bachlaich Y.
8. sund ucat R[2]. sunn ucut H.
9. cid dia*n* cuirt*er* so? R[2].
10. in airmitniu Y.
11. conaroibi seom Y. *con*arab sum H.
12. airmitne Y.
13. Cia dia tabrai in cátai móir sin? R[2]. Cia dia tabar ind airmitne Y. cia dia tabar in airmidiu H.

was in Kells, arising with his raiment of satin about him. He saw the damsel milking the cows. Their first milking (she put) into a vessel apart; their last milking into another vessel. Then he sees her cutting rushes, and the middle of the tussock of rushes she puts into a bundle apart. So the water which she took from the brink of the stream she put into one vessel, and the water from the midst of it into another[1].

11. Then Cormac asked the girl:

« Who art thou, O damsel? » says Cormac.

« The daughter of a poor herdsman yonder », she answered.

« Why dost thou divide the water and the rushes and the milk? »

« A man » she answers « who was formerly honoured, 'tis to him that the middle of the rushes and the after-milk is given[2], and the rest to me, so that he may not be without honour from what I shall get. If I could find a greater honour he should have it. »

« 'Tis very likely that thou wilt find it », says Cormac. « To whom is this honour given? »

« Buchet is his name », she replied.

« Is that Buchet of Leinster? », says Cormac.

« 'Tis he indeed », she answers.

« Art thou Ethne Longside, daughter of Catháir Mór? » says Cormac.

« So it seems », quoth she.

1. This suggested the lines in Ferguson's *Aideen's Grave*:

In sweet remembrance of the days
When duteous, in the lowly vale
Unconscious of my Oscar's gaze
She filled the fragrant pail,
And duteous, from the running brook
Drew water for the bath; nor deemed
A king did on her labour look,
And she a fairy seemed.

He has substituted (poetarum licentia) Étáin for Ethne and Oscar for Cormac.

2. Better thus in R[1]: 'tis for him I gather the last milk, and the fresh (part) of the rushes, and the midst of the stream.

12. IArsin t*r*a dochuas [o Chormac R[1]] co Buchat dia cungid[1]. Nis-tarat *side*[2], ar nírbo leis *acht* la hathair a tabairt. Asb*e*rat t*r*á is ar écin rucad-si chuca[3]-som dadaig, *ocus* ní fói leis[4] acht in n-aidchi sin 7 atrullai úad[5]. *Ocus* issin n-aidchi sin dorala ina broinn in Corp*r*i Liph*ech*air m*a*c Corm*a*ic .i. ro char[6] Liphe, 7 il-Liphechair ro halt et*ir* a maithre 7 a athre[7]. O*cus* ní ragaib Corm*ac* in m*a*c co ro luigset[8] Lagin corbo leis [hë, H].

13. *Ocus* robói-si iarsin ba rigan[9] i fail Corm*aic*. Ni ragaib [si, R[1]] im*morro* can a tindsc*r*a [do thab*air*t H] do Buchet, ISs*ed* dorat Corm*ac* dó, an ro siacht a radarc di múr Chenandsa, et*ir* boin 7 duine [7 or 7 arcad Y] 7 dam 7 ech[10], co cend sechtmaine. Forreimdes[11] a mbreith la Buchat dar rigi fadess na rruc d'indilib i crích Lagen aridisi[12].

14. Esnad[13] tige Buchet dona dámaib .i. a gen gáre ass f*r*isna dama[14]: Fochen dúib, bid maith dúib [linni R[1]], bud maith da*no* dunni libsi[15].

15. Esnad in choicat láech *con*a n-etaigib corc*r*aib 7 *con*a n-erredaib do airfitiud intan batis mesca [na dáma R[2].].

16. Esnad da*no* in choicat ingen f*or* lár in tige ina lennaib

1. cuindchid Y. cuinnchid R[2]. cuingidh H.
2. Ni thard séin R[2]. Nistarait sidi Y.
3. chuici Y. cuigi H.
4. ni ro faid [*d* interlined] *acht* leath na haidche ina farrad [*f* inserted] Y. ní ro foid *acht* leth na haidci ina farradh H.
5. ní raibe *acht* leth na haidhchi ina farradh, *con*-erla úad isin matain, R[2]. *acht* atrula uad H. *acht* atrula ua dh Y.
6. rochair Y.
7. it*er* a maithri 7 a aithriu Y. it*ir* a mait*r*i 7 a ait*r*i H.
8. gur' toingset R[2]. cor'luigset Y. g*ur* luighset H.
9. ropoisi iarsin righan robai Y. H. IS hí Eithne robai 'na righain R[2].
10. it*ir* boin 7 duine 7 ór 7 argat 7 coirmthech R[2].
11. foremthes Y. H.
12. daridisi Y.
13. Easnam R[2]. Essnad Y. H.
14. damu Y.
15. dúinne sibsi R[2]. duine libsi H. Y.

12. Thereafter then a message was sent by Cormac to Buchet to ask her (in marriage). He gave her not, for to give her belonged, not to him, but to her father. So then they say that on the following evening she was brought by force to Cormac, and she staid with him only that night, and then escaped from him. But on that night there entered her womb the son of Cormac, Carbre Lifechair (so called because) he loved Liffey [1] and in Lifechair he was fostered between his mother's tribe and his father's tribe. And Cormac did not take him (as his son) until the Leinstermen swore that the boy was his.

13. Afterwards Ethne as Cormac's wife became a queen [2]. Howbeit she did not accept him without bestowing her bride-price on Buchet. This is what Cormac gave him : all that his eyesight reached from the rampart of Kells, both cow and man, and gold and silver, and horse and ox, to the end of a week [3]. It was impossible for Buchet to take again over the kingdom southward into the country of Leinster all the herds that he (then) received.

14. The song of Buchet's house to the companies : his laughing cry to the companies : « Welcome to you ! It will be well to you with us ! Let it then be well to us with you ! »

15. The song of the fifty warriors with their purple garments and their armours, to make music when the companies were drunk.

16. The song, too, of the fifty maidens in the midst of the

1. The same etymology is given in the *Cóir Anmann,* § 114, Ir. Texte, III, 336. For the « tegosc » which Carbre obtained from his father see H. 2. 17, p. 179-183.

2. For the subsequent career of Ethne Ollamda (« one of the four best women that in her time lay with man »), see *Silva Gadelica,* II, 179, 230, 491. She was buried on Cenn Febrat, *Rev. Celt.*, XV, 442.

3. For the use of eyesight combined with time as the measure of a gift, there seems no parallel. Jacob Grimm (*Deutsche Rechtsalterthümer*) and Michelet (*Origines du droit français*) give none.

corc*r*aib *con*a moṅgaib órbuidib dara n-etaige[1] 7 a n-esnad[2] oc airfitiud in tšlúaig.

17. Esnad in *chóecat* chruitte[3] iarsin co mmatin [ac talgud R²][4] in tšluáig [do chiul R²].

18. IS de sin atá Esnada Tigi Buchat[5].

1. n-etaigib Y. n-édaighibh R².
2. 7 a síanan 7 a n-andord 7 a n-esnam R². 7 sian [siar, Facs.] 7 a n-andord 7 a n-esnadh Y.
3. cruitire R².
4. oc talgad H.
5. is do sen is ainm esnad thigi Buiched. FINIT, Y. Et is do sin as ainm esnad tighi Buichet H. *con*idh de sin atá esnamh tighi Buich*it*, FINet.

house, in their purple dresses, with their golden-yellow manes over their garments, and their song delighting the host.

The song of the fifty harps afterwards till morning, soothing the host with music.

Hence is (the name) « *The Songs of Buchet's House*[1] ».

1. In H. the story is there followed by a copy of the *Tochmarc Luaine 7 Aided Athirni,* which begins on p. 464, col. 2, and ends on p. 468, col. 1. The Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, pp. 6, 127, should be altered accordingly.

ESNAD TIGE BUCHET INSO SIS

[Rawl. B. 502, fo. 73ᵃ2.]

---

1. Boe coire feile la Laigniu .i. Buchet a ainm, m*ac* hui Inblae[1] a slonnud. Tech n-oiged fer n-Érenn a thech. Ni rodibdad tene a thige fo a choire o rogab céttrebad.

2. Ingen do Chathaer Mar, do rig hErenn, ar alt*ram* inna hucht .i. Eithne Toebíata ingen Cathaer. Da m*ac* dec cen fuithchi*us* cen f*or*bba la Catháir. Tictisede do oegidacht 7 do acallaim a sethar do thich Buichet. *Ocus* co fichtib laech no thictis, 7 ba bec leo co mbeirtis ascada. Ba menic a timgaire, 7 intan na beirtis ni fognitis michostud mor f*ri* muint*ir* ṁBuichet. No fuaitched fer dib a g*r*aige. No aidled a cheile inse dam. Araile g*re*sce dia alum. Co mba daidb*ir* diselbaid Buchet o m*a*ccaib Cathair fodeoíd [co]na fargabsat *acht* .uii. mbu 7 oen tarb airm i mbatar .uii. n-airge 7 .uii. tige la ca*ch* n-airge.

3.-4. Luidis Buichet dia choeniu[d] fri Cathair, 7 ba senoír dimilte Cath*áir* intan sin. « Ni chumgaim ni duit, a Buchait, *acht* a galar oc*u*m namma. »

5. Luid Buchet f*or* teched uaidib fut n-aidchi asa thir i ṅgait, co ruacht Cenannas na ríg, 7 ba bec lin a immirge .i. .uii. ṁbae 7 tarb, hé fein 7 a ben 7 a dalta .i. ingen Cath*áir*.

6. Ba bec a n-aite 7 a n-adba i ndunaid ind rig, [7] a ndalta 'co timthirecht.

7. IS ann sain bae Cormacc hi Cenannas 'siu gabad rigi Tem*rach*. Medb Lethderg i Tem*raig* intan sin. ISi báe i fail Airtt. Do Laignib da*no* don Meidb, 7 si rogab rigi Tem*rach* iarna écaib Airtt. Ba hé ar*us* na ríg di*du* Cenannas. Conid iar

1. Thy be.

ńgabail ríge do Chorm*ac* ro clas leis rath Tem*rach* .i. ferann [fo. 73[b]1] Odrain sain, cocartte (.i. comaithich) sin do Dessib Maige Breg.

8. INtan di*du* ro bas hic claide na Tem*rach* la Corm*ac*, is ann tuc Odran a thri heigmi as. Cid éigi? ar Corm*ac*. Egimm dochraite, ar Odran, fothugud do rig f*or* mo chuit f*or*bbae 7 feraind dog*rés*.

9. INtan da*no* ro clannad cli in tige, egis Odran afrithisi. Oc techt do Chorm*ac* t*r*ia solud 7 taiscelad druad inna thech, dob*er*t Od*r*an a druim f*r*isin comlae. Cid inso? ar Corm*ac*. Na-dom-sáraig, ar Odran. Is anfir do sargud, ar Corm*ac*, 7 ni ba misse dogene *acht* menim-leicther ar log. Do chomthrom di or 7 do argut, 7 doithin n*on*buir ca*ch* nó*n*a hi cein bamsa beo 7 atethur ríge, 7 tir bas chumma f*ri*[t]tir hi toeb *nó* i n-airchind in tiri se f*r*i tathigid chucumsa 7 f*r*i tairec do chisa. Gebthair, ar Odran, anisin. Atat da phortt maithi maithi f*r*inn [andess], ar Odran. Cia a n-anmann? ar Cor*mac*. Odra Tem*rach*, ar se. Bi siu intib, ar Cormac. Is de ata in t-Odur et*ir* hUdru.

10. Bae Corm*ac* matain moch hi Cenannas iar ńgab*áil* rige. cofacca in n-ingin .i. Eithne, hic blegun namńbo. Is *ed* dob*er*ed, in cetblegun hi lestur fo leith 7 in ńblegun ńdedenach hi lest*ur* n-aile. F*or*das-cid Cor*mac* da*no* ic topag-sin urluachra, 7 glas ca*ch* muine luach*ra* le i n-airbir fo leith, a himbel 7 a hodur inn-airbir n-aile. F*or*das-cid da*no* hic tabairt us*ci*, 7 no lin]a]d indara lestar a hur in tsrotha 7 araile asa medon.

11. 'Mus-comairc Corm*ac* fecht ann dinn ingin coich ba si. Ingen bachlaig trúaig, ar si, fail hi sunna hi Cenann*us*, mise. C*est*, cia dia comrainni-siu in loimm 7 in luachair 7 in n-usq*ue*? Fer, ar si, ro bae i n-airmitin riam is do teclai*n*nimse (leg. teclaimimse) in lacht ńdedenach 7 hur na luach*ra* 7 hin*de* in tsrotha: dom fadessin ani n-aill. Ni rabissiu dog*res* cen airmitin aneich fogeba, 7 is dochu a fag*ail* duit, ar Cormac: Ciá iar*um* dia tabar in cad*us*[s]a? ar Cor*mac*. Buchet a ainm, m*ac* hui-Blae a sloinniud, ar Eithne. INn é Buch*et* Laig*nech* son? ar Cor*mac*. Is e, ar Eith*ne*. IS túsu di*du*, ar Corm*ac*, Eithne thoebfata ingen Cathair Móir? IS doaig anisin, ar si.

12. IS iar*um* docoas o Chor*mac* dia cuingid co Buichet. Nis-tuc Buchet, ar narbu leis a tabairt *acht* lia hathair. Atb*er*at

t*ra* is a forecur eicne rucad se[1] co Corm*ac* in n-aidchi sin, 7 ni rabi leth n-aidchi inna farrad, *acht* atrullae uaid. *Ocus* isinn aidchi sin dorala inna broind Cairp*re* Liphechair m*ac* Corm*aic* .i. ro char Liphe, 7 hi Liphechair da*no* co derb ro halt et*er* a mathre 7 a aithre. *Ocus* ni ro gaib Corm*ac* in m*ac*-si co tucsat Laigin fir lais.

13. Oc*us* is i ba rigan la Corm*ac* iarsin. Ni ra gaib si t*ra* Eithne cen a slaibre do Buchiut iartain. IS *ed* tuc Corm*ac* do ani ro siacht a rederc do muir[2] Chenannsa, et*er* boin 7 dam [7] duine, ech 7 or 7 argat, co cenn *sechtmaine*. Atroas a n-immain la Buichet dar rige Lagen fodes inna ruc do beochrud hi crich Lag*en* a frithisi.

14. Ba cáin essnad tige Buchet .i. a gen gaire seom fria damaib a n-asb*er*ed fecht fothrí. Fochen duib. Bid maith duib linni, bad maith duinne libsi, ar se.

15. Esnad da*no* in .L. laech cona n-etgudaib corc*r*aib 7 *co n*-erredaib ca*ch* datha do airfitiud intan batis mesca.

16. Esnad .L. ingen f*or* lár in tige inna lennaib ligaidib ic airiuc thuile do oigidaib Buch*it*. Ba cain cuissech 7 dord 7 air-essnad na n-ocbud archena ic tuil m*en*man Buichit.

17. Esnad in .L. cruitti fo suantraige 'coa talgud.

18. Gein Carp*ri* 7 Tochmarc n-Eithne 7 Esnad Tige Buchet insin anuas.

1. leg. sí.
2. leg. radarc do múr.

GLOSSARIAL INDEX

accnabtha, 9. *rations, customary portions of food,* pl. of *acnabad,* Lism. Lives, p. 383, cf. *fri com-acnabad* (gl. contra consuetudinem) Sg. 143[a]5.
ad-cíu *I see,* pres. ind. sg. 3, *atasciid* 10, for O. Ir. *ad-das-ci.*
ad-coim-se perhaps *I cry out for,* and cognate with O. Fr. *huer,* if this be of Teutonic origin (cf. O. H. G. *hiwo* « owl »).
adrand, atrann 8, corresponds with *tuc* R[1]8, and seems pret. sg. 3 (with infixed *ro*) of **ad-andaim,* possibly cognate with Lat. *ap-pendo.*
aile-thúath, 3, *another tribe* (or tribal territory), 3.
airber *an armful, a bundle,* dat. *airbir,* 10, Corm. Tr. 9. Laws, IV, 312, 13.
airchenn *end,* dat. sg. *airchinn,* R[1]9. gen. *inna airchini* (leg. *airchinne*) LB. In the Laws the *c* is not aspirated.
air-essnad, R[1]16, *a high song.*
an-fir, 9, *untruth.*
ar-biur, *I enjoy,* t- pret. sg. 3, ar-ro-bert 7.
arus R[1]7, *a residence* (from **ad-ros*), Cymr. *aros* « to stay ».
alam *a herd,* dat. alum R[1]2 (leg. *alaim,* as in LU. 57[a]10?).
atethur, R[1]9, leg. *atethar,* 3d sg. pres. passive of *atetha* « adit ».
at-ro-as, R[1]13, *was unable,* atroas techt ar in orggain LL. 269[b]37. atrós a thairmesc LL. 271[b]9.
athre = πατρά (Herodotus i. 200) *a father's tribe or clan,* 12.
beo-chrod, R[1]13, *live-stock.*
bothin, 6, dimin. of both *hut.*
brugas, 3, *land-holding,* deriv. of *brug, mrug.*
cádus, R[1]11, *respect.* gen. cadais, Bk of Fenagh 10.
caillech, 5, lit. *hag,* an old wife.
catai (leg. cataid) R[2] 11, acc. sg. of catu *honour, respect.*
cét-blegun, 10, *first milking.*
cét-guinech, 3, *first-wounding.*
cét-trebad, R[1]1 *first householding.*
(ro) clas 7, pret. pass. of *claidim* lit. *I dig,* but here « I lay a foundation ». Verbal noun *claide* B.
clí in tige, R[1]9, *pillar of the house.*
cocartte .i. comaithich a-n, R[1]7, *a neighbour.*
con-midiur, s- subj. sg. 1 con-messind, 4.
con-rannaim, *I separate,* R[1]11, conraindfet LU. 88[a], conrainfet LU. 93, verbal noun *comrainn.*

coto, 3, *preserve!* 2d sg. imperative of *con-óim,* with proleptic infixed pronoun. Cf. *con n-ói, cota-óei,* Wb. 29[d] 29, *cotd-óith-si,* Wb. 7[d] 4, *cotn-oat-som* Ml. 112[b]20.

cridi crád 4, = cradh croidhe *torment of heart,* Torr. Dh. p. 104.

cuissech R[1]16, *chorusing*? acc. *cúisig,* Cath Almaine, *Rev. Celt.,* XXIV, 50, note 3.

-cungnamar, 4 *we perceive.* The cuingeoinemar of Y (where the facsimile has cumgeoinemar) seems to come from a reduplicated form *-*cum-gegnemar* : cf. Gr. γιγνώσκω.

dadaig, 12, *at night.*

daidbir (do-aidbir) R[1]2, *poor,* opposite to *s-aidbir (so-aidbir)* « rich ».

dead-blegon, 10, *the last milking.*

-dernim, 4, from *de-ro-gníim *I can do.*

dímiltni, dimelta, díblide, 3, dimilte, R[1]3. *díblide* (gl. senium tempus) Thespal. hib. i, 4.

di-selbaid, R[1]2, *one who has no property* (selb).

dochraide, dochride 4, 8 seems derived from *dochraid* « hateful, » but may be for *do chridi* « of thy heart. »

do fessind 41, past subj. of 19. do-fedim *I bring*: cf. du-d-fessed Ml. 78[b]14.

dóithin, R[1]9, *sufficiency.*

dom-sod 7 (corruptly dom som), *a residence,* compounded of *dom* = Lat. domus, and *sod.*

dúnaid *enclosure,* dat. sg. R[1]6, seems a mistake for *dúnad.*

enech-glas, 3, *green-faced*?

esnad, 14, 15, 16, 17, *a song* (corruptly esnam 14 n.), pl. esnada, 18, from **en-son-* : cf. Lat. *insono.*

fail, 7, 13, i fail *along with, married to.*

fásaigim *I lay waste,* s. pret pl. 3, ro fasaigset 2.

fír, *proof,* tucsat fír R[1] 12.

fíu, 3, .i. sic noinann, O'Dav. Gl. no. 863. *worth.* Like *amail,* it takes the accusative; *(fíu... cach mbrugas),* as in Laws V. 62, 21, 25, *each is fiu boin, carpatt is fiu eumail,* « a horse worth a cow, a chariot worth a bondmaid », *nidat fiú turcbail, taccu, suas tarna maccu coema* « they (my arms) are not worth lifting, I declare, over the comely youths », Song of Caillech Bérre.

fó, 3, *goodness.*

fói, 12, perf. sg. 3 of *fes.*

for-cíu *I see,* for-das-cíd, R[1]10, Old Ir. *for-das-cí,* root *kes.*

for-ecur écne, R[1]12, *rape.* Laws V. 274, 12.

forreimdes, foremthes, 13, from *fo-r-é-mdes,* root *med.*

fortbia, 3, fut. sg. 3 of *forthenim*? or a sister-form of *forbia* « will survive » LU. 120[b]25.

fuithchius, R[1]2 (leg. faithchius?) a deriv. of *faithche*?

gait *theft,* i ngait 5, *by stealth,* gait a anmae Ml. 70[a]5, verbal noun of *gataim,* « I thieve ».

galar, R[1]4, *grief, sorrow.* Cymr. *galar.*

gesca dina buaib, 2, lit. *branches of the cows*, H. 'the best or youngest of the herd ? cf. the metaphorical use of ὄζος, ὄρπηξ and ἔρνος.
iarṁblegon, 11 (iarmbleogun), *aftermilking*.
inde, R[1]11, *middle*, Laws II, 12, 22; 34[b], 4.
inis, (indis?) *a milking-yard*, Lism. Lives, p. 394, acc pl. inse R[1]2.
intadud, intathad, 9, *inthrusting*, from *intṡáthud*, a compd. of *ind* and *sáthud*. Cymr. *hodi*.
lígaide, *shining*, pl. dat. lígaidib, R[1]16, cogn. with *líg*, *lígda*, *lígrad*, Wind. Wtb.
luigim *I swear*, pret. pl. 3, ro luigset, 12, *luigim se fa laim mo righ*, Bk. of Fenagh, 108, *luige* « oath », Ascoli Gloss., clxxxii.
macne, 3, *children*, gen. sg. berta maicne .i. bratha mac, O'Dav., 59, s. v. bert : acc. sg. coisc do maicne, O'Dav., 55, s. v. aithmess.
máthre, máithre, 12, *a mother's tribe* or *clan*.
mí-chostud, 2, *misbehaviour*.
-mus- for *imm-us-*, R[1]10.
odur, R[1]10, *gray*, the colour of withered rushes.
port, 9, *a bank*.
-rolṅgaim, 4, from -ro-lingim *I can leap*.
-rordaim, 4, from -ro-rethim, *I can run*.
ruacbath, 3, an epithet for *recht* : meaning obscure. Perhaps from *ro-ad-cubaid* « very well adjusted » « equable » ?
ruad-bullech, 3, *strong-striking*.
sianan, 16 n. some kind of song, *Rev. Celt.*, IX, 22, ll. 1, 3. O'Curry, M. & C. III, 385.
slaibre F. R[1]13 = *slabra* Dinds. 60 (*Rev. Celt.*, XV, 458), Laws, II, 364, 20, where it is rendered by « portion ». Probably identical with *slabra* « cattle », LU. 85[a].
sloinniud, R[1]11, *patronymic*, = slondud, Wind. Wtb. and *sluinned*, CZ. i. 109.
solud, 9, *a charm to procure benefit, luck, profit:* solad, Ir. Texte, IV, 427.
suantraige, R[1]17, *sleep-causing music, lullaby, Rev. Celt.*, XII, 123.
taiscelad drúad, R[1]9, *ascertainment, observation by a wizard*.
talgud, 17, *a soothing*.
teclaimim, R[1]11, for tecmaillim, tecmallaim *I collect*.
timgaire, 4, *a prayer (to-imm-gaire)*.
tindscra, 13, *bride-price*, LU. 54[b], 127[a].
topag *a cutting*, dat. sg. topag, R[1]10 (from *to-od-bog). cf. encl. *-topacht* t- pret. of *dobongim*.
trebandae, 3, *tribunicius?* (Cf. *treabhan* « a tribune » O'Br.) or perhaps derived from *treban* « honeycomb »,
criathor mela, Stockholm MS. Celt. Zeits. I. 116, *trebthan*, Hib. Min. 48.
úr-luachair *freshrushes*, gen. urluachra, R[1]10.

Camberley, December 1903.

Whitley Stokes.

NOTES ÉTYMOLOGIQUES BRETONNES

(Suite.)

---

58. MEZA, vann. *meyein, meein,* pétrir. Comme l'a fait remarquer avec raison M. Ernault dans son *Glossaire m.-br.,* ces formes sont à séparer de *mera, mérat* qui, en breton moderne, ont ce sens et, en moyen-breton, celui de *manier, tastonner*: *merat,* plus anciennement *maerat,* est dérivé de *maer,* intendant, majordome. On n'a, je crois, donné aucune étymologie satisfaisante de *meza*. Ce mot est identique au gallois *maeddu* qui a le sens, non seulement de battre mais encore de *piler* et de *mêler* en battant (v. *Meddygon Myddfai,* II, 286; *passim* dans ce recueil, et surtout p. 130, § 196 : *a maedd ef a'th law yn gymysgedig,* et pétris-le avec ta main en le mêlant).

Il n'y a pas à se laisser arrêter par la variante *baeddu* qui peut d'ailleurs avoir une autre origine, comme le prouve le vieil-irlandais *maistre,* Butterfass = **magstria,* d'une racine *mag-*: cf. grec μαγίς[1]; μάσσω suppose une variante μαν-, phénomène qui n'est pas rare; *maeddu* est tiré d'un thème **magid-* ou *maged-*.

59. GROAH, en vannetais : étincelle qui éclate : *bluette* (*Cillart de Kerampoull* à *étincelle* et *bluette*). Il est évident que ce mot qui n'existe en breton qu'en vannetais, est le même que le gallois *gwreichion* (2 syllabes) et le cornique *grychonen, grychonen.*

1. Whitley Stokes, *Bezzenberger Beitr.,* XXV, 3-4.

Le cornique et le gallois, rapprochés du breton, supposent un thème vieux-brittonique **vracc-*.

Le sens de *se briser, éclater* est nettement établi. Ces mots se rattachent à la racine indo-européenne **vrak-* que l'on retrouve un peu partout :

Fράκ-ος ; slave *vrask-as,* skr. *vṛçcati*, déchirer (Fick, *Vergl. Wört.*, I, p. 772-773).

M. Whitley Stokes me propose d'y rattacher l'irlandais *farcha,* ligthning, *achad farcha* (Trip. Life), qui supposerait **vrakaiā*.

J. Loth.

(A suivre.)

SOME REMARKS ON THE IRISH 3RD PERSON

IN *-NN -ND*

This formation, the so-called consuetudinal Present, has been studied (1) by Whitley Stokes K. B. VII, p. 5 ff. (2) by R. Atkinson Proceedings R. I. A. 3rd series vol. I. no. 3, p. 416 ff. (3) by R. Thurneysen I. F. I. 3, p. 329. The first paper, published now many years ago, will be referred to later on. The second and third are so well known to all interested in Irish Grammar that the barest recapitulation of their contents will be sufficient. Atkinson's paper shews by overwhelming evidence that in the period of modern Irish represented roughly by Keating and the earlier issues of the Irish Bible the *-nn* forms are used exclusively in certain well defined enclitic positions and that the widely extended usage of later days has no historic warrant.

Thurneysen's papers deals with the genesis of the formation. He sees its starting point in phrases like *dia tesband* where the *n* has etymological foundation. Side by side with this indicative stands the conjunctive *tesba,* so that we get the equation co tesba, ni tesban(n): co tócba, ni tócbann (in place of ni tócaib): co cara, ni carann, where *tócbann* and *carann* are mere analogical forms. He considers that the doubling of the *n* requires explanation.

It has been repeatedly stated that the formation appears ne ither in the old Irish of the glosses nor yet in the Saltair

naRann. There seems reason to demur to the latter statement.

In l. 3308 do nDia dia n-*adṛann* Abrám *adṛann* has all the appearance of being a form of the verb *adraim* (adoro).

In line 2919 cain *adrann* each tucht ro thecht, the word is apparently an adjective and perhaps also at 3303 int Abram *adrann* ochein. There does not appear to be any reference to the word in Stoke's index.

Another passage which seems worth examining is l. 4607. where it will be well to quote the context.

> Tairced int-aṅgel do nim
> i comdail Aróin imdil,
> con-*innisenn* dó cen len
> adlaice macc n-Israhél.

The most natural sense seems to be « that he (Aaron) may tell him (the angel) the desires of the Children of Israel ». If the form be regarded as a first person of the secondary present it would, I suppose mean, « that I (Moses) may (through Aaron) tell him... », etc.

For *co* with the enclitic 3rd person cp. *co trascrand* feda BB 243 β 14 imthigid in dáll cen *co faicend* ní LB 212 α 32 *co marbann* each dib aroile BB 467 α 25. (at LL 266 β 34 we have *condasmarband*).

It will be well to examine these two forms more closely namely the 1st pers. sing. secondary pres. and the enclitic 3rd singular.

In Windisch's grammar the former is given as *no berinn* and the latter as *no berend,* but the distinction is purely fictitions. The eight examples given by Zeuss of the former from the Wurzburg glosses certainly all shew the *n* (six *-nn* two *-n*) but the *-nd* forms are abundant in LU. (cp. 16 α 44 ff. where a number of them appear) and conversely *-nn* forms of the 3rd sing. are just about as common as *-nd* in middle Irish. In both cases the *-nn* forms seem no doubt the older. As regards the appearance of *i*, of the eight 1st persons from the glosses two lack it *dagnenn* 10d31 *dugnén* 10c16. In middle Irish it appears in a vast preponderance of examples; perhaps at LL 137 α 20

ban-tuathecha Tuatha d. d. is me *noscanand* co crúaid the fac-simile is wrong. On the other hand i-forms are quite common in the enclitic 3rd persons so that it seems impossible to draw any distinction so far as the termination is concerned.

A very large number of instances of the *-nn* 3rd person in middle Irish belong to the category where the form is used in narration with *no* prefixed[1]. These are referred to by Stokes in the article mentioned above: « ein praeteritum der gewohnheit wurde in derselben weise durch preefigirung von do oder no vor das gewohnheits pr. gebildet ». It is strange to find Stokes giving countenance to the « consuetudinal » myth. A very short examination of the form in LL and BB will shew that no idea whatever of habit or frequency attaches to it.

Consider nosleg (cloideam) uime 7 *nosmarbann* fen BB 459 α 23 7 *nosmarbann* fen amlaid sin ib. 483 β 35. The example given by Stokes from LU srengais lais isind crand 7 *nosithend* focétóir is however typical of a large number of instances where the tense and person are fixed by the first verb which is followed by the colourless *-nn* form.

Not infrequently the *-nn* form takes the place of the 3rd pers. in *-ad* of the secondary present. Cp. LL 89 α 25 is cumma co *ngonad* a araid, but l. 37 is cumma co *ngonand* a araid. Stokes has remarked on this use. Concerning no *facband* LL 109 α 14 he says *R. C.*, XIV, p. 397 « sec. pres. ... 3rd sing. *no rannad* and other forms in *-ad -ed* but also *no facband* ». Possibly this association of usage may have had something to do with the similarity of the terminations.

A rather favourite use of the form is in glosses thus at LL 61 α 28 *tincais* is glossed .i. *nosfegand* cp. ib. 74 α 35.

As a rule the *-nn* forms are exclusively singular cp. BB 256 α 42 na cuirp... ni *lobait* itir 7 ni *lobann* cid in feoil. But even this rule does not seem without exception. In the gloss on the Altus Prosator (Lib. Hymn., vol. I, p. 69) crand... for

[1]. It is to be noted, that *no* also appears, when *-nn* takes the place of the regular relative form. Compare mairg *triallus* cen luing dar ler Sil·. Gad. 363, 26 with : mairg thachrus... mairg *nostriallann* tenn fri tenn ib. 70, 9.

na *lenain* cuile... sed cadent, if the reading is right, *lenain* must be an example of *-nn* form. Before leaving this narrative use of the form it may be remarked that while *do* as a prefix is very uncommon, there are a few instances of *ro-*, cp. LL 203 α 11, 243 β 7, BB 453 α 23, 461 α 28, 480 β 47. But considering the great similarity of *r* and *n* in manuscript it may perhaps be doubted whether these are genuine.

In the article before referred to Stokes suggested that these forms were in their origin verbal substantives (or adjectives). And although this theory has long ago been superseded by Thurneysen's explanation, it may be not without interest to examine some forms, which shew, at least, the possibility of such an origin.

In Scotch Gaelic the 3rd sing. in *-nn*, strictly speaking, does not exist; but in one verb at least forms appear bearing a striking resemblance to it. [In the passages I am about to quote O. G. stands for *Orain Gaidhealach,* Glasgow, 1870. F. G. for *Am filidh Gaidhealach,* Inverness, 1877. R. D. for Morrison's edition of Rob Donn, London, 1899.]

ar luchd-eólais nach'eil *maireann* F. G., p. 34.

thad's bu *mhaireann* R. D., p. 33.

thad sa bhithinn beo na *mairiunn* O. G., p. 5.

(In this piece the spelling is eccentric; *thad* is evidently *fhad* and I have corrected the misprint bhithinu.)

's na daoine bh'ann, cha *mhaireann* iad O. G., p. 227.

mar lagh na linnibh nach *mairionn* (« as law of ages that are not ») Campbell's Tales, II, 395.

rinn sláinte *mhaireann* a'm'chrí O. G., p. 153.

Mc Alpine s. v. *maireann* has:

« n. m. life time; adj. living... ri d'mhaireann during your life time; cha mhaireann e he is not living; amfear nach maireann... he that is no more. »

It is, of course, possible that *maireann* in these instances and *mairenn* in e. g. *Silv. Gad.*, p. 290, 9. dá raibe a bfuair bás... dona fiannaib i gcionn a *mairenn* díob, similar

though they appear in form and meaning, have a different history, still it seems plain.

That we have here a verb-noun, that is on the high road to become a finite verb in the third person; also, that such a form might well have been the starting point of a usage developing on precisely similar lines to the Irish forms.

NOTE. — Another comparison suggests itself, supposing the Irish *-nn* forms to have been in origin a verb noun. In that case such a sentence as gabais N. gai... 7 noscroithind BB 472 β 41 which is typical of a very large number in LL and BB bears a considerable resemblance to a Welsh construction cp. Anwyl Gr., § 323, who gives as an example: aethant i 'r tŷ ac eistedd a bwyta, where *eistedd* and *bwyta* are verb-nouns.

Walter J. PURTON.

LE DIEU CELTIQUE MEDROS

Schweighaüser a fait connaître autrefois un bas-relief trouvé vers 1822 sur une colline près de Haguenau, en Alsace, et

Fig. 1.

qui porte une dédicace au dieu Medros (dat. *Medru*)[1]. Suivant le dessin publié par le vieil érudit (fig. 1), ce dieu était figuré

1. Schweighaüser, *Mém. Soc. des antiquaires de France*, VI, 1842, pl. I,

debout, tenant de la main gauche une lance et approchant la droite des cornes d'un taureau placé derrière lui. Vêtu d'un simple manteau, retombant derrière le dos, il avait la tête coiffée d'un bonnet phrygien. Ce bonnet phrygien et la présence du taureau induisirent Schweighaüser à reconnaître dans Medros Mithra, dont le culte était, comme on sait, très répandu dans les deux provinces de Germanie. Cette conjecture a depuis fait son chemin. En 1878, M. Karl Christ[1], tout en combattant l'idée que le dieu représenté fût identique à Mithra, s'efforça de démontrer que le celtique Medros ou Merdos, qu'il préfère, était l'équivalent de l'iranien Mithra, et il crut que l'un et l'autre remontaient à une origine aryenne commune. Cette étymologie a été sanctionnée par la haute autorité de M. Holder dans son *Keltischer Sprachschatz*[2].

J'ai déjà repoussé le rapprochement que Schweighaüser avait voulu établir entre son bas-relief et les monuments mithriaques[3], mais une discussion archéologique était difficile, car la principale pièce de conviction avait disparu. La pierre autrefois en possession du savant alsacien fut léguée par lui à la Bibliothèque de Strasbourg et périt, avec les autres richesses de celle-ci, dans le déplorable incendie de 1871. Seulement, pour Medros, ce malheur n'est pas irréparable. M. Gaidoz a bien voulu me signaler récemment un frère jumeau du monument détruit, conservé dans la collection de M. Nessel, ancien maire de Haguenau. Ce bas-relief, taillé dans le grès calcaire du pays, mesure 64 centimètres sur 36 ; il fut découvert, il y a une vingtaine d'années, à Gunstett, aux environs de Wörth, et avait

2. « Ce bas-relief, dit l'auteur, est d'un grès assez fin ; il a 23 pouces de haut sur 1 pied de large, il a été trouvé en 1822 ou 1823 dans la forêt de Haguenau et m'a été donné par Vincent Wernum de Haguenau, propriétaire du fonds où il a été déterré en dessouchant un vieux chêne. » Ailleurs, il précise davantage le lieu de la découverte. « En arrachant des souches d'arbres d'une colline appelée Dachshübel [ou Daxhübel] et située à une lieue de Haguenau sur la droite de la route de Wissembourg. » Cf. *C. I. L.*, XIII, 6017. — M. Otto Hirschfeld a eu l'obligeance de me communiquer les indications réunies dans ce volume non encore distribué du *Corpus*.

1. Karl Christ, *Bonner Jahrbücher*, 1878, p. 53 ss.

2. Holder, s. v. Medros « Keltische Form von Mithras ». Il en rapproche le surnom de Meduris porté par Toutatis, *Bull. comm. Roma*, 1885, p. 141.

3. Cf. mes *Mon. relatifs aux myst. de Mithra*, t. II, p. 425, n° 312.

servi à recouvrir des vases à incinération de la dernière période romaine : quelque colon s'était donc emparé d'une pierre votive pour construire le tombeau de ses parents. M. Nessel, à qui je dois ces renseignements, a eu l'extrême obligeance de m'adresser une photographie de ce morceau de sculpture, en m'autorisant à le publier (fig. 2). On y voit un personnage dont l'attitude,

Fig. 2.

le costume et les attributs rappellent absolument ceux du monument de Schweighaüser : un homme debout, vêtu d'un grand manteau militaire jeté sur ses épaules, tient de la main gauche l'extrémité de la hampe d'une lance posée sur le sol et de la droite il saisit une corne d'un taureau ou d'une vache. Seulement il n'est pas coiffé du bonnet phrygien, mais porte un casque rond, muni de jugulaires, qui encadre son visage, auquel

l'artiste a prêté une expression farouche. Il est probable, pour ne pas dire certain, que ce casque, grossièrement sculpté, a été pris par Schweighaüser pour un bonnet phrygien garni sur les côtés de brides ou fanons, et avec la disparition de cet attribut caractéristique tombe la principale raison invoquée par lui pour faire un Mithra de Medros.

Qu'était en réalité celui-ci ? Quelque génie local de la vieille population celtique établie au Nord de Haguenau. Peut-être son temple rustique s'élevait-il sur cette colline de Dachshübel, où fut mis au jour le bas-relief aujourd'hui détruit. Son casque, sa lance et son manteau militaire prouvent qu'on le regardait comme un dieu de la guerre. Le bœuf qu'il saisit par une corne, n'est pas un animal destiné au sacrifice, ni, comme dans les mystères mithriaques, le héros de légendes sacrées ; c'est simplement, je pense, le butin que le vainqueur a conquis et ramène. Plutôt que de songer à une relation étymologique entre Medros et Mithra, je croirais volontiers que l'assonance fortuite de *Medru* et *Marti* a facilité une confusion de ces divinités protectrices des soldats [1].

Franz Cumont.

1. L. Christ, *l. c.*, a invoqué au contraire une inscription de Baden, qui serait une dédicace. *In h(onorem) d(omus) d(ivinae) deo Mercur. Merdu,* pour conclure que Merdos *(sic)* aurait été assimilé à Mercure. Mais il faut lire le texte : *Deo Mercur(io) Merc(atori)*; cf. *C. I. L.*, XIII, 6294 (communication de M. Hirschfeld).

Remarque : Le dieu gaulois Medros est peut-être identique au dieu irlandais Mider (Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 127, l. 9, 11, 15 ; p. 128, l. 16, 19; p. 129, l. 1, 10; p. 130, l. 18), génitif Midir (*ibidem,* p. 129, l. 30; p. 132, l. 7, 20), datif Midi[u]r (*ibidem,* p. 129, l. 24). — Consulter aussi *Acallam na senórach,* édition donnée par M. Whitley Stokes, *Irische Texte,* quatrième série, 1re livraison, p. 12, 138, 139, 141, 142, 143, 193; édition de M. Standish Hayes O'Grady, *Silva gadelica,* texte irlandais, p, 103, 197-201 ; traduction anglaise, p. 110, 223-225. — *Dindšenchas,* édition donnée par M. Whitley Stokes, *Revue Celtique,* t. XVI, p. 290, 291, 463, 464, 482, 483 ; t. XVII, p. 45, 46, 78, 79. — *Cours de littérature celtique,* t. II, p. 274, 311-322. — Mémoire de M. H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 585-594.

Note de la Rédaction.

SUR L'ÉTYMOLOGIE BRETONNE

I. — *BOKEDAO OSTALERI; DOUR DERV; UHELVAR, IHUEL-VAD; ISEL-VAR.*

1. Le breton possède au moins quatre expressions distinctes pour désigner le gui.

L'une, propre au dialecte de Tréguier, est à Lanrodec *bokedao ostaleri,* à Trévérec *bokedo ostaleri,* c'est-à-dire « fleurs d'auberge », parce qu'une touffe de cette plante sert d'enseigne aux cabarets bretons. Le gui ainsi employé est d'ordinaire celui du pommier. Cette désignation est signalée comme omise par les dictionnaires dans ma brochure *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne,* Saint-Brieuc, 1877, p. 9. L'usage auquel elle fait allusion existe aussi en Haute-Bretagne, cf. P. Sébillot, *Traditions et superstitions,* Paris, 1882, II, 316, 317.

2. Une autre qui a été commune à plusieurs dialectes, est attestée d'abord dans le *Nomenclator* de 1633, où on lit, p. 100 : « guy, *dour derv,* l. viscum, offic[inis] viscum quercinum » ; cf. mon *Glossaire moyen-breton,* 2e éd., 195. Le P. Maunoir l'écrit *dour dero* en 1659. Pierre de Châlons, dans son dictionnaire vannetais-français (paru, après sa mort, en 1723), donne « *deure derf*... gui de chêne », et dans son dictionnaire franç.-van. resté manuscrit : « guy de chesne, *deur derf*... » Le P. Grégoire de Rostrenen a : « gui, excroissance d'arbre, ou plante qui naît sur le chêne, sur le poirier, pommier, prunier, etc... *dour-déro.* Van... *dëur-derv.* »

Cette expression ne semble guère connue par la suite. D. Le Pelletier donne seulement en van. « *deur derr* ou *derf,* Gui de

chêne, mot à mot, eau de chêne » ; ce qui ne doit pas provenir d'une observation directe, non plus que ce passage de Roussel *ms* (à *dour,* sans indication de dialecte): « *deur derf* gui de chene mot a mot eau de chesne ». Le Gonidec n'a rien de semblable, ni Troude dans son *Dictionnaire français et celto-breton,* Brest, 1842. Celui-ci, dans son *Nouveau dictionnaire pratique français et breton,* 1869, donne *dour-dero* m., mais en le faisant suivre de Gr., abréviation du nom du P. Grégoire, auquel il a dû emprunter aussi le van. *enn deur-derv.* Son *Nouveau dictionnaire pratique breton-français,* 1876, reprend simplement les mêmes données. « Ce mot, dit-il, est composé de *dour,* eau, et de *dero* chêne. Cette acception (eau de chêne), ne me paraît pas heureuse pour désigner le gui. Le P. Grégoire la donne cependant. Tout au plus *dour-dero* pourrait-il signifier semence du gui. Celle-ci, en effet, est enveloppée dans une baie dont le suc visqueux, appelé *glu,* retient la semence sur la branche, et ne disparaît que quand la semence a germé et quand elle se trouve fixée sur la branche. »

Le mot existe pourtant en Léon, mais dans un autre sens. G. Milin a écrit en marge d'un exemplaire du dernier dictionnaire de Troude : « *dour dero* eau de chêne. Cette eau est un remède connu contre les blessures intérieures de l'homme. Pour l'obtenir, on saigne les chênes au printemps en les perçant avec une vrille. La sève sort par ce trou mais l'arbre meurt sans tarder. » *Dour dero* a le même sens en bas Tréguier, comme me l'apprend M. F. Vallée, d'après M. l'abbé Le Pennec. M. du Rusquec, qui n'avait pas parlé de ce mot dans son *Dictionnaire français-breton,* Morlaix, 1883-1886, donne dans son *Nouveau dictionnaire pratique et étymologique,* Paris, 1895 : « *dour-dérô, sm.* Liqueur qui produit en se condensant le bois de chêne ; *dour* eau et *derô, derv* chêne ». Cette définition perd de sa singularité si on la rapproche du renseignement fourni par Milin : l'auteur a voulu parler de ce liquide qu'on extrait du chêne ; comparez son explication du mot français *sève* : « liquide qui forme le bois. »

A Trévérec, *dour derv* désigne la sève du chêne, quand elle sort du bois qui brûle : on la met sur les verrues pour les faire disparaître.

Avant Troude, Bullet a été choqué de cette association de mots et d'idées : « eau de chêne » pour « gui de chêne ». Sans même mentionner cette explication, il imagine une autre étymologie. « Le gui de chêne est, dit-il, une excroissance de chêne ; ainsi *Dour* signifie ici excroissance ; il est le même que *Twrr,* prononcez *Tour* ou *Dour,* congestion, amas, tas. » Mais le correspondant du gallois *twr,* amas, monceau, n'aurait ni un *d* radical, ni une variante vannetaise avec *eu*.

Le passage de Pline l'Ancien cité par le savant directeur de la *Revue Celtique,* XXIV, 345, aide à entrevoir la solution de ce problème qui appartient à la sémantique et à l'histoire médicale. L'expression « eau de chêne » a dû être appliquée au gui (de cet arbre) par une extension abusive, venant de ce qu'on employait comme remèdes divers liquides empruntés plus ou moins directement au robuste végétal. D'après le texte le plus ancien (Pline, XVI, 251), les Gaulois regardaient la tisane de son gui comme propre à rendre fécondes les femelles et à combattre tous les poisons. Selon d'autres témoignages récents, mais qui ont l'avantage d'être liés à l'expression en question, les Bretons prennent la sève même du chêne comme remède « contre les blessures intérieures » et contre les verrues. Cette seconde acception de *dour dero* s'explique d'elle-même ; elle a chance d'être antérieure au sens de « gui de chêne ». On sait que cet objet est une rareté ; la tisane du gui de chêne étant difficile à trouver, on y aura suppléé par des succédanés ayant droit au nom d' « eau de chêne » qui lui-même a pu être, d'un autre côté, une abréviation d' « eau de gui de chêne ». Puis la plante rare a été désignée par cette « eau de chêne » où elle n'entrait plus ni de nom, ni de fait. C'est à peu près l'inverse de ce qui est arrivé au français *tilleul,* qui désigne tantôt l'arbre, tantôt sa fleur, tantôt une infusion de cette fleur.

La phrase du P. Grégoire, « le gui est bon pour plusieurs maux », où M. d'Arbois de Jubainville a soupçonné une influence savante, n'est, je crois, que l'expression d'une opinion populaire, encore vivace en Haute-Bretagne. Cf. Sébillot, *Traditions et superstitions,* II, 316, 317, où l'on voit que le gui de chêne est le plus recherché ; que le gui d'épines blanches guérit la fièvre, la colique, et qu' « on le fait bouillir » ; que « le gui

mélangé à la nourriture des chèvres et des vaches leur fait donner du lait », etc. ; et les *Additions aux Coutumes, traditions,* etc., par le même auteur, Vannes, 1892 (extrait de la *Revue des traditions populaires,* t. VII), § 209 : « On dit que le gui de chêne guérit ceux qui tombent du haut mal. » Voir plus loin, § 4.

Le procédé barbare signalé par Milin pour extraire l' « eau de chêne » rappelle l'expression d'argot « faire suer un chêne », c'est-à-dire « tuer un homme » ; on sait qu'une opération de ce genre n'est pas mortelle pour d'autres arbres, comme le pin résineux. Mais il peut bien y avoir là une coïncidence fortuite : les rapports possibles entre deux idées sont en nombre illimité[1]. Virgile ne pensait à tuer ni homme ni arbre, quand il voyait d'avance les chênes « suer » du miel : *Et duræ quercus sudabunt roscida mella* ; merveille réalisée — d'une façon toute naturelle — par Brizeux, dans sa pièce symbolique « Le miel du chêne » (au deuxième livre des *Histoires poétiques*).

3. Les deux noms qui précèdent sont des juxtaposés à la mode française, où le déterminant suit le déterminé. Il en est autrement des autres appellations bretonnes du gui.

Uhelbar qui se trouve dans le nom trécorois *K(er)uhelbar,* en 1540, voir *Gloss. moy.-breton,* 731, 2, doit être une notation archaïque de *uhel-varr,* gui Grég., *uc'hel-var* Pel., *uc'hel var* Roussel *ms, huel-var, uc'hel-var* m. Le Gon., *huel-varr,* en Cornouaille *uc'hel-varr* Troude, *huelvar,* puis *huel-var, uchel--var* du Rusq. ; van. *chüel var'* « guy de chesne » Châl. *ms, ihuél-varre* m. « gui », *Dictionnaire françois-breton... du dialecte de Vannes...* par Monsieur L'A***... A Leide... MDCCXLIV ; *ihuélvar* m. Guillevic et Le Goff, *Exercices sur la Grammaire bretonne,* Vannes, 1903, p. 72, etc. On dit en Tréguier *huelvar.*

Le sens propre de ce composé est aussi clair que pour les

1. « On comprend sans peine qu'il s'agit ici d'une sueur de sang », dit Francisque Michel, *Études de philologie comparée sur l'argot* (1856) ; cependant il cite l'ancienne locution *faire suer,* pour « piller ». Lorédan Larchey, *Dictionnaire... de l'argot parisien* (1872), voit dans *chêne* « homme bon à voler, riche » une abréviation de *chenu.* A. Delvau, *Dict. de la langue verte,* nouv. éd., donne : *chêne,* homme victime, dans l'argot du bagne ; *chêne affranchi,* voleur, et dit que les voleurs anglais appellent *oak* un homme riche.

précédents : c'est littéralement « haute branche », comme son synonyme gallois *uchelfar*.

On l'a généralement expliqué ainsi, non sans quelques variantes d'interprétation. « Il signifie, dit D. Le Pelletier, *Haute branche,* ou *Sur-branche*, ce qui convient au *Gui,* espèce d'arbuste né sur les grosses branches des vieux arbres. » Le Gonidec traduit ici *huel* « haut », puis (dans la 2e éd. posthume) « haut, sublime » ; Milin *ms* : « branche élevée, détachée du sol et faisant partie de l'arbre sur lequel il pousse » et « *Huel varr* Dieu branche ? »

Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise,* I, 2e éd., p. 232, cite d'Em. Souvestre (*Le foyer breton,* p. 34) cette explication : « l'herbe qui vient d'en haut » ; ceci semble une glose très vague. M. du Rusquec, dans son premier ouvrage, décompose *huelvar* en « *huel* haut, *var* dessus » ; dans le second, *huel-war* en « *huel* élevé, *barr* branche », et *uchel-var* en « *uchel* haut, *var* dessus ou *barr* branche ». La préposition *war* n'a rien à faire ici.

M. Loth, *Rev. Celt.*, XIX, 13, dit que ce nom, commun au gallois et au breton, paraît n'offrir rien de mystérieux et semble signifier *branche, touffe élevée.* Je crois qu'en effet le mot s'applique à cette plante parce qu'elle présente la singularité d'être sans contact avec le sol, comme la plupart des autres et en particulier le lierre, comme elle végétal parasite et toujours vert. Cf. un autre nom gallois du gui, *pren awyr* = « la plante aérienne » ; en allemand *luftige* et non *lustige,* comme porte la 4e édition de la *Deutsche Mythologie* de J. Grimm, Berlin, II (1876), p. 1009 ; ce doit être une faute d'impression.

L'auteur explique le gall. *pren uchelvar* « baum des hohen gipfels » (l'arbre du haut sommet) ; *bar* a plutôt ici le sens de « branche ». Il cite à ce propos un passage de l'Edda : « *hoch über das feld* stand gewachsen der zarte schöne mistelstab ».

D'après le même ouvrage, t. III (1878), p. 354, le breton *huelvar* est devenu plus tard *heller*. J'ignore la source de ce renseignement, qui doit être erroné.

4. M. Loth a signalé, *Rev. Celt.*, XIX, 13, le nom du gui usité au Faouët, *ihuel-vad*, qui voudrait dire « [un] bien élevé ». Il le regarde comme une variante de *ihuel-var* déformée sous

l'influence de propriétés singulières attribuées à cette plante. Je crois qu'il a raison ; nous avons vu au § 2 que le gui jouit encore en Bretagne d'une excellente réputation.

On peut ajouter que l'*r* final de *ihuel-var* était exposé à divers accidents de dissimilation, à cause de l'autre liquide *l* qui précède. Le gallois a multiplié davantage les variantes voisines de *uchelfar*. Le dictionnaire anglais-gallois de Thomas Johnes, 3e édit., 1826, donne, p. 490 : *uchelfa, uchelfar, uchelfel*... ; celui de Silv. Evans (1858) : *uchelfar,... uchelfal,... uchelfa*... ; celui de W. Spurrel, 3e éd., 1872 : *uchelfal, uchelfar,* et son dictionnaire gallois-anglais (3e éd., 1866) : *uchelfal, uchelfan, uchelfar*... Le *Geiriadur cymraeg a saesoneg* anonyme, Caerfyrddin, 1832, n'a que *uchelfa, uchelfal* (et *uchellawr*).

Si le breton a eu une forme **ihuelva,* comparable au gall. *uchelfa,* ce **va* pouvait faire l'effet d'nne variante de *-vad* : cf. van. *deit ma,* bien venu, de *deit mad,* etc. C'est une question spéciale que nous examinerons dans un autre article.

Les Gallois ne se sont pas contentés de faire subir à ce mot de formation claire *uchelfar* « haute branche » des variations en parties phonétiques qui l'ont métamorphosé en *uchelfa, uchelfan* « haut lieu », etc. ; ils en ont aussi remplacé le second terme, soit par un autre mot, soit par un suffixe : *uchelwydd, uchellawn, uchelawg,* etc.

5. En breton, la tendance à la différenciation s'est exercée en outre sur le premier terme de *uhelvar* et l'a remplacé par son contraire *isel* bas. Châlons donne : « ici [c'est-à-dire à Sarzeau] *isél-varre,* gui de chêne » ; le P. Grégoire : van. *en isel-varr* « gui, excroissance d'arbre » ; aujourd'hui « chez les Vannetais des côtes » *isel-var* (Loth, *Rev. Celt.,* XIX, 13) et une découverte inattendue de M. Stokes a montré que ce mot existait en vieux breton, écrit *hisælbarr* (*Zeitschrift für celtische Philologie,* I, 18, 19, 23).

M. Loth interprète *isel-var* « touffe basse » et dit que « la contradiction s'explique probablement par le fait que le gui pousse à des hauteurs diverses suivant les espèces d'arbre ». Cependant, ajoute-t-il, « en vannetais, il semble bien qu'il s'agisse du gui de chêne », à cause de la synonymie entre ce mot et *deure derf* dans Châlons. Pour concilier ces deux remar-

ques, il faudrait supposer que *hisælbarr, isel-var* a désigné à l'origine le gui d'un autre arbre plus petit que le chêne. Il est possible, en effet, que la création de cette variante ait été amenée par le désir d'une pareille distinction. Mais ce n'est pas sûr; et nous ne voyons pas que les Gallois aient songé même à tirer ainsi parti de leur luxuriante synonymie. Il se pourrait que *isel-var* fût une variante d'*uhel-var* créée en quelque sorte machinalement et justifiable après coup, soit parce que le gui est plus ou moins haut perché sur la même espèce d'arbre, ou sur le même arbre — il pousse le parasitisme jusqu'à s'implanter sur sa propre espèce! — soit parce que c'est toujours une plante basse ou de petite taille.

6. Le *Barzaz Breiz* (éd. de 1867) porte en cornouaillais: *huel-var ann derven,* le gui du chêne, p. 62, puis *losket ar var gand ann dero,* laissez le gui au chêne, p. 63. Il y a là abréviation par aphérèse et non par décomposition, car « la branche » se dit *ar bar,* m.

7. La *Deutsche Mythologie,* 4e éd., II, 1009, donne en bret. *ollyiach,* gui; c'est un mot forgé d'après le gall. *olhiach,* cité *ibid. (holliach).*

II. — *IHUELVAD; CROË, FLÉYE, TIRLË, LEURHÉ, BREUÉK, REU; DIBERDÉ, PERDRI, PREDI, PLEDERI, PIDIRI; KELTRI; BREDIAH, BREDERAG'; -EZ, -AJ.*

1. Nous avons réservé, dans l'article précédent (§ 4), une question de détail; celle de savoir si le remaniement d'*ihuelvar* en *ihuelvad* par « étymologie populaire » a été favorisé par une forme intermédiaire d'origine phonétique **ihuelva,* semblable, au moins extérieurement, au gallois *uchelfa.*

Je ne vois pas en vannetais de cas tout à fait identique; mais en matière de dissimilation, les lois phonétiques sont loin d'avoir une rigueur absolue. Ainsi le moyen breton *croezr,* crible, est devenu dans la langue moderne:

1° en Léon *kroer,* en Tréguier *kreur,* sans dissimilation;

2° en bas vannetais *croé* (Loth, éd. de Châl., 15), en haut cornouaillais *krwe* (F. Vallée), par suppression du second *r*;

3° dans le sous-dialecte vannetais de Batz (presqu'île du Croisic, Loire-Inférieure) *ur houeir,* un crible, par suppression du premier *r* (voir § 5);

4° dans le haut vannetais *cloerë* Châl., *clouire* l'A., par transformation de ce premier *r*.

On pourrait attendre aussi: 5° **kroel,* d'après le trécorois *furol,* fureur (à côté de *furor* et *fulor*), *Gloss. moy. bret.,* 22, 572, etc. Cf. M. Grammont, *La dissimilation consonantique,* 26-32, etc.

2. Le van. *fléye* m., puanteur l'A., ne correspond pas au moy. bret. *flaer, flear, fler,* mais doit sa forme au dérivé *fléyuss,* puant l'A., de *flerius* Châl. *ms,* moy. bret. *flaerius, fleryus*; cf. van. *derguéye,* degré, du pluriel *derguéyeu,* etc., *Gloss.,* 149, 150.

Le moy. bret. a *gluesque, guescle* et *gluesquer,* grenouille; mais cette dernière forme n'est pas la source des autres, comme on le verra au n° suivant.

4. Le petit trécorois *tirlë,* le cheval du milieu de l'attelage (à trois chevaux) doit venir de son synonyme *tirlër* (*Gloss. moy. bret.,* 745), qui paraît composé du franç. *tirer* et de *leur c'har, leur-gar,* timon de la charrette, voir mes *Notes d'étymologie,* n° 30, p. 50; M. Vallée a noté à Kerity *tirleur*. Mais l'action de *l* était renforcée ici par celle du premier *r*.

5. Il en est de même pour *leur-guer,* van. *leurhé,* aire d'une ville Grég., *Rev. Celt.,* XV, 388, où les deux liquides se présentent dans l'ordre inverse.

Il est possible que l'*r* de *ur,* un, soit pour quelque chose dans la réduction de *ur c'hroer* à *ur houeir* en vannetais de Batz (§ 1); mais ce langage a aussi *kouadur,* enfant, de *krouadur*. Voir § 7.

6. Comme nous l'avons vu dans le bas van. *croé* = *croezr,* § 1, l'*r* final peut tomber dans une syllabe contenant un autre *r*. Il y a un fait tout semblable dans le bas van. *breu* (*brë,* sans la diphtongue vannetaise), frère, = *breuzr,* Loth, *Chrestomathie Bretonne,* 375, 379, *Rev. Celt.,* XVIII, 394; cette chute persiste même dans le dérivé *breuék,* petit frère, VII, 184.

Le bas van. *rew (reù)* derrière = *revr, Rev. Celt.,* XVIII,

394, montre qu'il n'est pas nécessaire que les deux *r* aient été précédés d'une consonne.

On peut ajouter le trécorois *ara* ou *arar,* charrue, plur. *éré* ou *érer,* Hingant, *Éléments de la grammaire bretonne*, 17, moy. br. *arazr, alazr,* haut Léon *alar.*

7. Les deux *r* ne sont pas toujours dans la même syllabe : van. *diberdé* (ménage) où il n'y a rien de fait ni rien à faire Châl., *diberdé,* sans inquiétude, *diberdérr,* oisif, *diberdérr,* fainéant, *dibredér,* qui est un sans souci l'A., *dibreder,* fainéant Châl., *Rev. Celt.,* XX, 200.

Le bas van. *predi,* inquiétude Loth, éd. de Châl., 71, ne vient pas de *predir* pour *predér* (*hep predér,* à l'improviste Châl., *ne brediras,* il ne s'avisa Buléon, *Histoér sant.,* 1897, p. 62), mais de **predri,* variante de *perdri* « souci » que Châl. *ms* donne avec un exemple (*perdri bras endes,* il a grand souci) et le dérivé *perdrius* « chagrinant », à côté de *perderi* « chagrin », *perderi, prederi* « inquiétude ». Cf. van. *querteri* et *keltri,* famine, *Gloss.,* 549 ; petit tréc. *kertri,* indolence, paresse, *kertrius,* paresseux, *Rev. Celt.,* IV, 158. Pour l'*l* de *keltri,* on peut comparer le léonais *plederi* = *prediri,* voir *Gloss.,* 510 ; cf. plus haut *cloëre, alazr.*

Une variante *pidiri* sans le premier *r* (cf. § 5) est attestée une fois en moy. breton, au lieu de la forme ordinaire *pridiry*; cf. cornique *pedeere* pour *preder* aie soin, *Rev. Celt.,* XXIV, 6. Ceci rappelle *pichirindet,* pèlerinage Sainte-Nonne, 230, pour *pirchirindet.*

8. *Predi* venant de *prederi* par **predri,* cf. *perdri,* permet de poser entre le van. *brediah,* confraternité Châl., *bredieh* f., confrérie, société Châl. *ms, berdiah,* f. l'A. et **breuderiaez* = gall. *brodoriaeth,* l'intermédiaire **bredrieah,* d'où **bredriah, *bredrieh, *berdriah*; ainsi la syllabe *er* n'est pas tombée en une fois, comme je le supposais, *Gloss.,* 82.

Un indice de la forme complète **breuderiaez, *brederieah* est resté en van. dans *bredirag', brederag',* confraternité Châl. *ms* : cf. moy. bret. *bæleguiez,* prêtrise, van. *bêleguiah* Châl., *bæleguiah* f. l'A., *beleguieh* Châl. *ms*, léon. *bæleguiez* Gr., *bélégiez* f. Le Gon., à côté de léon. *bæleguiaich* Gr., *bélégiach* f. Le Gon. ; la même alternance se retrouve dans *autroniez* et *autrouniaig,*

seigneurie, *mæstronyez, mæstronyaich,* autorité, maîtrise, *hudurnez, hudurnaig, hudurnyaich,* saleté, *Gloss.*, 521, etc. Le second de ces suffixes vient du franç. *-age,* voir *Notes d'étym. bret.*, 9, 10, 13, 14 (n° 5, § 6, 7, 17).

9. Certaines variantes avec et sans *r* final après voyelle, en dehors de l'action d'une autre liquide, s'expliquent tantôt par la chute ou la transformation d'un ancien *z* doux, tantôt par un échange de suffixe, tantôt par des influences analogiques; voir *Épenthèse des liq.*, 48, 49 (§ 63).

III. — *GWESKLE, GLESKER, TONOULOSCAN.*

1. Le moy. bret. avait : *gluesquer* « granoille, raine des champs », Catholicon *a*; *gluesquer* (2 fois), C *ms*; *gluesque,* C *b*; *gluesque, guescle,* C *c*.

Les formes modernes sont :

guësqle, gouësqle, pl. *guësqleved, gouësqleved* « graisset, ou raine verte, espece de grenoüille venimeuse », Gr., *gwesclé,* bas cornouaillais et léon. *gwesclef,* plur. *gwesclévet,* grenouille, Pel., *gwescle, gwesclef,* pl. *gwesclevet, gwescleyer,* Roussel *ms*; *gwesklév, gweskle,* f., pl. *gwesklévéd,* grenouille de haie, Le Gon.; *gweskléñ,* Le Gon., 2e éd.; *gweskle, gwesklev* f., pl. *gweskleved,* grenouille verte ou de haie, Troude, *gweskleñ,* Milin *ms*; *gweskléon* f., pl. *gweskleved,* grenouille du Rusquec, *gwesklé,* id., dict. bret.-fr.; en Goello *gwesklev,* à Ploubazlanec *gwisklev,* à Paimpol *gwisklef,* en petit Tréguier *gwisiklé, gwichiklé* f.;

gwescler, grenouille, Pel.;

glesquer, pl. *et,* grenouille de haie, P. Maunoir, *glesqer, gluësqer,* van. *gloësqer,* pl. *ed,* graisset, *glesqer,* pl. *ed,* grenouille de haie, Gr., *glesker* m., pl. *ed,* grenouille de haie, mot trécorois, Le Gon., Trd, du Rusq., *glesqer* m. *Fables* de Goësbriand, 1, *Fablou* de Ricou, 4, etc., van. *glasquer* « grenouille des jardins, des prés » Châl. *ms.*, aujourd'hui *gloeskér, glueskér* (*glëchqër* à Saint-Caradec, etc.), m. pl. *ed,* grenouille des champs, graisset;

glesket, grenouille, Pel.

M. Rolland, *Faune populaire,* III, 74, donne, d'après Taslé,

gueslév, graisset, dans le Morbihan; il doit y avoir quelque erreur.

M. Vallée a entendu et noté le pluriel *gwesklevi,* mais ne peut dire si c'est en basse Cornouaille ou en bas Léon.

2. D. Le Pelletier voit dans *gwesclef* un composé de *gwez,* sauvage, et *clem,* plainte, ce qui est impossible à cause de la finale.

Il trouve une grande affinité entre ce mot et le nom fameux *du Guesclin,* ce qui est plus plausible, cf. § 4.

3. Bullet tire les mots bretons de *glas,* vert, ainsi que le français *graisset.* Il a tort; cependant, je crois que la variante *glasquer* pour *glesker* doit son *a* à *glas*: cf. *glasard, ran glas* « croisset, verder, lat. rana viridis », Nomenclator (*Gloss,,* 257; *Zeitschrift f. celt. Philol.,* II, 394.

Il est possible aussi que l'autre variante isolée *glesket* doive sa terminaison au franç. *graisset.*

4. La *Grammatica Celtica,* 2e éd., 1075, hésite à rapprocher du cornique *guilschin,* grenouille, les mots bretons auxquels elle ajoute le nom *du Guesclin* (cf. § 2).

Le dictionnaire cornique-anglais du Rev. Robert Williams regarde *guilschin* comme un emprunt probable au vieil anglais *welkin,* et cite la forme cornique plus moderne *kwilken*; on peut voir, à l'article *frog* du dictionnaire anglais-cornique de Jago (1887), beaucoup de variantes de ces mots.

5. M. Stokes, *Beitræge* de Kuhn, V (1868), p. 451, rapprochait avec doute *guilschin* du sanscrit *varshâbhû* et du lat. *rana,* en ajoutant que l'irl. *loscán* pouvait venir de **plosc-* et être parent de l'allem. *frosch*; mais dans son *Urkeltischer Sprachschatz* (1894) il rapporte *loscán* à la même origine que *loscaim,* brûler, de **lop-sk-*.

Pictet, *Les origines indo-européennes,* 2e éd., I, 638, s'appuyant sur les premiers rapprochements de M. Stokes, voit dans *guilschin* l'animal qui se montre au temps des pluies, d'après le cornique *kinetel* « generatio », et compare *loscán* et *frosch* au sanscrit *prush, plush,* asperger, mouiller.

6. M. Nigra, *Archivio Glottologico,* XV (1899-1901), p. 109-112, 505-507, assimile l'irl. *losgán* pour **flosgán* au bret. *gwesklén,* cornique *guilschin,* d'où l'angl. *welkin,* et compare ce thème celtique **vlosk-, *vlesk-* au latin vulgaire *bruscus* « rubeta »

(Papias), à l'allem. *frosch,* au grec moderne μπράσκα, crapaud, anciennement βάτραχος, βρόταχος, grenouille, etc., etc., tout en reconnaissant que l'origine et les relations de ces mots sont encore des plus obscures.

7. J'ai rapproché, *Zeitschrift f. celt. Philol.,* II, 394, 395, les mots bretons en question du cornique *guilschin* et de l'irlandais *foloscain,* têtard, en les décomposant en **vo-losc-* « petit batracien », cf. irl. *loscann,* grenouille, crapaud, gaélique d'Écosse *losgann,* crapaud. L'origine de ces derniers, auquel on peut joindre le nom de lieu vieux breton *Tonouloscan* (« vallée de la grenouille », cf. *Toulran* dans le Morbihan, etc.), serait, comme l'ont vu MM. Stokes et Macbain, la même que dans le gaélique *losgadh,* brûlure ; cf. irl. *follscadh,* action d'échauder, gall. *folosgi,* brûler un peu (*Gloss.,* 286 ; Macb., v. *falaisg* ; Stokes, *Bezzenb. Beitr.,* XXI, 134). L'association d'idées est justifiée par l'humeur âcre que sécrète la peau du crapaud ; le peuple en dit autant du graisset. M. de Chambure donne dans son *Glossaire du Morvan* : « *Ampoule* f., petite rainette qui monte sur les arbres. On croit dans le pays que son venin fait naître des humeurs séreuses. »

On peut ajouter que *glesker* veut dire, inversement, une ampoule, à Coadout : *ober eur glesker war i viz,* se faire une ampoule au doigt (F. Vallée) ; cf. gall. *llosgedd,* vésicatoire.

Comme le fait remarquer M. Schuchardt, *Zeitschr. f. roman. Philologie,* XXVII, 611, le nom du crapaud est emprunté d'ordinaire à cet ordre d'idées : on l'appelle « Rauhe, Runzlige, Raüdige, Warzige », etc.

8. M. Schrader, *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde* (1901), p. 483, dit que les noms du crapaud et de la grenouille se confondent souvent. Il voit dans βάτραχος le parent possible, non de *frosch,* mais de *kröte* (sûr d'autres explications de ce mot grec, cf. Grammont, *Dissimilation,* 28). Il ne cite aucun rapprochement pour *guilschin.*

9. M. Henry, dans son *Lexique,* admet la parenté du breton avec le cornique *guilschin,* mais regarde l'étymologie comme inconnue ; il remarque que « tous les noms indo-européens de la grenouille sont de physionomie capricieuse et d'identification difficile ».

Je persiste à croire que l'histoire la plus ancienne de ceux que nous venons d'étudier s'éclaire, si on les considère comme de formation spécialement celtique. Ce qu'il y reste de plus obscur, ce sont les changements de suffixes. J'ai eu tort de regarder les formes en *er* comme identiques à celles en *-e* : ces dernières seules proviennent phonétiquement de *-ev, -eff* = **-em, *-im,* dont la consonne finale reparaît aux pluriels *-eved, -evi*.

10. Aux influences analogiques signalées plus haut, on peut ajouter, pour expliquer *gwisklev, -ef,* et surtout *gwisiklé, gwichiklé,* celle du nom trécorois de la mésange, écrit *eur pistiklaou, Kroaz ar Vretoned,* 8 nov. 1903, p. 2, col. 1 ; 29 nov., p. 2, col. 3 ; on dit en petit Tréguier *eur bisiklaou,* m., *id.,* et *koc'h bisiklaouet* (fiente de mésanges), chassie.

IV. — *HOL, HOAL, OUALLEIGN, GWALLA.*

J'ai expliqué, *Rev. Celt.,* XXI, 140, 141, la phrase vannetaise *petra e hol doh toñ?* qu'est-ce qu'il a ? qu'est-ce qui le prend ? comme contenant le même verbe que le petit trécorois *pera c'hoar d'añ?* littéralement « qu'est-ce qui lui arrive ? » Cette explication s'appuie sur des faits phonétiques et sémantiques exacts ; je crois cependant devoir la remplacer par une autre.

Si proche parent que soit le vannetais des autres dialectes bretons, il faut commencer à l'expliquer par lui-même. Or, dans l'expression en question *e hol* et sa variante *e hoal* sont inséparables de *hoalle* qu'on lit *Buhé er sænt,* Vannes, 1839, p. 229 : *a pe hoalle un dra benac doh-t-ou* « quand quelque chose le contrarie » (en un autre dialecte *pa stourm un dra bennac outàn, Buez ar sænt,* Saint-Brieuc, 1841, p. 219). *Hoalle* est ici la mutation de *goalle,* qui appartient à un verbe dérivé de *goal, gol,* mal, moyen breton *goall*.

Ce verbe ne se trouve en moy. bret. que dans *dall ha goallet,* aveugle et infirme, Sainte Nonne, 1110. Le Gonidec donne *gwalla,* faire du mal..., nuire..., préjudicier à, déshonorer, séduire, comme verbe actif et neutre, avec des exemples seulement de l'actif, comme *ann dra-zé en dëûz va gwallet,* cela m'a

fait du tort. Troude et M. du Rusquec n'ont plus que *gwalla,* actif, au sens de séduire, violer, qui existe en trécorois; cf. *Gwerzion Breiz-Izel,* I, 436, 438.

Le van. a dû avoir un verbe neutre correspondant, *goallein* « faire mal » (*doh,* à), et non « manquer », comme je l'ai cru, *Gloss.,* 264. On dit à Sarzeau *oualleign,* répandre, ce qui paraît une mutation généralisée du même mot, cf. les deux sens du franç. *gâter* (*Rev. Celt.,* III, 59). La ressemblance du gallois *gwallaw, dywallo, tywallt,* verser, vider, peut être trompeuse; ces mots rappellent d'autre part l'irlandais *folamh,* gaél. d'Écosse *falamh,* vide.

V. — *ILYEAUENN, ILIO, ILIAVEK, DELIAÙRID, DELIAÙ; DELYOU, DEILHAV; ILLY; HIZIÙ, IRI HÙ, HINIÙ; KIZIDIK, KIZILIK.*

1. Le lierre s'appelle en moy. bret. *ilyeauenn,* sans variante connue; mais il ne s'y trouve nommé qu'une fois, dans le Catholicon.

Aux formes modernes données *Gloss.,* 333, il faut ajouter: *ilyau, ilyo, ilyavenn, ilyoenn* Grég., *elio, eliaw, iliaw* Pel., qui cite *il* d'après le « Nouv. Diction. »; « *elio* v: *illio, ilio, iliaw, iliao,... biliaven* », Roussel *ms*; *iliô, éliô* m. en 2 syllabes, *iliôen, iliaven* f., Le Gonidec, *ilio, elio, iliavenn, ilioenn,* Troude; *ilyavecg,* pl. *ilyavegou* « lieu où il croît beaucoup de lierre » Gr., *iliavek* f., pl. *-égou,* id., *iliavek,* couvert de lierre Gon., cf. gall. *eiddewog.* M. Vallée m'a appris qu'on prononce à Plounévez-Moëdec *ilhiaou,* à Pluzunet *ilheaou,* à Coadout *ilhë,* à Trézény *ilheo,* toujours en 2 syllabes.

En van., Châl. a *delian-rit,* Châl. *ms deliav',* s. v. *lierre,* et *en delian, en iliau,* v. *entortiller*; MM. Guillevic et Le Goff, *Exercices sur la grammaire,* Vannes, 1903, p. 64, *deliaù-rid* m.; M. Loth signale *delya-kwarn* à l'Ile-aux-Moines (*Annales de Bret.,* XIV, 84). M. l'abbé Guillevic m'a indiqué *deyar* à Saint-Caradec, etc., et M. l'abbé Buléon *gildéau* à l'île de Groix.

Dans les noms de lieux, on trouve au Finistère (Beuzec-

cap-Sizun et Plogoff) *boud illiou,* touffe de lierre, *boud illou, boud illo* (prononcés *ilho*), *koaz illou* (pron. *ilhou*); dans le Morbihan (à l'Ile-aux-Moines) *Bodelio* (pron. *bouderyaw*), bouquet de lierre, Loth, *Ann. de Bret.,* XV, 391, 301, 308, 309; XIV, 284.

On peut ajouter, entre autres, pour le Morbihan: *Bodillo, Bodélio, Bodeliave*; *Kerdeliaud,* cf. la forme française *Liéroux,* nom de village (*Dict. topographique... du Morbihan*). Il semble aussi que Le Haut et Le Bas *Niziave,* village et moulin à eau, *ibid.,* au xve ou xvie siècle *Enezeziau, Ann. de Bret.,* XVIII, 145, contienne le même mot et soit pour *enes eziau,* l'île du lierre.

2. Le gallois *eiddew* montre que *ilyeauenn* vient de **ilyeuenn* comme *bleauenn,* cheveu, de *bleuenn,* gall. *blewyn,* etc., cf. *Gloss.,* 441; et de même que ce mot avait un pluriel *bleau, bleu* = gall. *blew, ilye(a)uenn* devait faire **ilyeau, *ilyeu.* Cet *e* est tombé ensuite dans la plupart des variantes, à cause de l'accumulation des sons vocaliques; cf. cornique *idhio.*

3. Les formes *eliaw, elio,* bien que se présentant tardivement, paraissent avoir conservé une initiale plus primitive; cf. irl. *eidenn, eidhean,* à côté de *idu* (Stokes, *Urkelt. Sprachschatz,* 29, 328; sur l'étymologie qui ferait le mot parent du lat. *pedica,* piège, lacet, etc., voir *ibid.* et *Indogermanische Forschungen,* XIV, 484).

4. Mais comment expliquer l'*l* au lieu du *z* doux = *dd* gallois, *dh* cornique? M. Stokes, après s'être contenté de constater cette équivalence isolée, *Middle-Breton Hours,* 84 (comme aussi M. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales,* I, 23), se demande, *Urkelt. Spr.,* 29, s'il n'y aurait pas eu entre *z* et *l* un intermédiaire *r.*

Il est certain que **izyeau* (cf. *Enezezian?*) eût pu devenir **iryeau,* comme *hizieau* aujourd'hui est devenu *hirio* au début de la période moderne, *Gloss.,* 321 (le moderne *bouderyaw* paraît venir, inversement, de *bod-elyaw*).

Je crois même que l'*r* venu de *z* doux peut évoluer encore; et que le van. *hiniu,* expliqué autrement *Rev. Celt.,* XXIV, 321, vient de *hiriu,* que Châl. donne en même temps, ainsi que *hizihuë.* Sur ce changement d'*r* en *n,* on peut voir mes

Notes d'étym., 139, 140 (n° 74, § 5). Mais ce phénomène est exclusivement vannetais ; il y a une présomption contre l'explication de *ilyeau-* par **iryeau-*, dans ce fait que le moy. bret. *hiziu, hizieu, hizieau, hizio*, etc. = gall. *heddyw*, mot d'aspect phonétique si semblable à *eiddew*, a constamment le *z*, et que ses formes modernes, où la consonne est très variable (cf. *Rev. Celt.*, IV, 467; V, 125, 127; XXIV, 258), ne l'ont jamais changée en *l*.

On ne peut pas invoquer non plus l'alternance partielle des suffixes *-izik, -idik, -inik, -ilik, Gloss.*, 341, 342. Ce dernier ne se trouve que dans *kizilik*, sensible, qui n'a d'équivalent que *kizidik*, et qu'on trouve écrit une seule fois (peut-être sous l'influence de *hillik*, chatouillement, *hilliguz*, chatouilleux).

Il faut donc séparer le nom breton du lierre de son synonyme gallois (comme l'ont fait D. Le Pelletier et M. Macbain), ou admettre qu'une perturbation analogique a changé son *z* en *l*.

5. J'ai supposé l'influence d'un nom de plante, *illy*, le cormier, qui, d'autre part, a supplanté en petit trécorois le mot *irin*, prunelles, fruits de l'épine noire, *Gloss.*, 333, 334 ; M. Henry remarque à ce propos, *Lexique*, 163, que ce sont là trois « plantes à baies ».

6. Sans renoncer absolument à cette explication, je crois qu'un autre mot s'est aussi mêlé à l'ancien **ezieu-, -eziau* pour en faire *ilyeau-* : c'est le nom de la feuille, en moy. bret. *delyenn*, plur. *del, delyou*.

La relation des idées est facile à admettre : le lierre est une plante à feuilles abondantes et persistantes ; appliquée à un mur, l'épithète de « feuillu » se confond avec celle de « couvert de lierre », pour le sens. Quant à la forme, il est impossible de les distinguer en van. : *deliaüs*, feuillu, touffu, Châl., *deliäus*, feuillu, Châl. *ms, deliàuss*, id. l'A., pourraient aussi bien venir de *delian*, lierre, que de *delian*, feuilles, Châl. *ms*.

Cette raison a favorisé la variante plus commune *deliaùrid* où le vannetais a vu « des feuilles qui courent » (de là les dérivés *deliauênn-ritt* f., pl. *deliauênnen-ritt* l'A., cf. *sivyen-red, sivv-red*, eufraise Gr. = « fraisier qui court »), mais qui, à à l'origine, devait être proche parente du gall. *eiddiorwg*, lierre,

cf. léon. *ilyavrez,* chèvrefeuille, Gon. De là aussi l'autre détermination dans *delya-kwarn* = « feuilles du coin ».

7. Je crois que le nom vannetais du lierre doit son *d* initial à celui de la feuille qui, de son côté, lui a pris les sons *aù*. Châl. donne *deliaouen,* feuille, pl. *dél, deliau ; deliau guniec,* pampre de vigne ; l'A. *deliaoueenn,* pl. *deliau* ; MM. Guillevic et Le Goff, p. 64, *délen* f., pl. *dél* et *deliaùen,* pl. *deliaù*. On attendrait, sauf en bas vannetais, **delieuen,* **delieu,* = moy. bret. *delyou*. Grég. donne hors de Vannes *delyou, delyaou*. Ce dernier ne se justifie phonétiquement qu'en cornouaillais.

Deliaù est donc un mélange de **delieu* = *delyou,* feuilles, avec **eliaù, ilian,* lierre = *ilyeau-* : cf. *dareu,* larmes = léon. *daerou,* moy. bret. *dazrou,* et *bléaoueenn,* pl. *bléau,* cheveux, l'A., etc.

8. Le petit trécorois dit *deilhaven,* feuilles, pl. *deilhav, deilha,* ce qui paraît tenir de même à l'influence de *iliaven,* lierre (mot perdu dans ce sous-dialecte) ; pour le *v,* cf. *bleven,* pl. *blev, blé,* cheveu. Cette prononciation est donnée par Grég. dans le dérivé *delyavns,* feuillu, à côté du van. *delyaüs*.

9. L'*r* de *deyar* doit être une transformation dialectale de *ù* final ; on dit dans les mêmes endroits *Pléniar,* Pluméliau. Cf. *kanir,* toison, de *kaniù* à Cléguerec, etc., Loth, éd. de Châl., 43.

10. Le *g* de *gildéau* est ajouté comme dans *girin, girin spern,* prunelles, *givin,* ongle, variantes vannetaises de *irin, ivin,* etc. Quant au *d*, je n'en vois pas d'explication probable.

11. Pel. dit que Davies donne en bret. *hieuven* et qu'il faut lire *hiliaven* (Jago cite, d'après Borlase, *hieauven* comme cornique). Il est possible que le mot breton se trouve écrit avec un *h* dans *Kerhilio, Kerhillio,* le *Bois-Hellio* (Morbihan), etc., cf. *Kerdéliaud*.

12. Le *Lexicon cornu-britannicum* donne un bret. *iliarek* et un gall. *eiliorwg* qui doivent être purement imaginaires.

VI. — *FOUILHIR, FOULIAR, FOULIAÙ, FOULIAST ; BROUST.*

1. Les autres noms du lierre en breton ont aussi rapport à

l'idée de feuilles. On dit à Sarzeau *fouilhir* (*De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne,* Saint-Brieuc, 1877, p. 11), par ailleurs, en van., *fouliar* (*Exercices sur la gramm.,* 1903, p. 64), et aussi *fouliaù, fouliast* m.; *fouliaren, fouliaüen, fouliasten* f., plant de lierre. Ce sont des dérivés du franç. *feuille*: cf. *fouillard,* branche garnie de feuilles, L. Favre, *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis,* Niort, 1868, *feuillard,* id. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*; *fouyard* id. dans l'Ille-et-Vilaine, *Ann. de Bret.,* XI, 434; XV, 377; *feuyar, fouyar,* id., dans le Bas-Maine (Dottin); *feuilleron, fillas,* m., id., E. de Chambure, *Glossaire du Morvan*; v. franç. *foillard, foullard,* branchage; moy. bret. *fouillez,* feuillée, etc., *Gloss.,* 241.

Fouilhir vient de **fouilhér,* du v. franç. *fullier, fueiller,* m., feuillage; cf. le morvandeau *feuilleron,* cité plus haut, et l'espagnol *hojarasca,* feuillage touffu. *Fouliar* est peut-être dû à un mélange de *fueiller* avec *foillart, foullard,* car le *d* aurait subsisté, surtout dans le dérivé en *-en*. Les formes romanes en *as,* comme *fouillas,* m. (et *fouillard*), feuillage, fouillis, de Montesson, *Vocab. du Haut-Maine,* sont plus près de *-ard* que du bret. *-ast*; celui-ci répondrait à un franç. **fouillasse, *feuillasse,* cf. italien *fogliaccio,* mauvaise feuille de papier, voir *Rev. Celt.,* XI, 355. *Fouliaù* paraît avoir pris la finale de son synonyme *deliaù*.

2. Pel. dit que « *broust* au pays de Vannes est du lierre, ce qui est aussi de l'usage de la Haute-Bretagne, où l'on parle François, en y mêlant plusieurs paroles du Breton ». Ceci est confirmé par le nom de lieu morbihannais *Kerbroustec,* qui doit être « la ville au lierre ». *Broust,* lierre, existe en petit Tréguier avec un dérivé *bronstaü,* chercher du lierre, cf. *Rev. Celt.,* IV, 149. Dans son *Gloss. des parlers du Bas-Maine,* M. Dottin donne *brou,* lierre, gui; *broutu,* couvert de lierre ou de gui. Divers parlers d'Ille-et-Vilaine ont *brou* (à Ercé, Sébillot, *Traditions et superst.,* II, 318), *brou, braou, breou,* lierre, *braoutu, breoutu,* garni de lierre, etc., voir *Ann. de Bret.,* X, 99; XI, 428; XVI, 518; XVIII, 450, 562. *Brou,* lierre, se dit à Segré (Ménière, *Glossaire angevin,* dans les *Mém. de la Soc. académique* de Maine-et-Loire, t. XXXVI). Cf. Favre, *Gloss. du*

Poitou : *brout* m. « feuilles d'arbre que l'on cueille pour faire brouter par les bestiaux » ; Delboulle, *Gloss. de la vallée d'Yères* : *brou,* m., gui ; en v. franç. *brost,* m., jeune pousse des arbres au printemps, *broust,* action de brouter ; et en bret. *broust, broucç,* bourgeon, hallier, Maun. ; buisson, hallier, Pel. ; *broust, brouz,* brout, pâture des bêtes fauves... dans les jeunes bois qui repoussent au printemps, *broustou,* broussailles, *brousta, brouza, brouzal,* brouter, Gr., *brousta, broucça,* bourgeonner, *broustail,* broussailles, Maun., *brouza, brouçza, bronçza, brousta,* van. *bronceiñ,* bourgeonner, Gr., etc.

En petit Trég., *broust* m. est une brosse et *broustañ,* brosser ; c'est de ce sens que doit dériver le léon. *brousta,* rouer, moudre de coups, *broustet eo va c'horf ouzin a daoliou...* mon corps est roué, moulu de coups, Milin *ms.* Voir *Gloss.,* 84, 85 ; *Lexique,* 46 ; Kœrting, *Lateinisch-romaniches Wœrterbuch,* 2e éd., 1588, 1604, 1661 ; *Ztschr. f. rom. Philol.,* XXV, 575.

VII. — *FELU-MOR ; FILIT ; BANAL FIL ; LUDU ; FUBU ; GOUMOÑ.*

1. Le *Nomenclator* traduit, p. 79, le lat. « alga, vlua, fucus marinus » et le franç. « algue » par *felu-mor,* en ajoutant : *vn seurt lousaou á cresq en mor huc* (lisez *hac*) *en reyer á vez anal ouz lœttus* (sorte de plante qui croît dans la mer et dans les rochers, et ressemble à la laitue). Grég. rend « algue » par *felu mor* et « goëmon » par *felu-mor.*

Le Gonidec donne *félu* ou *félu-mòr* m. « sorte de goëmon, d'algue, plante marine », sans astérisque, comme un mot celtique. La seconde forme lui fait supposer « qu'il y a une plante terrestre qui porte simplement le nom de *félu* ». Il ajoute : « Le Pelletier n'a pas ce mot, mais il met *filit,* que je ne connais pas dans l'usage. »

2. Pel. avait défini *filit* « sorte de goëmon, ou algue longue comme une corde, et fort grasse » ; ce qui lui fait soupçonner que c'est le franç. *filet* un peu altéré, « si ce n'est un dérivé de *Fil,* qui a été autrefois en usage pour des cordes d'instru-

ment de musique : car Davies met *Ffilor,* Fidicen ». Il constate à la fin que « ce goëmon est transparent et lissé comme les cordes de boyau, mais bien plus gros ».

Milin a écrit à la fin de l'article *felu* de Troude : « *felit, filit* » ; à l'art. « *filit,* s. m. Goëmon qui a la forme d'une corde », il a ajouté : « ou mieux de ficelle ou de fil très long. Ce goëmon est recherché à Roscoff comme un excellent engrais. *Ar filit a zo mad da drempa* » (le *filit* est bon à fumer la terre).

M. du Rusquec, dans son *Nouveau dict.,* donne : *félu-mor* m., goëmon, voyez *fili* ; *fili* m., espèce de varech long et mince, voyez *félu.*

Il est possible que *felit* et *fili* soient simplement des méprises suggérées par le désir de rapprocher les deux mots *felu* et *filit.*

3. La préoccupation étymologique a joué encore un rôle d'autant plus fâcheux qu'il reste latent, dans l'article où Bullet attribue au breton un mot « *felu,* excrément ». Ce mot n'est autre que *fell,* donné avec ce sens par Grég. ; Bullet, qui n'y regardait pas de trop près, a expliqué par là, sans le dire, *felu-mor* comme une variante de **fell-mor* « excrément de la mer, ce qui est rejeté par elle » ; il en a conclu, toujours sans le dire, que *fell* et *felu,* c'est tout un ; puis il a carrément affirmé que *felu* veut dire « excrément ». Voilà où mène la prévention étymologique.

4. M. d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales,* I, 66, a vu dans *felu* un suffixe celtique *-ovo-s, -avo-s,* comme dans *ludu,* cendres. Mais ceci n'est pas justifié phonétiquement, cf. *ibid.,* 9, 10 ; il est naturel d'attribuer la forme prise par la finale de *ludu* à l'influence du premier *u* ; cf. *Rev. Celt.,* IV, 466, 467 ; XIV, 320 ; *Gloss.,* 379, etc.

5. Cette assimilation fréquente doit aussi être mise en cause dans le cas de *fubu,* moucherons : le vannetais, qui a toujours ici l'initiale *huib,* ne présente jamais cet *-u. Fibu* et *c'hwibu* peuvent être le produit de deux analogies inverses. Cf. mes *Notes d'étym.,* 83-87 (n° 57). Le *Lexique* regarde *fibu* comme dissimilé de *fubu* ; je ne vois aucun exemple d'un pareil phénomène.

M. du Rusquec, dans son *Nouv. dictionnaire,* rapproche *c'houibuen* du v. bret. *guohi* frelons, qui est tout différent, cf. *Gloss.,* 428. A « *c'houibu* s m. Moucheron », il ajoute :

« Jubainville le tire de *cho-sé* ». La source de cette information est le passage suivant des *Études gramm.*, I, 32 : « *f* vient de *sv* initial :... *fubu,* variante *c'houibu,* moucheron ; or *c'ho* = *sv* ». Cette façon de citer est peu scientifique.

6. Dans la première édition du *Gloss. moy.-bret.* (*Mémoires de la Société de linguistique,* VII, 217), je me demandais si le rapport de *fulen,* étincelle, à une forme antérieure **ulvenn*, cf. *élvenn,* Gr., se retrouvait entre *felu-mor* et le lat. *ulva* ; en ajoutant : « Le v. fr. *feulu de mer,* m., algue, God., serait d'origine bretonne, de même que *goémon.* Cf. *filit*... » La seconde édition pose la même question, p. 249. Elle supprime l'astérisque de *ulven,* parce qu'il est attesté par Le Gonidec (p. 225), et ajoute (p. 248) la citation d'une forme voisine, *ülfen.* Elle ajoute aussi au passage cité plus haut cette restriction : « D'un autre côté, *feulu* pourrait être une forme normande de l'adjectif *feuillu* : cf. *fieule,* feuille, en patois du Bessin, *Mém. de la Soc. de ling.* IV, 66. »

Cela est devenu dans le *Lexique* de M. Henry : « *Félu*... Empr. lat. *ulva* « algue », avec métathèse ; ou bien dér. d'un celt. inconnu apparenté au lat. *ulva.* — Ern. »

Enfin cet article du *Lexique* a été ainsi critiqué par M. Loth, *Rev. Celt.*, XXIII, 119 : « D'après M. Ernault, suivi par M. V. Henry, ce serait un emprunt latin *ulva,* évoluant par une série de métathèses qu'il est inutile de discuter : *felu* est exactement le v. fr. *felu,* algue ».

7. Jusqu'à preuve du contraire, je crois que ce « v. fr. *felu,* algue » n'est qu'une réminiscence du « *feulu de mer* » que j'avais cité, réminiscence altérée par le sentiment trop exclusif de sa parenté avec le bret. *felu.* Cette parenté n'a jamais été pour moi en question ; mais il s'agit de savoir quelle en est la nature. Un synonyme breton de *felu-mor, goemon,* est exactement le v. franç. *gouesmon* ; cela empêche-t-il le mot d'être d'origine celtique ?

Notons à ce propos combien le *Lateinisch-romanisches Wœrterb.*, 2e éd., 1901, est en retard, dans son article « Kelt. *goumon* » ! (n° 4304). Voir *Gloss.*, 283 ; le *Journal des Savants,* août 1897, p. 495, 496, etc. Le *Lexique* donne *goumon* comme vieilli, ce qui n'est pas exact pour tous les dialectes. On dit

en van. *goumoñ, gomoñ* m., goémon; *goumonat, gomonat,* aller chercher du goémon.

8. *Felu-mor* est-il aussi d'origine celtique ? C'est ce que j'ai cherché, en indiquant de quelle façon il pourrait être parent du lat. *ulva* et aussi du mot de sens voisin *filit.*

Mais les définitions distinctes citées plus haut (§ 1 et 2) de *felu-mor* et de *filit* engagent à séparer ces deux mots. *Felu-mor* désignant proprement une algue qui a quelque ressemblance avec la laitue, vient sans difficulté du v. franç. *feulu de mer,* si celui-ci veut dire littéralement « (végétal) *feuillu* qui vit dans la mer »; cf. v. fr. *fuellu, follu, foullu,* etc., feuillu; *feul, feule, feulle,* feuille.

9. Quant à *filit,* dont la forme est celle d'un fil très long, il paraît dériver de ce français *fil.*

M. Loth, *Ann. de Bret.,* XV, 391, 400; XVI, 139, compare *filit* à *park filizou,* nom d'un champ à Plogoff, et à *banal fil,* genêt cultivé, plus développé que le genêt ordinaire, en ajoutant avec doute le gall. *ffill,* tour, *ffillio,* tordre, entrelacer. Mais la famille armoricaine de ces mots gallois devrait avoir *l* mouillé; *banal fil* paraît plutôt être littéralement « genêt de fil » (= allongé comme un fil, ou peut-être dont on tire du fil, de la filasse ?).

VIII. — *FÌL, FILEN, FILENNEIN; FEILHEN, FOLLEN; DELIEN; FILOUR, FILOUTER; FILACH, FILAJ, FILÀJO, FILAJEIN, FILAÑ, FILA, FILO, FIREIN; FILOCHENN, FILOCHER.*

1. Le petit trécorois *fil,* intelligence, idée, ruse, vient du français populaire *fil,* adresse, habileté. *Fil* se dit aussi en Goello, comme me l'apprend M. Vallée; les exemples qu'il en a recueillis le montrent toujours associé au verbe *kaout,* comme dans l'expression « avoir le fil », que L. Rigaud attribue au jargon des voyous, cf. *Rev. Celt.,* XV, 364: *red e kaout fil ewit arriout,* il faut avoir du savoir-faire pour réussir; *an holl n'o deuz̃ ket ar memez̃ fil da vevañ,* tout le monde n'a pas le

même truc pour gagner sa vie (Coadout); *fil en neuz,* il a de l'adresse; *hennez 'n euz re a fil,* il a trop de finesse; *hennez 'n euz kement fil a zo,* il a toutes les ruses.

Ceci appuie l'explication de Delvau: *fil,* adresse, habileté « dans l'argot du peuple, qui assimile l'homme à un couteau »; et de Rigaud: « allusion au fil d'un couteau, d'un rasoir ». Cf. l'expression familière: « C'est une fine lame », voir aussi *Notes d'étym.,* 95 (n° 63). On dit de même dans le Bas-Maine *avé l fil,* avoir de l'adresse pour faire ses affaires (Dottin); dans le Midi, *avé lou fiéu,* être fin, habile, adroit (Mistral).

2. De là, en haute Cornouaille, *filen,* ruse; en van. *filennein,* débaucher (une fille), *n'en dés meit erré sot him lausqu' de filenein guet er merhet* « c'est à faire aux sots à se laisser embabouiner par les femmes », Châl. *ms*; *filennour,* trompeur, séducteur.

3. *Filen,* f., pl. *-nou* « partie mince d'une planche, éclat allongé », du Rusq., *Nouv. dict.,* s'il est exactement rapporté, pourrait être le même mot, en un sens voisin de l'acception primitive. Mais j'y verrais plutôt *fillen,* que Pel. cite comme une variante cornouaillaise de *follen* dans *fillen-coar,* rayon de miel, *fillen-paper,* feuille de papier. Roussel *ms* a aussi ces deux expressions, sans indication de dialecte. Il n'y a aucun renseignement sur la prononciation des *l*. Cf. cette note de Milin à l'article de Troude, *follenn* f., feuille de papier, de métal, page d'un livre, etc.: « Ce mot n'est pas de Léon où l'on dit *feillen*... *feillen* ne se dit que du papier et du fer-blanc et du bois scié. » *Feillen* (par *l* mouillé) = vann. *feilleun,* pl. *eu,* feuillet, Châl., *feilheun,* Gr., du fr. *feuille,* anciennement aussi *feille*; cf. *feilhetès,* feuilletage, pâte feuilletée, *feilheür* « feuillure, canelure de portes, de fenêtres », Gr., van. *feuillure,* m. l'A.

3. L'emploi figuré du mot « feuille » a, comme on voit, plus d'extension en breton qu'en français. Il a lieu aussi pour l'expression celtique correspondante. *Delienn,* selon Troude, se dit, en poésie, d'une tranche mince de pain; Milin ne fait pas cette restriction, dans sa note à *follenn*: « Le mot *deillen* s'applique particulièrement au feuillage des arbres et des plantes, et aussi au pain coupé en tranches légères. *en delien vara.* »

Delyen a des formes sans *y*, par l'influence desquelles on peut expliquer l'absence d'*l* mouillé dans *foleenn, follen.*

4. Le haut cornouaillais *ober filach,* pl. *eu,* réussir, tient aussi à l'idée de *filen, filenneiu.* Il concorde matériellement avec *filâj,* veillée, avec ou sans danse, *mont d'ar filâj,* aller à la soirée, à la danse de nuit, *chom da filâjo,* rester à veiller, faire la veillée, rester tard, *ibid.*; van. *filage,* filerie, pl. *-geu,* Châl., f., filerie, veillée l'A., *filage,* réunion du soir, *Choæs,* 136, *filaj,* veillée, *Est,* 54, *Livr el Labourer,* 26, pl. *eu,* 52, *Est,* 52, *Foér Veriadek,* 24, *filaj* m., pl. *-eu,* veillée, *Exerc.,* 96; *filajerion,* ceux qui sont à la veillée, *Est,* 56, du sing. *filajour*; *filageiu,* veiller à la filerie, l'A., etc.; cf. v. fr. *filage,* action de filer, *filloir,* machine à filer, *fillouer,* atelier où l'on fabriquait du fil, = dans l'Ille-et-Vilaine *filwa,* veillée, voir E. Pichot, *Ann. de Bret.,* XV, 376.

5. Le van. *filour,* filou, Châl. *ms,* paraît une adaptation de ce mot français, dont l'origine est controversée. Grég. donne hors de Vannes *filouter,* pl. *-éryen,* filou, qui vole par adresse, par surprise; *filoutérez,* pl. *ou,* filouterie, *filouti,* filouter. On dit dans le Haut-Maine *filou,* enjôleur (de Montesson), dans le Bas-Maine *filou,* enjôleur de filles, hypocrite, *filouzé,* flatter, voler (Dottin), cf. *filouser* et *filouter,* faire le filou, à Baugé (Ménière, *Gloss. angevin*); cela permet de supposer un haut breton **filoux,* qui rappelle le van. *filennour.* M. du Rusq. donne *filout,* pl. *ed,* et *filouter,* pl. *ieu,* filou, du fr.; *filouterez,* f., pl. *ed,* femme qui vole; *filouta,* filouter.

6. Le franç. *filer* a plusieurs sens très distincts. Une parodie de la chanson « Il pleut, il pleut, bergère » contient cette plaisanterie :

Ma mèr' s' moqu' bien qu'on s' mouille;
A m' dit : Veux-tu t' 'n aller,
Ou j' vas prend' ma quenouille
Pour te faire filer !

Le verbe breton correspondant, riche aussi à cet égard, a, comme ici, le sens d' « aller vite », ou « s'en aller, s'échapper, décamper » en petit Tréguier et Goello : *gwasañ filañ re !* comme il filait !

De là, d'un côté le sens de « céder, ne pas oser tenir tête », dans le cornouaillais *filo* (ce qui rappelle le franç. *filer doux*);

de l'autre, l'acception active « ôter » dans le bas léonais *fila* : *fila e dok,* ôter son chapeau (Vallée); cf. *filer la carte.*

Je crois qu'on doit joindre à *filo* le van. *firein,* qui a exactement le même sens dans Châl. *ms* : « il faut filer doux devant lui... *teüel gueton,* quelques-uns disent *firein gueton* ».

7. *Filochenn,* pl. *ou* « retailles, que l'on taxe les tailleurs d'emporter », Gr., vient du fr. *filoche,* sorte de tissu, au centre de la France « frange d'une étoffe » Jaubert, cf. *effilocher.*

Filocher, pl. *-chèryen,* filotier, celui qui prépare le lin ou le chanvre, le séparant de l'étoupe, fém. *-cherès,* pl. *-cheresed,* Gr., vient de ce mot français.

Sur ses synonymes vannetais *fistoupér* et *huillasstrour,* voir *Notes d'etym.,* n°s 54 et 55.

IX. — *CHIVONEN; CHAÑNÉ; CHALA, ME CHAL, EN EM DRECHALA.*

1. M. l'abbé Le Goff m'a appris qu'à Brandivy et Plumergat on dit *chivonen,* écume. C'est certainement un mélange des deux synonymes *chumen* et *ivonen.*

2. Un fait du même genre a dû se passer dans le mot plus connu *channai* m., ennui, *channaiein, channai,* ennuyer, *channainss,* ennuyeux, que l'A. donne en même temps que *annai, annaiein, annaiuss.* On prononce *chañnè, chañnéein, chañné, chañnéus,* et *añné, añnéein, añnéus.* Ces derniers viennent du franç. *ennui.* Quelle autre famille est venue s'y mêler ?

Le van. ne semble présenter de rapport possible qu'avec *chifein,* chagriner, affliger.

2. Cependant il a eu aussi un mot dont le sens moins fort conviendrait mieux. C'est le correspondant de *iala,* s'attrister, Maun., *jala, èn hem jala,* s'impatienter, *jalamand,* pl. *-nchou,* impatience, *jalus,* impatient, chagrin, de mauvaise humeur, Gr., *chala* en Léon et Cornouaille, chagriner, *jala* « dans l'usage ordinaire... importuner, chagriner », « M. Roussel écrivoit *Jala,* ou *Chala,* se chagriner », Pel., « *Jala, Jali, c'hali,* se chagriner,

se dépiter, s'impatienter », Roussel *ms*; *chala, jala,* a. et n., chagriner, agacer, impatienter; se chagriner, s'impatienter, être de mauvaise humeur, Gon., Trd, *chaluz, jaluz,* chagrin, impatient, qui est souvent de mauvaise humeur, Gon., *chal* m., impatience, id., dict. franç.-bret.; *chal* m., inquiétude, *beza e chal gant eunn den,* être inquiet de quelqu'un; *beza e chal da ober,* n'être pas disposé à faire une chose pénible, désagréable, Trd; dans cette phrase, Milin a effacé la négation et les deux derniers mots, en ajoutant: « Ce mot ne s'emploie jamais qu'avec la négation, et plus souvent appliqué aux choses qu'aux personnes. On dit cependant *n'emaonn ket e chal gant-han, gant-hi,* je ne raffole ni de lui ni d'elle ». M. du Rusquec donne *chal* m., impatience (comparé à « l'anglais *shal* »!); *chal* m. « Sans nécessité, *nemonn ket hé chal,* je ne me soucie pas »; *chaluz,* chagriné, peiné; *chala,* a. et n., chagriner; *jala, chala,* se plaindre, *jalamand, chalamand* m., pl. *ou,* chagrin, « grec ἀλλάω, frappe »!

Le van. n'a de cette famille que *jalus* chagrinant, chagrin, adj. Châl. *ms,* et l'expression *mechal,* qu'on ne sait plus décomposer: *Mechal più en dès reit er guéled d'is?* qui donc t'a donné la vue? *Histoér santél,* 1896, p. 111, = *me chal,* je m'inquiète, je me préoccupe (de savoir)...

3. Pel. doute que *chala* soit breton d'origine, et remarque qu'on dit dans les provinces voisines de la Bretagne *achaler*: « *vous m'achalez,* vous me chagrinez. » Ceci est exact. Du côté de Laval, on dit familièrement, par exemple: « Ah! j' m'achale-t-i! ». Cf. *achaler,* ennuyer, contrarier, Haut-Maine (de Montesson); ennuyer, agacer, *déchaler,* désennuyer, Bas-Maine (Dottin); *achalé,* fatigué, Ménière, *Gloss. angevin.*

Milin *ms* compare aussi avec raison le v. franç. *chaloir,* soucier; de même M. Henry. Cf. dans le Midi, *me chale de t' ausi,* ta voix fait mes délices, Mistral (= je me plais à t'entendre), italien *se vi cal di me,* si vous avez de l'attachement pour moi, *non me ne cale,* peu m'importe; à Saint-Brieuc, *chant pas guère*; français *nonchalant,* etc.

4. Un composé de ce mot est en bas Tréguier *en em drechala, en em drechali,* s'agiter, se préoccuper (Vallée); il est formé comme *trec'hwezi,* souffler fortement et avec effort, Pel., etc.

X. — *KOUMERZ, KOÑVERS, KEMM, GWERZ; CHAS, HÉALAT; GUINHEZR.*

1. Le français *commerce* a donné en breton *commerce... eu* m., commerce, négoce l'A., *koumerz* m., id., *kear goumerz,* ville commerçante, *koumersant* m., commerçant, J. Moal, *Supplément lexico-grammatical au dictionnaire... français-breton du colonel A. Troude,* Landerneau, 1890; *koumerz* m., commerce, *koumerzi,* v. n., faire du commerce, du Rusquec.

Ce mot a été aussi altéré par l'influence du franç. *converser,* en moy. bret. *conuersaff, conuerssifu.* De là, tréc. *delc'hel koñverz, derc'hen eur c'hoñvers,* tenir un commerce; *kât koñvers gañt,* avoir des rapports, s'entendre avec; *moñt mad ra'r c'hoñvers etreze,* ils s'entendent bien, ils sont en bons termes, cf. *Gloss.,* 118.

2. Troude donne *kemm-werz* m., commerce en général, et M. du Rusquec, *kemm-werz* m., commerce, de *kemm,* échange, *gwerz,* vente. Ce mot est une refonte de *koumerz* d'après des éléments celtiques. Son emploi aurait besoin d'être vérifié. Ces sortes de calembours par à peu près sont assez fréquents en gallois, comme l'a remarqué M. Zimmer; par exemple, « capitaine », anglais *captain,* y devient *cadben* d'après *cad* et *pen* (chef de bataille).

Les mots bretons ainsi forgés passent moins facilement dans l'usage réel que dans les recueils de lexicographes sans critique. Tels sont: *chashéala,* héler les chiens, « de *chas* chiens et de *héala* héler »; *kounherz* m., chasseurs, de *koun,* chiens, et « *herz harz,* aboiement », dans le *Nouveau dictionnaire pratique et étymologique* de M. du Rusquec, qui n'a pas cependant poussé la logique jusqu'à enregistrer à leurs places ces fantastiques *héala* héler, *herz,* aboiement. *Chashéala* vient d'une explication arbitraire de *chaséal,* chasser, par *chas* et *héala,* diriger (H. de La Villemarqué, *dict. bret.-fr.* de Le Gonidec); ce dernier est « *héala,... héalat* v. n. Gouverner la charrue », Gon.

Sur l'origine de l'erreur relative à **kounherz,* voir mes *Études d'étymologie bretonne,* 50, 51 (n° XX, § 10). H. de La Villemarqué n'en est pas le premier auteur. Pel. a cet article: « *Gounhers,*

chasseur. Je ne l'ai trouvé que dans un seul Dictionnaire assez ancien... C'est un composé de *Coun,* pl. de *Ki,* chien, et de *Hers,* d'où vient *Hersal,* pousser, exciter... » La source de Pel. pouvait porter **guinherz*, variante du moy. bret. *guinhezr*, veneur, cf. *Glosss.*, 306; il l'a lue et reproduite avec la disposition des celtomanes, à voir dans toutes les syllabes bretonnes autant d'éléments significatifs, explicables par la même langue.

XI. — *MERIER, MENIER, MANIER, MANIEL, MAGNER, MENI ; PEUPLI ; MENESTIN.*

1. M. Loth a proposé, *Rev. Celt.*, XXIV, 356, de regarder « le haut-vannetais *merier,* bruit confus; *ur merier voeh,* un bruit confus de voix (Châlons) » comme un composé brittonique = **mer-ger,* littéralement « folle parole ». Je crois que ce mot n'est ni brittonique, ni même vieil armoricain, et qu'il est dû à une altération purement vannetaise du français *manière.*

Châl. *ms* donne, au mot *bruit* : « un bruit confus », *ur merier brut* ; « des voix confuses », *ur merier noeh*; au mot *fièvre* : « fièvre lente, *ur merier derhian* »; au mot *lent* : « une fièvre lente », *un dariant lant', ur marier* (mot effacé ensuite) *merier dariant.* Au point de vue du sens, l'interprétation « bruit confus » ne convient nullement à ce dernier exemple, qu'on peut, au contraire, expliquer sans difficulté « une manière, une sorte de fièvre », comme les deux autres « une sorte de bruit », « une sorte de voix ». Des expressions de ce genre sont d'ailleurs très fréquentes. Au mot *manière,* Châl. *ms* traduit « une manière de gentilhomme » : *un manier eutru*; cf. moy. bret. *vn manier oliff* « c'est une maniere doliue », Cathol. *b*, v. *oliuen,* etc. Elles ont parfois en français une nuance dépréciative, comme dans *ur merier brut,* une sorte de bruit (que je ne puis définir), un bruit confus; *ur merier noeh,* une sorte de voix (peu distincte), voix confuse.

Quant à la forme, elle est très variable; l'emploi de ce mot comme une sorte de préfixe l'exposait à des perturbations phonétiques qui pouvaient ensuite se généraliser. Grégoire donne

hors de Vannes *manyell-mauryan*, moricaud, avec un changement d'*r* en *l* justifiable ici par la dissimilation, cf. *Gloss.*, 22, etc. ; mais on lit en léonais *maniel cas*, quelque sentiment de haine, *ar-vaniel-cas-se*, cette aversion, *Bali*, 235 ; et par ailleurs *maniel*, air, contenance, 184, etc. ; van. *manniéle*, espèce.

Nous venons de voir dans Châl. *ms* la trace d'une hésitation entre *merier* et *marier* ; l'auteur aurait pu aussi bien hésiter sur le premier *r* : en même temps que *manier*, il avait probablement à sa disposition *meniér*, dont j'ai cité deux exemples vannetais de 1861 et 1873 : *ur meniér bouistr*, une sorte de boîte, *er meniér fang-zé*, cette sorte de boue, *Gloss.*, 390 ; cf.

Des hun pedet de menier fest
Nenna Bréh get Lueiz Gall, hé mest

« qui nous a invités à une commémoration du mariage d'Anne de Bretagne et de Louis de France, son royal époux », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet 1899, p. 61.

Marier et *merier* sont des variantes de *manier*, *menier* légitimes en vannetais, ce dialecte pouvant changer en *r* un *n* entre voyelles, cf. *Gloss.*, 391 ; *Notes d'étym.*, 140 (n° 74, § 6).

Ainsi *merier*, mot propre au vannetais, s'explique, quant à la forme, par deux particularités de ce dialecte : changement d'*a* en *e* dans *manier*, *menier*, manière, et d'*n* en *r* dans d'autres cas du même genre ; quant à son emploi, c'est un de ceux du mot français *manière*, que celui-ci a passé au breton moyen et à d'autres dialectes du breton moderne.

2. Faut-il ajouter à ces modifications variées de *manier* le van. *meni*, *Gloss.*, 390 ?

M. Loth a objecté, *Rev. Celt.*, XVIII, 395, que *manier* existe et a une variante *magner* en bas vannetais. Nous venons de voir qu'il y en a plus d'une, entre autres *meniér*, qui est à mi-chemin entre *manier* et *meni*.

3. Mon savant contradicteur s'est demandé si *meni* ne représenterait pas le français *manie* ; étymologie que j'ai écartée, *Rev. Celt.*, XX, 200, à cause du sens, et parce que la chute de *-er* me paraissait certaine dans d'autres mots du même dialecte.

Le premier point est facile à vérifier. Je n'ai trouvé dans les dialectes bretons aucune trace de *manie*, ni dans les emplois du

van. *meni* rien qui rappelle le sens du mot français allégué. Tout ce qui distingue *meni* de *manier, meniér, merier,* c'est que l'A. n'emploie que la première de ces formes ; qu'il en fait un usage plus fréquent et plus libre que les autres textes ne le font de *manier, menier,* et que pour lui c'est souvent un vrai préfixe, bien qu'il donne comme nom masculin *meni* « manière, sorte », « race », « engeance », « espèce ». Il le fait synonyme de *manniéle* m., espèce, et de *gourr* m., manière, sorte, qui n'est autre que le préfixe *gour-* : cf. encore v. *huguenot* où il traduit « Manière ou espèce de » (huguenot), « *Meni* ou *Gourr-Huguenautt* ». Il y ajoute d'ordinaire un trait d'union : *meni-foll,* folâtre, *meni-volanté,* velléité, *meni-bosseenn,* tac, maladie, d'où l'adj. *meni-bossennéc* (fièvre) putride (v. *sudorifique*), etc. Je crois que Cillart s'est servi, pour ces formations, d'une prononciation réduite de *menier,* qu'il a trouvée dans quelque variété de la langue et qu'il l'a préférée précisément à cause de sa brièveté. S'il a été influencé par quelque mot français, ce mot ne peut être que *demi.* Mais ceci est fort peu probable.

4. Le rapport de *menier* à *meni* se retrouve en van. entre *huiérr, huérr,* égoût, et *toul-hui,* trou d'un fossé pour attirer l'eau l'A., du fr. *évier* ; cf. *daripoennte,* arrière-point, où la combinaison des mots *derrière* et *arrière* a donné le préfixe *dari-*. On peut citer aussi le trécorois *gwéen beupli,* un peuplier, pl. *gwé peupli* ; *koat peupli,* du peuplier, quelquefois *popli,* que je ne vois pas moyen d'expliquer autrement que par le franç. *peuplier.*

Tous ces mots sont d'origine française ; je crois que leur traitement appartient aussi à une phonétique romane. En effet, la terminaison *-ier* devient *-i* à Montmartin-sur-Mer (Manche), où l'on dit *lori,* laurier, *péri,* poirier, *févri,* février, *kavali,* cavalier, *pani,* panier, *greni,* grenier, *premi,* premier, *liji,* léger, *añti,* entier, *sañti,* sentier (F. Berthelot, *Ann. de Bret.*, X, 90, 91). La finale *-ère* reparaît dans les mots comme franç. *entière, première, rivière.* Mais la confusion entre *-ier* et *-ière* était facile en breton ; le franç. ne manque pas, d'ailleurs, de formations voisines telles que *évier, aiguière* ; *poivrier, poivrière,* etc.

5. Bullet tire le franç. *manière* de *meni* ; il rapproche l'hébreu *min,* ce qui n'a pas besoin d'être discuté, et *mene,* espèce, en Provence et en Languedoc.

M. du Rusquec donne : *meni* m., mauvaise engeance ; « latin *minutus* » ! et ajoute *meni-roué,* vice-roi, sans indication de dialecte.

6. On lit, *Foér Veriadec,* 27, *ur menest in Eutru,* traduit « un étranger » ; M. l'abbé Buléon m'apprend qu'il faut corriger *ur menestin Eutru,* et entendre « une manière de monsieur ». Ceci rappelle les expressions citées plus haut ; mais il est clair qu'on ne peut les ramener phonétiquement au même type. *Menestin* paraît être venu de *m'en estim* « je l'estime », « je le crois », avec nuance ironique, cf. le proverbe 319 de Sauvé : *Salud, aotrou, mar-d-oc'h* « salut, monsieur, si vous l'êtes ». *Ur menestin Eutru* serait proprement « un monsieur, je le crois », c'est-à-dire « un monsieur, à ce qu'il semble » ; il y a dans les *Plaideurs* une restriction badine du même genre : « sa fille, au moins soi-disant telle. »

Le même verbe, moy. bret. *estimaff, estimi, estym,* estimer, croire, moderne *istimout, istima,* van. *istimeiñ* Gr., a donné lieu à une autre expression familière, c'est le trée. *c'hwistim ?* pensez-vous ? pour *c'houi istim,* vous pensez, *Rev. Celt.*, XVIII, 328.

XII. — *A ZREBI, A ZREBU*

1. Un texte vannetais de 1745 porte : *a zrebi er pænn béd er grouiss* et *à zrebi er gouc béd er grouiss.* M. Loth a traduit le premier passage, *Rev. Celt.*, VII, 327 : « du sommet de la tête à la ceinture » ; le second, p. 331 : « du sommet du cou jusqu'à la ceinture » ; et expliqué, p. 330, cette expression par le haut van. *strebi,* léon. *trébéz,* trépied, en comparant le gall. *trybedd yr ysgwydd* (le trépied de l'épaule), la clavicule.

J'ai fait remarquer, *Rev. Celt.*, IX, 379, 380, que le Dictionnaire de l'A. a employé plusieurs fois *à zrebi, à-zrebi, a-zrebi* et *à zrebu, a zrebu* au sens de « depuis », qui convient aux deux passages en question, et qu'on lit *a zrebi* avec le même emploi dans un texte de 1857. Je tirais cette expression de **a-zrebui,* imitation du français vulgaire *du depuis,* en justifiant l'insertion d'*r* après *d* et l'alternance d'*u* et *i* final.

J'ai cité, *Études vannetaises,* 26 (= *Revue Morbihannaise,* I,

365), d'autres exemples récents de *a zrebi* et un de *a drebi*; on peut ajouter *a zrebi* depuis, *Grammaire* de Guillevic et Le Goff, p. 62, etc.

Ayant eu l'occasion de revenir sur la première des questions phonétiques soulevées par cette étymologie, *Épenthèse des liquides*, 36 (§ 45), je n'ai pu trouver de cas absolument semblable à *drebi* = *depuis*, ce qui m'a fait recourir à l'hypothèse d'une influence analogique d'autres équivalences directement explicables : van. *dresspétt* et *desspétt*, dépit (à cause de l'*n* de *eun-desspétt*, *eun-dresspétt*, en dépit).

Je crois qu'à la place de cette action indirecte de la phonétique bretonne, il vaut mieux mettre en cause une forme française. *A zrebi* se disant du temps comme de l'espace a pour synonymes en français, non seulement *depuis*, mais *dès*. Or, *dès* a un équivalent *drès* : « drès le matin », G. Sand, *François le Champi* ; « drès que le jour sera venu », Jaubert, *Gloss. du centre de la France* ; *dré*, Edmont, *Lexique Saint-Polois*. *Drebi*, **drebui* supposerait une combinaison de ce *drès* avec *depuis*.

XIII. — *ARDANT*

Le haut cornouaillais *ardant*, pl. *ou* « quatre chevilles en bois ou en fer qui se trouvent sous la charrette et servent à fixer la corde que l'on fait passer en diagonale et en croix d'un bout à l'autre de la charrette pour maintenir la charge » est expliqué par M. Loth, *Rev. Celt.*, XXIV, 408, comme venant d'un celtique **are-tantu-*, d'après le gall. *tant*, corde. Cette étymologie est irréprochable au point de vue phonétique. Je crois pourtant que le mot est plutôt composé du breton *dañt*, dent.

Quant à la forme, il n'y a guère de difficulté. On sait que l'adoucissement de *d* en *z* n'a pas lieu partout ; nous venons de voir en vann. *a drebi* à côté de *a zrebi*. Il y a précisément en cornouaillais un composé *ardu*, noirâtre, de *du*, noir, *Rev. Celt.*, IV, 147.

Le pluriel de *dañt* est *dent* ; mais les composés ne sont pas toujours traités à cet égard comme les mots simples ; ainsi *leandy* « monastère de filles » fait *leandyou* Gr., bien que *ty*, maison,

fasse *tyez, tyèr* Gr. Du reste, les noms de parties du corps ont souvent des pluriels en *ou* quand ils s'appliquent aux choses.

Ar-dant ainsi compris rappelle le franç. *sur-dent*. Grég. traduit ce mot *dreist-dant*. pl. *dreist-dént* ; on dit en Trég. *haddañt* ; **ardant* en ce sens n'aurait rien d'étonnant, cf. trec. *haddorn,* poing, à côté du léon. *arzourn, Épenthèse,* 8.

Un emploi technique de cette racine se montre dans *dantenn,* pl. *ou,* pierre d'attente Gr., *dañten* f. Gon. = pierre qui avance, qui fait saillie comme une dent. Mais il faut surtout considérer le franç. *dent-de-loup* « cheville pour arrêter la soupente d'une voiture », etc., Littré ; *dent de loup* « gros clou qui sert dans les pans de bois à arrêter les tournisses, ou dans les couvertures à fixer les chevrons sans assemblage » *(Grande Encyclopédie)*. Comme il arrive souvent dans le langage technique, cet objet a été désigné en français, non par son emploi, mais par une image tirée de son aspect. C'est le cas de *dañtenn* et, je crois, de *ardañt*.

XIV. — *PLETRIN*

Châl. donne *pletrin* « grand coffre où l'on paitrit », pl. *pleitrinieu,* et Grég. en van. *plétrin,* auge de bois. Ce mot vient du franç. *pétrin,* c'est un de ceux qui auraient pu être étudiés, *Épenthèse,* 55 (§ 71). Mais il n'est point prouvé que l'*l* ait été ajouté par le breton. M. Mistral donne en gascon *pestrin, prestin,* pétrin, *pestri, presti,* pétrir ; le van. *pletrin* peut venir par dissimilation d'une forme française **pretrin,* combinaison de *petrin* et de *pre(s)tin*.

XV. — *PILHOUSTENEK*

Le petit trec. *pilhoustenek* (jupe) dont les bords déchirés pendent en lambeaux, (poule) aux plumes hérissées, appartient à la famille du haut breton *pillotoux,* chiffonier, cf. *Gloss.*, 491 ; il est dérivé d'un nom **pilhoust(r)en,* lambeau, voisin du béarnais *pelhoustre,* déguenillé ; cf. aussi languedocien et gascon *peious, pelhous,* guenilleux, loqueteux, Mistr.

E. Ernault.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Découverte d'une inscription commémorative de la soi-disant défaite des Gaulois à Delphes 279 ans avant notre ère. — II. Catalogue par M. Standish Hayes O'Grady des mss. irlandais du Musée britannique. — III. M. P. W. Joyce, *A social History of ancient Ireland*. — IV. M. René d'Ys, *Ernest Renan en Bretagne*. — V. M. Raud et les prétentions de Gien contre Orléans. — VI. M. Joseph Déchelette, *L'oppidum de Bibracte*. — VIII. *Y Cymmrodor*, t. XVI. — IX. MM. Guillevic et Le Goff, *Exercices sur la grammaire bretonne*. — X. M. G. Dottin, *La religion des Celtes*. — XI. MM. Berthoud et Matruchot, Étude historique et étymologique sur les noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or. — XII. M. Alphonse Roserot, *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne*. — XIII. M. Burlet, *La Savoie avant le christianisme*.

I

A la séance de l'Académie des Inscriptions, le 23 décembre 1903, M. S. Reinach a fait connaître la substance d'une très importante inscription grecque découverte dans les ruines de l'Asklépiéion de Cos par M. le Professeur Herzog, de Goettingue.

C'est un décret rendu par les habitants de Cos au moment où leur parvint la nouvelle de la défaite des Gaulois devant Delphes (novembre 279 avant J. C.). Les habitants de Cos envoient des délégués à Delphes pour offrir un magnifique sacrifice aux Pythia et rendre hommage en leur nom au dieu, qui était apparu en personne pour repousser les envahisseurs.

Le décret est fort long et presque entièrement conservé. Le texte en sera publié prochainement par M. Herzog.

II

La direction de la *Revue Celtique* a reçu, moyennant finances, les 672 premières pages du catalogue des manuscrits irlandais conservés au British Museum. L'auteur de ce travail est M. Standish Hayes O'Grady, dont les instructives publications sont connues de tous les celtistes.

Il a divisé son œuvre en cinq parties : 1° Histoire, p. 1-75 ; 2° Droit, p. 76-157 ; 3° Lexiques, p. 158-170 ; 4° Médecine, p. 171-327 ; 5° Poésie, p. 327-672. On peut se demander pourquoi le savant auteur a adopté ce

classement. Parmi les mss. irlandais, un grand nombre sont des recueils de mélanges. Ainsi, dans la section consacrée à l'histoire il y a des poèmes nombreux. Par exemple, le ms. Egerton 94, p. 2-4 du catalogue, contient huit poèmes; dans le ms. Egerton 105, p. 23-27 du catalogue, il y en a dix-sept; dans le ms. Egerton 112, p. 34-57 du catalogue, trente-six. On trouve également des poèmes dans la section affectée au droit, notamment dans le ms. Egerton 90, p. 76-85 du catalogue. Le ms. Egerton 88, p. 85-141 du catalogue, qui est également classé dans le droit et dont une description a été donnée par M. Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. LIX-LXII, nous offre : f°s 63-76, une copie du traité grammatical inédit intitulé *Uraicept na n-éices*, qui n'a aucun rapport avec le droit; f^cs 79 et suivant, le glossaire d'O'Davoren, publié par M. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 47-121, dont la place véritable serait parmi les lexiques, enfin, divers récits légendaires qui n'ont avec le droit aucune relation. M. Standish Hayes O'Grady a donc eu tort, suivant nous, de prétendre classer les mss. par ordre de matières; il aurait dû, imitant Eugène O'Curry, laisser les mss. dans l'ordre des numéros qu'on leur a donnés au British Museum, et, ce que n'a pu faire l'auteur du premier catalogue, mettre à la fin un bon index.

Autre observation critique.

Dans quelques cas, M. Standish Hayes O'Grady indique les éditions des textes dont il a les manuscrits sous les yeux; ainsi, p. 92, il dit que les aventures de Condla Ruad, Egerton 88, f° 11 *b*, col. 1, ont été publiées par M. E. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*; mais il passe d'autres éditions sous silence; notamment à la même page 92 il néglige de dire que les aventures de Bran, fils de Febal, même manuscrit, f° 11 *b*, col. 2, ont été éditées par M. Kuno Meyer, *Grimm Library*, n° 4; et l'extase prophétique de Conn aux cent batailles, f° 12 *b*, col. 1, de ce ms., par O'Curry, *Lectures on the manuscript materials*, p. 620-622.

Quoi qu'il en soit de ces critiques, la publication de ce catalogue sera chose fort utile, puisque jusqu'ici, dans la plupart des cas, lorsqu'on voulait se renseigner sur les manuscrits irlandais du British Museum, on était réduit au catalogue dressé par Eugène O'Curry et que ce catalogue, resté manuscrit, n'est accessible qu'à Londres.

On pourrait peut-être reprocher au savant auteur quelques développements inutiles quand, par exemple, il emploie les seize pages 35-50 à nous donner les divisions : 1° d'une traduction irlandaise moderne de la vie de saint Patrice écrite par Jocelin; 2° du traité de la messe; 3° du traité de la mort composés par Geoffrey Keating; 4° du livre Ier de l'histoire d'Irlande due au même auteur. Mais, répondra-t-on : *Quod abundat non vitiat*, et on aura raison.

III

M. P. W. Joyce, si connu comme auteur de trois ouvrages : 1° *The Origin and History of irish Names of Places*; 2° *Old celtic Romances*; 3° *A short History of Ireland*, et à qui l'on doit une édition de la première partie du livre Ier

de Keating, histoire d'Irlande, vient de publier deux volumes intitulés : *A social history of Ancient Ireland*[1]. Son sujet offre une grande ressemblance avec celui qu'a traité Eugène O'Curry dans l'ouvrage dont le titre est : *On the Manners and Customs of the ancient Irish.* Dans le nouveau livre on trouve plus et moins que chez O'Curry ; M. Joyce ne donne pas comme O'Curry des textes inédits, mais il connaît, sur les divers détails qu'il traite, les publications faites depuis l'édition par W. K. Sullivan de l'ouvrage d'O'Curry, 1873, c'est-à-dire depuis trente ans. Le premier volume du nouvel ouvrage de M. Joyce traite successivement du gouvernement, de la guerre, des lois, de la justice, de la religion, de l'enseignement, de la langue, de la littérature, des arts du dessin, de la musique. Dans le second volume, il est question de la famille, de la maison, du chauffage, de l'éclairage, du vêtement, de l'agriculture, du pâturage, des ouvriers, des moulins à blé, des diverses industries, des mesures, des échanges, du commerce, des routes, des voyages, des assemblées publiques, des jeux, etc., etc., enfin, de la mort et des enterrements.

Les deux volumes de M. Joyce forment plus de treize cents pages in-octavo. Parmi les nombreuses assertions que ces pages contiennent, il y en a évidemment un certain nombre qui, malgré la science de l'auteur, peuvent être contestées. Telle est l'explication de *beltene* « premier mai », par feu de Bel, c'est-à-dire du dieu phénicien Baal (t. I, p. 278, 279, 291). On peut citer à l'appui de cette doctrine quelques autorités irlandaises. Dans le glossaire de Cormac on lit : *Bil .i. o-Bial .i. dia bidal unde Beltine .i. tene Bil.* « Bil de Bial, idole païenne, d'où *Beltine,* feu de Bial »[2]. Dans le ms. H. 3. 18 du collège de la Trinité de Dublin, p. 396, on trouve une doctrine qui s'approche de celle-là : *Beltaine,* idon *bel-dine* ; *bel dano ainm do idhal* ; *is ann dothaissealbtha dine cacha cethra for seilbh Bheil.* « Beltaine, c'est-à-dire « bel-dine (nouveaux-nés de Bel). Bel est le nom d'une idole, c'était au jour « de Beltaine qu'on offrait à Bel les nouveaux-nés (*dine*) de tous les bestiaux « et qu'on l'en mettait en possession. » Mais le viel auteur n'est pas sûr de cette étymologie, car immédiatement il en propose une autre qu'il emprunte au glossaire de Cormac dans un endroit différent de celui que nous avons cité en premier lieu : *Bil-tine .i. tene t-soinmeach* « Bil-tine », c'est-à-dire « feu heureux »[3]. Quoi qu'il en soit, il paraît avoir tiré sa première doctrine du *Tochmarc Emere* « Demande en mariage d'Emer par Cûchulainn », publiée par M. Kuno Meyer ; cette pièce, en effet, débute par les mots : *Do-asselbthea dine cacha cethrae for se[i]lb Be[i]l. Bel-dine iarom .i. belltine.* « On présentait les nouveaux-nés (*dine*) de tous les bestiaux à « Bel et on l'en mettait en possession. De là *beldine,* forme primitive de « *beltine,* nom du premier mai[4]. » De ces textes, conclure que Bel fut un dieu phénicien est un peu hardi.

1. Longmans, Green and Co., 39, Paternoster Road, Londres.
2. Whitley Stokes, *Three irish glossaries,* p. 9.
3. Petrie, *Tara,* p. 84. Whitley Stokes, *Three irish glossaries,* p. 6.
4. *Revue Celtique,* t. XI, p. 442.

On peut consulter sur cette question M. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 164 ; ce savant considère *beltene* ou *beltine* comme un composé dont le premier terme *bel* serait d'origine indo-européenne ; il en rapproche les noms divins gaulois *Belenos, Belisama* et le sanscrit *bhāla-m* « éclat », dont le grec φαλός « brillant » paraît nous offrir une forme réduite [1], le celtique **bĕlo-s* en serait une autre. La fête du premier mai, dite en Irlande *Beltene*, n'est pas autre chose que la forme celtique des *palilia* célébrés par les Romains ; à Rome les paysans et les bestiaux sautaient au travers d'un feu :

Per flammas saluisse pecus, saluisse colonos,
Quod fit natali nunc quoque Roma tuo [2].

Cette fête se célébrait à Rome neuf jours plus tôt qu'en Irlande, c'est-à-dire le onze des calendes de mai, autrement dit le 21 avril [3].

Je citerai encore un autre point sur lequel je ne partage pas la manière de voir de M. Joyce. Il s'agit de ce que, dans un livre de grande valeur, M. Alfred Nutt a appelé *rebirth* « seconde naissance », une espèce de métempsychose. On ne peut contester que la légende de Mongán ne donne un exemple de seconde naissance : Mongán qui fut le fils putatif de Fiachra Lurgan, mais qui avait pour vrai père le dieu Manannán mac Lir [4], n'était autre, dit-on, que l'illustre héros Find mac Cumail, revenu à la vie environ trois siècles après être mort [5]. Il était mort l'an 283 de notre ère ; il serait né une seconde fois entre 574 et 606 [6]. Mais peut-on dire que le héros Cúchulainn fût le dieu Lug mort et revenu à la vie par une seconde naissance [7] ? Lug était le père de Cúchulainn ; celui-ci avait été, si l'on veut, un nouveau Lug comme les enfants de M. Joyce, s'il en a, sont de nouveaux Joyce. Dans ce que M. Zimmer appelle la récension X du *Táin bó Cúailngi*, on voit Lug apparaître aux côtés de Cúchulainn [8] : « Je suis le dieu ton père », lui dit-il [9]. Il l'encourage et guérit ses blessures. Puis, peu après, il combat de concert avec lui [10]. La naissance de Cúchulainn n'est pas

1. Cf. Prellwitz, *Etymologisches Wœrterbuch der griechischen Sprache*, p. 338.
2. Ovide, Fastes, IV, 810, 811.
3. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I, 2e édition, p. 315-316 ; cf. Marquardt, *Handbuch der roemischen Alterthümer*, 2e édition, t. III, p. 207 ; Preller, *Roemische Mythologie*, p. 364-369.
4. *Compert Mongáin*, Kuno Meyer et Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. I, p. 42-45.
5. *Scél asa m-berar co m-bad hé Find mac Cumail Mongán*, ibidem, p. 45-52.
6. *The Voyage of Bran*, t. I, p. 44, notes.
7. *A Social history of ancient Ireland*, t. I, p. 299 ; cf. *The Voyage of Bran*, t. II, p. 43, 93.
8. *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXVIII, p. 534, 536, 537.
9. Is messe do athair as-sídib .i. Lug mac Ethlend. *Lebor na hUidre*, p. 78, col. 1, l. 18, 19.
10. Asberat araili : rofich Lug mac Eithlend la Coinculaind. *Lebor na hUidre*, p. 80, col. 2, l. 23, 24 ; Livre de Leinster, p. 78, col. 1, note marginale.

plus une seconde naissance du dieu Lug que la naissance d'Héraclês ou Hercule et de Polydeukês ou Pollux n'est une seconde naissance de Zeus ou de Jupiter pour parler comme les Romains. Lug et Cûchulainn sont deux personnes distinctes, comme Hêraclês et Zeus, comme Polydeukês et Zeus, tandis que Mongán et Find, suivant la légende, sont la même personne. Le texte du *Táin* conservé par le Livre de Leinster a été expurgé par une main chrétienne : la paternité de Lug y est supprimée ; Lug, dieu des païens, n'y est pas nommé, il y est seulement question d'un ami dont le nom n'est pas dit et qui, du pays des fées, vient au secours de Cûchulainn [1]. Pourquoi cette suppression de Lug ? Elle est due à des scrupules religieux. Des chrétiens du XIIe siècle ne pouvaient admettre que le grand héros Cûchulainn, personnage historique suivant eux, fût fils d'un dieu des païens. Mais pour reconstituer la mythologie irlandaise, nous devons faire disparaître cette mutilation du texte primitif.

Nous ne sommes donc pas sur tous points d'accord avec M. Joyce, ce qui ne nous empêche pas de considérer son ouvrage comme un bon livre.

IV

Ernest Renan en Bretagne est le titre d'un volume fort intéressant dû à la plume élégante d'un écrivain qui signe d'un pseudonyme, René d'Ys.

Ernest Renan a été un des plus chauds amis de la *Revue Celtique* ; quand elle commençait à paraître et que l'avenir des études celtiques en France semblait bien incertain, il lui a donné un article sur l'étymologie du nom d'Abélard [2].

D'autres études l'ont depuis absorbé ; mais les directeurs de la *Revue Celtique* n'ont jamais rencontré accueil plus bienveillant que le sien. Il savait parler breton, en l'entendant parler il le comprenait et rien ne lui plaisait plus que les légendes bretonnes. Un soir, au dîner celtique qu'il présidait et auquel j'assistais, le bon Quellien, un des protégés de Renan, lut un poème breton de sa composition. C'était une histoire de revenant, comme on en trouve plusieurs dans la *Légende de la mort,* de M. Anatole Le Braz [3]. Une nuit, à Tréguier, on entend, à minuit, sonner les cloches de l'église, un curieux se lève et va voir ce que cela signifie. Il trouve l'église illuminée et pleine de gens inconnus. Un prêtre, également inconnu, debout à l'autel, célébrait la messe. Pourquoi ? Le voici. Ce prêtre était mort avant d'avoir dit sa première messe ; accompagné d'une foule d'autres morts, il était venu réparer cette omission. Qui était ce prêtre ? C'était Ernest Renan ! Renan,

1. Lequel est-ce de mes amis du pays des fées ? *Cia do-m-chardib sídchaire-sa ?* (Livre de Leinster, p. 76, col. 1, l. 34, 35) demande Cûchulainn. A cette question pas de réponse.

2. *Revue Celtique,* t. I, p. 265-268.

3. *La légende de la mort chez les Bretons armoricains,* 2e édition avec des additions par M. Dottin, Paris, Champion, 1902, 2 vol. in-12. Voir, par exemple, t. I, p. 87-89 ; t. II, p. 106, 111, 390, 392, 396, 397.

qui, comme je viens de le dire, comprenait parfaitement le Breton, écouta la lecture de Quellien en pouffant de rire et avec la plus vive satisfaction.

Il m'a témoigné le même plaisir quand je lui ai raconté la légende de saint Ronan, accusé d'être loup garou et d'avoir, comme tel, dévoré plusieurs moutons, puis, ô horreur ! mangé un petit enfant. L'innocence de saint Ronan fut reconnue. En effet, des chiens de chasse lâchés contre lui ne lui firent aucun mal ; s'il eût été un loup déguisé en homme, ils l'auraient mis en pièces [1]. Ce fut surtout cette manière de prouver l'innocence du saint qui amusa son homonyme. Mme Renan, présente à mon récit, avait d'abord mal pris la chose : elle comprenait qu'on accusait son mari de manger les petits enfants. Après un mot d'explication de son mari, elle se mit à rire avec lui.

M. René d'Ys commence par la généalogie d'Ernest Renan qu'il a reconstituée par un grand travail et avec un vrai succès. Il nous montre Renan faisant ses études secondaires à Tréguier, puis revenant en Bretagne faire un séjour chaque année à la fin de sa vie. Les pages 288-298 sont consacrées à la visite de l'association archéologique du Pays de Galles à Ernest Renan dans son habitation de Ros-map-Amon le 22 août 1889. M. René d'Ys en parle d'après la *Saturday Review* de septembre 1889. Le compte rendu officiel a paru en 1890 dans l'*Archaeologia Cambrensis, Journal of the Cambrian archaeological Association,* 5e série, t. VII, p. 169-173. Après cette visite, Renan accompagna les membres du Congrès à Ploumanach. Un des monuments visités fut l'église gothique de Notre-Dame de la Clarté, et, devant le portail de cette église, deux gallois, membres du Congrès, prirent une photographie d'Ernest Renan dont la reproduction très joliment gravée se trouve dans le volume précité, en face de la page 175. On y reconnaît la physionomie bienveillante du grand écrivain sans mélange de cet air moqueur qui dépare certains de ses bustes et qui était contraire à sa nature.

Le livre de M. René d'Ys se termine par le récit de l'érection de la statue de Renan, à Tréguier, en 1903.

V

M. F. Raud, dont la femme est originaire de Gien, a écrit pour lui plaire une brochure in-8° de 149 pages. Il y prétend démontrer que le *Genabum* de Jules César (*Cenabum* serait préférable) est Gien et qu'on se trompe quand on le place à Orléans. Il a lu sur ce sujet beaucoup de mémoires et la traduction française du *De bello gallico* qui se trouve dans la collection d'auteurs latins publiée par Désiré Nisard. Ce qu'il paraît ignorer, c'est que les formes les plus anciennes que nous connaissions du nom de Gien excluent la possibilité de l'identification de cette ville avec *Genabum* ou *Cenabum*. Ces formes sont *Giemagus* dans l'*Historia gloriosi regis Ludovici VII* [2], dans l'*Historia*

1. Lobineau, *Les vies des saints de Bretagne,* in-f°, p. 42.
2. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la France,* t. XII, p. 128 B.

episcoporum autissiodorensium [1], *Giemum* dans ce dernier ouvrage [2], dans la chronique de Robert d'Auxerre [3], dans un diplôme d'Hervée, seigneur de Donzy, 1199 [4], Giem en français dans les *Grandes chroniques de France* [5]. Gien devrait aujourd'hui s'appeler Giem avec un *m* finale, son *n* tient lieu d'un *m* primitif, comme dans le nom de Rouen, mieux Rouem. Dans la forme latine *Gie-mum, -mum* est un des représentants ordinaires de *-magus* à l'époque de la basse latinité. On trouve aussi *-maus* dont il n'y a pas d'exemple connu pour Gien.

Je ne puis qu'approuver le désir qu'a eu M. Raud d'être agréable à Mme Raud ; c'est acte de bon mari. Mais je n'ai, moi, aucun désir de faire ma cour à Mme Raud, pas plus qu'à telle autre dame de Gien. Je dis donc que, suivant moi, M. Raud s'est scientifiquement fourvoyé, quoique maritalement il ait très bien agi ; seulement il aurait pu, pour faire plaisir à Mme Raud, employer un procédé moins antiscientifique, lui offrir par exemple un voyage en automobile ou des fleurs ; elle aurait peut-être préféré une gracieuseté de ce genre, moins chère que l'impression d'une brochure de 179 pages, et M. Raud m'aurait évité l'ennui de le critiquer, mais cet ennui qu'il me cause lui est évidemment fort indifférent.

VI

M. Joseph Déchelette, président de la Société Eduenne, continue au mont Beuvray, depuis 1897, les fouilles qui ont rendu illustre le nom de Gabrie Bulliot, mort à l'âge de quatre-vingt quatre ans, le 11 janvier 1902. M. Déchelette vient de publier une notice sur l'archéologue défunt et un joli petit volume intitulé : *L'oppidum de Bibracte. Guide du touriste et de l'archéologue au mont Beuvray et au musée de l'hôtel Rolin* [6].

Le mont Beuvray, où était *Bibracte,* capitale des *Aedui* au temps de l'indépendance, est situé sur le territoire de la commune de Glux, arrondissement et canton de Château-Chinon, Nièvre, près de la limite occidentale du département de Saône-et-Loire, à vingt-quatre ou vingt-six kilomètres à l'ouest d'Autun, l'antique *Augustodunum,* capitale des *Aedui* sous la domination romaine, aujourd'hui comprise dans le département de Saône-et-Loire.

Dans un chapitre intitulé : « Historique des fouilles », M. Déchelette raconte comment l'identification de *Bibracte* avec le mont Beuvray, admise

1. Dom Bouquet, t. XVIII, p. 726 B.
2. Dom Bouquet, t. XII, p. 305 C ; t. XVIII, p. 726 C ; Migne, *Patrologia latina,* t. 138, col. 304 B, 314 A B C.
3. Dom Bouquet, t. XVIII, p. 263 C.
4. Dom Bouquet, t. XVII, p. 658, note ; cf. t. XIX, p. 477, notes *b*, *c*. A comparer les *veteres consuetudines* de Saint-Benoît-sur-Loire, citées par Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum,* p. 234.
5. Dom Bouquet, t. XII, p. 203 B.
6. Paris, Alphonse Picard, 77 pages in-16.

par Gui Coquille au XVIe siècle [1], abandonnée au XVIIIe siècle, fut découverte à nouveau par Gabriel Bulliot en 1853, acceptée par le colonel Stoffel en 1865 et confirmée par les fouilles subséquentes de Gabriel Bulliot, 1867-1895, qui ont mis à découvert les débris 1° d'une partie des maisons gauloises, jadis construites sur le plateau de Beuvray, 2° d'une partie des remparts, 3° d'un temple, etc. Des planches nombreuses ornent ce petit volume. Nous signalerons un plan des fouilles, celui du temple, celui d'une maison importante, celui d'une portion de rempart.

VII

La direction de la *Revue Celtique* a reçu du *Modern Language Department of Harvard University,* Cambridge, Massachusetts, États-Unis, un livre intitulé *Studies and Notes in Philology and Literature,* vol. VIII. Il contient deux mémoires, l'un, de M. Arthur C. L. Brown, est intitulé : « Iwain, a study in the Origin of Arthurian Romance » ; de l'autre, qui a pour auteur M. G. L. Kittredge, le titre est « Arthur and Gorlagon ». Précédemment, les auteurs nous avaient adressé les tirages à part de ces intéressants travaux. Il en a été rendu compte dans la *Revue Celtique,* t. XXIV, p. 123-125.

VIII

Le tome XVI du recueil intitulé *Y Cymmrodor, the Magazine of the honorable Society of Cymmrodorion,* 1903 [2], contient trois mémoires.

Le premier, par M. W. Llewelyn Williams, parle d'une insurrection qui eut lieu dans le Pays de Galles sous Henri VIII. Le second a pour auteur M. Francis Green, c'est la continuation d'une étude de cet érudit sur les anciennes familles du Dyfed, région méridionale du Pays de Galles ; dans le tome XV du *Cymmrodor,* p. 100-149, il s'était occupé des Gwgan ou Wogan de Boulston établis dans le comté de Pembroke en Galles au Nord du canal de Bristol ; dans le tome XVI, p. 94-105, il a écrit l'histoire d'une branche de la même famille qui se transporta au sud du canal de Bristol dans le comté de Somerset.

Le dernier des mémoires publiés dans le tome XVI du *Cymmrodor* est anonyme ; il concerne le Saint-Graal ; l'auteur s'engage après plusieurs autres érudits [3] dans la recherche fort difficile des éléments gallois que dans la légende si compliquée du Saint-Graal on pourrait séparer des éléments

1. Elle est établie par Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum,* (1675) à l'article *Augustodunum,* p. 61-62.

2. London, issued by the Society, New Stone buildings, 64, Chancery Lane.

3. Paulin Paris, *Les Romans de la Table ronde,* t. I (1868), p. 89-119 ; Alfred Nutt, *Studies on the Legend of the Holy Grail, with especial Reference to its celtic Origin,* 1888 ; John Rhys, *The Arthurian Legend* (1891), p. 300-327, etc.

étrangers au Pays de Galles. Au commencement du XIIIe siècle, le français Hélinand, moine cistercien de Froidmont, au diocèse de Beauvais, écrivit une chronique dont le commencement est perdu et dont on n'a que la dernière partie, 634-1204. Sous la date imaginaire de 707 empruntée par lui au roman français[1] il raconte qu'un ermite eut, par l'entremise d'un ange, une vision concernant 1° Joseph, décurion qui descendit de la croix le corps de Jésus, 2° le plat dans lequel le Seigneur soupa avec ses disciples. « Cet ermite », continue-t-il, « a écrit à ce sujet ce qu'on appelle l'his- « toire du gradal. On nomme gradal en France une écuelle large et un « peu profonde dont le nom en langue vulgaire est graal[2]. » Ce plat précieux aurait été porté en Grande-Bretagne par le décurion Joseph, autrement dit Joseph d'Arimathie[3]. C'est un conte imaginé sur le continent au XIIe siècle : « The Graal is a foreign element in the Celtic legend », comme dit avec raison M. Alfred Nutt[4]. Joseph d'Arimathie et le Saint Graal en Grande-Bretagne, c'est un conte forgé pour servir de pendant 1° à la légende de l'apôtre saint Jacques en Espagne, 2° à celle de Lazare ressuscité et de Marie-Madeleine la pécheresse, venus mourir en France. L'auteur du mémoire dont nous parlons fait de grands efforts pour arriver à démontrer que Robert de Boron, originaire d'un village voisin de Belfort, cet écrivain français, le plus ancien des auteurs qui aient raconté la légende du Saint Graal, avait entre les mains des documents plus anciens que lui. Suivant nous, il ne réussit pas à l'établir. Je me bornerai à un exemple. L'érudit anonyme, qui a composé le mémoire que nous critiquons, dit, p. 126, que vers l'année 1200, date où écrivait Robert de Boron, il ne restait plus en occident aucune trace de l'usage d'entourer l'autel de rideaux ; or, cet usage était encore général en France au XVe, au XVIe et au XVIIe siècles. On en cite même plusieurs exemples du XVIIIe siècle[5].

Du reste, le mémoire dont il s'agit devant être continué, on ne peut le juger définitivement aujourd'hui.

IX

Le tome XXIII de la *Revue Celtique* contient, p. 108 (cf. p. 217), l'annonce d'une grammaire bretonne, dialecte de Vannes, publiée en 1902 par MM. Guillevic et Le Goff. Pour compléter cet ouvrage, ils viennent de faire paraître un recueil de textes bretons à traduire en français et de textes fran-

1. Hucher, *Le Saint Graal*, t. II, p. 5. Sur le mot français graal, voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. IV, p. 326.
2. Migne, *Patrologia latina*, t. 212, col. 814-815.
3. Sur Joseph d'Arimathie, voyez les évangiles : Mathieu, XXVII, 57-59 ; Marc, XV, 43-46 ; Luc, XXIII, 50-53 ; Jean, XIX, 38-40. La qualité de décurion est donnée à Joseph d'Arimathie par Marc et Luc.
4. *Studies* précitées, p. 165.
5. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, t. II, p. 26-30.

çais à traduire en breton. Chacun de ces textes est un recueil d'exercices correspondant aux règles exposées dans une page de la grammaire, et le numéro de cette page est reproduit en tête de la page qui contient chacun de ces textes bretons et français. Le titre de ce volume est *Exercices sur la grammaire bretonne*. Il a paru à Vannes, chez le libraire Lafolye. C'est un petit in-8° de 222 pages.

X

M. Georges Dottin vient de publier sous un format modeste une savante étude intitulée *La religion des Celtes* [1] ; elle atteste une connaissance approfondie de tous les textes de l'antiquité et de toutes les publications récentes relatives à ce sujet.

Une liste des ouvrages qui ont traité de la religion des Celtes est placée à la page 2 en tête du livre. Je ne puis blâmer l'auteur d'avoir passé sous silence les deux volumes in-4° de Dom Martin, *La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité*, Paris, 1727. C'est un ouvrage bien arriéré. Cependant on y trouve quelques bonnes choses. Tel est le rapprochement du passage de Lucien sur Ogmios avec un passage d'Eunapios dans la vie de Porphyre. Les chaînes, σειραί, attachées aux oreilles des prisonniers d'Ogmios [2], étaient aussi un attribut d'Hermès : Eunapios, parlant du talent oratoire de Porphyre, prétend que ce philosophe paraissait avoir à sa disposition une chaîne telle que celle d'Hermès ἑρμαϊκή τις σειρά [3]. La même idée est exprimée en d'autres termes dans le Ζεὺς τραγῳδός de Lucien, c. 45 ; il y est parlé d'un certain Dâmis, ennemi des Dieux ; l'éloquence de ce Dâmis entraînait les hommes qu'il tenait liés par les oreilles [4]. On pourrait tirer de ces textes une conclusion, c'est que les chaînes d'Ogmios seraient une formule grecque, employée par un artiste grec ou d'éducation grecque pour exprimer une idée celtique dont la forme pouvait être toute différente.

Le livre de M. Dottin est divisé en quatre chapitres qui traitent, le premier des sources, le second des dieux, le troisième des pratiques et des croyances religieuses, le quatrième des druides. L'auteur connaît bien le sujet qu'il traite ; ce qui caractérise son œuvre est une grande prudence. Peut-être pourrait-on être sur quelques points plus affirmatif que lui.

1. Paris, Blond et Cie, 1904, in-32, 64 pages.

2. Lucien, *Héraclès*, 3 : Ὁ γὰρ δὴ γέρων Ἡρακλῆς ἐκεῖνος ἀνθρώπων πάμπολύ τι πλῆθος ἕλκει ἐκ τῶν ὤτων ἅπαντας δεδεμένους. Δεσμὰ δὲ εἰσὶν οἱ σειραὶ λεπταὶ χρυσοῦ καὶ ἠλέκτρου. Lucien, édition Didot, p. 599.

3. *La Religion des Gaulois*, t. I, p. 307. *Eunapii vitae philosophorum*, édition donnée par Boissonade à la suite de Philostrate, chez Didot, p. 456.

4. Ἀπάγει αὐτοὺς ἀναδησάμενος τῶν ὤτων ὁ Δᾶμις. Lucien, édition Didot, p. 489.

XI

Dans le tome XXIII, p. 209-210, de la *Revue Celtique,* il a été rendu compte de la première livraison du travail de MM. Berthoud et Matruchot sur les noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or. Une seconde livraison a paru depuis [1], elle parle de la période gallo-romaine. Elle est divisée en six chapitres comprenant, le premier les noms de lieu formés à l'aide du suffixe celtique *-ăcos,* latinisé en *-ăcus,* c'est la section la plus considérable. Viennent ensuite, chapitre II, le suffixe *-ănus* ; chapitre III, le suffixe *-ŏ, -ŏnis* ; chapitre IV, les noms de personne employés directement comme noms de lieu ; chapitre V, suffixes *-ătus* et *-ătis* ; chapitre VI, vocables d'étymologie douteuse, vraisemblablement gaulois ou gallo-romains, savoir : 1° composés dont le second terme est *-mărus* ; 2° divers. Viennent ensuite deux *errata,* l'un pour la première livraison, l'autre pour la seconde.

Ce travail, où se devinent fréquemment les conseils d'un maître, M. Longnon, quand même il n'est pas cité, peut servir à mesurer les progrès accomplis dans l'étude des noms de lieu depuis la publication de J. Garnier, *Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits, cours d'eau et montagnes du département de la Côte-d'Or,* bon petit ouvrage de IV-287 pages qui a paru en 1869. Je vois très peu de critiques à soumettre aux auteurs. En voici une : je suis étonné qu'ils n'aient pas rapproché de *Segestrum,* aujourd'hui Cestre, commune de Saint-Seine, p. 176, *Segessera,* nom d'une station romaine située probablement sur le territoire de Bar-sur-Aube, Aube, et *Segustero, Segusteronis,* nom de Sisteron (Basses-Alpes). M. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. II, col. 459, propose *Segustrum* comme forme primitive de *Segestrum.* Quant à la première livraison du livre de MM. Berthoud et Matruchot, j'ai dit, *Revue Celtique,* t. XXIII, p. 210, que l'origine ibérique de certains mots ne me semblait pas démontrée et j'ai donné dans le tome XXIV, p. 330, 331, mes raisons pour penser que le mot *calmo-, calma,* en français « chaume », c'est-à-dire terrain friche et sans arbres, est d'origine ligure et non ibérique.

XII

La collection des *Dictionnaires topographiques* publiés par le ministère de l'Instruction publique vient de s'enrichir d'un volume nouveau qui a pour objet le département de la Haute-Marne et pour auteur M. Alphonse Roserot, ancien archiviste de ce département. Les archives de la Haute-Marne sont un des dépôts français les plus fournis en documents originaux du moyen âge. Ainsi, parmi les vingt-huit diplômes des VIIIe, IXe et Xe siècles publiés ou analysés par M. Th. von Sickel en 1869 chez Waitz, *Forschungen zur deutschen Geschichte,* t. IX, p. 403-434, il y en a onze dont les originaux sont

1. Société nouvelle de librairie et d'édition, directeur Clément Rueil, 17, rue Cujas, Paris, 1902, un vol. in-8, 238 pages.

conservés aux archives du département de la Haute-Marne à Chaumont. M. Roserot a donc trouvé dans ce dépôt d'excellents matériaux.

Nous ne pouvons analyser ici un volume in-4° de LIX-221 pages.

Nous signalerons comme particulièrement intéressants deux noms de lieu terminés par le suffixe *-asco-* et par conséquent ligures : 1° *Maiascus, Maiasch,* aujourd'hui Maast (p. 98); 2° *Marascus,* aujourd'hui Marac, p. 99; puis quelques noms gaulois : par exemple *Algyorre, Aliotrum,* aujourd'hui Aujeure (p. 7), peut s'expliquer par un primitif *Alio-dûron* ou *Allio-dûron*; Chevillon, au génitif *Cavillonis* (p. 44), thème *cavillôn-,* tient probablement lieu d'un primitif **cabillôn-,* nom d'homme, d'où dérive le nom de ville *Cabillônum,* aujourd'hui Châlon-sur-Saône [1]. Deux noms de lieu se terminent en *-smus,* probablement pour *-samus,* ce sont : Balesme, plus anciennement *Balismus* ou *Belismus* (p. 10), le masculin de *Belisama*; *Osismus, Usma,* Huismes, aujourd'hui Hûmes (p. 88). Enfin, *Bevrona,* aujourd'hui Brévannes (p. 25), Brevoine (p. 26) tient lieu d'un plus ancien *Bebrona* ou *Bebronna,* dérivé du gaulois *bebros* « castor » [2].

XIII

M. l'abbé Burlet a publié en 1901 un volume intitulé *La Savoie avant le christianisme* [3]. Un chapitre préliminaire traite de la Savoie préhistorique, parle des habitants des cavernes et de ceux dont les maisons étaient construites au-dessus des lacs. Puis viennent deux parties, divisées chacune en quatre chapitres. La première partie est consacrée à la Savoie gauloise, la seconde à la Savoie gallo-romaine jusqu'au IIe siècle de notre ère. Un recueil de textes où, malheureusement, les auteurs grecs n'apparaissent que sous forme de traductions latines, et une ample bibliographie terminent ce volume. On peut s'étonner qu'à Chambéry on soit aussi complet et qu'il y ait si peu de lacunes. Cependant, j'ai vu avec regret que l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. A. Holder n'apparaît pas dans ce volume.

Paris, le 1er janvier 1904.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, col. 661, 662.
2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, col. 363.
3. Chambéry, Imprimerie générale de la Savoie, in-8°, VI-407 pages.

PÉRIODIQUES

SOMMAIRE : I. Revue de synthèse historique. — II. Zeitschrift für celtische Philologie. — III. Archiv für celtische Lexicographie. — IV. Annales de Bretagne. — V. Archaeologia Cambrensis. — VI. The Journal of the royal Society of Antiquaries of Ireland. — VII. Celtia. — VIII. An Gaodhal. — IX. Revue numismatique. — X. Revue internationale de numismatique. — XI. The Journal of theological Studies. — XII. Boletin de la real Academia de la Historia. — XIII. Revue historique. — XIV. The Folklore. — XV. Revue archéologique. — XVI. Indogermanische Forschungen. — XVII. Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen. — XVIII. L'Anthropologie. — XIX. Revue des traditions populaires. — XX. Revue epigraphique. — XXI. Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Revue des études anciennes. — XXII. Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. — XXIII. Proceedings of the royal irish Academy. — XXIV. Revue des bibliothèques et archives de Belgique.

I

La Revue de synthèse historique, t. VI, p. 317 et suivantes, contient un travail dont le sujet appartient à la spécialité de la *Revue Celtique*. C'est « La littérature galloise », par M. G. Dottin, mémoire divisé en douze paragraphes. Le premier traite des manuscrits en langue galloise et de leurs éditions ; le second résume l'histoire de la littérature galloise du IXe siècle au XIXe ; le troisième paragraphe a pour objet les bardes gallois et leurs poèmes, considérés à un point de vue général ; dans le quatrième, leur histoire est disposée chronologiquement ; le cinquième est consacré à la prose romanesque, notamment aux *Mabinogion* ; le sixième aux compositions historiques ; le septième aux triades ; le huitième aux recueils d'aphorismes, de proverbes, de lettres, aux traductions de la littérature latine profane, aux œuvres dramatiques ; le sujet du neuvième paragraphe est la littérature religieuse : vies de saints, traités de morale, etc. ; le droit apparaît au paragraphe dix, la médecine au paragraphe onze ; dans le douzième et dernier paragraphe, M. Dottin parle des catalogues de manuscrits gallois et exprime le regret qu'il y ait encore tant à publier pour faire connaître complètement la littérature galloise au public de plus en plus nombreux qui s'intéresse à elle. Des notes multipliées contiennent une bibliographie complète du sujet.

II

Zeitschrift für celtische Philologie, herausgegeben von Kuno Meyer und L. Chr. Stern, t. IV, 3e livraison. — Cette livraison comprend huit articles. Le premier est de M. F. N. Robinson ; il contient le texte de deux fragments d'une rédaction irlandaise du roman français « La quête du saint Graal ». Ces fragments, qui paraissent dater du XVe siècle, sont conservés dans la collection des Franciscains de Dublin. M. Nettlau en avait donné, en 1889, trois extraits dans la *Revue Celtique,* tome X, 1° p. 186, l. 20-30 ; 2° même page, l. 31-36, et p. 187, l. 1, 2 ; 3° p. 187, l. 2-6. On trouve le premier de ces extraits dans l'édition de M. Robinson, p. 387, l. 31-34, p. 388, l. 1-2 ; le second, p. 384, l. 11-19 ; le troisième, p. 385, l. 1-5. Le premier extrait appartient au deuxième fragment, le second et le troisième extraits viennent du premier fragment. Ainsi le texte primitivement français de la Quête du saint Graal fut transporté en irlandais, comme elle le fut en gallois, ainsi qu'on peut le voir dans le tome Ier des *Selections of Hengwrt mss.* Le premier des fragments publiés par M. Robinson commence dans les *Selections,* vers la fin du § XL, p. 102 du texte, p. 502 de la traduction, le second commence vers la fin du § XLIII, p. 109 du texte, p. 507 de la traduction. On voit par la comparaison de ces deux traductions, l'une irlandaise, l'autre galloise, quel succès le roman français a eu dans les Iles Britanniques au moyen âge.

Le second article donne le texte et la traduction d'une composition irlandaise « La vision de Merlino », dont il n'y a pas de manuscrit antérieur au XVIIIe siècle. C'est une promenade en enfer, au purgatoire et au ciel. L'éditeur et traducteur est M. Steward Macalister qui date son travail de Jérusalem, localité sainte, mais plus accessible aux vivants que l'enfer, le purgatoire et le ciel.

Vient ensuite une note sur la composition irlandaise intitulée *Aided Fergusa mic Leti* « Mort violente de Fergus, fils de Lete ». Cette légende, existant déjà au Xe siècle, paraît avoir été inspirée par une glose du *Senchus Mór,* qui, non seulement était écrit déjà, mais avait été glosé dès cette époque reculée.

Dans le quatrième article, M. A. Anscombe propose une explication du mot Ormesta. M. Cuissard, au tome V, p. 458-459, de la *Revue Celtique,* a parlé de ce mot qu'un manuscrit met dans le titre de l'ouvrage si connu d'Orose ; c'est le manuscrit 160 de Berne, XIe siècle, coté O dans la préface, p. XXI, de l'édition donnée en 1882 par M. Charles Zangemeister pour l'Académie impériale de Vienne. Orose paraît avoir intitulé son ouvrage *Historiae adversus paganos.* Le ms. 160 de Berne remplace ce titre par *Ormesta mundi.* Suivant M. Anscombe, *Ormesta* est une mauvaise leçon pour *orinesta,* mieux *oribesta* ; par un *lapsus calami,* les trois trois lettres *ori* ont été mal placées, on doit lire *best[ori]a* pour *historia.*

Le cinquième article est de M. Friedel qui propose d'expliquer les armoiries

de l'île de Man par les miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque d'Auxerre.

Dans le cinquième article, M. Kuno Meyer continue à donner des extraits d'un manuscrit irlandais datant de l'année 1300. Au commencement du XIXe siècle, ce ms., faisant partie de la « Stowe library » *Bibliotheca Stowensis,* propriété du marquis de Buckingham, était coté, Press II, nº XXXVI. O'Conor l'a décrit très sommairement aux pages 280-282 de son volume in-4º intitulé: *Bibliotheca ms. Stowensis. A Descriptive Catalogue,* qui a paru en 1818. Ce ms. est passé ensuite dans la bibliothèque de Lord Ashburnham où il est devenu Stowe Ms. 992 ; puis il est entré dans la bibliothèque de la *Royal irish Academy* où il est coté Ms. D. 4. 2. Quand il s'appelait Stowe Ms. 992, M. Kuno Meyer en a extrait : 1º le *Compert Conchobair* « conception of Conchobar » et deux morceaux irlandais plus courts, qu'il a publiés dans la *Revue Celtique,* t. VI, p. 173-186 (1883-1885) ; 2º le *Merugud Uilix* « Wanderings of Ulixes » (on disait autrefois en français « les erreurs d'Ulysse »), un joli petit volume in-12 de XII-36 pages, édité en 1886 par la maison David Nutt. Les nouveaux extraits sont contemporains de la cote D. 4. 2 et ont paru dans le tome IV de la *Celtische Zeitschrift,* l'un dans la 2e livraison, p. 238-240, c'est l'histoire du Minotaure, les autres dans la 3e, p. 407-408.

M. Kuno Meyer termine ses extraits de ce volume par un proverbe irlandais :

Mairg chuindges ní for carait;
Minab lainn leis a tabairt,
Is é déde nostá de
Miscais ocus oirbire

Malheur à qui demande un cadeau à un ami ;
Si l'ami n'a pas le plaisir de le donner,
Il y a deux choses qui leur arrivent,
Haine et malédiction.

Je ne crois pas que ni M. Kuno Meyer, ni les Irlandais soient si méchants.

Au sixième rang se présente M. Strachan avec une étude sur les gloses irlandaises du Priscien de Saint Gall. Le ms. est du IXe siècle. Les gloses sont de dates différentes. Ainsi, la notation *breth.* pour *bríathar* « verbe », *dobreth.* pour *dobríathar* « adverbe » nous offre une orthographe identique à celle du ms. de Cambrai, VIIIe siècle ; d'autres gloses sont notées avec une orthographe plus récente. Ainsi, le Priscien de Carlsruhe a, fº 59 *a*, honeut*ur* « du neutre » en regard de húa-neut*ur* dans le manuscrit de Saint Gall, p. 150 *a* 2 ; *hó* est plus ancien que *húa.* On ne pourrait reproduire ici, quelques précieux qu'ils soient, les nombreux détails orthographiques réunis par M. Strachan dans cet important mémoire.

Le septième article consiste dans la suite de l'étude de M. George Henderson sur les dialectes gaéliques d'Écosse.

En huitième lieu se présente un article de M. Gaidoz intitulé : « La prétendue particule verbale *a* ». C'est une confirmation de la doctrine émise comme hypothèse par M. Kuno Meyer, *Peredur,* p. 45, où on lit qu'en

gallois *a* est une particule relative et qu'elle *semble* être employée comme explétive devant les verbes quand le sujet ou le complément commence la phrase. C'est à peu près le contraire de ce qu'on lit dans la première édition de la *Grammatica Celtica*, p. 397 : *Cambrice pronominis relativi loco est verbalis particula positiva sententiae relativae A*, doctrine reproduite à peu près dans les mêmes termes dans la seconde édition, p. 391, et qui a reparu dans les *Éléments de la grammaire celtique*, p. 95. Mais *a* en gallois et en breton paraît avoir été primitivement pronom relatif et n'avoir été que postérieurement employé comme particule verbale. M. Gaidoz confirme cette doctrine par la comparaison du français populaire. Ainsi : au lieu de « m'a-t-il dit », le peuple emploie la formule *kimadi*, c-est-à-dire « qu'il m'a dit » ; au lieu de « dit-il », le peuple articule *kidi* = « qu'il dit ». J'ai pour la première fois entendu la première de ces formules sous le règne finissant de Louis-Philippe, en janvier ou février 1848 ; on chantait alors une romance mise dans la bouche d'un jeune homme déclaré impropre au service militaire pour défaut de taille. Elle débutait ainsi :

T'es trop petit, kimadi, pour être militaire.

Les derniers mots étaient :

Vive le roi, qui ne veut pas de moi,
Vive le roi !

Depuis, j'ai eu la surprise d'entendre *kidi* pour « dit-il » sortir de la bouche 1° d'un français, prince de l'église ; 2° d'un des membres les plus éminents de l'Institut de France. Nos neveux verront cette formule pénétrer dans le dictionnaire de l'Académie et dans les grammaires françaises qui serviront à l'enseignement dans les écoles. Le « que » explétif dans kimadi, kidi = pour « qu'il m'a dit », « qu'il dit » joue le rôle de *a* devant les verbes en gallois et en breton ; de là résulte qu'on peut considérer comme prouvée l'origine de la particule verbale *a* dans ces dialectes néo-celtiques, c'est le pronom relatif employé abusivement.

Le neuvième et dernier article est daté du *Theological college* de Bala dans le Pays de Galles au comté de Merioneth ; est-ce l'établissement que je vois ailleurs appelé séminaire méthodiste indépendant ? je l'ignore. L'auteur qui signe Hugh Williams, est professeur dans ce collège théologique [1]. Il a pour objet, dans cet article, la critique de l'ouvrage de M. Zimmer dont le titre est *Pelagius in Irland* [2] et de l'article du même auteur intitulé *Keltische Kirche*, traduit par Mlle Antonie Meyer sous ce titre : *The celtic Church in Britain and Ireland* [3]. M. Hugh Williams commence par revendiquer pour les

1. Il est auteur d'un mémoire intitulé *Some aspects of the christian Church in Wales during the fifth and sixth Centuries*, qui a été publié en 1895 dans les *Transactions of the honorable Society of Cymmrodorion*, session 1893-1894, p. 55-132. Cf. *Revue Celtique*, t. XVI, p. 345-347.
2. Cf. *Revue Celtique*, t. XXII, p. 354-356.
3. Cf. *Revue Celtique*, t. XXIV, p. 326-327.

Bretons, c'est-à-dire pour les Gallois, l'honneur d'avoir donné naissance au célèbre hérésiarque Pélage et par soutenir que le pape Jean IV (640-642), s'est trompé quand, dans une lettre adressée *ad episcopos et presbyteros Scotiae*, il a accusé les Irlandais de laisser revivre chez eux le virus de l'hérésie pélagienne [1]. C'est peut-être un peu hardi. Mais M. Hugh Williams s'aventure moins, quand il refuse d'admettre que le Palladius de la chronique de Prosper d'Aquitaine soit identique à saint Patrice, et quand il soutient que l'hymne de Secundinus à la louange de saint Patrice date du ve siècle [2]. En effet, cet hymne parle de saint Patrice comme vivant : il se sert du présent de l'indicatif pour raconter les actes du pieux évêque et il ajoute au futur que le même saint arrivera en paradis : *regni celestis possessurus gaudium*. C'est par une observation analogue que la date de l'antiphonaire de Bangor a été fixée [3]. Je voudrais arrêter ici l'analyse de cet article dont le savant auteur ne conteste pas la grande valeur du travail précité de M. Zimmer, quoiqu'il en critique quelques parties. Suis-je suffisamment informé pour juger la question de savoir si parmi les Brittons du IVe siècle, en Grande-Bretagne, il y avait déjà, comme le croit M. Zimmer, des chrétiens, ce que nie M. Hugh Williams ? ou si tous les chrétiens de Grande-Bretagne, à cette époque, étaient, comme il le croit, des Romains arrivés à la suite des légions ? J'aime mieux m'abstenir, quant à présent, que de me risquer à trancher la question ; cependant elle pourrait bien, ce me semble, être résolue contre M. Hugh Williams, si l'on fait attention que le nom de l'évêque d'York, Eborius, lisez Eburius, présent au concile d'Arles, 314 [4], est d'origine celtique et qu'il dérive du thème gaulois *eburo-*, en breton *evor*, nom d'arbrisseau, en gallois *efwr*, nom de la berce ou panais de vache [5]. On peut admettre qu'en plus de trois siècles de contact avec les armées et les magistrats romains un certain nombre de Brittons de Grande-Bretagne avaient appris le latin, sans avoir oublié pour cela leur langue, comme ont fait les Gaulois, et que l'évêque Eburius était un de ces Bretons bilingues. N'y a-t-il pas aujourd'hui des Gallois bilingues parlant anglais et gallois ?

III

Archiv für celtische Lexicographie, t. II, 3e livraison. — Elle com-

1. Migne, *Patrologia latina*, t. 80, col. 601-602.
2. Cet hymne a eu de nombreuses éditions. Nous citerons les suivantes : Migne, *Patrologia latina*, t. 53, col. 837-840 ; t. 72, col. 590-592 ; Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical Documents*, t. II, p. 324-327 ; Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, p. 386 ; Bernard et Atkinson, *The irish Liber hymnorum*, p. 7-13.
3. Voyez *Revue Celtique*, t. XV, p. 136.
4. Haddan and Stubbs, *Councils*, t. I, p. 7.
5. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1402, cf. col. 1398 ; cf. V. Henry, *Lexique étymologique des termes les plus usuels du breton armoricain*, p. 119 : A. Macbain, *An etymological Dictionary of the gaelic Language*, p. 198.

prend quatre articles : 1° la continuation des extraits de mss. irlandais faits par M. Kuno Meyer ; on y remarque une table sommaire du livre des Hui Maine, manuscrit du XIVe siècle faisant partie de la collection Stowe aujourd'hui dans la bibliothèque de la Royal irish Academy ; 2° la suite des index dressés par M. Anscombe pour les vieilles généalogies galloises ; ce travail a commencé à paraître dans le tome Ier, p. 187-212, 513-549 ; 3° le commencement d'une édition nouvelle du Glossaire d'O'Davoren par M. Whitley Stokes. Le texte irlandais est accompagné d'une traduction anglaise placée au-dessous de chaque article. La partie publiée forme trente-quatre pages et demie, de la page 198 à la page 232. Ces 34 pages et demie correspondent aux dix premières pages de l'édition primitive qui en a soixante-dix-huit [1] ; espérons que M. Whitley Stokes pourra prochainement terminer cette excellente publication.

Le dernier article est la suite des *Contributions to irish Lexicography* de M. Kuno Meyer ; elle va de la page 337 à la page 400, de *Cén co* à *co*, conjonction. Les 400 premières pages de cet ouvrage correspondent aux 94 premières pages, c'est-à-dire presqu'au cinquième du glossaire de M. Windisch qui a 533 pages ; on peut donc supposer que les *Contributions to irish Lexicography* de M. Kuno Meyer ne dépasseront guère cinq fois la dimension du glossaire de M. Windisch et atteindront quelque chose comme deux mille sept cents pages. La publication des 400 premières pages a demandé quatre ans, il faudra probablement vingt-trois ans à M. Kuno Meyer pour publier les 2 300 pages qui restent. Ce n'est pas moi qui verrai ce beau livre terminé. J'aurai, avec mes contemporains, le plaisir de jouir du commencement.

IV

Annales de Bretagne, tome VI, n° 1, novembre 1903. — Cette livraison débute par un extrait du livre de René d'Ys, de son vrai nom Théophile Janvrais, sur Ernest Renan ; cet ouvrage a été annoncé plus haut, p. 88-89. Ensuite, M. F. Le Lay expose les raisons qui lui font penser que la *villa* du Plaisir, une résidence de Judicaël, roi de Domnonée, VIIe siècle, serait Le-Plessis-Jaulme, commune de Lanouée, Morbihan, arrondissement de Ploërmel, canton de Josselin. L'article suivant est le rapport de M. Ernault sur le concours de poésie en dialecte de Vannes, ouvert par l'Union régionaliste bretonne à Quimperlé (cf. *Revue Celtique*, t. XXIV, p. 100, 223). Nous terminerons en signalant les corrections faites par M. Duine à son article sur le calendrier breton de Rennes (cf. *Revue Celtique*, t. XXIV, p. 336). N'oublions pas toutefois le supplément où commence une nouvelle édition du cartulaire de Quimperlé par MM. Léon Maître et Paul de Berthou [2].

1. Whitley Stokes, *Three irish glossaries* (1862), p. 47-124.
2. Cf. *Revue Celtique*, t. XVIII, p. 128, et ci-dessous, p. 110.

V

Archaeologia Cambrensis, sixième série, vol. III, partie 3, juillet 1903. — Nous signalerons deux savants mémoires archéologiques de M. Romilly Allen. L'un concerne une base sculptée de croix à Llangefellach, comté de Glamorgan; cette base appartient évidemment au style celtique qui a précédé la conquête normande. Le second de ces mémoires est relatif à une hache de pierre; la pierre a été percée de manière à pouvoir être pénétrée par le manche. L'opinion du savant archéologue est que les haches de pierre percée sont en Grande-Bretagne contemporaines de l'âge du bronze, tandis qu'en Danemark elles datent de l'âge de la pierre. M. Romilly Allen pense que les haches de pierre recueillies dans les musées ont été placées dans des tombeaux pour trois raisons: 1° que de leur vivant les défunts s'étaient servis de ces haches et les avaient eues en estime; 2° que les défunts, dans leur vie nouvelle, auraient besoin d'armes; 3° que la hache était un symbole associé au culte d'une divinité. — Parmi les *Archaeological Notes and Queries,* nous mentionnerons une épitaphe gravée sur pierre en capitales romaines: ICORI FILIVS POTENTINI, avec une faute de latin, *filius* pour *fili* ou *filii,* dont Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae,* p. x, a relevé huit exemples. Cette inscription a été trouvée à Llysdingwyn, comté de Carnarvon, au Pays de Galles. Le surnom *Potentinus* se trouve dans une inscription de Caerleon (*Corpus inscriptionum latinarum,* t. VII, n° 107).

Même volume, partie 4, octobre 1903. — Mémoire de M. W. T. Granville sur une croix de pierre sculptée à Ystafeld-fach, comté de Brecknock.

Première partie de la vie de saint Samson qui fut évêque de Dol au VIe siècle. L'auteur, le Rév. W. Done Bushell, s'arrête à la date où (555) saint Samson quitte la Grande-Bretagne et gagne la Bretagne continentale [1].

Étude approfondie de MM. Baring-Gould et J. Fischer sur saint Brychan qui vivait aux environs de l'année 400 [2] et qui a donné son nom à la région du Pays de Galles dite Brycheiniog, depuis comté de Brecknock [3].

VI

The Journal of the royal Society of Antiquaries of Ireland, t. XXIII, 1903. — Deux mémoires de M. J. Rhys sur des inscriptions oghamiques d'Irlande: 1° à Donaghmore, comté de Kildare: Netta Vroicci

1. Sur saint Samson, voyez les Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina,* p. 1083-1084; cf. Lobineau, *Les Vies des saints de Bretagne,* p. 95-109.

2. Robert Williams, *A biographical Dictionary of eminent Welshmen,* p. 49; Rees, *Lives of Cambro-british saints,* p. 289, note.

3. Rhys, *Early Britain,* 2e édition, p. 158; Rees, *Lives of Cambro-british Saints,* p. 24, en bas, et pp. 272, 602.

MAQI MUCCO*i* TRE*n*A*l*UGGO ; 2° à Inisvickillane : AV*i* *V*LATIAMI MA*qi* G ; 3° à Donard, comté de Wicklow : IA*q*ENI PÓI M*u*C*adia* ; 4° à Carncomb, Connor, comté de Dublin, aujourd'hui au Musée de science et d'art de Dublin : CAG*e*AS BOI MAQI V*o*BARACI. *Poi, boi* signifierait fils, neveu ou successeur.

Notice par M. Stewart Macalister sur le monument oghamique de Kilbonane. On y lit deux inscriptions : 1° ...AGNI MAQI ADDILONA INAGENE MUCO BIDANI, c'est-à-dire « monument de ...agnos, fils d'Addilone, fille de la tribu de Bidan » ; 2° une inscription inintelligible pour le commun des mortels et où M. Macalister voit une cryptographie ayant le même sens que l'inscription précédente.

Description par M. Seaton F. Milligan de cinq primitives petites cloches de forme carrée et faites pour être portées à la main.

Annonce de la découverte d'une chambre souterraine à Ballywillan, comté de Derry.

VII

CELTIA, juillet, août, septembre 1903. — Discours prononcé par M. Kuno Meyer pour l'ouverture du cours de celtique à Dublin. Nouvelles de cet enseignement M. John Strachan a professé le vieil irlandais pendant le mois de juillet et eu trente-deux élèves. Le cours avait lieu tous les soirs de sept à neuf, M. Strachan parlait d'abord pendant une heure, puis, si je comprends, il faisait parler ses élèves pendant une seconde heure. Le journal donne un portrait de M. Strachan et reproduit deux leçons de ce savant professeur, l'une sur les pronoms infixes en vieil irlandais, l'autre sur un passage des gloses du ms. de Würzburg, f° 9 *c*, 10 (Whitley Stokes et John Strachan, *Thesaurus palaeohibernicus*, t. I, p. 553 ; Zimmer, *Glossae hibernicae*, p. 55).

Le cours de paléographie par M. Kuno Meyer, celui de phonétique par M. Sweet se sont faits pendant le mois de septembre suivant.

VIII

AN GAODHAL, THE GAEL, août-décembre 1903. — Le n° d'août reproduit la leçon d'ouverture de M. Kuno Meyer publiée dans *Celtia*. On lit à la suite une analyse du discours approbatif de M. Douglas Hyde et la mention de l'approbation de plusieurs assistants parmi lesquels nous citerons M. P. W. Joyce et le père Hogan.

Dans le n° de septembre on a inséré un article de feu Eugène O'Growney sur les différentes manières de souhaiter la bienvenue à quelqu'un en irlandais.

Le n° d'octobre contient : un résumé en anglais de la légende irlandaise connue sous le titre de « Poursuite de Diarmuid et Grainne » ; le texte et la traduction par M. T. O'Neill Russel d'un poème irlandais sur le *Borama* (ce poème est conservé par le Livre de Leinster, p. 295) ; le compte rendu des funérailles célébrées en Amérique pour Eugène O'Growney, mort âgé

de trente-six ans, dans un hôpital à Los Angeles, en Californie, et dont le corps est parti de New-York pour l'Irlande le 19 septembre dernier.

Le compte rendu des funérailles d'O'Growney en Irlande a paru dans le nº de novembre de la même revue [1].

Un article littéraire sur le mystérieux pays appelé en irlandais *Tir na n-Og* « terre des jeunes » a été inséré dans le nº de décembre.

IX

Revue Numismatique, 1903. — Mémoire de M. Adrien Blanchet établissant qu'au temps de l'indépendance on a, dans le Nord de la Gaule, imité non seulement les statères de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, mais des monnaies de Tarente et de Cales en Campanie, aujourd'hui Calvi, et de Cnossos en Crète. C'est sur la monnaie de Cales [2] qu'a été copiée la monnaie gauloise au coq, ce coq soi-disant gaulois est le coq de Cales, c'est d'Italie qu'il est venu en Gaule.

X

Revue internationale de Numismatique, t. II, 1903. — Note de M. Adrien Blanchet établissant que les monnaies gauloises de bronze portant la légende *Pixtilos* peuvent être attribuées soit aux Carnutes, soit aux *Aulerci Eburovices*.

XI

The journal of Theological Studies, octobre 1903. — Notice de M. A. M. Bannister sur des fragments de sacramentaires irlandais conservés : 1º en Allemagne, à la bibliothèque de Carlsruhe, où M. A. Holder les a découverts ; 2º en Italie, à la bibliothèque de Plaisance. Sur les fragments de Carlsruhe, il y a déjà un article de M. Whitley Stokes qui a paru en 1889 dans la Revue de Kuhn, t. XXXI, p. 246, et qui sera reproduit dans le t. II du *Thesaurus palaeohibernicus*, p. 256. Suivant M. Bannister, ces fragments appartiennent à un sacramentaire gallican, antérieur à l'introduction du sacramentaire romain et plus ancien que le missel de Stowe [3].

XII

Boletin de la real Academia de la Historia, t. XLIII, 5e livraison, novembre 1903, inscription inédite de Tarragone, publiée par M. Angel

1. Sur O'Growney, voir la *Revue Celtique*, t. XII, p. 404 ; t. XVIII, p. 118 ; t. XIX, p. 78 ; t. XXI, p. 125.

2. Voir l'article Cales dans la nouvelle édition de Pauly, *Real-encyclopaedie*, 5e demi-volume, col. 1351.

3. Warren, *The liturgy and ritual of the celtic church*, p. 207-248.

de Arco ; cette inscription nous offre le nom propre *Baba,* féminin de *Babus* (Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, col. 322. — Même tome, 6e livraison, décembre 1903. Reproduction en photogravure de l'inscription publiée par Hübner, *Corpus inscriptionum latinarum,* tome II, nº 2907, qui est l'épitaphe d'un personnage d'origine celtique, *T. Magilius Rectugeni [filius],* natif d'*Uxama Argaela* « Osma de los Argelos », qu'il faut distinguer d'*Uxama Barca.*

T. XLIV, 1re livraison, janvier 1904. — Dans un article sur des inscriptions romaines nouvellement découvertes, le R. P. Fita, à la p. 82, propose pour ὕδατα θερμα « les eaux chaudes [1] », ville des *Ausetani,* les Λοθητανοι des mss. de Ptolémée, liv. II, chap. 6, § 69, une situation différente de celle qu'indiquait en 1883 C. Müller, t. I, p. 194 de son édition de Ptolémée. C. Müller parle de Bañolas. Le P. Fita préfère Caldas de Malavella. Ces deux localités sont situées dans la province de Gerona, Bañolas dans l'ayuntamiento de Gerona, Caldas de Malavella dans celui de Santa Coloma de Farnés. En 1869, Émile Hübner, *Corpus inscriptionum latinarum,* t. II, p. 598, avait proposé Caldas de Mombuy, province de Gerona, ayuntamiento de Granollers.

XIII

Revue historique, tome LXXXIII, 2e livraison, novembre-décembre 1903. — Notice par M. Bonnet-Maury sur saint Colomban et sur la fondation des monastères irlandais en Brie au VIIe siècle.

XIV

The Folklore, t. XIV, nº 3, septembre 1903. — Notes : 1º de M. R. C. Maclagan sur les superstitions des pêcheurs dans les Highlands d'Écosse ; 2º de M. Gaidoz établissant que l'auteur d'une partie du volume intitulé *L'épopée celtique en Irlande,* tome I (1892), a négligé de citer le passage du livre du doyen de Lismore, où il est question de la mort de Conlaoch, tué par Cûchulainn, son père. M. Gaidoz renvoie à l'édition de ce livre due au Rév. Thomas Mac-Lauchlan (1862), traduction anglaise, p. 50-53 (cf. texte gaélique, p. 34-37). On aurait pu citer aussi deux ouvrages plus récents : Campbell, *Leabhar na Feinne* (1872), p. 9-15, Cameron, *Reliquiae Celticae,* t. I (1892), p. 58-63, et un livre français plus ancien, l'*Histoire de la poésie scandinave d'Edélestand* du Méril, Paris, 1839, où, p. 440, la rédaction persanne du combat du père et du fils est rapprochée de la rédaction gaélique, telle que l'a donnée Macpherson ; en 1839, Edélestand du Méril ne pouvait connaître de la rédaction gaélique un meilleur texte que celui de Macpherson. A propos d'un autre ouvrage, nous voulons parler de l'*Essai*

1. Il s'agit de la localité dont les habitants sont appelés *Aquicaldenses* par Pline, l. III, § 23.

d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, une critique analogue au sujet du même morceau a été faite par M. Kuno Meyer, *Revue Celtique,* t. VI, p. 17.

L'observation de M. Gaidoz et celles que nous y ajoutons peuvent compléter la critique de M. Kuno Meyer.

XV

Revue archéologique, 4e série, t. II, juillet-août 1903. — Notices : 1° de M. l'abbé Breuil sur deux épées de fer hallstadiennes du musée de Poitiers ; 2° de M. A. Favraud sur deux statues gallo-romaines trouvées à Sireuil (Charente) ; l'une se distingue par la présence d'un dragon ailé entourant un personnage auquel, malheureusement, la tête fait défaut.

Septembre-octobre 1903. — M. Salomon Reinach signale six monuments de la déesse Epona non compris dans le catalogue donné par lui, *Revue Archéologique,* 1902, p. 231 (cf. *Revue Celtique,* t. XXIII, p. 366).

XVI

Indogermanische Forschungen herausgegeben von Karl Brugmann und Wilhelm Streitberg, t. XIV, p. 490, et *Anzeiger,* p. 81. — Notice sur le mot *Morimarusa,* qui serait germanique (cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. II, col. 449).

T. XV. — Note additionnelle par M. Windisch à son article sur le pronom infixe en vieil irlandais et dans le Rigvêda. Cet article a paru dans le tome XIV des *Indogermanische Forschungen* (cf. *Revue Celtique,* t. XXIV, p. 223-225). L'auteur de cette note est trop aimable pour son collègue de la *Revue Celtique.*

Mémoire de M. G. Schütte sur l'ancienne géographie politique des peuples non classiques de l'Europe. L'auteur a une façon d'envisager la géographie qui est au-dessus de ma portée, surtout quand, p. 322, il déclare que de *Vellanni* les Français ont fait Guillaumes. *Vellanni* est une variante de *Uellani,* qui est devenu en français Velay ; et, sans citer à ce sujet un ouvrage français, on peut renvoyer à un livre élémentaire allemand, l'*Atlas Antiquus* de Kiepert, onzième édition, index, p. 25. M. G. Schütte, habitant Copenhague, est excusable de ne pas connaître cet ouvrage élémentaire allemand. N'empêche : la traduction de *Vellanni* par Guillaumes vaut celle de *Galvadanus* (lisez *Gavaldanus*) *pagus* par Calvados qui a fait en France la célébrité de Charles Pertz [1], fils de l'illustre Georges-Henri.

Le reste du volume est beaucoup meilleur, mais malheureusement ne concerne pas les études celtiques.

1. *Monumenta Germaniae historica, Diplomatum,* tomus I (1872), p. 224 ; cf. Longnon, Examen géographique du tome Ier des *Diplomata imperii* (1873), p. 23.

XVII

Beitraege zur Kunde der Indogermanischen Sprachen herausgegeben von Dr Ad. Bezzenberger und Dr W. Prellwitz, tome vingt-septième, 1902-1903. — Les mots irlandais et gallois paraissent en grand nombre dans un mémoire que M. Wiedemann a intitulé *Etymologien*; la liste en est donnée, p. 341, dans l'index dressé par M. Prellwitz; on y trouve même des mots gaulois: *cintus*, p. 199; *dunum*, p. 218.

Tome vingt-huitième, 1re livraison, 1904. — Suite du mémoire de M. Wiedemann. Traitant du gothique *faíhvus* « monde », « *fíhan* », « cacher », du vieux haut-allemand *felga* « jante de roue » (aujourd'hui en allemand *ferge*) et *folgen* « suivre », il a étudié le rapport du celtique *Hercynia* avec le gothique *fairguni* « montagne ». De *Hercynia* il semble ne pas connaître la notation la plus ancienne Ἀρκύνια. Mais il est dans le vrai, ce nous semble, en voyant dans *Hercynia* un composé celtique distinct de *fairguni*. C'est dans ce mémoire que, pour la première fois, nous remarquons, p. 9, le rapprochement de *Hercynia* (mieux *Ar-cunia*) avec *Argonne* = **Ar-cuna*, écrit *Argonna* chez Richer au xe siècle, l. II, c. 103 (édition de Waitz, *Ad usum scholarum*, p. 124), et chez d'autres auteurs plus récents (D. Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. VIII, p. 324 A; t. IX, p. 18 B, 45 A), *Argunna* dans l'*Historia episcoporum Virdunensium* (D. Bouquet, t. XI, p. 124). Quant aux Ἀρκύνια d'Aristote que M. Wiedmann oublie, il serait intéressant d'en rapprocher un nom de lieu d'Italie, *fundus Arcunianus*, dans un diplôme de l'empereur Lothaire en faveur de l'abbaye de Farfa en 840 (I. Giorgi e V. Balzani, *Il regesto di Farfa*, vol. II, p. 234) et dans un diplôme de l'empereur Otton Ier pour la même abbaye, 967 (Sickel, *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae* tomus I, p. 455, l. 26). Ce nom de *fundus* suppose un gentilice romain *Arcunius* dérivé d'un nom d'homme gaulois **Arcunos*.

Dans un mémoire sur l'idée du crâne chez les indo-européens, M. J. Schefstowitz rapproche, p. 153, 154, une foule de textes des deux passages, l'un d'Ammien Marcellin, XXVII, 4, l'autre de Tite Live, XXIII, 24, où il est question de l'emploi de crânes d'hommes comme vases à boire chez les Celtes. Dans les passages précités, Ammien Marcellin parle des *Scordisci*, Tite Live des *Boii*, établis les uns dans la péninsule des Balkans, les autres en Italie, deux peuples d'origine celtique.

XVIII

L'anthropologie, t. XIV, mars-octobre 1903. — Mémoire de M. S. Reinach sur l'art et la magie à propos des peintures et des gravures de l'âge du renne. Il s'agit de découvertes faites dans huit cavernes situées en France dans le Sud-Est. Les animaux représentés sont tous de ceux que l'on désirait avoir, soit pour s'en nourrir, soit pour s'en servir comme bêtes de

somme ou de trait. Le but de leur reproduction par les arts du dessin était de les multiplier et de les attirer.

Le mémoire de M. S. Reinach nous fait remonter à une époque préceltique. L'étude de M. Cartailhac sur la station de Bruniquel, Aveyron, nous maintient dans la même période.

Nous arrivons dans le monde celtique avec l'exploration du tumulus arverne de Celles, près Naussargues, Cantal, par MM. Alary, Déchelette et Lauby.

Nous sommes aussi dans le monde celtique avec M. Wilser et sa note sur l'origine des Celtes. Il la met dans la Suède centrale parce que les habitants de la Suède centrale sont presque tous dolichocéphales, ont presque tous les cheveux blonds, la barbe abondante, les yeux bleus, la peau blanche, la taille haute. Seulement la question se pose de savoir si cette population n'est pas arrivée en Suède à une date relativement récente et d'une contrée plus méridionale. D'autre part il est regrettable que l'auteur puise ses notions de linguistique chez Holtzmann, *Kelten und Germanen,* livre tout à fait arriéré et qui ne mérite plus les honneurs de la discussion.

Le dernier mémoire, œuvre de M. l'abbé H. Breuil, traite des pointes de flèches, des pointes de lances et des bases de lances qui, remontant à l'âge du bronze, ont été trouvées dans le bassin de Paris.

XIX

Revue des traditions populaires, t. XVIII, juin-décembre 1903. — Légendes bretonnes de saint Sané, de l'auge de sainte Anne et des sangliers de Huelgoat par MM. F. Duine et Jean Le Goffic. Articles de M. F. Duine sur les légendes de saint Thégonnec et de saint Gobrien. Rappel par M. Sébillot d'un article de Mlle Lucie de V. H. (même revue, t. XVII, p. 352), où est mentionné un usage des environs de Dinan ; c'est de mettre dans le cercueil des morts un morceau de pain pour les nourrir pendant le voyage qu'ils feront en traversant la mer qui est sous nous. Ce voyage à travers la mer semble d'origine celtique, mais la situation souterraine de cette mer peut être de même provenance que le Styx des Grecs.

XX

Revue épigraphique, avril-mai-juin 1903. — Suite du catalogue des estampilles de potiers trouvées dans la collection de M. E. Kuhn, à Marcillat, Allier (cf. *Revue Celtique,* t. XXIV, p. 231, 340). La plupart des noms d'hommes qui apparaissent dans ces estampilles sont latins et ceux qui semblent étrangers à la langue latine ont été en grande partie insérés par M. Holder dans son *Altceltischer Sprachschatz,* tels sont : Moxsius (Holder, t. II, col. 617), Reburrus (*ibidem,* col. 1089), Rottalus (*ibidem,* col. 1234), Rutenus (*ibidem,* col. 1231). Cependant quelques-uns paraissent inédits, tels sont : Niranus, Niritus (cf. Nironius, *ibid.,* col. 749), Occocus (cf. Occus, *ibid.,* col. 826), Retinicus (cf. Retinacius, *ibid.,* col. 1179).

Suite de l'étude d'Allmer sur les noms de dieux gaulois : Ritona, Rudianus.

XXI

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux. Revue des études anciennes, t. V, n° 3, juillet-septembre 1903. Remarques de M. C. Jullian sur la plus ancienne religion des Gaulois : Rituel domestique, rituel judiciaire et politique, rituel de la chasse. Mémoires du même : 1° sur la thassalocratie phocéenne dans la partie occidentale de la Méditerranée; 2° sur les têtes coupées et masques de dieux publiés par M. d'Agnel.

N° 4, octobre-décembre 1903. — M. C. Jullian émet l'opinion qu'au Nord des Pyrénées les Ligures ont précédé les Ibères qui seraient arrivés du Sud après le VIe siècle avant J.-C. Cette thèse exacte, certainement quand il s'agit des Basques venus très tardivement, peut sembler douteuse quand il est question des Ibères établis dans cette région quand Jules César fit la conquête de la Gaule indépendante au Ier siècle avant notre ère.

XXII

Zeitschrift für vergleichende Sprachforchung, t. XXXVIII, 4e livraison, p. 458-472. Recueil d'étymologies celtiques par M. Whitley Stokes. On ne peut ici analyser ce savant mémoire que pour bien faire il faudrait reproduire en entier. Remarquons cependant le rapprochement de *ben imtha, pellex* avec l'adjectif *imthach* « amoureux » qui permet, quant au sens et à l'emploi, la comparaison avec le latin *amica*.

XXIII

Proceedings of the royal irish Academy, t. XXIV, section C, 4e partie. — Étude de M. Joseph P. O'Reilly sur les vieilles églises de deux localités du comté de Dublin, la petite ville de Dalkey et l'île de même nom. Ces églises étaient dédiées à sainte Begnet, identique suivant M. O'Reilly à sainte Bega qui vivait au VIIe siècle et sur laquelle on peut consulter la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes, t. I, p. 161-162. Elles ont été construites en pierre contrairement à l'usage général des Irlandais qui bâtissaient en bois, bien qu'à cet usage il y ait des exceptions. Ces églises paraissent antérieures à la conquête anglo-normande.

XXIV

Revue des bibliothèques et archives de Belgique, t. V, fascicule 1. — Intéressante étude par M. Victor Tourneur sur le *Catholicon* breton, son auteur, ses éditions, et sur la copie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, fonds latin, n° 7656 (cf. *Revue Celtique*, t. I, p. 395-399).

Paris, le 6 janvier 1904.

H. d'Arbois de Jubainville.

POST-SCRIPTUM

Au moment de donner le bon à tirer de cette livraison nous pouvons annoncer aux lecteurs de la *Revue Celtique* deux nouvelles très importantes dans l'ordre des études auxquelles ce périodique est consacré.

I

L'une est le rétablissement de la santé de M. H. Zimmer. Ce résultat est attesté par une lettre datée de Berlin et que M. Zimmer a écrite lui-même au directeur de la *Revue Celtique*. La *Revue Celtique* adresse ses félicitations au savant professeur de l'Université de Berlin.

II

L'autre nouvelle est que le tome second du *Thesaurus palaeohibernicus*, entrepris par MM. Whitley Stokes et John Strachan, vient de paraître, sortant des presses de l'Université de Cambridge. Il en sera rendu compte dans une prochaine livraison de la *Revue Celtique*. On ne peut trop admirer la science et l'activité avec laquelle cette publication si utile a été conduite. Le premier volume avait paru en 1901 (*Revue Celtique*, t. XXIII, p. 94-96, 216-217). Ces deux volumes serviront désormais de base aux études dont seront l'objet l'histoire de l'irlandais, et, d'une façon plus générale, l'histoire des langues celtiques.

III

Au moment où nous écrivions ces lignes, nous avons reçu la seconde édition revue, corrigée et augmentée du cartulaire de Sainte Croix de Quimperlé par MM. Léon Maître et Paul de Berthou. C'est un volume in-8° de XI et 408 pages ; il forme le fascicule IV de la *Bibliothèque bretonne armoricaine* publiée par la Faculté des Lettres de Rennes. Cf. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 101-103 ; *Archiv für celtische Lexicographie*, t. I, p. 143-150.

IV

Au même instant il nous vient entre les mains le *Recueil d'Annales ange-*

vines et vendomoises publié par M. Louis Halphen dans la *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire,* édité à Paris par la librairie Alphonse Picard et fils. Nous y remarquons, p. 57 et 84, le nom de lieu *Chidriacus,* qui suppose un primitif **Cadriacus.* Il s'agit de Saint-Remy-la-Varenne (Maine-et-Loire); ce nom de lieu, **Cadriacus,* dérive d'un gentilice **Cadrius,* dérivé lui-même de l'adjectif gaulois *cadros,* en breton *kaer* « beau »; cf. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, col. 671, où est mentionné un autre *Cadriacus,* aujourd'hui Charrey (Côte-d'Or). Dans Charrey le *d* est tombé et l'*r* a été doublé. Le même phénomène s'est produit en Maine-et-Loire. En effet, dans le livre de M. L. Halphen, à côté de *Chidriacus,* on trouve la variante *Chirriacus,* p. 435. A comparer l'article Saint-Rémy-la-Varenne chez Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du département de Maine-et-Loire,* t. III, p. 448, où sont réunis quatre exemples de la variante *Chiriacus.* On trouve aussi à plusieurs cas *Chiriacus* par une seule *r* dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* publié par MM. Bertrand de Broussillon et Eugène Lelong, t. I, p. 203, 204, 205, 209, 213, 214, 215, 230; t. II, p. 21, 56, 408, 411. Mais dans ce même cartulaire la bonne orthographe par double *r* = *rd* se rencontre quatre fois au t. I, savoir p. 11 : *Chirriacus*; p. 12 : *Chyrriacus*; p. 226, 227 : *Chyrriaci.*

26 janvier 1904.

H. D'A. DE J.

Le Propriétaire-Gérant : Veuve E. BOUILLON.

Chartres. — Imprimerie DURAND, rue Fulbert.

PUBLICATIONS NOUVELLES

THESAURUS PALAEOHIBERNICUS

Par MM. Whitley Stokes et John Strachan

Deux volumes in-8°.

Le premier, xxvi et 727 pages, contient les gloses irlandaises sur l'Ancien et le Nouveau Testament; le second, xl et 422 pages, les gloses irlandaises sur divers ouvrages latins, des spécimens de vieille prose irlandaise, une liste de vieux noms irlandais de personnes et de lieux, un recueil de vieilles inscriptions irlandaises, enfin les plus anciens exemples que nous ayons de la versification irlandaise. Suivent de copieux index.

Un troisième volume sera consacré au glossaire des mots contenus dans les deux premiers.

ALTCELTISCHER SPRACHSCHATZ

Par Alfred Holder

Quinzième livraison contenant les colonnes 1537 à 1792
du tome second.

Cette livraison commence à *Sezana* et se termine à *Telonnum*. La première livraison a paru en 1891.

LES CELTES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS ANCIENS JUSQU'EN L'AN 100
AVANT NOTRE ÈRE

Par H. d'Arbois de Jubainville

Un volume in-12 de xii-219 pages.

L'ANNÉE CELTIQUE

D'APRÈS LES TEXTES IRLANDAIS, GALLOIS, BRETONS ET LE CALENDRIER DE COLIGNY

DES NOMBRES ET DU SYSTÈME DE NUMÉRATION CHEZ LES CELTES

Mémoire lu par l'auteur en séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 22 janvier 1904.

L'an dernier, M. d'Arbois de Jubainville a bien voulu faire en mon nom, à l'Académie des Inscriptions, une communication sur les *gourdezion* bretons ou jours supplémentaires destinés, selon moi, à établir un raccord entre l'année lunaire celtique et l'année solaire babylonienne[1]. J'ai depuis continué mes recherches en ce sens et peu à peu j'ai été ainsi amené, je pourrais dire obligé, à les étendre à toute l'année celtique.

J'en expose aujourd'hui les résultats que je soumets à l'Académie dont je serais heureux de recevoir à ce sujet les observations.

Je n'ai pas la prétention de lui présenter un travail définitif, mais je crois avoir posé, ou du moins entrevu les principaux problèmes de cette épineuse branche des études celtiques et en avoir résolu quelques-uns.

Mes sources sont tout d'abord le calendrier de Coligny que je crois de plus en plus celtique, quoi que l'on puisse penser

1. Cf. *Revue Celtique*, t. XXIV, p. 310-312.

de certaines influences étrangères, les lois irlandaises et galloises, les textes épiques irlandais, et, pour le pays de Galles, surtout les *Mabinogion,* ceux qui sont sûrement d'origine galloise pure.

J'ai aussi compulsé les textes les plus anciens dans les deux groupes, sans me flatter, tant s'en faut, d'avoir tout vu.

Dans l'ensemble, ces textes représentent, avec plus de pureté en certains cas en Irlande et d'une façon plus complète, l'ancienne civilisation païenne des Celtes, quelle que soit la date des manuscrits d'où ils sont tirés et même l'époque de leur rédaction (sur la question de l'ancienneté des textes irlandais, v. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique,* p. 29 et suiv. ; *Études sur le droit celtique,* I, p. 336 et suiv.).

Il va sans dire que je n'ai pas négligé les remarques des éditeurs des textes irlandais et gallois. Les ouvrages de M. d'Arbois de Jubainville sur l'histoire et la littérature celtique, en particulier ses *Études sur le droit celtique* m'ont été d'un grand secours. Pour le calendrier de Coligny, j'ai surtout profité des études de MM. Seymour de Ricci[1] et Thurneysen[2].

1. *Revue Celtique,* XIX, p. 213 ; XXIV, p. 313.
2. *Celtische Zeitschrift,* II, p. 523 et suiv.

PREMIÈRE PARTIE

L'ANNÉE CELTIQUE

1. *Sa durée.*

L'année est lunaire chez les Celtes comme chez les autres Indo-Européens. N'en aurait-on pour preuve que le nom du mois, nom. *mí*, génitif *mís* en irlandais ; gallois-breton-cornique *mis* = indo-eur. **mēns*, génitif **mēns-os*, et leur habitude de compter par nuits, qu'on n'en saurait douter.

Cette habitude est non seulement attestée par César (*De bello gallico*, VI, 18), mais encore par les textes irlandais et gallois.

Dans les lois irlandaises, il est à chaque instant question de délai de 3 nuits, de 9 nuits (d'Arbois de Jubainville, *Études sur le droit celtique*, voir plus bas), sans parler de périodes plus longues.

Les trois nuits d'hospitalité sont fort en usage (*The voyage of Mael Duin*, *Revue Celtique*, IX, p. 494).

Le druide de Manannan Mac Lir est trois nuits sous l'apparence d'une femme (*The prose Tales in the Rennes Dindsenchas*, *Revue Celtique*, XVI, p. 152).

On compte à partir de la nuit : c'est ainsi que dans le *Tochmarch Ferbe* (Ir. Texte, 3, p. 472-3), on décide de procéder à l'enlèvement du bétail de *Cualnge*, dans 7 ans, *à partir de cette nuit*.

Chez les Gallois, cette tradition est encore peut-être mieux conservée :

Mabinogion (J. Loth, *Mabinogion*), I, p. 37 : Il y aura un an, *ce soir* ;

p. 44 : dans un an, *ce soir* ;

p. 46 : un délai d'un an, *à partir de ce soir* ;

p. 55 : tous les ans, la nuit de *Calammei* (Calendes de mai, 1er mai), la jument de Teyrnon met bas;

p. 225 : un an, *à partir de ce soir*;

p. 225 : Kei restait 9 nuits et 9 jours sans dormir;

p. 250 : Mabon a été enlevé la 3e nuit de sa naissance;

p. 274 : le combat dure 9 nuits et 9 jours;

p. 294 : Iddawc va en Prydein, 3 nuits avant la bataille de Camlan;

p. 314 : Rhonabwy avait dormi 3 nuits et 3 jours.

Ancient Laws of Wales (éd. Aneurin Owen, in-4°, p. 172) : en cas de revendication de propriété, dans des conditions déterminées, le plaignant doit rester *3 nuits et 3 jours* sans répondre.

p. 260 : si on allume du feu chez un autre sans sa permission, on est responsable des dommages jusqu'à la *fin de la 3e nuit et du 3e jour* (cf. *ibid.*, p. 88, 260, 264 et 788).

II, p. 472, une vache d'amende, chaque nuit jusqu'à la fin de la *9e nuit*.

La semaine galloise courante de 8 jours est connue sous le nom de *wythnos*, huit nuits; la quinzaine, de *pythefnos*, 15 nuits.

L'irlandais ancien *coicthiges* signifie *quinzaine*, probablement quinzaine de nuit.

La nuit, suivant l'expression de Tacite pour les Germains, *menait le jour*. Et de fait, si on ne connaît cette habitude des Celtes, on peut être exposé à de sérieux contre-sens; c'est ainsi que dans *The vision of mac Conglinne* (*Kuno Meyer*, § 17, note), l'expression *aidche sathuirn*, nuit de samedi, doit se traduire en réalité par *nuit de vendredi à samedi*, comme l'a fait remarquer judicieusement l'auteur de l'édition[1].

Il est important aussi de remarquer que l'expression *nuit* employée seule indique généralement *la nuit et le jour réunis*. Il y a cependant peut-être une réserve à faire pour *wythnos* les 8 nuits des Gallois (v. *mois et semaines*, p. 130 et suiv.).

On a déjà pu remarquer par les citations précédentes qu'on emploie à peu près indifféremment l'expression 3 nuits ou celle

1. En anglo-saxon, *Frigeoéfen* (nuit de jeudi) signifie en réalité la nuit pour vendredi (Schrader, *Reallex.*, p. 846).

de 3 nuits et 3 jours; on dit 9 nuits aussi bien que 9 nuits et 9 jours pour le même délai. Si on précise, le plus souvent c'est qu'on était en présence d'un autre mode de comput dû à des influences étrangères.

En cela les Celtes sont fidèles aux traditions indo-européennes; comme l'a établi Schrader (*Reallexicon* au mot *Tag*), les mots pour le jour n'indiquaient que la portion claire et chaude de l'ensemble; l'expression *nuit* désigne les deux parties réunies. Schrader cite, à ce sujet, non seulement le témoignage de César et de Tacite, mais encore des exemples des plus clairs tirés de l'Avesta, du Rigveda, d'autres textes sanskrits, des langues germaniques jusqu'en plein moyen âge; les expressions anglaises actuelles *Fortnight, Sennight*.

Aucun texte gallois ni irlandais ancien non suspect d'influence savante et chrétienne ne donne la durée de l'année lunaire *celtique*. Il semble qu'il y ait cependant une indication dans *The Prose Tales in the Rennes Dindšenchas* (*Revue Celtique*, XVI, p. 60)[1] : les 4 oiseaux de Baile poursuivent Cairpre pendant 7 fois 50 nuits, ce qui fait 350 nuits, de même dans l'histoire du *Cochon de Mac Dáthó* (d'Arbois de Jubainville, *l'Épopée celtique*, p. 710) :

Il y a, dans le château de Mac Dáthó, 7 portes et 50 lits d'une porte à l'autre, ce qui donne 350 lits. Cela supposerait une année lunaire de 12 mois de 29 jours avec une très légère fraction. Ce serait à peu près l'année lunaire de 12 mois synodiques; il n'y aurait guère entre cette année et celle du calendrier de Coligny qu'une différence de 5 jours et une légère fraction. Cette année, si année il y a, aurait été une étape entre l'année lunaire de 12 mois sidéraux (le mois d'environ 27 jours) et l'année de mois synodiques, ou simplement une année populaire[2]. Quant à l'année solaire, il en est question

1. La légende de *Diarmit et Graine* renferme un exemple analogue. Diarmit et Graine, poursuivis, fuient pendant un an et un jour et ils élèvent ce qu'on a appelé 366 *lits (leaba)*, c'est-à-dire *cromleac*, ce qui équivaut à nos *dolmens* (Wakeman, *Handbook of Ir. ant.*, 3e éd. revue par Cook, p. 51). Ce serait une indication d'année solaire de 366 jours.

2. Il y a trace dans l'Odyssée, μ 129, 130, d'une année de 350 jours (v. Roscher, *Die Enneadischen und hebdom. Fristen und Wochen. der ältesten*

dans quelques textes irlandais comme dans les vies des saints tirées du livre de Lismore, ligne 1787 ; cf. *Cath Almaine* (*Revue Celtique,* 1903, p. 55). Sa longueur paraît indiquée dans la vie de saint Féchin (*Revue Celtique,* XII, p. 68) ; sur le tombeau de Míach poussent 365 herbes représentant le nombre de ses articulations et de ses nerfs.

Nous avons, grâce aux *Gourdezion* et au calendrier de Coligny, un moyen plus sûr de retrouver la durée de l'année celtique lunaire et solaire, à une période qu'on ne saurait préciser, mais à coup sûr fort ancienne.

MM. Thurneysen, Seymour de Ricci ont reconnu dans le calendrier de Coligny un mois intercalaire évidemment destiné à établir l'accord entre l'année lunaire de 355 jours et l'année solaire. Thurneysen remarque sa présence avant le mois de *Giamon* qui commence une des deux divisions de l'année et aussi avant la 2e demi-année [1]. Il remarque aussi que le mois ou les mois intercalaires présentaient toujours 30 jours (2 fois douze jours et 1 fois six jours) ; que les 12 jours donnaient les noms des 12 mois à peu près exactement dans l'ordre habituel. Je dois dire que M. Thurneysen a connu le travail de M. Seymour de Ricci. Ce dernier a parfaitement reconnu 2 mois intercalaires et montré que tous les 2 ans et demi on intercalait un mois de 30 jours.

Or, comme il le fait remarquer, après avoir eu connaissance de ma communication sur les *Gourdezion,* cela fait 12 jours complémentaires par an. Un autre fait intéressant, relevé également par M. Seymour de Ricci, c'est que chaque jour du mois intercalaire porte le nom d'un des trente mois qui suivaient ; ce qui, fait-il remarquer avec raison, est d'accord avec l'indication du père Grégoire de Rostrenen, dans son *Dictionnaire français-breton* : *que la qualité de ces douze premiers jours de l'an dénote, d'après le peuple, celle des douze mois de l'année.* A cette occasion, il rappelle, d'après Schrader (*Reallexicon,* I, p. 191), que dans la littérature brahmanique, ces jours sont *das*

Griechen, extrait des *Abh. der ph.-hist. kl. der k. s. G. der Wiss.,* tome XXI, n° IV. Leipzig, 1903).

1. *Celt. Zeitschr.,* II, p. 537.

Abbild des kommenden Jahres[1]. M. Seymour de Ricci croit que le mois intercalaire portait le nom de *Ciallos*. C'est au-dessous de ce mot qu'on a trouvé *sonnocingos* qui, comme je l'ai montré, signifie *marche du soleil*; puis vient un passage malheureusement mutilé indiquant, semble-t-il, un XIIIe mois et une année de 385 jours[2], c'est-à-dire l'année lunaire de 355 jours qui est l'année ordinaire du calendrier, plus le mois intercalaire de 30 jours. Je hasarde une étymologie à ce sujet. Il existe en irlandais, et vraisemblablement en gallois, une racine *kei*, sous sa forme faible *ki*, ayant le sens de rassembler : irl. *ciall* **keislo*. Le *ia* irlandais représente une ancienne diphtongue celtique *ei*. Je n'identifie donc pas l'irlandais *ciall* avec le *ciallos* du calendrier; l'irlandais *ciall* supposerait *keillos* ou *keislos*, à cette époque, mais je crois que *ciallos* est formé sur la racine *ki* et peut signifier *rassemblement, résumé*, étymologie confirmée par le fait que le mois intercalaire *rassemble* en effet les 12 jours intercalaires de deux années et la moitié de ces 12 jours ou 6 jours de la première moitié de la troisième année. Si on en jugeait d'après le calendrier de Coligny, les Gaulois donneraient à leur année solaire 367 jours, ce qui est vraiment excessif. Il est sûr que l'année lunaire celtique, à l'époque de l'intrusion des 12 jours, ne devait compter que 354 jours; 354 + 12 donne 366 jours, c'est-à-dire l'année solaire courante et usuelle des Babyloniens, comme l'a démontré Weber[3] : je ne parle pas de l'année astronomique qui était de 365 jours 1/4. Cette année lunaire a été celle des Grecs et aussi, à un certain moment, celle des Romains au témoignage de Censorinus et de Macrobe[4].

Pourquoi le trouve-t-on augmenté d'un jour à Coligny? Il n'y a aucune raison de supposer chez les Celtes, à

1. *Revue Celtique*, 1903, p. 313, 316.

2. Le mot *lat* (on a *lac* dans un autre passage) qui précède 385 indique sans doute des jours. Préoccupé de retrouver dans le calendrier le cycle gaulois de Pline, j'y avais vu des années. Tout n'est pas d'ailleurs limpide dans ce passage, le premier M avant M.XIII n'est pas expliqué.

3. Ved. Beitr., VII (Sitzungsber. der k. pr. ak. d. Wiss., 1898, XXXVII, p. 559 et suiv.).

4. Unger ap. Iwan Müller, *Handbuch*, I, p. 725; Hartmann revu par Lange, *Der Römische Kalender*, Leipzig, 1888, p. 34-36.

l'exemple des Romains, la superstition des jours impairs qui a joué un rôle si important chez ces derniers, particulièrement dans l'établissement du calendrier. Ce ne peut être par souci d'exactitude astronomique. D'après le comput actuel, la révolution de la lune est de 29 jours, 12 heures, 44 minutes, 3 secondes, ce qui donne en mettant le mois en moyenne à 29 jours et demi : 354 jours. Ce n'est pas, il est vrai, l'année lunaire exacte; il y a en plus une fraction de 8 heures, 48 minutes et 38 secondes, c'est-à-dire à peu près 9 heures, ce qui, au bout de 3 ans, donnait plus d'un jour de retard sur la marche de la lune, au bout de 6 ans, plus de deux jours. Donc, pour que l'année fût d'accord avec la marche de la lune, l'on ne pouvait se contenter d'années constantes de 354 jours; les années de 355 jours devaient alterner avec celles de 354 jours dans la proportion de 3 à 5. Et de fait, comme le fait remarquer Hartmann, chez tous les peuples qui se sont servis ou se servent encore d'années lunaires, les Grecs, les Juifs, les Arabes, les Turcs, on trouve à côté des années de 354 jours des années réelles et non théoriques de 355 jours[1]. L'année de 355 jours est moins exacte encore; elle oblige à retrancher un jour tous les deux ans, parfois même la troisième année; si les pontifes romains l'ont préférée, c'est par suite de la tyrannie du nombre impair. Chez les Gaulois, la raison est d'autre nature. Si on parcourt les textes irlandais et gallois, on est frappé de l'insistance avec laquelle ils parlent de l'année *entièrement accomplie*. Dans les contrats, les promesses, la formule est *un an et un jour*[2]. Cette expression est d'ailleurs encore en vigueur dans les pays celtiques, Galles, Bretagne, et même en territoire français. Cette formule nous reporte probablement à l'époque où l'année lunaire variait de temps en temps d'un jour de durée. Tout en maintenant l'année populaire courante à 354 jours, on évitait en prolongeant d'un jour la durée de contrat toute chance d'erreur. Il suffisait qu'il manquât la fraction la plus infinitésimale à la durée d'un contrat pour qu'il fût caduc. Il

1. *Der Röm. Kal.*, p. 43.
2. *L'Épopée celtique en Irlande*, p. 248; *Études sur le droit celtique*, I, p. xx; II, p. 183; cf. *Ancient Laws of Wales*, I, p. 128, 178, 106; II, p. 198.

me paraît possible que ce soient des scrupules religieux et judiciaires qui aient déterminé les Druides à augmenter *officiellement* l'année d'un jour[1]. Peut-être aussi l'influence du calendrier romain n'est-elle pas étrangère à cette mesure. Les Gaulois de Coligny avaient néanmoins conservé intacts les douze jours complémentaires traditionnels, plus conservateurs en cela qu'un Gallois très druide cependant de sentiments, Iolo Morganwg, comme on va le voir. J'ai eu la satisfaction de retrouver les 12 jours complémentaires chez les Gallois.

Dans le *Barddas*, compilation indigeste de William ab Ithel[2], reposant en grande partie sur les collections de Iolo, il est question du raccord par les anciens Cymry (Gallois) de l'année lunaire à l'année solaire (p. 424). L'auteur qui puise à des sources qu'il ne donne pas toujours nous dit qu'ils avaient deux années, l'une solaire de 366 jours, l'autre lunaire de 354 jours ; *les jours qui sont*, d'après son expression, *en surplus des jours* de l'année lunaire s'appelaient *Dyddiau Dyddon*, que l'auteur traduit par *Days of Days*. Selon lui, on les distribuait ainsi dans l'année : 2 jours complémentaires à *Alban*[3] *Arthan* (calendes de janvier), 3 à *Alban Eilir* (cal. de printemps), 3 à *Alban Helfin* (cal. d'été), 3 à *Alban Elved* (cal. d'octobre) : ce qui donne onze jours supplémentaires. Il est évident que l'auteur a retranché un jour complémentaire, supposant que l'année solaire ne pouvait être que de 365 jours. En effet, à la page précédente (p. 422), il est rapporté, d'après deux sources différentes, que l'année lunaire est de 354 jours et l'année solaire de 366. Un des auteurs ajoute même que l'année solaire *savante* et de comput est de 364 jours seulement. Une réflexion du premier semble prouver que ses renseignements sont plus fondés ; il nous dit que 30 années lunaires valent 29 années solaires, ce qui est à peu près exact si on donne 354 jours à l'année lunaire et 366 à l'année solaire ; il ne reste à l'actif de l'année

1. Les Druides étaient des juges et, à une époque déterminée de l'année, chez les Carnutes, tranchaient les différends.

2. *Barddas* or a collection of original documents illustrative of the theology, wisdom and usages of the bardo-druidic system, Llandovery, 1862.

3. Alban indique solstices et équinoxes.

lunaire qu'une supériorité de 6 jours. Ces *Dyddiau Dyddou*, qu'on trouve dans les lois galloises avec le sens de l'anglais *Blank days*, ce qui n'est sans doute pas leur sens primitif, étaient donc sûrement au nombre de 12 et ont joué le même rôle que les *Gourdezion* bretons. Ces 12 jours se retrouvant chez les Germains, les Indous, les Bretons, et leur sens étant parfaitement établi par les acceptions très nettes du mot *Gourdezion* en Bretagne[1], le fait devient d'une grande importance. Il prouve à l'époque de l'unité indo-européenne des rapports d'influence et probablement de voisinage entre les Assyriens et les Indo-Européens ou une fraction des Indo-Européens, et renforce singulièrement la thèse de Johannes Schmidt dans son célèbre travail : *Die Urheimat der Indogermanen und das europäische Zahlsystem* (*Abh. der k. ak. der Wiss. zu Berlin*, 1890, II, p. 1-56). Le problème s'est, il est vrai, quelque peu compliqué depuis ma dernière communication par suite de nouveaux matériaux que j'ai réunis. Mon collègue, M. Dottin, après m'avoir appris que dans les campagnes canadiennes françaises, les 12 jours qui suivaient Noël (du 25 décembre au 6 janvier) indiquent respectivement la température des 12 mois de l'année suivante, tradition connue aussi dans quelques localités du département de la Marne, me fait remarquer que dans le Bas-Maine ce sont les 6 derniers jours de l'année qui jouent ce rôle vis-à-vis des 6 premiers mois de l'année suivante[2]. Ces jours, dans le Maine, portent le nom d'*achets* et dans le Canada celui d'*ajets* qui paraît y avoir le sens de *pronostics*. Il n'est pas difficile d'expliquer l'usage des 6 jours représentant les 6 premiers mois ; c'est un souvenir de l'époque où l'année se divi-

1. Le mot *Gourdezion* était connu, comme en fait foi le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen, mais son sens précis de *jours supplémentaires* a été établi par moi pour la première fois, sur les précieuses indications de mon ami, M. Vallée, de Saint-Brieuc, qui s'occupe activement et avec autant d'intelligence que de désintéressement de lexicographie bretonne. En m'envoyant une liste de mots nouveaux ou rares, il me signala le sens populaire de *Gourdezion* qui lui paraissait de nature à modifier celui que donnait le père Grégoire. Je suis responsable de tout le reste dans la première communication.

2. Les sources de M. Dottin sont pour le Canada et la Marne, *La Revue des traditions populaires*, XIII, p. 250, 419 ; Dottin, *Glossaire des patois du Bas-Maine*, p. 5.

sait en deux moitiés exactes, à peu près indépendantes, division très marquée chez les Celtes et notamment dans le calendrier de Coligny. La question est plus compliquée en ce qui concerne la tradition du haut-vannetais. A Bignan, canton de Locminé, d'après une communication écrite d'un ancien étudiant de la Faculté des Lettres, M. l'abbé Buléon, curé de cette paroisse : « C'est une croyance profondément enracinée que les 6 derniers jours de l'année renferment une indication sûre pour le temps qu'il fera chaque mois de l'année suivante. Les anciens en tenaient compte pour leurs récoltes. Pour trouver ces indications, on divisait les 6 jours en 4 quartiers comme les mois lunaires et chacun de ces quarts de jour correspondait à une quinzaine de l'année suivante ; par exemple, si le premier quart du 26 décembre était humide, il fallait s'attendre à de la pluie pendant la première quinzaine de janvier et ainsi de suite. »

Cette semaine s'appelant *er gouh suhun*, la vieille semaine, l'abbé Buléon croit que les Bretons de Bignan ont confondu *gouh* où l'aspiration est très faible et se confond presque avec le son *r*, avec *gour* qui se trouve dans *Gourdeziou* ; on aurait dit *gour suhun*, semaine supplémentaire ou la grande semaine ; puis, quand *gouh* fut adopté, il parut ridicule de qualifier de *vieux* les premiers jours de l'année nouvelle : on se restreignit aux derniers jours de l'année. J'ajoute qu'il est possible que le terme de *grande semaine* ait été adopté et que plus tard ce terme appliqué à 12 jours ayant paru incompréhensible, on ait ramené cette semaine anormale à 6 jours. Ces explications sont quelque peu forcées ; de plus, elles ne rendent pas compte du fait de la division des 6 jours par 4 et de celle des 12 mois en 24 portions de 15 jours. S'il ne s'était agi que de pronostiquer en gros les 12 mois, il suffisait de diviser les 6 jours en deux, ce qui faisait 12 sections correspondantes aux 12 mois de l'année nouvelle. Il est évident qu'on a voulu trouver dans ces 6 jours le reflet exact de l'année avec son nombre de jours et la grande division du mois en deux parties. Les 6 jours partagés en 4 donnent 24 sections correspondantes chacune à une quinzaine. Or, en multipliant 24 par 15, on arrive à un total de 360 jours exactement. C'est l'année lunaire chal-

déenne[1] courante. Dans les Vedas, il y a aussi une année de 360 jours avec un mois intercalaire tous les 5 ans. Je n'en conclurai pas qu'il y ait eu une tentative de raccord entre cette année de 360 jours et l'année ordinaire de 354 jours. Il y a, en effet, un fait bien reconnu en cette matière, c'est que chez beaucoup de peuples se servant de l'année de mois lunaires synodiques, l'année *populaire* était considérée chez le peuple comme étant de 12 mois de 30 jours, c'est-à-dire de 360 jours. Cette année de 360 jours a d'ailleurs une raison d'être connue, on le verra plus bas, à propos du cycle de 30 ans.

Il y a une autre hypothèse qui me séduirait davantage, parce qu'elle expliquerait un fait étrange en ce qui concerne les mois bretons et certaines anomalies dans la langue du calendrier de Coligny.

L'alternance des mois pleins et des mois caves amena à unir les mois par deux; on les considéra comme homme et femme, ou comme frères. J. Grimm en cite des exemples en allemand et dans les langues qui lui sont apparentées et de plus chez les Arabes et les Syriens (*Geschichte der d. Spr.*, p. 111; Weinhold, *Deutsche Monatsnamen*, Halle, 1869, p. 13, 23). Les Indous partageaient l'année en 6 doubles mois. A Agrigente, un décret est daté du *sixième double mois* (ἕκτας διμήνου)[2].

Il me paraît très vraisemblable que cet usage a existé chez les Celtes ou chez une partie des Celtes. Il est en effet frappant que chez les Gallois, chez les Bretons du Cornwall et d'Armorique, 6 des 12 mois aient pris des noms latins et que 6 seulement aient des noms celtiques (sont celtiques, les noms des mois de *juin, juillet, septembre, octobre, novembre* et *décembre*). Il y a encore à remarquer qu'en vannetais, juillet porte le nom de *mehevenic*, petit *meheven* ou *petit mois de juin*[3]. Cet usage des 6 grands mois admis, on arrive facilement à comprendre l'intrusion dans le calendrier de Coligny de noms de mois à apparences peu celtiques ou au moins peu gauloises comme *Equos*. Arrivés

1. Lenormant revu par Babelon, *Hist. des peuples de l'Orient*, 378.
2. Usener, *Dreiheit.*, Rhein. Mus. n. F. 58, p. 343.
3. M. Paul Meyer me fait remarquer qu'il en est de même en français : *juillet* est pour *juignet*, petit *juin*.

au dédoublement des 6 grands mois en 12 mois, à l'exemple de leurs voisins, les Gaulois auront pu adopter, pour une partie des mois qu'ils avaient à nommer, des termes étrangers à leur langue nationale. L'usage des 6 grands mois aura eu pour conséquence vraisemblablement de grouper aussi les 12 jours intercalaires par deux, par suite de l'esprit de symétrie si remarquable chez les peuples primitifs ou à moitié civilisés. Il y aura eu ainsi une *grande semaine* de 6 grands jours destinés à refléter les 6 grands mois. De même que chacun de ceux-ci étaient divisés en 4, chaque mois, ou plutôt demi-mois, étant divisé en deux moitiés, par symétrie, peut-être aussi à l'imitation des phases de la lune, les 6 grands jours furent également partagés par 4. Quand le souvenir de l'intercalation des 12 jours se fut oblitéré, la division primitive resta néanmoins. Rien n'y fut changé, si ce n'est que la division qui portait sur 6 grands jours ne porta plus que sur 6 jours ordinaires.

2. *Divisions de l'année celtique.*

Comme chez tous les Indo-Européens, l'année chez les Celtes se divisait nettement en deux moitiés de 6 mois [1]. Cette division est nettement marquée dans le calendrier de Coligny : de Samon à Giamon, 6 mois ; de Giamon à Samon, 6 autres mois [2]. Comme on trouve devant Giamon aussi bien que devant Samon un mois intercalaire, on ne peut savoir lequel de ces mois commençait l'année. Anciennement, c'est sûrement *Giamon* qui a dû être le premier mois de l'année. Cette division en deux est encore fortement marquée dans les textes irlandais et gallois. Il n'est pas rare qu'il y soit question de demi-année : Nuadu est roi d'Irlande jusqu'à la fin d'une demi-année (*Leth-bliadne*) : *Acall. na Senórach*, Ir. Texte, IV, ligne 3497. Dans les lois irl. (I, p. 29) l'année est exprimée par *dá se mis*, deux fois 6 mois. De même, dans les lois galloises, I, p. 90 : *hanner bluydyn*, demi-

1. Ideler, *Handbuch der Chron.*, I, 241 ; cf. sur cette question, Usener, *Dreiheit*, Rhein. Mus. n. F., LVIII, p. 337.
2. Thurneysen, *Celt. Zeitsch.*, II, p. 325.

année. La période d'un an et demi, de deux ans et demi est connue (Ir. T., IV, ligne 2514; v. notes, p. 294). Chez les Irlandais, l'année se partageait d'abord en deux moitiés: de *Samhain* (novembre) à *Beltene* (1er mai)[1]. Dans les lois irlandaises (IV, p. 78), l'année est partagée en 2 également, période d'hiver et période d'été; mais comme il s'agit surtout d'évaluer les dommages et les amendes au sujet des productions de la terre, les deux divisions sont inégales. La saison chaude compte 7 mois, c'est-à-dire le dernier mois du printemps, les 3 mois d'été et les 3 mois d'automne; la période dite d'hiver ne correspond donc qu'à 5 mois. Il est fréquemment question dans les textes épiques et légendaires de périodes allant de *Samhain* à *Beltene* ou réciproquement[2], l'année commençant le 1er novembre, *samhain* ou *sam-fuin* ou jour de la fête de Tara. Au lieu d'année, on dit souvent: d'une fête de Tara à l'autre (Acall. na sen., *Ir. texte,* III, 3552).

Dans les lois galloises, les deux grandes périodes sont également les calendes de mai (*Calan mei,* 1er mai), et les calendes d'hiver (*Calan Gayaf,* 1er novembre)[3]. Il semble que les Gallois faisaient plutôt partir l'année du 1er mai que du 1er novembre; Anc. L., I, p. 88: si un *Maer* ne peut tenir seul sa maison, il peut s'adjoindre un *Taeog* (vilain) pour un an, d'un *calan mei* à l'autre. Mais pour les moitiés d'années on peut aussi partir de *Calangayaf* pour arriver à *Calan mei* (*ibid.,* 534). Dans le vocabulaire néo-celtique, il y a des mots qui témoignent de l'ancienne habitude de comprendre sous le nom d'hiver ou d'été toute l'année. Les Irlandais anciens appelaient *samaisc (samhaisc)* une vache stérile, mot identique au breton *hanvesken,* vache qui passe une *année* sans faire de veau. La racine des deux mots est clairement *samo-* qui indique l'été et aussi la moitié chaude de l'année. En revanche, le vieil-irl. *gamuin,* veau d'un an, irl. actuel, *gamhuin,* gaél. d'Écosse, *gamhainn,* veau vieux d'un an; irl. et gaél. d'Écosse, *gamhnach,* vache stérile, remontent tous à *gamo-,* hiver. Je viens de retrouver

1. O'Curry, *On the manners,* p. 217, d'après O'Donovan, *Book o Rights,* p. xlviii; cf. d'Arb. de Jub., *Étude sur le droit celt.,* I, p. 295.
2. *Acall. na senórach* (Ir. T., IV, l. 3497).
3. *Anc. Laws,* I, p. 396, 453, 588.

en breton l'équivalent de *gamhnach,* c'est *gaonach,* vache qui ne vêle pas pendant un an, haut-corn. *gaõyen*; le suffixe breton est différent, mais tous ces mots remontent à *gamos,* hiver, et supposant un thème *gamon-*[1] *(gamhnimn = *gamon i-).* On le voit, *gamo-s,* hiver, a eu le sens d'année tout comme *samo-s,* celui d'été. Comme ce fait n'est pas isolé, on a proposé de donner à l'équivalent indo-européen de *samos,* skr. *samá,* le sens de *semblable* (ἑμό-ς), *moitié* d'année : la partie équivalente à la moitié hivernale de l'année (Schrader, *Reallexicon* : *Jahr*). Cela paraît inutile. Si *giamos* ou *gamo-s* a eu le sens de saison hivernale et d'année, on ne voit pas pourquoi *samo-s* n'aurait pas eu la même fortune. C'est ce qui explique que les Irlandais aient pu appeler le 1er mai *Cét-soman* ou *cét-samain,* premier jour de **samono-s* ou *samoni-* (gallois *Cyntefyn* ou *Cyntefin* = *cintu-samonios*) et le 1er novembre *samain* et *samfuin,* fin de *samos* : *samos* a ici la valeur de *moitié d'année,* tandis qu'au sens propre il ne désigne que trois mois de l'année celtique[2].

Comme chez d'autres peuples indo-européens, l'année, après avoir été divisée en *deux,* l'a été de bonne heure, à l'époque même de l'unité, en *trois.*

Il y a une preuve que les Celtes ont passé par cette étape, c'est que, d'accord sur les noms des deux moitiés de l'année, ils se divisent complètement en ce qui concerne les 4 divisions de l'année et qu'il n'y a que 3 sur les 4 noms qui les désignent qui soient véritablement indo-européens : ceux qui désignent l'hiver, le printemps et l'été. Le printemps chez les Irlandais *errach* remonte à **(p)ersāko.* Le vieux gallois *guiannuin,* cornique *guaintoin,* printemps, suppose **vesanteino* , et rappelle le skr. *vasantá,* printemps. Au contraire, les noms désignant l'automne sont nés sûrement à l'époque celtique et séparement ; irl.

1. Il est fort possible que le *giamon* du cal. de Coligny soit un mot incomplet : *giamonos* ou *giamonios.*

2. M. Whitley Stokes, frappé sans doute de cette apparente anomalie, a supposé ingénieusement que *samain* = *samani* signifiait *assemblée,* ce qui était rendu plausible par le fait que le 1er novembre avait lieu la grande assemblée de Tara. Cette habitude de désigner une année par une des moitiés me paraît expliquer le grec πλείων, année ; c'est l'année *pleine réelle* vis-à-vis de l'année métaphorique.

fogmur, irl. mod. *foghmhair (sous l'hiver)*. Le gallois n'est même pas d'accord avec le breton ; en gallois, l'automne est *Cynnhaeaf* (avant l'hiver); en breton, l'automne paraît avoir été désigné par *héré*, moyen breton *hezreff*, qui a été appliqué spécialement au mois d'octobre (dans le pays de Galles *hydref*[1]). Il y a peut-être quelques souvenirs de cet état de choses dans les lois galloises, I, p. 16 : le prêtre de la Cour a droit à des vêtements 3 fois l'an, p. 344 il en est de même, d'après les lois de Dyfed, pour tous les officiers de la cour. Dans le recueil de formules médicales connu sous le nom de *Meddygon Myddfai*, ou les médecins de Myddfai, p. 91 : il y a 3 jours dans l'année où on ne peut ni saigner, ni administrer de potions : le dernier jour d'avril, le premier mardi d'août et le dernier lundi de septembre (il devait y avoir dans le texte primitif plutôt le dernier lundi d'octobre).

Quoi qu'il en soit, à l'époque de l'unité celtique, ou tout au moins des Gaëls et des Bretons, l'année est divisée en 4 séries de 3 mois. Chez les uns comme chez les autres, l'été comprend mai, juin, juillet ; l'automne, août, septembre, octobre ; l'hiver, novembre, décembre, janvier ; le printemps, février, mars, avril. Pour les Irlandais, le fait n'a pas besoin de démonstration ; cette division se trouve expressément dans les lois, comme l'ont montré O'Curry après O'Donovan et plus récemment M. d'Arbois de Jubainville (*Études de droit celtique*, I, p. 295 et suivantes). Comme l'a fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville, l'année judiciaire galloise se divise en 4 sections exactement correspondantes aux divisions de l'année irlandaise, avec cette différence que les sections commencent le 9 des mêmes mois. Pour l'année judiciaire, le fait est exact (*Anc. Laws*, I, p. 140-142) ; mais il n'en est pas de même dans d'autres cas, même dans des cas relevant de la justice et des lois, par exemple en ce qui concerne la valeur des animaux : pour un poulain (*ibid.*, p. 260), il vaut 4 pence depuis sa naissance jusqu'au 1er août ; 8 depuis août jusqu'aux calendes d'hiver ; 12 des calendes d'hiver à la fête de sainte Brigitte (1er février) ;

1. Probablement, en vieux celtique, **su-trebo-s*, favorable aux champs, à la récolte ; cf. *trevad*, moisson.

16 de la fête de sainte Brigitte au 1er mai; 20 du 1er mai au 1er août[1]; 24 d'août aux calendes d'hiver; 28 des calendes d'hiver à sainte Brigitte (cf. I, 704; II, p. 806). La tyrannie du nombre 9 apparaît néanmoins encore en semblable matière. C'est ainsi que la vache prend le taureau en août; elle doit vêler le 9 mai (*ibid.*, I, p. 270); le bœuf doit être mis sous le joug le 9 février et attelé à la charrue également le 9 février (*ibid.*, p. 270-272)[2].

L'été est nettement caractérisé par des noms de mois fort anciens et de sens clair. Le 1er mai ou jour des calendes de mai s'appelle en gallois *cyntefyn* et répond à *cét-samain, céd-amain* des Irlandais (dans le *Gloss. de Cormac, cét-soman, cét-samun* = *cintu-samono-s*); le breton a adopté *Calemai,* calendes de mai, nom également courant en Galles et qui même a évincé en gallois *Cyntefyn,* qui a pris le sens plutôt de printemps.

Juin s'appelle en gallois *Mybefyn,* en cornique *Metheven,* en breton de Vannes *Meheven,* dans les autres dialectes *Mezeven.* Il est évident que *Mybefyn* signifie *milieu de l'été* = *médio-samon-io-s,* avec chute du *d* intervalique, comme dans le gallois *mewn,* irl. *medhón*; le breton *mezeven* remonte à *Med-heven* qui, par suite de l'assourdissement produit par *h* sortant de *s*, est arrivé à **meth-even* et de là régulièrement à *Mezeven.* Juillet est dit en gallois *gorphenhaf,* fin de l'été. La plupart des termes bretons désignant ce mois paraissent remonter à *Gouhezref* ou *gourheref. Gouheref,* forme du moyen breton, de *go* et *hezref* (qui est sous l'automne, qui précède l'automne) comme l'a supposé M. Ernault[3]. Juillet, en vannetais, s'appelle aussi *mehevenic,* le petit juin. L'étymologie de *hezref* donnée plus haut, p. 31, note 1, c'est-à-dire *hezreff, hydref* = **su-treho-s,* favorable à la moisson, explique comment, raisonnablement, les Celtes ont pu faire commencer l'automne au 1er août: c'est la saison de la *moisson.*

L'irlandais moderne donne encore à mai le nom de *Béaltaine,*

1. *Ancient Laws,* I, p. 502; tout essaim du 1er août jusqu'au 1er novembre vaut 24 pence; l'essaim qui sort après les calendes d'août, vaut 4 pence jusqu'au 1er mai.

2. Le *hafdy,* maison d'été est habitée jusqu'au 1er août.

3. *Revue Celtique,* XVI, 190, 191. Le cornique *gortheren* (Bewn Mer. 2070, 2194) paraît identique au haut-vannetais *gourhelin* pour *gourheren,* mais ces formes ne peuvent se ramener à *gourhereff* ni à *gouhereff.*

au lieu de *Céd-ambain*; juin porte le nom de *mi méadhon samhradh*, le mois du milieu de l'été; juillet se désigne *mi-deireadh an tsamhradh*, le dernier mois de l'été.

Ces divisions se retrouvent-elles dans le calendrier de Coligny ? Jusqu'ici je n'y vois nettement que deux divisions. L'année commence d'après le mois intercalaire à *samon*[1]; la deuxième moitié commence avec *giamon*. *Samon(os)* est à peu près exactement l'irlandais *soman* de *cét-soman* et un dérivé de *samo-*; *giamon* est clairement dérivé de *giam-*; cf. le gallois *gaeaf*, breton actuel *goăv*, haut vannetais *gonyä* = *gaiamo*, vieux gallois *gaem* (peut-être **geiam, giam*). Il est impossible que *samon* désigne mai. En effet, si *samon* est mai, *giamon* sera novembre; or, le deuxième mois avant *Giamon* est *Ogron* dont le sens, d'après le gallois *oer* = **ogro-s*, est *froid*; si on désigne, par *giamon*, novembre, *ogron* sera septembre, ce qui est impossible.

Il semble qu'il faille reculer *giamon* au moins jusqu'à décembre; auquel cas, *samon* représenterait *juin*. Or, tout justement, on lit dans un fragment *mid samon*, ce qui représente à peu près exactement le nom du mois de juin chez les Gallois et les Bretons et même chez les Irlandais. Dans le LL. 44 à 37, juin est dit : *mis mithemain* = *med-samain* = *medio-samoni-* (Stokes, *Archiv für Celt. Lex.*, I, p. 127). On a vu dans le *mid* un mot signifiant *mois*, mais cette forme est parfaitement inconnue chez les Celtes. De plus, pourquoi *mid* en toutes lettres devant *samon* et jamais ailleurs? On peut dire, il est vrai, que *samon* se trouve seul; mais il est fort possible qu'il y ait quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé en breton; au lieu de *mis mezeven*, on dit *mis Even*; on a pu dire de même, au lieu de *mis mid samon*, *mid samon* et *mis samon*; *mid* serait pour *midio-* = **medio* et indiquerait peut-être une influence dialectale.

3. *Le mois, ses divisions.*

Usener a montré que le mois a d'abord été partagé en deux moitiés, l'une, en quelque sorte *montante* et l'autre *des-*

1. Ou *samono-s*; les génitifs en *-i* paraissent recommander ce nominatif.

cendante; l'une *claire* et *bonne*; l'autre *obscure* et *mauvaise*, blanche et noire, par exemple chez les Indous. La pleine lune marquait une division fort naturelle du mois en deux parties. Mais comme on devait régler tous les actes importants de la vie d'après le nombre sacré trois, de la division en deux, on passa, non à la division en quatre, qui eût été plus naturelle et comme indiquée par les phases de la lune, mais à la division en trois. De là, chez les Romains, la coupure de la première moitié par les *nones* et la division en décades chez les Grecs [1]. Chez les Celtes, il en a été sûrement de même. Dans le calendrier de Coligny, le mois est nettement divisé en deux; la première moitié comprend toujours 15 jours, la seconde, 14 ou 15, suivant que le mois a 29 ou 30 jours. Il est important de remarquer qu'après le 15, la numération reprend comme si le mois commençait. C'est conforme à l'usage ancien.

Chez les Irlandais, la division en deux est également nettement marquée par *cóicthiges*, quinzaine; chez les Gallois par *pythefnos* ou *pythewnos*, quinze nuits. Il n'est même pas rare de trouver en irlandais l'expression *teóra cóicthiges* [2], trois quinzaines, correspondant à l'expression *quinzaine et mois* [3]. Il y a d'ailleurs aussi une expression irlandaise identique à cette dernière formule: *cóicthiges for mís* [4], quinzaine sur mois.

La pleine lune tombant, soit le 14e jour et demi, soit le 15e, les Celtes ont adopté le nombre 15. Leur intention de faire coïncider cette division avec la pleine lune est nettement exprimée dans un passage qui atteste l'importance de cette date. Le visage d'une femme est comparé dans un passage de l'*Acallamh na senórach* (Ir. Texte, IV, l. 3734) à la lune dans son 15e jour; un passage correspondant du Livre de Lismore dit: sa face ressemblait à la lune dans son *grand* quinzième jour [5].

Sous l'influence du nombre trois, la division en deux a été suivie, non d'une division en quatre, mais pour la raison donnée

1. *Dreiheit*, p. 333-335 (Rhein. Mus. N. F. 58).
2. *Prose tales in the Rennes Dindsenchas*, *R. C.*, XVI, p. 59.
3. *Mabin.*, p. 314; *Anc. Laws*, p. 190 (mois et demi, *Mabin*, p. 79).
4. Ir. Texte, IV, l. 5867.
5. *In t-ésca ina chuiced dég*; LL., 265, l. 48; *na oll chóicind dec* (Ir. T., IV, notes à 3734, p. 307).

plus haut, d'une subdivision de la première moitié du mois. Le *wythnos,* huit nuits, des Gallois en est encore un témoignage ; c'est une division à peu près par moitié de la *pythewnos,* tombant au premier quartier de la lune (7 jours et demi environ). Par une dérogation à l'usage qui veut que le terme *nuit* employé seul désigne *la nuit et le jour,* il est possible qu'ici le nombre *huit nuits* comprenne en réalité *huit nuits,* mais seulement *sept jours,* ce qui, dans notre façon de compter, donnerait 7 jours et demi. On comptait la nuit qui précédait le premier jour et pour arriver à la demie qu'il fallait compter, on ajoutait la nuit qui suivait le septième jour. Peut-être est-ce aussi une transcription de la semaine de 8 jours des Romains.

Quelque étrange que cela puisse paraître, ce ne sont pas ces divisions qui dominent dans les textes irlandais et gallois. Ce qui domine, c'est la période de 3 nuits et 3 jours ou 3 jours et 3 nuits et surtout son multiple, la période 9 nuits et 9 jours.

A. *3 nuits et 3 jours.*

Irlande. La période classique en quelque sorte pendant laquelle on a droit à l'hospitalité, c'est 3 jours et 3 nuits. M. Whitley Stokes en cite un grand nombre d'exemples, note 42 à l'*Acallam na senórach* (436, 1601, 1823, 2397, 3531, 7352, 7452 ; cf. *Revue Celt.,* IX, 495, note 3).

Les héros jeûnent 3 jours et 3 nuits (*Táin bó Fraich, Rev. Celt.,* XXIV, p. 132) ; ils continuent 3 autres nuits, p. 133.

Les héros séjournent 3 jours et 3 nuits (*Find and the phantoms, Rev. Celt.,* VII, p. 292-3).

Maelduin et ses compagnons voyagent 3 jours et 3 nuits (*The voyage of Maelduin, Rev. Celt.,* IX, p. 292-3) ; ils continuent 3 jours et 3 nuits (*ibid.,* 462, 464, 468 ; de même, 490, 494 (3 nuits d'hospitalité).

Amorgein jeûne 3 jours et 3 nuits (*The Rennes Dindšenchas,* XV, p. 278).

Find séjourne 3 jours et 3 nuits (*The Boroma, R. C.,* XIII, p. 49).

Rónáin reste auprès de son fils 3 jours et 3 nuits (*Fingal Rónáin, ibid.,* p. 386).

Féchin jeûne 3 jours et 3 nuits (Life of st. Féchin, *R. C.*, XII, p. 324; de même, p. 326).

Les Ulates vinrent au bout de 3 jours et 3 nuits (*udi trí la ocus tri n-aidchi*); cf. *día trí la ocus teóra n-aidchi,* (Fled Bricr., *Ir. Texte,* I, 257, 274)[1].

Ancient Laws of Irel., III, p. 472 : vache d'amende toutes les 3 nuits jusqu'à la fin de 3 nuits et demie.

ibid., p. 237 : 3 nuits sont réclamées aux Bo-aire.

On trouvera réunis à l'index des *Études de droit celtique* de M. d'Arbois de Jubainville un nombre considérable d'exemples de délais de 3 nuits en matière judiciaire (I, 259, 260, 261, 267-8, 284, 288, 360, 364-6, 369, 374, 377, 379, 382, 383; II, 6, 18-23, 61, 63, 70, 71, 79-81).

L'expression *tre-denus,* trois jours, apparaît dans le *Trip. Life of s. Patrick* (I, cliv; cf. CXCV et p. 31); dans les Gl. de Würzburg, 24, a, *triduum* est glosé par *trédenus.*

Pays de Galles. Mabin., I, p. 171. Les Bretons passent 3 jours et 3 nuits à délivrer le château (songe de Maxime).

— p. 250 : Mabon a été enlevé la 3e nuit de sa naissance.

— p. 314 : Rhonabwy avait dormi 3 nuits et 3 jours.

Ancient Laws : I, p. 61 : si 3 nuits manquent aux 7 ans de cohabitation, les époux se partagent leurs biens.

p. 172 : en cas de revendication de propriété, le plaignant reste sans répondre 3 nuits et 3 jours; à la fin du 9e jour, on plaide.

p. 258 : celui qui allume du feu dans une maison qui n'est pas la sienne, sans la permission du propriétaire, est responsable durant 3 nuits et 3 jours.

p. 260 : la responsabilité dure également 3 nuits et 3 jours si on fait sécher du grain sur le four d'un autre.

p. 264, 788 : délai de 3 nuits et 3 jours.

II, p. 338 : espace de 3 nuits et 3 jours;

Meddygon Myddfai : § 192 : être à jeun 3 matins.

§ 408 : 3 fois en 9 jours; une fois tous les 3 jours.

§ 457 : jeûner 3 jours.

1. Cf. *ibid.,* p. 257, 10 : Sc. M. 4. Serg.-C., p. 205; etc. — Il faut 3 fois successivement 3 nuits et 3 jours, c'est-à-dire 9 nuits et 9 jours francs pour exproprier le débiteur qui, d'après un autre texte, est dépouillé de son bien en 3 nuits seulement (*Études sur le droit celt.,* I, p. 865).

B. *Période 9 nuits et 9 jours.*

Irlande. Anc. Laws, III : p. 472 : une vache d'amende chaque nuit jusqu'au bout de 9 nuits.

ibid., V, 395.13 ; 397.13 : périodes de 9 jours sont accordées pour payer les intérêts de certaines amendes.

La période de 9 nuits et 9 jours est exprimée le plus souvent par un seul mot en irlandais, mòt féminin : *nomad,* gén. *nomaide,* neuvaine.

Il y a eu, semble-t-il, plusieurs neuvaines. Il y a eu vraisemblablement une *neuvaine d'heures.* C'est une expression due à l'influence chrétienne. D'après Kuno Meyer, suivant en cela M. Whitley Stokes (*The vision of Mac Conglinne,* 107-10, 27-13), l'ennéade d'heures comprendrait 72 heures ou 3 jours et 3 nuits[1]. Ce serait une expression chrétienne. En effet, 72 heures comprennent 9 fois les 8 heures canoniques. Hennessy (*Chronicum Scolorum,* p. 10, note 9) donne à *nomad,* avec quelque hésitation, le sens de période de 9 jours ou 9 nuits, ajoutant que le sens du mot n'est pas bien établi. Ce qui le trouble, c'est qu'il est dit dans les Annales de Loch Cé que la reine Marguerite d'Écosse mourut *teóra nomada* après le roi Malcolm. Or, il est sûr que la reine mourut 3 jours pleins après son mari. Ici, une *nomad* signifierait donc une période d'un jour et une nuit. Il est de fait que, d'après des témoignages contemporains, la reine mourut le 4e jour après la mort de Malcolm[2]. Il y a probablement, soit une faute de scribe, soit une erreur d'information. Il faut changer trois *nomada* en une *nomad,* à moins qu'on ne suppose 9 veilles dans les 24 heures[3].

Si *nómad* désigne parfois une *ennéade* d'heures, il n'en est pas moins certain qu'il faut entendre par là une période pleine de 9 nuits et 9 jours. L'expression *co cend nomaide,* jusqu'à la fin d'une neuvaine (de jours et de nuits), revient très fréquem-

1. Cf. *The second battle of Moytura, Rev. Celt.*, XII, p. 66-67.
2. Pinkerton, revu par Metcalf, *Vitae ss. Scot.*, p. 207, p. 140.
3. Cf. *nói trath* dans *The Rennes Dindsenchás, Rev. Celt.*, XV, p. 463 ; *nine watches,* LL. co cend nomaide.

ment[1]. Quelquefois elle est remplacée par *nóilaithe*, 9 jours (*The Trip. Life*, cliv). Windisch traduit, Ir. Texte, I, *nomad* par *der neunte tag der woche*; ibid., *Wörterbuch*; *dia teóra nomad*, après trois semaines. Dans les gloses au mss. de Bâle à Carlsruhe, on lit : *ind nomad*, gl. *nona luna* (Zeuss. Gr. Celt., p. 310).

Les délais de 9 nuits sont fréquents dans les lois irlandaises (v. d'Arbois de Jub., *Études sur le droit celt.*, I, 365, 366 ; II, 112, etc.).

Ce qui, d'ailleurs, avec les exemples ci-dessus, suffirait à montrer que régulièrement *nomad* signifie 9 nuits et 9 jours, c'est l'usage gallois de compter par 9 nuits et 9 jours.

Mabin., I, 225 : Kei restait 9 nuits et 9 jours sans dormir.

Ancient Laws, I, p. 84 : si les époux se séparent, leurs biens ne sortent pas de la maison avant 9 jours et 9 nuits. Au bout du 9e jour, les objets de la femme doivent être déménagés.

p. 94 : si le mari meurt, elle ne peut quitter la maison qu'au bout de 9 jours.

p. 142 : si en cas de réclamation de terre, les plaignants ne peuvent produire leurs témoins, s'ils sont dans leur propre *cymwt*, un délai de 3 jours leur est accordé ; s'ils sont dans un *cymwt* adjacent, le délai est de 9 jours.

p. 788 : un espace de 9 jours est accordé à un chef pour réfléchir sur son serment.

— il est donné 9 jours pour transférer une maison bâtie indûment sur le territoire d'un autre, etc., etc.

Il est parfaitement sûr que l'influence du nombre 9 a contribué à la constitution de cette neuvaine, mais il est non moins certain qu'à une période plus reculée que celle où le mois synodique de 29 jours et demi fut adopté, elle a été amenée par le partage en trois du mois sidéral qui, lui, ne se compose que de 27 jours 1/3. Cette vue qui est de Kant a été soutenue par Roscher avec beaucoup d'érudition et d'ingéniosité. Il a montré notamment l'existence de ce mois composé de 3 ennéades à l'époque de Thucydide : les μάντεις de Nicias le

1. *Togail bruidne dá Derga*, p. 92. — Ir. Texte, I, *Tochm. Et.*, 129. 16, *co cend nomaidi*.

déterminent à rester à Syracus encore τρίς ἐννέα ἡμέρας[1] (*Thuc.*, 7, 50; Plut., *Nik.*, 13-15), pour attendre ἄλλην σελήνης περίοδον (Thucydide, 7, 50).

Roscher signale l'existence de la semaine de 9 jours chez les anciens Égyptiens, les Indous, Perses, Germains. En note, p. 49, Roscher cite l'opinion de Kägi et Diels disant qu'en pareille matière 9 est un renforcement de 3. C'est possible, mais la raison invoquée par Kant paraît ici d'un grand poids. L'objection de Kägi et Diels ne me paraît pas fondée. Si c'est en qualité de multiple de 3 qu'on arrive à la semaine de 9, on devrait avoir chez les Celtes des coupures, non seulement de 3 jours, mais encore de 6 jours et de 18 jours. Or, à ma connaissance, on ne les trouve pas. Il est manifeste, au contraire, qu'après avoir divisé le mois entier par *3*, on a encore divisé par 3 la première neuvaine. La période de 27 nuits est nettement signalée dans certains textes (*Anc. Laws of Irel.*, III, p. 472 : amende exigée depuis la 3e nuit jusqu'au bout de 27 nuits). Les 3 neuvaines, *teóra nomada*, doivent, dans la plupart des cas, être interprétées par *trois semaines* de 9 jours.

Le mois sidéral ayant été abandonné pour le mois synodique, la neuvaine fut forcément indépendante du mois. Les trois neuvaines qui représentaient l'ancien mois subsistèrent parce que c'était un nombre consacré, mais on s'arrêta là. Le chiffre de trois neuvaines n'est pas, à ma connaissance, dépassé.

En Galles, le souvenir de la neuvaine survit dans l'habitude de dire couramment *naw diwrnod (novem diurnatus)* pour une semaine[2]. L'habitude de n'ouvrir les périodes judiciaires le 9 du mois vient aussi de la neuvaine[3]. Les Irlandais se servirent aussi assez longtemps de la neuvaine dans le sens d'une semaine ordinaire[4].

1. v. Roscher, p. 27 ; dans d'anciens oracles et anciens rites, il est question de τρίς ἐννέα ἡμέρας.

2. A remarquer *Anc. Laws*, I, p. 428, expression *undyd a wythnos, un jour et huit nuits*, ce qui équivaut vraisemblablement à la neuvaine.

3. Pline l'Ancien, H. N., XVI, 95, nous dit que les Celtes commençaient leurs mois et leurs années le 6e jour de la lune, à partir de la fin du premier quartier.

4. Dans les *Anc. Laws of Irel.*, II, p. 240, il est dit formellement que *la neuvaine artificielle* équivaut à *sept* jours *réels*.

Quant aux noms des jours de la semaine, ils sont latins et païens chez les Bretons; chez les Irlandais, les noms de quelques-uns des jours sont latins, les autres sont dus à l'influence chrétienne.

4. *Cycles de 3 et de 7 ans.*

Dans le calendrier de Coligny, il y a, comme nous l'avons vu, un petit cycle de deux ans et demi. Chez les Irlandais et les Gallois, les deux cycles ou périodes en usage sont les cycles de 3 et surtout de 7 ans.

Irlande. *Acall. na senórach* (*Ir. Texte,* IV, p. 273): des souhaits sont faits pour 3 ans.

D'Arbois, *Études,* II, p. 313 : la foire de Carman a lieu tous les 3 ans.

The Rennes Dindšenchas (*Rev. Celt.,* XV, p. 312) : tous les 3 ans, une foire se tient à Carman.

Fled Bricrend, Ir. Texte, I, p. 140, 14 : *mac na teóra bliadan,* le fils des 3 ans (cf. 144, 26).

Annales des 4 maîtres (O'Connor, *Rer. hybern. script.,* III, p. 13) : les 9 rois des Firbolgs règnent pendant 27 ans : 3 ans chacun.

D'Arbois de Jub., *Études sur le droit celtique,* II, p. 170 : quand le bailleur de cheptel meurt avant l'expiration des 3 premières années sur les 7 qui constituent la période pour laquelle le bail est fait et que le premier a fourni 2 fois la rente en nature qu'il doit au bailleur, il ne doit plus que le tiers du cheptel qu'il a reçu.

Pays de Galles. *Mabin.,* I, p. 83 : les héros restent 3 ans.

II, 25 : Owein a disparu depuis 3 ans.

p. 30 : il reste avec Arthur 3 ans au lieu de 3 mois. — Gereint s'adonne aux tournois pendant 3 ans.

Ancient Laws : I, 263. La valeur d'un poulain augmente jusqu'à 3 ans.

p. 488 : si un *maer* ne peut tenir seul sa maison, il s'adjoint un *taeog* (vilain) pendant un an ; au bout de 3 ans, il doit se suffire.

Dans l'*Acallamh na senórach* (*Ir. T.*, IV, l. 2515, v. notes), une période d'un an et demi, une autre de deux ans et demi sont mentionnées. Loegaire entre en Leinster au bout de 2 ans et demi (The Boróma, *Revue Celt.*, XIII, p. 52) : ce qui rappelle le petit cycle de Coligny.

Le cycle favori, c'est 7 ans. Les exemples en sont très nombreux.

Irlande : *Annales des 4 maîtres* (O'Connor, *Rerum hibern. script.*, III) : les Irlandais restent 7 ans sans roi. Dans 7 ans, à partir de ce jour, on enlèvera le bétail de Cualnge (*Tochm. Ferbe*, p. 272-3).

— Il y aura 7 ans de trêve d'une fête de Tara à l'autre (*The Ir. ordeals*, Ir. T., III, § 53).

— Brian termine son éducation en Alba au bout de 7 ans (*Death of Crimthann*, Rev. Celt., 1903, p. 177).

— L'enfant qui naîtra d'Aiffé viendra en Irlande dans 7 ans jour pour jour (*Tochm. Etaine*, R. C., XI, p. 450).

— Ruaid reste chez son beau-père 7 ans (The *R. Dindšenchas*, *Rev. Celt.*, XV, p. 294).

— Bres est malade pendant 7 jours, 7 mois et 7 ans (*ibid.*, p. 439).

— Deux troupeaux de porcs prennent 7 formes en restant une année sous chaque forme.

— Au bout de 7 ans aura lieu la bataille de *Mag Múcrime* (*The battle of mag. m.*, *Rev. Celt.*, XIII, p. 442).

— Eochaid Bres, à 7 ans, avait la force d'un enfant de 14 ans (*The second battle of Moytura*, *Rev. Celt.*, XII, p. 62).

— Bres demande à rester roi encore 7 ans (*ibid.*, p. 72).

— Ils préparent leurs armes pendant 7 ans (*ibid.*, p. 82).

— Le cochon de Mac Dátho grandit jusqu'au bout de 7 ans (*The prose tales of the Rennes Dindšenchas*, *Rev. Celt.*, XVI, p. 63).

— Il y aura une période de 7 ans avant le jugement dernier (*ibid.*, p. 148).

— Tous les 7 ans, à la même heure, si les brebis blanches vont à Loch Riach elles deviennent pourpres (*ibid.*, p. 274).

— Les 3 rois unis d'Irlande s'arrangent pour régner chacun 7 ans (*ibid.*, 279-280).

— Un personnage vit 7 ans avec 7 gâteaux (*The voyage of Maelduin, Rev. Celt.*, X, p. 88).

— saint Patrice reste 7 ans chez Milchu (*Trip. Life*, I. p. 16)[1].

— Assicus reste 7 ans dans une île (*ibid.*, p. 96).

— Grâce aux prières de Patrice, aucun démon ne paraîtra en Irlande pendant 7 ans, 7 mois, 7 jours et 7 nuits (*ibid.*, p. 115).

— Nuadu règne 7 ans avant l'arrivée des Tuatha Dé Danann (*L'Épopée celt.*, p. 389; *ibid.*, 87, il est question de cochons, de vaches de 7 ans, pour la même période, *ibid.*, p. 47, 87, 354, 398, 408, 424).

— Dans le Fled Bricrend, il est question d'un personnage qui avait 7 années pleines (*sláua*, Ir. T., I, p. 256, 295).

— *ibid.*, *Tochm. Et.*; *Serg. Conc.*, p. 131, 212: *fri re secht m-bliadan*, pendant une période de 7 ans.

Dans les Lois irlandaises, cette période joue également un rôle important:

La durée du cheptel est de 7 ans (*Études sur le droit celt.*, II, p. 170).

— à 7 ans finis, on sait si un individu est sain d'esprit ou idiot (*Anc. Laws*, III, p. 155).

Pays de Galles. Mabin., I.

— Pwyll et Rhiannon gouvernent tranquillement pendant 7 ans (p. 51).

— La pénitence de Rhiannon dure 7 ans (p. 54).

— à Harddlech, Bran et ses compagnons restent 7 ans (p. 87).

— Au bout de 7 ans, le précepteur néglige les prescriptions de Kilydd (p. 80).

— Iddawc va en Prydein et y reste 7 années (p. 292).

Ancient Laws of Wales, I:

Si un homme enlève une femme, elle a droit jusqu'à la fin de la 7e année à 3 bœufs de dédommagement (p. 58).

— Si un homme garde une femme pendant 7 ans pleins, il partage avec elle comme avec une femme légitime.

1. En réalité, d'après le *Lib. Hymn.* (Wind. Ir. Texte, I, Hym. 2. 5), il y reste 6 ans; l'obsession des 7 ans est si forte qu'elle amène à fausser l'histoire.

— Si un mari renvoie sa femme légitime avant 7 ans accomplis, il lui rend sa dot (*ibid.*, II, p. 794).

Il est rarement question de périodes dépassant 7 ans. Cependant, la période de 30 années ne paraît pas inconnue : Lough Ree reste inoffensif pendant 30 ans (*The Rennes Dindšenchas, Revue Celt.*, XV, p. 294). — Patrice avait 30 ans quand il alla trouver saint Germain ; il étudia pendant 30 ans ; il avait 60 ans quand il retourna en Irlande (*Trip. Life*, p. 26).

Dans le calendrier de Coligny, il y a manifestement, nous l'avons vu, un cycle de 2 ans et demi ; à cette date on intercalait un mois de 30 jours (2 fois 12 jours intercalaires + 6) pour égaler l'année lunaire de 355 jours à l'année solaire de 367 jours. M. Seymour de Ricci suppose qu'il y a eu un cycle plus long de 30 ans, comme Pline le prétend, et explique ingénieusement son hypothèse (*Revue Celt.*, XIX, p. 216). Que l'on suppose l'année lunaire de 354 jours ou de 355, la question, au point de vue du cycle, reste la même ; l'année solaire étant dans le premier cas, avec l'intercalation des 12 jours par an, forcément de 366 jours et, dans le 2e cas, de 367. Aucune des deux années n'est exacte ; mais comme l'année lunaire de 354 jours était plus courte à peu près de ce que l'année solaire avait de trop, on pouvait tabler sur les chiffres 354 et 366 (ou de 355 et 367, la différence étant toujours de 12 jours par an). Il me paraît très probable, pour ne pas dire sûr, qu'il faut partir du cycle de 30 ans pour expliquer le petit cycle de 2 ans et demi, l'intercalation de 12 jours théoriquement par an et d'un mois *toujours de 30 jours* tous les 2 ans.

En 30 ans on obtient pour l'année lunaire de 354 jours : 10620 jours ; pour l'année solaire : 10980 jours. La différence est exactement de 360 jours, c'est-à-dire d'une année de 12 mois, tous de 30 jours, ce qui explique que les mois intercalaires soient toujours de 30 jours dans le calendrier de Coligny. On devait, en 30 ans, intercaler 12 fois un mois de 30 jours, c'est-à-dire *tous les 2 ans et demi*. Il n'est pas inutile de remarquer que l'année qui sert de base aux pronostics à Bignan (v. *Durée de l'année celtique*, I) est de 360 jours.

Du cycle de 30 ans nous avons vu des traces plus haut, ainsi que des cycles de 2 ans et demi.

Les 2 cycles de 3 et surtout de 7 ans me paraissent n'avoir pas de base chronologique.

Le cycle de 3 ans peut être, à la rigueur, une approximation populaire, en chiffre rond, du cycle réel de 2 ans et demi, mais il est peu probable que pour celui de 7 ans il en soit de même. Il paraîtrait logique de supposer que 7 ans est une division de la grande année de 30 ans correspondant à la division par 4 du mois de 30 jours, mais la semaine de 7 jours n'apparaît nulle part chez les Celtes, sinon à l'époque chrétienne. L'influence du nombre fatidique 7 est évidemment ici pour quelque chose.

Une première conclusion se dégage de cette étude : c'est la *parfaite celticité* du calendrier de Coligny.

Le sens des *gourdeziou* ou 12 jours supplémentaires nettement établi acquiert aussi, rapproché de son existence chez les Germains et les Indous, une grande importance. Il prouve, à l'époque de l'unité, des rapports entre les Indo-Européens et les Assyriens. La numération nous en fournira d'autres preuves. Qu'en conclure ? Si on se représente les Indo-Européens, à l'époque de l'unité, comme un peuple numériquement modeste, parfaitement homogène à tout point de vue, surtout physiquement, il est clair qu'il faudra placer leur berceau avec Johannes Schmidt et A. Weber, non loin de l'Assyrie. Mais si l'unité s'est faite comme beaucoup d'unités nationales lentement, et surtout sur une aire géographique étendue, impossible à déterminer nettement, mais allant d'Asie en Europe, il suffira de supposer qu'à l'époque de l'unité, une portion des Indo-Européens a subi, par voisinage, l'influence des Babyloniens et que cette influence s'est transmise de proche en proche. C'est aujourd'hui la seule hypothèse plausible. Comme l'a très bien dit Max Müller : « Celui qui parle de race aryenne, de sang aryen, de cheveux et d'yeux aryens, est un aussi grand pécheur que celui qui parlerait de *dictionnaire dolichocéphale* ou de *dictionnaire brachycéphale*. » Quelques Scandinaves ambitieux (je ne parle pas des grands archéologues du Nord) ont revendiqué modestement pour eux à peu près exclusivement la qualification d'Indo-Européens et même placé, contre toute vraisemblance, le berceau de la race indo-européenne en Scandinavie, en partant du *postulatum* que l'Indo-Européen était grand,

blond, dolichocéphale. Or, tout justement, la Scandinavie offre peut-être la preuve manifeste que l'unité indo-européenne a dû se faire peu à peu et sur un vaste espace. Il y a un fait généralement admis aujourd'hui par les archéologues scandinaves les plus estimés, c'est que la population actuelle de la Suède et de la Norvège est à peu près la même qu'à l'époque néolithique. Ces populations ne connaissaient sûrement pas l'usage des métaux. Or, il paraît sûr que les autres Indo-Européens en connaissaient un qui devait être *le cuivre* (Schrader, *Reallexicon,* à *Metalle*). Il faut donc, ou exclure les Scandinaves de la famille indo-européenne, ou admettre que leur incorporation dans cette famille a eu lieu assez tardivement, à une époque où ils occupaient déjà sûrement le pays qui devait être la Suède et la Norvège.

DEUXIÈME PARTIE

REMARQUES SUR LA NUMÉRATION ET LES NOMBRES CHEZ LES CELTES.

1. *La numération.*

Comme chez tous les Indo-Européens, la numération chez les Celtes est décimale et de plus, jusqu'à une certaine limite, vigésimale. On a attaché à ce dernier fait une importance vraiment exagérée au point de vue ethnographique ; on y a vu une influence *préceltique*. A priori, on s'explique facilement qu'un peuple ait éprouvé le besoin de compter par proportions plus fortes que 10. Il n'est pas rare de trouver en irlandais des multiples de 50, par exemple 3 fois 50 ou 150. De plus, il y a des traces de la numération vigésimale en danois ; on peut dire qu'elle existe encore en allemand où on compte par *Stiegen* et en anglais où la numération par *score* joue un grand rôle[1].

Au surplus, il me paraît fort possible que la numération vigésimale ait une origine analogue à la numération duodécimale qui traverse, en germanique, d'une façon si frappante, le système décimal et dont il est difficile de nier l'origine assyrienne, après le travail si connu de Johannes Schmidt : *Die Urheimat der Indogermanen und das Europäische Zahlsystem*. Une des traces caractéristiques de ce système, c'est l'expression allemande *Gross Hundert*, anglais *Long hundred*, signifiant 120. Or, M. Thurneysen a signalé en moyen-irlandais un sens analogue de *cét* qui habituellement ne signifie que *cent* (v. append. à *Die Urheimat*). 120 représente 2 fois 60, comme

1. Schrader, *Reallexicon* : *Zahlen*.

100 représente 2 fois 50. Le nombre 50 est très usité en irlandais et en gallois. Il est en breton et en gallois considéré comme moitié de 100 : breton *hanter-cant*, gallois *hanner-cant*, demi-cent.

La numération vigésimale peut avoir eu la même origine. Un fait frappant, en effet, de cette numération, c'est qu'elle paraît s'arrêter à 180, si je ne me trompe, chez les Bretons comme chez les Gallois[1]. Les deux pôles de ce système sont donc 20 et 180, ce qui semble indiquer comme base 60, nombre fondamental du système duodécimal. Ce qui confirme la précédente induction, c'est le rôle que joue le nombre 3 comme diviseur ou multiplicateur dans les textes irlandais et gallois : 60 divisé par 3 donne 20 (nombre assez souvent employé dans les légendes) ; 60 multiplié par 3 donne 180. Les 9 nuits et 9 jours sont divisés par 3 et donnent une période de 3 nuits et 3 jours. Le mois sidéral de 27 jours est divisé par 3 et donne 3 neuvaines, etc. (voir plus bas, au nombre *trois*).

Y a-t-il un indice d'une ancienne numération par 12 dans le fait que les Bretons armoricains font usage de la base 6 ? On dit, en effet, pour 18 : *tric'hwec'h*, c'est-à-dire 3 fois 6. Ce qui donne à ce fait une certaine importance et semble réellement établir que cette base a été en usage, c'est l'existence en irlandais ancien de l'expression *mar-feser*, magnus *seviratus*, pour indiquer un groupe de *sept* personnes. Cela rappelle l'expression *Gross Hundert*. C'est évidemment la base 6 qui était familière aux Irlandais. Il y avait là un centre de numération. Le groupement par 7 est probablement dû à une influence étrangère, car il est remarquable que ce nombre qui paraît leur répugner comme base de numération joue chez les Celtes, mais particulièrement chez les Irlandais, un rôle véritablement stupéfiant.

Je dois dire qu'il n'est pas très vraisemblable que la numération par 6 ait pour base 12. Si on réfléchit que 18 paraît avoir été un terme de numération probablement chez les Gallois

1. En français, la numération par vingt paraît avoir été plus étendue. Dans le *Book of Taliesin* (Skene, *Four anc. books of Wales*, II, p. 113, 6, 9), il semble qu'il y ait *seith dec ugeint* (16 fois 20) et *pymthec ugeint* (15 fois 20), mais cela paraît quelque peu fantaisiste.

comme chez les Bretons, et aussi chez les Latins, on semble logiquement amené à supposer que 18 a été divisé par 3, peut-être même que l'on est parti de la multiplication par 3. En gallois on prend aujourd'hui pour base 15 pour aller jusqu'à 20 : 16 est *un* sur 15, etc., mais on dit encore fréquemment, et l'usage est ancien : *deunaw,* 2 neuf, pour 18. En latin, 18 s'exprime par *duodeviginti*. De prime abord, on serait tenté de voir dans le fait de 15 pris pour base en gallois, une habitude de compter par 5, le πεμπάζειν des Grecs, ce qui n'aurait rien d'invraisemblable. Mais si on réfléchit que 18 a été chez eux aussi une limite de numération, on peut se demander si l'origine de cette habitude n'est pas la même que celle de la numération par 6. Il ne semble pas qu'anciennement, en gallois, la numération basée sur 15 ait dépassé 18. D'autre part, la numération analogue est usitée aujourd'hui, à partir de 10 pour arriver à 15. On trouve assez anciennement ce genre de numération, mais, à ma connaissance, on ne décompose pas ainsi anciennement *douze*. On trouve, au contraire, de tout temps, pour ce nombre la forme commune aux Bretons d'Armorique et de Cornwall : on a dit *un ar dec,* un sur 10 = 11, mais toujours *doudec* (Lib Land.), *deudec* en moyen-gallois, *deuddeg* aujourd'hui. De même on disait *pedwar ar ddec,* 4 sur 10 = 14, et *un ar bymthec,* 1 sur 15 = 16, mais non habituellement *pym ar ddec,* 5 sur 10. *Douze* et *quinze* ne sont pas ordinairement décomposés, comme les nombres intermédiaires. Il me paraît très probable que nous avons ici un des nombreux cas de division et multiplication par 3. Il est possible que la première coupure de 18 ait été 9, puis que 9 ait été subdivisé par 3. Ce qui semble confirmer cette manière de voir, c'est que, dans le Livre de Taliesin (Skene, *Four anc. books,* II, p. 176, 1), le nombre 9 est exprimé par 3 fois 3[1] (*tri thri nodet*). On aurait eu ainsi : 3 fois 3, 9 ; 3 fois 4, 12 ; 3 fois 5, 15 ; 3 fois 6, 18. Après 18, le nombre 20 forme un point d'arrêt et la

1. Le nombre des guerriers qui vont à Catraeth est 3 et 3 fois 20 et 300 ; il en revient 3 (Livre d'Aneurin, *Skene, Four anc. b.*, II, p. 96 v. 23, 26 ; cf. 97, préface). Les expressions 3 fois 9, 3 fois 20 sont fréquentes. Au lieu de 9 mille hommes, dans le *Bóroma (Rev. Celt.*, XIII), on dit 3 fois 3 mille. Lugh avait 3 fois 3 pères nourriciers.

numération décimale reprend. Le nombre, comme nous l'avons vu, et nous en verrons d'autres preuves, a joué un rôle très considérable chez les Celtes. Quant à la fortune du nombre 6, elle peut avoir été aidée par des influences mythiques. Usener a remarqué que chez les Assyriens, les 12 dieux, qui étaient d'abord des personnifications des 12 mois, furent groupés par 6 couples. Il a remarqué les mêmes procédés dans les listes des Titans. Si on admet, comme je l'ai proposé plus haut, le groupement des mois 2 à 2, c'est-à-dire par 6 couples, on arrive sans peine à comprendre que ce chiffre ait eu une réelle valeur mythique, à un certain moment, chez les Celtes[1]. De plus, c'est la moitié de 12, un multiple de 3 et les deux tiers de 9, nombres très importants chez les Irlandais comme chez les Gallois.

2. *Les nombres.*

Les nombres les plus employés, en dehors de la numération proprement dite, les nombres types sont : 3, 7 et 9. 12 et 50 jouent aussi un rôle important.

Trois. — Il est inutile d'insister sur ce nombre dont l'importance est universelle. Je renvoie là-dessus, même en ce qui concerne les Celtes, à la copieuse et profonde étude d'Usener, déjà cité, *Dreiheit*[2] (pour les Celtes, spécialement à la page 31). On sait quel rôle a joué la triade chez les Irlandais et les Gallois dans toutes les branches de leurs connaissances.

Ce qu'il ne me paraît pas superflu de faire ressortir, c'est le rôle particulier que joue 3 comme multiplicateur ou diviseur, ce qui revient au même. Au lieu de traduire le nombre par l'expression ordinaire de la numération, on cherche quel nombre se trouve contenu 3 fois dans la quantité à déterminer : 21 sera 3 fois 7, 27 sera 3 fois 9, 60 sera 3 fois 20, 150 sera 3 fois 50, etc.

Exemples : *nó mile* et *tri trimile*, 3 fois 3 mille (The Bóroma,

1. Dans les *Anc. Laws of Irel.*, IV, p. 277, la principale mesure est 6 dans les mensurations du *Tir cumaile*.

2. Les Trinités de Dieux étaient bien connues en Irlande. Par exemple, dans *The second battle of Moytura*, *Rev. Celt.*, XII, p. 82, Lugh, Dagdae et Ogma vont trouver les *Trois* Dieux de Danu.

Rev. Celt., XIII, p. 50). Au lieu de 27 heures, 27 jours, 27 ans, 27 hommes, etc., 3 fois 9 ou 3 neuvaines d'heures, de jours, d'ans, d'hommes (v. plus haut, première partie, *Divisions du mois*, p. 136; v. plus bas, NEUF, p. 152).

— Lugh a 9 pères nourriciers; leurs noms sont donnés 3 par 3 (The second battle of Moytura, *Rev. Celt.*, XII, p. 88).

— Le champion de Lugh se propose de repousser le roi et 3 fois 9 de ses amis (*ibid.*, p. 90; cf. *Rev. Celt.*, XVI, p. 59, 150, etc.).

— Uinche divise ses hommes en 3 fois 7 (The Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XV, p. 127-128).

Au lieu de 15 mille, 3 fois 50 centaines (The Bóroma, *Rev. Celt.*, XIII, p. 40).

Au lieu de 45 jours, souvent 3 quinzaines.

Pour 3 fois 50, au lieu de 150, voir plus bas, à *cinquante*.

Au lieu de 60 chevaux, femmes, 3 fois 20 chevaux, femmes (*Revue Celt.*, XXIV, p. 134; XV, p. 290; *Trip. Life of S. Patrick*, p. 190).

Il en est à peu près de même en gallois.

Un fait important à remarquer, c'est que généralement on passe brusquement de 3 à 9. On a vu plus haut, 1re *partie* (mois), que de la période de 3 nuits et 3 jours, on passe à 9 nuits et 9 jours. De même, dans les Lois galloises (*Anc. Laws*, I, p. 212), si le chef de famille veut renier un enfant dont le père est mort au nom de son clan, il peut le faire en joignant à son témoignage celui de 6 hommes du clan; s'il n'y a pas de chef de famille, il faut le témoignage de 3 fois plus d'hommes, c'est-à-dire de 21.

On retrouve cette préoccupation dans les formules médicales. Dans les *Meddygon Myddfai*, t. I, il faut faire 3 emplâtres 3 fois (§ 503).

SEPT. — Pour les périodes de 7 ans chez les Irlandais et les Gallois, v. plus haut, 1re partie, à *cycles*, p. 137.

IRLANDE. — Medb choisit 7 cents guerriers (Tochmairc Ferbe, *Ir. Texte*, III, p. 490).

— La laine pour les vêtements au pays de la Promesse est fournie par 7 brebis (Acall. na senórach, *Ir. Texte*, IV, note 3667, p. 275; cf. *Ir. Texte*, III, p. 197, 48).

— Il y avait 7 portes dans le palais (*ibid.*, 1378).

— 7 hommes furent envoyés vers Patrice (*ibid.*, 6386).

— Un frein à 7 pointes (*The vision of mac Conglinne*, 122, 33).

— C'était 7 fois plus lourd (*ibid.*, 61. 16).

— On place devant la tête de Fergal 7 bœufs, 7 béliers, 7 cochons (Cath Almaine, *Rev. Celt.*, XXIV, p. 64).

— Les héros chassent 7 daims, 7 renards, 7 bêtes de la plaine, 7 sangliers. Ils prennent 7 loutres. La maison a 7 roues, 7 chambres (Táin bó Fráich, *Rev. Celt.*, XXIV, p. 130).

— Les troupes de Níall battent les ennemis 7 fois (The Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XV, p. 296).

— Il y avait à Carman 7 courses de chevaux (*ibid.*, p. 312).

— Uinche divise ses hommes en 3 groupes de 7 (*ibid.*, p. 327-328).

— Bres reste malade 7 jours, 7 mois et 7 ans (*ibid.*, p. 439).

— Chacun des 3 fois 50 corbeaux tués par Cúchulainn avait dans son bec la longueur de 7 mains et, de tour de cou, 7 coudées (*ibid.*, p. 450).

— Les deux troupeaux de porcs se métamorphosent 7 fois en restant une année pleine sous chaque forme (*ibid.*, p. 445).

— Aedan mangeait la nourriture de 7 hommes (Life of St Féchin, *Revue Celt.*, XII, p. 334).

— Eochaid Bres donne 7 otages aux champions d'Irlande (The second battle of moytura, *Rev. Celt.*, XII, p. 62).

— Le poète qui veut que son poème satirique produise un effet va avec 6 hommes, lui 7e, ayant les 6 degrés de poésie. Le 7e, au lever du soleil, gravit une colline qui doit être aux confins de 7 pays, etc. (*ibid.*, p. 119 : extrait du Livre de Ballymote).

— Lugaid Mal est exilé d'Erin avec l'équipage de 7 vaisseaux (The prose tales in the Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XVI, p. 48).

— Le cochon de Mac Dáthó grandit jusqu'au bout de 7 ans, lorsqu'il y avait 7 pouces de graisse sur son groin (*ibid.*, p. 63).

— Les 4 oiseaux de Baile agacent Cairpre pendant 7 fois 50 nuits (*ibid.*, p. 68).

— Eochaid tue 7 milliers de guerriers de son fils (*ibid.*, p. 150).

— Les gages des 3 rois unis d'Irlande (qui régnaient chacun 7 ans) étaient 7 druides, 7 poètes, 7 chefs (*ibid.*, p. 279-280).

— Un personnage se nourrit pendant 7 ans avec 7 gâteaux (The voyage of Maelduin, *Rev. Celt.*, X, p. 88).

— Patrice impose à Cellachén une amende de 7 cumals (7 femmes esclaves = 21 vaches); il impose 7 années de pénitence (*Trip. Life of S. Patrick*, cli; cf. p. 212, p. 355).

— Grâce à des prières de Patrice, aucun démon ne vint en Irlande pendant 7 ans, 7 mois, 7 jours et 7 nuits (*ibid.*, p. 115).

— Les 7 fils d'Amalgaid se convertissent (*ibid.*, p. 135).

— Patrice a 7 églises sur la rivière Fochaine (*ibid.*, p. 154).

— 7 églises appartiennent à Patrice en Connacht (*ibid.*, p. 160).

— Un enfant vit 7 jours enfermé dans un cairn (*ibid.*, p. 160).

— 7 églises appartiennent à Patrice à Húi-Tuirtri (*ibid.*, p. 168).

— Le 7e de la personne des Fergus dépassait tout autre homme; il y avait 7 pieds entre son oreille et sa bouche; 7 mains d'hommes auraient tenu entre ses 2 yeux; autant sur la largeur de sa bouche. Il lui fallait 7 mains d'hommes pour couvrir la trace de ses pieds, 7 femmes pour prendre soin de lui; il lui fallait par jour 7 cochons, 7 cuves de bière, 7 bœufs; il avait la force de 7 cents hommes (D'Arbois de Jub., *L'épopée celt.*, p. 8; cf. *ibid.* : 7 chambres, 7 cochons; les 7 exploits de Cúchulainn; 7 femmes; 7 fois 20 femmes; 7 rayons de la lumière, etc.; v. *Index*).

— Depuis que j'ai pris les ordres, dit Brennain à Brigitte, je n'ai pas franchi l'étendue de 7 sillons sans penser à Dieu (*Goidelica*², p. 134).

Ancient Laws of Ireland: Il y a 7 degrés de chefs. — Le roi a 7 tenants inférieurs (I, p. 63).

— Le chef a 7 principaux *seotu* (I, p. 135).

— 7 cumhals d'amende (*ibid.*, III, p. 49, 70, 76, 98, 114, 116, etc.).

Les amendes sont souvent des multiples de 7 ou, chose étrange, des diviseurs de 7 :

III, p. 104 : 4/7, 2/7, 1/14, 1/7 de 1/7 ; p. 114 : le tiers de 7 cumhals ; 2/3 de 7 cumhals (III, p. 116).

— 2/7, 1/14, 1 1/7 d'*eric* (*ibid.*, p. 122 ; cf. 248 : quelquefois il y a des 1/5).

— Le droit a été codifié par *heptades* : il y en a 75 (v. préface, IX-XII).

— Le roi suprême a 7 rois sous lui ; il a droit à une *cumal* de chacun d'eux.

— Le roi de territoire est estimé à 7 cumhals (IV, p. 346).

— On estime une personne d'après 7 choses (forme, race, etc.).

— Il y a 7 degrés de connaissance (*ibid.*, p. 354).

Galles. 7 gouverneurs sont laissés pour gouverner l'île de Bretagne pendant l'expédition de Bran (*Mabin.*, I, p. 81).

— 7 hommes s'échappèrent du combat (*ibid.*, p. 89).

— Il faut réciter 3 fois 7 pater (Black Book, ap. Skene, *Four anc. books of W.*, II, p. 8, v. 12).

— 7 saints et 7 fois 20 et 7 cents (*ibid.*, p. 12. 3).

— Les 7 fils d'Eliffer (*ibid.*, p. 4. 16).

— 7 lances qui percent (*ibid.*, 4. 20).

— 7 fois 20 guerriers généreux (*ibid.*, p. 5. 1).

— Il y a 7 étoiles par les 7 dons de Dieu (Book of Tal. ap. Skene, *Four anc. l.*, II, p. 162, 1 et 2)[1].

— 7 guerriers seulement s'échappèrent de Caer Sidi (*ibid.*, 181. 16).

— Ils tuèrent 7 fois autant de Loegriens (Book of Aneur. ap. Skene, *Four anc. books*, II, p. 80. 5).

— Lui, il tuait les Saxons le 7e jour (*ibid.*, 66. 9).

Ancient Laws : le serment, dans divers cas, de 7 hommes ou de 7 femmes est exigé (I, p. 86, 88).

— En cas d'accusation pesant sur une femme vis-à-vis d'un homme, la 1re fois, on exige le serment de 7 femmes ; la 2e fois, de 14 femmes ; la 3e fois, de 50 femmes (*ibid.*, p. 102).

1. Il y a ici une influence chrétienne, sans doute. Il détestait tellement les Saxons qu'il les tuait même le dimanche.

— Il y a 14 privilèges pour les hommes d'Arfon (*ibid.*, 104).

— Les vilains du roi doivent élever pour lui 7 maisons (*ibid.*, p. 192).

— Le chef de la famille peut renier un enfant dont le père est mort avec l'appui de 6 hommes de son clan : s'il n'y a pas là de chef de famille, il faut le serment de 21 des notables (*ibid.*, p. 212), c'est-à-dire 3 fois 7.

— Le *galanas* (prix du sang) ne dépasse pas le 7e degré (*ibid.*, p. 224).

— 7 livres sont le prix d'un voleur qui doit être vendu.

— Le juge doit posséder 7 qualités (p. 614).

— Les 14 privilèges des hommes de Powys (II, p. 746).

— Pour dormir, graver le nom des 7 dormants sur la corne d'un bouc en en faisant un manche de couteau (*Meddygon Myddfai*, § 807).

Bretagne. Le nombre 7 y joue aussi un rôle : dans les chansons populaires, il est souvent question de laps de 7 ans. Il est vrai qu'ici diverses influences ont pu se croiser[1].

Dans les *Contes populaires* de Luzel, I, p. 244, il est question d'un nain dont la barbe fait 7 fois le tour du corps ; d'un bâton sur lequel le héros fait 7 lieues à chaque pas (*ibid.*, III, 98) ; d'un serpent à 7 têtes (II, p. 310) ; d'un serpent auquel il faut livrer une princesse tous les 7 ans (II, p. 284) ; de guêtres de 7 lieues (I, 209 ; III, 252).

Ce qui dépasse en intérêt ces citations, c'est la légende des saints de Lanrivoaré (Finistère). Dans le cimetière, on remarque une croix de calvaire plantée en tête d'une petite enceinte dallée ; sur cette enceinte, on ne peut passer que déchaussé, et le jour du pardon on en fait le tour à genoux ; auprès de la croix sont déposées 7 pierres rondes. La légende dit que c'est le cimetière de 7 mille, 7 cents, 7 vingts et 7 saints martyrs, et que les 7 pierres rondes sont des pains changés en

1. Le service militaire de 7 ans n'y a pas été étranger, le nombre des Bretons qui s'engageaient à prix d'argent, en outre de ceux que la loi appelait, ayant été extrêmement considérable. Cela s'appelait couramment, en Basse-Bretagne, *vendre le cochon de son père*. L'influence chrétienne est aussi possible.

pierre par saint Hervé, à qui le boulanger du bourg en avait refusé un pour sa nourriture[1].

Fréminville (*Ant. du Fin.*, I, 235-237) ne parle que de 7 777 saints. M. Kerviler affirme que la légende dit bien 7 fois 20 et non 7 dizaines. Il y voit un nombre traditionnel 7 854 en assimilant aux saints les 7 pierres rondes. Il voit dans ce chiffre la *théorie du cercle* et l'*apothéose du nombre* 7 sans compter ce qu'il renferme sur le nombre 3 (p. 6). Il me paraît d'abord arbitraire d'ajouter au nombre légendaire les 7 pierres. De plus, il est évident que ce que la tradition a voulu faire ressortir, c'est la présence des quatre 7, chiffre facile à retenir. Ce nombre 7 mille 7 cents 7 vingts 7 est d'un 7 plus grand que celui du Livre noir de Carmarthen : 7 cents 7 vingts 7 saints : 847. Pas plus ici qu'à Lanrivoaré, ce n'est le nombre total qui est en question, c'est la répétition de 7 : 3 fois en Galles, 4 fois en Bretagne, qui faisait l'intérêt de cette tradition[2]. Quant à 7 vingts, c'est fort naturel, étant donnée la prédilection des Celtes pour la numération vigésimale et c'est bien là une preuve de plus de ce que j'avance et de la fausseté de la théorie de M. Kerviler, malgré l'ingéniosité et la science qu'il y apporte.

Une autre preuve et en même temps un fait des plus curieux, c'est que 7 777 est le nombre qui compose la *grande année* (μέγας ἐνιαυτός) dont parle Plutarque (de plac. phil. 2, 32, 5). Roscher suppose que ce nombre repose peut-être sur les spéculations d'astrologues chaldéens (*Die Enneadischen und hebdomadischen Fristen*, v. p. 66).

Neuf. — Comme tradition commune aux Gaëls et aux Gallois, il y a à noter l'heureuse influence de la 9e vague.

L'enfant de Cairpre était né avec une sorte de capuchon qui le couvrait de la tête aux épaules, sans laisser voir de bouche. Sa mère, conseillée par un personnage du monde surnaturel,

1. René Kerviler, *Les mesures de longueur* et les nombres 7, 11 et 3 et les connaissances en arithmétique, en géométrie et en astronomie des constructeurs de monuments mégalithiques en Armorique. Lorient, 1904.

2. Cf. *Trip. Life of S. Patrick*, I, p. 115 : grâce aux prières de Patricet aucun démon ne paraîtra en Irlande pendant 7 ans, 7 mois, 7 jours en 7 nuits. — Revue Celt., *The Rennes Dindšenchas*, p. 439 : Bres est malade pendant 7 jours, 7 mois et 7 ans.

le porte à la mer et l'y plonge en lui laissant la tête au-dessus de l'eau jusqu'à l'arrivée de la 9e vague. A la 9e vague, la membrane qui lui recouvrait la tête se déchire (The tale of the ordeals, *Ir. Texte,* III, p. 206).

Au contraire, la 3e vague est mauvaise. C'est ainsi que 3 vagues d'une fontaine atteignent Bóand, femme de Nechtan, et lui enlèvent une cuisse, une main et un œil[1].

Dans la *Tripartite Life of S. Patrick,* I, CVII, CVIII, M. Whitley Stokes rappelle que, d'après le *Liber Hymnorum,* Colmán va à une île et est séparé ainsi de la terre par 9 vagues : *ni thic teidm dar nói tonna* ut ferunt periti (la peste ne franchit pas, ne vient pas par-dessus 9 vagues.

Dans les *Lois irl.* (Anc. Laws, V, p. 326.4, 327.5, 337.21, 32 ; 339.2), on a droit à un bien trouvé à une distance de 9 vagues entre soi et la terre ou transporté par-dessus 9 vagues de la mer à la terre.

Dans le pays de Galles, la 9e vague est synonyme de bonheur, Bl. B. of Carm. (Skene, II, p. 21, v. 19) :

a mi disgoganaf e rac *ton navfed*

« et moi je prophétiserai devant *la 9e vague* (c'est-à-dire devant l'*homme heureux*) ».

B. Tal., 169.5 :

advwyn gaer yssyd *ar ton nawvet*

« agréable la ville forte située sur la 9e vague. »

ibid., 142.10 :

Pan ym digonet
. . . . . .
O dwfyr ton nawvet

« Lorsqu'on me forma...
de l'eau de la 9e vague. »

1. Il y a peut-être un souvenir analogue dans le fait que les nains bretons ne savent chanter que les 3 premiers jours de la semaine et qu'il faut pour les désensorceler qu'un bossu leur apprenne à chanter jusqu'à 5 ou 6 (suivant les variantes).

Cynddelw, poète du XIIe siècle (*Myv. arch.*[2], 158, col. 1), donne à une de ses beautés la couleur de l'écume de la mer devant la 9e vague.

Dafydd ab Gwilym (p. 42) supplie la rivière Dysyni d'accorder la 9e vague à la nonne qu'il aime pour qu'elle puisse arriver à Saint-Dewi.

Pour la période 9 nuits et 9 jours chez les Irlandais et les Gallois, voir plus haut.

Irlande. Niál est le personnage aux 9 otages (Cóir anmann, *Ir. Texte*, III, p. 118).

— La harpe a 9 cordes (Acall. na senórach, *Ir. Texte*, IV, note à 3793. M. Whitley Stokes rapproche l'expression ἐννεάχορδος des Grecs).

Dans le même curieux morceau, je relève: 9 piliers d'or (l. 1299); 9 vêtements, boucliers, lances, épées, chiens (1862); 9 défenses de sangliers (2225); 9 chariots (3865); 9 sœurs nourricières (4148); 9 fils d'un vrai chef désignés pour jeûner avec le fils du roi de Munster (5408); 9 des meilleures vaches enlevées (7626); 9 serviteurs de la reine, 9 sorcières (6763), etc.

Brian, à 7 ans, a la force de 9 hommes (Death of Crimthann, *Rev. Celt.*, XXIV, p. 176).

— Il y a 9 corps d'un côté, 9 têtes de l'autre et ils font entendre 9 cris perçants (Find and the phantoms, *Rev. Celt.*, VII, p. 298).

— Un seul des 9 guerriers est sauvé (Tochmarc Emire, *Rev. Celt.*, XI, p. 453).

— Mess-dead, âgée de 7 ans, tuait 9 hommes chaque heure du jour (The siege of Howth, *Rev. Celt.*, VIII, p. 54).

— Eochaid assiège Brí Leith pendant 9 ans (The Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XV, p. 290).

— Cairpre et ses enfants perdent, à la bataille de Cnámros, 9 mille, 9 cents et 9 guerriers (*ibid.*, p. 333).

— Il y a 9 coudriers de science (*ibid.*, p. 457, note).

— 3 fois 9 hommes (The battle of mag Mucrime, *Rev. Celt.*, XIII, p. 442).

— Les voyageurs de la barque étaient au nombre de 9 (The voyage of the Húi Corra, *Rev. Celt.*, XIV, p. 40).

— Cúchulainn saute par-dessus 9 sillons, loin de Goll (The violent Death of Goll, *Rev. Celt.*, XIV, p. 408).

— Le champion de Lugh se propose de repousser le roi et 3 *neuvaines* de ses amis (The second battle of Moytura, *Rev. Celt.*, XII, p. 90).

— Lugh avait 9 chariots (*ibid.*, p. 102).

— Patrice part avec 8 disciples et *Benén comme serviteur*.

— Les paysans voient 8 daims et un *faon* derrière (*Trip. Life*, p. 46).

— D'Arbois de Jub., l'*Épopée celtique* en Irlande : 9 chars (34, 440) ; 9 formes (101) ; 9 forgerons (157-158) ; 9 guerriers (48, 138, 141, 153, 340, 342, 445) ; 9 groupes d'oiseaux magiques (34, 35) ; 9 hommes (78) ; 9 lits (83) ; 9 messagers, 9 ouvriers en bronze (157) ; 9 tresses de cheveux (425) ; 3 fois 9 ans ; 3 fois 9 hommes (344, 430), etc.

— 9 personnes (Fl. Br., 42 *Ir. Texte*, I).

— 3 neuvaines d'hommes (Ir. Texte, I, *Fl. Br.*, 89, 84).

— Il y eut 9 personnes pour ordonner le *Senchus Mór* (Anc. Laws, I, p. 16).

— Il y a 3 périodes de 9 jours pour payer les intérêts du *dire* (Anc. Laws, V, p. 395.13 ; 397.3).

Galles. Il y a 9 rois puissants à Kaer Nevenhyr (*Mab.*, I, p. 197).

— 9 louanges à Dieu (Bl. B. ap. Skene, *Four anc. B.*, II, p. 15, 19).

— 9 degrés du ciel (*ibid.*, p. 21.18 ; B. Tal. 110.4).

— 9 troupes du ciel (Bl. B., 46.19 ; Cynddelw, *Myv. arch.*², 181.1).

— Kei et ses compagnons tuent les 9 portiers gardant les 9 portes du château, ainsi que les 9 dogues (Mab., I, p. 235).

— Il faut à Yspaddaden du miel 9 fois plus doux que le miel du premier essaim (*ibid.*, p. 243).

— La corbeille de Gwyddneu fournirait à manger quand même le monde entier se présenterait par groupes de 3 fois 9 hommes (*ibid.*, p. 244-245).

— Kynedyr est plus sauvage 9 fois que les bêtes les plus sauvages (*ibid.*, p. 252).

— 9 rois couronnés se réunissent à Kaerlleon.

— Arthur a 9 portiers (*ibid.*, II, p. 112).

Anc. Laws of Wales :

— Le *saraad* (wehrgeld) du Dystain (intendant) est de 9 fois 20 et 9 vaches (I, p. 18).

— Le *Rhinghyll* (appariteur) a droit à certains vêtements le 9e jour de novembre (I, p. 64).

— Il y a 9 *maenawl* en Arfon (I, p. 106).

— Il y a 9 *tavodiog* (gainsaying (*ibid.*, p. 108).

— La vache qui a pris le taureau en août doit vêler le 9e jour de mai ; le veau, ce jour-là, doit pouvoir faire 9 pas (*ibid.*, p. 270).

— Le titre de propriété n'est pas éteint jusqu'au 9e homme (*ibid.*, p. 172).

— La longueur de l'île de Bretagne est de 900 milles (*ibid.*, p. 184).

— Il y a 9 actes qui touchent au meurtre (*ibid.*, p. 224).

— Le bœuf doit être mis sous le joug le 9e jour de février (*ibid.*, p. 272).

— Il doit être attelé à la charrue le 9 février (*ibid.*, p. 274).

— Il y a 9 degrés de parenté au point de vue du *galanas* (prix du meurtre) ; *ibid.*, p. 408.

— Il y a 9 personnes qui doivent être crues sur serment (*ibid.*, p. 422).

— 6 *dawnbuyd* (devoir de manger) sont dus au roi avec un plein vase de bière de 9 empans (*ibid.*, p. 534).

— Il y a 9 membres principaux de l'homme (II, p. 786).

— Il y a seize *neuvaines* au point de vue juridique (*ibid.*, II, p. 344).

— Pour le malade de l'estomac, il faut 9 œufs (*Meddygon Myddfai*, § 61).

— Pour la gastralgie, boire une décoction 9 matins, se reposer ensuite 9 matins, puis boire et se reposer comme auparavant, ensuite boire 9 matins pour la 3e fois (*ibid.*, § 3).

— Compter jusqu'à 9 et adresser 10 à Dieu (§ 738).

— En cas de pneumonie, prendre 9 morceaux de flanelle fine ; on les applique sur la poitrine une fois plongés dans une mixture pendant 9 jours (*ibid.*, § 121).

— boire à jeun 9 matins (§ 178).
— boire 4 fois jour et nuit pendant 9 jours (§ 248).
— prendre 9 feuilles de sauge (§ 400).
— 3 fois en 9 jours : une fois tous les 3 jours (§ 408).
— prendre 9 cuillerées, puis jeûner 3 jours (§ 457).
— faire 3 emplâtres 3 fois (§ 503).

Comme nous l'avons vu, le 9e jour du mois est le jour judiciaire et légal par excellence (*Anc. Laws,* I, 84, 94, 140-142, 172, 270, 274, 378, 392, 396, 453, 456, 542, 588, 758, 794).

Douze. — *Irlande.* — Les *ordeals* sont au nombre de 12 (The tale of the twelve ordeals, *Ir. Texte,* III, p. 206).

— Les 12 sœurs
(Acall. na senórach, *Ir. T.,* IV, l. 6250).

— Corpre Niafer a 12 filles (Tochmarc Emire, *Rev. Celt.,* XI, p. 448).

— Outre les 15 chaudrons que doivent donner les gens de Leinster, il y a un grand chaudron de cuivre pouvant contenir 12 porcs et 12 bœufs (The Boróma, *Rev. Celt.,* XIII, p. 40).

— Le corps de Patrice est gardé pendant 12 nuits (*Trip. Life,* I, cxxxiii).

— Patrice recommande à son disciple Mochtae 12 lépreux (*ibid.,* cxcvi).

— Patrice, dans son voyage de Rome, rencontre 6 jeunes clercs et 6 *gillies* avec eux (p. 75).

— Patrice donne à baptiser à Muinisla 12e partie de l'Irlande (*ibid.,* p. 83).

— L'idole Cenn Cruach est entouré de 12 autres idoles (*ibid.,* p. 91).

— Patrice reste à Ernaise avec 12 hommes pendant une semaine (*ibid.,* p. 112).

— Deux fois 6 grands milliers (*ibid.,* p. 134).

— Coilbad a 12 fils (*ibid.,* p. 166).

— 2 fois 6 mois (*Anc. Laws,* I, p. 29).

— Il y a 12 espèces d'*eitged* (*ibid.,* III, p. 90).

— La longueur d'une *Tir-cumaile* est de 12 forrach (*ibid.,* IV, p. 277).

— Ailill demande à sa mère 12 vaches laitières (*Rev. Celt.,* 1903, p. 134).

— Le délai de 12 nuits est assez fréquent (d'Arbois de Jub., *Etudes sur le droit celt.*, I, 260, 287 ; II, 18).

— La mère de Fraech lui donne 12 vaches (*Rev. Celt.*, t. XXIV, p. 145).

Galles. Gwydyon crée par enchantement 12 étalons, 12 chiens avec 12 colliers et 12 laisses (*Mabin*, I, p. 125).

— Les otages de Scandinavie sont au nombre de 12 (*ibid.*, p. 196).

— Il y a, à partir de la fête de Saint-Jean d'été *(hanner haf)* jusqu'en novembre, 12 morceaux légaux dans les cerfs (*Anc. Laws of Wales*, I, p. 38).

— Il y a 12 *maenawl* dans chaque *cymwd* (*ibid.*, p. 186).

— Duodecies redduntur quatuor denarii (Leges wallicae, *Anc. Laws*, II, p. 875) ; parmi les objets figure un arc avec 12 flèches.

Cinquante. — *Irlande*. La cour de Fraech se compose de 50 rois. Il prend 50 manteaux bleus (Táin bó Fraich, *Rev. Celt.*, t. XXIV, p. 143).

— 50 femmes (*ibid.*, p. 136).

— Find reçoit 50 armes, 50 chevaux, 50 vaches (Find and the phantoms, *Rev. Celt.*, VII, p. 292-293).

— Atherne emmène 3 fois 50 princesses (The siege of Howth, *Rev. Celt.*, VIII).

— 3 fois 50 vaches (The Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XV, p. 427).

— Cúchulainn tue 3 fois 50 corbeaux (*ibid.*, p. 450).

— Garb tue 50 hommes d'arrière-garde ; il a tué 3 fois 50 esclaves ; 3 fois 50 esclaves seront donnés par Conchobar au bout de 3 quinzaines (The violent Death of Goll and Garb, *Rev. Celt.*, XIV, p. 419).

— 3 fois 50 charpentes de navires (The prose tales in the Rennes Dindšenchas, *Rev. Celt.*, XVI, p. 33).

— Les 4 oiseaux de Baile agacent Cairpre pendant 7 fois 50 nuits (*ibid.*, p. 68).

— 3 fois 50 gobelets (*ibid.*, 160).

— 50 guerriers de Laiglinne (*ibid.*, p. 164).

— les 50 filles de Delbhnat (*ibid.*, p. 164).

— Patrice laisse en Connaught 50 cloches, 50 calices, 50 nappes d'autel (*Trip. Life*, p. 146).

— 50 cavaliers viennent pour attaquer Patrice (*ibid.*, p. 182).
— 50 blessures de Cúchulainn (K. Z., XXVIII, p. 447).
— 50 cavaliers (*Ir. T.*, II, p. 199).
— 50 chariots, *Épopée celt.*, 95.
— 50 chevaux (*Ir. T.*, II, 2, p. 199).
— 50 femmes (*Épopée celt.*, p. 25, 26, 28, 30, 92-95, 208, 299, 212, 313).
— 50 guerriers (*ibid.*, p. 152, 160-161, 392).
— 50 hommes (*ibid.*, 213).
— 50 lits (*ibid.*, 71, 199).
— 50 reines (*ibid.*, 330, 353 ; W., *Ir. Texte*, I, p. 286).
— 3 fois 50 aiguilles.
— 3 fois 50 chambres (Serg. Conc., *Ir. Texte*, I, p. 210).
— 3 fois 50 chiens (*Épopée celt.*, 227).
— 3 fois 50 femmes (Serg. Conc., *Ir. T.*, I, p. 210; cf. *Ép. celt.*, 125, 184, 212, 217, 334).
— 3 fois 50 guerriers (Serg. Conc., *Ir. Texte*, I, p. 218).
— 3 fois 50 jeunes filles (*Épopée celt.*, 117).
— 3 fois 50 jeunes gens (K. Z., XXVIII, p. 446, 454, 459).
— 3 fois 50 lits (*Épopée celt.*, 159).
— 3 fois 50 manteaux bigarrés (*Ir. Texte*, I, p. 218).
— 3 fois 50 valets (*Épopée celt.*, 227).

Au lieu de 3 fois 5000, dans le *Bóroma* (*Rev. Celtique*, XIII, p. 40).

3 fois 50 centaines de vaches;
3 fois 50 centaines de cochons;
3 fois 50 centaines de manteaux;
3 fois 50 centaines de chaînes d'argent;
3 fois 50 centaines de béliers;
3 fois 50 centaines de chaudrons.

Galles. *Anc. Laws*, I: En cas de négation d'adultère, l'homme doit apporter le témoignage de 50 hommes; la femme, celui de 50 femmes (I, p. 86, 96).

— Accusé de rapt, un homme invoque le serment de 50 hommes (*ibid.*, p. 92, 614).

— un *rhaith* est constitué par le serment de 50 propriétaires (*ibid.*, p. 480).

CONCLUSIONS

Si j'ai rattaché la question des nombres à celle des périodes de temps, c'est qu'il est avéré que les divisions du temps ont eu une influence considérable sur la fixation des nombres types. Ce fait n'a jamais été mieux mis en lumière que dans *Dreiheit* d'Usener et l'ouvrage de Roscher, non sans exagération, peut-être, chez ce dernier.

Cette influence est évidente dans le domaine celtique. Le nombre 9 doit, en partie, son importance à ce qu'il est bien la division par 3 de 27, nombre des jours du mois sidéral. Des neuvaines de jours, on est passé aux neuvaines d'heures, d'années quelquefois; la neuvaine a même été en usage pour tous les objets. Ce qui suffirait à prouver que c'est bien de la division de 27 par 3 qu'elle provient, c'est qu'on ne trouve pas, à ma connaissance, de neuvaines de jours en nombre plus élevé que 3. Il est possible aussi qu'une autre influence soit venue s'y joindre.

Neuf est en effet 3 fois 3 et représente la Trinité dans sa multiplication la plus parfaite. De même que le mois avait été divisé en 3, la première neuvaine paraît l'avoir été aussi (v. Trois).

La fortune du nombre 7 est plus difficile à expliquer. Dans les divisions du temps, on trouve bien le cycle de 7 ans, mais c'est tout. La semaine de 7 jours n'apparaît nulle part chez les Celtes avant l'époque chrétienne. A-t-elle existé ? C'est possible, sans être absolument certain. Cependant, si on accepte le témoignage de Pline, d'après lequel le mois, comme l'année, commençait chez les Celtes à la 6e lune, c'est-à-dire évidemment au commencement du second quartier, on arrive ainsi à une période importante du mois qui commence avec le 7e jour. C'est une

des raisons qui expliquent la fortune de ce nombre chez les Grecs, comme l'a constaté Usener (*Dreiheit*, p. 359). Le 7e jour est celui de la naissance d'Apollon, à Delphes, Athènes; il est honoré sous le nom de Ἑβδόμαιος. Chez les Grecs, le 7e jour est un jour de congé. On offre à la déesse, incarnation de la lune, un gâteau appelé βοῦς ἕβδομος.

Néanmoins, si on considère que le nombre 7 ne joue aucun rôle particulier dans la numération; si on considère, au contraire, d'après ce qui a été dit plus haut à propos de la numération, que la base 7 est une sorte d'anomalie, on ne peut guère douter qu'il n'entre dans la fortune extraordinaire de ce nombre des influences étrangères. La plupart des critiques qui se sont occupés de cette question ont conclu de même[1]. Il semble bien, pour en trouver la source, qu'il faille aller jusqu'en Assyrie. Il en est vraisemblablement de même pour le système vigésimal. Des traces du système duodécimal existant en irlandais, il me paraît logique de rapporter l'importance du nombre 12 à la même origine[2].

Quant à 50, c'est une moitié de cent. Usener a remarqué que chaque fois qu'il y avait conflit entre 100 et 50 dans une tradition, 50 était plus récent. Cette manière de voir est ici confirmée par l'expression des Bretons et des Cornouaillais insulaires: *hanter-cant*, demi-cent; l'expression n'est pas non plus inconnue en gallois.

Pour ce qui est de 3 fois 50 pour 150, c'est un cas des nombreuses marques de la prédilection des Celtes pour la division et multiplication par *trois*.

D'où vient cette influence du nombre trois?

La dualité a précédé la trinité en nombre de cas[3]: la division de l'année, du mois en deux parties est très marquée

1. Usener, *Dreiheit*, p. 349, 350, 351. Roscher, *Die Ennead. und hebdom. Fristen*, p. 71, croit pouvoir expliquer la fortune du nombre 7 seulement par la division du mois en 4 phases, mais il ne le fait pas sans hésitation. Il admet d'ailleurs que les Juifs et les Persans aient emprunté leur culte de 7 aux Babyloniens. L'élévation de 7 au rang de nombre sacré me paraît dû à des influences religieuses qui ne peuvent guère venir que d'Assyrie.

2. L'intrusion du système duodécimal dans le système des mesures en Irlande transforme cette hypothèse en certitude, comme je l'établirai prochainement.

3. Usener, *Dreiheit*, p. 323.

chez les Celtes. Le groupement des mois par deux en est un indice. Dans la numération, l'expression galloise *deunaw,* 2 neuf, pour 18, est à remarquer à ce point de vue. Mais le nombre *trois* a une autre importance. Il a exercé dans tous les actes et les croyances de la vie humaine une influence véritablement tyrannique. Aristote en a donné une curieuse explication, citée par Usener : c'est que ce nombre forme un tout : il a un commencement, un milieu, une fin. Usener a supposé fort ingénieusement que le nombre *trois* doit son importance à ce fait qu'il introduit l'idée de *pluralité* et fait faire ainsi un pas au delà de la dualité. Il cite l'exemple de peuples sauvages actuels qui ne s'élèvent pas, dans la conception du nombre, les uns au-dessus de *deux,* les autres au-dessus de *trois*. Il est sûr que ces étapes, les peuples dits indo-européens ont eu aussi à les franchir. Il y a eu manifestement une période où ils ont été buttés à *trois* et le jour où ils ont franchi cette limite à une époque qui nous reporte aux temps les plus lointains de la préhistoire, un grand progrès dans la numération a été accompli. On a probablement un souvenir de ces temps lointains dans la légende des nains bretons qui ne savent que chanter *lundi, mardi, mercredi*. Le bossu qui leur fait franchir ce chiffre fatidique de 3, les désensorcèle en quelque sorte ; ils sont transportés de joie au point qu'ils lui enlèvent sa bosse. Cela rappelle le fou grec qui compte les flots de la mer sur le rivage et ne dépasse pas trois[1]. Cette interprétation est justifiée par la curieuse légende irlandaise mentionnée plus haut, que la 3e vague est néfaste, tandis que la 9e est synonyme de bonheur.

Il y a un autre souvenir de cette époque dans la tendance si frappante à prendre *trois* pour *multiplicateur* ou *diviseur*.

Cette étude n'est qu'une ébauche. Bon nombre de matériaux de diverses sortes sont encore à compulser ; des difficultés sérieuses restent à résoudre. J'espère pouvoir reprendre ce travail et lui donner l'étendue qu'il comporte.

J. Loth.

1. Ap. Usener, *Dreiheit,* Rh. m., 58, p. 354.

CICÉRON ET LES GAULOIS

I

Un an après avoir prononcé, avec le succès que l'on connaît, la *Divinatio in Caecilium* et l'*Actio prima in Verrem,* après avoir rédigé et fait répandre dans le public les cinq discours de l'*Actio secunda,* qui sont autant de pamphlets où l'administration criminelle de Verrès comme préteur urbain et comme propréteur de Sicile est éloquemment flétrie, en 685-69, Cicéron se chargeait de la défense de M. Fonteius, ancien propréteur de la Gaule Narbonnaise, qui était accusé par les Gaulois, ainsi que Verrès, au sortir de sa propréture, avait été accusé par les Siciliens.

Questeur en 665-89, édile en 672-82, puis légat en Macédoine et en Espagne, préteur urbain l'an 676-78, propréteur en Gaule de 677-77 à 679-75, M. Fonteius avait consciencieusement pillé la Narbonnaise pendant les trois années de son administration provinciale. Quand il fut sorti de charge, les Gaulois envoyèrent à Rome une députation dont le principal personnage était Indutiomarus, *dux Allobrogum ceterorumque Gallorum.* Les plaintes des anciens administrés du magistrat concussionnaire furent entendues par M. Plaetorius Cestianus, futur édile curule de l'an 688-66, qui consentit à se porter accusateur de M. Fonteius, en 685-69, sous le consulat de Q. Hortensius et de Q. Caecilius Metellus Creticus. L'avocat des Gaulois développait les trois chefs d'accusation suivants : Fonteius avait fait contracter à la Gaule des dettes énormes ; il s'était attribué le produit des impôts levés pour

l'entretien des routes ; il avait établi illégalement un impôt sur les vins.

L'affaire de Fonteius ressemblait, en petit, à celle de Verrès. Il est intéressant de rechercher pour quelles causes Cicéron, qui s'était fait, en 70, l'accusateur du propréteur de Sicile, se constituait, en 69, le défenseur du propréteur de la Gaule Narbonnaise.

Le patricien Verrès était membre de cette aristocratie à qui les *Leges Corneliae* du dictateur Sylla avaient conféré tous les pouvoirs. Les *Verrines* avaient discrédité l'ordre sénatorial dans l'opinion publique et permis au préteur L. Aurelius Cotta de porter la *Lex Aurelia judiciaria,* qui remplaçait la *Lex Cornelia judiciaria,* et, au lieu d'une seule classe de juges, composée uniquement de sénateurs, instituait, pour former les tribunaux, trois *décuries,* l'une de sénateurs, l'autre de chevaliers, la troisième de *tribuni aerarii,* employés supérieurs des finances. La même année, la *Lex Pompeia tribunicia,* portée par les consuls Pompée et Crassus avec le concours de César (ils préludaient ainsi à leur triumvirat de l'an 60) rendait aux tribuns tous leurs privilèges abolis par Sylla. L'ordre équestre, auquel Cicéron appartenait, triomphait grâce à l'appui de la plèbe. Les chevaliers et les plébéiens avaient appelé à l'édilité l'accusateur de Verrès et devaient, en 67, le faire élire le premier des huit préteurs désignés. Fonteius était d'une illustre famille plébéienne, la *gens Fonteia.*

D'autre part, les clients de Cicéron dans l'affaire contre Verrès étaient les habitants de cette Sicile qui, délivrée des Carthaginois à la fin de la deuxième guerre Punique, s'était donnée à Rome dont elle avait été la première province[1]. Les accusateurs de Fonteius étaient les habitants de la *Gallia Transalpina.* Or, la Gaule ne s'était pas donnée volontairement, comme la Sicile, à la République romaine ; c'est seulement vers l'an 125 que Rome avait réussi, après avoir battu les Allobroges et les Arvernes, à former des territoires enlevés aux

1. *In Verrem* (II), II, 1, 2 : Omnium nationum exterarum princeps Sicilia se ad amicitiam fidemque populi Romani applicavit. Prima omnium, id quod ornamentum imperii est, provincia est appellata.

peuples vaincus, la *Provincia Romana* où furent fondées *Aquae Sextiae* (Aix), en 122, et la colonie de *Narbo Martius* (Narbonne), en 118. La ville grecque de *Massilia* (Marseille) qui avait, dès l'an 154, appelé les Romains pour la défendre contre les Ligures, conservait son autonomie ; maîtresse de ses colonies, *Agathe* (Agde) et *Antipolis* (Antibes), elle avait le titre de *civitas foederata* et ne faisait pas partie de la *Provincia Romana*.

Mais il s'en fallait beaucoup que la conquête romaine eût définitivement pacifié les pays transalpins. En 78, après la mort de Sylla, le consul M. Aemilius Lepidus avait soulevé la province de Gaule qui lui était attribuée par le Sénat et le propréteur Fonteius avait eu de grandes difficultés à soumettre les habitants de la Narbonnaise, révoltés contre la domination de la République[1]. Plus tard, il avait traité en ennemis des administrés contre qui il avait dû, pour commencer, soutenir une guerre pénible. En 69, Rome n'avait pas oublié la récente insurrection des Gaulois ; elle les jugeait volontiers capables de tous les crimes et de toutes les perfidies.

A entendre Cicéron, les habitants de la province de Fonteius sont des gens sans foi ni loi. Aucun honnête homme ne peut accueillir leurs dépositions[2]. Le réquisitoire contre les Gaulois, qui est le développement le plus important du *Pro Fonteio*[3], fait antithèse avec les éloges que l'accusateur de Verrès accordait si complaisamment aux Siciliens[4].

Les dépositions des Gaulois sont accablantes pour Fonteius ; mais peut-on accorder la moindre autorité aux témoignages de ces barbares ? La foi du serment, la crainte des dieux a-t-elle la moindre action sur ces Gaulois qui diffèrent tellement de tous les peuples par leur caractère, par leurs mœurs ? En effet,

1. *Pro Fonteio*, V, 12 : Cum ipso M. Fonteio ferrum ac manus contulerunt, multoque ejus sudore ac labore sub populi Romani imperium dicionemque ceciderunt.

2. *Pro Fonteio*, XII, 26 : Vos Volcarum atque Allobrogum testimoniis credere non timetis ? — Les *Volcae Tectosages*, avec *Tolosa* (Toulouse) pour capitale et les *Volcae Arecomici*, avec *Nemausus* (Nîmes) pour capitale, occupaient le pays entre les Pyrénées et le Rhône. Le territoire des *Allobroges*, dont *Geneva* (Genève) était la capitale, correspond à la Savoie et à une faible partie de la Suisse.

3. *Pro Fonteio*, XII-XV.

4. *In Verrem* (II), II, I-III.

les autres nations entreprennent des guerres pour défendre leur religion ; les Gaulois, pour attaquer la religion de tous les peuples. Les autres nations, lorsqu'elles font la guerre, implorent la protection et la faveur des dieux immortels ; c'est aux dieux immortels eux-mêmes que les Gaulois ont toujours déclaré la guerre. N'ont-ils pas fait jadis, bien loin de leur pays, une expédition jusqu'à Delphes, pour profaner, pour dépouiller le temple d'Apollon Pythien, l'oracle du monde entier ? Ces hommes que l'on représente si intègres, si religieux dans leurs témoignages, appartiennent à la race qui est venue assiéger, dans le Capitole, le grand dieu Jupiter par le nom duquel les Romains d'autrefois ont voulu que fût enchaînée la foi des témoignages. Peut-on admettre l'existence de quelque sentiment de religion et de piété chez des hommes qui, même lorsque la frayeur leur conseille d'apaiser leurs dieux, ne savent que souiller les temples et les autels de ces dieux par le sang de victimes humaines et ne savent rendre hommage à la religion qu'en la profanant tout d'abord par des pratiques scélérates ? Les Gaulois ont conservé l'usage barbare et monstrueux des sacrifices humains. Quelles peuvent être la bonne foi et la piété de gens capables de s'imaginer que les dieux immortels se laissent apaiser par des crimes, par le sang d'hommes immolés sur leurs autels ? La République romaine doit-elle associer de pareils témoins à sa religion du serment, doit-elle attendre d'eux quelque scrupule, quelque modération dans leurs témoignages ?

Cicéron les a vus — et tous les badauds de Rome les ont vus comme lui — ces témoins à charge dans l'affaire de Fonteius, promenant leur joyeuse arrogance et leur fierté insolente en plein Forum ; vêtus du manteau d'étoffe grossière, le *sagum,* et des larges pantalons, les *braccae,* leur costume national, porté avec ostentation, a été une insulte à la *gens togata*. Ils ont paradé impunément en proférant des menaces ; ils ont tâché d'intimider les paisibles bourgeois romains par les sonorités effrayantes de leur langage barbare ; ils ont fait comprendre que, si Fonteius était acquitté, Rome serait menacée d'un nouveau *tumultus Gallicus*[1].

1. *Pro Fonteio,* XV, 33 : Sic existimatis eos hic sagatos braccatosque ver-

Cette diatribe contenait toute la rhétorique nécessaire pour produire une impression décisive sur un auditoire romain, dont elle flattait la vanité et dont elle ranimait les vieilles rancunes patriotiques.

Cicéron décrivait bien l'attitude et le geste de ces Gaulois, délégués à Rome par les *Volcae* et les *Allobroges,* qui, au lieu d'affecter les manières suppliantes des plaignants envoyés par une province pour demander justice, affichaient une tenue insolente, avaient le verbe haut et menaçant. Au IVe siècle, l'historien Ammien Marcellin [1] constatera encore que les Gaulois sont arrogants à l'excès *(sublatius insolescentes)* et qu'ils ont dans la voix des tons menaçants et terribles *(metuendae voces et minaces)*.

Mais ces Allobroges, dont les auditeurs de Cicéron ont vu avec indignation la démarche insolente et entendu avec effroi les paroles de menace, sont-ils responsables de tous les crimes dont le défenseur de Fonteius se plaît à les charger ? Le réquisitoire de l'avocat confond dans une même haine et dans un même mépris tout ce qui porte le nom de Gaulois ; et, d'ailleurs, il accuse spécialement le peuple gaulois d'actions scélérates qu'on peut reprocher à tous les peuples de l'antiquité.

L'impiété des Gaulois, tentée par les richesses du temple de Delphes, a essayé de le piller ; elle n'a pas hésité à assiéger le Capitole, défendu par la majesté de Jupiter, dieu des serments, comme le Ζεὺς Ὅρκιος des Hellènes ; mais quel est le peuple de l'antiquité qui, sûr de l'appui de ses dieux protecteurs, se soit abstenu d'attaquer les dieux protecteurs d'une autre nation ? Tous les héros historiques de la Grèce et de l'Italie ont suivi l'exemple du légendaire Diomède de l'*Iliade,* qui ne craignait pas de porter la main sur l'Aphrodite protectrice des Troyens. Dans le *De Bello Gallico,* César rendra hommage aux sentiments religieux des Gaulois. Il faut faire les mêmes réserves sur leur impiété que sur la mauvaise foi des Carthaginois.

César constate que, parmi les sacrifices des Gaulois, il en

sari... Vagantur laeti atque erecti passim toto Foro, cum quibusdam minis et barbaro atque immani terrore verborum .. ut caveretis ne, hoc absoluto, novum aliquid bellum Gallicum concitaretur.

1. Ammien Marcellin, *Histor.*, XV, XII.

était dans lesquels on immolait des hommes[1]. Mais les Romains, eux aussi, lorsque la terreur leur conseillait d'apaiser leurs dieux, n'avaient-ils pas l'habitude d'offrir en sacrifice des victimes humaines, tout particulièrement des hommes et des femmes de race gauloise ? Dans les moments de grand danger, Rome dévouait, comme victimes expiatoires aux dieux infernaux, un homme et une femme des nations qu'elle redoutait. Il est souvent question de couples gaulois enterrés vivants à une place déterminée du Forum Boarium[2]. Pline rapporte que cet usage barbare se maintint jusqu'à son temps[3], alors que, depuis la conquête de César, les sacrifices humains avaient disparu dans les Gaules.

Mais il est admis que les provinciaux, méprisés des Romains, doivent toujours avoir tort. Cicéron le dit lui-même : on ne peut pas comparer le citoyen le plus considérable de la Gaule au dernier des habitants de Rome[4]. Et l'apostrophe que l'Emilie de Corneille adresse à Cinna exprimera dans toute leur puérile intransigeance les sentiments orgueilleux de l'universalité des Romains :

> Pour être plus qu'un roi, tu te crois quelque chose ?
> Aux deux bouts de la terre en est-il un si vain
> Qu'il prétende égaler un citoyen Romain[5] ?

Cicéron tient à se faire l'interprète des préventions traditionnelles que les juges de Fonteius et le public qui assistait aux débats du procès conservaient à l'endroit des Gaulois, victorieux autrefois à cette journée de l'Allia, plus funeste encore que la journée où Rome fut prise[6]. Le défenseur de Fonteius sait cependant beaucoup mieux que les juges et le public du Forum ce que sont ces Gaulois de la Narbonnaise qu'il attaque

1. *De Bello Gallico,* VI, XVI.
2. Tite-Live, XXII, LVII, 6.
3. Pline, *N. H.,* XXVIII, II, 12.
4. *Pro Fonteio,* XII, 27 : Non modo cum summis civitatis nostrae viris, sed cum infimo cive Romano, quisquam amplissimus Galliae comparandus est ?
5. *Cinna,* acte III, scène IV.
6. *Epist. ad Attic.,* IX, V, 2 : Majores nostri funestiorem diem esse voluerunt Alliensis pugnae quam Urbis captae, quod hoc malum ex illo.

sans mesure. Dès ses débuts, il a plaidé pour P. Quinctius, qui exploitait en Gaule des pâturages où on élevait des troupeaux et des terres cultivées qui étaient d'un bon rapport[1]. Il s'est trouvé en relations avec les nombreux Romains qui avaient établi dans la Gaule Narbonnaise des exploitations industrielles ou commerciales. Il le rappelle lui-même dans le *Pro Fonteio* : « La Gaule est peuplée de négociants et de citoyens romains ; aucun Gaulois ne trafique sans le concours d'un citoyen romain ; aucune pièce de monnaie n'est en circulation dans la Gaule, qui ne soit mentionnée sur les registres des citoyens romains[2]. » Ces *negotiatores,* qui font le commerce en Gaule, comme les *negotiatores,* qui font le commerce en Sicile, sont des chevaliers, connus de Cicéron. Mais ceux de Sicile étaient des témoins à charge contre Verrès ; ceux de Gaule témoignent en faveur de Fonteius. Il est permis de supposer qu'ils étaient compromis dans les tripotages du propréteur ; et c'est en vertu de son pacte avec l'ordre équestre que Cicéron devait défendre Fonteius. Les villes de Sicile qui prenaient le parti de leur propréteur étaient suspectes à l'accusateur de Verrès : il ne trouve pas assez de railleries pour la *laudatio Mamertina* qui prétendait innocenter Verrès[3] ; il ne trouve pas assez de termes d'estime pour la *laudatio* des habitants de Marseille qui se portent garants de l'administration intègre de Fonteius[4]. Syracuse et Messine, ville des Mamertins, étaient complices du propréteur de Sicile : les Romains de la colonie de Narbonne, sentinelle avancée de la République, forteresse élevée contre les barbares[5], et les Marseillais, alliés courageux et fidèles qui ont souvent délivré Rome des attaques des Gaulois, sont les seuls parmi tous les habitants de la Narbonnaise dont il convienne d'entendre le témoignage, qui est en faveur de Fonteius.

1. *Pro Quinctio,* III, 12.
2. *Pro Fonteio,* V, 11.
3. *In Verrem* (II), V, XXII, 57.
4. *Pro Fonteio,* VI, 14.
5. *Pro Fonteio,* V, 13.

II

Six ans après qu'il avait attaqué les Gaulois — on a vu avec quelle violence — et défendu Fonteius — on ignore avec quel succès — le consul Cicéron se débattait au milieu des périlleux embarras que lui causait cette conjuration de Catilina, qu'il connaissait, mais que le manque de toute preuve décisive l'empêchait de dénoncer et de poursuivre suivant la rigueur des lois.

Les preuves nécessaires et si ardemment désirées devaient lui être fournies par des Gaulois appartenant à un des peuples qui avaient accusé Fonteius, par des Allobroges. On sait que, au moment de la conjuration, des Allobroges se trouvaient à Rome, délégués par leurs compatriotes pour porter certaines réclamations au Sénat. Lentulus tâcha de les attirer dans le parti de Catilina ; les Gaulois promirent ce qu'on voulut ; mais, bientôt après, saisis de scrupules et pleins d'inquiétudes, ils firent des révélations à Q. Fabius Sanga qui, en sa qualité de descendant de Q. Fabius Maximus Allobrogicus, vainqueur des Allobroges en 121, était le principal *patronus* de la nation soumise par son ancêtre. Prévenu par Fabius, Cicéron fit recommander aux Allobroges d'affecter le plus grand zèle pour la conjuration. Ils obtinrent les documents écrits qu'ils demandaient, disaient-ils, pour les communiquer à leurs compatriotes. Il fut convenu entre eux et Lentulus qu'ils accompagneraient les principaux des conjurés au camp de Catilina où l'alliance serait confirmée en présence du chef de la conspiration. Dans la nuit du 2 au 3 décembre, Cicéron fit arrêter les Allobroges et les conjurés auprès du pont Milvius, à trois milles de Rome.

Le 3 décembre au soir, le consul prononçait la *Troisième Catilinaire* devant l'assemblée du peuple. Il expliquait longuement comment le complot avait pu être découvert, grâce au témoignage des Allobroges — ce témoignage qui ne mérite aucune confiance, disait le défenseur de Fonteius. Mais, dans le discours consulaire, il n'est plus question de l'attitude insolente et des éclats de voix menaçants des accusateurs de Fonteius.

Les dénonciateurs de la conjuration sont des hommes sérieux et dignes qui exposent avec calme et méthode tout ce qu'ils savent; confrontés avec Lentulus, ils lui répondent catégoriquement en peu de mots qui l'accablent[1].

Il semble que les Allobroges mériteraient la plus grande part des éloges que le consul décerne à tous ceux qui ont collaboré à la découverte du complot. Mais il serait imprudent de trop exalter la conduite de ces barbares; il suffit d'en profiter. Et c'est aux dieux immortels, qui ont fait agir les députés des Gaulois, qu'il convient de rendre grâces : « Que des Gaulois, représentants d'un pays encore mal pacifié, citoyens de la seule nation à qui ne manquent peut-être ni le pouvoir, ni la volonté de nous faire la guerre, aient renoncé d'eux-mêmes aux plus magnifiques espérances, à l'empire que des patriciens venaient leur offrir, qu'ils aient préféré votre salut à leur propre fortune : je vous le demande, ne voyez-vous pas dans tout cela une manifestation de la volonté divine, alors surtout que ces Gaulois n'avaient pas besoin d'en venir aux armes, qu'il leur suffisait de se taire pour être les vainqueurs de Rome[2] ? » On se contente de décerner à ces agents de la divinité protectrice des Romains de magnifiques récompenses, au même titre qu'à Volturcius, ce complice de Catilina, qui avait dénoncé la conspiration[3].

Dans le *Pro Sulla,* prononcé en 62, discours où il s'agissait de défendre un neveu du dictateur accusé d'avoir pris part à la conjuration, Cicéron rappelle le rôle des Allobroges, ces dénonciateurs si véridiques de faits si importants[4] ; il loue leur zèle[5] ; il les comble d'éloges, parce que, dans les témoignages des Gaulois, le défenseur de Sulla ne trouve rien de compromettant pour son client.

1. *In Catil.,* III, IV, 9-10; V, 11 : Qui cum illi [Lentulo] breviter constanterque respondissent.

2. *In Catil.,* III, IX, 22. — La même idée se retrouve dans ces vers du *De Consulatu* cités dans le *De Divinatione,* I, XII, 21 :

Et clades patriae flamma ferroque parata
Vocibus Allobrogum patribus populoque patebat.

3. *In Catil.,* IV, III, 5 : Hesterno die praemia legatis Allobrogum Titoque Volturcio amplissima dedistis.

4. *Pro Sulla,* V, 17 : Allobroges, maximarum rerum verissimi indices.

5. *Pro Sulla,* XIII, 36 : Videte diligentiam Gallorum.

La même année où l'ancien consul vantait ainsi les Allobroges, leur pays était dévasté par les armées romaines.

Les députés que Lentulus, à la fin de l'année 63, avait essayé d'entraîner dans le complot formé contre le Sénat et le gouvernement régulier, étaient venus à Rome pour se plaindre des dignes successeurs de Fonteius qui les opprimaient. Victimes de déprédations et de cruautés, ils ne pouvaient rembourser les sommes énormes que les *negotiatores* leur avaient avancées à gros intérêts pour payer les impôts exorbitants exigés par l'administration romaine ; leurs biens allaient être confisqués, leurs enfants, vendus comme esclaves. Ils ne pouvaient espérer d'autre remède à leur situation misérable que la mort, puisque le Sénat ne voulait pas accueillir leurs plaintes[1]. Ils eurent la loyauté de ne pas trahir la République qui les réduisait à la ruine et au désespoir ; mais ils furent médiocrement récompensés de leur fidélité par les éloges que les *Catilinaires* leur accordaient de mauvaise grâce et par les *praemia* qu'on leur décernait. *Amplissima praemia,* dit Cicéron ; d'après Salluste[2], c'étaient simplement les *ducenta sestertia* — environ 40 000 francs — promis à tout homme libre qui donnerait des indications sur le complot[3] : il n'y avait pas là de quoi payer les dettes de la nation des Allobroges. On comprend que, n'ayant reçu d'autre satisfaction de Cicéron et du Sénat qu'ils avaient sauvés, les députés soient revenus chez eux fort mécontents.

Ce mécontentement se traduisit aussitôt par une révolte dont toute la responsabilité semble revenir à Cicéron : il aurait été si facile au consul, qui se vantait d'avoir sauvé la République, de faire donner satisfaction à ces victimes de Fonteius qui lui avaient fourni le moyen d'accomplir son œuvre de salut !

Commandés par Catugnat, les Allobroges se soulèvent, sortent de leurs frontières, envahissent la Gaule Narbonnaise, infligent une défaite à Manlius Lentinus, l'un des légats du propréteur C. Pomptinus. Mais l'armée de Catugnat, cernée par celles du propréteur et de ses deux légats, L. Marius et Servius Galba, fut anéantie en 61, sur les bords de l'Isère.

1. Salluste, *Catilina,* XL.
2. Salluste, *Catilina,* L.
3. Salluste, *Catilina,* XXX, 6.

En 56, dans son discours *De Provinciis Consularibus*, où, rallié à la politique de César, il demande que l'on maintienne le proconsul à la tête de sa province de Gaule, Cicéron célèbre la victoire de Pomptinus : « Il y a quelques années, un homme de cœur qui fut associé à mes travaux, à mes dangers, à mes desseins, C. Pomptinus, alors que s'était soulevée brusquement chez les Allobroges une guerre excitée par la scélérate conjuration de Catilina —, C. Pomptinus écrasa sur les champs de bataille et dompta définitivement ces barbares qui s'étaient attaqués à la République[1]. » Préteur pendant le consulat de Cicéron, Pomptinus avait dirigé l'arrestation des conjurés au pont Milvius[2] ; il avait pu reconnaître sur les champs de bataille les députés gaulois dont le témoignage avait, en 63, assuré le salut de la République ; il savait, aussi bien que Cicéron, comment la guerre des Allobroges avait été excitée par la scélérate conjuration de Catilina *(bellum Allobrogum hac scelerata conjuratione excitatum)*. Pomptinus réclama longtemps le triomphe pour sa victoire sur les Allobroges ; il l'obtint enfin, au mois de novembre 54. La correspondance de Cicéron nous apprend que ce ne fut pas sans difficulté : les préteurs Servilius et Caton et le tribun Q. Mucius Scaevola faisaient une violente opposition. Ce n'était pas que l'on eût des scrupules sur la légitimité de la guerre contre les Allobroges. Il n'était question que de formes : le méticuleux Caton rappelait que Pomptinus n'avait pas été nommé *imperator* par un décret régulier ; il criait que, lui vivant, Pomptinus ne triompherait pas, et Cicéron disait que, suivant sa coutume, Caton faisait beaucoup de bruit pour rien[3]. Pomptinus tenait à triompher ; Cicéron tenait à assister au triomphe de son ami. Pomptinus triompha ; mais il paraît que le cortège triomphal fut mis en désarroi par une émeute. Il est peu probable que parmi les injures qu'on lançait à Pomptinus il s'en trouvât à l'adresse du préteur de 63 qui ne craignait pas de triompher pour une victoire remportée sur le peuple gaulois

1. *De Provinc. Consular.*, XIII, 32.
2. *In Catil.*, III, II, 5. 6 ; VI, 14.
3. *Epist. ad Quintum fratrem*, III, IV, 6 ; *Epist. ad Atticum*, IV, XVI, 4, etc.

dont les députés avaient permis à Rome d'échapper à la destruction préparée par Catilina.

Les Allobroges étaient domptés. Au moment où César commença la conquête des Gaules, on les suspectait d'être assez mal disposés pour les Romains[1] — ce qui semble fort naturel. Mais le *De Bello Gallico,* qui ne mentionne aucune révolte de leur part, constate qu'en 52, malgré les sollicitations de Vercingétorix, ils refusèrent de s'associer à la guerre générale contre les Romains[2].

Quand, après la mort de César, Antoine s'insurge contre le Sénat, Cicéron apprend par les lettres de ses amis, D. Junius Brutus et L. Munatius Plancus, que les Allobroges restent fidèles au parti de l'ordre. Plancus se fortifie dans leur pays où il est bien accueilli[3]. Brutus a des conférences avec leurs députés et les auxiliaires qu'ils lui font envoyer l'aident puissamment à repousser l'armée d'Antoine[4]. Le vieux consulaire pouvait se rendre compte que les guerriers allobroges prêtaient leur concours au Sénat pour le débarrasser de la tyrannie d'Antoine, comme, vingt ans auparavant, les députés de leur nation avaient utilement travaillé à le sauver de la conspiration de Catilina.

III

Les *Philippiques* se gardent bien de mentionner le précieux concours prêté par les Allobroges à Plancus et à Brutus.

Tous les éloges de Cicéron sont pour cette *Gallia Cisalpina,* qui, soumise en 190, est depuis longtemps la *Gallia togata,* dont les habitants portent le costume des Romains, ont adopté leurs mœurs, leur civilisation, leur religion. La province administrée par le tyrannicide D. Junius Brutus, qui résiste à Antoine, est considérée par Cicéron comme le poste avancé qui défend Rome et la liberté; elle est la fleur de l'Italie, le

1. César, *De Bello Gallico,* I, VI, 3 : Allobrogibus... quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur.
2. *De Bello Gallico,* VII, LXIV, 5, 7.
3. *Epist. Famil.,* XI, XI, 1 ; XIII, 4.
4. *Epist. Famil.,* X, XI, 2 ; XV, 3 ; XXIII, 7.

boulevard de l'Empire romain ; tous les habitants de la Cisalpine, qu'ils appartiennent aux municipes ou aux colonies, n'ont qu'une seule pensée : défendre l'autorité du Sénat et la majesté du peuple romain[1].

Marseille, la ville grecque civilisatrice, alliée de Rome, obtient, dans tous les ouvrages de Cicéron, les mêmes éloges que la Gaule cisalpine : le défenseur de Fonteius vantait les mérites des *Massilienses, fidelissimi socii*. Dans le *Pro Flacco,* prononcé en 59, Cicéron fait un magnifique panégyrique de « cette ville qui, par ses institutions politiques et sa sagesse, l'emporte non seulement sur la Grèce, mais peut-être sur toutes les autres nations ; cette république qui, si loin des autres républiques grecques, de leur civilisation, de leur langue, isolée aux confins de la terre, entourée de nations gauloises, telle une île battue par les flots de la barbarie, est si bien gouvernée par l'habileté de ses magistrats qu'il est plus facile de louer que d'imiter ses institutions[2]. » L'éloge des lois, de l'administration, de la sagesse et de la vertu de Marseille est un lieu commun que Cicéron emprunte à Aristote[3] et qu'il replace ailleurs avec plus ou moins de développements[4].

Au moment de la guerre civile, l'orateur des *Philippiques* verra dans l'inimitié de César et d'Antoine contre Marseille une preuve de leur haine contre Rome elle-même. Ils se sont attaqués à tous les soutiens de la République, à l'ordre équestre, à l'ordre sénatorial, aux Marseillais, ces amis dévoués dont le concours a aidé les anciens Romains dans toutes leurs guerres transalpines[5].

1. *Philipp.*, III, v, 13 : Nec vero de virtute, constantia, gravitate provinciae Galliae taceri potest ; est enim ille flos Italiae, illud firmamentum imperii Romani, illud ornamentum dignitatis. Tantus autem est consensus municipiorum coloniarumque provinciae Galliae, ut omnes ad auctoritatem hujus ordinis, majestatemque populi Romani defendendam conspirasse videantur.
— *Philipp.*, V, XIII, 37 : Galliaque quae semper praesidet atque praesedit huic imperio libertatique communi.
2. *Pro Flacco,* XXVI, 63.
3. Aristote, *Politique,* VI, VII.
4. Cf. *De Re Publ.*, I, XXVII-XXVIII.
5. *Philipp.*, II, XXXVII, 94 : [Caesar inimicus] huic ordini, equestri ; Massiliensibus, omnibus quibus Rem publicam populi Romani caram esse sentiebat.

Furieux de la résistance que Marseille lui avait opposée, quand il passait par la Gaule pour aller combattre en Espagne les lieutenants de Pompée, César avait pris d'assaut à son retour la vieille alliée de Rome, coupable de se refuser à ouvrir ses portes au dictateur. Il avait voulu qu'une statue représentant Marseille figurât dans son cortège triomphal ; le tyran prouvait ainsi que c'en était fait de la République romaine : « Comme un symbole de notre empire perdu pour nous, nous l'avons vu porter Marseille dans son triomphe, triompher de cette ville sans le concours de laquelle nos généraux n'ont jamais obtenu de triomphe à la suite des guerres transalpines[1]. »

Cicéron, qui varie si souvent dans ses affections politiques, professe une admiration qui ne se dément jamais pour Marseille, la vieille alliée de Rome, et manifeste une haine et un mépris que rien ne peut modifier à l'endroit des Gaulois, ces éternels ennemis de la République, ces barbares féroces qu'on ne saurait comparer qu'aux sauvages espagnols et aux peuplades cruelles de l'Afrique[2].

En 56, dans le discours *De Provinciis Consularibus,* où il demande que le proconsul César soit maintenu dans son gouvernement de la *Gallia Cisalpina* et de la *Gallia Transalpina,* Cicéron fait un tableau effrayant de la Gaule transalpine : le pays est sauvage, la civilisation inconnue dans les villes, les habitants sont des barbares[3]. Quand César a passé les Alpes, à l'exception de la Narbonnaise qui donnait à la République une bande de terre, un simple sentier *(semitam tantum Galliae tene-*

— VIII, VI, 18 : [Massilia], urbs ea sine qua nunquam ex transalpinis gentibus majores nostri triumpharunt.

— XIII, XV, 32 : Quam sit huic rei publicae natus hostis Antonius qui tanto opere eam civitatem [Massiliam] oderit, quam scit huic Rei publicae semper fuisse amicissimam.

1. *De Offic.,* II, VIII, 28 : Ad exemplum amissi Imperii portari in triumpho Massiliam vidimus et ex ea urbe triumphari sine qua nunquam nostri imperatores ex Transalpinis bellis triumpharunt. — On a vu que la *Huitième Philippique,* prononcée au commencement de 43, reproduit (VI, 18) cette phrase du *De Officiis* qui avait été publié en 44.

2. *Pro Archia,* X, 25 ; *Epist. ad Quintum fratrem,* I, I, IX, 27 ; *Pro Flacco,* IV, 10. — Le *Pro Archia* est de l'an 62 ; la lettre à Quintus, de l'an 60 ; le *Pro Flacco,* de l'an 59.

3. *De Prov. Consul.,* XII, 29 : Quid illis terris asperius, quid incultius oppidis, quid nationibus immanius ?

bamus), tout le reste du pays était occupé par des nations hostiles, sans foi ni loi, sauvages, cruelles et belliqueuses, d'ailleurs à peu près inconnues[1]. Et Cicéron montre qu'il ignore ou qu'il affecte d'ignorer que les Gaulois appartiennent à une tout autre race que les Cimbres et les Teutons, quand, à propos des victoires remportées par Marius en 102, près d'Aix, et en 101, sur les bords de l'Adige, il s'écrie : « C. Marius lui-même, dont le divin et excellent courage releva le peuple romain, abattu par des défaites funestes, ne put que vaincre les hordes innombrables des Gaulois qui envahissaient l'Italie. Il ne pénétra pas, quant à lui, dans leurs villes, dans leur pays[2]. » Tout le monde attend de César l'écrasement et l'asservissement des Gaulois : « Depuis que notre Empire existe, parmi les sages politiques qui se sont occupés des intérêts de Rome, il n'en est pas un seul qui n'ait pensé que nous n'avons pas d'ennemis plus redoutables que les Gaulois[3]. »

Cette déclaration est très importante. Elle prouve quel était l'état général de l'opinion publique dont Cicéron, orateur populaire, magistrat élu par la démocratie, devait se faire l'interprète dans ses discours prononcés au Sénat ou à la tribune aux harangues, dans ses lettres adressées à ses amis et à d'autres que ses amis, dans ses ouvrages de philosophie lus par tous les hommes qui s'occupaient de politique.

Les Romains ont toujours gardé le cuisant souvenir de l'invasion gauloise et de la prise de leur ville, prédites par les oracles de Véies[4]. L'amour-propre des vaincus a prétendu que les assiégeants n'avaient pu pénétrer au Capitole que grâce à la ruse, en se glissant par un chemin souterrain[5] ; il a exalté le courage de Manlius qui les a précipités à bas de la forteresse[6]. Mais la terreur causée par le *tumultus Gallicus* est devenue proverbiale[7] ; et, quand on veut donner l'idée d'un temps de trouble

1. *De Prov. Consul.*, XIII, 33.
2. *De Prov. Consul.*, XIII, 32.
3. *De Prov. Consul.*, XIII, 33.
4. *De Divinat.*, I, XLIV, 100 ; II, XXXII, 69.
5. *Pro Caecina*, XXX, 88 : Cuniculum qua [Galli] aggressi erant Capitolium. — Cf. *Philipp.*, III, VIII, 20.
6. *De Domo*, XXXVIII, 101.
7. Cf. *In Catil.*, III, II, 4 ; *Philipp.*, VIII, I, 2.

et d'effroi, on ne peut mieux faire que rappeler cette *tempestas horribilis Gallici adventus*[1]. C'est pourquoi il convient de charger de tous les crimes ces Gaulois qui ont une vigueur redoutable *(robur)*, mais qui n'ont pas la piété et la religion *(pietas ac religio)*, et qui, par leur force brutale, ont terrorisé la République qu'ils scandalisaient par leur impiété[2]. Dans le *De Re publica*, ouvrage publié en 52 ou en 51, alors que les conquêtes de César avaient déjà ouvert et fait connaître la Gaule aux Romains, ouvrage destiné à des lecteurs plus lettrés que n'étaient les gens qui peuplaient le Forum et recevaient pour toute instruction celle qui leur était dispensée du haut de la tribune aux harangues, Cicéron parlait encore des sacrifices humains des Gaulois, dignes de ceux du légendaire Busiris ; il montrait les Gaulois s'avançant, l'épée à la main, pour moissonner les champs cultivés par leurs ennemis vaincus[3].

Après avoir fait remarquer avec raison, à propos du discours pour Fonteius, que « Cicéron mit au service de l'ex-proconsul[4] sa merveilleuse éloquence plus d'une fois employée au service des mauvaises causes », Henri Martin ajoute que « le druide Diviciac réconcilia Cicéron avec le nom gaulois par les belles qualités de son esprit et de son cœur, et par les hautes connaissances qu'il avait puisées dans les sanctuaires druidiques[5] ». Cette affirmation est gratuite. Dans le *De Divinatione*, Cicéron se fait dire par son frère Quintus : « La Gaule a ses druides, parmi lesquels j'ai connu moi-même l'Héduen Diviciac, qui fut ton hôte et ton panégyriste *(hospitem tuum laudatoremque)*, qui prétendait avoir la notion des causes naturelles, science que les Grecs nomment physiologie, et prévoir l'avenir, partie par les augures, partie par conjecture[6]. » Quand Cicéron prend la parole à son tour, loin de se faire le *laudator* de Diviciac, il ne dit rien de ce personnage qui fut son hôte, nous ne savons pour quelles raisons, lorsqu'il vint à Rome, en 63, délégué par ses

1. *De Re Publ.*, II, VI, 11.
2. *De Harusp. Resp.*, IX, 19.
3. *De Re Publ.*, III, VIII, 15.
4. On a vu que Fonteius avait été propréteur et non proconsul en Gaule.
5. Henri Martin, *Histoire de France* (édition de 1855), tome I, p. 128 et 131.
6. *De Divin.*, I, XLI, 90.

concitoyens les Héduens, qui demandaient l'appui du Sénat contre les Séquanais[1], et, en 58, chargé de solliciter, au nom de toutes les nations gauloises, l'appui de César contre Ariovisto[2]. Les entretiens que Cicéron a pu avoir en 63 ou en 58 avec le druide gaulois que, d'après les renseignements donnés par César, on devine orateur habile, politique réfléchi et prudent, savant très instruit, ne semblent pas avoir réconcilié le défenseur de Fonteius avec le nom gaulois : l'orateur du *De Provinciis Consularibus,* l'auteur du *De Re publica,* continue à répéter sur la barbarie et l'impiété des Gaulois toutes les erreurs traditionnelles, à rapporter toutes les légendes des guerres gauloises qui pouvaient exciter le chauvinisme romain.

Tous ces lieux-communs sont scrupuleusement reproduits par l'éloquence et par la poésie officielles du siècle d'Auguste, alors que la Gaule est définitivement vaincue et qu'on se plaît à célébrer la gloire de César, fondateur de l'empire, qui a délivré à jamais le Capitole des insultes gauloises et le monde romain du péril transalpin.

Anchise montre à Enée, parmi les plus illustres héros de Rome, M. Claudius Marcellus qui a sauvé sa patrie du *tumultus Gallicus* et suspendu dans le temple de Quirinus les armes enlevées à Viridomare, chef des Gaulois insubriens, qu'il a vaincu et tué de sa propre main[3]. Sur le bouclier d'Enée, Vulcain a représenté les Gaulois, dont la marche vers les sommets du Capitole est dénoncée par une oie au plumage argenté, précipités par Manlius du haut de la forteresse tarpéienne. On voit les barbares se glisser à travers les buissons, protégés par les ténèbres et la complicité de la nuit épaisse ; leurs cheveux et leurs satons rayés ont l'éclat de l'or ; leurs cous, blancs comme le lait, sont entourés de colliers d'or ; chacun des guerriers porte en main deux javelots alpins et leurs corps sont abrités par de longs boucliers[4]. Enée admire l'œuvre de Vulcain sans connaître les épisodes de l'histoire romaine qui y sont représentés : mais les lecteurs de l'*Enéide* savent bien quels sont

1. *De Bello Gallico,* I, XXXI, 9 ; VI, XII, 15.
2. *De Bello Gallico,* I, XXXI, 3.
3. *Enéide,* VI, v. 855-859.
4. *Enéide,* VIII, v. 652-662.

ces redoutables ennemis, décrits avec une exactitude si précise, qui ne pourront plus menacer le *Capitoli immobile saxum*.

Tite-Live répète presque textuellement les expressions de Cicéron, quand il fait dire par les députés de Rhodes dans leur discours au Sénat : « Nous avons appris que les habitants de Marseille jouissent auprès de vous de la même estime et de la même considération méritée que s'ils habitaient le centre de la Grèce. C'est que leur civilisation d'origine a su rester intacte, sans mélange, sans altération au milieu des nations barbares qui les entourent ; ils ont conservé leur langue, leur costume, leurs manières et surtout leurs lois, leur caractère national à l'abri de la contagion de leurs voisins[1]. »

Dans les deux discours qu'il adresse, en 189, à ses soldats, pour les encourager à la bataille contre les Gallo-Graeci, alliés d'Antiochus, et, en 187, après la fin de la guerre, au Sénat, pour demander le triomphe[2], Cn. Manlius Vulso reproduit tout le réquisitoire contre les Gaulois que Cicéron prononçait devant les juges de Fonteius. Le proconsul affirme, pour rassurer ses soldats, que Rome méprise la vanité du *tumultus Gallicus*[3]. Cette affirmation sera vraie au temps de Tite-Live ; elle ne l'était pas cent trente-trois ans avant le discours *De Provinciis Consularibus*.

H. de la Ville de Mirmont.

1. Tite-Live, XXXVII, LIV.
2. Tite-Live, XXXVIII, XVII et XLVII-XLIX.
3. Tite-Live, XXXVIII, XVII : Romanis, Gallici tumultus assuetis, vanitates notae sunt.

LA FAMILLE CELTIQUE

DEUXIÈME ARTICLE

L'importance spéciale des trois degrés d'ancêtres précédant le fils en ligne directe est commune au droit de l'Inde, à celui de la Grèce et à celui de Rome ; elle peut être considérée comme une règle du droit indo-européen. De là résultent les trois degrés de descendants en ligne directe chez les Gallois : l'ancêtre, c'est-à-dire le bisaïeul, ses fils, ses petits-fils, ses arrière-petits-fils, voilà la famille dans son sens étroit. Elle peut se développer à l'aide de collatéraux descendants d'ancêtres plus éloignés. M. B. W. Leist, *Altarisches Jus civile, erste Abtheilung*, 1892, a publié, p. 236, un tableau de la parenté paternelle, Ἀγχιστεία πρὸς πατρός, qui est identique au tableau donné ci-dessus de la famille ou *fine* irlandaise[1].

Mais à Rome, la désignation complète d'un citoyen comporte la mention de trois ascendants, sans parler de la tribu qui est une institution spéciale à Rome : *Marcus Tullius, Marci filius, Marci nepos, Marci pronepos, Cornelia tribu,* Cicero[2].

Le célèbre orateur athénien Isée, qui vivait au IVe siècle avant notre ère, parle des ascendants, γονεῖς ; et il en compte trois degrés auxquels on doit des aliments : 1° mère et père, μήτηρ καὶ πατήρ ; 2° grand-père et grand' mère, πάππος καὶ τήθη ; 3° le père et la mère de ces derniers ; il le dit dans son plaidoyer

1. Voir p. 182, cf. p. 10.
2. Marquardt, *Handbuch*, 2e édition, t. VII, p. 8.

TABLEAU DE LA PARENTÉ CHEZ LEIST :

3e groupe (*indfine.*)	2e groupe (*iarfine*)	1er groupe (*derbfine.*)	Parenté collatérale	Ligne directe	
				3. o trisaïeul (*indfine*).	
4. o arrière-grand-oncle.				2. o bisaïeul (*iarfine*).	
5. o	3. o grand-oncle.			1. o aïeul (*derbfine*).	
6. o	4. o	2. o oncle.		o Ego, père.	
	5. o	3. o cousin-germain.		1. o fils.	
		4. o cousin issu de germain.		2. o petit-fils.	(*gelfine.*)
				3. o arrière-petit-fils.	
				4. o fils d'arrière-petit-fils.	

sur la succession de Kiron[1]. C'est avec retranchement des femmes, la théorie des trois ancêtres consacrée dans l'Inde par la loi de Manu[2]. A Rome, la doctrine du droit attique se trouve chez Festus[3]; c'est la doctrine la plus ancienne des jurisconsultes romains qui, plus tard, ont étendu à l'infini le sens du mot parent, *parens*[4].

Dans l'Inde, les ancêtres plus anciens que le bisaïeul entrent dans la masse des *Rishi* qui, lorsqu'on célèbre le culte des ancêtres, perdent leur personnalité[5]. Ainsi la loi galloise est là-dessus d'accord avec le droit commun indo-européen.

Il peut sembler dur que la loi galloise refuse d'admettre le droit successoral des collatéraux au delà du sixième degré. Mais ici surgit une exception. Quelqu'un a été banni : ayant commis un meurtre qui l'expose à être tué par les parents du mort, il a quitté le pays sans pouvoir y rentrer, il est allé à l'étranger fonder une autre famille ; les membres de cette famille nouvelle ont un privilège dû à leur qualité d'absents : ils peuvent, jusqu'à la neuvième génération, venir réclamer la propriété qui devait échoir à leur ancêtre exilé ; celui qui se présente est, suppose-t-on, le neuvième homme, c'est le descendant au huitième degré de l'ancêtre à la succession duquel l'exilé n'a pas pris part, en sorte que : 1° cet ancêtre ; 2° sept générations qui séparent de lui le réclamant ; 3° le réclamant lui-même, donnent un total de neuf hommes. Le réclamant spolié fait une plainte à laquelle une loi galloise donne le nom de « grand cri sur l'abîme », *dyaspat uwch annuvyn*[6] ; une autre loi le nom de « grand cri sur l'emplacement », *diaspat uwch aduan*[7]. L'abîme,

1. *Oratores attici*, édition donnée chez Didot par Charles Mueller, t. I, p. 295 ; R. Dareste et B. Haussoullier, *Les plaidoyers d'Isée*, p. 158 ; cf. Leist, *Graeco-italisches Recht*, p. 20.

2. Leist, *Graeco-italisches Recht*, p. 21, note.

3. Parens vulgo pater aut mater appellatur, sed iuris prudentes auos et proauos, auias et proauias parentum nomine appellari dicunt ; éd. Mueller, p. 221.

4. Appellatione parentis non tantum pater, sed etiam auus et proauus et deinceps omnes superiores. Gaius au *Digeste*, l. L, t. XVI, loi 51.

5. Leist, *Altarisches ius civile*, p. 226-227.

6. *The venedotian Code*, l. II, c. XIV, § 2 ; *Ancient Laws and Institutes of Wales*, in-f°, p. 368.

7. *The gwentian Code*, l. II, c. XXX, § 10 ; *ibidem*, p. 368.

c'est la menace de forclusion si la famille de l'exilé laisse expirer avec le neuvième homme le dernier délai qui soit accordé à cette famille ; l'emplacement, c'est la propriété héréditaire que le descendant de l'exilé vient réclamer.

Ce qu'un traité de droit irlandais appelle « ongles sur doigts », *ingen ar méraib,* peut être un phénomène juridique analogue au privilège du neuvième homme. Le neuvième homme en Galles est, avons-nous vu, le descendant d'un exilé. Les parents appelés « ongles sur doigts » sont une branche de la famille « qui est séparée de la famille »[1], « en sorte », ajoute la glose « qu'elle n'a pas été avec eux ; elle s'éloigne de la famille, de telle manière qu'elle est pour eux en état d'absence pendant un temps »[2]. Seulement nous ne voyons pas jusqu'à quel degré est maintenu le privilège de l'ongle sur doigts. Les doigts, c'est la *gelfine.*

Mais ce privilège, pas plus que le droit de tout autre héritier, n'est conçu comme nous le comprenons aujourd'hui ; c'est un droit de copropriété sur la totalité du bien provenant de l'ancêtre commun. Les quatre branches de la *fine* sont théoriquement propriétaires indivis de la succession laissée par l'auteur de ces quatre branches. Il ne faut pas exagérer l'importance du commentaire ajouté au traité intitulé « Jugements sur abeilles », *Bech-bretha,* où l'on dit, semble-t-il, que la propriété d'un cours d'eau se partage entre les quatre branches de la famille, la source à la *gelfine,* le canal d'amont à la *derbfine,* le bassin à la *iarfine,* le canal d'aval à la *indfine*[3] ; il s'agit évidemment d'un cours d'eau qui fait mouvoir un moulin, c'est une propriété nécessairement indivise. Ce dont il est question dans ce texte, c'est de savoir à qui appartiennent les essaims d'abeilles qui se posent sur les bords de ce cours d'eau. Voici la réponse : sur les bords de la source, c'est la *gelfine* qui a le droit de s'emparer des essaims ; sur les bords du canal d'amont, la *derbfine* les prendra ; sur les bords du bassin, ce sera la *iarfine,* et, sur les

1. Dedlaid fri fine. *De fodlaib cinéoil túaithi* (*Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 286, l. 2).

2. Co nach acu robui, .i. delaigidh-si ri-sin-fine, gu m[b]i [i]n-a n-egmais athach. *De fodlaib cinéoil túaithi* (*Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 290, l. 11-12).

3. Gelfine .i. in tobor. Derbfine .i. in díre ó tobur gu lind. Iarfine in lind. Indfine ó lind sís (*Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 168, l. 9, 10).

bords du canal d'aval, ils seront propriété de l'*indfine*. Mais le cours d'eau reste propriété collective des quatre branches de la *fine*. De même, la propriété collective du sol par la *gens* est de droit dans la période la plus ancienne de l'histoire romaine[1]; l'*heredium*, propriété territoriale individuelle d'un demi-hectare, date du roi Romulus. De la copropriété familiale résulte en Irlande une conséquence : le bien de la famille, *fine*, venant de l'ancêtre commun, ne peut être aliéné sans le consentement de tous ceux qui descendent de cet ancêtre commun. Chaque membre de la *fine* peut faire annuler l'aliénation de ce bien quand cette aliénation n'a pas obtenu l'assentiment de toute la *fine*. On lit dans le *Senchus Mór* : « chaque homme de la *fine* « est capable de conserver le bien de sa *fine*, non de le vendre, « ni de l'aliéner d'une façon quelconque... Il peut attaquer les « contrats faits par sa *fine*[2]. » « Tout contrat que la *fine* ne ratifie « pas est attaqué, rejeté par elle... il n'atteint ni la *fine*, ni sa « terre, ni ses animaux, ni ses autres biens meubles[3]. » « Per- « sonne ne donne une propriété s'il ne l'a achetée lui-même, « sauf le cas où il aurait le consentement de sa *fine*, et il doit « laisser sa part de terre à sa *fine* en copropriété après lui[4]. »

De toutes ces règles il ne se suit pas que le *gavel-kind* gallois ait jamais existé en Irlande, c'est-à-dire qu'en Irlande pour maintenir l'égalité entre les membres de la famille on ait recommencé le partage du bien héréditaire, d'abord après le décès du dernier survivant des fils ou, si l'on veut, des frères, puis, quand le dernier des petits-fils, autrement dit des cousins germains, était mort, puis enfin lorsqu'avait disparu le dernier des arrière-petits-fils, c'est-à-dire le dernier des cousins issus de germains.

1. Ist das Geschlecht warscheinlich für das private Bodenrecht das älteste Träger gewesen. Mommsen, *Romisches Staatsrecht*, 1re édition, t. III, p. 22.

2. Is mesiuch cach fear fine cunái a fintiud, na [s]id[e] inrean, na [s]ide sannu... Is mesi im-us-fuich curu a fine. *Ancient Laws of Ireland*, t. II, p. 282, l. 7, 8, 9; cf. *ibidem*, l. 13-16.

3. Nach cor nad atuim fine, fo-n-úasnat, indarbenat... ni tascnai fine, na orbu, na beódil, na marbdil. *Ancient Laws of Ireland*, t. II, p. 288, l. 1-3.

4. Ni udbair nech seilb, acht mad ni do-ru-aicle fadesin, acht mad a comcétfaig a fine, ocus foracba a cuit tíre la fine a condilse dar-a-éise. *Ancient Laws of Ireland*, t. III, p. 52, l. 8-10.

Cependant, aux pages 129 et suivantes de l'ouvrage publié en 1894 par un avocat anglais, M. Laurence Ginnell, barrister-at-Law, sous ce titre : *The Brehon Laws, a legal Handbook,* on lit qu'il y avait en Irlande trois modes de dévolution de propriété. Le premier mode était celui qui s'opérait conformément aux règles du *gavel-kind,* le second était le partage de la propriété privée, le troisième était ce qu'on appelle *tanistry.*

Nous allons dire un mot de chacun de ces procédés en commençant par le dernier.

Tanistry est un mot fabriqué par les jurisconsultes anglais et substitué par eux à l'irlandais *tanaisteachd,* désignant la règle de droit aux termes de laquelle l'héritier d'un roi était, non pas son fils aîné, mais le plus âgé des membres de sa famille, par exemple son frère ou son neveu, quelquefois même un membre d'une autre famille. L'héritier présomptif d'un roi s'appelait *tanaise* ou *tanaiste* « second » du vivant de son frère, de son oncle ou de son prédécesseur quelconque. Dans le traité intitulé *Crith gablach,* littéralement « achat branchu », on lit ceci : « pourquoi quelqu'un est-il appelé *tanaise rig* « [ou second de roi] ? Parce que toute la tribu s'attend à le voir « régner sur elle sans opposition [1]. » Une autre expression pour désigner l'héritier présomptif d'un roi était *rig-domna,* « matière de roi [2] ». Les royaumes étant indivisibles, la *tanistry* ne donnait pas lieu à partage. La *tanistry* ne s'appliquait pas seulement à la royauté, elle s'appliquait aussi à d'autres dignités indivisibles correspondant à ce qu'on appelait en France des baronies [3].

Suivant M. Laurence Ginnell, la propriété privée donnait lieu à partage et les parts étaient égales, si ce n'est que la maison, ses dépendances et le matériel servant à l'exploitation

1. Tanassi rig ced ara n-eper ? Arindi frisaicci túath huili do rígiu cen cosnum fris. *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 328, l. 11-12.

2. Voir le traité intitulé *Fotha catha Cuncha* chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik,* p. 121, l. 6. On lit *rig damna* dans la glose du *Senchus Mór, Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 86, l. 9, et dans celle des *Heptades, Ibidem,* t. V, p. 226, l. 34. Ces deux textes placent le *rig-damna* dans la catégorie des gens de condition supérieure, *úas.*

3. Sur la *tanistry* en Écosse dans les Highlands, voir William F. Skene, *The Highlands of Scotland,* 2e édition, p. 104-106 ; sur la *tanistry* en général le mémoire spécial de M. P. Viollet, 1891, in-4°.

restaient indivisibles et appartenaient à un des fils, probablement au plus jeune. Ce serait ce qu'on appelait en France droit de maineté. Le droit de maineté a existé non seulement en France, mais aussi dans divers autres pays. En France, on l'a signalé au Nord-Est dans les coutumes de Valenciennes, d'Arras, de Cambrésis, des châtellenies de Lille et de Cassel[1], et à l'extrême Ouest dans le comté de Cornouaille, qui correspond à une partie du département du Finistère[2]. Hors de France, le droit hongrois du xve siècle attribue la maison paternelle au plus jeune fils[3], le *Corpus juris Georgici* lui donne le principal manoir[4]. Mais dans les lois anciennes de l'Irlande, on ne voit pas trace du droit de maineté; la règle était l'égalité du partage excepté quand il s'agissait des magistratures, c'est-à-dire de royauté, ou d'autres dignités inférieures, mais également impartageables.

Le droit de maineté n'y est pas plus mentionné que le *gavelkind*. Il ne manque pas de textes relatifs aux successions et nulle part n'apparaissent ces procédés exceptionnels de partage.

Dans les Heptades, il est dit qu'en sept cas on peut se mettre en possession sans devoir des dommages-intérêts, et un de ces cas est celui du frère qui, après partage accepté, prend possession de sa portion; il ne doit rien à son frère[5]. Le *Senchus Mór* parle deux fois du procès injuste par lequel on conteste au fils la succession de son père[6]. La glose émet l'hypothèse d'une attaque dirigée contre la filiation du défendeur; la question est de savoir s'il sera maintenu en qualité d'enfant légitime, ou si on le déclarera bâtard[7]. Dans un autre passage du même ouvrage on trouve mentionné le partage entre cohéritiers[8]. Suivant la

1. Article de Merlin, alors avocat au parlement de Flandres, dans le *Répertoire* de Guyot, t. XI, 1785, p. 79-86.
2. Paul Viollet, *Histoire du droit civil français*, 2e édition, p. 842.
3. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 273.
4. Le même, *ibidem*, p. 132.
5. *Ancient Laws of Ireland*, t. V, p. 206, l. 5-6; cf. p. 210, l. 4.
6. Im gu-liud mec a orb. *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 184, l. 18. Im gu-liud mec a-horba, *ibidem*, p. 236, l. 28-9. Par une contradiction fréquente, ce procès est mis à la fois dans les cas de saisie de cinq jours avec délai, p. 184, et dans les cas de saisie de cinq jours sans délai, p. 236.
7. Im amus do cenéoil do dénam de, dús in astaibther, no tuilithe doridh ris. *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 192, l. 4-5.
8. Athgabail rainde itir comorbaib. *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 214, l. 9-10.

glose, il s'agit de la succession d'un père et cette succession consiste en objets mobiliers ou en biens-fonds[1]. Le droit héréditaire des descendants existe du vivant même de l'ancêtre, il n'est pas comme chez nous subordonné à l'éventualité de la mort de l'ancêtre et le droit irlandais ne donne à ce point de vue aucune supériorité ni à l'aîné ni au puîné. On le voit, par exemple, dans le traité : « Des divisions de race dans la tribu, *De fodlaib cinéoil túaithi.* » Il y est dit que le père ne peut rien vendre sans le consentement de ses fils, de ses petits-fils, de ses arrière-petits-fils et des fils de ses arrière-petits-fils[2]. Cette énumération est identique à la liste des membres de la *gelfine* puisque la *gelfine* est composée, comme nous l'avons vu, du père et de ses descendants du premier au quatrième degré, le tout formant un total de cinq hommes. L'identité de ce groupe et de la *gelfine* a été fort bien comprise par le glossateur[3]. Or, ni le texte, ni la glose n'attribuent à un des descendants une situation privilégiée au préjudice de ses frères ou cousins au même degré.

Dans aucun des textes cités, il n'est question de parts inégales, on n'y voit apparaître, pas plus le droit de maineté que le droit d'aînesse.

Ce qui peut sembler particulier à l'Irlande, c'est l'hypothèse de l'indivision permanente. Des cohéritiers sont tenanciers pour une propriété qui n'est point partagée entre eux[4] ; ils labourent en commun[5] ; ils ont en commun une maison[6]. Suivant la glose, un des héritiers veut avoir sa part de cette maison[7]. Mais le texte ne dit pas que telle soit la cause du désaccord entre les copropriétaires. Il y a un terme de droit plus extraordinaire

1. Séoit áini rofacaib an athair acu... no im rainn a feráinn. *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 216, l. 7-8, 10.

2. Ni ren in t-athair ní sech macu, sech úa, sech iarmú[a], sech indúa. *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 286, l. 7-8.

3. *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 290, l. 17-18.

4. Comaithces, *Senchus Mór,* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 126, l. 4 ; p. 142, l. 19.

5. Comar, *ibid.*, p. 126, l. 3 ; p. 142, l. 17.

6. Im corus treibe itir comorbaib. « Pour droit de maison entre héritiers », *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 122, l. 19.

7. A cuit don tig do dénam .i. in-treb coitchenn, *ibidem,* p. 130, l. 31-32. « Pour faire sa part de la maison, c'est-à-dire la maison indivise. »

que la formule maison commune entre cohéritiers, *treb coitchenn*, c'est *comlebaid* « lit commun » des cotenanciers[1]; cette expression *comlebaid* « lit commun » se trouve dans un autre texte juridique irlandais quand il s'agit du lit de la prostituée[2]. On pourrait en conclure qu'en Irlande, à une époque reculée, la communauté des femmes entre frères a existé d'une façon générale comme, suivant Jules César, elle se pratiquait en Grande-Bretagne au Ier siècle avant notre ère[3]. Cela nous expliquerait pourquoi la légende irlandaise nous montre Clothru épouse simultanée de ses trois frères et par là mère de Lugaid, roi suprême d'Irlande, qui a trois pères dans le cycle épique de Conchobar et de Cuchulainn[4]. Cela expliquerait l'assertion probablement exagérée de saint Jérôme quand il prétend qu'en Irlande personne ne se marie, qu'aucun Irlandais n'a une épouse, mais que dans cette île chacun s'abandonne à ses passions de la même façon que les animaux[5]. Saint Jérôme écrivait antérieurement à la mission de saint Patrice, c'est-à-dire à une époque où il y avait en Irlande fort peu de chrétiens, mais son talent oratoire l'a, suivant toute vraisemblance, entraîné beaucoup trop loin.

Quoi qu'il en soit, en Irlande, la maison commune, le lit commun n'ont pas été attribués au puîné à l'exclusion de ses frères.

J'arrive au gavelkind. M. Ginnell emprunte sa doctrine sur ce point à Summer Maine, *Lectures on the early history of Institutions*, p. 99. Ce célèbre auteur puise sa doctrine dans un rapport fait par un magistrat anglais du XVIIe siècle. Ce rapport

1. Im comleptha comuitech, *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 126, l. 4; p. 142, l. 20.

2. Fír-faemaid i-sin aidchi dorcha cach aen i n-a comlebaid. « Vraiment elle reçoit pendant la nuit sombre chacun dans son lit commun. » *Do fastad cirt ocus dligid* « confirmation de loi et droit » (*Ancient Laws of Ireland*, t. V, p. 454 l. 4.

3. Uxores habent inter se deni duodenique communes, maxime fratres cum fratribus, *De bello Gallico*, l. V, c. 14. § 4.

4. Livre de Leinster, p. 23, col. 1, l. 51; col. 2, l. 1-3; cf. Ἐν Βρεττανίᾳ πολλοὶ ἄνδρες μίαν γυναῖκα ἔχουσι, Bardesane, écrivain du IIIe siècle, reproduit par Eusèbe, *Praeparatio euangelica*, VI, 10.

5. Scottorum natio uxores proprias non habet; nulla apud eos coniux propria est, sed, ut cuique libitum fuerit, pecudum more lasciuiunt. *Aduersus Ioiniianum*, II, 7 Migne, *Patrologia latina*, t. 23, col. 296 A.

concluait à imposer le droit anglais, c'est-à-dire la *English common Law,* à toute l'Irlande, à introduire en Irlande le droit du fils aîné à l'exclusion des autres fils sur la totalité de la propriété immobilière du père. Suivant ce magistrat, les successions étaient toutes dévolues en Irlande suivant les règles de la tanistry, ou suivant celles du gavelkind, c'est-à-dire, explique-t-il, qu'à chaque décès d'un membre d'une famille, on procédait à un partage par tête du bien de l'ancêtre commun. Ce n'est pas le gavelkind gallois et les lois anciennes d'Irlande n'offrent, à notre connaissance, aucun exemple de ce procédé bizarre qui doit, en Irlande, avoir été exceptionnel.

Ainsi, des trois systèmes de dévolution dont parle M. Ginnell, il y en a deux que les anciennes lois d'Irlande ignorent, comme elles ignorent le droit d'aînesse, ce sont le droit de maineté et le gavelkind, mais il y en a un que l'Irlande paraît avoir pratiqué dès les temps les plus anciens, c'est la tanistry quand il s'agit des dignités considérées comme impartageables. La principale de ces dignités est la royauté.

Dans les textes que nous avons cités, il n'est question que des hommes[1]. Des femmes, il n'est rien dit. Les femmes pouvaient recevoir de leur père ou de l'héritier de leur père une dot, mais elles n'héritaient pas. Parlons d'abord de la dot. Elle s'appelait en irlandais *tinol* ; *tinol* c'est l'apport de toute épouse légitime. L'absence de dot est une cause d'irrégularité dans l'union[2]. Quand le mari était de condition égale à celle de la femme, le tiers de la dot appartenait à la femme[3]. Telle est la règle posée, non par le *Senchus Mór,* mais par la glose la plus ancienne du *Senchus Mór.* Une glose plus récente du même traité supprime en partie la condition à laquelle cette première

1. Par exemple : Iarfine co tri feraib déc, « *Iarfine* ou famille d'après jusqu'à treize hommes » ; Indfine co secht firu déc, « *Indfine* ou famille de la fin jusqu'a dix-sept hommes ». *Lebar Aicle* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. III, p. 284, l. 5-7.

2. Ben... cen tinol, *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. II, p. 356, l. 7, 9. Glose : dia sétaib « de ses biens mobiliers », *ibid.,* p. 356, l. 24.

3. Trian tino[i]l le doc[h]um in comchinóil sin, « le tiers de la dot à elle vers cet homme d'égale condition ». Glose du *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. II, p. 346, l. 9.

glose subordonne le droit du mari ; le mari, dit cette nouvelle glose, a les deux tiers de la dot et la femme un tiers seulement, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas égalité de condition entre les deux époux, à moins que la femme ne soit de rang inférieur au rang du mari [1]. Mais cette attribution d'une partie de la dot au mari semble être de date relativement moderne. Elle est due à l'influence du droit romain qui donnait au mari la jouissance de toute la dot. Elle a été introduite probablement par le clergé chrétien. Dans un document plus ancien, le début du *Táin bó Cúailnge,* la reine Medb apparaît avec une fortune mobilière indépendante de celle de son mari et à peu près de même valeur que celle de ce mari, le roi Ailill [2].

Tinol, nom de la dot en irlandais, veut dire primitivement « collecte, assemblage ». En effet, la dot irlandaise comprend, outre le don fait à la future épouse par le père ou par l'héritier du père, les cadeaux offerts à cette future épouse par les parents et les amis. En droit gallois, la dot s'appelle *agueddy* ou *gwaddol,* elle est donnée au mari par le père de la femme le lendemain de la nuit des noces [3]. Une autre expression apparaît dans les textes juridiques et littéraires gallois, c'est *argyfreu* [4], paraphernaux, en breton *argourou,* d'abord *argobrou* [5] pour un primitif **are-co-br-oues* signifiant « apport » et où *br* est la forme réduite de la racine BHER « porter » [6]. Jules César nous apprend que l'usage de la dot existait en Gaule au Ier siècle avant notre ère [7]. On le rencontre déjà dans la loi d'Hammourabi, pro-

1. Trian tinoil aicce-si masa hingen graidh fheine co mac graid fheine, no ingean graidh fhlatha co mac graidh fhlatha, no hingen graidh fhlatha co mac graidh fheine, ocus dá trian tinoil ac an fhir. « Le tiers de la dot est à elle : « 1° si, étant roturière, elle épouse un roturier ; 2° si, étant noble, elle « épouse un noble ; 3° si, étant noble, elle épouse un roturier ; et les deux « tiers de la dot appartiennent au mari. » Glose du *Senchus Mór* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. II, p. 350, l. 7-10.

2. Voyez l'analyse du *Táin* par M. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXXVIII, p. 443-444, et la traduction abrégée de M. Standish Hayes O'Grady, chez Eleanor Hull, *The Cuchullin saga,* p. 114.

3. *The Venedotian Code,* dans *Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-f°, p. 223, in-4°, t. I, p. 456, etc.

4. Silvan Evans, *A Dictionary of the welsh Language,* p. 357.

5. Maunoir, *Dictionnaire françois-breton-armorique,* p. 45.

6. Victor Henry, *Lexique étymologique du breton moderne,* p. 16.

7. Viri quantas pecunias ab uxoribus dotis nomine acceperunt, tantas ex

mulguée à Babylone il y a environ quatre mille ans. On trouve dans ce vieux texte un terme spécial pour la désigner, ce mot est *šeriiqtu* ou *širiktu*[1]. La dot se montre aussi à nous chez les Juifs dans les livres de Josué, des Juges et de Tobie[2]. On la rencontre en Hongrie[3]. Elle a existé en général chez tous les Indo-Européens, sauf chez les Arméniens[4].

Les Grecs l'ont appelé φερνή. Ce mot apparaît pour la première fois chez Eschyle, mort en 456 ; on le trouve au vers 979 des *Suppliantes*, Ἱκέτιδες[5]. Mais la dot se rencontre déjà sans le mot φερνή dans l'*Iliade*. Au neuvième chant, Agamemnon propose de donner en mariage une de ses trois filles au mécontent et boudeur Achille. Pour sa fille il n'exigera pas le prix d'achat que l'usage consacrait et qu'on appelait en grec ἕϝεδνα, de plus, il lui donnera en mariage sept villes ; l'expression par laquelle il désigne cette dot est μείλια[6], forme grecque du slavon ecclésiastique *milo* « dot »[7].

La dot existait aussi chez les Germains. Par dot, nous n'entendons pas le don fait par le mari à la femme, ce qu'on appelle en français douaire, en latin *donatio ante nuptias* ou *propter nuptias*[8] et qu'abusivement les législateurs du moyen âge

suis bonis aestimatione facta cum dotibus communicant. *De Bello Gallico*, l. VI, c. 18, § 1.

1. D. H. Müller traduit par *Mitgift* ce mot qu'il écrit à l'accusatif *šeriigta* (articles 142, 149, 163, 164, 171, 172, 173, 174, 176), *šeriqtam* (articles 138, 172, 176 *a*, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184) ; génitif *šeriiqti* (articles 162, 163, 164, 167), *šeriiqtim* (article 176). Kohler lit *širiktu* et traduit *das eingebrachte Gut, Geschenk* ou *Mitgift*.

2. *Josué*, XV, 18, 19 ; *Juges*, I, 15 ; *Tobie*, VIII, 24.

3. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 258.

4. On l'apprend par un texte légal du bas empire romain, *Novelle*, XXI ; cf. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 121.

5. Ὡς ἐφ' ἑκάστῃ διεκλήρωσεν
Δαναὸς θεραποντίδα φέρνην.

« Ainsi qu'à chacune d'elles Danaos assigna des femmes esclaves en dot. »

6. *Iliade*, IX, 146-157. Sur la dot en Grèce, voyez R. Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 62.

7. Curtius-Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5e édition, p. 329. Prellwitz, *Etymologisches Woerterbuch der griechischen Sprache*, p. 194. Sur l'obligation de doter les filles en Grèce et à Rome, voir B. W. Leist, *Graeco-italische Rechtsgeschichte*, p. 75 ; Dareste, *Les plaidoyers civils de Démosthène*, t. I, p. XXXII.

8. *Institutes de Justinien*, l. II, titre VII, § 3 ; cf. Paul-Frédéric Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, p. 941.

désignent par le mot *dos*. Nous prenons le mot dot dans le sens que les jurisconsultes romains attribuaient au mot *dos*.

Chez Tacite, dans sa *Germania*, on voit des armes apportées par l'épouse au mari[1]. La loi des Alamans parle du droit qu'après la mort de son mari la femme a sur ce qu'avec elle-même elle a, en se mariant, apporté de la maison paternelle[2]. La loi des Bavarois se sert à peu près de la même formule pour exprimer la dot[3]. Nous trouvons aussi la dot dans l'ancien droit de la Suède et de la Norvège[4].

Enfin, la dot nous apparaît dans le droit le plus ancien des Perses[5] et des Slaves[6].

La dot en droit romain est chose trop connue pour que nous en parlions ici un peu longuement[7]. Cependant nous avons deux observations à faire. La première est que les jurisconsultes romains distinguaient la *dos profectitia* de la *dos adventitia*. La *dos profectitia* était celle qui provenait des biens du père, la *dos adventitia* avait une autre origine quelconque[8]. La seconde observation est que les jurisconsultes romains ne confondaient pas avec la dot les *nuptialia dona*[9], le *nuptiale munus*. Deux jurisconsultes romains, Gaius et Ulpien, donnent comme exemple de *nuptiale munus* le cadeau de noces fait par un tuteur à la mère de son pupille quand, fatiguée du veuvage, cette dame se remarie[10]. Les Irlandais confondaient sous un même nom la *dos profectitia*, la *dos adventitia* et les *nuptialia dona*, ou *nuptialia*

1. Ipsa armorum aliquid viro offert, *Germania*, c. 18.
2. Quicquid de sede paternica secum adtulit. *Lex Alamannorum*, c. LIV (LV). *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Leges*, t. V, p. 112.
3. Quicquid de rebus parentum ibi adduxit. *Lex Bajuvariorum*, 7, 14.
4. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 287, 288, 324 ; cf. Jacob Grimm, *Deutsche Rechts alterthümer*, 2e édition, p. 479.
5. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 108.
6. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 168, 189, 190, 238.
7. Voir sur la dot en droit romain, Voigt, *Die XII Tafeln*, t. II, p. 714-720 ; *Roemische Rechtsgeschichte*, t. II, p. 553 et suivantes.
8. Ulpien, livre XXXI *ad Sabinum*, fragment inséré au Digeste, livre XXIII, titre III, 5. Cf. Voigt, *Roemische Rechtsgeschichte*, t. II, p. 554, note 17 ; P. F. Girard, *Manuel élémentaire de droit romain*, p. 874.
9. Cicéron, *Pro Cluentio*, IX, 28.
10. Digeste, livre XXVI, titre VII, loi 13, § 2 ; l. XXXVII, titre III, loi 1, § 5 ; cf. Moritz Voigt, *Roemische Rechtsgeschichte*, t. II, p. 543, note 62.

munera. De là, en Irlande, pour la dot, le nom de *tinol* « collection », « assemblage », expression qui comprend sous la même dénomination le don du père et les dons des autres parents ou amis de la future épouse.

Dans le droit indo-européen le plus ancien, la femme mariée, étant sortie de la famille de son père pour entrer dans la famille de son mari, perdait tout droit à la succession paternelle et la femme non mariée ne pouvait prétendre qu'à une dot, ordinairement mobilière[1]. Cette législation s'est maintenue en Danemark jusqu'au XIe siècle[2], en Suède jusqu'au XIIIe[3]. De là cette règle si connue du droit des Francs saliens : « Que de la « terre salique aucune part héréditaire n'arrive à une femme[4] » ; et la règle analogue des Francs Ripuaires : « Tant que, dans la parenté du défunt, il y aura des hommes, aucune femme ne pourra hériter de la terre que le défunt a lui-même héritée de ses aïeux[5].

La loi babylonienne d'Hammourabi exclut également, en principe, de la succession paternelle, la fille dotée. *Aplu*, « part dans la succession du père »[6], c'est dans cette loi une part de fils[7]. Dans les articles de ce monument législatif où les héritiers du père sont désignés par leur titre à la succession, on voit partout apparaître le fils, *mâru*, les fils, *mârê*, nulle part, sauf

1. Voir là-dessus Sumner Maine, *Études sur l'ancien droit et la coutume primitive*, traduction française, p. 121 et suivantes.

2. J. Grimm, *Deutsche Rechts-alterthümer*, 2e édition, p. 407.

3. J. Grimm, *ibidem* ; R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 287.

4. Dans la *Lex emendata*, LXII, 6, on lit : De terra vero salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terrae hereditas perveniat. Les *codices*, 7, 8, 9, 10, offrent la même doctrine en des termes légèrement différents. Mais les *codices*, 1, 2, 3, 4, 5 et 6 n'excluent les filles que s'il y a des fils. *Lex Salica*, édition Hessels et Kern, col. 379-387.

5. Cum virilis sexus extiterit, femina in hereditatem aviaticam non succedat.

6. Articles 137, 172, 178, 180, 182.

7. Le P. Scheil, grande édition, p. 68, traduit « part de fils » ; aux pages 88, 89, 90, il a écrit moins exactement « part d'enfant ». MM Kohler et Peiser traduisent, art. 137 et 172 et « einen Teil wie einem Sohn » ; art. 178, « Sohnschaft » ; art. 180, « einen Anteil wie ein Sohn » ; enfin à l'art. 182, ils substituent *Kind* à *Sohn*. M. Müller a écrit, art. 137, « einen Anteil wie den eines Sohn » ; art. 172, « einen Teil » seulement, mais art. 178, 182, « Kindes anteil » ; art. 180, « einen anteil wie ein Kind erhält ». Il ne faut voir qu'un défaut de précision dans l'emploi de *Kind* pour *Sohn*.

une exception dont nous parlerons plus bas, la fille, *mârat*, n'est mentionnée. L'article 165 prévoit le cas où le père a fait une donation à son fils préféré ; ce fils garde ce que son père lui a donné, les frères partagent le reste du bien qu'avait le père ; de leurs sœurs il n'est pas question. Dans l'article 167 il est parlé d'un homme qui a eu successivement deux femmes et des fils de chacune d'elles. L'apport de chacune des mères appartient à ses fils, mais le bien du père se partage entre tous les fils sans distinction entre ceux du premier lit et ceux du second ; des filles, pas un mot.

A la fille non mariée que le père n'a pas dotée, la loi d'Hammourabi donne seulement droit à une dot viagère, cette dot est égale aux parts de ses frères et leur revient quand elle meurt (art. 180). Cette règle ne s'applique pas aux filles consacrées au service des temples, soit comme vierges, soit comme prostituées, et que leurs pères n'ont pas dotées ; ces deux catégories de filles ont seulement à titre viager le tiers de la part qu'elles obtiendraient si elles étaient d'un autre sexe (art. 181). Toutefois les prêtresses de Marduk ont un privilège, c'est de pouvoir, par testament, disposer de la part d'héritage qu'elles ont obtenue après la mort de leur père quand, avant de mourir, leur père ne les avait pas dotées (art. 182).

On trouve ailleurs d'autres modifications au droit primitif. Une de ces modifications est le droit pour les filles d'hériter à défaut de fils. Il fut introduit chez les Francs par un édit de Chilpéric Ier, roi de Soissons, 561-584[1]. On le rencontre dans la législation mosaïque[2], en Chine[3], en Pologne[4], chez les Slaves du Sud[5], chez les Russes[6], chez les Tchèques[7], dans les pays scandinaves[8], enfin, dans la législation d'Athènes,

1. *Edictum domni Chilperici regis*, § 3, chez Boretius, *Capitularia regum Francorum*, tome Ier, p. 8.
2. Nombres, c. XXVII, verset 7 ; cf. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 26.
3. R. Dareste, *Nouvelles études d'histoire du droit*, p. 297.
4. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 198.
5. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 227.
6. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 217-220.
7. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 168.
8. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 288.

sauf une réserve : la fille d'un Athénien mort intestat héritait quand elle n'avait pas de frère, mais c'était à condition d'épouser un parent de son père ; encore n'avait-elle pas le choix, elle devait épouser parmi ces parents le plus proche de ceux qui voulaient bien la prendre pour femme. En cas de doute, un jugement décidait quel devait être l'époux [1]. On trouve le même droit chez les Ossètes, peuple iranien du Caucase [2]. Chez les Juifs, il était prescrit aux femmes de se marier dans leur tribu [3].

Dans la législation la plus ancienne de la partie méridionale du pays de Galles, la fille héritait à défaut de fils, et cela sans que la loi lui imposât l'obligation d'épouser un parent [4].

Le droit de la fille à défaut de fils dans la partie méridionale du pays de Galles paraît avoir existé en Grande-Bretagne au 1er siècle de notre ère. Prasutagus, roi des *Iceni,* n'avait évidemment pas de fils quand, vers l'an 60 de notre ère, craignant l'ambition des Romains et voulant assurer une part d'héritage à ses filles, il fit un testament où il les instituait héritières en leur donnant pour cohéritier l'empereur Néron [5]. Les *Iceni,* sujets de Prasutagus, habitaient dans la partie Sud-Est de la Grande-Bretagne. Leur principale ville, *Venta Icenorum,* était située non loin de Norwich, dans le comté de Norfolk.

Au même moment, plus au Nord, chez les *Brigantes,* dont une des villes était *Eburacum,* York, régnait une femme, Cartimandua, qui, mécontente de son mari, épousa l'écuyer de

1. La fille héritière de son père s'appelait, chez les Athéniens, ἐπίκληρος. Voir sur ce point les textes réunis par Samuel Petit, *Leges Atticae,* p. 441 et suivantes. Cf. R. Dareste, *Nouvelles études d'histoire du droit,* p. 21 ; *Les plaidoyers civils de Démosthène,* t. I. p. XXXI, XXXII. Par testament, le père qui n'avait pas de fils pouvait léguer ses filles avec ses biens aux époux que par ce testament il leur choisissait. Plaidoyer d'Isée sur la succession de Pyrrhos, § 68. Didot, *Oratores attici,* t. I, p. 258, l. 38-43.

2. R. Dareste, *Études d'histoire du droit,* p. 145.

3. *Nombres,* c. XXXVI, v. 8.

4. Onnybyd y berchennawc tir etiued arall namyn merch, y verch a-vyd etiued or holl tir. « Si le propriétaire d'une terre n'a pas d'autre héritier qu'une fille, la fille sera héritière de toute la terre. » *The Dimetian Code,* livre II, chap. XXIII, article 7 ; *Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-fo, p. 267 ; cf. F. Walter, *Das alte Wales,* p. 437.

5. Tacite, *Annales,* livre XIV, c. 31 ; cf. l'article de M. Henze sur Boudicca, dans *Paulys Real-encyclopaedie,* édition Wissowa, 5e demi-volume, col. 796-797.

ce mari. Elle était déjà sur le trône en 51, elle y resta jusqu'en 69[1].

Dans le vieux droit de la région septentrionale du pays de Galles, contrairement au droit de la région méridionale, la préférence archaïque pour les mâles persiste, sauf une réserve. En principe, les femmes ne peuvent hériter parce que, si une femme héritait, il y aurait deux patrimoines réunis dans la même main, celui du père du mari et celui du père de la femme. Ce danger disparaît quand le père et les frères de la femme lui font épouser un étranger; car celui-ci n'a pas de patrimoine, et le consentement de la famille au mariage, sans donner à la femme droit à l'héritage de son père, donne aux fils de la femme droit à l'héritage de leur aïeul[2]. C'est un système opposé à celui des Athéniens et des Ossètes, chez lesquels la fille, qui n'a pas de frère, ne peut hériter qu'en épousant un parent. L'idée galloise est que l'étranger, entrant dans la famille, lui apporte une force et que le neveu, fils de l'étranger, deviendra le continuateur de l'aïeul, sera en quelque sorte le fils de l'aïeul.

Cette idée apparaît dans la législation la plus ancienne de l'Inde; suivant cette législation, « la fille ne succède pas, mais « le fils de la fille succède, et même succède comme fils si le « père, en donnant sa fille en mariage, s'est expressément « réservé le fils à naître[3] ». Chez les Ossètes, peuple

1. Tacite, *Annales,* livre XII, c. 36, 40; *Histoires,* livre III, c. 45; cf. Stein, *Paulys Real-encyclopaedie,* éd. Wissowa, 6e demi-volume, col. 1627.

2. Herwyd gwyr Gwyned ny dyly gwreic caffel trew tat, cany dyly deu ureynt or un llau... Na dyly meybyon un wreic trew tat o uamwys namyn meybyon un wreic, sew yu honno gwreyc a rodho y that ay brodyr y alldut. *The Venedotian Code,* livre II, chap. xv, art. 1 et 2. *Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-fo, p. 84-85.

Oderwyt roy Camaraes y alldut, a bot plant meybyon uthunt, e plant adele tref tat o uamuys, eythir na deleant ran or tetyn breynyaul hyd e tredet dyn, eythyr mab alldut o pennaet. « Si une Galloise est donnée en mariage « à un étranger et s'ils donnent le jour à des fils, leurs fils ont, du chef de « leur mère, droit à la propriété de son père, mais ils n'ont pas droit à une « part du bien principal jusqu'à la troisième génération, à moins que l'étran- « ger, leur père, ne soit fils d'un chef. » *The Venedotian Code,* l. II, c. 1, article 59: *Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-fo, p. 46. Si mulier indigena detur exuli, filii ejus partem hereditatis habebunt praeter sedem principalem. *Leges Wallicae,* livre II, chap. xi, art. 32; *Ancient Laws and Institutes of Wales,* in-fo, p. 790.

3. R. Dareste, *Etudes d'histoire du droit,* p. 74.

iranien du Caucase, l'adopté est généralement le fils de la sœur[1].

A Rome, Jules César n'ayant pas d'enfants, au moins pas d'enfants légitimes, adopta le petit-fils de sa plus jeune sœur. Julia, la seconde des deux sœurs de C. Julius Caesar, avait épousé M. Atius Balbus. De ce mariage naquit Atia qui épousa C. Octavius. C. Octavius et Atia eurent un fils, nommé, comme son père, C. Octavius. C. Julius Caesar l'adopta et, après cette adoption, ce jeune C. Octavius s'appela C. Julius Caesar Octavianus; il reçut plus tard le surnom d'*Augustus*, c'est l'empereur Auguste[2]. Tous ces faits s'expliquent par l'influence naturelle des filles sur les pères, des sœurs sur les frères, des nièces sur les oncles. Leur pouvoir est analogue à celui des femmes sur les maris, dont il existe dans cet ordre d'idées un exemple célèbre: l'adoption de Tiberius Claudius, l'empereur Tibère, par Auguste, a été l'œuvre de la femme d'Auguste, Livia, qui avait eu Tibère d'un premier mari. Il n'y a pas lieu de chercher l'origine de ces faits dans un matriarchat légendaire dont l'existence préhistorique est encore à démontrer.

On trouve en Irlande, comme dans l'Inde, comme chez les Ossètes, comme dans la région septentrionale du pays de Galles, une faveur spéciale accordée au fils de la fille ou de la sœur. Le droit d'hériter accordé à ce fils quand il est né d'un père étranger est un privilège inscrit dans la loi et non un acte isolé tel que l'adoption de C. Octavius par Jules César.

Le *Senchus Mór* met dans la liste des saisies qui comportent un délai de dix jours celle qui a pour objet le partage de la succession immobilière laissée par le fils d'un neveu, fils lui-même d'une sœur[3].

Ce partage n'apparaît pas dans la partie la plus ancienne du *Senchus Mór*, celle qui concerne la saisie immédiate. Il y a deux sortes de saisie, l'une, la plus récente, est précédée d'un comman-

1. R. Dareste, *Études d'histoire du droit*, p. 145.

2. De Vit, *Totius Latinitatis Onomasticon*, t. III, p. 645, 653; *Paulys Real-encyclopaedie*, édition Wissowa, 4e demi-volume, col. 2253, 2370.

3. Im orba mic niath do comruind, *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 202, l. 3-4; p. 206, l. 16: *Niath*, génitif de *nia*, est glosé par *mac sethar* « fils de sœur », même volume, p. 206, l. 16.

dement et à la suite de ce commandement se place avant la saisie un délai égal à la durée du séjour en fourrière qui suit la saisie[1]. Dans l'autre sorte de saisie, qui est la plus ancienne, il n'y a pas de délai entre le commandement et la saisie. A la saisie immédiate sont consacrées les pages 214-250 du tome Ier des *Ancient Laws of Ireland*; il n'y est pas dit un mot de propriété appartenant à des femmes.

Deux fois il y est question de succession; dans un cas c'est la succession d'un père[2], dans l'autre, c'est la succession d'un homme mort[3]. La succession de la mère et les immeubles possédés par les femmes apparaissent au traité de la saisie avec délai[4].

Ce traité est postérieur à l'année 500 ou environ, date de l'établissement des Irlandais en Écosse, car la coutume introduite en Écosse par les Irlandais et qui a survécu dans les Highlands refusait aux femmes tout droit de succession[5].

En Irlande, les filles héritaient-elles seulement à défaut de fils? Si nous consultons la collection canonique irlandaise, qui date de l'an 700 environ après J.-C., il semble évident qu'ab intestat à cette date, les filles héritaient à défaut de fils ou, si l'on veut, les sœurs à défaut de frères[6], ainsi que l'avait décidé chez les Francs l'édit de Chilpéric Ier, 560-584; mais aussi vers l'an 700, en Irlande, il était recommandé par un texte ecclésiastique aux pères qui avaient des fils et des filles d'assurer par testament une part de leur succession à leurs filles[7]. C'est ainsi

1. *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 120-207.

2. Athgabail comorba conrandat curu a n-athur. « Saisie pratiquée contre des cohéritiers afin qu'ils partagent les contrats de leur père. » *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 216, l. 3; p. 226, l. 12.

3. Im thobach do comorba fir mairb, « pour saisie contre héritier d'un homme mort, » *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 236, l. 24-25.

4. Par exemple: comorbus a mathar, « héritage de sa mère »; bantellach, « prise de possession d'immeuble par femme ». *Ancient Laws of Ireland*, t. I, p. 147, l. 31, 32; p. 148, l. 1.

5. William F. Skene, *The Highlanders of Scotland*, 2e édition, p. 106. Sur la date de l'établissement des Irlandais en Écosse, voyez les Annales de Tigernach éditées par Withley Stokes, *Revue Celtique*, t. XVII, p. 124.

6. *Die Irische Kanonen-sammlung*, l. XXXII, c. 19, 2e édition de Wasserschleben, p. 115. On y trouve donnée, d'après saint Jérôme, la reproduction de la loi judaïque, *Nombres*, chap. XXVII, versets 1-9, qui attribue à la fille la succession du père mort sans laisser de fils.

7. De eo quod dare debet pater hereditatem filiae inter fratres suos. *Die irische Kanonen-sammlung*, t. XXXII, titre du chapitre 17, p. 115.

qu'en France déjà, au VIIe siècle, nous voyons dans une formule de Marculfe un père, violant la loi des Francs Saliens, décider que sa fille aura dans l'héritage, venant de son père à lui, *in alode paterna,* une part égale à celle de ses fils à lui, de ses frères à elle[1]. Dans une autre formule de Marculfe, le père appelle à sa succession, non pas sa fille, alors défunte, mais les fils de sa fille, en concurrence avec leurs oncles, ses fils à lui[2].

Il semble, avons-nous dit, que le testament a été aussi en Irlande la forme adoptée par les pères pour faire arriver au nombre de leurs héritiers les fils de leurs filles. Cela résulte des termes dont s'est servi la collection canonique irlandaise citée plus haut. Cette doctrine est confirmée par une expression consacrée dans les vieux textes juridiques irlandais. La succession que la fille a eue de son père est appelée héritage de main et de cuisse, *orba cruib ocus sliasta*[3], moins exactement héritage de main ou de cuisse, *orba cruib no sliasta*[4].

Cette expression est empruntée à la *Genèse* où l'engagement contracté par le mandataire chargé d'exécuter les dernières volontés d'un mourant n'est pas seulement contracté verbalement avec serment, mais est accompagné d'un geste symbolique qui consiste à mettre la main sous la cuisse du testateur. *Pone manum tuam sub femore meo,* dit au moment de mourir Jacob à son fils Joseph, qu'il institue son exécuteur testamentaire[5]. C'est l'équivalent judaïque du testament *per aes et libram* du droit romain[6]. Les Irlandais paraissent avoir emprunté ce geste symbolique à la Bible sous l'influence du clergé chrétien.

Dans l'usage hébraïque de mettre la main sous la cuisse du mandant, comme dans l'usage romain de peser l'airain, *aes,*

1. Marculfe, l. II, c. 12. Rozière, *Recueil général des formules,* t. I, p. 174. Zeumer, *Formulae merowingici et karolini aevi,* p. 83.

2. Marculfe, l. II, c. 10; Rozière, *ibidem,* p. 168. Zeumer, *ibidem,* p. 81-82.

3. *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 46, l. 4.

4. *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 148, l. 5; t. III, p. 48, l. 1; t. IV, p. 14, l. 26; p. 44, l. 14.

5. *Genèse,* XLVII, 29. La même formule accompagne l'engagement d'un simple mandataire, *Genèse,* XXIV, 2, 9.

6. Moritz Voigt, *Römische Rechtsgeschichte,* t. I, p. 74-83; Paul Frédéric Girard, *Manuel élémentaire de droit romain,* 2e édition, p. 43.

sur la balance, *libra,* il y a un geste symbolique perceptible aux yeux, geste qu'une civilisation plus avancée, par exemple celle de Babylone au temps d'Hammourabi, a remplacé par un acte écrit[1].

En Irlande, la propriété que la fille devait au testament de son père n'était pas transmissible indéfiniment par elle à ses héritiers : « Propriété de femme revient, » *ban-adba taisic*[2], est un principe de droit irlandais. La fille, légataire du père, héritière par testament si l'on veut, devait fournir caution de la restitution future aux parents de son père par les hommes — aux agnats de son père, — comme on dit en droit romain[3]. Quand cette restitution devait-elle avoir lieu ? Suivant le traité de droit irlandais intitulé : « Des divisions de la race dans la tribu, » *De fodlaib cinéoil túaithi,* si la fille héritière a épousé un étranger venu de Grande-Bretagne ou, suivant la glose, un étranger quelconque arrivé par mer, le fils né de ce mariage[4] a droit à part de neveu, fils de sœur[5]. Qu'est-ce que la part de neveu, fils de sœur ? La glose nous répond : « La valeur d'une femme esclave[6]. » Quand il meurt, que devient cette petite part qu'il a reçue ? Elle passe à son fils ; quand ce fils disparaît à son tour, elle retourne aux parents de la grand' mère de ce fils et ceux-ci se la partagent, voilà ce qu'on lit dans le *Senchus Mór*[7]. Cf. p. 195 les art. 180 et 181 de la loi d'Hammourabi.

1. Loi d'Hammourabi, articles 178, 179, 182, 183 ; cf. 128.

2. *Din techtugad,* « De prise de possession, » *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 16, l. 24 ; p. 18, l. 12.

3. Ro-bui trebuiri fri aisec « Il y a eu cautions de restitution », *Din techtugad,* dans *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 18, l. 15-16. Ce texte est d'accord avec le droit canonique irlandais : feminae heredes dent ratas et stipulationes ne transferatur hereditas ad alienos. Collection canonique irlandaise, l. XXXII, c. 20 ; 2e édition de Wasserschleben, p. 116.

4. Mac murcuirthe, *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 190, l. 6.

5. Mac mná di-t-fine beres do Albanach, ni gaib saide acht orba níad, *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 284, l. 19, 20.

6. Orba niad .i. fearand gormeic .i. meic seathar .i. lóg cumaile, « héritage de neveu, fils de sœur, c'est-à-dire terre de fils adoptif, c'est-à-dire de fils de sœur, c'est-à-dire prix de femme esclave. » *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 290, l. 7, 8. La femme esclave dont il s'agit semble être la *cumal senorba* dont il est question dans *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 206, l. 20, et dans plusieurs autres endroits.

7. Im orba mic niad do comruind, *Ancient Laws of Ireland,* t. I, p. 202, l. 3, 4. La glose, p. 206, l. 16, explique *niad* par *mac sethar, gormac.*

Un texte législatif irlandais plus récent traite plus favorablement les neveux fils de sœur. Quand leur père est un étranger, et que leur mère a testé en leur faveur, ce texte leur attribue la moitié du bien donné à leur mère par son père[1].

La glose de ce traité dont le titre est *Din techtugad* « De la prise de possession » fait encore plus d'avantages aux fils de fille, elle leur attribue, quand leur père est un étranger, toute la propriété laissée à leur mère par son père, leur grand-père maternel, mais elle y met la condition de remplir les obligations que la parenté impose envers la famille : concours au paiement de la composition pour crime, participation aux guerres privées que fait la famille. Si leur père est un citoyen irlandais, ils hériteront des deux tiers à condition que leur mère ait été épouse légitime, de moitié seulement dans le cas où leur mère aurait été concubine[2].

Les filles sont traitées comme des fils quand il n'y a pas de fils. En ce cas, elles héritent de la totalité du bien donné par leur grand-père à leur mère, mais c'est à charge de faire le service de guerre, quand l'intérêt de la famille l'éxige ; si elles ne s'engagent pas à faire le service de guerre, elles n'héritent que de moitié[3].

1. Horba máthar murchurthe (*et non* muncoirched), a mic ó flaithaib a ardtimna. Do-aisic a leath imurro dochum fine fir gria[i]n, a leath anaill a fír-brethaib síl a feola fodlaigtear. « Héritage de mère [femme de] naufragé [prennent] ses fils par la noblesse de son haut testament. Toutefois, moitié retourne à la famille de l'homme de la terre (c'est-à-dire de leur grand-père maternel), l'autre moitié seulement est partagée par justes jugements entre ses descendants. » *Din techtugad,* « De prise de possession, » *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 44, l. 5-8.

2 Mad orba cruib no sliasta no dilsigthi d'athair di-a ingin ar duthracht, is diles o fine do macaib deoraid ocus murcairthi, cein beiti oc fognam de co a n-dibad, no a deirge ó fine. Mad mac imurro berus cétmuindtir do urradh, is dilus dá trían na n-orba-sa dó, úair berait mic na n-urrad cinaid ; mad mac imurro adaltraigi, is leth na n-orba-sa dó. « Si l'héritage est de « main ou de cuisse, c'est-à-dire a été donné par le père à sa fille à cause « d'affection, il est abandonné par la famille aux fils de l'étranger ou du « naufragé tant qu'ils feront le service obligatoire jusqu'à leur mort ou leur « sortie de la famille. S'il s'agit du fils qu'une épouse légitime a donné à « un citoyen irlandais, ce fils a deux tiers des héritages dont il est question, « car les fils des citoyens supportent la responsabilité des crimes. Mais le « fils d'une concubine a seulement un tiers. » *Din techtugad.* « De prise de possession. » *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 44, l. 14-19.

3. Orba cruib (cruid *est une faute d'impression*) ocus sliasta na máthar-sunn,

L'obligation du service de guerre imposée à certaines femmes explique le texte et une glose du martyrologe d'Oengus publiés par M. Whitley Stokes. Oengus avait inséré dans son martyrologe une strophe qu'on peut traduire ainsi :

A l'abbé Adamnan d'Iova,
dont la troupe monastique est si brillante,
le noble Jésus accorda
l'affranchissement perpétuel des femmes d'Irlande [1].

Voici ce que raconte la glose :

Un jour, Adamnan traversait en Irlande la plaine de Mag Breg. Bon fils, il portait sur son dos Ronait, sa vieille mère. Or, tous deux aperçurent dans la plaine deux troupes armées qui se livraient bataille. Dans une de ces troupes était une femme armée d'une faucille de fer ; elle avait en face d'elle une autre femme qui faisait partie de la troupe ennemie, et, de sa faucille, elle avait percé la mamelle de cette adversaire. Ronait s'assit par terre et adressa la parole à son fils : « Tu ne m'em-« porteras pas d'ici, » dit-elle, « tant que tu ne m'auras pas « promis de faire en sorte que les femmes d'Irlande soient à « jamais délivrées de l'obligation du service de guerre. » Peu après eut lieu une grande assemblée des Irlandais où Adamnan obtint ce que sa mère demandait, et même davantage : défense de tuer, non seulement les femmes, mais aussi les enfants [2]. On appela cette disposition législative « Loi des innocents », *Lex innocentium*. Elle date des dernières années du VIIe siècle [3].

ocus dibugad ro-dibaighi in máthir, ocus ni fuilit mic acht ingeana nama. Ocus beraidh in ingean in fearann uili co fuba ocus co ruba, no a leth gan fuba, gan ruba ; ocus comde fuirre re aiseac úaithe iar sna ré. « Héritage de main et de cuisse (c'est-à-dire provenant du testament) de cette mère, et la mère est morte, il n'y a pas de fils, il n'y a que des filles ; la fille prend toute la terre avec attaque et défense, ou moitié sans attaque, sans défense. Elle est maîtresse de la terre à charge de restitution quand expire le temps [déterminé par la loi]. *Din techtugad*, « De prise de possession ». *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 40, l. 13-17.

1. *The calendar of Oengus*, p. CXXXIX.

2. *The Calendar of Oengus*, p. CXLVII.

3. Adamnanus ad Hiberniam pergit et dedit legem innocentium populis. *Chronicon Scotorum*, édition Hennessy, p. 112 ; *Annales d'Ulster*, éditées par le même, t. I. p, 144, 146. Adomnan tuc recht lecsa i n-Erind, *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes, *Revue Celtique*, t. XVII, p. 215.

Probablement ce droit nouveau, en exemptant les femmes de l'obligation du service de guerre, mit à cette faveur la condition, que leurs droits héréditaires seraient diminués de moitié. De là le texte cité plus haut du traité intitulé *Din techtugad*.

Il ne faut pas confondre le neveu, fils de sœur, avec l'enfant adoptif, en Irlande « fils de protection, » *mac foesma*. Le neveu, fils de sœur, tire son droit uniquement des dispositions testamentaires de son grand-père maternel et de sa mère, fille de ce grand-père. Pour l'adoption, il faut le consentement de la famille, *fine*[1]. Ce consentement est présumé, quand dans la famille les branches éloignées n'ont pas formulé d'opposition et lorsque la *gelfine* ou la *derbfine* a concouru à l'acte verbal duquel l'adoption résulte. Si c'est la *gelfine*, l'adoption est complète, l'adopté a part de fils dans la maison et dans la terre. Mais si c'est la *derbfine* seulement, l'adoption est incomplète, l'adopté n'a aucun droit sur la maison et il peut élever prétention sur la terre en un seul cas, celui où il a donné les soins d'un fils au vieux père[2].

L'adoption irlandaise consommée par le concours des parents peut être rapprochée de l'adoption romaine par *adrogatio*, c'est-à-dire par une loi que le peuple votait en comices et par curies ; c'est la plus ancienne forme de l'adoption romaine, cette forme provient d'une idée identique à celle qui a fait créer le testament romain le plus ancien, *kalatis comitiis*. En Irlande

1. De là l'expression *mac faosma fine* « fils de protection de famille ». *De fodlaib cinéoil túaithi*, « Des divisions de race dans la tribu ». *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 62, l. 3.

2. Fine taccuir iss-e-side do-m-berat cuir bél a foessam « famille convenable, c'est celle que donnent les contrats verbaux de protection ». *Do fodlaib cinéoil túaithi*, texte, dans *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 284, l. 16. Mac faosma do geilfine, berid-side cuit i-sin fine itir brud ocus fearann, manab tar brághait fine. In mac faosma imoro do derbfine, manab tar brághait fine, beirid uili in fearann acht a chuit insin do brudh iar n-dul anunn do gaire. « Le fils de protection de *geilfine* obtient part de maison et de terre de la *fine*, à moins que [il ne soit entré dans la famille] sur la nuque de la *fine* (c'est-à-dire des trois autres branches de la *fine*). Mais le fils de protection de la *derbfine*, quand il n'est pas [entré dans la famille] sur la nuque de la *fine* (c'est-à-dire des trois autres branches de la fine) a droit à [une part de] toute la terre ; quant à sa part de la maison, il n'y peut prétendre qu'après être allé donner ses soins aux vieux parents. *Do fodlaid cinéoil túaithi*, glose, dans *Ancient Laws of Ireland*, t. IV, p. 288, l. 20-23.

on n'exige pas, comme dans le droit primitif romain, le consentement de tout le peuple à l'adoption, le consentement de la famille suffit. La loi de la région septentrionale du pays de Galles n'admettait d'autre adoption que celle du fils de la fille mariée à un étranger, mais il fallait que le mariage eût été conclu avec l'assentiment des frères dont il diminuait la part dans la succession paternelle.

Pour nous résumer, en droit irlandais, le fils de la fille, en irlandais *nia* ou *gormac,* doit être distingué de l'enfant dit de protection, *mac foesma,* c'est-à-dire de celui dont l'adoption a été ratifiée par la famille ; la situation du *mac foesma* est beaucoup meilleure que celle du fils de la fille, quand l'approbation de la famille n'a pas transformé le fils de la fille en *mac foesma.* Cette distinction apparaît notamment dans le traité de la vengeance et de la composition pour crime : *For na huile cin* ; il y est dit qu'il y a des meurtres qu'on est obligé de commettre, c'est notamment quand il s'agit de venger la mort : 1° d'un fils de la *derbfine* ; 2° d'un élève de la *fine* ; 3° d'un fils de protection, *mac foesma* ; 4° du fils d'une femme de la *fine*[1]. Le fils d'une femme de la *fine,* c'est-à-dire le petit-fils par fille tenant ses droits du testament de son grand-père et de celui de sa mère est placé dernier des quatre, après le fils de protection, *mac foesma,* c'est-à-dire après l'enfant adopté avec consentement de la famille.

Une dernière observation pour terminer ce que nous avons à dire au sujet du fils de la fille.

Nous avons parlé des avantages accordés par le droit gallois et par le droit irlandais au fils de la fille, quand le mari de cette fille est un étranger. Ces avantages expliquent deux faits historiques observés par M. Zimmer et dont il a parlé en 1894 dans la *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtgeschichte,* t. XV, page 219-222 : c'est d'abord qu'un roi des Pictes, *Tallorcen filius Enfret*[2] était vraisemblablement né du mariage d'une femme picte, une princesse sans doute, avec Eanfrid, fils

1. Guin mic derbfine, guin dalta na fine, guin mic faosma, guin mic mná fine. *Ancient Laws of Ireland,* t. IV, p. 214, l. 21, 22.

2. *The pictish Chronicle* chez William F. Skene, *Chronicles of the Picts, Chronicles of the Scots,* etc., p. 7.

d'Aedilfrid, roi anglo-saxon de Bernicie. Après la mort d'Aedilfrid[1], son voisin Aeduin, roi de Deira, s'empara de la Bernicie et les fils d'Aedilfrid, parmi eux Eanfrid, furent obligés de quitter le pays.

Bede nous apprend qu'ils se réfugièrent chez les Scots ou chez les Pictes. Il est probable que ce fut chez les Pictes. Eanfrid y passa seize ans, de 617 à 633[2], et, par un mariage, y devint père de Tallorcen. Tallorcen, par sa mère, fille d'un grand personnage, avait une position considérable qui le fit élire roi.

Un fait semblable se produisit au IXe siècle. Cinaedh mac Alpin, irlandais, roi des Irlandais établis en Écosse et des Pictes, dépouillés de leur indépendance primitive, était mort en 857[3]. Il eut pour successeur, suivant les règles de la tanistry, son frère Domnall mac Alpin ; à celui-ci succédèrent, suivant les mêmes règles, ses neveux, fils de son frère, Cinaedh mac Alpin ; d'abord, en 861, Constantin mac Cinaedha[4], puis, en 875, Aed mac Cinaedha[5]. Le successeur de ce dernier, mort en 877[6], fut le fils de sa sœur, Eochaid, dont le père était Run, roi des Bretons, c'est-à-dire roi gallois. Puis arriva sur le trône Domnall, fils de Custantin, mieux Constantin, auquel succédèrent d'abord Constantin, fils d'Aed, puis Maelcolaim, fils de Domnall ; ces trois derniers, suivant les règles de la tanistry.

Il n'y a pas à conclure de là qu'il y eût chez les Pictes un droit héréditaire différent de celui des Irlandais et des Gallois. Les textes qui attestent l'importance des mères, c'est-à-dire des épouses légitimes, en matière de succession chez les Pictes, sont simplement la conséquence d'un principe du droit indo-européen : il n'y a qu'une femme légitime ; les enfants de cette femme ont seuls droit à l'héritage du père, les enfants des concubines sont exclus de la succession[7]. Un texte de Bède est

1. En 617, Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. II, c. 12, chez Petrie, *Monumenta historica Britannica*, p. 164 ; édition Holder, p. 89.
2. Bède, l. III, c. 1, chez Petrie, p. 172 ; édition Holder, p. 103.
3. Annales d'Ulster, édition Hennessy, t. I. p. 366 ; cf. *The pictish Chronicle*, chez William F. Skene, *Chronicles of the Picts*, p. 8.
4. Annales d'Ulster, t. I, p. 370, cf. *The pictish Chronicle*, p. 8.
5. Annales d'Ulster, t. I, p. 390, cf. *The pictish Chronicle*, p. 9.
6. Annales d'Ulster, t. I, p. 392.
7. C'est le sens de la maxime que les Pictes : iar máthru gabait flaith ocus

resté fameux : *ut ubi res perveniret in dubium, magis de feminea regum prosapia quam de masculina regem sibi eligerent, quod usque hodie apud Pictos, constat esse servatum.* Ce texte s'explique par l'étonnement que causait aux Anglo-Saxons le droit héréditaire attribué par les coutumes celtiques aux fils des filles, en concurrence avec leurs cousins, fils des fils. Depuis longtemps, en droit romain, les *cognati* ou parents par les femmes étaient admis à hériter concurremment avec les *adgnati,* ou parents par les hommes. Ils devaient cette faveur au droit prétorien, c'est-à-dire à la *bonorum possessio unde cognati* introduite par l'édit du préteur antérieurement à l'ère chrétienne [1]. Pourquoi s'étonner que chez les Pictes, par l'effet ordinaire de l'évolution progressive des idées juridiques une doctrine analogue à cette *bonorum possessio* romaine ait existé au VIIe et au VIIIe siècle de notre ère ?

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

gach comarbus olchena, « d'après la descendance des mères ils saisissent le « pouvoir et tout autre héritage ». *De geneleach Dolaraide* chez Skene, *Chronicles of the Picts,* p. 319, l. 15, 16. Cette règle existe en droit romain, en droit grec. On la trouve déjà dans la loi d'Hammourabi, sauf la réserve contenue dans l'article 170 qui permet au père d'y déroger.

1. Voir plus haut p. 6 ; cf. Digeste, l. XXXVIII, titre VIII.

LES

CARNASSIERS ANDROPHAGES

DANS L'ART GALLO-ROMAIN

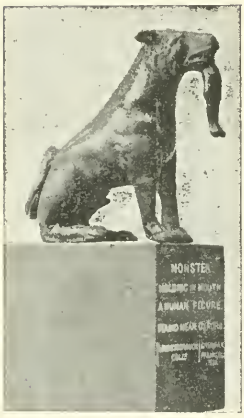

Fig. 1. — Bronze d'Oxford (British Museum).

En 1901, M. Chauvet, archéologue à Ruffec, fit connaître un petit bronze représentant un carnassier qui tient dans sa gueule jusqu'à mi-corps un homme dont les jambes sont pendantes; ce bronze a été découvert à Fouqueure (Charente) et appartient au musée d'Angoulême[1].

Peu de temps après, en étudiant la collection des bronzes gallo-romains et britanno-romains du British Museum, je remarquai une statuette d'un type analogue, découverte, me dit-on, près d'Oxford et donnée au Musée en 1883 par feu A. Franks. La figure d'Oxford, d'un travail plus soigné que celle de Fouqueure, en diffère par un détail d'ailleurs peu important: le corps de l'homme sort aux trois quarts de la gueule de l'animal, alors que la moitié seulement de la victime est encore visible dans la statuette du musée d'Angoulême. J'ai fait photographier celle du British

1. *Revue archéol.*, 1901, I, p. 280. Il y a un moulage au musée de Saint-Germain.

Museum (fig. 1) et je les publie ici toutes deux à la même échelle (fig. 2 et 3).

Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans ces deux bronzes, c'est que le carnassier, chien ou loup, n'est pas en mouvement, mais paisiblement assis sur son arrière-train. Il n'y a aucune indication d'une lutte entre l'animal et l'homme ; ce dernier pend de la gueule du carnassier plutôt à la façon d'un attribut que d'une proie.

Les proportions de l'homme, par rapport à celles de l'animal, sont très petites. D'autre part, c'est bien un homme et non un enfant ; le dessin des jambes, assez élancées, ne laisse

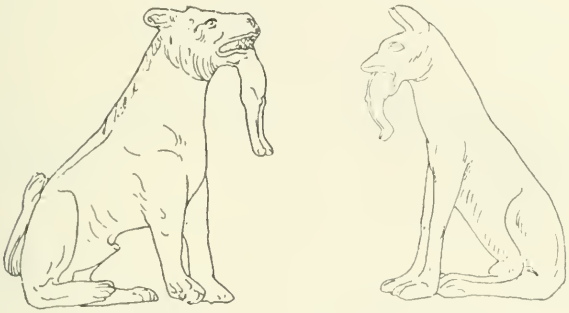

Fig. 2 et 3. — Bronzes d'Oxford et de Fouqueure.

aucun doute à cet égard. Si donc le carnassier est de dimensions colossales, c'est qu'il est quelque chose de plus qu'un carnassier ordinaire ; c'est un animal divin ou un dieu à figure animale. Cette conclusion s'accorde fort bien avec l'air calme et la mine hautaine des deux fauves ; M. Chauvet trouvait à l'un d'eux « l'attitude du triomphe ».

Sur le vase de Gundestrup, dont les motifs sont empruntés à la mythologie celtique, on remarque également une grande disproportion entre le personnage debout, sans doute un dieu, qui tient entre ses mains un homme la tête en bas [1], et les personnages nus à mi-corps, à l'extérieur du vase, qui sont diversement groupés avec des hommes et des femmes beaucoup plus

1. Bertrand, *Religion des Gaulois*, pl. 29.

petits. Sur l'autel de Reims[1], la taille énorme du dieu aux jambes croisées et des deux divinités, Apollon et Mercure, debout auprès de lui, ressort non moins nettement de la petitesse du taureau et du cerf, placés devant le trône du dieu[2].

L'art grec et l'art romain ignorent cet artifice un peu puéril, familier aux arts orientaux, qui consiste à élever les dieux au-dessus des hommes en les représentant comme des géants; dans les nombreux bas-reliefs, les peintures de vases, etc., où des dieux et des hommes sont réunis, la taille des premiers n'est presque jamais supérieure à celle des seconds. Il n'y a d'exception que dans certains bas-reliefs votifs où les donateurs, s'approchant d'une divinité ou d'un héros, sont figurés à plus petite échelle[3]; mais la disproportion n'est jamais aussi forte que dans les reliefs du vase de Gundestrup.

Pour mettre en lumière la nature divine d'un animal, les Asiatiques et, à leur exemple, les Grecs ont usé d'un autre procédé: ils lui ont attribué des ailes. Ainsi l'on peut dire qu'un lion ailé est l'équivalent d'un lion colossal, observation qui trouvera son application dans ce qui suit.

La preuve que le motif des statuettes d'Angoulême et du British Museum est bien indigène, que ce n'est pas un type gréco-romain emprunté, ressort du fait qu'on n'en connaît pas d'autres exemples; ces deux figurines sont absolument isolées dans le riche trésor de l'art antique. Je crois être en droit d'affirmer cela, après avoir réuni et publié près de 15 000 statues et statuettes grecques et romaines. Je conclus que ce motif est celtique: 1° parce que les deux seuls exemples connus se sont rencontrés en pays celtique; 2° parce que la différence très marquée entre la grandeur de l'animal et celle de l'homme n'est pas conforme aux traditions de l'art classique; 3° parce que cette différence est très fortement accusée dans d'autres œuvres celtiques ou inspirées par la mythologie des Celtes.

Bien entendu, quand je parle de la mythologie des Celtes, je n'entends pas dire qu'elle ait été créée par des tribus parlant

1. Bertrand, *Religion des Gaulois*, pl. 25.
2. Les légendes celtiques connaissaient des géants et des géantes (Diodore, V, 24; Denys d'Halicanasse, XIV, 1.)
3. Le Bas-Reinach, *Monuments figurés*, pl. 41, 46, 49, 50, 51, 53, 54, etc.

des dialectes celtiques ; il est bien possible que ces tribus aient adopté des conceptions mythologiques qui avaient été élaborées avant leur arrivée ou avant l'établissement de leur suprématie sur le sol de la Gaule, comme le firent les envahisseurs germaniques au ve siècle. Cette réserve faite, le mot *celtique* peut être employé ici sans inconvénient.

Revenons à nos carnassiers. En dehors des deux exemplaires en ronde bosse que j'ai reproduits, il existe quelques motifs analogues, mais non identiques, isolés, eux aussi, dans le répertoire des types classiques et qu'il est intéressant de passer en revue.

D'abord, sur une des plaques extérieures du vase d'argent de Gundestrup[1], on voit un monstre à deux têtes dont chaque gueule a saisi la moitié du corps d'un homme (fig. 4) ; évi-

Fig. 4. — Relief du vase de Gundestrup.

demment, nous sommes ici en pleine fable, car l'animal n'est pas moins fantastique que la divinité barbare, avec torques au cou, qui domine la scène, tenant dans chacun de ses bras levés un autre animal fantastique également.

A ce propos, je veux protester une fois de plus[2] contre l'opinion répandue, commune aux archéologues scandinaves et à mon feu maître Alexandre Bertrand, qui place le vase de Gundestrup au 1er siècle avant l'ère chrétienne ou, au plus tard, aux environs de cette ère. J'ai toujours soutenu, et je maintiens encore, que ce monument appartient au moyen âge, ce qui est loin d'en diminuer l'importance à mes yeux, car la persistance des motifs de la mythologie celtique n'y est que plus intéressante à constater. Expliquer les éléphants du vase de Gundestrup par ceux qui figurent sur les monnaies de Jules César m'a

1. *Nordiske Fortidsminder*, t. II, pl. 12.
2. Cf. l'*Anthropologie*, 1894, p. 456.

toujours paru inadmissible; il y a là un écho de sculptures romaines du Bas-Empire, en particulier d'ivoires. Mais voici un rapprochement qui me semble décisif. Le Musée du Trocadéro conserve le moulage d'un bas-relief du XIIe siècle, appartenant à la cathédrale de Bayeux; c'est la partie centrale du

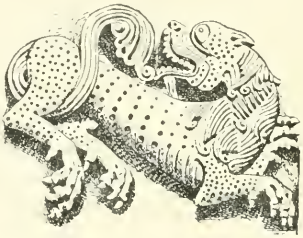

FIG. 5. — Relief de la cathédrale de Bayeux.

tympan compris entre deux archivoltes de la nef (fig. 5)[1]. Le relief figure un animal pourvu de griffes, dont le corps est semé de points circulaires qui représentent sans doute les mou-

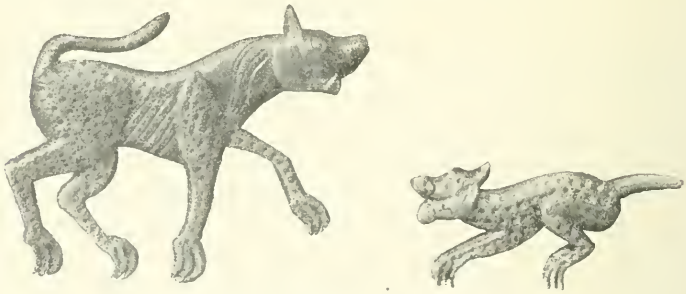

FIG. 6 et 7. — Reliefs du vase de Gundestrup.

chetures de la peau d'un fauve. Or, comme nos figures 6 et 7 permettent de s'en assurer, cet animal, avec les mêmes cavités semées sur le corps, reparaît à plusieurs reprises sur les bas-

1. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 359. M. Enlart a bien voulu m'autoriser à reproduire une partie de la gravure qu'il a publiée de ce curieux relief.

reliefs du vase de Gundestrup[1]; les corps des éléphants sont mouchetés de la même façon. Les sculptures de Bayeux sont normandes et c'est bien aux Vikings scandinaves, dont les envahisseurs de la Normandie sont une branche, que je crois devoir attribuer — sans pouvoir encore préciser la date — la fabrication du vase de Gundestrup.

Les carnassiers androphages paraissent sur une autre série de monuments beaucoup plus anciens, dont la plupart ont été reproduits par Alexandre Bertrand et moi en 1894[2]. Ce sont des couvercles en bronze et des seaux ou situles, ornés de gravures généralement disposées en zones. Le centre de fabrication des objets dont il s'agit semble avoir été la Vénétie; on en a trouvé dans l'Italie du Nord et en Autriche, mais on n'en connait pas qui proviennent de la Gaule ou de la vallée du Rhin. Les archéologues ne sont pas d'accord sur la date qu'il convient de leur assigner; M. Hoernes les place, sans arguments bien solides, entre 500 et 350 av. J.-C., je les ferais plutôt remonter, avec M. Karo, jusqu'aux environs de l'an 550[3]. On les a autrefois qualifiés de celtiques, puis d'illyriens; nous les avons appelés, Bertrand et moi, *celto-illyriens,* ce qui ne signifie pas grand'chose. J'ai montré d'ailleurs, à la suite de Brunn, que l'art grossier et évidemment dégénéré dont témoignent ces gravures se relie directement à l'art homérique, tel qu'il nous est connu par la description du bouclier d'Achille dans l'*Iliade,* et sans doute aussi à l'art mycénien, dont le rayonnement vers les rivages de la Mer Noire, vers ceux de la mer Baltique, vers l'Italie et la Sicile paraissait, dès 1894, suffisamment attesté[4].

Un des caractères les plus remarquables de ces gravures, c'est que les animaux herbivores tiennent souvent à la bouche une fleur ou une branche d'arbre, tandis que les carnivores (réels ou fantastiques) tiennent de même une cuisse d'animal ou un corps d'homme. Voici les exemples que j'ai relevés :

1. *Nordiske Fortidsminder,* t. II, pl. 7, 10.
2. A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes,* p. 97 et suiv.
3. Karo, *De arte vascularia,* p. 42.
4. Bertrand et Reinach, *Les Celtes,* p. 218-228. La même idée a été reprise par M. Hoernes, *Oesterr. Jahreshefte,* 1903, *Beiblatt,* p. 72, qui ne s'est pas souvenu de mon mémoire, antérieur de sept ans au sien.

1° *Cervidés tenant à la bouche une branche ou une fleur* : couvercle de Hallstatt (*Les Celtes,* fig. 56)[1]; situle de Watsch (*ibid.,* fig. 72); situle d'Este (*ibid.,* fig. 76); situle de Nesactium en Istrie (*Oesterr. Jahresh.,* 1903, *Beiblatt,* p. 69).

2° *Lion ailé ou panthère tenant dans sa gueule une cuisse d'animal* : couvercle de Hallstatt (*Les Celtes,* fig. 56); situle A de Boldù Dolfin (*ibid.,* fig. 65).

3° *Lion non ailé tenant le même attribut* : situle de Watsch (*ibid.,* fig. 72).

4° *Lion ailé tenant dans sa gueule une cuisse d'homme* : situle Zannoni de Bologne (*ibid.,* fig. 68; ici, fig. 8 en bas).

Fig. 8. — Reliefs de la situle de Bologne.

Sur la situle trouvée à la Certosa de Bologne, dite situle Zannoni, on voit aussi deux musiciens assis sur une sorte de lit dont les extrémités sont décorées de deux protomés de lion; l'un de ces lions tient dans sa gueule la moitié d'un corps humain; l'autre paraît plutôt dévorer un animal, mais ce pourrait être un homme mal dessiné. Je reproduis ce groupe et un des animaux tenant une cuisse d'homme, d'après le moulage de la situle conservée au musée de Saint-Germain (fig. 8). Ces lions ont

1. La légende porte à tort : *de Grandate.*

toute la placidité des carnassiers décrits au début de cet article ; comme les herbivores, ils ont moins l'air de manger pour satisfaire leur faim que de déclarer, à leur façon, de quelle espèce d'aliments ils font leur pâture. Ces végétaux, ces cuissots, ces corps ou ces jambes d'homme ne semblent pas des proies, mais des attributs.

Les mêmes types paraissent, à une époque plus ancienne encore, en Étrurie.

Sur les plus vieux vases noirs de fabrique étrusque, dits vases de *bucchero,* les motifs du lion ou de la panthère, tenant dans sa gueule une cuisse d'animal ou des jambes humaines, ne sont pas rares ; on trouve aussi des herbivores tenant des rinceaux[1]. Ces motifs sont associés à d'autres dont le caractère oriental est évident, notamment à des sphinx et à des animaux fantastiques ; sur une grande *olla* découverte à Veïes (Karo, p. 6), des lions, tenant dans leur gueule des jambes humaines, voisinent avec des pugilistes identiques à ceux qui sont figurés sur plusieurs situles dites illyriennes. Sur une œnochoé[2], on voit une lionne marchant à gauche, la tête de face, et dévorant un petit quadrupède dont l'arrière-train émerge encore de sa gueule. Sur le même vase sont figurés un homme conduisant un cheval, une tête de Gorgone barbue, un sphinx à ailes recoquillées et un lion dévorant un homme dont les jambes et le ventre sortent de sa gueule.

Les lions tenant dans leur gueule des jambes humaines se sont aussi rencontrés sur des ivoires découverts en Étrurie et remontant, pour le moins, au VIe siècle av. J.-C.[3].

Entre ces représentations et celles des situles, la parenté, bien qu'indirecte, est incontestable. En est-il de même entre les deux groupes de monuments étrusques et illyriens et les deux figurines gallo-romaines ? La réserve est d'autant plus commandée à cet égard que ces dernières sont séparées des premières par un intervalle d'au moins six siècles. En outre, s'il existe des analogies frappantes — tout d'abord celle des

1. Karo, *De arte vascularia antiquissima,* Bonn, 1896, p. 6, 18, 31, 38, 41 ; *Monumenti antichi,* t. IV, p. 330.
2. Musée du Louvre, C 363 (Pottier, *Vases du Louvre,* p. 31).
3. Karo, *op. laud.,* p. 27, 42 ; *Collection Tyskiewicz,* p. 61.

petits bonshommes à demi dévorés — les différences sont peut-être encore plus sensibles. Ainsi, sur les vases et les situles, les animaux sont en marche, tandis que les carnassiers d'Oxford et de Fouqueure sont assis. Dans les monuments illyriens et étrusques, il n'y a pas de disproportion entre les animaux et leurs victimes ; la nature divine des animaux est seulement indiquée — et encore ne l'est-elle pas toujours — par l'addition des ailes. On ne conçoit pas que l'imitation, sur le sol de la Gaule, d'une situle ou d'un vase étrusque ait pu donner naissance au type du carnassier androphage ; tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'en Étrurie, en Illyrie et en Gaule ces types divers reflètent une même conception, évidemment significative à l'origine, mais qui, sur les monuments italiens, a revêtu un caractère tout décoratif.

Cette conception, celle d'un fauve divin dévorant un homme, doit remonter à une antiquité très reculée et il peut sembler surprenant de ne la trouver attestée en Gaule que par deux bronzes de la fin du Ier siècle. Mais nous ne pouvons pas juger de l'ancienneté des motifs, non plus que de leur évolution, par les exemplaires en matières dures qui nous en sont parvenus. Il a dû exister, dans le monde antique, une imagerie populaire, consistant surtout en statuettes de bois dont il ne s'est naturellement rien conservé. Cette imagerie a sans doute mis en œuvre un grand nombre de motifs que nous ignorons ou que nous apprenons seulement à connaître le jour où ils affleurent, pour ainsi dire, dans un art industriel plus élevé, lorsque des artistes d'une condition moins humble se décident à les traiter dans une matière plus durable, l'argile, la pierre ou le métal. Ainsi peuvent et doivent s'expliquer, à mon avis, certains *hiatus* apparents, certaines solutions de continuité qui sont très embarrassantes pour les archéologues dès qu'ils se préoccupent, comme c'est leur devoir, d'expliquer la genèse et la filiation des types plastiques. On a reconnu, dans l'art roman de l'Europe occidentale, bien des motifs familiers à l'industrie celtique ou, du moins, étrangers à l'art gréco-romain ; si l'on ne veut pas se contenter d'explications quasi-mystiques, parler, par exemple, d'une *persistance obscure* des types nationaux, il faut bien admettre que ces analogies et ces survivances s'expliquent par l'existence

d'une industrie populaire, opérant sur des matériaux très périssables, qui relie, à travers les quatre siècles de l'empire romain et les quatre premiers siècles de la barbarie du moyen âge, l'art celtique à l'art roman.

Précisément, le motif du carnassier androphage se retrouve dans l'art roman, alors qu'il n'y en a aucun exemple dans l'art

Fig. 9. — Aquamanile de Minden.

romain. J'en citerai comme exemple une *aquamanile* en bronze du xie siècle, conservée à la cathédrale de Minden (fig. 9)[1]. Elle affecte la forme d'un lion qui dévore un petit homme, sortant à moitié de la bouche du fauve. L'attitude du lion est aussi « triomphante » et aussi placide que celle des carnassiers de Fouqueure et d'Oxford ; l'homme ne se défend pas davantage. Le lion est pourvu d'une corne que mord un serpent. Que signifie cela ? Nous n'en savons rien ; l'artiste qui a fondu

1. *Baudenkmäler Westfalens, Kreis Minden,* pl. 30.

l'*aquamanile* n'en savait probablement rien non plus; mais il s'inspirait de modèles plus anciens, les uns en métal, d'autres sans doute en bois, qui remontaient, d'échelons en échelons, jusqu'à l'art populaire de la Gaule ou des régions barbares de l'Europe du Nord.

Ce qui est particulièrement curieux, c'est que l'autre motif des vases noirs et des situles, celui de l'animal qui tient dans sa bouche un rinceau ou une fleur, se constate sur plusieurs chapiteaux romans, tant au Louvre qu'au musée du Trocadéro.

A l'époque gallo-romaine, on trouve, mais en Gaule seulement, quelques monuments inexpliqués représentant des fauves dévorant des hommes. L'un d'eux, en pierre, découvert à Noves (Vaucluse) et conservé au musée d'Avignon, paraît très ancien; les têtes humaines sont presque aussi barbares que celles des bas-reliefs d'Entremonts. Il est vrai que cette extrême barbarie n'est pas une indication chronologique; ce groupe de pierre, comme l'autel du musée d'Épinal[1], peut être du Ier siècle avant J.-C. comme du VIe après notre ère. Toujours est-il que le motif est inexpliqué et ne paraît pas décoratif, mais religieux[2]. J'en dirai autant de celui d'une poignée de clef en bronze découverte à Siders, en Suisse, qui représente un lion dévorant un homme[3]; ce n'est certainement pas une scène de l'amphithéâtre et la victime, ici comme dans d'autres monuments cités plus haut, ne semble offrir aucune résistance. Ces sculptures en matière dure, que le hasard nous a conservées, sont comme des jalons dans l'histoire de motifs rustiques, ordinairement traités en bois, dont l'évolution nous restera toujours inconnue, mais dont nous pouvons, à mon

1. *Revue archéol.*, 1883, pl. I-IV.

2. Le fauve de Noves, généralement qualifié d'ours, est un lion, comme le prouvent sa crinière et sa longue queue. L'animal est assis sur son train de derrière. Sur chacune de ses pattes postérieures repose une tête barbue, qui supporte une patte antérieure du fauve. La gueule du lion, largement ouverte, contenait probablement la partie inférieure d'un corps humain (le groupe est mutilé en cet endroit), car deux tronçons de bras humains, dont l'un est orné d'un bracelet, semblent avoir appartenu à ce corps. Un croquis du lion de Noves paraîtra dans le t. III du *Répertoire de la statuaire*.

3. *Indicateur d'antiquités suisses*, 1874, pl. III, 1.

avis, constater à la fois la haute antiquité et la persistance. Je me demande si certains types de notre mythologie populaire, comme ceux de la Tarasque et du Graoulli, ne se rattacheraient pas à la même tradition iconographique, fondée elle-même sur un cycle de légendes dont cette tradition était l'écho.

Dans un article publié par la *Revue des études anciennes* (1904, p. 1-6), j'ai étudié récemment le motif du carnassier androphage en Lydie. Il est nécessaire que je revienne brièvement sur ce sujet avant de chercher à préciser la nature du carnassier androphage gallo-romain.

La population de la Lydie paraît s'être composée d'au moins deux couches, l'une commune à la Lydie, à la Phrygie et aux régions avoisinantes, l'autre venue du dehors à une époque que nous ne pouvons déterminer, mais qui ne doit pas être fort ancienne, puisque l'épopée homérique ne connaît pas les *Lydiens*, mais les *Méoniens*[1]. Ces Méoniens parlaient probablement une langue indo-européenne : la langue des conquérants lydiens était apparentée à l'étrusque, c'est-à-dire non aryenne.

Un vers d'Hipponax nous apprend que *Candaulès*, nom royal, signifiait, en méonien, κυνάγχης, c'est-à-dire « étrangleur de chiens ». Ce nom est indo-européen, car le chien se dit κύων, *canis* dans des langues aryennes et le second élément a été expliqué avec vraisemblance par le vieux slave *daviti* « étrangler » (Deecke). Cette seule synonymie bien attestée suffit à établir le caractère indo-européen de la langue méonienne ; c'est un point qui peut être considéré comme acquis.

J'ai montré que l'épithète de *Candaulès* « étrangleur de chiens » convient particulièrement à un lion ; le roi Candaule, dont Hérodote nous dit que le vrai nom (c'est-à-dire le nom lydien) était Myrsilos, portait comme titre une épithète divine qui l'assimilait au lion. Or, le lion était l'animal sacré de la Lydie et de la Phrygie ; cela ne résulte pas seulement des monuments les plus anciens, y compris les monnaies, où le lion est figuré, tantôt seul, tantôt groupé avec un autre lion, mais de la nature de la grande déesse phrygienne Cybèle, que

1. Cf. Kretschmer, *Geschichte der griechischen Sprache*, p. 384.

l'on représente dans un char traîné par des lions ou entourée de lions. C'est une loi générale que l'animal, attribut d'une divinité à l'époque classique, n'est autre, primitivement, c'est-à-dire avant le règne de l'anthropomorphisme, que cette divinité elle-même. Cybèle devait être originairement une lionne et il est probable que son amant Atys était un lion aussi. A l'origine des traditions méoniennes, il y avait une ou plusieurs familles de lions totémiques, dont les historiens firent plus tard des dynasties, celles des Atyades et des Héraclides. Il est possible, comme le pense M. E. Meyer, que la dynastie des Atyades soit une invention postérieure; mais l'Héraklès lydien a si bien conservé sa nature léonine qu'on le figure, à la différence de l'Héraklès grec, revêtu d'une peau de lion. Avant la fin du vi^e siècle, l'Héraklès à la dépouille de lion ne se rencontre que sur la côte d'Asie, à Chypre, à Rhodes et dans l'art étrusque archaïque, où il fut introduit par les émigrés lydiens.

La preuve que le lion était bien, en Lydie, ce que les ethnographes appellent un *totem*, c'est qu'un ancien roi du pays avait eu, disait-on, un lion pour fils et que ce lion, promené autour de Sardes, avait rendu cette ville inexpugnable. On peut ajouter que Crésus, roi de Lydie, envoya à Delphes, comme offrande, un lion d'or du poids de dix talens[1].

Or, il devait exister, en Lydie, une très ancienne image représentant un lion dévorant un homme; c'est ce type, inconnu de l'art grec classique, qui paraît dans l'art étrusque le plus ancien et dans l'industrie des situles illyriennes, apparentée à l'art étrusque primitif.

Si une telle image a existé, il ne pouvait manquer d'y avoir, à son sujet, une tradition sacrée, ce que les anciens appelaient un ἱερὸς λόγος. Et quand le lion *totem* s'est anthropomorphisé, la légende a dû se transformer aussi: le carnassier royal a dû devenir un ogre royal.

Cette légende de l'ogre royal n'est heureusement pas un postulat: Athénée nous l'a conservée d'après l'historien Xanthos. Un roi lydien, prédécesseur de Candaule, s'appelait Camblès; une nuit, il coupa sa femme en morceaux et la mangea. Le

1. Hérodote, I, 50, 84.

lendemain matin, on vit la main (ou le bras) de la femme arrêté dans sa bouche; cela fit scandale et le roi se tua[1].

Dans le nom de Camblès, comme dans celui de Candaule, il y a l'élément *can*, chien[2]; c'est donc probablement aussi une épithète de lion, signifiant, non plus l'étrangleur, mais peut-être le tueur de chiens. J'ai émis l'hypothèse que le mont *Sambulos* en Assyrie, où Tacite décrit un culte archaïque d'Héraklès chasseur[3], portait, en réalité, le même nom que le *Kamblès* lydien; une montagne peut être appelée du nom de la divinité qui y est l'objet d'un culte[4]. Entre la Lydie et l'Assyrie, il a certainement existé des relations non seulement politiques, mais religieuses; l'Héraklès lydien et l'Héraklès assyrien sont des divinités très voisines. Je ne puis entrer ici dans l'examen des analogies déjà signalées par O. Müller dans son célèbre mémoire *Sandon und Sardanapal*[5]; il me suffit de dire que les rapprochements institués par lui ne me paraissent pas devoir être contestés, bien qu'on puisse en tirer d'autres conclusions et, notamment, ne pas accepter, comme il le fait, le caractère sémitique des dieux lydiens.

Si l'on explique ainsi le lion androphage lydien, il faut trouver une explication analogue et parallèle pour le carnassier androphage celtique, qui est un loup. *A priori*, il me semble qu'on peut admettre, chez une ou plusieurs tribus celtiques, un loup divin, considéré comme l'ancêtre des hommes de la tribu et considéré aussi comme leur protecteur, c'est-à-dire comme un totem.

Or, il y a de bonnes raisons de croire que certains peuples de la Gaule, à une époque très ancienne, ont connu un loup totémique. En effet, à l'époque où prévalut l'anthropomor-

1. *Fragm. hist. graec.*, I, p. 39.

2. Il est digne de remarquer qu'un chef gaulois s'appelait *Cambaulès* (Pausanias, X, 19, 5, 6). L'hypothèse d'une relation entre les Méoniens et les Celtes n'aurait rien d'extravagant, puisqu'ils parlaient des langues de la même famille.

3. Tacite, *Annales*, XII, 13.

4. Tacite, *Hist.*, II, 78: *Est Judaeam inter Syriamque Carmelus: ita vocant montem deumque.*

5. Otfr. Müller, *Kleine Schriften*, t. II, p. 100-113. Je n'ai pas été convaincu par la réfutation de M. E. Meyer, *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XXXI, p. 736 sq.

phisme, nous trouvons le dieu que César appelle Dispater, qui passait, nous dit-il, pour l'ancêtre des Gaulois (le totem finit toujours par passer pour l'ancêtre) et dont les images, d'un type analogue au Hadès-Pluton gréco-romain, portent souvent, comme on l'a remarqué, une peau de loup[1].

De même qu'il y avait, en Arcadie, un Zeus Lykaios, qui était un dieu-loup, il y avait à Rome un Jupiter *Lucetius,* que Festus identifie à Dispater[2]. Silvain, auquel le Dieu-loup gaulois a certainement été assimilé dans la Gaule romaine, passait pour un « chasseur de loups », *exactor luporum*[3] ; mais on sait qu'un des procédés constants de l'anthropomorphisme, quand il remplace le totémisme, consiste à faire de l'animal, autrefois identique au dieu, soit le compagnon du dieu (par exemple Apollon et le dauphin), soit sa victime (par exemple Apollon Sauroctone et le lézard), soit, plus rarement, son meurtrier (Adonis et le sanglier).

En Italie, Silvanus, le « forestier », est, à l'origine, un dieu-loup comme Mars, que Caton identifie formellement à Silvanus. Ce nom, « le forestier », est une épithète du loup, qu'il est dangereux de désigner plus clairement ; en Suède, on appelle ce fauve « le silencieux. » Silvia, dite à tort *Rhea* Silvia, est « la forestière » ; elle conçoit d'un loup, identifié à Mars, deux jumeaux qui sont allaités par une louve. Si les Héraclides de Lydie sont des lions, les Silvii d'Albe sont une dynastie de loups. Chez les Samnites, les loups s'appellent *hirpi*; on donnait le même nom aux prêtres du mont Soracte, qui était aussi un dieu-loup. En Grèce, Hadès, qui porte une peau de loup (λύκος κυνέη), doit avoir aussi, à l'origine, été conçu sous l'aspect d'un loup[4] ; il en est de même de Thanatos, qui, dans l'*Alceste* d'Euripide (v. 845), s'arrête auprès d'une tombe pour boire du sang.

Donc, toutes les indications tendent à confirmer notre thèse : le dieu gaulois, avant d'être assimilé à Dispater, à Hadès, à Silvain, était un dieu-loup. C'est de ce dieu-loup que deux

1. S. Reinach, *Bronzes figurés,* p. 141, 162.
2. *Ibid.,* p. 163.
3. Lucilius, *ap.* Nonn., p. 110.
4. Cf. mon article *Galea* dans le *Dictionnaire* de Saglio, p. 1429.

images, les seules qu'on connaisse encore, ont été découvertes à Fouqueure et à Oxford ; ces images relèvent d'une tradition iconographique soustraite à l'influence de l'anthropomorphisme et où, par suite, les bronziers gallo-romains ne devaient chercher qu'exceptionnellement des inspirations.

Le dieu gaulois dont parle César est un dieu nocturne comme le loup (*lupus nocturnus obambulat,* Virgile, *Georg.,* III, 538); comme le loup, et comme le Zeus Lykaios d'Arcadie, il réclamait des victimes humaines. Le fait que César l'appelle Dispater et que les sculpteurs l'ont parfois figuré sous les traits de Zeus Serapis, prouve aussi qu'on lui attribuait un caractère infernal. Le dieu-loup du mont Soracte est également infernal, au témoignage de Servius[1]. Or, dans les conceptions primitives, les démons infernaux sont androphages, comme cet Eurynomos de l'Enfer de Polygnote qui mange les chairs des morts et ne laisse que leurs os[2]. Cerbère lui-même, avant de devenir le gardien des Enfers, a été le chien vorace, κέρβερος ὠμηστής[3], qui se repaissait de la chair des trépassés. Un artiste aurait pu le représenter sous le même aspect que les carnassiers de Fouqueure et d'Oxford[4].

Les morts qu'avale le loup infernal ne se débattent pas, car ils sont morts. Or, nous avons fait observer que les deux sta-

1. Serv., *ad Aen.,* XI, 785.

2. Pausanias, X, 28, 7 ; cf. Dieterich, *Nekyia,* p. 47.

3. Hésiode, *Theog.,* 311. Les anciens expliquaient le nom de Cerbère par κρεοβόρος (mangeur de chair) et Servius l'assimile à la terre qui consume tous les corps : *Cerberus terra est consumptrix omnium corporum* (*ad Aen.,* VI, 395). Tout cela, bien entendu, est absurde, mais reflète, comme l'a vu M. Dieterich (*op. l.,* p. 50), l'ancienne conception d'un chien mangeur de cadavres.

4. L'*Orcus* latin, père de nos *ogres,* semble avoir été conçu par le peuple comme un fauve vorace (*fauces Orci**). L'ogre des contes est un Croquemitaine, comme le loup du *Petit Chaperon Rouge* ; il a une grande bouche et de longues dents. Dans les Mystères du moyen âge, l'ouverture de l'Enfer est représentée par une gueule de lion ou de dragon ; les diables sont enveloppes de peaux de loup. L'idée que le démon, qui participe à la nature du dieu infernal, est un loup ou un serpent, paraît encore dans une étrange histoire à la date de 1275 : une dame de Labarthe, à Toulouse, qui avait eu commerce avec le diable, accoucha d'un enfant à tête de loup et à queue de serpent (Dollmayr, *Jahrbücher der Kaiserlichen Sammlungen,* Vienne, 1898, p. 335).

* Virg., *Aen.,* VI, 273.

tuettes gallo-romaines présentent ce caractère commun et surprenant, que l'homme à moitié dévoré par le fauve ne semble faire aucune résistance. A moins donc d'attribuer aux artistes une singulière impuissance d'observation — d'autant plus singulière, en l'espèce, qu'il y en aurait deux exemples — il faut admettre, je crois, que la proie du carnassier celtique est bien un mort. Tout s'explique alors très simplement. Le loup totem, ancêtre mythique de la tribu, joue le double rôle qu'on attribuera plus tard à la Terre et même au Dieu spiritualisé du monothéisme ; il est à la fois le père des hommes et leur tombeau ; ils viennent de lui et ils retournent en lui ; il les appelle à la vie et les résorbe quand ils ont vécu. C'est comme la traduction zoomorphique d'une idée qui, sous une forme moins grossière, est encore accréditée aujourd'hui, invoquée et variée à l'infini dans les oraisons funèbres, dans les discours et les missives de consolation. Si j'ai tort d'attribuer cette idée aux Celtes, ou du moins à certains Celtes, je suis tout prêt à reconnaître mon erreur, mais le jour seulement où l'on aura proposé, pour les deux statuettes qui font l'objet de cette étude, une explication plus satisfaisante.

Salomon Reinach.

A NOTE ON *ESNADA TIGE BUCHET*

Further consideration, coupled with some friendly criticisms from Mr O. J. Bergin, Father Henebry and Professor K. Meyer, has led me to present the following text and translation of the difficult dialogue between Buchet and Cathāir Mór (*Rev. Celtique,* XXV, 23-25).

TEXT

Ocus asbert Buchet:

A mmo chóir Cathāir, cotō recht ru[ḟ]ācbath ūas Hērenn íath!

Adcoiṁse mo chrod dot chāin macniu, cen chinta fíra.

Fallsigthe fó, ar ba fiu mo brug*us*sa cach ṁbrugas cona bēsaib brugad anbith.

Bid anim mór mo dīth do Chathāir crích.

Macne Chathāir ro chloiset mo brugas būar .i. Ros Rúad-bullech,

Crimthann Cétguinech, Dāre Trebanda, Loscán Án, Echaid Airegda, Bressal Enechglas, Fiacha Foltlebor fortbia cách.

Buchet nī bīa feib ro mbói ríam cor-rí ailethuaith nad rosset húi Feidlimthi Find.

Is and sin frisrogart Cath*áir* a n-asbert:

Fīr, a Buchet, basa brugaid bíata dám.

Buaid do gal, do gart, do gaisced, dogēn[ad] fāilti fri cach n-ōen it midchūairt már.

Acht con messindse mo maccu nī diṅgēntais do chridi crád.

Nert nī dernim, rith nī rordaim, léim nī rolṅgaim, rodarc ní cían cuṅgnamar.

Rīge dorumaltsa .L. ṁbliadan ṁbúan.
Acht con messind dofessind do Buchet a búar.
Nímthāsa cumaṅg duit, a Buchet, acht as aíthe cach delg assó.
As tír duit.

TRANSLATION

And Buchet said:

« O my just Cathair, preserve the law that has been left over Erin's land!

« I cry out for my wealth carried off by thy fair sons without faults of truth (on my part).

« Manifest (thy) goodness, for my hospitality was worth any hospitality, with its fervid (?) hospitaler's customs.

« My loss will be a great blemish to Cathair's country.

« My hospitality and cattle Cathair's sons have ruined, to wit,

Ross Red-striking, Crimthann First-wounding, Dáre the Tribunician, Loscán the Splendid, Eochaid the Princely, Bressal Greenface, Fiacha Longhair, who will cut off (?) every one.

« Buchet will not be as he hath been before until he reaches another tribe which the grandsons of Feidlimid the Fair would not reach. »

Then Cathair answered what he said:

« True, O Buchet, thou hast been a landholder nourishing companies.

« Precious is thy fervour, thy hospitality, thy valour, which would make welcome to every one in thy great midcourt.

« If only I had judged my sons, they would not cause thy heart's torment.

« Strength I cannot exercise, running I cannot run, a leap I cannot leap: (as to) sight, not far do we perceive.

« Kingship I have enjoyed for fifty lasting years.

« If only I had judged (my sons) I would bring his kine to Buchet.

« (But now) I have no power for thee, O Buchet, (nothing), save (the proverb) *sharper is every thorn that is younger.*

Get thee out of the country!

NOTES

1. *ruācbath* for *ro-fácbath,* a Middle-Irishism for *fo-r-ácbath,* 3[d] sg. perf. pass. of *foácbaim,* with the particle *ro* infixed. So in *ro iarfaig,* Rev. Celt., XXV, 28, the *ro* is prefixed to a compound verb. In *ní ro-díbdad* the position of *ro* is regular.

fíra, gen. sg. of *fír* « truth », an *u*-stem.

anbith seems cognate with the Old-Welsh *anbithaul* (leg. *anbitaul*), which glosses « fervida » in the Cambridge Juvencus, and which is now, according to Loth (Vocabulaire vieux-breton, p. 39) *ynfyd* « furious ». The root may be *gî* (with labiovelar *g*), whence Gr. βία and Skr. *jáyati, jināti.*

brugas-buar may be a *dvandva* compound,

dám, gen. pl. of *dám* = δῆμος, is governed by *bíata* gen. sg. of *bíathad.*

acht con (in Modern Irish *acht go-n*) here means « if only ». Cf. *dá fessed acht co mbad fer ulcach nodn-gonad,* LU. 74[b], *acht co taethsad Cúchulainn lais fo linn cemad chomthoitim,* YBL. 37, 39, *acht con noathar,* O'Dav., no. 1336. *Ba chuma liom acht go mbeadh an méid seo déanta agam.* For the last quotation I am indebted to Mr Bergin.

In § 2 (*Rev. Celt.,* XXV, 20) *gesca* means, according to Father Henebry, « small herds », « bunches of cattle », as they say in Canada. This interpretation is supported by the *scoi*[*r*] of R[1]. the pl. of *scor* .i. ba no eich, « cows or horses » O'Davoren's Glossary.

Whitley Stokes.

1 April 1904.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

L'accident arrivé au directeur de la revue par effet de la rencontre d'une bicyclette et l'incapacité momentanée de travail qui s'en est suivie, l'obligent à renvoyer au n° de juillet la chronique et les périodiques. Il se borne à constater que depuis le mois de janvier dernier les volumes suivants sont arrivés à son bureau :

History of Ireland from the earliest times to the year 1547 by Rev. E. A. D'Alton, with a preface by the most Rev. John Healy, D. D., LL. D., M. R. I. A., archbishop of Tuam. — Dublin, Bryers and Walker, 1903.

Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, réunies et publiées par MM. Maurice Prou et Alexandre Vidier, t. I, 2e fascicule. — Paris, Picard, 1904.

Keltic Researches. Studies in the history and distribution of the ancient goidelic language and peoples, by Edward Williams Byron Nicholson, M. A., Bodley's librarian. — London, Henry Frowde, 1904.

Ma beaj Jerusalem skrivet gant An Au. L. Le Clerc. — Prudhomme, Saint-Brieuc, 1903.

The Cattle-Raid of Cualnge (Táin bó Cúailnge) an Old Irish Prose-Epic, translated for the first time from Leabhar na h-Uidhri and the Yellow Book of Lecan by L. Winifrid Faraday, M. A. — London, David Nutt, 1904.

Le Propriétaire-Gérant : Veuve E. Bouillon.

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.

NOTE SUR LE *GÆSUM*

On s'accorde à reconnaître que le mot *gæsum* (Γαῖσον ou Γαισός), d'origine celtique, désigne les javelots des peuples celtiques[1]. Mais on est mal renseigné sur la matière et la forme de cette arme. Certains auteurs, s'appuyant sur la glose d'Hesychius, ἐμβόλιον ὁλοσίδηρον, croient que le *gæsum* était tout en fer. D'autre part, les termes *alpina gæsa* (Virgile, *Aen.*, VIII, 661) ont été traduits par « deux *gæsum* dont le bois a été fourni « par des sapins des Alpes[2] ».

Enfin, bien que des faisceaux de javelots figurent parmi les trophées de l'arc d'Orange, on n'a pas encore pu distinguer, parmi les armes conservées dans les musées, les *gæsa* des javelots ordinaires[3].

Je crois que la numismatique apporte un renseignement utile en ce qui concerne la forme de l'arme.

On admet avec raison que les deniers des monétaires romains, M. Aurelius Scaurus, L. Cosconius, C. Poblicius Malleolus, L. Pomponius et L. Porcius, font allusion à la victoire remportée par le proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus, à Vindalium, sur le roi Arverne Bituit et les Allobroges (121 av. J.-C.)[4].

1. Cf. S. Reinach, dans *Dict. des ant. gr. et rom.*, s. v., t. II, p. 1428.
2. H. d'Arbois de Jubainville, dans *Rev. archéol.*, 1891, I, p. 192. Par contre, M. S. Reinach dit que l'épithète *alpina* paraît se rapporter au pays d'origine des guerriers armés du *gæsum* (*loc. cit.*, n. 9).
3. S. Reinach, *loc. cit.*
4. J. de Witte, *L'Arc de triomphe d'Orange*, dans *Rev. archéol.*, 1887, II, p. 129-137, pl. XIV (cette pl. héliogravée reproduit tous les deniers de la série et permet de voir nettement les détails auxquels je fais allusion dans la présente note).

En effet, le nom du censeur Cn. Domitius Ahenobarbus, fils du consul du même nom, est inscrit sur ces monnaies, dont le type peut donc logiquement se rapporter à un événement où le consul joua le principal rôle. De plus, ces deniers représentent un guerrier combattant, nu[1], sur un char[2], et tenant un bouclier qui paraît plutôt de forme allongée. C'est ainsi que les guerriers gaulois sont représentés sur divers monuments.

Enfin, on remarque, sur tous les deniers de la série, un *carnyx* ou trompette spéciale aux Gaulois. La présence de cet instrument est une preuve que le graveur romain a eu réellement l'intention de représenter un guerrier gaulois[3]. L'artiste était, avant tout, désireux de marquer nettement la nationalité du combattant; et pour répondre à son idée, il n'a pas craint de placer le carnyx dans une position que je crois peu rationnelle[4].

J'ai insisté sur les caractéristiques du guerrier gaulois, représenté sur les deniers romains précités, et cela m'autorise maintenant à proposer de tirer de ces monnaies un autre enseignement.

Puisque le guerrier combattant sur son char est bien un Gaulois, l'arme qu'il lance doit être une arme essentiellement gauloise et le graveur romain a dû traiter ce détail de son œuvre avec le même soin que les autres. A la place du terme de « javelot » ou de « lance »[5], employé par les auteurs anté-

1. Sur les Gaulois combattant nus, voy. S. Reinach, dans *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 337, et les textes cités de Polybe et de Diodore.

2. A la bataille de Clastidium (222 av. J.-C.), le roi Virdumarus, sur son char, menaça de son *gæsum* le consul M. Claudius Marcellus. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Le char de guerre des Celtes dans quelques textes historiques,* dans *Rev. Celtique,* t. IX, 1888, p. 387-393.

3. Probablement le roi Bituitus ou Betultus.

4. En effet, sur les deniers romains, le carnyx paraît maintenu par le bras gauche du combattant, déjà chargé du bouclier; la main droite tient l'arme dont je vais parler. Il est peu probable que le combattant se soit embarrassé du carnyx, au moment de lancer un trait. D'ailleurs, le carnyx ne se voit plus sur une monnaie gauloise, copiée des pièces romaines (je parlerai de cette copie dans mon *Traité des monnaies gauloises,* sous presse).

5. La manière dont le guerrier lève le bras paraît s'accorder mieux avec le lancement d'un javelot qu'avec le maniement d'une lance.

rieurs, qui ont décrit ces monnaies romaines, on pourrait proposer celui de *gæsum*[1].

Et si l'on examine les monnaies elles-mêmes (ou la planche héliogravée que j'ai citée), on remarquera que cette arme, lancée par le Gaulois, est caractérisée par une pointe large ressemblant à une feuille[2].

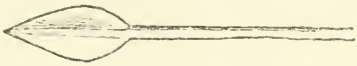

Agrandissement ; d'après les deniers romains.

On pourrait rapprocher ce javelot à large pointe de ceux dont se servent les guerriers représentés sur la plaque de ceinturon de Watsch (Carniole)[3].

Nous pouvons donc nous appuyer maintenant sur des données plausibles pour tenter de retrouver le *gæsum* parmi les pointes de fer, larges, conservées dans les musées[4].

ADRIEN BLANCHET.

1. Je crois qu'il faut écarter du débat la *cateia* (au sujet de cette arme, voy. Alex. Bertrand, dans A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, 1894, p. 191 et 194).
2. On a trouvé à La Tène un fer de cette forme, qui est conservé au Musée de Bienne.
3. A. Bertrand et S. Reinach, *op. cit.*, p. 107, fig.
4. On peut même avoir l'espoir de retrouver l'arme entière.

TIDINGS OF THE RESURRECTION

Next to the Vision of Adamnán (*Irische Texte,* I, 169-196) and the Tidings of Doomsday (*Revue Celtique,* IV, 245-257), the following tractate is the most important document now existing for the study of the eschatology of the mediaeval Gaels. The unique copy is in pp. 34[a]-37[b] of the Lebor na hUidre, a ms. of the end of the eleventh, or the beginning of the twelfth, century, preserved in the library of the Royal Irish Academy. The paucity of infixed pronouns[1] and of deponents, and the Middle-Irish verbal forms collected by Strachan from our tractate in CZ., II, 482, 490, 491, III, 476, 488, shew that it cannot have been composed much before the date of the ms. As to its sources, I am too unfamiliar with patristic and mediaeval eschatology to point them out with confidence. The writer seems to translate from the work of a nameless person whom he calls « the author » (*in t-augtar*) in § 14, the « authority » (*augtartas*) in § 33, « the sage » *(in t-ecnaid)* in §§ 30, 36, 37. He quotes, or refers to the Bible in §§ 2, 8, 10, 16, 27, 28. Augustine is expressly mentioned in § 12, and that saint's *De civitate Dei* is drawn upon in § 11. The refutation by S. Gregory (Nazianzenus ?) of an heretical opinion of Eutyches, § 19, I have not traced. Some of the questions raised by the Irishman were answered, long after his time, by Thomas Aquinas in the supplement to the third part of his Summa Theologica, quaest. lxxx, *De integritate corporum resurgentium.*

1. There are only these four perfects: *doru-ménair, fo-ro-dmatár, ro génatar, mon-genair,* and one *s*-preterite: *ro thirúarthestar.*

A few points of contact with the Talmud and the Koran are mentioned in the notes to §§ 2, 6, 8, 29.

The tractate was edited, with an English version, as a pamphlet, in 1865, by the late Mr. J. O'Beirne Crowe, but with so many textual errors[1] and mistranslations[2] as to render a new edition desirable.

The glossarial index contains Irish words occurring in the tractate, but not found in Windisch's Wörterbuch. It also contains the Latin words quoted in § 33.

1. Thus the sigla *dā* and *dī* are misread, passim, as *dan* and *din*. Further, in p. 4, *for* Mihil *read* Michil, and *for* cinudu *read* ciniud : p. 6, *for* roeirete *read* roesrete. P. 8, *for* feisin sin *read* féisin. P. 8, *for* fuilliuchta na cneth *read* fulliuchta na cré[c]ht. P. 12, *for* háisi *read* báis. P. 14, *for* thechtfat *read* thechtfat, *for* aniail *read* amail, *for* innosa *read* innossa, and *for* uair *read* úar. P. 16, *for* fdchraic *read* fochraic, *for* çairdessa *read* cardessa, and *for* Elsi *read* Elesi. P. 18, *for* for[ṡ]airind *read* fairind, *for* theorségad *read* theorfégad ; *for* dcus *read* ocus, *for* naich *read* nach : *for* tórtromad *read* tórtrommad ; and *for* sorordai *read* forordai. P. 20, *for* perstrigia .i. ind esergi *read* praestrigia esergi P. 22, *for* ség, ocur, beógad, sairend, sírenaib, innosa *read* fég, ocus, beógud, fairend, firenaib, innossa. P. 24, *for* ra sualchi, emiltiut *read* na súalchi, emiltius.

2. Thus in P. 4, *bruiunind* « being burned ». P. 6, *ocond fugiull* « at the trial ». P. 8, *trachtaid* « interprets » : *a folaid* « of their notion » : *comthóither* « shall return ». P. 10, *dluthfe* « will contract », *slaidrid* « admixture ». P. 12, *ro thiruarthestar* « he destined » : *sochma* « easy », *todochaide* « expectation ». P. 14, *ro foruaslig* « has rejected », *ros fathgé* « annulled it ». P. 16, *amail dlé* « as he desenes », *nam bia* « the things that are ». P. 18, *temel* « shadow ». P. 20, *lucht ind remeca* « the previsionists », *co comnins* (leg. *comlainius*) « in communion » : *co forbthe* « firmly ». P. 22, *triasa uderna* « through which were made », *dia fil in forbairt ocus in beógad* « which goes to decay and revives ». P. 24, *atragat* « that arise » : *cecha airir* « of every bounty », *atchichestár* « that shall be worshipped (?) ».

SCÉLA NA ESERGI INSO

[slicht Lebuir na hUidre.]

1. Tabrad cách dia airi co ticfa bráth. Is ands*id*e bias esergi dona hulib duinib t*r*i erfua*c*r*a* M*a*i*c* De. Isind ló-sin .i. il-ló bratha, c*u*mscaigfid*er* nem 7 tal*am* 7 inna huli duli filet intib. Tuáslaicfit*er* 7 legfait ri tes tened brátha, *acht* cuirfit*er* na huli sin hi c*r*uth bas aldiu 7 bas [s]oc*h*raidiu co mór andás in cruth ir-rabatar iarna mbrunniud 7 iarna nglanad t*r*ia thenid mbrátha.

2. Is and sin techtfas in teni-sin lathi brátha bríg 7 nert cosmail don tenid in ro faite na t*r*i m*a*i*c* oc Nabcodo*n*. Ni ró loisc in tene sin na m*a*ccu náema. Ro loisc im*morro* na tim-thirthidi ec*r*áibdecha batar imman sornd tened. Is amlaid sin loiscfes teni bruthmar brátha na huli pecthachu 7 na huli ec*r*aibdechu. Ni erchotigfi im*morro* do chorpaib na firen, ar biáid in teni sin am*ail* bróen n-ailgen dona naemaib [1]. Loscfid im*morro* na pecthachu.

3. Doraga M*a*c Duni de nim isind lo-sin .i. il-ló bratha .i. Ísu Cr*ís*t, 7 art*r*aigfid isind aeór i soilsi 7 etrochta d*er*mair am*ail* gr*é*in, 7 linfaid in tsolsi-sin in n-uli ndomon o t*ur*cbáil gr*é*ni co a fuiniud.

4. Atchluinfet andsin na huli duini filet in-adnaicthib guth M*a*i*c* De. Co mbad guth corptha atb*er*ad Ísu sund do estecht dona marbaib .i. guth ind archaingil Michil doraga d'erfua*c*r*a* na hesergi co coit*chenn* f*or* in cin[i]ud ndóenda *co n*-epr*i* f*r*iu fo t*hr*i .i. ergid uli a bas [34b]. *Nó* is guth nemchorpda atb*er* Ísu sund d'estecht dona marbaib .i. f*or*cong*r*a spirtalda 7 c*u*machta

1. Like the « Thau der Auferweckung » of Rabbi Elieser, v. Eisenmenger, *Entdecktes Judenthum*, II, 927.

THE TIDINGS OF THE RESURRECTION HERE

(*The Book of the Dun Cow*, p. 34[a].)

1. Let every one take heed that the Judgment will come. 'Tis then that all men will arise through the proclamation of the Son of God. On that day, to wit, on the Day of Doom, heaven and earth will be shaken, and all the elements that are therein. They will be dissolved and melted by the heat of the fire of Doom; but all those, after being smelted and purified by the fire of Doom[1], will be cast into a form more beautiful by far than the form in which they existed.

2. 'Tis then that fire of Doomsday will possess vigour and strength like unto the fire into which the three Children were sent by Nebuchadnezzar. That fire did not burn the holy children; but it burnt the impious servants who were about the fiery furnace[2]. Thus then the glowing fire of Doom will burn all the sinners and all the impious. But it will do no hurt to the bodies of the righteous, for that fire will be like a soothing rain to the saints, but it will consume the sinners.

3. On that day, to wit, on Doomsday, the Son of Man, even Jesus Christ, will come from heaven, and will appear in the air in vast light and radiance, like a sun; and that light will fill the whole world from the rising of the sun to the setting thereof.

4. Then all the men who are in graves will hear the voice of the Son of God. It may be a corporeal voice that Jesus would here utter to be heard by the dead, to wit, the voice of the archangel Michael who will come to proclaim the Resurrection generally to the human race, so that he says to them thrice: « Arise ye all out of death! » Or it is an incorporeal voice that Jesus here utters to be heard by the dead, to wit,

1. Epistola B. Petri II, c. 3, v. 10.
2. Prophetia Danielis, III, 22.

diasneti in Chomded nad ch*u*maing nach nduil do imgabail. Is t*r*iasin f*or*cong*r*a sin atresat na huli dáine a bás .i. doneoch ro sluic talam 7 atúatár bíasta 7 ro báid us*ce* 7 ro loisc tene, 7 da*no* ro túaslaicthe f*or* aicned na ndul dia nder[n]ta. At*r*eset sin uli a bás la brafad n-oenúaire, 7 gebaid cách díb a anmain féin i n-oentaid a chuirp dilis, 7 fedligfit iartain i mbet[h]aid t*r*ia bithu.

5. IS andsin fáidfed in Comdiu a t[h]echtaire úasli .i. na aingliu nóema, fón n-uli ndomon, 7 tinolfait na huli fírenu a cet*h*ri ardaib in tal*man*, 7 nos-b*e*rat léo hi comdáil Cr*ís*t isin n-aer. Tinolfit im*morro* na demna léo na hule pecdachu 7 na hule ec*r*aibdechu. Beti and sin na huli sin f*or* aird i fiadnaisi in Chomded ocond fugiull .i. aingil 7 demna 7 daini .i. et*er* phecthac[h]aib 7 fírenu.

6. C*es*naigth*er* da*no* cia hinad árithe asa mbia eisérge ca*ch* duine. Asa n-adnaicthib ém co demin, iar ndesmirecht sin chuirp in Chomded at*r*aracht asa adnacul feisin. INd [f]airend im*morro* ro tomlithea o bíastaib[1] 7 ro scailte i n-inadaib écsamlaib at*r*eset sin iar comarli in Chomded nos-tinolfa 7 nos-athnuigfe asind inud bas áil dó. Aráidi iss-ed as dochu and có mba hand atresat airm in ro tomlithe 7 in ro es[s]rete, ar iss*ed* sin armith*er* ar adnacul dóib.

7. Cestnaigth*er* da*no* i mbia esergi dona toglúasachtaib 7 dona torat*h*raib[2] doennaib. Is e a f*r*ec*r*a sin, co mbia co demin esérgi thall i mbethaid[3] do hulib ro thechtsat hi fos bás iar mbethaid. Má ro thechtsat di*du* na togluasachta bás iar mbethaid, cid i mbroind a máthár, is demin co mbia esergi dóib thall 7 co techtfat bethaid iarsin bás[s]in. M*an*ip c*u*mtabairt di*du* amlaid sin esérgi dona toglúasachtaib is lugu co mor as c*u*mtabairt esergi dona naedenaib 7 dona torothraib.

1. Rabbi Saadias discusses the question whether those who are devoured by wild beasts will arise : see Eisenmenger, *Entdecktes Judenthum,* II, 917.
2. Facs. torat*r*aaib.
3. Facs. bethaib.

the spiritual command and the unspeakable power of the Lord, which no creature can avoid. By that command all men will arise out of death, to wit, whomsoever earth has swallowed, and beasts have devoured, and water has drowned [1], and fire has burnt; and also those that have been dissolved, according to the nature of the elements of which they were formed. All those will arise out of death in the flashing of a single hour [2], and each of them will take his own soul into union with his proper body, and they will afterwards remain alive for ever.

5. 'Tis then the Lord will send his noble envoys, the holy angels, throughout all the world, and they will gather all the righteous out of the four quarters of the earth and bring them into the air to meet Christ. The devils, however, will gather with them all the sinners and all the impious. There shall all those be on high in the presence of the Lord at the Judgment, to wit, angels and devils and human beings, that is, both sinners and righteous.

6. Now it is asked, what is the exact place out of which every one's resurrection will be? Out of their graves assuredly [3], after that example of the Lord's Body, which arose out of its own sepulchre. Those, however, who have been devoured by wild beasts and dispersed in different places, will arise according to the counsel of the Lord, who will gather them and renew them, out of the place that He desires. Yet it is likelier in this case that they will arise there where they have been devoured and dispersed, for that is what is counted as their tomb.

7. It is asked, now, will there be a resurrection for human abortives and monsters? The answer to that is, that beyond there will certainly be a resurrection into life for all who have had death here after life. If, then, the abortives had death after life, even in their mother's womb, it is certain that they will have a resurrection beyond, and that they will have life (again) after that death. If, then, there is thus no doubt of the resurrection of abortives, much less is there doubt of the resurrection of infants and monsters.

1. Apoc. XX, 13.
2. Ep. ad Corinthios I, c. xv, v. 52.
3. And the trumpet shall be blown, and, lo, they shall speed out of their sepulchres to their Lord, Rodwell's *Koran*, p. 147.

8. C*es*tnaigth*er* di*du* uair atresat na huli dáini a bás, cía háes *nó* cia delb i mbia esérgi dóib. Oc*us* t*r*áchtaid in t-aps*tal* in cesta sin, *co n*-abair: Atresat na huli daini a bás, ar in t-aps*tal,* iar cosmaili*us* aesi 7 delbi Cr*íst*. Tr*i* bliad*na* t*r*ichat im*morro* ropsat slána do Cr*íst*, 7 is i cosmaili*us* na haisi sin at*r*acht-s*o*m a bás. IN áis da*no* Cr*ist*, atb*eir* in t-aps*tal*, inna huli daine do eserge, 7 ni inna méit .i. ni commét*ius* a chuirp, ar ni hairchend co mbat comméti ule cuirp na esergi. Fedligfid im*morro* Cr*íst* dog*r*és cen tulled, cen dígbáil, isin delb 7 isin méit in ro arth*r*aig dia aps*talaib* iar n-esergi, 7 is airi sin cid i n-óen-áis atresat inna huli dóini .i. i n-áis t*r*ichtaigi. Araidi techtfait méit n-écsamail 7 méit n-ecut*r*umma ina corpaib iar cosmaili*us* 7 iar *n*-aicniud na n-amser 7 na ferand ir-rogenatár.

9. Aní di*du* testá do chomlain*ius* a cuirp f*or*na toglúasachtaib 7 arna nóedenaib becaib 7 ar arailib torothraib derólib na techtat a meit ndlechtaig 7 ara n-esbat araile baill a cuirp, comslanaigfid [35[a]] in Comdiu sin uli thall isind esergi *con*na heseba nach ní f*or*tho do rudilse a ndelbe nach a n-aicnid dílis. Uair ní techtaid-sium intib féisin[1] iar ndligud nemaicsidi 7 inclithi a n-aicnid céin co ro techtsat iar n-adbar nach iar méit chorpdai.

10. INd f*orcr*aid im*morro* fil f*or* aicniud isna corpaib rorem-raib 7 da*no* isna hulib torothraib techtait meit n-anmesarda digébthair ind f*orcr*aid sin f*or*ro thall isind esérgi 7 fedligfid iarsin i meit dlechtanaig 7 i méit mesardai a folaid 7 a n-aicnid dilis. Na torothair da*no* techtait da chorp i n-óen-accomol

1. Facs. féi*n*sin.

8. It is then asked, since all human beings will arise out of death, in what age or form will their resurrection be? And the apostle deals with that question when he says: « All men », quoth the apostle, « will arise out of death in the likeness of the age and form of Christ. » Three years and thirty were completed by Christ, and in the likeness of that age He arose out of death. At the age of Christ, then, the apostle says that all men will arise, but not in His size, that is, not equal in bulk to His body, for it is not certain that all the bodies of the Resurrection will be of equal size. Christ, however, will abide for ever, without addition or diminution, in the for mand in the bulk in which He appeared to His apostles after (His) resurrection; and it is therefore that all men will arise at the same age, to wit, at the age of thirty[1]. Howbeit, they will have in their bodies varying size and unequal bulk, in accordance with the likeness and the nature of the times and the countries in which they have been born.

9. Whatsoever, then, is wanting of completeness in their body to abortives and to little infants and to certain puny monsters which have not their lawful size and are defective in certain corporeal members, the Lord will supply beyond in the Resurrection, so that naught shall be lacking to them of the full propriety of their form or of their proper nature. For (that is) a thing which they possess[2] in themselves, according to the invisible and hidden law of their nature, though they have not possessed it according to material nor according to bodily size.

10. The excess, however, over nature in the too bulky bodies and also in all the monsters that have immoderate size, that excess will be taken from them beyond in the Resurrection, and they will abide thereafter in the legitimate size and moderate bulk of their proper substance and nature. The monsters also, that have two bodies in one union[3], they will be

1. Sic infra, § 34. Cf. the Muhammadan belief that at whatever age men happen to die they will be raised at about thirty years of age, Sale's *Koran*, London, 1838, p. 71.

2. *techtaid* for *techtait*.

3. Like the Siamese twins, whose case is mentioned by Alger in his *Critical History of the Doctrine of a Future Life*.

deligfit*er* sin tall isind eséirgi 7 gébaid cách díb fo leith a chorp ndíles, am*ail* demniges Iob sin ic tairchetul inna libur, intan atb*eir* na huli daini do esérgi ina corpaib dilsib[1].

11. IS tomtiu im*morro* i*con*d eclais co techtfat cuirp na martíri nóem intib iár n-esergi fulliuchta na crécht[2] f*or*odmotár ar Cr*íst* cen esbaid cen dígbáil déilbe no soc*hr*aidechta f*or*thu do falsigud a mbuada 7 a coscair 7 da*no* do falsigud na foc*hr*aici móri dlegait ón Chomdid ara mmart*r*a, iar ndesmirecht sin chuirp in Chomded techtas and iar n-esergi fulliuchta na crécht f*or*odaim ó Iu[dai]díb do folsig*nd* a umalloti f*or*bthi dond Athair nemda, 7 da*no* do thuilliud phene 7 tod*er*nama dona h Iúdaidib o ro forodaim-sium na crechta sin.

12. Cestnaigth*er* da*no* do f*or*c*r*aid na foltni 7 na n-ingen, cía ord bias f*or*ru isind esérgi. Érnid Aug*us*tin in fer naem in cesta sin, 7 is i a thomtiu, f*or*c*r*aid na foltni 7 na n-ingen *con*nách intib féin nammá comthóith*er* tháll isind esergi, *acht* i n-aicned in chuirp hi coit*chiunn*. Úair ni de fat na foltni .i. dia f*or*c*r*aid, *acht* día n-árim nammá c*u*mniges Ísu isin t[s]oscelu intan aithnes aní-seo día aps*talaib*, *co n*-abbair: Foltni f*or* cind-si, ar Isu f*r*ia aps*ta*lu, atát i n-árim chinti[3] 7 i n-aichni*us* demin i*con* Chomdid, 7 mértait ule duibse aci thall isind esergi[4].

13. *Nó* da*no* maso intib fein nammá comthothir f*or*c*r*aid na foltni 7 na n-ingen, am*ail* is chetfaid do fairind — ar iss*ed* as chosmail f*or*c*r*aid cech baill do thinól 7 do thimarcain ind féin corop isin bul[l]sa fein fogaba ciped do phéin *nó* do foc*hr*aic dliges t*r*ia chomchétfaid 7 comop*r*ed in baill sin — is ed as chretithe *co n*dluthfa 7 co timaircfea thall in Comdiu isind esergi t*r*ia elathain diasneti ind ecnai díadai curpu t*r*úalnidi na ndóeni

1. Et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum, Liber Job, XIX, 26.
2. Facs. *cr*éth.
3. Luke, XII, 7: Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt.
4. See S. Augustine, De Civ. Dei, XXII, 19, 20, 21, etc.

separated beyond in the Resurrection, and each of them will receive his own body separate, as Job affirms when prophesying in his book and saying that all men will arise in their proper bodies.

11. The Church, however, holds the opinion that the bodies of the holy martyrs will after resurrection bear the traces of the wounds which they endured for Christ's sake [1], without defect or diminution of form or beauty, to manifest their victory and triumph, and also to manifest the great reward to which they are entitled from the Lord for their martyrdom : according to that example of the Body of the Lord, which hath in it after (His) Resurrection the trace sof the wounds which he endured from the Jews, to manifest His perfect submission to the heavenly Father, and also to increase pain and punishment to the Jews from whom He endured those wounds.

12. Then it is asked with regard to the excess of the hairs and to nails, how will they be disposed of in the Resurrection ? Augustine the holy man puts that question, and his opinion is that in the Resurrection beyond the excess of the hairs and the nails will not be returned into themselves merely, but into the nature of the body in general. For it is not of the length of the hairs, that is, of their excess, but of their number only that Jesus in the gospel is mindful when he commits this to His apostles, and says « the hairs of your head », says Jesus to His apostles, « are in a definite number and in sure knowledge with the Lord, and they will all remain for you with Him there at the Resurrection ».

13. Or again, if, as is the opinion of some, it is into themselves only that the excess of the hairs and the nails is turned — for it is likely that the excess of every member would be gathered and compressed into itself, so that in this member itself one would receive whatever punishment or reward one deserves through the consent and coöperation of that member — we are to believe that the Lord will, through the unspeakable science of the Divine wisdom, condense and compress in the Resurrection the corrupt bodies of men into the slen-

1. See S. Augustine, *De Civ. Dei*, XXII, c. 20.

i sémi 7 i fáelli ind folaid nemt*hr*ualnidi 7 a n-aicnid spirtállai, iarna t*er*bud 7 iarna ndeligud o ce*ch* elniud, iar ndesmirecht sin 7 intsamail inna tinni dogní*ter* do dlúthad 7 timarcain t*r*ia eladain ind ecnai dóennai i sémi 7 i foilli a cuirp dilis iar ndí*chur* cech élniuda [35[b]] 7 cech slaidrid úadib.

14. *Nó* da*no* is tomtiu and co c*r*uthaigfea in·Comdiu andall c*ur*pu na esergi dind adbur toltanaigfes dó, cip é méit *nó* luget i mbé in t-adbar sin .i. do neoch ro thirúarthestar din churp doenna isin duine arcind báis, am*ail* c*u*mthaiges innossa inna c*ur*pu móra dena sílaib dereolaib 7 da*no* am*ail* ro ch*u*mtaig thall i cétt*us*tin na ndúl na c*ur*pu d*er*mara den dligud nemaicside 7 den dligud nemchorptha ro techtsat co hinchlithe intib na dúli dia ro t*us*midea na cu[i]rp sin. Ar is [s]ochma do Dia co ro c*u*mtaige cen adbar *nó* de adbar deróil cech n-admat *nó* cech n-aicde bes áil dó, 7 co mbad aire sin atb*er*ad in t-augtar na ro taithm*en* Ísu do f*orcr*aid na foltne 7 na n-ingen *nó* na mbaill archena, 7 is [s]ochma do Dia co ro athnuige i comlaini*us* a ndelbe 7 a n-aicnid dílis cen in f*orcr*aid sin do thinól doridisi isin churp. *Acht* araidi is dolig na*ch* mball isin churp *nó* na*ch* rand de do sechmall on phein 7 on dammain dliges t*r*ia chomchetfaid n-imarbais *nó* ond foch*r*aic dliges t*r*ia chomchetfaid deg[g]níma.

15. *Con*id ed is dóig di*du* as chreti and comlani*us* in chuirp dóennai ule do athnugud isind esergi, co fagba ind anim i n-oentaid fón innas[s]in ceped dliges di phéin *nó* di foc*hr*aic ara ndegariltib *nó* ara ndrochariltib.

16. Ar fomtin di*du* 7 ar imgabáil remślatratad[1] .i. demnigthea neich[2] na dlegar do demni*gud*, *acht* is coir do bith i c*u*mtabairt ata in brecht*r*ad tomten-sa. Uair cidat demni 7 cidat falsi araile

1. Ms. remlat*r*ad.
2. Facs. de*m*nigthe aneich.

derness and tenuity of the incorruptible substance and of their spiritual nature, after separating and dividing them from every defilement, according to that example and analogy of the ingots which, through the science of human wisdom, are caused to be condensed and compressed into the slenderness and tenuity of their proper body, after every defilement and every dross has been expelled from them.

14. Or again, there is an opinion that the Lord there will form the bodies of the Resurrection of the substance that will please Him, whatever be the largeness or the smallness in which that substance may be, that is, of what remained of the human body in the man before death, just as He builds up at present the large bodies from the little seeds, and also as at the primal creation of the elements He has built up the vast bodies from the invisible principle (?) and from the incorporeal principle (?) which the elements, from which those bodies have been created, held latent within them. For it is possible for God to build up without substance or with little substance any material or any structure that He pleases. Wherefore the author would say that Jesus did not think of the excess of the hairs or of the nails, or of any other member. And it is possible for God to renew the completeness of their proper form and nature without gathering again that excess into the body. Howbeit 'tis hard that any member in the body, or any part thereof, should be omitted from the punishment and the condemnation it deserves through its consent to sin, or from the reward it merits through its consent to a good deed.

15. So then this is probably what we should believe in the case, that the completeness of the whole human body is to be renewed in the Resurrection, so that the soul united to it in that wise may receive whatever it deserves of punishment or reward for their ill deserts or their good deserts.

16. For precaution then, and for avoidance of presumption, that is, of affirming what is not lawful to affirm, but what should properly remain in doubt, this variety of opinion exists. For though some of the mysteries of the Resurrection are certain

di ruinib na esergi — ar is todochaide n-airchend ind esergi fein iar *for*cetul ind aps*tail* 7 na sc*r*ept*r*a archena — araide atat ruini díb indemni 7 anfalsi. *Con*id t*r*ebairiu 7 *con*id ecnaidiu a mbith í ndóch*us* 7 i tomtin andás i ndemnig*ud* t*r*ia šlat*r*ataid.

17. Atresat t*r*a na huli dáini thall i ndeilb 7 i n-écosc ecsamail .i. na fir i n-ecosc ferda 7 na mná i n-ecosc banda. Uair airm i n-apair in t-aps*tal* na ule dóeni do esergi i fer *for*bthe, ainm fir dorat andsin *for*[s]in duine coit*chenn* et*er* firu 7 mná. Uair dígebthair thall a lochta 7 a n-anmi ar a corpaib na ndáeni[1], cométfaid*er* im*morro* intib rudilse a ndelbe 7 a n-ecosca dílis.

18. Ní thechtfat da*no* cuirp na esergi intib elscoth *nó* accobor nó nách nduálaig archena, 7 is aire sin da*no* ni bí na*ch* n-imnáire dóib cid lomnochta beti .i. cen a *for*tugi et*er* ó etuch.

19. Hi corpaib dlútaib da*no* 7 i corpaib tiugaidib bias esergi na ndóeni, 7 ní i corpaib sémib 7 rofo[e]llib mar aer *nó* gáith, am*al* ropo chetfaid sin dond eritecdu do Éotaic, doruménair curpu na esergi comtis semiu 7 comtis fóiliu indás áer *nó* gáeth. Ro *for*uáslig im*morro* G*regoir* [36a] naem in cetfaid sin 7 rosfathgé.

20. Cestnaigth*er* di*du* úair is i corpaib dlúthib 7 tiugaidib atresat na dóeni cid ar n-apair in t-aps*tal* spirtalda díb[2]. Co mbad aire atb*er*ad ara chuibde 7 ara chosmaili intib féin iar ndligud im*fr*ec*r*ai cach baill díaraile, 7 da*no* ara n-áille 7 ara soc*hr*aide, ara soilse 7 ara n-et*r*ochta. Ár taitnébtáit na náim thall am*al* gré*i*n isind flaith nemda.

21. *Nó* is aire atb*eir* in t-apstal spirtaldai díb, ara cuibde 7 ara n-óentadchi thall do spirut inna hanma, am*al* is óentadach

1. Cf. « Where our pious friends live joyously, having left behind the ailments of their bodies » *Hymns of the Atharva-veda*, tr. M. Bloomfield, p. 145.

2. I Cor. XV, 44 : Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale.

and manifest — for, according to the teaching of the apostle and the rest of the Scripture, the Resurrection itself is sure to come — yet others are uncertain and obscure. So that it is more prudent and wiser that they should be hoped for and supposed than that they should be boldly affirmed.

17. Now all men will arise beyond in various shape and form, to wit, the men in the form of men and the women in the form of women, for where the apostle says that all human beings will arise in perfect man he has there given the name of « man » to humankind in general, both men and women. For their imperfections and their blemishes will be removed from the bodies of human beings, but the peculiarity of their proper shape and form will be preserved in them.

18. Moreover the bodies of the Resurrection will have in them neither lust nor desire nor any other vice; and therefore they will have no shame though they will be stark-naked, that is, without any covering at all of raiment[1].

19. In condensed bodies and in thickish bodies will be the resurrection of the human beings, and not in thin and very subtile bodies, like air or wind, as was the opinion of the heretic Eutyches, who thought that the bodies of the resurrection would be thinner and more subtile than air or wind. Saint Gregory, however, overruled and contradicted that opinion.

20. It is asked then, since it is in dense and thickish bodies that men will arise, why does the apostle call them « spiritual » ? Maybe this is why he used (so) to call them, because of the harmony and the similarity in themselves according to the law of correspondence of every member to the other, and also because of their beauty and comeliness, their brightness and their splendour. For the saints will shine there like a sun in the heavenly kingdom[2].

21. Or this is why the apostle calls them « spiritual », because of their harmony and oneness there with the spirit of the soul, just as at present the spirit of the soul is united with

1. Otherwise according to the Talmud, Eisenmenger, *op. cit.*, II, 934, 935.

2. Matth., XIII, 43. Tunc iusti fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum.

innossa spirut na hanma dóib sium. Úair bid óentadach (leg. óentu ?) thall co mór et*er* in corp 7 in n-anmain, 7 bid inund comarli f*or*a mbiat. Úair ní bia nach f*r*ithb*er*t *nó* nách n-imresain tall o neoch díb diaraili .i. ón churp dond anmain *nó* ónd anmain don churp.

22. *Nó* da*no* spirtallai do rád díb, úair fedligfid tall t*r*ia bithu isna sostaib spírtallaib et*er* aingliu Dé f*or* nim.

23. *Nó* da*no* spirdaltai do rád díb dond aps*tal* ón mud-sa; uair c*u*mscaigfit*er* thall asin t*r*óge 7 asin trúalniud 7 asin doc*hr*áidecht i failet i nglóir 7 i n-etrochta, i solse 7 soc*hr*aidecht in bethad nemtrúalnide 7 in bethad nemmarbdai i fedligfet dog*r*és. *Ocus* araide ni ba inund soc*hr*aidecht do chorpaib na naem uli thall, úair na*ch* inund cid-foch*r*aic. Acht am*al* is écsamail et*r*ochta g*r*éni 7 ésca 7 etrochta rétland, 7 da*no* cacha retlainde riaraili, is amlaid sin bas ecsamail foch*r*aic na firen íar n-esérgi, 7 is airisin techtfait som sosta écsamla in-nim ara n-áriltib écsamlaib.

24. Aráidi ní bia f*or*mat neich díbsium f*r*i araile, ar ita do mét dethiten 7 g*r*áda cáich dibsium feib oc araili, iar ndesmirecht sin ind óen chuirp techtas and bullu écsamla, 7 bullu ata úasliu araile, 7 araide ní bí f*or*mat neich díbside ria cheli. *Ocus* da*no* anaill and, uair ni chesend nech dib som f*or* a foc*hr*aic fein, ar is e Dia a óenur bas cosmaili*us* cech mathi*us*a tall dona hulib noemaib 7 fírenaib.

25. Cid ecsamail di*du* foc*hr*aic na firen, aráide is óen-foc*hr*aic techtait-sium oraile mud .í. ind fechtnaige 7 ind fáelti chomlan fil dóib i nDia, 7 da*no* ar is inund f*r*isintí fil isind fochraic as inísliu 7 no beth fein isind [í]óchraic as uasliu intí as chominmain lais f*r*is féin do bith isind foc*hr*aic sin.

26. Dob*é*ra im*morro* cach duine thall aich[ne] f*or* araile iar n-esergi, *acht* araide ni bia dethitiu neich díb thall f*or* araile

them. For beyond there will be a union greatly between the body and the soul, and what they resolve on will be the same. For there will be no opposition or contention yonder by one of them towards the other, that is, by the body to the soul, or by the soul to the body.

22. Or again they were called « spiritual » since they will abide beyond for ever in the spiritual stations among God's angels in heaven.

23. Or again, they were called « spiritual » by the apostle in this wise: since they will be changed beyond out of the misery and corruption and the ugliness in which they are into the glory and the splendour, into the brightness and the beauty, of the incorruptible existence and of the immortal life in which they will abide for ever. And yet not the same will be the beauty of all the bodies of the saints beyond, since even the reward will not be the same. But even as the splendour of the sun and moon and the splendour of the stars are different, and also (the splendour) of each star from another, even so the reward of the righteous will be different after the Resurrection; and therefore they will possess different stations in heaven according to their different deserts.

24. And yet none of them will envy the other, for there is as much solicitude and love with one as with another, according to that example of the single body which possesses in it different members, and members (some of which) are nobler than others; and yet none of them envies the other. And another thing also, since none of them grumbles at his own reward, for it is God alone that will be the likeness of every good thing beyond for all the saints and righteous.

25. Though, then, the rewards of the righteous are different, yet there is one reward which they have in another way, namely, the complete blessedness and joy which they possess in God, and also because to one who has a lower reward it is the same as if he had a higher reward when that reward is given to one who is as dear to him as himself.

26. Now every one yonder will recognise the other after the Resurrection. Howbeit none of them yonder will feel solicitude for another according to the law of gossipred or relationship;

iar ndligud chardessa *nó* chondalbais, *acht* óentadaigfit ule do fugiull firán in Chomded ernifes do chách am*al* dlé.

27. Dofucfa da*no* cách thall na mbia fo m*en*main a chéli cen a falsigud o bria*thraib* nó o chomarthaib ailib, 7 tucfait o teorfégad spirtalla a mm*en*man na réta atá ecnairce dóib 7 ata et*er*cíana úadíb, iar ndesmirecht [36[b]] sin ind fátha nóim Elesi ro thuc t*r*ia spir*ut* fastine ana nd*er*nai a descipul Gezi ina ecmais p. 7 sé i n-et*er*céni úad, lóg ón do gabáil o Nemán Sireta ar a íc don claime. Úair cia rét fil i n-anfis ocond fairind dofucat in Comdid oc nách fil nách n-anfis?

28. Ni dingnet im*morro* na firéoin nách monor aile thall *acht* aní dorairngert in fáith D*abí*d *co n*-érbairt: Mon-genair don fairind attrebait it [t]egdais[s]iu, a Chomdiu, not-molfat 7 not-adamraigfet dog*r*és t*r*iasna saeglaib suthainib[1]. Ni ó bria*thraib* im*morro nó* ó gothaib corpdaib sechtair dogénat na nóim in molad-sa f*or* Dia, *acht* o theorfegad spirtalla 7 o sc*r*utan inmedonach a ndligid 7 a n-intliuchta.

29. Atreset da*no* na huli ec*r*aibdig i n-óge 7 i comlaint*ius* a corp cen dígbáil 7 cen esbaid nach mbaill f*or*thu. *Acht* araide is amlaid beti na cu[i]rp sin, co tórt*r*ommad 7 *co n*-emilti*us*, *co n*dodelbi 7 *co n*doc*hr*aite d*er*mair ina comaitecht. Ni thatnéba da*no* i n-anmannaib na n-ec*r*aibdech dliged intliuchta ná tucsen solsi ecnai *nó* éolais, *acht* beti fó brón 7 torsi co temel dorchaide a n-anéolais 7 a n-anecnai ar medón. Duba da*no* uli sechtair o churp.

30. Mairg iarom, f*or* in t-ecnaid, dond fairind filet oc ernaidi na esergi sin, ar ní lugu as ainm dond esergi sin tathchor a

1. Beati qui habitant in domo tuo Domine! in secula seculorum laudabunt Te. Ps. LXXXIII, 5.

but all will agree to the righteous judgment of the Lord who will render to every one as he may deserve.

27. Every one also yonder will understand what shall be in another's mind without its being manifested by words or by other signs, and they will understand, by the spiritual insight of their minds, the things that are absent and are far away from them, after that example of the holy prophet Elisha, who understood, through the spirit of prophecy, what his disciple Gehazi had done in his absence, and he far away from him, taking a reward from Naaman the Syrian for healing him of leprosy[1]. For what is there unknown to those that understand the Lord unto whom nothing is unknown ?

28. The righteous, however, perform no other work beyond, save what the prophet David foretold when he said : « Happy are those that dwell in thy house, O Lord : they will praise thee and admire thee continually through the everlasting ages ». It is not, however, by words, or by corporeal voices externally, that the saints will make this praise of God, but by spiritual insight and by internal meditation of their law (?) and their intelligence.

29. All the impious also will arise in integrity and in completeness of their bodies, without diminution and without defect of any member upon them. Howbeit, thus will those bodies be, with overburthening and molestation, with unshapeliness and excessive oppression accompanying them. Again, in the souls of the impious, the law of intelligence or of understanding, of illumination, of wisdom, or of knowledge, will not shine ; but they will abide in sorrow and sadness, with the dark obscurity of their ignorance and their unwisdom within. They will all, moreover, be black of body[2] outside.

30. « Woe, then », says the wise man, « to those who are awaiting that resurrection, for not less may that resurrec-

1. See Lib. IV Regum, c. v.

2. « On the day of resurrection some faces shall become white and other faces shall become black. And unto them whose faces shall become black, God will say, Have ye returned unto your unbelief after ye had believed ? therefore taste the punishment, for that ye have been unbelievers », Sale's *Koran,* p. 45, and see Rodwell's *Koran* pp. 373 n., 508.

bás i mbás do fedlig*ud* i mbás andás [dond esérgi na firén] tadchor a bás i mbethaid do fedlig*ud* i mbethaid.

31. IS é da*no* bás na hanma, a herch*ra* 7 a hélúd t*ri*a phecdaib 7 dualchib ón bethaid f*or*ordai .i. o Dia. Uair am*ail* is é bethu in chuirp ind anim, is amlaid is é bethu na hanma Dia, 7 am*al* is é bás in chuirp a d*ér*ge ónd anmain is aml*aid* sin is é bás na hanma a d*ér*ge o Dia ara phecdaib 7 ara dualchib. IS and im*morro* atá esérgi dond anmain, intan tathcures t*ri*a sualchib 7 deg[g]nimaib cosin Comdid, 7 ní hetar innas aile sin *acht* t*ri*a guth M*ai*c Dé .i. t*ri*a f*or*cetul in Chomded do chomollad.

32. IS cóir a fis co filet da esérgi and .i. cétesergi 7 esergi tanaisi. Is i in cétesérgi[1] .i. esergi na hanma óna pecdaib hi sualchib t*ri* athrigi do denam, 7 ní fil *acht* dona fírenaib namma ind esérgi sin. IS í im*morro* ind esérgi tan*aise* ind esergi bias il-ló bratha dona ulib dáinib a bás, 7 cid óen 7 cid inund in bás sin iar n-aic*niud* choit*chinn* araide techtaid delba 7 gnei écsamla fair ar immad na t*er*chor 7 na tecmong t*ri*asa fagaib cách and.

33. Ind esergi coit*chenn* t*ra* bias tall il-lo brátha, ni hinund 7 ind esergi dianid ainm isind augtartas p*rae*st*ri*gia .i. esergi fuathaigthi, am*al* in pitóndacht. *Nó* ni inund 7 ind esergi dianid ainm reuolutio .i. tathchor na hanma i corpaib ecsamlaib iar ndesmirecht na tathcorthe. *Nó* ind es*ér*ge dianid ainm meta*for*matio .i. tarmch*ru*tad, iar ndes*mirecht* na *con*richt. *Nó* ni inu[n]d 7 ind es*érge* díanid ainm subductio .i. fothudchestu .i. am*al* bíte lucht ind remeca. *Nó* ind es*érge* dianid ainm s*us*citatio .i. tod*ús*cud marb t*ri*a mírbail, iar ndesm*irecht* Lazáir.

34. [37[a]] IS*sed* so da*no* bias and, atrésat na hule daini thall

1. The phrase, *resurrectio prima,* is found, but with a different meaning, in Apoc. XX, 5, 6.

tion be named a return out of death into death to abide in death than the resurrection of the righteous a return out of death into life to abide in life. »

31. This, then, is the death of the soul, its perishing and departure, through sins and vices, from the all-golden life, that is, from God. For as the soul is the life of the body so God is the life of the soul. And as the death of the body is its departure from the soul, so the death of the soul is its departure from God because of its sins and its vices. Then, however, there is a resurrection for the soul, when it returns, through virtues and good works, to the Lord, and that is possible no other way except through the voice of the Son of God, that is, through fulfilment of the teaching of the Lord.

32. It is proper to know that there are two resurrections, namely, a first resurrection and a second resurrection. This is the first resurrection, the resurrection of the soul from sins in virtues through making repentance; and that resurrection is for the righteous only. The second resurrection, however, is the Resurrection which, on Doomsday, will be for all men out of death. And though that death is one and the same according to general nature, yet it bears various shapes and forms because of the multitude of happenings and accidents through which it leaves each one therein.

33. Now the general Resurrection which shall be beyond on the Day of Judgment is not the same as the resurrection which in the authority is called Praestrigia, that is, an apparitional resurrection, like the pythonism. Nor is it the same as the resurrection called Reuolutio, that is, the transmigration of the soul into various bodies, after the example of the transmigrated persons. Nor the resurrection called Metaformatio, that is, transfiguration, after the example of werwolves. Nor is it the same as the resurrection called Subductio, that is subduction, as in the case of the prematurely dead. Nor the resurrection called Suscitatio, that is, the awakening of the dead by a miracle, after the example of Lazarus.

34. This then is what will happen there. In the general

isind esergi choit*chinn*, i n-áis t*r*ichtaigi ina ndeilb 7 ina n-écosc díles co com[lá]ni*us* a cuïrp 7 a n-ule cetfaide, co comláni*us* da*no* a foltne 7 a n-ingen 7 ce*ch* baill archena, 7 congéba cach t*r*ia nert 7 c*u*machta in Chomded a anmain féin i n-óentaid a chuirp dil*is*, 7 fedligfit dog*rés* isin beth*aid* suthain cen áes cen erc*h*ra. Ar is í sin co demin ind fíresergi is di ainm isin sc*r*ipt*uir* esergi tan*aise* i *con*diulg na cetesergi .i. na esergi bís t*r*ia athrigi.

35. Cip é im*morro* na c*r*ete co f*or*bthe 7 co comlan esergi in ciniuda dóennai fon n-innas-sa sechmalfaid[1] tall on tslanti suthain tarngirth*er* dona naemaib 7 dona firénaib f*or* a n-iris.

36. *Acht* a duine, f*or* in t-ecnaid, máso dodaing lat co ro ch*r*ete in mírbuil-sea na esergi, fég lat gníma aile in Chomded, 7 cidat gnáthchiu *side* ní lugu ata mirbaile. Fég ém lethet ind nimi 7 a farsingi, méit in tal*man*, abís[2] in mara timchellas in tal*main* sin do cech aird 7 na hule dule fil*et* indib. Feg da*no* aṅgliu nime. Fég ém na duli sin 7 na dule archena *co nder*[n]ta do nemní t*r*ia nert 7 c*u*machta in Chomded. Ar is lugu co mor di mírbuil nách n-aicde do dénam innossa do adbar t*r*ia bréthir nDé andát na hule dule do denam thall ar th*us* di nemni t*r*iasin ṅbrethir sin. Ar is inund guth Dé atb*er*ar sund innossa t*r*iasa mbia thall esergi dona ulib marbaib 7 in bria*thar* t*r*iasa nd*er*na thall arth*ús* na huli duli de nemni.

37. A duine iarom, f*or* in t-ecnaid, demnig[et] duit in mirbuil-sea inna esergi, na c*r*aind d*er*mara, cuirp na ndaine 7 na n-anmanna archena genit 7 t*us*mitir dina sílaib d*er*éolaib : t*er*cbala da*no* na rind iar funiud : athnugud da*no* na fér 7 na lubi 7 cech réta archena dia fil in f*or*bairt 7 in beógud.

1. leg. sechmalfider, which is translated.
2. leg. abéis.

Resurrection all men will arise at the age of thirty in their proper shape and form, with completeness of their bodies and all their senses, with completeness also of their hairs and their nails and every other member. And every one will, through the strength and might of the Lord, take his own soul into union with his proper body, and will abide continually in eternal life, without age, without decay. For that assuredly is the true resurrection which is called in Scripture a second resurrection, in comparison with the first resurrection, that is, the resurrection which takes place through repentance.

35. But whosoever does not believe perfectly and completely in the resurrection of the human race in this wise shall be left out of the everlasting salvation which is promised to the saints and to the righteous for their faith.

36. « But, O man », saith the sage, « if thou deem it difficult to believe in this miracle of the Resurrection, consider the other works of the Lord; and though these are more numerous, not the less are they miracles. Behold the breadth of the sky and its amplitude, the size of the earth, the abyss of the sea which surrounds that earth on every quarter, and all the creatures that are therein. Behold, again, the angels of heaven, yea, behold those creatures and the other creatures that have been made of nothing through the strength and might of the Lord. For it is much less of a miracle to make of matter at present any structure through the Word of God than to make there at the beginning all creatures of nothing through that Word. For the Voice of God which is now declared here (as being that) whereby the Resurrection will be for all the dead is the same as the Word whereby He made at first all creatures out of nothing.

37. « O man, then », saith the sage, « let the huge trees assure for thee this miracle of the Resurrection: the bodies of men and of the other animals which are born and brought forth from the petty seeds: the risings, also, of the stars after setting: the renewal of the grasses and the herbs and of every other thing in which there is increase and quickening[1].

1. Cf. S. Gregor., lib. 14, moral. c. 28, 29, 30.

38. Doraga *tra* ind úair i mbia esergi dona hulib marbaib *tria* erfuac*ra* M*ai*c Dé, 7 at*re*set and sin ind fairend dorónsat na mathi i n-eserge mbethad. Ind fairend im*morro* dorónsat na hulcu i n-eserge ndigla 7 fugill. IS andsin arth*r*aigfes in brethem díada isin delb sin in ro mided fó brithemain dóennai. IS and sin midfed *s*om có firen f*or*sna dóenib isin deilb in ro mided co hanfirén óna dóenib. IS and sin da*no* arthraigfes brithem fíren in ciniuda dóennai .i. in Comdiu Isu Cr*íst*, isin deilb inad sochma do chách a fe*ð*ad, et*er* firenu 7 pectachu .i. i ndeilb a dóennachta.

39. IS and sin da*no* ernifes foc*hr*aice dona fírenaib 7 píana dona éc*r*aibdechaib. Úair ind fáirend na techtat errann*us* innossa [37[b]] isin chetna eserge .i. inn eserge na hanma, at*r*esat sin uli thall isind eserge choit*chinu*, 7 araide ni faigbet sith no óentaid fechtnaige *nó* fáelti ocon Chomdid, *acht* laefit*ir* úad i carcair n-aduathmair n-iffirnd, 7 fodémat and sin píana 7 tod*er*nama ecutr*u*mma ara mmiaraltib ecsamlaib. Oc*us* cid mór 7 cid adbol ind ai*r*i dob*é*ra nech f*or*[s]in pein sin, is nemni sin i *con*diulg 7 i fegad na peni fessin am*al* atá.

40. Ind fairend im*morro* at*r*agat innosa t*r*ia Cr*íst* isin chetna esergi .i. ind esergi bis t*r*ia aithrigi, atreset da*no* thall t*r*ia Ch*ríst* in esergi in bethad suthain, 7 nos-b*er*a leis isin flaith suthain i f*r*ecnarc*us* ind Athar nemda t*r*ia bithu na mbetha. IS and sin fogébat na fíreóin foc*hr*aic nd*er*máir ara sualchib 7 ara ndeg-[g]nímaib .i. in Comdiu fein o fúaratár na súalchi sin 7 na deg[g]níma. Ar is é in Comdiu bas chomlanti*us* ce*ch*a airir 7 ce*ch*a hairfite thall dond eclais. IS e da*no* atchichestár t*r*ia bithu ond eclais cen c*r*ích, cen f*or*cend, carfaid*er* cen emilti*us*, molfaid*er* cen scís. Ar is e seo iar fir in bethu suthain tarngir-th*er* dona náemaib 7 dona firénaib iar n-esergi, f*r*ecnarc*us* na nóem-Th*r*inoti úasli, Athar 7 M*ai*c 7 Sp*ir*t*a* Náim.

38. The hour will come when all the dead will arise through the proclamation of the Son of God[1], and then those that have done good will arise to the resurrection of life, but those that have done evil to the resurrection of punishment and Doom. There will appear the Divine Judge in the shape in which He was sentenced by a human judge. There will He pass judgment righteously on men in the shape in which he was judged unrighteously by men. Then, too, will appear the righteous Judge of the human race, the Lord Jesus Christ, in a shape wherein it is possible for all — both righteous and sinners — to behold Him, that is, in the shape of His Manhood.

39. Then also He will bestow rewards on the righteous and inflict punishments on the undevout. For those that have no participation now in the first resurrection, that is, in the resurrection of the soul, those will all arise in the general Resurrection, and yet they will receive neither peace nor union, prosperity nor joy at the hands of the Lord; but they will be hurled from Him into the awful prison of hell, and there, for their various ill-deserts, they will endure unequal pains and punishments. And though great and vast be the heed that one may give to that pain, it is nothing in comparison to beholding the pain itself as it is.

40. Those, however, that will now arise through Christ in the first resurrection, that is, the resurrection which takes place through repentance, will also arise there through Christ in the Resurrection of life everlasting, and He will take them with Him into the everlasting kingdom in the presence of the Heavenly Father for evermore. Then for their virtues and for their good works, the righteous will receive a vast reward, to wit, the Lord Himself, from whom they got those virtues and good works; for the Lord will be there the fullness of every happiness and delight for the Church. 'Tis He then that will be seen for ever by the Church, without limit, without end, that will be loved without tedium, that will be praised without weariness; for this is, of a truth, the everlasting life which is promised to the saints and to the righteous after resurrection, the presence of the noble, holy Trinity, Father and Son and Holy Ghost.

1. John, V., 25.

GLOSSARIAL INDEX

abéis, 36, *abyss of the sea, aibhéis,* i. muir O'Cl. Cymr. *affwys.* Cognate with βένθος? *abis* Ml. 55[a] 11, LB. 145[b], pl. acc. *abissiu,* Ml. 51[d] 8, is a different word, borrowed from *abyssus.*

aicde, 36, *structure,* a techt i n-aicdi Ml. 31[d],10, shews that in Old-Ir. this word was feminine.

aichnius, 12, *knowledge.* cf. aichnim *I know,* the encl. form of *aith-gninim.*

aicside, v. nem-aicside.

áldiu, 1, compar. of *álaind* « beautiful ».

and-all, 14, *there beyond.*

ana-n, 27, rel. pron. See Pedersen, C. Z. II, 381.

an-ecnae, *unwisdom,* gen. anecnai, 29.

an-éolas, *ignorance,* gen. aneolais, 29, dat. anéolus, Tigernach, A. D. 534.

an-follus, *unclear, doubtful,* 29, 38, pl. n. anfalsi, 16.

anmanna, 37, *an animal.*

an-mesarda, 10, *immeasurable,* torsi ainmesarda, LB. 187[a]21.

árilliud *deservingness,* dat. áriltib, 23.

atchichestar, 40, for *ad-d-chichestar,* 3d sg. fut. pass. of *atcíu* « I see ».

atcluinfet, 4, fut. pl. 3, of *atcluinim.*

ath-geoim, *I contradict, contest,* ros-fathgé, 19, with prothetic f: verbal noun: dia aithgiud LU. 133[a], dumm aithgead LU. 133[b], aithcheo Ac. na senórach 3003, v. *aidcheód* Meyer Contribb.

ath-núigim, 6, *I renew,* conj. sg. 3 co ro athnuige, 14, verbal noun athnugud, 15, 37.

atracht, 8, 3d sg. t-pret., atreset, atresat, 6, 8, 17, 26, 39, 40, atrésat, 34, from ad-d-reset, 3d pl. s. fut., of *ess-ring* with infixed pron. and substitution of *ad* for *ess.*

atáatar, 4, for ad-d-úatar, where the infixed *d* seems a relative.

augtar, 14, *author,* augtartas, 33, *authority.*

banda, 17, *womanly, female,* bandae, O'Mulc. 796.

beógud, 37, verbal noun of *beoigidir* « vivifies ». Wb. 13[d]7, *no-m-beoigedar* Wb. 19[a]20.

brafad, 4, *a flashing, a twinkling,* also spelt brathad; from **mrachad,* cogn. with Lith. *mérkti,* and perhaps Goth. *brahw.*

bruinniud, 1, *a smelting,* verbal noun of *bruinnim.*

bruthmar, 2, *glowing, fiery.* deriv. of *bruth.*

carcair, *prison,* acc. carcair, 39, borrowed from Lat. *carcer.*

cardess, *relationship,* gen. cardessa, 26.
cesim for *I grumble at?* pres. ind. sg. 3, ní chesend, 24, s. pret. sg. 3 cessis a mer.ma LL. 70a17, 175a2: verbal noun *cessacht.*
cesta, 8, 12, *question,* gen. pl. aithle na cesta ndúr ndub, LL. 143a41.
cét-esérge, 32, 34, *first resurrection.*
cét-tuistiu, *first creation,* dat. sg. céttuistin, 14.
com-inmain, 25, *equally dear.*
com-méit, 8, *equally large.*
com-métius, 8, *equality in size.*
com-opred, 13, *cooperation, collaboration.*
com-thóither, 12, *is converted*: verbal noun comthóud, comthóth.
condalbas, 26, *relationship.*
conricht, 33, *werwolf.* See Meyer Contribb., p. 479.
cruthaigim (-iur?), 14, *I form.*
cuibde, 21, *harmony.*
dammain, 14, *damnation* = dammin Wb. 24b17.
deg-arilliud, *well-deservingness,* dat. pl. degariltib, 15, deg-gním, *a good work,* pl. acc. deg[g]níma, 40, dat. deg[g]nímaib, 40.
demnigud, *certifying,* gen. demnigthea, 16, verbal noun of demnigim.
didu, 7, 8, 9, 15, 16, 20, 25, Old Ir. didiu.
dlé, 26, 3d sg. subj. of *dligim.* After *amal,* the relative *dles* would have been more regular.
dlechtach, 9, dlechtanach, 10, *lawful, due.*
dochraidecht, 11, 23, *ugliness.*
dochraite, 29, *oppression?*
dóchus, 16, *verisimilitude, probability,* gen. dochusa. Fierabras, 4, cf. *andochas* « presumption », Meyer, Contribb.
dodelbe, 29, *unshapeliness.*
do-moiniur, *I think,* dep. perf. do-ru-ménair, 19.
droch-arilliud, *ill-deservingness,* dat. pl. droch-ariltib, 15.
duine, 17, *humankind,* seems a fem. abstract noun: see Brugmann C. Z., III, 597, and cf. Sg. 28a 2: *as coitchennfolad duine huile* « that there is a common substance of all mankind ».
ecnaide *wise,* compar. ecnaidiu, 16, cogn. with *ecnaid* 30, 36, 37, and *ecne* (aith-gne).
élúd, 31, *evading, fleeing.* gen. éelutha Wb. 11c 11.
erfuacra, 1, 4, 38, *proclamation.*
eritecda, *heretic,* dat. sg. eritecdu, 19. gen. pl. heretecdae, Thes. pal. hib., II, 357 *a sage.*
ernaide, 30, *awaiting,* cognate with *arnent-sa* Wb. 14a18.
errannus, 39, *participation,* cogn. with *rann* « part ».
es-srédim, *I scatter, spread,* pret. pass. pl. 3, ro esrete, 6.
etar, 31, better eter, *able, possible,* as in ni hetear le tiachtain isin tinol sa *she cannot go into this assembly,* B. Ball. 461b41.
etercián, 27, *remote*; cf. etarcéin, *far away* Wb. 26a14.
etercéine, 27, *remoteness.*

ferda, 17, *masculine, manly.* Hence ferdatu *manhood.*
fír-eserge, 34, *true resurrection.*
fóill, *subtile, thin,* compar. fóilliu, 19.
fóille, fáille, 13, *subtility.*
fo-ro-daim, 11, 3d sg. pret. (o ro fodaim, 11) forodmotár, 11, 3d pl. deponential pret. of *fo-damaim,* redupl. fut. pl. 3, fodémat, 39.
fortho, 9, forthu, 11, 29, for Old-Ir. forru.
for-tuge, 18, *a covering, clothing*; Cymr. *gortho*: cf. *imthuge* Wb. 6b3.
fothudchestu, 33 (gl. subductio).
frithbert, 21, verbal noun of *frisbiur* (gl. obnitor), Sg. 22b6.
fúathaigthe, 33, lit. *formed*: *spectral, apparitional.* from *fúath* an image, spectre, apparition, O'Br.
gainiur, *I am born,* pres. ind. pl. 3, genit, 37 (O. Ir. gainetar, Sg. 39a26), perf. ro genatar, 9. Gr. γείνομαι, Lat. *gi-gno.*
i affixed pron. pl. 3, bet-i, 5, 29.
im-naire, 18, *shame.*
in-demin, *uncertain,* pl. indemni, 16.
luget, 14, *smallness,* cogn. with lugu *less,* 30, 36.
mértait, 12, redupl. fut. 3d pl. of maraim *I remain.*
mesardae, 10, *moderate,* deriv. of *messar* « measure », Salt. naRann, 7925.
metaformatio, 33.
mi-arilliud, *undeservingness,* pl. dat. miaraltib, 39.
mon-génair, 28, *happily was born,* mongénar, Br. Dá Derga, 111. O'Dav. Gl., 1240, s. v. matulaid. The *mon* may be cogn. with Lat. *mānus,* i. q. bonus, and *génair* is 3d sg. perf. of *gainiur,* q. v.
nem-aicside, 10, *invisible,* pl. acc. na renna aicsidi 7 nemaicsidi, Dinns., 81.
nem-chorpda, 4, *incorporeal,* dat. nem-chorpthu, 14.
nem-thrúalnide, 13, 24, *incorruptible,* acc. sg. fem. amal gréin nemthrualnide, LB. 34a.
nóem-thrínóit, *holy Trinity,* gen. nóemtrinoti, 40.
óentadach, 21, *united.*
óentadaigim, 26, *I unite.*
óentadche, 21, *unionism.*
pitóndacht, 33, *pythonism*? see Ducange s. v. *philones* and *pythonizare.*
praestrigia, 33.
rem-éc, 33, *premature death*?
rem-slatratu, *presumption,* LU. 35b31, gen. remslatratad, 16.
renolutio, 33.
ro-fóill, *very subtile,* pl. dat. rofo[e]llib, 19.
ro-remar, *very thick,* dat. pl. roremraib, 10.
s infixed pron. of pl. 3, no-s-bera, 40, no-s-berat, 5, no-s-tinólfa, 4, no-s-athnuigfe, 6.
síreta, 27, *Syrian* = Serdae Ml. 37a6.
slaidred, 13, *dross,* slaidred n-argait *litharge,* Ml. 85b7.
slatratu, *boldness,* acc. sg. slatrataid, 16, v. Laws, III, 92.

sochraidecht, *comeliness,* gen. -echta, 11, dat. sochraidecht, 23, deriv. of *sochraid* « comely ».

subductio, 33.

suscitatio, 33.

t infixed pron. of 2d sg. no-t-adamraigfet, no-t-molfat, 28.

tatnéba, 29, taitnébtait, 20, *they will shine,* b-fut. of *taitnim* with the same ending as in *mértait,* 12.

teor-fégad, 27, 28, *contemplation,* a compd. of *teoir* = Lat. *theoria,* and *fégad,* 38, 39, verbal noun of *fégaim* « I see » : cf. *nad fegar,* Ml. 36a38.

terchor, 32, *a happening.*

tirúarthim, *I remain,* 14, dep. s-pret. ro-thirúarthestar, 14, enclitic forms of which the first element is *to :* cognate forms, of which the first element is *de,* are *ni deruarid* Ml. 31a 6, pl. *doruarthatar* (gl. remanserunt) Sg. 5a 13.

tiugaide, *thickish,* pl. dat. tiugaidib, 19, 20. deriv. of *tiug* cogn. with Eng. *thick,* Germ. *dick.*

trichtaige, 34, *the space of thirty years.* But in the Carlsruhe Beda, Thes. pal. hib. II, 10, it means a space of 30 days.

trúalniud, 23, *defilement, corruption,* from* *to-for-ess-liniud?*

London, April 1904.

Whitley Stokes.

SUR L'ÉTYMOLOGIE BRETONNE

(Suite.)

XVI. — *PLOK.*

M. du Rusquec donne : « *Plok,* adj. Net. » Il a pris ceci à l'article de Troude : « *Plok,* adj. V. Net », en supprimant la mention du dialecte de Vannes. En réalité, il n'y a, pas plus en vannetais qu'ailleurs, d'adj. *plok,* net. Si Troude l'a cru, c'est qu'il a été trompé par le dictionnaire de l'A., qui donne : « *Ploc* Ploc *Fil de poil de vache,* Nætt ploc. m. » Il a coupé cet article en deux parties qu'il a interverties ainsi :

« *Plok,* adj. V. Net.

Plok, s. m. V. Le fil de poil de vache. »

La simple disposition typographique montrait pourtant que dans le texte de l'A., *nætt* est breton, comme *ploc* qui suit : *nætt ploc* traduit « fil de poil de vache » et signifie littéralement « fil de ploc ».

Le dictionnaire de Trévoux définit *ploc* : « composition de verre pilé et de poil de vache qu'on met entre le doublage et le bordage des vaisseaux pour les préserver des vers » ; il ajoute : « *ploc,* ... fil de poil de vache... couvertures... à ploc ». Voici la définition du *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter-Thomas : « poil grossier amalgamé avec du goudron pour protéger le bordage des navires contre le ravage des vers. »

Bullet tirait le franç. *ploc* du breton ; il y a tout lieu de croire que c'est l'inverse. M. du Rusquec donne « *plok,* sm. Le fil

du poil d'une vache », en comparant, outre le franç. *ploc,* le lat. *plicare* et le grec πολιος ! Littré compare aussi *ploc* à *plicare*; Jal avait pensé au bas lat. *pelorcus* étoffe velue, peluche.

XVII. — *DANZEAT, DANZE, DANSEI, DANZEI, DANZEN, DANZEL, DANZERI.*

1. Pel. donne : « *Danzeat,* Bien nourri, qui a profité de la nourriture, qui a de l'embonpoint. Il se dit des hommes et des bêtes. Ce mot n'est pas commun dans l'usage et son origine m'est inconnue. Davies n'a point ce nom. » Roussel *ms* porte : « *Danzeat* bien nourri qui a profité de la nourriture qui a de l'embonpoint. »

Ce mot manque chez les autres lexicographes bretons, sauf Troude qui, seulement dans son *Nouveau dictionnaire... breton-français,* écrit : « *dañzeat,* adj. V. Bien nourri, parlant des gens et des bêtes »; il le marque encore comme vannetais, p. 696. Mais il a été sans doute déterminé à cela par le *t* final, parce que, dans ces sortes de terminaisons, le léonais préfère *d*. Milin a, dans cet article *dañzeat,* effacé « V » et ajouté : « (Léon) qui a de l'embonpoint, qui a profité de la nourriture. » Il est très possible que cette rectification s'appuie simplement sur Pel. et sur Roussel *ms,* document léonais qui était en la possession de Milin.

2. A défaut de confirmation directe du renseignement fourni par ces deux autorités, qui sont dans une étroite relation, nous trouvons une forme voisine de *danzeat*, dans le nom de famille *Le Danzé,* en 1768, *Inventaire-sommaire des archives du Finistère,* série B, p. 117. Il existe encore à Plogoff, écrit *Danze,* on prononce *dañnze* par *e* fermé (Loth, *Annales de Bretagne,* XV, 398). Ce mot a tout l'air d'un adjectif tiré du participe *danzeat,* ou plutôt d'une variante moins strictement léonaise **danzeet*; le procédé est fréquent, cf. mon *Glossaire moy. bret.,* s. v. *ac'hubi,* etc.

3. Cette induction est appuyée par l'existence en trécorois d'un verbe inconnu des dictionnaires, dont voici un exemple

de 1857 : *o tansei arc'hant evit soutenidigez Gwillerm,* recueillant de l'argent pour soutenir Guillaume, *Histoarion ha parabolenou an Tad Bonaventur,* Sant-Briec, p. 233. Dans le *geriadurik* ou petit glossaire qui termine son intéressant volume *Ma beaj Jeruzalem,* Saint-Brieuc, 1903, p. 362, M. l'abbé Le Clerc explique *danzen* par « préparer ».

M. F. Vallée a bien voulu me communiquer à ce propos les notes suivantes : *danzei, dañzei,* préparer (bas Trég.); *danzei lein,* préparer le déjeuner ; se dit, mais rarement, à Plounévez Moëdec. *E oamp o tanzei mont a-rok,* nous nous préparions à partir, *Lizero breuriez ar fe,* sept. 1898, p. 30. *O tanzei dichalañ 'mañ ar mór,* la mer est près de se retirer. Variantes : à Plounévez Moëdec, *danzeri* ; *o tanzeri mern* ou *lein 'ver,* on est à préparer le repas. *Danzel,* id. ; *dañzéet e lein,* le déjeuner est préparé. A Coadout, on dit *danzen* : *danzen bara d'e vugale,* gagner du pain pour ses enfants ; *Mar gall danzen arc'hañt d'ober korfadou mad,* s'il peut amasser de l'argent pour faire bombance (Dir-na-dor). Les formes les plus usitées en bas Goello, où ce mot est surtout connu, sont *dañzei* et *dañzen.* M. Le Clerc a employé le dérivé *danzeer* au sens d' « économe (de collège) ».

Le rapport du sens de *danzeat* à ceux de *danzeet,* etc., ne peut être déterminé *a priori* ; il faut d'abord s'assurer de leur origine commune.

4. On peut être tenté de la chercher dans le voisinage du bret. *koañze,* (le) séant ; mais c'est une forme purement trécoroise, qui ferait attendre en Léon **dazezet* et non *danzeat* ; cf. *Gloss.,* 121, 122.

5. Le mot de l'Aunis *danzer,* dompter, dresser les animaux (cf. Littré, *Supplément,* v. *dompter* ; poitevin id. Favre, *danzé, donzé,* Lalanne, centre de la France *donzer,* Jaubert), supposerait une dérivation insolite. Sur les verbes bretons en *-en,* part. *-eet,* qui sont empruntés au français, on peut voir *Zeitschrift für celt. Philol.,* II, 510.

6. *Danzeat, danzen,* etc., se rattacheraient-ils au franç. *essayer* ? Un examen attentif montrera que l'explication est moins hardie qu'elle n'en a l'air.

D'abord, le *d* aura été préfixé, comme dans d'autres mots

tels que van. *davé, davéein,* envoyer, renvoyer, à côté de *avéein, aven,* atteler, harnacher; v. franç. *aveier, aveer,* mettre sur la voie, conduire (et de *convaye, convayein, couvayein,* convoyer, l'A., *convaiein,* escorter, *Suppl.*); cf. *Gloss.,* 333.

Quant à la nasale, elle prouve que le *z* suivant vient d'un *s,* car le breton évitait les sons *ndh, nth,* cf. *Ztschr. f. celt. Philol.,* I, 38-46; *Notes d'étym. bret.* 121 (n° 70, § 29). Et elle se retrouve dans les formes vannetaises *añsi,* m., essai, *añsiein,* essayer, usitées à Saint-Caradec-Trégomel, etc.; du reste, le vieux français l'avait aussi: *ensayer,* essayer (P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge,* I, 317). Cf. espagnol *ensayar,* etc.

L'*s* ancien, qui se montre encore dans *o tansei,* a été supplanté par *z*. Cela rappelle *añsavout* et *añzavout,* avouer, où la question est d'ailleurs loin d'être purement phonétique, cf. *Notes d'étym. bret.,* 122-128 (n° 71, § 1-7); un exemple plus sûr est le moy. bret. *hasouez,* honneur, devenu plus tard *anzaoue,* bonheur, occasion, voir *ibid.,* 128-129, § 8.

7. A côté de l'infinitif *danzen,* la forme *dansei, danzei* n'est pas isolée: cf. trec. *eréiñ,* lier.

Danzel s'explique par le fait que le trécorois a souvent le choix entre les terminaisons *-el* et *-en*: *gelvel* et *gelven,* appeler, bien que d'ordinaire le rapport soit inverse, *l* étant plus ancien, et que les participes ne soient pas en *eet.* **Danzeal* eût été moins isolé; cf. *cantren* et *cantreal,* errer, etc.

Danzeri est une autre corruption spéciale; nous pouvons l'associer à la forme *c'hoantrezis,* je désirai, au lieu de *c'hoanteïs,* citée *Ztschr. f. celt. Philol.,* II, 511.

8. *Danzeet* est seul régulier comme participe: *danzeat* supposerait un infinitif **danzaat.* Mais c'est là un passage analogique facile, **danzaat* pouvant aussi faire au participe *danzeet.* Le fait se montre précisément dans le verbe « essayer »: infin. *æçzât,* Gr., part. trécorois *esât, Rev. Celt.,* XI, 113; cf. *dleat,* dû, *saveteat,* sauvé, 114, etc.

9. Reste la question des sens. Ils peuvent avoir été successivement « essayer », « se mettre à, préparer », « chercher à fournir »; et au participe-adjectif « prêt, dispos, en bon état », « (animal) bien nourri ».

XVIII. — *TRUBARD; ROBART, JOBARD; IFFERN.*

1. Pel. donne: « *Trubar,* et *Trubart,* Traître, perfide. Plur. *Trubartet. Trubarderez,* et *Trubardiez,* trahison, perfidie. *Trubart,* qui est un substantif... peut être composé de *Tru,* misérable, selon Davies, et de *Part,* partie et parti... » Le second *t* de *trubartet* doit avoir été suggéré ici par cette étymologie, d'ailleurs insoutenable.

Roussel *ms* porte en cinq articles: « *trubar, trubart,* traitre perfide, miserable, gueux, faux-pauvre pl. *trubardet* »; « *trubarderes, trubardeureus,* perfide, trompeuse, gueuse. Celle qui étale une fausse misere pour obtenir ce qui ne lui appartient pas, qui vole laumone qui trompe tout le monde de quelque maniere que ce soit »; « *trubarderez, trubardiach,* trahison, perfidie, friponerie, tromperie »; « *trubardi* » (non traduit); « *trubardi traou diouch en all,* engager par des faux discours quelqu'un a nous donner des effets dont nous feignons avoir besoin, se rendre faux ami de quelqu'un pour attraper son bien, le trahir, le friponner, le subtiliser ».

Grég. a *trubard,* pl. *trubarded* « double, fourbe, trompeur, qui dit d'une façon, et pense d'autre, qui fait bonne mine, et mauvais jeu »; « fourbe..., traître »; « affronteur »; *trubardès,* pl. *-esed,* femme fourbe; *trubardi,* affronter, faire un affront (« tromperie malicieuse et fine »); fourber, tromper finement ceux qui agissent avec sincérité; *trubardérez,* pl. *ou, -erezou,* duplicité, ce qui vient d'une âme double; fourbe, fourberie, action de fourbe.

Le Gon. donne *trubard,* adj. et s. m., pl. *ed,* traître, perfide, trompeur, fém. *-ez,* pl. *-ed*; *trubardérez,* m., trahison, duplicité; *trubardi,* v. a. et n., trahir, faire une perfidie; il remarque que « ce verbe est peu usité »; à quoi H. de la Villemarqué ajoute cette restriction: « hors de Corn(ouaille). »

Troude traduit *trubard* « traître, fourbe, perfide, faux-pauvre »; il a encore *trubard-iud,* hypocrite, et *trubardi,* v. a., obtenir une chose par suite de feintes ou de mensonges: *tru-*

bardi eunn dra dioc'h eunn den, obtenir par feintes quelque chose de quelqu'un.

On dit encore en cornouaillais *trubardérez,* f., femme fourbe, trompeuse.

Le plur. *trubardereçziou,* trahisons, se lit dans les *Barzounegou,* Morlaix, 1847, p. 1 (cf. *Gloss.,* 39).

Je ne vois rien de tout cela en vannetais.

2. M. de Rusquec, s. v. *fourbe,* compare *trubard* au grec « τρίβω, brise ». Son second dictionnaire rapproche *trubardi,* trahir, du gall. *truth,* flatterie, ce qui est plus spécieux, mais ne rend pas compte de la syllabe *-bard.*

3. M. V. Henry, *Lexique,* 273, s'exprime ainsi : « *trubard,* adj. fourbe : contamination possible de deux empr. fr., soit *truffer* « tromper » (mbr. *trufla*) et *fourber,* avec finale dérivative. »

Trufla, soutirer, P. Maunoir, était plutôt en moy. bret. **truflaff*; on n'en a pas d'exemple à l'infinitif, cf. *Gloss.,* 727, 728.

Roussel *ms* associe aussi les deux mots : « *trucha, trufla, trubardi* a le meme sens pour ainsi dire. tirer par adresse, en flatant, en seduisant par attraits. *item* gueuser, trucher » ; il ajoute : « *truchen,* une gueuse, une coureuse » ; « *trucher, trufler,* séducteur. *trucheur* et *trufleur* se dit dun homme et surtout dun enfant, dun jeune homme qui recherche adroitement de quoi baffrer » ; « *truch* signifie proprement adulation, telle que celle dont usent certains gueux fripons, pour soustraire les petits enfans, à dessein de s'en servir pour faire leurs friponneries. Ce sont des malheureux gueux qui font metier de trucher... undé truant » (le mot latin *unde* a été ensuite barré). Sur *trucha,* cf. *Rev. Celt.,* XIV, 289. Mil. *ms* donne *trufla,* gueuser ; « *truflen* subst. f., tartuffe, courtisane intrigante, insinuante, adroite, rusée, qui flatte, trompe et vole à l'occasion ».

Il est naturel de comparer tous ces mots, mais leurs rapports ne sont pas clairs. L'explication de la syllabe finale de *trubard* que propose le *Lexique* est loin d'être satisfaisante : le franç. *fourbe* ne paraît pas avoir été emprunté en breton.

4. Je crois que le plus proche parent de *trubart, trubard* est

le v. franç. *trubert,* qui se trouve dans le *Martire S. Estiene* (Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance,* p. 2 *a*) :

Qui me tient que je [ne] t'assomme,
Meschant trubert, coquin moquart ?

On trouve dans les langues romanes d'autres mots plus ou moins semblables : provençal *trefart,* trompeur, que M. Kœrting tire de l'hébreu (2e éd., n° 9462); italien *truffaldino,* fourbe vénitien, arlequin, qu'il tire du lat. *tuber* (n° 9794), etc. ; cf. E. Chevaldin, *Les jargons de la farce de Pathelin,* Paris, 1903, p. 401-406. Le nom propre français *Truffaut,* cité dans cet intéressant ouvrage, p. 405, suppose un ancien **Truffalt,* cf. ital. *Truffald-,* où l'*l* peut venir de *r* par dissimilation, comme dans le bret. *bragaldiezou* « braveries » Maun., à côté du moy. bret. *bragard,* brave (soldat), etc., cf. *Ztschr. f. celt. Philol.,* II, 517.

Le v. franç. présente encore : *trubert,* adj., débauché ; *Trubert,* nom propre. Faut-il ajouter *trubers,* brancards, God., et les formes actuelles *trubard, trubert,* m., garde-genoux à l'usage des laveuses, Jossier, *Dictionnaire des patois de l'Yonne,* 1882 ?

5. Le passage de *trubert* à *trubart, trubard* ne ferait pas difficulté en breton, où la syllabe *-erd* est peu commune en dehors du vannetais. Ce dialecte la présente précisément comme suffixe, dans un mot de sens analogue : *loberdein,* enjôler, *loberdour,* enjôleur (voir *Études d'étym.,* n° XXIII, § 9).

Il a aussi changé *start, stard,* ferme, fort, en *sterd,* etc.

Mais Grég. donne *Robert* et *Robart,* Robert ; *fouilhe-mard,* pl. *fouilhemarded,* fouille-merde, scarabée ; cf. moy. bret. *certen,* certain, certes, avec rime de la première syllabe en *art,* etc., *Gloss.,* 102, 103 ; dans *Pe heny gloar me'n goar certes,* laquelle gloire, je le sais, certes, *Mirouer de la Mort,* f° 53, *cer-tes* doit de même rimer en *ar.*

6. Un exemple du passage inverse se trouve dans le nom moy. bret. de la joubarbe, *iobert* que le Catholicon, éd. *a,* traduit en français *iobarde,* et non *iobart* comme a imprimé Le Men. On dit en trécorois *jobard* ; le haut breton a *joubarde* (Sébillot, *Traditions et superst.,* II, 337).

Le Cathol. traduit *lousouenn an caluez* en latin *amaricus* et *ioberti herba*; ce dernier doit être une faute pour *Roberti herba*, franç. « l'herbe à Robert », dans l'ancienne nomenclature *achillea*, cf. E. Rolland, *Flore populaire*, III, 308 (bret. mod. *lousaouënn ar c'halvez* « l'herbe au charpentier, et au cocher,... mille feüille », Gr., *louzaouenn-ar-c'halvez* « achillée, millefeuille », Trd, cf. Liégard, *Flore de Bretagne*, 60, etc.).

7. La syllabe *er* devient aussi *ar* devant d'autres consonnes; ainsi :

moy. bret. *Roperz* et *Roparz*, même origine germanique que *Robert*, *Gloss.*, 583, cf. bret. moy. et mod. *enebarz*, douaire, v. bret. *enepuuert(h)*, *Rev. Celt.*, VIII, 32, 33 ; Loth, *Chrestomathie bret.*, 128, 259 ; d'Arbois de Jubainville, *Études gramm.*, I, 2 ;

moy. bret. *Guilhelm*, *Guillerm*, autre nom germain, = mod. *Guïlherm* Gr., *Gillerm*, *Guillerm* J. Moal, *Supplément lexicogrammatical*, Landerneau, 1890, p. 15, mais *Guillarm*, forme constante dans *Tragedien sant Guillarm, condt deus a Poetou*, Morlaix, 1815 ; diminutif *Guillarmic*, *ibid.*, p. 124 ;

moy. bret. *sermon* et *sarmon*, sermon, léon. *sarmonn* Gr., tréc. *zarmon* ;

mod. *difarlea*, *diferla*, déferler, etc., *Rev. Celt.*, XIX, 324, 325.

8. Des faits analogues se passent en français : *par* = lat. *per*, mais surtout dans les patois : au commencement du second acte de *Don Juan*, Molière écrit *Piarrot, renvarsés, la mar, des mottes de tarre, aparçu, un varre, des marles*, etc.

En breton, *er* final ne devient *ar* que dans certaines variétés dialectales, cf. *Rev. Celt.*, XIX, 204, 205.

Devant une voyelle, ce changement est rare. On trouve en moy. br. *heraut*, pl. *heraudet*, héraut, Grég. donne pour la langue moderne *harod*, *haroud*, pl. *ed* (avec une forme ancienne *herald*, pl. *ed*, non attestée par ailleurs); il a, sans variantes, *haros*, pl. *ed*, héros, *harosès*, pl. *-esed*, héroïne, *harosus*, héroïque. On lit *harros*, héros, et le plur. *harroset*, p. 1 et 2 de la chanson sur feuilles volantes, *Da zoudardet côz Napoleon*, Morlaix, chez Ledan, 1840.

C'est surtout la syllabe *ern* qui devient facilement *arn*; par exemple dans :

v. br. *-tiern* et *Tiarn,* chef, gaulois *tigerno- Chrestom.,* 47, 148, 167;

v. br. *louuern-, -loern,* renard, gaul. λουερν-, *Chrest.,* 45, 147; moy. br. *louarn* et *louern,* comme le prouve la rime « Gat na lou*arn* ne esp*ern*aff », Sainte-Nonne, 285, mod. *louarn,* van. *luberne,* l'A., *luern', loern',* pl. *luernet,* Châl. *ms, Gloss.,* 375;

moy. br. *siffernet,* enroué, mod. *sifern,* rhume, Maun., *sifern, sivarn,* rhume, pituite qui découle du cerveau, éternuement, *siferni, siverni, sivarni,* enrhumer, éternuer, Roussel *ms*; Pel. n'a que *sifern, siferni,* l'A. donne *sifrenein,* tousser.

9. Le cas inverse de celui qui est signalé plus haut pour le moy. bret. *louarn,* à lire quelquefois *louern,* se présente dans *iffern,* enfer, qui rime en *arn* à cette époque dans deux passages, cf. *Gloss.,* 332.

Le second est certainement le texte en moyen breton qui a été le plus souvent étudié, et dans les publications les plus répandues.

— Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo* (dans la collection des guides-Joanne), Paris, 1864, p. 294, dit de l'église de La Martyre (Finistère):

« De nouvelles additions furent faites... à cette église, par l'adjonction d'une chapelle... Cette chapelle porte la date de 1619... Elle a servi de charnier, d'après les inscriptions de deux cartouches que tiennent des anges. Sur le cartouche de gauche on lit:

Han maro : han barn : han ifern :
ien : pa : ho : soing : den : é : tlé : crena :
fol : éo : na préder.

« La mort, le jugement, l'enfer; il fait froid d'y penser; l'homme doit trembler; fou celui qui ne médite pas. »

Sur le cartouche de droite:

Esperout : guélet : ez : eo : ret : décédi.

« Espérer, voir, il faut mourir. »

— *La France artistique et pittoresque, Bretagne,* par Henri du Cleuziou, tome I, Paris, 1886, p. 66, 68, porte ceci:

« L'ossuaire contient une dernière inscription en langue bretonne, d'un effrayant caractère :

Han. maro. — Han barn. — Han ifern.
Ien pa ho soing. Den e tle crena.
Fol eo na preder.

« La mort, le jugement, l'enfer.
« Froid quand on y pense, l'homme en doit trembler.
« Fou celui qui n'en médite. »

La suite se lit sur un cartouche de droite :

Esperet guelet ez eo ret decedi
1619

« Espérez voir il faut mourir. »

De la comparaison de ces deux lectures résulte l'impression qu'elles sont diversement inexactes. La première a changé *esperet* en *esperout* parce que l'épigraphiste breton voulait voir un infinitif là où son successeur a vu un impératif. Celui-ci a introduit dans la 2e ligne une coupe suggérée par leur façon commune de comprendre les 4 derniers mots. Mais cette explication est en révolte ouverte contre la grammaire : si *den* était le sujet du verbe suivant, il y aurait *a dle*.

— Dans la *Revue de Paris* du 15 juin 1902, M. A. Le Braz parle, p. 797, 798, de « l'inscription de La Martyre, en vers bretons », qu'il lit et traduit ainsi :

« An Maro, an Barn, an Ifern ien
Pa ho soing den e tle crena
Fol eo na preder e speret
Guelet ez-eo ret deceda.

« La Mort, le Jugement, l'Enfer froid, — quand l'homme y songe, il doit trembler. — Fol est à coup sûr son esprit, — s'il ne voit qu'il faut décéder. »

De même, dans l'introduction à la seconde édition de *La légende de la Mort chez les Bretons Armoricains,* Paris, 1902, p. XXXII, XXXIII, où il y a un point après *crena*.

Voilà une nouvelle lecture qui surprend par la transformation radicale de la forme. Est-il possible qu'un même objet soit vu de tant de manières différentes par des érudits qui s'attachent à le décrire ?

Quant au fond, il a évidemment gagné beaucoup. Nous avons maintenant un texte en vers, où *deceda,* et non plus *decedi,* rime à *crena* ; pour compléter la régularité métrique, il ne faut plus qu'une chose : admettre la prononciation *Ifarn,* qui rime à *barn,* comme *cren-a* à *den,* etc.

Au point de vue de la langue, nous voyons disparaître le solécisme *den e tle,* et la division *e speret* écarte définitivement le verbe « espérer », non moins déplacé ici pour la grammaire que pour le sens.

Il y a pourtant dans cette traduction deux méprises : *na preder* ne signifie guère « à coup sûr », et *guelet* peut encore moins s'interpréter « s'il ne voit ».

— Dans les *Annales de Bretagne,* II, 437, M. Loth publie, d'après la copie de M. l'abbé Corre, et traduit ainsi des vers qui se trouvent à la fin du *Mirouer de la Mort,* composé en 1519 et imprimé en 1575 (appelé deux fois par erreur « manuscrit », cf. p. 255) :

« An Maru, han Barnn, han Iffern yen,
Pan ho soing den ez dle crenaff :
Foll eu na preder e speret,
Guelet ez eu ret decedaff.

La mort et le jugement et l'enfer froid, lorsque l'homme y songe, il doit trembler : Il est fou si son esprit n'est inquiet, en voyant qu'il faut mourir. »

Il est clair que ce texte est, sous une forme plus archaïque, le même que l'inscription de la Martyre ; en citant cette dernière, M. Le Braz a brouillé les deux en une rédaction mixte.

M. Loth a, dans sa *Chrestomathie,* p. 295, reproduit ces « quatre vers » du *Mirouer de la Mort,* avec quelques variantes : *ha'n... ha'n* (altération qu'il avait expliquée, p. 242) ; *o* pour *ho,* et point et virgule au lieu de deux points après *crenaff.*

Je crois que ces quatre lignes forment plutôt deux vers de seize syllabes. La traduction de M. Loth est irréprochable dans

la première partie ; à mon avis, la fin signifie : « il est fou, celui dont l'esprit ne réfléchit pas (à ces choses), puisqu'il faut mourir. »

Guelet est expliqué par M. Loth comme un infinitif, p. 486, ce qui ne justifierait pas encore la traduction « en voyant » : il faudrait *oz guelet*. *Guelet* est un participe signifiant ici « vu que ». Cette expression, imitée du français, se trouve deux fois dans la vie de sainte Catherine, où je l'avais d'abord méconnue ; la rectification indiquée *Rev. Celt.*, XI, 364, s'applique également au passage étudié ici.

On peut citer, en breton moderne, *ifarn*, dans *Toull al lakez*, par Lan Inisan, p. 56 (*ifern*, 32, 65).

La prononciation *iffarn* est donc parfaitement légitime dans les deux vers du moyen breton publiés *Chrestom.*, 295 ; ce qui n'empêche pas la vraie orthographe d'avoir été *iffern*.

10. La rime, intérieure ou finale, du breton moyen était fondée sur une prononciation réelle (habituelle ou non), mais n'entraînait pas de changement dans l'écriture traditionnelle ; cf. *Rev. Celt.*, XIII, 241, 243, etc.

Voici d'abord un exemple que je n'ai fait qu'indiquer au *Dict. étym.*, v. *sternaff* (*Mirouer de la Mort*, f° 12 v°) :

Penaux oar pen an B*arn* ez viher em *stern*et

que pour le Jugement on se soit préparé (à être sans péché). Roussel *ms* donne « *stern starn*, métier dun tisseran, machine qui sert a faire la toile et autres pareils ouvrages, attelier d'artisan ; quadre de tableau, chassis, bois de lit, etc. » ; « *distarna, disterna*, desourdir, dételer ». Pel. n'a que *stern*, et « *disternein*, [Ven.] Desourdir, désencombrer », ce dernier article est pris à Châlons. Cf. *Gloss.*, 651 ; Brugmann, *Grundriss*, 2e éd., I, 474, 480.

11. On lit dans *Buhez mabden*, str. 253 : *An tan creff a seff en ho baru* ; H. de la Villemarqué a traduit : « les flammes dévorantes qui montent jusqu'à leur barbe. » Mais ce vers n'a pas la rime intérieure régulière de l'avant-dernière syllabe ; il faut corriger : *he baru* « sa barbe », prononcé *e varv* :

An tan cre*ff* a se*ff* en h*e* *b*aru.

Ceci est d'ailleurs justifié par le contexte, l'objet possesseur est le singulier *den,* homme, du vers suivant (où il manque une syllabe ; lire probablement *an den*). Une mutation semblable paraît dans *Brazeben* = « grosse sa tête », xve siècle, R. Kerviler, *Répertoire de bio-bibliographie bretonne.*

12. Un autre cas plus instructif se trouve dans ces vers du *Mirouer* (f° 7 v°, copie de H. de la Villemarqué) :

Petra so fleriussoch eguit quic ha crochenn
Map den goude e maru, en beu nac eo mar guenn ?

(Qu'y a-t-il de plus fétide que la chair et la peau de l'homme après sa mort, si brillant qu'il soit de son vivant ?)

Le dernier vers exige, pour avoir sa rime obligatoire à *maru* (*marv* ou *marw*), la prononciation *mar venn* ou *mar wenn* « si blanc ».

Ce mot *mar,* si, tellement, n'a été gardé que par le vannetais, où il ne produit pas d'ordinaire de mutation ; j'y ai trouvé seulement un exemple d'affaiblissement au féminin : *mar goh oai,* tant elle était vieille, *Gloss.,* 393. Mais ce dialecte a beaucoup supprimé de mutations. *Mar* est une variante non accentuée de *meur,* beaucoup, qui a donné l'expression *meurbet* de **meur pet* « grandement combien », « c'est étonnant combien », « oh combien ! ». L'adoucissement existe aussi en gall. : *mor wyn,* si blanc, combien blanc, et en cornique : *mar veur,* si grandement (*Gloss.,* 412, 542, etc.).

XIX. — *MARÆSS, MALÉZ.*

1. L'A. donne *maræss,* m., pl. *-æzeu, maræzatt,* m., pl. *-adeu,* grand champ ; *maræss,* pl. *-ézeu,* plaine, *maræzatt caire à ét* « belle plaine de grain ». On lit *ur marès,* une plaine, *Voyage misterius,* 80 ; *ur marézad-èd,* une plaine de blé, *Vocabul.,* 1863, p. 12.

Dans son second dictionnaire, M. du Rusquec donne *marez,* m., « plaine, étendue considérable » et *marezad,* m., pl. *ou* « plaine fertile », sans indication de dialecte ; mais ces mots

sont spécialement vannetais, et *marezadou* n'a pas plus de réalité que *moec'hiou,* les voix, etc., cf. *Notes d'étym.,* 198, 199.

On dit *maréz* et *maléz,* m., pl. *eu,* plaine, vaste champ cultivé; *marézad, maléziad,* m., pl. *eu,* contenance d'un grand champ, d'une plaine.

2. M. du Rusquec tire ce mot de « *maur,* grand »; M. Loth propose, non sans hésitation, *Rev. Celt.,* XXIV, 293, 294, d'y voir un composé celtique = **mār-a(g)-es-* « grand champ ».

Il me semble plutôt venir du franç. *marais.* L'A. traduit ce dernier: *maræss,* pl. *-æzeu.* Les deux sens ne sont pas très éloignés: le franç. *maraîcher* montre que l'idée de culture prospère peut s'attacher à celle de marais. Cf. aussi bret. *geun, ieun,* marécage, *ar yûnion,* les plaines, *Gloss.,* 303.

XX. — *STIÙ, STIÙEIN; GOUSTIÙEIN.*

1. Châl. donne *stivage,* les séparations de la charge d'un navire; *stivein* « séparer, etc. »; Grég., en van., *stivach,* pl. *eü,* séparations de la charge d'un navire; *stiveiñ,* faire ces séparations; l'A. *stihuage,* m., séparation de la charge d'un vaisseau, afin qu'il soutienne mieux le roulis; *stihuagein, stihuein,* faire ces séparations; et, au *Supplément, stihuage,* m., pl. *-geu,* étive.

Selon Pel., « *stivein,* au pays de Vannes, veut dire séparer, retenir à part, et se dit des séparations que l'on fait dans un navire, pour empêcher que les marchandises ne soient brouillées et confonduës ensemble »; il ajoute: « Je ne sçai d'où vient ce verbe, si ce n'est le même originairement que *Stevia* » (clore, fermer, boucher, étouper). Roussel *ms* n'a pas cet article. J'ai adopté l'étymologie de Pel., *Gloss.,* 660.

Le Gonidec donne en van. *stîv* ou *stivach,* pl. *eu,* et le verbe act. et neutre *stivein.* Le simple du nom existe en effet, mais on prononce plutôt *stiù* par *u* consonne.

M. du Rusquec donne, sans indication du dialecte: « *stir-stivach,* sm. compartiment, cloison; Loth cite *stabill* appartement »; et *stivein,* emmagasiner. Il faut lire *stiv, stivach,* et *stebill,* appartements (en vieux gallois).

2. M. Henry regarde *stiv* comme un emprunt au bas-latin

stūba « pièce à feu, salle de bain, chambte », d'où l'allem. *stube*, chambre, et le franç. *étuve*. Cette étymologie, meilleure que les deux précédentes au point de vue phonétique, n'est guère satisfaisante pour le sens.

3. Je crois aujourd'hui que *stiùein, stiù, stiùaj* représentent respectivement les mots français *estiver, estive, estivage,* que Littré définit ainsi : « comprimer des marchandises d'un grand volume, afin qu'elles tiennent moins de place » ; « contre-poids qu'on donne à chaque côté d'un bâtiment pour en balancer la charge,... chargement en coton, laine, et autres marchandises ayant plus ou moins d'élasticité » ; « chargement d'un navire ». Jal tirait *estive* de l'ital. *stiva*, et celui-ci du grec moderne στῖφα, lequel viendrait de στείφω, je foule aux pieds ; M. Kœrting, comme Littré, identifie l'ital. *stivare,* entasser, lester, à *stipare,* condenser, entasser, du lat. *stipare*.

Le rapport de *stiùein* à l'autre mot vannetais *goustiùein,* constiper (= *con-stipare*) est, en conséquence, plus étroit que je ne le pensais, *Gloss.*, 660, 661.

XXI. — *STIVEL, STIFELLEK, STOVEL, CHIVEL ; SIFOC'H.*

1. M. d'Arbois de Jubainville a expliqué, *Études gramm.*, II, 65*, 33, le bret. *stivel,* lavoir, par le bas-lat. *stūba,* d'où le franç. *étuve* ; cette étymologie est admise dans mon *Gloss.*, p. 655, et dans le *Lexique* de M. Henry, p. 253. Je la crois encore exacte ; mais l'histoire antérieure de *stūba* donne lieu à tant d'incertitudes, cf. Kœrting, *Lateinisch-roman. Wœrterb.*, 2e éd., 3538, qu'un surcroît de renseignements sur sa descendance bretonne peut n'être pas inutile.

A la différence de *stiùein, stiù,* le mot *stivel* est étranger au vannetais. On trouve cependant ce nom dans le Morbihan : *Stiffel,* fontaine et ruisseau *de la Fontaine-Stiffel* (commune de Guern) ; *Stivel,* hameau, commune de Bubry.

Il n'est guère connu en Tréguier.

Pel. dit que « *Stivel,* en Léon et Cornwaille, est fort com-

mun, pour désigner une source d'eau tombante d'un rocher. Plur. *Stivellou*. Si cette eau sort par une canule, on la nomme *Stivel bér*, fontaine de broche. On dit en François *Broche*, pour *Canule* ». Suivent des rapprochements peu concluants avec le gallois. Roussel *ms* donne : *stivel*, source... ; le reste comme les trois phrases de Pel., sauf l'écriture *stivel ber*.

Le Gon. donne *stivel*, f., pl. *stivellou* « fontaine dont la source sort d'un rocher, et qui est ordinairement accompagnée d'un lavoir. Quelques-uns donnent le même nom au lavoir lui-même ».

Troude a : *stivell*, f., source d'eau sortant de la roche, et, par extension, fontaine ; et *stivell*, f., pl. *ou*, en cornouaillais lavoir.

M. du Rusquec distingue aussi *stivel*, source, et *stivel*, lavoir, qu'il compare respectivement au lat. *stilla* et au gall. *ystafell* (chambre).

Grég. avait donné *styffell*, *styvéll*, pl. *styvellou*, lavoir, en ajoutant : « à Ouëssant : *styff* ». Troude écrit : « *Styff* s. m. (anc.). Source d'eau sortant de roche, lavoir. Dans ce dernier sens, ce mot se dit encore à Ouessant. » Mil. *ms* ajoute : « et bien ailleurs, à Morlaix par exemple, à Saint-Cadou près Sizun, Léon, où *stiff* marque [un] courant d'eau douce. Ainsi aussi à Ouessant où ce mot marqué sur la carte indique un courant de mer mais moins fort que celui qu'indique le mot *froud*. » Milin a écrit aussi à la suite de l'article *styff* : « nom du port ou de l'embarcadère de l'île d'Ouessant. »

Au premier article *stivell* de Troude, Milin *ms* ajoute : « pompe ».

M. Vallée m'a fourni les renseignements suivants, avec l'indication de leurs garants, dont j'ai pu apprécier la compétence et l'exactitude.

D'après M. l'abbé Caer, recteur de Gouézec, *stivel* désigne, dans cette partie du Léon, non pas la source, mais bien le tuyau d'où l'eau tombe et aussi l'eau tombant de ce tuyau. — *Stivel veurz*, période de froid sec, en Goello (M. l'abbé Biler). — *Stivel*, synonyme de *morgat*, la seiche, en Tréguier (M. Even).

2. Mil. *ms* donne, par ailleurs : « *stifellek*, s. m. encornet, poisson à l'île de Batz. Syn. *sifoc'h* » ; « *sifoc'h* s. m. encornet, poisson, Plougastel et bas Léon du voisinage. Voir *stifellek*. »

On dit en van. *chivel,* encornet, avec initiale altérée, semble-t-il, d'après *chiflen, skivlen,* dent longue, défense, griffe.

L'encornet ou calmar est, de même que la seiche, un mollusque marin remarquable par la liqueur noire ou sépia qu'il sécrète. Son autre nom *sifoc'h* fait également allusion à cette propriété : il provient de *siffoc'hel* « espece de seringue denfans, qui a le meme effet, soit pour jetter de l'eau, soit pour pousser ou vibrer de petits morceaux détoupe mouillée et machée » Roussel *ms,* cf. Pel., qui compare avec raison « le Latin *Siphunculus,* ou *Siphuncellus* », voir *Rev. Celt.,* XIV, 314, 315, *Gloss.,* 626.

L'idée de « jaillir » est sensible dans plusieurs des sens de *stivel* et dans *stifellek,* ce qui serait conforme à l'hypothèse de M. Kœrting : **extŭbare,* de *tubus,* et **extūfare,* de τῦφος, d'où aussi **extūbare.*

Les formes bretonnes les plus anciennes sont *stichel, stiffel* (XVIe siècle), *Gloss.,* 655, qui permettent d'admettre à l'origine **stūf-* à côté de **stūb-* ; la distinction phonétique n'est pas facile, cf. *Notes d'étym.,* 112. Il peut même y avoir une trace de **stŭb-* dans le cornouaillais *stovel,* pl. *stoveilhao,* ornière (Saint-Mayeux).

M. du Rusquec donne *stoufel,* m., pl. *ou,* étuve.

XXII. — *TRIHORI.*

1. *Trihori,* attesté à plusieurs reprises, au XVIe siècle, comme nom d'une danse de Basse-Bretagne, cf. *Gloss.,* 720, ne se lit dans aucun texte breton ; et quoique la chose paraisse exister encore (voir *Rev. Celt.,* XVI, 181, 182), le mot a disparu de l'usage. Il semble, du moins, qu'il se trouve dans un vers, en français bretonisé, de la farce de Pathelin :

Ne sont il jas ung beau p'hopy

à lire *Sont il pas* (c'est-à-dire « n'est-ce pas ») *ung beau trihory,* avec *p'hopy* = *prihopy* pour **prihory,* altération de *trihory* sous l'influence du latin *priori* ; voir Chevaldin, *Les jargons de la Farce de Pathelin,* 94, 99-101.

Il a survécu aussi, avec un sens plus étendu, dans un langage voisin de la Bretagne : le *Glossaire des parlers du Bas-Maine,* par M. Dottin, donne : *trihori,* bruit, vacarme.

2. L'expression ainsi restituée dans le Pathelin, *ung beau trihory,* rappelle *ung beau hery,* au refrain du Noël du XVIe siècle « en breton qui parle françois », pièce qui se chantait sur « le trihory de basse Bretaigne » ; *Rev. Celt.,* XVI, 168, 180.

Il est possible que la composition avec *tri,* trois, soit plus apparente que réelle, l'origine du mot doit être une sorte d'interjection ou d'onomatopée servant de refrain. On peut comparer :

1° les imitations du cri du moineau, qui lui ont fait donner en France les noms de *tiri, pillery, guillery,* etc., cf. *compère Guilleri,* proyer, bret. *kilheri,* ortolan, etc., *Notes d'étym.,* 63, 66 (n° 43);

2° le mot énigmatique qui se présente au premier vers des *Gouspero ar raned* : *Cân caer, Killoré*; *Cân, cân, Killore*; *Joaïc gwenn Gillore*; *Groac'hic wenn a c'huillere,* Luzel et Le Braz, *Sonion Breiz-Izel,* I, 94-108; *Kan ker, Killore,* Quellien, *Rev. Celt.,* VI, 500; *Chansons et Danses,* 195 ; *Kan kaer, kill, ore,* de Penguern, *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord,* Saint-Brieuc, 1867, p. 54 (traduit « chante de belles choses, père, réponds-moi », p. 55, avec essai de justification étymologique de ce mot fantastique *kill,* p. 64); cf. *Daik, mab gwenn drouiz*; *ore, Barzaz Breiz,* 2, leçon qui repose sur quelque variante comme **drouiyore,* de **druilhore* (*ll* représente *l* mouillé, dans les citations précédentes).

XXIII. — *KET, KOUK!... KAD E.*

1. Un autre emprunt fait par le langage du Bas-Maine au breton est le mot *ket* (ne) pas, employé seulement avec le verbe « entendre », à cause d'une locution spéciale propre à frapper les non-bretonnants ; voir *Notes d'étym.,* n° 3. La même explication doit s'étendre au haut breton de Pléchâtel (canton de Bain, Ille-et-Vilaine) *i n'añtañ qèt* (il n'entend pas), donné,

sous une autre forme graphique, dans l'instructif *Glossaire* de MM. Dottin et Langouët (Rennes et Paris, 1901).

2. Un emprunt de ce genre, dans le même parler, paraît être le mot *kàltè* que crie, au jeu de cache-cache, la personne qui a découvert l'enfant dissimulé derrière un meuble, etc. A ce jeu, qui souvent n'est qu'une fiction amusante pour les tout petits, on dit en français : *Coucou !* (Littré), et aussi, du moins en Bretagne : *Couc !... Ah le voilà !* En breton de Tréguier : *kouk !... kad e* ; littéralement : Couc(ou) !... il est trouvé ! *Kàltè* doit reproduire une forme plus complète, *kav't e*.

XXIV. — *GUERP, GUERBL, VERBLE; DIGUEGAFF, DIGUECH, DIGEIJAÑ, DEGIZA; DIAUGLE.*

1. Le v. bret. *guerp* (et non *goerp*) traduit « stigmate (lepræ percusa est) », gloses d'Orléans, 96.

En moy. bret., le Catholicon, éd. *a*, donne *guerbl* « caple » ; Le Men propose d'ajouter en lat. « funis », mais le sens est tout différent ; le Cath. *b* donne : « l. hic glans, tis », le Cath. *c* a : « l. glans ». Cet article manque au Cath. *ms*. C'est l'édition de Le Men qui a suggéré à Troude son mot « *guerbl*... m. (anc.), grosse corde, câble » ; ce qui est devenu dans le dict. du Rusquec : « *guerbl,* sm. Grosse corde ; pl. *ou* » ! « Caple » est le mot écrit plus souvent *chaple,* coup violent, rude combat, resté dans le provençal *chaple*, abatage, massacre, *chaple* de *martèu,* battement de marteaux, Mistral.

Le Nomenclator a, p. 263, « inflammation, flegmon, » *vn verbl*; le P. Maunoir donne *guerbl,* glande, et en français *verbre,* qu'il rend par *goagren*.

Pel. a *gwerbl* « tumeur douloureuse qui se forme dans l'aîne, sous les aisselles, et ailleurs. Les Chirurgiens prétendent que c'est le *Bubon*. Un vieux Diction. porte *An-verbl,* Phlegmon, Phlegmone, es. M. Roussel l'écrivoit de même *Gwerbl,* et convenoit de la signification que je lui donne, laquelle est commune en Léon et Cornwaille ». Le vieux dictionnaire cité ainsi doit être le Nomenclator ; cf. *Gloss.*, 300, 372. Roussel *ms*

a les deux premières phrases de Pel., et ajoute seulement : « *ar verbl,* phlegmon, phlegmone. »

Le P. Grégoire donne :

« Bubon, tumeur aux glandes des aines. *Droucq ar guërbl. ar guërbl. ar verbl. gor ër guerbl.* p. *goryou, gorou ër guërbl* » ; « Glandes, ou, émonctoire de l'aine, ou se forment les bubons pestilentiels, et les maux veneriens. *Güerblen.* p. *güerbl. güerbl toull ar vorsed.* Avoir l'aine enflée. *Cahout ar güerbl. Cahout ar verbl... beza clañ gand ar verbl.* Guerir l'aine enflée, par malefice. *Discounta ar verbl...* On supose une Déesse appellée en breton *ar verbl* Qu'on dit pour *vener,* Venus et qui avoit neuf filles, qu'il faut reduire d'une seule haleinée, de neuf à une et d'une à point. *Ar verbl he devoa nao merc'h, a nao e teuas da eiz, a eiz da seiz* etc. *a zion da unan, a unan da qet.* Mais tout celà suppose un pacte precedent, sans quoi ce n'est qu'une rêverie, qui néanmoins est répanduë dans tous les quartiers de Basse-Bretagne » ; « Phlegmon, tumeur faite de sang. *Gor goadecq... ar verbl* » ; « Glande, partie du corps, molle et spongieuse. *Goagrenn... guërblenn.* p. *guërblennou, guërbl.* Van. *cangrenn... gouagrenn...* Glandes qui s'enflent en l'aine. *Ar guërbl. ar verbl...* Petite glande. *Guërblennicq.* p. *guërbleunouigou. goagrennicq...* Se former en glandes. *Goagrenna... guërblenna...* Plein de glandes. *Guërblennus. goagrennus. goagrennecq...* Glanduleux..., composé de glandes. *Guërblennus. goagrennus...* Les mammelles sont des corps glanduleux. *An divron a so guërblennus,* ou, *goagrennus.* »

Le Gon. donne *gwerbl,* f., bubon, tumeur très douloureuse qui vient aux aines, aux aisselles et au cou ; glande ; un bubon, une glande, *ar werbl* ; *gwerblenna,* se former en bubons, en glandes ; *gwerblennek,* adj., qui a des bubons, des glandes. H. de la Villemarqué ajoute : *gwerbl,* ganglion ; *gwerblennik,* petite glande ; *gwerblek* = *gwerblennek.*

Troude a *gwerbl,* m., bubon, glande, érysipèle ; *gwerblenna,* v. n., se former en bubon, *gwerblennek,* adj., qui a des bubons.

M. du Rusquec donne : bubon, *gwerbl,* f., pl. *ou* ; se former des bubons, *gwerblenni* ; puis, *gwerbl,* m., bubon, *gwerblenna,* se former en tumeur, *gwerblennek,* adj., qui a des

tumeurs, *gwerblennik,* m., pl. *gwerblennigou,* petit bubon, tumeur légère.

On lit dans Sauvé, *Proverbes,* 249 : *ar werbl,* le bubon ; 908 : *Ar Werbl hen deuz nao merc'h... Ar Werbl n'hen deuz ket merc'h ebet.* C'est la formule indiquée par le P. Grégoire, et qui se trouve déjà, en latin, chez Marcellus de Bordeaux : Novem glandulæ sorores, etc. Voir *Rev. Celt.,* VI, 70, 71, où Sauvé a publié aussi une autre variante bretonne. « Le mot breton *gwerbl,* dit-il, nom spécifique du bubon, sert aussi à désigner toute tumeur douloureuse, tout abcès qui affecte l'aine, les aisselles et le cou. Le *gwerbl* est regardé par nombre de gens comme un être animé, une sorte d'esprit malfaisant... On l'oblige à battre en retraite en récitant... la formule... C'est ce que l'on appelle décompter le bubon, *diskounta ar werbl...* »

En Basse-Cornouaille, comme me l'apprend M. l'abbé Perrot, on dit dans le même sens *degiza ar werbl.* Ce verbe est une variante de « *dighis, dighich,* appeller ou epeller les lettres », Roussel *ms, diguech,* part. *digueget,* épeler, *diguech ar bater,* synonyme de *discounta* « benir un malade, ou, une bête incommodée » ; « guérir par des oraisons... en vertu d'un pacte », Gr., mot francisé dans l'article de M. Le Carguet sur les superstitions du cap Sizun, au t. IX de la *Revue des traditions populaires* : « Le *Vif* est un livre... en *déguisant le vif,* c'est-à-dire, en épelant par la fin, à rebours, tout ce que vous avez déjà lu. Il vous faut aller vite, plus vite que le Pater », voir *Mém. Soc. ling.,* X, 339, 340. Pel. donne *digheis, dighis* et *dighich,* épeler ; il ajoute *digheisa* et *digheisia* ou *dikeisia,* sous l'influence de son étymologie par un prétendu *keisia,* chercher. Le Gonidec donne *aigeiza, digiza* et *digiz, digich* ; H. de la Villemarqué dit que ce mot n'est guère usité qu'en Léon, et ajoute : *digouéga, digoueg,* id., « le P. Grég. écrit mal *diguech.* En Galles *égwézi* » ; *digouégor,* f., alphabet « (Lag.). En Galles, *égwézour* ». C'est que, croyant à tort que le *dignegaff, digueg* du Catholicon de Lagadeuc avait les sons *gu* et *g* (au lieu de *g* et *j*) et appartenait à la famille du gall. *egwyddor,* f., alphabet, il a suppléé, d'un côté le verbe gallois, de l'autre le nom breton. Troude adopte une de ces erreurs, en attribuant au participe *digechet* une variante *digeget.* M. du Rusquec donne *digeiza, digech,* puis *digich, dégech,* et les

fantastiques *digouéga* et *digouégor,* non sans nouvelles explications erronées sur ces derniers. Le *Lexique* en ajoute d'autres sur *digouéga,* tout en expliquant bien *digeiza* (= van. *digeijein,* démêler, cf. *Gloss.,* 168). M. Even a trouvé en Tréguier *digeijañ* et *digeij,* épeler. M. Le Lay a employé *digech* au sens de « prononcer (distinctement un mot) ». Il est possible que la variante *degiza* ait subi l'influence du franç. *déguiser,* d'où le petit trec. *degizañ* (cf. *Études d'étym.,* n° XIII, § 2; XII, 8, 9).

En vannetais, l'A. donne *verble,* f., bubon, tumeur aux aines; *vérble,* m., glande, *vérblênnuss, vérbluss,* glanduleux; on dit *verbl,* f. pl. *eu,* glande, bubon, érésipèle. On lit dans *Guionvac'h,* 2e éd., p. 49, *er verb,* traduit « le verbe »; il faut entendre « le bubon »; voir mes *Études vannetaises,* II, 10.

Enfin, le mot de Pléchâtel, *g'ërp* (par *g* palatal), goitre, est, je crois, inséparable de cette famille bretonne, qui paraît inconnue au trécorois.

2. La forme de *g'ërp* montre que c'est un emprunt au breton; elle semble même se rattacher au v. bret. *guerp.*

Le cas est moins clair pour le *verbre* du P. Maunoir. Ce ne serait pas le seul bretonisme admis en français par cet auteur, qui traduit *minhuiquen* (mie) par *minhuie,* cf. *Gloss.,* 419. Mais si *verbre* peut s'expliquer par **verble,* emprunt à la forme léonaise adoucie *ar verbl,* il rappelle, d'autre part, le v. franç. *verbere,* m. coup, *verberer,* frapper (cf. le *caple* du Cathol.).

3. Le breton témoigne d'une hésitation étrange entre *ar guerbl* et *ar verbl.* Cela peut tenir à ce que *ar guerbl* est le pluriel, ou plutôt le collectif de *guerbleu,* une tumeur, et ne demande pas de mutation après l'article; *ar verbl* étant un mot différent, singulier féminin, = la tumeur, souvent personnifiée. *Gwerblennik* doit être indiqué à tort comme masc. par M. du Rusquec. Le *v* initial se serait produit et généralisé en van. sous l'influence du haut breton (ou du léonais ?) car on attendrait **huerbl.*

4. *Guerbl* n'est pas nécessairement identique à *guerp*: il peut en être dérivé, comme en latin *glandula* de *glans.* En tout cas, cet *l* permettrait de rendre compte du maintien de la labiale, sans l'hypothèse d'un emprunt à quelque forme romane, bien qu'un primitif **verb-* ou **verp-* eût dû aboutir à **guerv-, *guerf.*

Un cas analogue est celui du moy. br. *merglaff,* rouiller, part. *merclet*; *mercl,* rouille, *mercladur,* rouillure, *merclus,* rouillé; mod. *mercl,* rouille, *mercla,* rouiller, Maun., *mergl,* van. *mergl, melgr, mercl,* rouille, *mergla,* rouiller, *mergla,* van. *mergleiñ, melgreiñ, mercleiñ,* se rouiller, *mergladur,* van. *id.,* rouillure Gr., *mercl, melcr,* rouille, *mercla, melcra,* rouiller, *divercla, divelcra,* dérouiller, Roussel *ms,* etc., cf. v. irl. *meirg, meirc,* gaélique d'Écosse *meirg,* rouille.

5. *Guerbl* n'est guère inséparable du v. irl. *ferb,* pustule qui vient au visage de l'homme après une calomnie ou un faux jugement; plus tard *fearba cluiche,* masse ronde de pierre (Stokes, *Bret. Glosses at Orleans*); cf. *Urkeltischer Sprachschatz,* 274, où le type ancien de ces mots, **verbâ,* est comparé avec doute au lat. *vărus,* pustule (d'où *vărix,* varice).

6. M. du Rusquec, v. *bubon,* rapproche *gwerbl* du lat. *verber(a)*; MM. Stokes et Henry ont proposé la même conjecture. J'admettrais plutôt une contamination du premier mot par une forme française du second (cf. § 2). Mais un rapport autrement probable est celui de *verblé* « ver ou larve d'une espèce de mouche qui produit une tumeur sur la peau des bêtes à cornes; gonflement ou tumeur causée par cet insecte qui, ordinairement, se loge dans l'épaisseur de la peau et s'y nourrit aux dépens de l'animal », Edmont, *Lexique Saint-Polois*; cf. *verbled,* m., larve du hanneton, = *ver* qui attaque le *blé,* selon M. Delboulle, *Glossaire de la vallée d'Yères*; *ver blanc, ver du blé,* id., Dict. français de Bescherelle; *warbô,* « gros ver qui devient hanneton », Remacle, Dict. wallon-franç., 2e éd.; famille extraordinairement pullulante et sujette aux métamorphoses comme les insectes rongeurs qu'elle désigne: *guéribé, garibet, urbet, urbère, hubert, durbec, barbeul,* etc., etc. Voir *Zeitschrift für romanische Philologie,* XXVI, 394-396, où M. Schuchardt admet comme point de départ les germaniques *wiebel* et *werre,* tenant eux-mêmes aux verbes *weben* et *wirren,* et s'étant mêlés dans **werr-ibel, werbel,* comme les verbes dans *wirbeln.* Notons que l'anglais *warbles* réunit les sens « larves d'œstre » et « tumeurs, piqûres », de même que le *verblé* du Pas-de-Calais; pour la forme, celui-ci est plus près de la variante anglaise *warblet,* larve d'œstre.

7. On peut laisser de côté le lat. *verpus* et *verpa,* dont parle Pel., etc.

8. L'*r* des simples *guerp* et **merg* a contribué à la victoire des formes *guerbl* et *mergl,* d'où *melgr. L* adventice après *g* final, sans influence d'une autre liquide dans le même mot, se montre dans le van. *diaugle,* dîme, *Histoer a vuhe Jesus-Chrouist,* Lorient, 1818, p. 206, 249, = *deaug* l'A., etc.

XXV. — *MOZOGEL ; BOÑBARDIO.*

1. *Moñt da vozogel da di unan benak* veut dire à Pleubian et dans d'autres variétés trécoroises « aller comme troisième épouse chez quelqu'un qui est devenu veuf deux fois ». L'initiale radicale peut être *b* ou *m*. Je crois que c'est *m* et que ce *mozogel* « femme d'un homme deux fois veuf » n'est autre que le petit trécorois *mozogel* (second *o* grave), *mouzougel,* pl. *o,* femme sale, étudié dans mon *Glossaire moyen-breton,* p. 432 ; cf. bas vannetais *mousen,* femme malpropre (Loth, *Vocabulaire vieux-breton,* 33), van. *mouzein* « vêner, vessir » Châlons ; dans le Nomenclator, *bernou mous,* tas d'ordures, *Rev. Celt.,* XIV, 287, 288, etc.

Ce mot, auquel son emploi spécial donne une apparence si technique, est ainsi un sobriquet railleur, menaçant l'épouseur de l'incommodité dont souffrit Jenin de Quinquenais, dans le « dizain joliet » de Rabelais (*Pantagruel,* IV, 44).

2. Une semblable association d'idées se trouve dans l'expression plaisante du petit Tréguier, *boñbardio goz,* ancêtre, ascendant éloigné, *Gloss.,* 337 ; cf. *eur goz voñbard* (une vieille bombarde, un vieux hautbois) = une vieille péteuse, Κρυπτάδια, VIII, 268.

XXVI. — *YEULC'H, YOURC'H, YOURC'HES, BISOURC'H, YOULC'HEN.*

1. Une idée plus gracieuse, celle de la jeune fille dans l'in-

tervalle des fiançailles au mariage, est rendue également d'une façon détournée par le trécorois *yeulc'h,* qui est, je crois, une variante de *yourc'h,* chevreuil.

Ce nom d'animal était en moy. bret. *yourch,* féminin *yourches.* Grég. donne *yourc'h,* pl. *ed,* chevreuil, *yourc'hicq,* pl. *yourc'hedigou,* petit chevreuil, *yourc'hès,* pl. *-esed,* chevrette, femelle du chevreuil, *yourc'hesicq,* pl. *-esedigou,* petite chevrette. Le Gon. écrit dans sa Grammaire (comme exemple de la diphtongue *iou*) *eunn iourc'h,* un chevreuil; de même, dans sa Bible, *Cantique des cantiques,* I, 9; VIII, 14, et au fém. *eunn iourc'hez,* IV, 5; VII, 3. Ceci a été suivi dans le *Celtic Hexapla* (sauf VII, 3, où la traduction est différente). Mais on prononce *eur yourc'h*; le cas n'est pas le même que pour *ioul,* désir (à côté de *youl*). *Iurgchell* (gl. caprea) cité dans le *Lexique* comme vieux breton est vieux gallois.

2. Pel. dit que le plus ancien dictionnaire qu'il a vu porte *yourc'h,* biche; cela doit faire allusion au Nomenclator, qui paraît employer le mot au fém., p. 33, dans *colen vn yourch* « faon »; *vn speçc á yourch pe carfues* « espece de chevreuil ».

On pourrait soupçonner, dans *yeulc'h* = **yorc'h,* le descendant d'un v. celtique **iurca,* fém. de **iurcos* = *yourc'h*; mais cette délicate distinction vocalique n'eût guère pu se maintenir en breton. Le van. prononce toujours *o* : *iorh,* m. pl. *ett,* chevreuil, l'A., *iorh,* m. pl. *ed,* Guillevic et Le Goff, *Exercices sur la gramm. bret.,* Vannes, 1903, p. 54; *quïoch, ur c'huïoch,* pl. *guiochi,* Châl. *ms* (c'est ainsi que j'ai lu; M. Loth donne *guiolh, ur c'huiolh,* pl. *guiolhi,* éd. de Châl., 101). La gutturale est ajoutée comme dans *yeu* et *guien* froid Gr., etc. On dit au fém. en van. *yorhéz* chevrette.

Un autre féminin de *yourc'h* est *bisourc'h,* pl. *ed,* Gr., *bisourc'h* et *bichourc'h,* Pel., *bizourc'h,* Gon., à Sainte-Trifine *bidourc'h*; il paraît en van. sous la forme *bouiorh,* pl. *ett,* l'A. C'était, semble-t-il, à l'origine un composé = « biche de chevreuil », cf. *Gloss.,* 68, 69.

3. Pel. dit que « *iourc'hés,* biche, pris au sens moral, est pour une femme ou une fille, une injure atroce »; de même Roussel *ms,* qui écrit *ïourc'hes.*

Selon Troude, *iourc'h* joue le rôle d'un adjectif au sens de sau-

vage, farouche, dans *eur verc'h iourc'h,* une fille sauvage (comme chevreuil). Mil. *ms* ajoute : « coureuse, sauteuse, tête éventée ».

A Plounévez Moëdec, *yourc'h* se dit d'une fille légère ; de même à Trézény *youlc'h,* celle qui aime la danse. On dit encore en Tréguier *eur gazek yourc'h,* une jument stérile ; et à Pleubian *youlc'hen,* graine abâtardie (F. Vallée).

Ainsi *yourc'h,* dans ses emplois accessoires, s'est souvent restreint au sens féminin ; on y a joint les idées de sauvagerie, de legèreté physique ou morale, de jeunesse (pas encore mariée ; qui n'est pas mère ; qui ne peut point l'être). Cf. Brizeux, *La fleur d'or,* livre V (*Les Cornemuses*) :

> ... La fille d'Arvor a passé dans la brume ;
> Plus légère en passant qu'une biche aux abois...

4. Le mot est plus rarement employé au figuré comme masculin. M. Vallée me signale, d'après la *Breuriez Vreiz, yourc'h,* abruti, brute, et en Tréguier, d'après M. Even, *eur youlc'h pôtr,* un garçon qui aime la danse.

XXVII. — *LOUAZR, LOUEZR, LAOUEZR, LAOUER, LOAR, LOUAR, LOEHER, LOER, LOUER, LAOUR, LEUR ; DAZRE.*

1. Le nom de l'auge en moyen breton présente de remarquables variations, bien qu'il ne nous soit connu que par le Catholicon : *louazr,* auge, l. alueus, *louazr an moch,* auge à pourceaux, l. linter, C *a* ; *louezr,* C *b* ; *laouer an toas,* le lieu à pétrir, l. pistrinum, C *b* ; *laouezr an toas,* C *c*.

Le P. Maunoir donne *laouer,* auge ; Pel. *laôuer* ou *lawer,* auge, cuve ou bassin de pierre ; Roussel *ms, laouer, id.* ; lavoir ; « *laouer toasoc* v : *eo,* maie a pate » ; Grég. *laoüer,* pl. *you,* van. *loëhér,* pl. *yeü,* auge, *laoüer-væn,* pl. *laoüeryou-væn,* auge de pierre, *laoüer, laoüer-brén, laoüer-goad,* pl. *laoüeryou (-brén, -goad),* van. *loar,* pl. *eü, loéhér,* pl. *yeü, loüér,* auge de bois ; *laoüeryad,* pl. *ou,* van. *loüéryad,* pl. *eü, leih ul loüér,* augée, plein une auge ; *laouër doas,* pl. *laouëryou-doas,* van. *loar,* pl.

ëu, loéhér, pl. *yëu,* pétrin, *laouër-doas,* van. *loëhér,* pl. *yëu,* huche ; Le Gon. *laouer,* f., pl. *iou,* van. *louer, loer* auge, pétrin ; *laouériad,* f., pl. *ou,* augée ; et (dans le dict. franç.-bret. et la 2e éd. de l'autre) *laouérik,* f., pl. *laouériouigou,* auget, petit vaisseau où l'on met la mangeaille des oiseaux nourris en cage ; M. du Rusquec, *laouerik,* m., pl. *laouerigou,* auget (ce qui doit être une méprise, en ce qui concerne le genre) ; Châl., *loare* « huche, auge d'une piece pour paitrir », pl. *loareu* ; *loüere,* auge ; Châl. *ms, loher,* auge ; *loer,* cuve, *loerat güin,* cuvée de vin ; l'A., *loaire,* f., pl. *-reu,* auge, pétrin, *lobaire,* f., pl. *-reu,* auge, *loaire-doæss,* f., huche, *loairatt,* f., pl. *-adeu,* augée ; M. Loth, *lohèr,* par *o* fermé, en bas-vannet. (éd. de Châl., 58). Le dict. franç.-bret. de Le Gon. traduit « crèche » : *laouer* ; de même, le *Vocabul.* de Troude donne en van. à ce mot *louer, loer.* M. Buléon emploie *loèr, Hist. sant.,* 97, et explique à la fin : « *loér,* vasque, grand vase » ; il s'agit des « lapideæ hydriæ » de la noce de Cana (Saint Jean, II, 6). Dans le même récit, on lit *loer vein,* pl. *loèreu, Histoer a vuhe J.-C.,* 1818, p. 42 ; *loair-mein,* pl. *loaireu, Officeu,* 1870, p. 207. On dit en trécorois *louer,* f. (en 2 syll.), pl. *io,* auge, pétrin.

M. Vallée m'apprend que la forme de la Basse Cornouaille est *laouer,* celle du Goello *louer* (2 syll.) ; celle du bas Tréguier *louar* (2 syll.), ordinairement avec un complément : *louar-vin,* auge (de pierre), *louar-doaz,* pétrin.

Nous voyons là se continuer les divergences anciennes. L'*a* de *louazr* se retrouve surtout en vannetais. Cf. *dareu,* larmes = *dazrou* ; léon. *talareg,* lançon, trée. *talèrek* (yeux) perçants, de *talazr,* tarière, *Gloss.,* 673.

2. Faut-il identifier toutes les formes du moy. bret., en supposant une série *louazr, *louaezr, laouezr, laouer* ?

Ce n'est pas impossible. *Cazr,* beau, avait une variante *caezr-,* et il y a quelques indices de *z* non prononcé : la 2e syllabe de *quehezlou* rime parfois en *el* ; on trouve *seulyou,* plur. de *seuzl,* talon. Le bret. moderne présente à la fois *dazre, daëre,* Gr., *daré,* Gon., marée basse, *dère,* en bas Léon *dezrez,* Pel., poisson laissé par la marée basse, *Gloss.,* 147 (en Goello *darze,* pl. *darzeier,* mer étale, *'rog ma vo darze ar mor,* avant que la mer soit étale, Lec'hvien ; *emañ ar mor eu darze,* la mer est étale ;

une autre variante, *an daze,* la marée basse, se lit *Ann. de Bret.,* XVIII, 344, 346).

Mais d'ordinaire ces deux changements ne se montrent pas si anciennement. Ainsi *azr,* serpent (*aezr* dans les *Nouelion*) est *aër* seulement dans le Nomenclator (1632). D'un autre côté, l'intermédiaire **louaezr* manque.

Aussi peut-on supposer que *louezr, laouer* étaient originairement distincts de *louazr*. Le passage de *-ezr* à *-er* n'est pas nécessairement phonétique, on a pu imiter les cas comme *pesquezr* et *pesquer,* pêcheur, *pechezrien* et *pecheryen,* pêcheurs ; cf. surtout le nom d'instrument *traezer,* entonnoir. Cf. *Gloss.,* 367, v. *lyfre.*

3. Il est curieux que ce mot manque au cornique et au gallois. Le v. irlandais a *lóathar,* gl. pelvis, *lóthur,* gl. canalis, *lothor,* gl. alveal ; et pour que rien ne manque à la singularité de son histoire, il jouit du rare privilège d'une glose gauloise : « *lautro,* balneo ». M. Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz,* 250, pose les deux types celtiques **lovatro-* et **loutro-,* bain.

**Lovātro-* répond bien à *louazr,* van. *loar* ; cf. l'homérique λοετρόν et le latin *lavācrum* (refait sur *lavāre*).

**Loutro-, lautro* est peut-être l'origine de *louezr, laouezr,* pour **laouzr*. Sur l'insertion de *e*, on peut voir *Gloss.,* 359 ; *Rev. Celt.,* XIX, 323, 324. Dans tous les autres cas, l'*e* forme diphtongue avec la voyelle précédente, mais aussi cette voyelle est unique, ce qui n'a pas lieu pour **louzr,* c'est-à-dire = **lowzr, *lawzr* ; cela justifie la différence de *loezu* (1 syll.), bête, et *lou-ezr, laou-ezr*.

4. Il n'y a pas à s'arrêter aux rapports imaginaires que Pel. trouve entre *laouer,* auge, et le gall. *llawer,* beaucoup ; il était sur une voie meilleure, en comparant aussi le franç. *lavoir*.

Il a un second article ainsi conçu : « *Laoüer* est aussi une Biere ou cercueil, dans lequel on porte les corps morts à la fosse. En Bas-Léon on prononce *Lâour* et *Lawr*. L'application de ce nom à la biere vient peut-être de ce que ces auges sont quelquefois faites en forme de cercueil. J'ai vû plusieurs anciens tombeaux de cette même figure, et de pierre. » Roussel *ms* donne : « *Laouer* et en bas leon *Laour,* et *archet,* est aussi une

biere, ou cercueil dans lequel on porte les corps morts à la fosse. »

Grég. dit, à *bière* : « H. Corn. *Laoür,* p. *laoürou,* de *laoüer,* auge. ».

Le Gon. donne, sans indication de dialecte, *laour,* f., pl. *iou,* bière, cercueil, sarcophage, et ajoute que ce doit être une contraction de *laouer,* auge : « les anciens cercueils des Gaulois étaient en pierre, et ressemblaient parfaitement à des auges, et ils en tiennent même lieu encore aujourd'hui, dans les endroits où l'on en a découvert ». C'est par suite d'une méprise qu'il fait ce mot masc., à *cercueil* ; il traduit « sarcophage » : *laour--c'houllô,* f. (cercueil vide).

Troude regarde *laour,* f., pl. *iou,* comme un mot cornouaillais, paraissant contracté de *laouer.*

M. Vallée m'apprend qu'en Basse-Cornouaille on prononce *laouer* cercueil comme *laouer* auge.

M. du Rusquec donne : sarcophage, cercueil vide, « *Laour* f. glose bretonne *louer* sol, breton *laur leur, leuren* » ; ce n'est pas **louer,* mais *laur* qui est la glose en question, aujourd'hui *leur, leuren,* sol, aire ; mot de sens tout différent de *laour.*

En van., l'A. donne *leure,* m., pl. *leureu,* bière ; *leure,* m., cercueil. Châl. *ms* porte : « *bière* pour les morts *un arch'* quelques-uns disent *ur chass', ul leur.* le moing. »

M. Henry croit que *laouer,* auge (qu'il fait masc. par inadvertance) n'a aucun rapport avec *laour,* f., cercueil ; pour celui-ci, il donne ces conjectures : « cf. mbr. *laur,* « douleur, peine », empr. fr. *labour,* altéré ; mais bien plutôt empr. fr. *laor* s. f., « largeur, étendue », d'où « mesure du corps étendu » (par euphémisme). »

5. Ces explications sont loin d'être suffisantes pour obliger à séparer *laour* de *laouer.*

Le moy. bret. *laur,* c'est-à-dire *la-ur,* en 2 syll. vient de **lavur,* forme qu'il faut probablement lire à la place de la variante *laour, Poèmes bretons,* 280 ; en tout cas, c'est cette prononciation du mot que réclame ce passage, où *la-* rime à *saff* :

Am *saff* gant *la*[*v*-]*ur,* han *cur*-un.

Il répond au gall. *llafur* et vient du lat. *labōrem* et non du

franç. Le sens du v. fr. *laor* permet aussi de l'écarter, en l'absence de tout indice de son existence en breton.

Que *laour* puisse être une contraction dialectale de *laouer,* c'est ce que prouve, entre autres, le tréc. *mouchour* = *mouchouer,* mouchoir. Mais le van. *leur* (où *eu* doit être diphtongue) indiquerait plutôt une forme restée sans *e,* **louzr* = *lautro-*.

XXVIII. — *GELER.*

1. Le bret. moy. avait *gueler,* bière à porter les morts.

Pel. donne : « *Ghelher,* Lectique, bancs et trétaux, sur lesquels on pose les corps morts pendant les cérémonies funebres. On les nomme ainsi en Léon et Cornwaille. » De même Roussel *ms,* sauf cette dernière phrase.

Le Gon., qui déclare ne connaître ce mot que par Pel., l'écrit *géler,* m., pl. *iou.*

Troude a : *gelc'her,* m. « Tréteaux funèbres dans les églises. On trouve ce mot écrit ... *gueler, oueler, goueler, geler.* Je ne sais auquel donner la préférence » ; *gueler,* m., « dais mortuaire dans les églises, et anciennement bière pour ensevelir les morts. J'ai trouvé ce mot écrit *gueler, gweler, goueler, oueler*... Il y a lieu de penser que *goueler* (*gouela, goela,* pleurer), est le préférable » ; *oueler,* m. « En quelques localités on appelle ainsi le dais sous lequel on place les morts à l'église, *ar oueler.* Il me semblerait plus régulier de dire *ar goueler* (*gouela,* pleurer). » Il donne comme suranné *gueler,* m., bière pour ensevelir les morts, tréteaux funèbres. A cet article, Milin a ajouté : « de *gouela* pleurer, le pleureur. » Cela me fait croire que ni lui ni Troude ne connaissait ce mot dans l'usage ; les textes vaguement cités par ce dernier peuvent être de simples notes étymologiques prises à propos de l'ancien *gueler.*

M. du Rusquec donne *géler,* m., pl. *iou,* probablement d'après Le Gon., et compare le v. bret. *gueltoguat* « thème *valti,* élévation » ; mais ce *guelt-* a un tout autre sens : voir *Notes d'étym.,* n° 80.

J'ai entendu, dans une chanson léonaise, *ar c'heler,* la bière,

ce qui suppose un fém. *geler,* cf. *Rev. Celt.,* IX, 383. C'est la seule forme qui me semble vraiment attestée. Le *gelc'her* de Troude doit provenir du *ghelher* de Pel. ; celui-ci avait dit que « *Ghelher*... est pour *Kelc'her,* qui est fait de *Kelc'h,* cercle, comme *Cercueil* l'est de *Circus* ». Le second *h* a dû être suggéré à Pel. par son étymologie.

2. *Geler,* f., répond régulièrement au gall. *gelor,* f., bière. cornique *geler,* cercueil.

H. de la Villemarqué a rapporté *géler* au gall. *cel, gel,* cadavre, mais c'est le *c* qui est la consonne radicale.

Il y a un équivalent gall. *elor,* cornique *elor, elar*; et l'irlandais paraît y répondre par les mots *eilitrum, eiliotrom, eleathrain,* gaélique d'Écosse *eilitriom,* etc.

Cependant, ces formes gaéliques ne peuvent guère s'accorder avec le brittonique pour le radical (O'Reilly donne aussi *ele,* m. « a bier, a litter »). Le suffixe semble, au moins en partie, reproduire celui du latin *feretrum,* cf. Vendryes, *De hibernicis vocabulis quæ a latina lingua originem duxerunt,* 137.

On peut supposer deux mots celtiques distincts, **gelār* et **eletr-,* dont le mélange aura donné lieu à **elār*. Le premier, seul représenté en armoricain, rappelle le gaélique *giùlan,* bière, et action de porter, que M. Macbain explique par **gesulo-,* en comparant le lat. *gero, gestum.*

3. Grég. donne *fyertr,* p. *fyertraou* « châsse, pour mettre les Saintes Reliques ». Mais il traduit « bière, cercueil » par *fyertr,* pl. *au,* en le notant comme suranné. Si ce mot a existé en breton, c'était un emprunt au v. fr. *fiertre,* de *feretrum.*

XXIX. — *ENQUELEZR; QUELERENN, KELER; KELC'HIER, KILIER.*

1. Le Catholicon donne *enquelezr,* « geant, l. gigas »; et *quelerenn,* « cest une maniere de feu qui fait faillir les gens de leur chemin de nuit », C *b*, « ardent, une maniere de feu quon voit de nuit », C *c*, *guelerenn* dans les initiales *que-*, C *a* (faute

que Le Men a corrigée sans le dire), « l. intumus, et pluraliter intuma ». Le P. Maunoir a « *enquelezr* geant ».

D. Le Pelletier écrit : « *Enkeler,* ou plûtôt *Enkelher*. Voyez ci-devant *Ankelher*. Le P. Maunoir a mal écrit *Enquelezr,* et l'a mal interprété *Géant* » ; « *Ankelher,* feu nocturne et errant, dit communément feu follet. C'est l'explication que m'en a donnée Mr. Roussel, qui rejettoit celle de *Geant,* que le P. Maunoir donne de ce nom, qu'il écrit mal *Enquelezr*. *Ankelher* est pour *An-kelc'her,* l'errant, le circulant. *An* est l'article prépos. et *Kelc'her,* autrement *Kelhier,* est celui qui circule, qui va obliquement. D'ici est venu notre *Harquelier,* qui signifie un vagabond. En Haute Bretagne un *Arquelier* est un homme gagé par un Religieux quêteur pour le conduire de Village en Village. L'article est *An, Ar* et *Al* » ; « *Kelc'hia,* et par adoucissement *Kelhia,* ou *Kilhia,* et *Kelia,* Cercler, faire un cercle, ou le mettre sur un vaisseau, entourer ; faire des enchantements par des cercles tracés sur la terre. Ceci est de M. Roussel. *Kelc'her,* et *Kelier,* Enchanteur ; Feu follet et errant, qui trompe les voyageurs pendant la nuit. Ce nom signifie proprement, *Cercleur,* ou *circulateur,* si on le disoit, celui qui tourne à l'entour, qui circule, qui rôde. Si on met l'article au-devant, on en fait *Ar-Kelier,* d'où vient tout naturellement notre *Herquelier,* ou *Harquelier,* qui est un vagabond. En Haute-Bretagne, on donne ce nom par dérision à celui qui fait la quête, pour, ou avec les Religieux mendiants par les villages. Ailleurs on appelle *Harquelier* tout homme vagabond et fainéant, qui fait métier de gueuser. L'autre mot François... *Viedase,* viendroit aussi du Latin *Vietus,* que Davies employe, pour expliquer son *Cylch,*... de *Viere,* lier avec un cercle etc. Le composé de *Kelc'hia,* est *Dikelchia,* que l'on prononce *Dic'helia,* et *Dic'helc'ha,* Errer, être errant et vagabond, duquel le participe passif est le plus usité, sçavoir *Dic'helc'het,* un vagabond, à la lettre *Décerclé,* qui est hors de son cercle, de sa sphere. »

Roussel *ms* n'a pas d'article *enkeler*. Il porte : « *kelc'h,* cercle. pl. *kilc'hou, kelc'hou, kilhiou* » ; « *kilhia, kelc'ha, kelc'hia,* cercler, faire un cercle, ou le mettre sur un vaisseau, entourer ; faire des enchantemens par des cercles tracés sur la terre » ; « *kilhieur, kelc'heur,* cercleur herquelier harquelier, vagabond

et feneant qui fait metier de gueuser. viédase Arquelier, hoe gagé par un religieux queteur pour le conduire de village en village *kelc'her,* feu follet et errant, qui trompe les voyageurs pendant la nuit » ; « *kelher,* feut nocturne ».

Le P. Grégoire a *eñqeler,* p. *eñqelérien* « fantome, spectre » ; *qeleren* « feu follet, ou les ardens, feu qui court çà et là dans la campagne la nuit ». Le Gonidec donne *eñkéler* ou *eñkelc'her,* le même que *añkelc'her* ; *añkelc'her,* m., pl. *ien* ou *ed,* feu follet, feu nocturne et errant ; lutin, et *kéléren,* f., pl. *-nnou* ou *-nned* qu'il traduit de même. Troude a *añkelc'her,* m., pl. *ien, ed,* lutin, feu follet ; *añkeler,* en cornouaillais, *id.* ; *eñkeler,* voy. *añkelc'her* ; *kelerenn,* f., pl. *ed,* lutin, feu follet.

Milin *ms* donne, au mot *añkelc'her* de Trd, une étymologie par *an-, am-,* autour, et *kelc'h,* cercle ; il reproduit des indications de Le Men, *Rev. Celt.,* I, 422 : « On l'appelle *Ankelc'her* (l'errant, le circulant), à Saint-Pol-de-Léon ; ... *Keleren* dans d'autres localités », avec cette remarque rectificative après la première phrase : « c'est *ar c'heler* à Saint-Pol et environs ». Il a encore, sur ce même mot : « *ar geler* (I. de Batz) » ; et par ailleurs : « *keler,* s. f. pl. *kelerou* feu follet, feu nocturne, feu errant, sautillant au dessus des marécages ou des lieux bas et humides renfermant des gaz. Ce mot semble venir de *kilia, kelc'ha,* cercler, entourer. On l'appelle encore *kiler* ou *kilier* au h. L. Le peuple s'imagine qu'il égare les personnes la nuit en leur faisant faire cent tours et détours. *Ar c'heler a zo spountus da welet enn noz,* le feu follet est effrayant à voir la nuit ».

M. Vallée me communique cette note manuscrite de Milin : « *Keleren* s. f. lutin, feu-follet ; plur. *ed. bac'h-keleren,* lumière du feu-follet, éclat » ; et cette expression recueillie par la *Breuriez Vreiz* : *kiliet gañt ar c'heler,* dérouté par le feu follet.

J. Moal traduit « feu follet » : *kelerenn,* f., *ankelc'her,* m., ou *ankeler* (C.), ce qui doit provenir du dict. bret.-fr. de Troude ; et « lutin » : *keler-noz, ankelc'her, kelerenn,* f. M. du Rusquec donne « feu follet, *enkeler* m., de *kel* nouvelle ».

2. Bullet insiste sur l'identité de *enquelezr,* géant, Maun., *enqueler,* fantôme, spectre, Grég., et *ankelher,* feu follet, Pel. Croyant ce dernier sens le plus ancien, il essaie d'en déduire

les autres et rapproche ces mots, ainsi que *qeleren,* de *kela, qela,* feu follet, en patois de Franche-Comté. La racine est pour lui *kel,* agile, prompt, d'où le lat. *celer,* etc.

Le Men, *Rev. Celt.,* I, 422, semble s'étonner que Le Gonidec ait écrit *añkelc'her* en un seul mot, et regarde comme évident que c'est un composé de l'article *an* et de *kelc'hia,* cercler, faire un cercle.

M. Stokes, *Middle- Breton Hours,* 84, identifie *enquelezr* au cornique *enchinethel,* géant. M. d'Arbois de Jubainville, *Études gramm.,* I, 19, 23, 29, 56*, explique *enquelezr, enkeler, ankelc'her* comme venant de **en-kenetr* ou **en-kenetl,* et répondant au vieux cornique *enchinethel,* géant, de **ande-cenetro-* ou **ande-cenetlo-*.

J'ai exprimé des doutes sur l'exactitude des transcriptions *ankelher, añkelc'her,* en regard de l'ancien *enquelezr, Rev. Celt.,* VIII, 36, et admis le rapprochement de ces mots avec le cornique, dans mon *Dict. étym.* du breton moyen.

M. Henry l'adopte aussi dans son *Lexique,* en interprétant **ande- kene-tlo-* par « génération contraire », d'où « monstrueuse », et en ajoutant que la métathèse qui a donné naissance à la forme actuelle « a évidemment été favorisée par la circonstance que ces êtres fantastiques dansent en rond (*an-kelc'h-er,* comme qui dirait « en-cercl-eur ») autour de leur victime » ; il voit dans *kéléren* un emprunt au latin *celer,* rapide.

Enfin, M. Loth, *Rev. Celt.,* XXII, 334, dit en substance que le *Lexique* a reproduit mon opinion : moy. bret. *enquelezr,* géant = cornique *enchinethel,* proprement « génération monstrueuse » ; mais qu'il y a des « difficultés phonétiques réelles », et que l'identification du feu follet avec un géant est « bien extraordinaire et des plus invraisemblables ». *Ankelc'her* lui paraît être composé et dérivé de *kelc'h,* cercle, circuit : c'est « celui qui va de droite et de gauche, le *circuleur,* le rôdeur (pour *an-,* cf. *clasc* et *enclasc* ») ; étymologie confirmée par *keleren* « manifestement pour *kelheren* : cf. *kilhorou,* avant-train de la charrue, mb. *quilhorou* pour *kilc'h-,* = *kelch-iorou* ».

Il y a dans tout cela plus d'un point discutable.

3. Que le peuple emploie, des mots en question, certaines

formes qui se laissent rattacher à *kelc'h,* c'est possible, bien que la plupart des témoins que nous en avons aient été visiblement sous l'influence de préoccupations étymologiques. Mais le peuple aussi est influencé partiellement par bien des étymologies fausses. Le P. Grégoire, qui ne parle point de l'origine de ces mots, et se montre indépendant de toute autre source écrite, fournit seulement le radical *-keler-,* et donne à *eñqueler* le sens de « fantôme, spectre », qui pourrait passer pour un intermédiaire entre « géant » et « feu follet ».

Dans la citation de Pel., on a vu à quel point cet auteur laisse fausser ses transcriptions et même ses définitions par des suggestions étymologiques : *dic'helia* et *dic'helc'ha* (qui devraient d'ailleurs être **digelc'ha*) sont des formes fantastiques de *dihelc'ha* que Pel. ne cite même pas, bien qu'il donne, à sa place, le van. *dihelhet* « qui n'en peut plus » (cf. *Rev. Celt.,* XXII, 77).

Malgré sa prévention en faveur de l'explication par *kelc'h,* Milin n'atteste qu'une forme qui l'appuie ; c'est le haut léonais *kilier,* qui d'ailleurs, est plutôt une variante d'un autre mot *kelc'hier* « enchanteur, magicien, sorcier ; tout homme qui, selon l'opinion du peuple, a un pacte avec le diable, pour faire des maléfices », Gon. L'expression *kiliet gañt ar c'heler* amenait tout naturellement cette association entre *kilier* et *keler.*

Notons aussi que le mot *quilhorou,* donné comme moy. bret. par M. Henry et par M. Loth, n'a pas été signalé avant le XVIIe siècle ; la forme la plus anciennement attestée est *quillorou,* Nom., 178 ; d'après *yelchier,* bourses, etc., on est autorisé à supposer à l'époque du Catholicon **quelchierou* comme forme la plus rapprochée de *quelerenn* (*Gloss.,* 530).

4. M. Stokes, pour appuyer son explication *enquelezr* = *enchinethel,* cite trois exemples de *l* pour *n* en moy. bret ; un seul est exact, c'est *chaloniet* = *chanoniet,* chanoines.

M. d'Arbois de Jubainville, *Ét. gramm.,* I, 23, n'en donne qu'un, *glin,* genou, v. irl. *glún* de **gnū-n-* ; mais M. Henry a trouvé, depuis, une explication meilleure, par **gnū-l-,* cf. angl. *to kneel,* s'agenouiller. Il y aurait donc là une ancienne métathèse celtique, comme il s'en est produit beaucoup d'autres en breton : *banalec, balanec,* genetaie ; *hanal, alan,* haleine ; *menal, malan,* gerbe ; *charnell, charlenn,* saloir ; *turzunel, turzulen,* tour-

terelle, etc. ; voir *Gloss.*, 457. M. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques,* 206, dit que *seulenn,* seine, vient probablement de **seunenn* par dissimilation (cf. *Gloss.*, 625).

J'ai proposé, *Gloss.*, 328, de tirer *milguin,* manche, de **manicinna* ; on peut voir, p. 453, d'autres exemples dans plusieurs mots d'origine française, comme van. *melestrein,* administrer.

La plupart de ces changements d'*n* en *l* ont lieu dans des mots contenant d'autres liquides ; *enquelezr* pour **enquenezr* ne serait donc pas isolé.

6. Quant à l'échange de *zr* et *zl,* il se montre en moy. bret. dans *guinhezr* et *guinhezl,* veneur ; *dazrou, dazlou,* larmes.

7. La langue moderne a prêté aux formes récentes de *enquelezr* le sens de *quelerenn,* et les deux mots avaient pu s'influencer précédemment, mais il n'est point sûr qu'ils aient la même origine. Le second étant étranger aux autres langues celtiques, il est naturel de lui chercher une source romane. Le *kela* de Bullet a grand'chance de n'être pas à cet égard une lueur trompeuse. C'est une variante de *quelar,* que La Monnoye faisait rimer en *ar* ; cf. *queular*, feu follet ; enfant mort sans baptême, de Chambure, *Gloss. du Morvan* (où l'association des deux idées est pleinement justifiée). L'auteur cite cet ancien passage sur les « ardans » : « tantost ils sont grands, tantost plus petits » ; réponse anticipée au scrupule de sémantique qu'on a vu § 2. Il compare les formes du Berry, etc., *culard,* du *Jura kla, kela,* de Bourgogne *clia* feu follet ; de Metz *queulat,* dernier né d'une famille ; du Dauphiné *culut* ver-luisant (ce qui n'est exact que pour la première syllabe), et le breton *glaou* charbon embrasé (ce qui est un emprunt malheureux à Mignard, *Histoire de l'idiome bourguignon,* Dijon, 1856, p. 38). On peut ajouter : languedocien *culard, quiéulard* rectum ; follet, lutin qui ... porte une lanterne sur le dos, en Forez, Mistral ; *culton* feu follet, Contejean, *Glossaire du patois de Montbéliard.* Le mot est proche parent des termes techniques français *culard, culeton, culière, culeron,* que donne le *Dict. général* ; mais pour l'idée, il se rattache au vulgaire *culot* (dernier né).

XXX. — *BRULUS QUEN, BRINISKEN; RUS.*

1. Les deux vers qui terminent le quatrain du *Mirouer de la Mort* cité plus haut, n° XVIII, § 12, sont:

Charoignn en bet nen deux equichen coz cleusenn
A ve quen yffamus han rus e brulus quen.

Il n'y a pas de charogne auprès d'un vieil arbre creux qui soit plus horrible que le... de son...

Le contexte indique quelque chose comme « l'odeur, ou l'aspect de son cadavre ». La séparation de *quen* suggère pour ce mot la traduction « peau », avec *brulus* adjectif; mais il en résulterait une construction peu usuelle. D'ailleurs le mot *quen,* fréquent en composition, vient toujours après un autre nom; cf. *Gloss.*, 548.

2. Je suppose que *brulus quen* est un seul mot, variante de **brinisken,* sur lequel Milin *ms* donne les renseignements suivants: « *Brinisken* s. f. C'est un lacet qu'on place intérieurement au haut et au bas des deux pièces de bois appelées *parounou* en terme d'attelage, pour être noué sur ces pièces en haut et en bas et les retenir contre le collier du cheval. Ce mot usité au haut Léon et à Plougastel n'est dans aucun dictionnaire. *Oc'h ar parounou ez euz eur vrinisken d'an traou hag en all d'an neac'h.* Bien que je ne puisse analyser ce mot peu éloigné en apparence de *briniden* je le crois breton néanmoins. »

Troude définit *parounou*: « chevilles placées sur le devant du collier d'un cheval de charrette »; Milin a remplacé « chevilles » par « deux pièces de forme ovale de 50 à 60 centimètres de haut sur 5 ou 6 centimètres et quelquefois plus de large », et ajouté: « et retenues sur ce collier au moyen de lacets (*brinisken,* voir ce mot) placés intérieurement en haut et en bas de chacune de ces pièces de bois. »

Brinisken est en effet parent de *brinidenn,* f. « bavette d'un tablier », Trd; c'est, je crois, un dérivé de *brennid,* poitrine, formé comme *dorgen,* anse, de *dorn,* main, etc.; il représente **brennit-ken,* comme le petit trec. *maousken,* peau de mouton

= moy. bret. *mautguenn, Gloss.*, 392, cf. 81 ; *Ztschr. f. celt. Philol.*, II, 500.

L'*r* de *brinisken* facilitait l'altération du premier *n* en *l*, cf. n° XXIX, § 4 ; quant au changement d'*i* en *u*, il est loin d'être rare.

3. *Rus* ne se trouve par ailleurs en moy. bret. que dans le *Grand Mystère de Jésus*, p. 8b, où *heb ober rus* doit signifier « sans faire de feinte, sans mentir ». Peut-être est-il parent du mot du Pas-de-Calais *rûz, rûs* qui s'emploie ordinairement au pluriel et que le *Lexique Saint-Polois* de M. Edmont traduit « peine, mal, embarras, difficulté, chagrins, tracasserie, soins ».

D'après ces hypothèses, on aurait pour *rus e brulusquen* ce sens approximatif : « le train de sa défroque, l'embarras de sa dépouille. »

Le style de cet ancien Baudelaire breton, maître Jehan, ne brille point par sa précision ; c'est un défaut qu'il a en commun avec ses confrères, restés anonymes, et c'est surtout la faute du système trop compliqué de versification qu'ils se croyaient tenus de suivre, en l'exagérant quelquefois encore. Ainsi, deux strophes avant celle que nous venons d'étudier, se trouve ce vers :

Da m*uz* entre' n b*uz*uc gant vn huc antrugar

littéralement « ta mue (sera) parmi les vers, avec une cape impitoyable » ; il faut entendre, « ta prison étroite », « avec un linceul rigide ».

E. Ernault.

(A suivre.)

LE MYSTÈRE BRETON
DE SAINT CRÉPIN ET DE SAINT CRÉPINIEN

INTRODUCTION

1. Sources. — L'histoire de saint Crépin et de saint Crépinien a été racontée par une vie latine[1] quelque peu antérieure au IXe siècle[2]. Elle est courte et concise. En voici les grands traits : fuyant Rome à cause des persécutions dirigées contre les chrétiens par Dioclétien et Maximien, Crépin et Crépinien se retirent à Soissons où ils vivent en pratiquant le métier de cordonnier et en convertissant de nombreux païens. Maximien en est informé ; il lance à leur recherche Rictiovaire (l'artisan de son impiété[3], dit le texte) qui lui amène les saints. Maximien les interroge sur la religion qu'ils professent ; ils refusent de sacrifier à ses dieux et l'empereur, courroucé, les livre à Rictiovaire pour qu'il les fasse périr par la torture. C'est ainsi que : 1° ils sont attachés à la *trochlea* et battus de verges ;

2° des alènes leur sont enfoncées sous les ongles ; toutefois, elles en ressortent d'elles-mêmes et blessent les bourreaux ;

3° des meules de moulin leur sont pendues au cou, puis on les jette en plein hiver dans l'Axona ; mais ils se débarrassent des pierres et gagnent l'autre rive à la nage ;

4° on les met bouillir dans du plomb fondu ; une goutte de métal liquide crève un œil à Rictiovaire ;

1. *Acta Sanctorum*, Oct. XI, pp. 535-37.
2. O. c., p. 503-04.
3. *Suæ impietatis administrum.*

5° Rictiovaire les fait précipiter dans un mélange bouillant de poix, de résine et d'huile, mais un ange les en fait sortir indemnes.

Alors Rictiovaire, de rage, se jette dans la chaudière et est brûlé.

Les saints demandent à Dieu de les rappeler à lui ; la nuit, ils ont une vision annonçant leur mort prochaine. Le lendemain, Maximien les fait décapiter et leurs corps sont abandonnés pour servir de proie aux animaux sauvages.

Pendant la nuit qui suit le supplice, un ange vient ordonner à un vieillard et à sa sœur de transporter les corps des saints dans leur maison pour les y enterrer. Ils y réussissent : les cadavres sont légers comme des plumes ; une barque les attend au bord de la rivière ; elle se meut d'elle-même contre le courant.

Enfin, sur la tombe, s'accomplissent de nombreux miracles, et, d'un commun accord, le peuple et le clergé transportent en grande pompe les reliques des martyrs dans deux tombeaux construits à l'endroit où s'éleva plus tard la cathédrale.

Ce récit hagiographique a servi de canevas au mystère français de saint Crépin et de saint Crépinien [1]. Les nombreuses phrases en discours direct qui se remarquent dans la vie latine facilitaient son adaptation au théâtre. Naturellement, le mystère français a considérablement multiplié les personnages : il entoure Rictiovaire de conseillers ; il fait intervenir directement Dieu, la Vierge et les anges, etc. Certaines parties du récit sont modifiées : le supplice de la *trochlea* [2] est supprimé ; la quatrième journée se passe à la fois en paradis, où on retrouve les deux saints dans la gloire éternelle et sur la terre, où s'accomplit en grande cérémonie la translation des saints corps dans une

1. Il existe deux manuscrits — dont l'un incomplet — du mystère français ; ils appartiennent à deux versions qui ne concordent complètement qu'en ce qui concerne la quatrième journée, paraît-il. Voy. Petit de Julleville, *Les Mystères,* Paris, 1880, II, p. 498. L'un de ces manuscrits, malheureusement celui où manque la première journée, a été publié par L. Dessalles et P. Chabaille. *Mystère de saint Crespin et saint Crespinien,* Paris, 1836. Cf. C. r. de Raynouard dans le *Journal des Savants,* 1836, p. 365-74.

2. Sur la *trochlea,* voy. *Acta Sanctorum,* Oct. XI, p. 539.

chapelle. Saint Éloi, le pape, des archevêques, etc., sont présents, et saint Crépin, en paradis, remercie Dieu d'avoir suggéré au pape l'idée d'établir un oratoire en son honneur.

Le mystère breton qui va suivre ne procède pas du mystère français qui est conservé[1]; il ne remonte pas non plus directement à la vie latine; le supplice des alênes est supprimé et deux épisodes nouveaux apparaissent: au troisième acte, Constantin arrive en vengeur de la foi et la pièce se termine par le transport à Rome des reliques des deux saints.

2. Date de la composition. — Cette dernière partie de l'œuvre permet de la dater avec assez d'exactitude. On a vu que la vie latine et le mystère français ne parlent pas d'un transfert des reliques hors de Soissons. En effet, la plus ancienne[2] mention connue du transport à Rome des ossements de saint Crépin et de saint Crépinien se trouve dans l'édition du martyrologe publiée sur l'ordre de Grégoire XIII en 1584[3]. Le mystère breton doit par conséquent avoir été écrit d'après une vie du XVIIe siècle dans laquelle les données nouvelles du martyrologe avaient été introduites. Il ne peut, par conséquent, remonter au delà du XVIIe siècle, ce que l'étude de la langue ne fait que confirmer.

3. Un autre mystère breton de saint Crépin et de saint Crépinien. — Un autre mystère breton, ayant également pour sujet la vie de saint Crépin et saint Crépinien, est conservé dans la collection de M. Em. Picot, le polygraphe distingué

1. Il pourrait avoir existé d'autres mystères de saint Crépin et de saint Crépinien se rapprochant davantage de la version bretonne; mais celle-ci est si bretonne d'esprit, qu'il serait difficile d'y voir une traduction d'une œuvre française perdue.

2. *Acta Sanctorum*, Oct. XI, p. 513.

3. *Suessione in Gallia sanctorum martyrum Crispini et Crispiniani nobilium romanorum qui in persecutione Diocletiani sub Rictiovario præside post immania tormenta gladio trucidati coronam martyrii consecuti sunt; quorum corpora postea Romam delata fuerunt, atque in ecclesia sancti Laurentii in pane et perna honorifice tumulata. Martyrologium romanum jussu Gregorii XIII.* Pont. Max., ed. Anvers, 1608, p. 352.

bien connu[1]. C'est une version très abrégée du même sujet transformé, je dirais presque en drame lyrique. Un des personnages les plus importants, Rictiovaire, disparaît, et, avec lui, tous les épisodes de torture. Celle-ci se réduit à des menaces. Crépin est accompagné de son épouse, Mandillas; Crépinien devient un simple compagnon cordonnier et quant aux personnages accessoires, ils portent des noms très différents de ceux qu'on trouvera dans la version publiée ci-après.

Cette pièce paraît avoir été écrite en alexandrins, mais bien rares sont les vers corrects. Le dialogue est plusieurs fois coupé par des romances d'une poésie très relative. Le ms. passe pour avoir fait partie de la collection de la troupe de Joseph Coat et avoir été écrit par Job Coat[2] (probablement dans la première moitié du XIXe siècle), mais aucune indication à ce sujet ne s'y rencontre.

Comme cette seconde version bretonne de l'histoire de saint Crépin et de saint Crépinien n'est pas sans intérêt, en voici une analyse complète, avec toutes les indications scéniques données dans le manuscrit.

Ms. in-f° en papier de 0,302 × 0,22; le premier et le dernier feuillets manquent.

<*Bue Sant Georg gant eun den yaouanq*> (voy. Prol., str. 11, v. 3).

f° 1, Fin du prologue dont les 6 1/2 premiers quatrains manquent.

f° 22. *Seri a ra ar ridoch. Prolog a vue Sant Cripin ac ini e gompagnon Cripinian.*

Ar prolog da gana; 8 quatrains; le 8° n'a que 2 vers.

f° 22 v°. *Bue Sant Cripin ac ini Sant Cripinian e gompagnon.*

Sene ac act quenta.

Maximian Roue ac ampereur; daou brinc; Valerius ar benta.

Ar comaris[3]. *Cripin a Cripinian ac Urfrati, chevaillier.*

1. M. Em. Picot a eu l'extrême amabilité de m'envoyer le manuscrit; ce dont je tiens à le remercier vivement.

2. Voy. H. Gaidoz et P. Sébillot, *Bibliographie des traditions et des littératures populaires de la Bretagne. Rev. Celt.*, V (1881-83), p 331.

3. *Arcomaris,* nom propre.

L'empereur est content de ses princes, mais il ne veut les récompenser qu'après l'expulsion des chrétiens de son royaume; il est disposé à les persécuter; ses princes l'y engagent vivement; il s'y décide. Valerius amène devant lui une demoiselle *(dimezel,* puis *fumellen)* chrétienne. Le roi l'interroge, puis la fait conduire en prison par Crépin et Crépinien.

f° 25. Restés seuls, Crépin et Crépinien décident de s'enfuir en France, à Soissons. Crépin consulte sa femme, Armindas (dénommée Mandillas dans toute la suite de la pièce) qui se déclare prête à l'accompagner; ils partent.

f° 25 v°. Arrivés à Soissons, ils quittent leurs habits princiers et s'installent dans une boutique de cordonnier.

Eilvet act. Sant Cripin azeet var eun tabore, a Cripinian var eun<all>, a priet Cripin o zri.

f° 26. Les saints travaillent à leur métier en priant. Mandillas borde les souliers.

f° 26 v°. A la demande de Crépin, Crépinien nomme par leur nom les outils de cordonnier (passage peu intéressant au point de vue du vocabulaire).

f° 27. Crépinien, à la prière de Mandillas, chante son tour de France.

f° 27 v°. Le tranchet de Crépin ne coupe plus; un rémouleur arrive.

f° 28. Tout en aiguisant divers outils, le rémouleur chante une chanson sur son métier et ses aventures.

f° 28 v°. Crépin et Mandillas donnent encore quelques objets à aiguiser, puis le rémouleur s'en va.

f° 29. Une citadine rapporte une paire de souliers trop étroits. Crépin lui en donne une autre, puis il fait taire sa femme et Crépinien, et annonce qu'il va prophétiser.

f° 29 v°. Sous couleur de prophétie, Crépin annonce que la mode des souliers changera. Le diable arrive pour se faire prendre mesure.

f° 30. Le diable, reconnu à son pied de mule, s'enfuit en proférant des menaces contre les cordonniers.

Serri a ra redoch, a digueri querquent. Maximian a tout e suite.

Maximien est satisfait des persécutions contre les chréiens;

il s'étonne de l'absence de Crépin et de Crépinien et en demande la raison.

f° 30 v°. Les princes apprennent à l'empereur que Crépin et Crépinien sont des chrétiens et que, pour ce motif, ils se sont réfugiés en France. Maximien ordonne de les amener devant lui pour qu'il les fasse démembrer.

f° 31. Valerius et Urfratti partent à la recherche des fugitifs. Ceux-ci sont dans leur boutique en proie à un malaise général dont ils ne connaissent pas la cause. Mandillas voit venir les envoyés du roi et les signale à ses compagnons.

f° 31 v°. Crépinien, interrogé, dit qui il est, et Valerius ordonne de le garrotter,

f° 32. ce qui est exécuté séance tenante. Valerius interroge Mandillas et Crépin.

f° 32 v°. Crépin prétend avoir oublié son nom. Menacé d'être frappé à coups de sabre, il avoue son identité.

f° 33. Mandillas a beau prier les princes de prendre tout ce qu'elle possède, mais de lui laisser son mari, ils sont inflexibles et se préparent à conduire les saints devant Maximien.

f° 33 v°. Amenés devant l'empereur, celui-ci les exhorte à abandonner leur foi, mais ils restent inébranlables.

f° 34. Maximien ordonne que les saints soient roués; ils se résignent.

f° 34 v°. Urfratti exhorte Crépinien à changer de religion; le saint refuse, Maximien insiste en vain et finit par les faire simplement jeter en prison.

f° 35. Les saints emprisonnés chantent une prière demandant le secours de Dieu; l'ange Gabriel vient les consoler et leur annoncer que, bientôt, ils seront couronnés dans le paradis.

f° 35 v°. Les saints remercient Dieu. Maximien les fait comparaître à nouveau devant lui; il les exhorte une dernière fois à abandonner la religion du Christ, mais c'est en vain.

f° 36. Maximien les fait exécuter. Valerius tue Crépin d'un bon coup de sabre, et Urfratti traite de même Crépinien.

f° 36 v°. Maximien se retire, laissant les cadavres pour servir de proie aux vautours. Deux religieux viennent célébrer leur sainteté et annoncent que, quand le calme sera rétabli dans le

pays, le pape en aura connaissance, et que Crépin et Crépinien seront canonisés patrons des cordonniers. Ils sortent avec les corps pour aller les enterrer en terre bénite.

Ce dernier f° est déchiré vers le bas et au bord extérieur. Probablement le mystère s'arrêtait ici, et en tout cas, il ne pouvait pas y avoir grand'chose sur la page suivante qui a disparu : la pièce est finie. Telle est cette version écourtée et sans valeur littéraire du mystère de saint Crépin et de saint Crépinien.

4. Le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris. — Le texte du mystère de saint Crépin et saint Crépinien donné ci-après reproduit le ms. n° 20 du fonds celtique de la Bibliothèque nationale de Paris. C'est un petit in-folio de 0,398 × 0,20 à reliure moderne, comprenant 36 feuillets. L'écriture est du XVIIIe siècle. Le volume est complet. Il semble que les deux premiers feuillets aient disparu, puis aient été recopiés à nouveau, déjà au XVIIIe siècle, car, ces deux feuillets sont d'une autre main que les suivants ; l'écriture en est plus petite, et, bien qu'il n'y ait pas de lacune dans le premier prologue, un tiers du verso du f° 2 est laissé en blanc, après le vers 119, tandis que la suite, avec le vers 120, reprend au haut du troisième feuillet.

Malheureusement, le f° 1, recto et verso, et le f° 36 verso sont complètement noircis par une sorte de décomposition du papier ; le texte y est presque entièrement effacé et d'opiniâtres tentatives de lecture ont été nécessaires pour arriver à y déchiffrer quelques mots. De plus, le f° 15 présente une petite lacune centrale à sa partie supérieure ; les bords de ce trou sont complètement noirs ; de même, les f^os suivants, 16-25, offrent une large tache noire vers le haut.

Enfin, les bords extérieurs des f°s 1 et 36 sont déchirés et le commencement d'un assez grand nombre de vers écrits à leurs versos est perdu.

Ce ms. fait partie de la collection recueillie en Bretagne par Luzel pour le gouvernement français.

5. Métrique. — La pièce est écrite en alexandrins réguliè-

rement partagés en deux hémistiches égaux. Ces vers riment deux à deux.

Les rimes ne sont pas toujours extrêmement rigoureuses. Parfois, les différences sont purement graphiques ; ainsi, riment ensemble *hardy* et *seruigin,* 220-21 ; *cref* et *re,* 656-57, où le copiste aurait dû employer les variantes *servigi* et *cre.*

Ailleurs, la rime est remplacée par l'assonance de sons très parents. On trouve l'alternance de *-l* et de *-r* précédés d'une même voyelle : *saluer, auiel,* 1476-77 ; *santel, saluer,* 1903-04 ; ou bien *-l, -n* : *cruel, sorseryen,* 1621-22 ; ou encore *-f, -s* : *o chorff, fors,* 1627-28.

Parfois, l'une des syllabes contient un *r* de plus que l'autre : *ty, martyr,* 1579-80 ; *querden, esquern,* 1623-24 ; *sur, tu,* 1937-38 ; *ary, martir,* 2023-24 ; il y a également un cas avec *m, relego, Rom,* 1599-1600, et un avec *s, Berda, bras,* 2015-16.

A noter particulièrement les assonances *-t* : *-c, -t* : *b(l)* ; *-g* : *-st. edit, miq,* 268-69 ; *vat, partabl,* 656-57 ; *fantastig, christ,* 276-77.

Une prière en vers de huit syllabes occupe les vers 1899 à 1910.

6. Valeur de quelques lettres. — La métrique montre que *o* final doit souvent se prononcer *v*. Ainsi, on a fréquemment *maro* pour *marv, salo* pour *salv,* etc.

Le *v* intervocalique est noté *un* : *scriunan,* 358 ; *deuueus,* 721 ; *releuuet,* 784 ; *creuuan,* 939 ; *greuuat,* 1884, etc.

h est parfois remplacé par *ch* : *ma choant,* 153, 2112, etc.

7. Composition du texte. — Le texte donné ci-après reproduit fidèlement le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris. Seulement là où soit la métrique, soit une faute évidente l'exigeait, je me suis permis d'introduire une correction et toujours cela est mentionné en note. Le ms. ne contient ni ponctuation, ni majuscule, sauf quelques exceptions pour ces dernières. J'ai séparé les mots réunis à tort dans le ms. par le signe - ; les mots qui sont illisibles et restitués figurent entre [ ] ; ceux qui sont introduits pour rétablir le vers et manquent dans le ms. entre < > ; ceux qui doivent disparaître du texte

pour des raisons de métrique entre ( ). Enfin la † précède les vers corrompus qui ne se laissent pas aisément rectifier.

M. Em. Ernault a bien voulu relire mon travail et me signaler les erreurs que j'y avais commises. Je tiens à l'en remercier vivement. Il n'a pas dépendu de lui que cette édition ne fût meilleure.

V. T.

LE PREMIER PROLOGUE

f° 1 En n-ano on chrouer Doue oll buissant,
compaignones meulabl, pan n-och aman presant,
me am eus choant da anons un ystoar assuret;
ra veset atantif ma hellet em chleuet.

Marche [1]

5 Nen d-eo quet un histoar profan audittoret
on n-eus da resittan, nag eur fars quen neubeut.
Eun ystoar eo memeus ag a so [ver]itabl [2],
ag a so bet tennet dimes ar scritur sacr,

Marche

[an ystoar] da daou sant, daou vartir giorius,
10 seruigeryen fidel don redemptor Yesus,
ganet er quer a Rom daou den a galite
ch. . . . . nesj. . . . ., [ba]lamo[ur] da Doue.

Marche

Cals a so er vro man serten na ousont quet
o chaliteo [disp]ar, nag o hano quen neubet;
15 me ya da henuel dach, compaignones, breman:
unan a so Crepin, un all Crepinian.

Marche

. . . . audittoret. . . . . nte
. . . . . .
. . . . . .
20 . . . . . Soixon.

Marche

1. Ce mot est une indication scénique. On le trouve après chaque quatrain des prologues dans la plupart des mystères bretons. L'usage voulait, en effet, que, tous les quatre vers, l'acteur chargé de déclamer le prologue, fît une évolution sur le théâtre. Voy. J. M. Luzel dans son *Introduction* au mystère breton *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, texte revu par l'abbé Henry, Quimperlé, 1863, p. xxv; id., *Une représentation de Sainte Tryphine, Revue*

LE PREMIER PROLOGUE

Au nom de notre créateur, Dieu tout puissant,
compagnie digne d'être louée, puisque vous êtes ici présents,
j'ai envie de vous annoncer une vraie histoire.
Soyez attentifs si vous voulez m'entendre.

Marche

Ce n'est pas une histoire profane, auditeurs,
que nous avons à réciter, ni une farce non plus ;
c'est même une histoire qui est vraie,
et qui a été tirée de l'Écriture sainte,

Marche

l'histoire de deux saints, deux glorieux martyrs,
serviteurs fidèles de notre rédempteur Jésus,
nés dans la ville de Rome, deux personnes de qualité,
. . . . . pour l'amour de Dieu.

Marche

Il y en a certainement beaucoup en ce pays qui ne connaissent pas
leurs qualités sans pareilles, ni leur nom non plus ;
je vais vous les nommer maintenant, compagnons :
l'un est Crépin, un autre Crépinien.

Marche

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Marche

Celtique, III, 1876-78, p. 392. D'après Em. Souvestre (*Les derniers Bretons*, nouvelle éd., Paris, s. d., I, p. 242), à chaque promenade de l'acteur « rébecs et bignious » devaient sonner.

2. Je crois lire dans le ms... *litacr,* mais je n'ai pas trouvé de mot breton se terminant ainsi. Il est probable qu'il faut corriger en *veritabl* qui, à la rigueur, peut rimer avec *sacr*.

Anfin compaignones. . . . . .
a . . . ma ar seis ma . . . . . gontre.
euit clasq an n-ent mat a vesan evurus
ag vo basiantet a seruigin Jesus.

Marge

25 . . . . . mo suply ag o pet
erin . . . uas gant . . . basiantet
dia ar . . . [e choule]nomp silans
. . . . . [me] a ya da gomans

Marge

Er bla daou chant a seis[1] goude maro[2] on Saluer,
Euoa Diocletian voar an douar o ren,
30 an ympalaer cruel mechant ag obstinet
enep ar gristenien mar poe[3] biscoas [er b]et

Marge

f° 1 v° . . . . . doueo,
. . . adorin . . . dre oll n-e gueryo
. . . e laquas try roue dindandan
35 enep ar gristenien euit o distrugean.

Marche

Vn edit [a re]as a voa cruel meurbet :
[neuse] vguent mil den a voe martiriset ;
[rag mech]ant voa heman, opiniatr yue
[en e les]eno faous, enep ar guir Doue.

Marche

40 [Bea so] eur loen a so hanuet ar basiliq ;
[o] sellet ous an dut e teu do lasan miq.
[An] aspiq er chontrel, da der[4] d-en chomeret
[gan]t son an taboulin, a deu sur d-e gafet.

Marche

1. L'auteur de la pièce ne paraît pas avoir eu des connaissances très exactes en fait d'histoire romaine ; il antidate ici le règne de Maximien. Plus loin, il n'est pas plus heureux quand il parle de Constantin.

2. *maro* pour *marv* que demande le vers. Cf. de même, *tao, quendero* ; *maro, salo.*

3. pour *boe.*

Enfin, compagnons,
ces sept
pour chercher le bon moyen d'être heureux,
et avoir de la patience à servir Jésus.

Marche

. . . . . je vous supplie et vous demande
. . . . . avec patience
. . . . . nous demandons le silence
. . . . . je vais commencer.

Marche

En l'an deux cent sept après la mort de notre Sauveur,
régnait sur la terre Dioclétien,
l'empereur cruel, méchant et obstiné
contre les chrétiens, s'il y en eut jamais au monde

Marche

dieux,
adorer dans toutes ses villes
il mit trois rois sous lui
contre les chrétiens, pour les détruire

Marche

Il fit un édit qui était très cruel :
alors, vingt mille hommes furent martyrisés
car celui-ci était méchant, et aussi, opiniâtre
dans ses croyances fausses, contre le vrai Dieu.

Marche

Il y a une bête qui est appelée le basilic ;
en regardant les gens, elle les tue net.
L'aspic, au contraire, lorsqu'on va le prendre
au son du tambour, on est sûr de l'attraper [1].

Marche

4. Probablement erreur pour *pa der* ; *der*, forme impersonnelle de *deu*. Il y a ici anacaluthe ; on attendrait encore *der* au lieu de *deu* au vers 43 ; *pa der* est traité comme si on avait *an hini a deu d-en chomeret... a deu sur d-e gafet*.

1. litt. il est sûr de l'attraper.

[Ar re ma]n so loenet so meurbet dangerus,
45 [rag] o broq serpantin [1] so meurbet benimus.
[Hoguen ar] basiliq, aspiq nag amprefan
[na so] quen benimus a Deocletian.

Marche

[Neuse, goud(e) e] edit e posas eun neubeut ;
[hoguen o] cleuet coms mes ar gatoliquet,
50 [a reas heb] dale un edit a neue
[enep ar gri]stenien a grede en Doue.

Marche

. . . . . a raport. . . . .
. . . [mar]tiriset dimes ar g[ristenien]
54 . . . . . chom a. . . . .
55 . . . . . cruel seruiger da Satan.

Marche

. . . . . adare
. . . . . vn edit a neue
. . . . . gantan e doueo
[gant ar brassan] tourmant o laquat dar maro.

Marche

60 . . . regret voa dar seis cauaillier
. . . aret e rage de meruel
. . . vaillant bras generus a hardy
. . . . . euit e seruigin.

Marche

[Ar seis ma voa] Crepin, e vreur Crepinian,
65 [Valaire a Quintin] Rufian a Lusian [2],
[a neuse Eugene, ar] cheuaillier vaillant,
laque e speret en tourmant.

Marche

1. Le mot *broq* ne se trouve dans aucun dictionnaire. Le contexte indique clairement ici que *broc serpantin* désigne les dents creuses qui renferment le venin chez les serpents venimeux. *Broq* est un emprunt au vieux français *broche, broque,* croc, pointe, arme aiguë, qui a dû être employé par métaphore pour « forte dent », croc. En wallon, il a encore ce sens métaphorique et désigne les canines des animaux carnassiers : « *Ci tchin la a dès fameusès*

Celles-ci sont des bêtes qui sont très dangereuses,
car leurs dents serpentines sont très venimeuses.
Mais le basilic, aspic, ni reptile
ne sont aussi venimeux que Dioclétien.

Marche

Alors, après son édit, il s'arrêta un peu ;
mais, en entendant parler les catholiques,
il fit sans retard de nouveau un édit
contre les chrétiens qui croient en Dieu.

Marche

. . . . . .
. . . martyrisé d'entre les
. . . . . .
cruel, serviteur de Satan.

Marche

. . . . . de rechef
. . . . . un édit à nouveau
. . . . . avec lui ses dieux
de les mettre à mort avec les plus grands tourments.

Marche

. . . . . regret des sept cavaliers
. . . . . arrêt qu'il les ferait mourir
. . . . . très vaillants, généreux et hardis,
. . . . . pour le servir.

Marche

Ces sept étaient Crépin, son frère Crépinien
Valère et Quentin, Rufien, Lucien,
Et ensuite Eugène le vaillant chevalier,
mettait son esprit à la torture.

Marche

brocs. » Ce chien là a de fameuses canines ! Godfroy ne donne pas d'exemple de ce sens en vieux français. Je crois pourtant le retrouver dans une expression dont il ne donne pas l'explication : *rogner la broche aux jaloux* (*Dict. de l'ancienne langue française*, Paris, I, 1881, p. 737), qui me paraît signifier limer la dent aux jaloux pour qu'ils ne mordent pas.

2. Cf. 213-14.

fo 2 O diemen a ra euit cleuet gante
ag y (a) sentge outtan, a quittat o doue.
70 Promettin a ra d-e ar chargo vhellan :
o reseo er pales memeus a re guentan.

Marche

Promettin a ra choas dese dignitteo
mar cargent adorin gantan e doueo ;
o charge biruiquen euel e vugale,
75 comandin er cheryo, a rein de liberte.

Marche

Y, euel soudardet da Jesus on Saluer,
a respontas desan gant eur chomso fier,
e uige goell gante meruel gant pep sort poan,
quent en-em abusin gant grandeur ar bet man.

Marche

80 Crepin a respont choas d-an ampereur cruel,
e uige goel gantan soufr martir a meruel,
euit quittat Jesus on saluer biniguet
map Doue eternel eil ferson an Dreindet.

Marche

Neuse an ampereur, vel eur chy conaret,
85 a yes en n-eur fury a voa cruel meurbet,
ma lauaras neuse memeus hep arettin,
ma vigent punisset hep exantin hiny.

Marche

Quer cruel voa (a)n aret enep ar gristenien
ma voe laquet dar maro mu euit cant mil den,
90 dre dourmancho cruel er guer dimes a Rom.
Me o les da songeal pes desolation.

Marche

Mes Doue eternel a n-eus bet preseruet
ar seis seuaillier man ous o enemiet,
ma hegeont dan daoulin da ober oreson,
95 ynspiret gant Doue da choas pep a ganton.

Marche

Bras a voa ar glachar en devoa ar seis man
o vesan obliget d-en-em dispartian,

Il les fait venir pour apprendre d'eux
s'ils lui obéiraient et quitteraient leur dieu.
Il leur promet les plus hautes charges,
même de les recevoir dans le palais comme premiers dignitaires.

Marche

Il leur promet encore des dignités,
s'ils voulaient adorer ses dieux avec lui;
il les aimerait toujours comme ses enfants,
il leur donnerait des villes à gouverner, et la liberté.

Marche

Eux, en soldats de Jésus notre Sauveur,
lui répondirent avec de fières paroles
qu'ils aimeraient mieux mourir avec toute sorte de tourments
que de se laisser abuser par les grandeurs de ce monde.

Marche

Crépin répond encore au cruel empereur
qu'il aimerait mieux souffrir le martyre et mourir
que de quitter Jésus, notre Sauveur béni,
fils du Dieu éternel, deuxième personne de la Trinité.

Marche

Alors, l'empereur, comme un chien enragé,
entra dans une colère qui était très cruelle,
tellement qu'il dit alors, même sans s'arrêter,
qu'ils seraient punis sans aucune exception.

Marche

L'arrêt contre les chrétiens était si cruel
que plus de cent mille hommes furent mis à mort
par de cruels tourments dans la ville de Rome.
Je vous laisse à penser quelle désolation.

Marche

Mais le Dieu Éternel a préservé
ces sept chevaliers de leurs ennemis,
si bien qu'ils se mirent à genoux pour prier,
inspirés par Dieu de choisir chacun son canton.

Marche

La douleur qu'avaient ces sept hommes était grande,
d'être obligés de se séparer,

ma comeront conge an eil eus eguile,
ous en-em ambrassin dre eur guir amittie.

Marche

f° 2 v° 100 Sant Crepin ag e vreur a gomer hent Soixon[1] ;
[ar] pemp all a gomer yue pep a ganton
[da] buplian ar fe, preseq an auiel,
[eu]el ma presegas goessal an ebestel.

Marche

An seis sant man a voa ganet er guer a Rom,
105 [e] renqjont e chouittat a choas pep a ganton;
[S]ant Crepin ag e vreur, ynspiret gant Doue,
[a] disquenas en Franc, goles[2] a voa neuse.

Marche

Un hent bras a regeont mes pa voeljont Soixon·
[e] hejont dan daoulin da ober oreson
110 [e]uit goul assistans ag ar chras ous Doue
da veuan en-e chras ag en-e garante.

Marche

[D]re Providans divin ynspiret oent neuse
[da] gomer an etat, ar vicher a guere,
[a] dre ma telchent stal er guer mes a Soixon,
115 [n]ombr a de do chafet dimes a bep canton.

Marche

[An]fin, compaignones, prouidans vn Doue
a so bras . . . . . en douar ag en eff;
[monet] a ra ar bobl mes ar vro tro voar sro
[da] gat an daou sant man euit prenan boto.

Marche

f° 3 120 Neuse an daou sant man, audittoret christen,
a instrue ar bobl ebars en guir lesen ;
quer couls o doctrinent da anauout ar fe,
ma tent da ananout lesen ar guir Doue.

Marche

Chettu discleryet dach, compaignones, breman,
125 ar resit pen da ben dimes on act quentan ;

1. L'autre version du Mystère de saint Crépin et de saint Crépinien appelle Soissons tantôt *Sosson* (f° 25), tantôt *Soison* (f° 25 v°).

si bien qu'ils prirent congé l'un de l'autre,
en s'embrassant par vraie amitié.

Marche

Saint Crépin et son frère prennent le chemin de Soissons;
les cinq autres prennent aussi chacun leur canton,
pour publier la foi, prêcher l'évangile,
comme prêchèrent autrefois les apôtres.

Marche

Ces sept saints-ci étaient nés dans la ville de Rome,
ils durent la quitter et choisir chacun son canton.
Saint Crépin et son frère, inspirés par Dieu,
descendirent en France, qui était alors gauloise.

Marche

Ils firent un long chemin jusqu'à ce qu'ils vissent Soissons;
ils se mirent à genoux pour prier,
pour demander à Dieu assistance et la grâce
de vivre dans sa grâce et son amitié.

Marche

Ils furent alors inspirés par la divine Providence
de prendre l'état, le métier de cordonnier.
Et comme ils tenaient boutique dans la ville de Soissons,
nombre de gens venaient les trouver de chaque canton.

Marche

Enfin, compagnie, la providence de Dieu
est grande . . . sur la terre et dans le ciel;
le peuple vient du pays des alentours
trouver ces deux saints pour acheter des souliers.

Marche

Alors ces deux saints, auditeurs chrétiens,
instruisaient le peuple dans la vraie religion.
Ils lui apprenaient aussi à connaître la foi,
pour qu'il vînt à connaître la religion du vrai Dieu.

Marche

Voici que vous est expliqué maintenant, compagnons,
le récit de notre premier acte d'un bout à l'autre.

2. *goles*, emprunt au français gaulois. Employé substantivement *ar Goleset*, les Gaulois, 970, 978, 980, 985, 1012, etc.

ragse, audittoret, m-o suply ag o pet,
beset oll attantif ma hellet en chleuet.

Marche

Anfin, compaignones, m-o pet ag o suply,
da gat a charitte da dont d-on yscusy :
me a ya de nem den, rag Deocletian
a gleuan a tonet, an ampereur payan.

Lempereur deocletien. deux page. mantonnier. le prins cordonnier. argomedy. Lisintus entre a gauche.

LEMPEREUR *parle.*

Me eo an ampereur hanuet Deocletian,
puissantan roue a so bars er bet man ;
na gredan-quet efe, voar an douar hiny
a guement en defe quer bras efrontery
da dont d-en-em vantin, dre eur bresompsion
da vesan egall din, ebars en nep feson.
Rag, me na doujan quet ampereur, na r[oue],
na sultant [1], na basra [2], na timuttasg [3] yue.
Quement roue a so er bet man en antier,
n-en dint-quet euidon [4], an dra-se a so scler :
car try roue a meus (en) [5] en taer rouanteles,
a so sugedet din, laqueet tout espres,
euit ma assistan dre ma chomandamant,
ag euit ma suport dan n-eur ma<m> beso-choant.
Na so den voar ar bet a quement a grette
dont da laret eur guir enep dam majeste.
fo 3 vo Nan, na so nation n-en dint y oll contant.
a prest da senty tout ous ma chomandamant ;
nemert ar gristennien gant o faous leseno.
Arese so bepret contrel dam doucou.
[C]ouls goude m-eus laquet cals dar maro ane,
dre ma choant abuset o (d)-eridin [6] d-o doue ;
cis edit a m-eus groet a so executtet ;
bepret uguent mil den a so sur massacret
ebars er quer a Rom, dimes ar gristenien ;
me rey choas de meruel a<n> drase so serten.

1. Le ms. donne *sultant* ou *suttant*. L'*l* et le *t* se font de la même manière ; la barre seule différencie le *t* de l'*l* et ici elle traverse les deux, bien qu'il se puisse qu'elle n'appartienne qu'au second.

2. *basra*, corruption du français *baschatz* (Rabelais, *Pantagruel*, II, 14), *bassa* (La Fontaine, *Fables*, VIII, 18), variante de *pacha*.

3. *timuttasg* ou *timultasg*. Je n'ai pas trouvé le sens de ce mot. Peut-être est-ce une corruption de *Timour-lenk*, *Tamerlan*.

C'est pourquoi, auditeurs, je vous supplie et vous demande
d'être tous attentifs pour pouvoir l'entendre.

Marche

Enfin, compagnie, je vous prie et vous supplie
d'avoir la charité de nous excuser :
je vais me retirer, car voici Dioclétien
que j'entends venir, l'empereur païen.

L'empereur Dioclétien, Mantonnier, le prince cordonnier, Argomedy, Lisintus, entrent à gauche.

L'EMPEREUR *parle.*

Je suis l'empereur appelé Dioclétien,
le roi le plus puissant qui soit dans ce monde,
je ne crois pas qu'il y ait, sur la terre, quelqu'un
qui ait assez d'effronterie
pour venir se vanter, par présomption,
de m'être égal en quelque manière.
Car moi, je ne crains empereur ni roi,
ni sultan, ni pacha, ni même...
Tous les rois de ce monde tout entier
ne sont pas capables de me faire peur, cette chose est claire,
car j'ai trois rois, dans trois royaumes,
qui me sont assujettis, placés tout exprès
pour m'assister dans mon gouvernement
et pour me venir en aide à l'heure où j'en aurai envie.
Il n'y a personne au monde qui oserait
venir dire un mot contre ma majesté.
Non, il n'y a pas de nations qui ne soient toutes contentes
et prêtes à obéir en tout point à mes ordres :
si ce ne sont les chrétiens avec leurs fausses doctrines.
Ces gens-là sont toujours adversaires de mes dieux.
Cependant, j'en ai mis beaucoup à mort,
parce qu'ils étaient abusés en croyant à leur dieu.
J'ai fait huit édits qui sont exécutés ;
Il y a toujours bien vingt mille hommes qui ont été sûrement massacrés
dans la ville de Rome parmi les chrétiens ;
j'en ferai encore mourir, cette chose est certaine.

4. Sur cette signification de *evit,* voy. Em. Ernault, *Glossaire du moyen breton,* p. 227.

5. Probablement dittographie, le premier *en* rompt la mesure et ne signifie rien.

6. *o (d)-cridin.* L'introduction de ce *d* entre *o* et *cridin* ne s'explique pas. On pourrait avoir *o s-cridin,* mais pas *o d-cridin.*

Biquen na reposan quen am bo distruget
dimes ma ampire ar ras fal, miliguet.
160 Coll a reont ma fobl gant o faous leseno :
me rey de finissan dre dourmancho garo.
Ragse ta, ma frinset, reit o ch-auis dime ;
petra a songettu ag a leret voarse ?
Rag, mar veont leset bars er vro-man da ren,
165 euouluersoint ar bobl dre ma sint christenien.
Ret eo din absolu ober o distrugean.
Biruiquen em presans christen ne anduran ;
goell a ue gueny coll ma ampire romen
euit rein nep cartier yames dar gristenien.

MANTONNIER, 1e *prins.*

170 Pa bermettet dime, ma prins a ma roue,
Me a laro breman dirag o majeste.
Pupliet un edit n-o ch-ampire romen,
ma veso massacret partout ar gristennien.
[E]uelse martese chuy a deuo a ben
175 da ober de cuittat o fe ag o lesen.
Ar-nep na sento quet ous o comandamant
uo laquet dar maro dre ar brassan tourmant.

LE PRINS CORDONNIER

Ampereur redouttet carguet a buissans,
me a laro brema gant pep sort assurans,
180 pa bermettet dime dont breman da barlant,
fo 4 me laro dirasoch assur ma santimant :
nombr bras a gristenien a so bars er guer ma ;
ma na ret ar voyen da dont do distrugean,
e-ueso martese quent euit pen try bla,
185 o ch-ampire gante reduiset da netra.
Ragse, mar em chredet, groet o tiampicho [1]
euit o distrugean, d-o laquat dar maro.
Neuse, veset en peuch ag en patiantet
dimes ar choste-se pa voint [2] distruget.

ARGOMEDY, 3e *prins.*

190 Ouspen e-leront choas an eill da eguile,
[e] soufroint ar maro quent cuittat o doue.
penos, ma ympalaer, perag o ch-eus morchet ?
ag o ch-oll edigeo dreoll executeet(e),

1. Cf. *diampechan*, le plus vite possible, cf. Ernault, *Glossaire moyen breton*, p. 160.

Jamais je n'aurai de repos avant d'avoir exterminé
de mon empire cette race mauvaise, maudite.
Ils perdent mon peuple avec leurs fausses doctrines ;
je les ferai périr par des tourments cruels.
C'est pourquoi, mes princes, donnez-moi votre avis.
Qu'en pensez-vous et qu'en dites-vous ?
Car, si on les laisse vivre dans ce pays,
ils bouleverseront le peuple parce qu'ils sont chrétiens.
Il me faut absolument les faire détruire.
Jamais je n'endurerai de chrétiens en ma présence.
J'aimerais mieux perdre mon empire romain,
que de faire jamais aucun quartier aux chrétiens.

MANTONNIER, 1er *prince.*

Puisque vous me le permettez, mon prince et mon roi,
je parlerai maintenant devant votre majesté :
publiez un édit dans votre empire romain,
pour que les chrétiens soient massacrés partout.
Comme cela, peut-être, vous viendrez à bout
de leur faire quitter leur foi et leur doctrine.
Quiconque n'obéira pas à vos ordres
sera mis à mort par les supplices les plus grands.

LE PRINCE CORDONNIER

Empereur redouté, plein de puissance,
je dirai maintenant en toute assurance ;
puisque vous me permettez de venir maintenant m'exprimer,
je dirai devant vous certainement mon avis.
Il y a un grand nombre de chrétiens dans cette ville ;
si vous ne prenez pas le moyen de les détruire,
peut-être avant trois ans,
votre empire sera réduit à rien par eux.
C'est pourquoi, si vous m'en croyez, faites diligence
pour les détruire, pour les mettre à mort.
Alors, vous serez en paix et en tranquillité
de ce côté, lorsqu'ils seront détruits.

ARGOMEDY, 3e *prince.*

De plus, ils disent encore l'un à l'autre
qu'ils souffriront la mort plutôt que de quitter leur dieu.
Comment, mon empereur, pourquoi avez-vous de l'inquiétude ?
Tous vos édits sont partout exécutés :

2. *voint,* en deux syllabes.

a massacret un nombr dimes ar gristenien,
195 a choas esoch en dout na deufent da difen?
Consultet Apollon quer couls ag a re all,
da ober d-e cuittat o religion fall.

LISINTUS, 4e *prins.*

Guir eo se, ma roue, groet o ch-eus distrugean
nombr bras a gristenien, partout dre ar vro-man.
200 Couls goudee leront daouist do ch-ediyo
biquen na cuitteont Yesus o guir otro
en n-enes e credont a ma leront a gren,
biruiquen na gredont ebars en-o lesen.

LEMPEREUR

Teribl eo goellet se, n-oufemp quet dont a ben
205 da donet da drechin voar on aduersouryen,
oar ar gristenien fall mechant a didalue,
eur bagat sorseryen a gret er faous doue.
Me a rey un edit ma voint massacret,
difromet a damo a tolet dar loenet.
210 Mes, ma brassan regret eo da seis seuailler:
o puplian an edit my a rey de meruel.
A re-ma so Crepin, e vreur Crepinian,
Valaire a Quintin, Lusian, Rufian,
fo 4 vo [a] neuse Eugene, ar seuailler vaillant.
215 [a]r seis-ma a garan asur fidelamant:
Ar re-se so voillant mar boe biscoas er bet;
ebars en armeo e s-int tut redouttet.
Drese, me a gare galout donet a ben
da lacat anese da gridin dam lesen.
220 Dre ma s-int tut vaillant generus a hardy
[a] m-eus choant d-o chafet euit ma seruigin:
mar queront ma senty, cuittat ar gristenes
m-o groey are quentan da chom bars em pales
ag o eleuuo sur ebars en dignitte
225 mar renonsont d-o fe, d-o lesen, d-o doue.
Mes, ma na reon-quet m-o lequey d-ar maro,
[d]re ar brassan suplis ag ar brassan poannio.

LE PREMIER PAGE

Ma monarq souueren, en-em rejouiset:
[a]n oraclo memeus a n-eus o ch-assuret
230 eman eo an nauet, an edit diuesan,
[a] gonit a-reet euel a-re quentan.

et nombre de chrétiens ont été massacrés,
et vous êtes encore en doute s'ils se défendront ?
Consultez Apollon aussi bien que les autres
pour leur faire quitter leur mauvaise religion.

LISINTUS, 4e *prince.*

Il est vrai, mon roi, que vous avez fait détruire
un grand nombre de chrétiens partout par ce pays.
Cependant, ils disent qu'en dépit de vos edits
jamais ils ne quitteront Jésus leur vrai seigneur,
c'est en celui-là qu'ils croient, si bien qu'ils disent hautement
que jamais ils ne croiront à votre religion.

L'EMPEREUR

C'est terrible de voir cela que nous ne puissions venir à bout
de vaincre nos adversaires,
les chrétiens mauvais, méchants et pervers,
une bande de sorciers qui croient en un faux dieu.
Je vais faire un édit pour qu'ils soient massacrés,
déchirés en morceaux et jetés aux bêtes.
Mais mon plus grand regret est pour sept chevaliers :
en publiant l'édit, je les ferai mourir,
Ce sont : Crépin, son frère Crépinien,
Valère et Quentin, Lucien et Rufien,
puis Eugène, le vaillant chevalier ;
Ces sept là, je les aime, certes, fidèlement :
ceux-là sont des vaillants, s'il y en eut jamais au monde ;
dans les armes, ce sont gens redoutés.
C'est pourquoi je voudrais pouvoir venir à bout
de les amener à croire à ma religion.
Comme ce sont des gens vaillants, généreux et hardis,
je désire les avoir à mon service.
S'ils veulent m'obéir, quitter le christianisme,
je les ferai les premiers pour rester dans mon palais,
et je les élèverai certainement en dignité,
s'ils renoncent à leur foi, à leur religion, à leur dieu.
Mais, s'ils ne le font pas, je les mettrai à mort
par les plus grands supplices et les plus grands tourments.

LE PREMIER PAGE

Mon roi souverain, réjouissez-vous.
Les oracles mêmes vous l'ont assuré :
celui-ci est le neuvième, le dernier édit,
et vous vaincrez, comme pour les précédents,

LE 2º PAGE

Goel oe dach, ma monarq o diemen ama
[qu]ent ma vo pupliet edit d-o distrugea,
a chousout digante ag y a obeise
235 [o] ch-oll gomandamant, a renons d-o doue.

LEMPEREUR

[Da gu]enta, Lisintus, groa depech, ma mignon,
groa de donet ama, ma cleuin o reson ;
rag un hast vras a meus da gleuet digante
ag y sento ousy a cuittat o doue,
240 ag adorin ma re so meurbet galoudus.
Ma groent quementse e voint evurus.

LISINTUS

Me a ya, ma monarq, ag a rey de donet.
Mar obeissont dach, o deueso respet.
Perag [ne] deuendy pa rer faueur dese
245 [d-o c]hoa[s a] vesq an oll da donet o pette
[en o pales] [1] aman presant dirag o fas.
fo 5 Chuy a dlecat respet ag enor en pep plas.

Lisintus sort a droit. MANTONNIER *parle.*

Me fel dy larat dach, ampereur puissant,
en queit ha ma medy ar messager absant,
250 Na vet-quet rust oute voar an dabort [2] quentan,
rag aon na deufe dach o laquat da spontan.
Goelloch e caffen dach dre douster coms oute,
a quentoch martese e cuittaent o doue.
Mar groeont quementse, ma frins, e-ueset cuit
255 d-o lacat dar maro, na pretantin [3] edit.

LEMPEREUR

Mar gueront ma senty euel ma leueret,
m-o groy ar re guentan en mesq ma oll prinset.

Lisintus, Quintin, Lusian, Rufien, Valaire, Eugene, Crepin, Crepinien entre a droit.

LISINTUS *parle.*

Chettu-indy ary, ampereur puissant :
obeisset o deus pront d-o comandamant.

1. Le ms. est complètement noir et illisible.
2. *dabort*, emprunt au français *d'abord*, confondu avec le substantif *abord*. On trouve d'autres formations analogues, *darem* = d'airain, *daccord* = d'ac-

LE 2e PAGE

Il vaudrait mieux pour vous, Sire, les faire venir ici
avant que soit publié l'édit pour les détruire,
et d'apprendre d'eux s'ils obéiront
à tous vos ordres, et renonceront à leur dieu.

L'EMPEREUR

Tout d'abord, Lisintus, dépêche-toi, mon ami,
fais-les venir ici pour que j'entende leur pensée,
car j'ai grande hâte d'entendre d'eux
s'ils m'obéiront, quitteront leur dieu,
et adoreront les miens qui sont très puissants.
S'ils le font, ils seront heureux.

LISINTUS

J'y vais, Sire, et les ferai venir.
S'ils vous obéissent, ils seront respectés
Pourquoi ne viendraient-ils pas quand on leur fait la faveur
de les choisir parmi tous pour venir vers vous
dans votre palais, ici, en votre présence.
Vous devez être respecté et honoré en tout lieu.

Lisintus sort à droite. MANTONNIER *parle.*

Je veux vous dire, puissant empereur,
pendant que le messager est absent,
que vous ne soyez pas rude avec eux au premier abord,
de crainte que vous ne les fassiez s'effrayer.
Je crois qu'il vaudrait mieux pour vous de leur parler avec douceur,
et peut-être quitteraient-ils plus tôt leur dieu.
S'ils le font, mon prince, vous serez quitte
de les mettre à mort ou d'apprêter un édit.

L'EMPEREUR

S'ils veulent m'obéir comme vous dites,
je les ferai les premiers de tous mes princes.

Lisintus, Quentin, Lucien, Rufien, Valire, Eugène, Crépin, Crépinien entrent à droite.

LISINTUS *parle.*

Les voilà arrivés, puissant empereur.
Ils ont promptement obéi à vos ordres,

cord. Voy. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton*, p. 145.
3. *pretantin*, dérivé de prêt? A moins qu'il ne faille lire *presantin*, présenter, prendre un arrêt.

260 obeisset o deus hep contestasion,
ag y oll disposet da gleuet ho reson.

LEMPEREUR

Orsus enta, Crepin, a chuy Crepinian,
Valaire, Eugene, Quintin, Lusian, Rufian,
chuy a so christenien herue ma m-eus cleuet,
265 chuy ador vn doue ha ne aneuean quet.
Breman e-uo ret dach assur e renonsin,
pe chuy souffro ar maro[1]. Ragse, sentet ousin,
adoret ma doueou, pe me rey vn edit;
vn nombr þras a varuo, me rey o lasan miq;
270 memeus, chuy vo are a soufro da guentan,
men tou, dre Apolon, dre ar poannio brassan.

QUINTIN

Penos, ydollat ven ag yncarnel[2] yue,
te sonch e hadoromp da doueo na te?
Goel ve guenimp meruel, andurin cant martir,
275 quent cuittat Jesus Christ. Hennes eo on desir.

10 5 vo LUSIAN *parle.*

O mechant apostat, ydolat fantastig[3],
perag e fel dide e lesemp Jesus Christ,
eill ferson an dreindet, mab Doue eternel?
ous hennes e sentomp. Contant omp da veruel.

RUFIEN

280 Me a so Rufien a discler(y)[4] dit, mechant,
biruiquen na sentan ous da gomandamant.
Me a so guir gristen, ag a gar ma doue;
biquen n-en dilesan vit nep aduersitte.

VALAIRE

Petra ag e fel dit, ydolat miserabl,
285 e quittaemp vn doue a so quen adorabl?
goel ve guene meruel en n-ano a gristen
euit na ve cafet da ampire romen.

EUGENE

O ympalaer farouch, biscoas na voe goellet
quen ydolat a te, na da quen abuset[5].

1. *maro,* lisez *marv.*
2. *yncarnel* paraît provenir de la contamination de *incarné* et de *charnel.*
3. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dire *fanatique.*

ils ont obéi sans contestation,
et tous sont disposés à vous entendre.

L'EMPEREUR

Or ça donc, Crépin, et vous, Crépinien,
Valère, Eugène, Quentin, Lucien, Rufien,
vous êtes chrétiens d'après ce que j'ai entendu dire,
vous adorez un dieu que je ne connais pas.
Maintenant, il vous faudra assurément le renier,
ou vous souffrirez la mort. C'est pourquoi, obéissez-moi,
adorez mes dieux, ou je ferai un édit ;
bien des gens périront ; je les ferai tuer net :
même vous serez ceux qui souffriront les premiers,
je le jure par Apollon, les plus grands supplices.

QUENTIN

Comment ! idolâtre vain et aussi charnel,
Tu songes que nous adorerons tes dieux ou toi !
Nous aimerions mieux pour nous mourir, endurer cent martyres
que de quitter Jésus-Christ. Voilà notre désir.

LUCIEN *parle.*

O méchant apostat, idolâtre fantasque,
pourquoi veux-tu que nous, nous abandonnions Jésus-Christ,
deuxième personne de la Trinité, fils du Dieu Éternel ?
C'est à lui que nous obéissons. Nous consentons à mourir

RUFIEN

Je suis Rufien, et t'assure, méchant,
que jamais je n'obéirai à tes ordres.
Je suis un vrai chrétien et j'aime mon Dieu ;
jamais je ne l'abandonnerai, quelque malheur que m'arrive.

VALÈRE

Quoi ! veux-tu, misérable idolâtre,
que nous quittions un dieu qui est si adorable ?
J'aimerais mieux mourir sous le nom de chrétien
que d'avoir ton empire romain.

EUGÈNE

O farouche empereur, jamais on n'a vu
quelqu'un de si idolâtre que toi, ni de si abusé.[5]

4. Cet *y* est muet ; en moyen breton, il indique que la consonne précédente est mouillée. Voy. Em. Ernault, *Revue Celtique*, XI (1890), p. 381.
5. Tournure archaïque. Voy. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton*, p. 536.

290 Ma Doue, ma chrouer yames n-o tilesan
euit quement tourmant a enfes da foryan.

CREPIN

Me sô eur seruiger da Jesus, ma Doue,
ag a desir meruel euit e garante.
Meurbet on estonet gant ar leopart man :
295 on deuorin a rey mar heuillomp anesan.
Da doueo a te a yello da neant ;
a nin, gant on saluer, a veso trionfant,
[e]bars er barados, e lech selestiel,
[n]in ueso-evurus p-on lequy da veruel.
300 [A] goude quementse Constantin ar vaillant
deuy da ranuersin da ydolo mechant,
[a] discar da demplo yust betteq an douar.
Biruiquen anese nas peso nep memoir [1] ;
[e-ues]o [2] yliso en gloar ar guir Doue,
305 [a voar] da ydolo e-uo plantet ar fe.

CREPINIAN

f° 6 Sa, sa, ma breudeur quer, ne n-em estoni-quet
euit nep promesse na tourmant quen neubeut.
Allon, ma breudeur quer, besomp oll courajus
d-andurin ar maro dindan bannier Jesus.
310 Scuillomp yoaus on goat, Jesus on goaranto,
ag on groey trionfant en pales an neffo.

LEMPEREUR

O cleuet a m-eus oll ; meu[r]bet och auurtet [3].
True a m-eus ousoch dre ma s-och obstinet.
Mar cargeach ma chridy, chom guene er pales :
315 m-o croage ar chentan ves ma rouanteles ;
me roye dech pouer ag ous pen liberte ;
ar prouinso caeran a so em ampire ;
ma estonin a-ret o coms ves o toue,
pa n-en dileset [4] cren ag adorin ma re.
320 No ch-eus nemert vnan, me m-eus cals anese,
avurtet o cafan pa na gredet enne.

QUINTIN

Penos, o ydolat ympy ag ympudant,
e-fel dit on deseo dre gomso frodulant [5] !

1. Littéralement : jamais d'eux tu n'auras aucun souvenir. On peut se demander si *nas peso* n'a pas remplacé *na veso* qui a le même sens mais peut aussi signifier : il n'y aura (il ne restera) aucun souvenir, ce qui vaudrait mieux.

Mon Dieu, mon créateur, jamais je ne vous abandonnerai
pour quelque tourmant que tu puisses forger.

CRÉPIN

Je suis un serviteur de Jésus, mon Dieu,
et désire mourir pour l'amour de lui.
Je suis bien étonné par ce léopard :
il nous dévorera si nous le suivons.
Tes dieux et toi, vous irez à rien,
et nous, avec notre sauveur, nous serons triomphants,
dans le paradis, dans l'endroit céleste,
nous serons heureux quand tu nous feras mourir.
Et après cela, le vaillant Constantin
viendra renverser tes méchantes idoles,
et abattre tes temples au ras du sol.
Jamais ceux-là n'auront de souvenir ;
les églises seront dans la gloire du vrai Dieu,
et sur tes idoles, la foi sera plantée !

CRÉPINIEN

Çà, çà, mes chers frères, ne vous émouvez
pour aucune promesse ni aucun tourment.
Allons, mes chers frères, soyons tous courageux,
pour endurer la mort sous la bannière de Jésus.
Versons gaiement notre sang, Jésus nous protégera
et nous fera triompher dans le palais des cieux.

L'EMPEREUR

Je vous ai entendus tous ; vous êtes bien opiniâtres.
J'ai pitié de vous, parce que vous êtes obstinés.
Si vous vouliez m'en croire, rester avec moi dans le palais,
je vous créerais les premiers de mon royaume ;
je vous donnerais pouvoir et aussi liberté,
les plus belles provinces qui sont dans mon empire.
Vous m'étonnez en parlant de votre dieu,
que vous ne l'abandonniez pas franchement pour adorer les miens.
Vous n'en avez qu'un, j'en ai beaucoup,
Je vous trouve obstinés de n'y pas croire.

QUENTIN

Comment, idolâtre impie et impudent,
tu veux nous tromper par des paroles perfides !

2. ou bien [*ben sav*]*o* il (Constantin) élèvera des églises.
3. *auurtet* = *ahurtet*, obstiné, emprunt au v. fr. *ahurté*.
4. Mss. *diselet*.
5. *frodulant*, du latin *fraudulentus*.

ny ador vn doue en deus crouet ar bet
325 ny en char a viscoas, ag en charo bepret.
Da oll bromeseo na da oll vannitte
n-on surmonto yames : na reomp fors ane.
arese (a)beriso cret dy hep laquat mar
pa deuo Jesus-Christ da varn ar general [1].

LEMPEREUR

330 Enem den a les-e ! ya ha na dart pas :
Quitta cren a les-e ! a tech dimes m<a> fas !
Techet ves ma fales buana ma hellet !
Pe, me rey o serin enn-eur plas assuret.
Ne allquet ma spered o ch-andurin pelloch ;
335 Me a ya da ober preparin a hanoch.

Senne [2] *par chacun bout. Deocletian a gauche et les saint a droit. Deocletian, Le prins cordonnier, Argomedy, greffier entr a gauch.*

LEMPEREUR *parle.*

f° 6 v° Penos a posibl ve na deufen quet a ben
dimes a seis mechant ag a so christennien [3] ?
Chuy, breman, Jupitter, tat an oll doueo
oar ben ar gristenien distrinquet o ttardo [4] !
340 Diguenach e talchan ma seruigeo fidel [5] ;
me a ya da ober vn edit so cruel.
Sa, enta, ma speret, yntant [6] din ar voyen
ag <ar> brassan suplis enep ar gristenien.
Er spas a bemseg de n-o defo quen amser
345 ma voint massacret general ag antier ;
me rey scuillan o goat voar ma faue en Rom,
ma vin maist absolu pan-d-on enny o chom.
A re a achapo ma vo toret o fen,
dispennet euel cheas, dre ma s-eint christennien
350 ma vesoint exempl da guement o goello.
Me gret en defo (e)r [7] cheas [8] cals a drue outo.
Neuse, me a voello ag y vo sicouret
gant an doue [9] ma credont dre ma s-int abuset.

1. *da varn ar general* peut être corrompu de *de ar varn general,* au jour du jugement dernier.

2. La *scène* est une subdivision de l'acte ou de la journée. Voy., sur la signification qu'a parfois ce mot dans le théâtre breton, F. M. Luzel, *Une représentation de sainte Tryphine, Rev. Celt.,* III (1876-78), p. 391.

3. Ms. *crhistennien.*

4. emprunt au français *dard.*

5. Vers obscur. *Seruice, seruich,* en moyen breton désigne parfois le service divin. Voy. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton,* p. 624. Il faut proba-

Nous adorons un Dieu qui a créé le monde,
Nous l'aimons de tout temps et l'aimerons toujours.
Toutes tes promesses et toutes tes vanités
ne nous vaincront jamais. Nous n'en faisons pas de cas.
Celles-là périront, crois-moi sans élever de doute,
lorsque Jésus-Christ viendra pour juger tout le monde.

L'EMPEREUR

Retire-toi d'ici ! oui, et ne tarde pas.
Sors vite d'ici et fuis ma présence.
Fuyez mon palais le plus vite que vous pourrez
ou je vous ferai enfermer en lieu sûr.
Mon esprit ne peut vous endurer plus longtemps.
Je vais vous faire arranger !

Scène de chaque côté. Dioclétien à gauche et les saints à droite. Dioclétien, Le prince cordonnier, Argomedy, greffier entrent à gauche.

L'EMPEREUR *parle.*

Comment serait-il possible que je ne vienne pas à bout
de sept méchants qui sont des chrétiens ?
Vous, maintenant, Jupiter, père de tous les dieux,
Lancez vos traits sur la tête des chrétiens,
C'est de vous que je tiens mes fidèles services ;
Je vais rendre un édit qui est cruel.
Or ça, mon esprit, suggère-moi le moyen (d'être cruel)
et les plus grands supplices contre les chrétiens.
Dans l'espace de quinze jours ils n'auront pas d'autre délai
pour qu'ils soient complètement massacrés ;
Je ferai ruisseler leur sang sur mon pavé, à Rome,
pour être maître absolu, puisque j'y demeure.
Ceux qui échapperont, que leur tête soit brisée,
qu'ils soient mis en pièces comme des chiens, parce qu'ils sont chrétiens,
pour qu'ils servent d'exemple à quiconque les verra.
Je crois que les chiens en auront beaucoup de pitié.
Alors, je verrai s'ils seront secourus
par le dieu auquel ils croient, parce qu'ils sont trompés.

blement paraphraser cette phrase : c'est de vous que je tiens le culte que je vous rends fidèlement.

6. *vntant,* emprunt au latin *intendo* ?

7. *er,* notation pour *ar* très affaibli et réduit à *r* par nécessité métrique.

8. *cheas,* forme intéressante. L'*e* empêche la prononciation *ch'as.* Le moyen breton employait parfois *i* à cet effet. Voy. Em. Ernault, *Glossaire du moyen breton,* p. 305, s. v. *guilchat.*

9. Une seule syllabe. Synérèse très rare dans ce dialecte.

LE PRINS CORDONNIER

Penos, ma ympalaer, chuy a so puissant,
355 andurin quement man breman gant tut vechant?
Obstinet ynt meurbet, teribl ynt effrontet.
Pupliet vn edit ma voint massacret.

LEMPEREUR

M-o pet breman, greffier da scriuuan an aret
enep ar gristenien, ma veso pupliet
360 partout dre ar guer-man a dre ma ampire,
euit ne allo den ygnory quement-se.

LE GREFFIER

Ma frins a ma monarq, ympalaer puissant,
bepret on somettet do ch-oll gomandamant,
a [gant r]eson bepret guenach en o pales,
365 herue o .tisiryo me a scriuo espres.
[Che]ttu-indy scriuet a laquet oar baper.
[Le]quet o fuplian euel m-o ch-eus pouer.

fo 7 LEMPEREUR

Cleuet enta, greffier, chuy renquo mont breman
da choas din vn herot euit e puplian.
370 Ma veso pupliet dre oll em ampire.
Souet vo ar gristenien pa gleuoint quement se.
Biscoas ne voe edit neb-lech voar ar bet man
enep ar gristenien quer cruel a heman.
Sa, breman vn neubeut reposomp ma frinset
375 da chortos vn yssu ves er ras obstinet.

Senne a gauch.

LE GREFFIER *entre a gauche et ditte*

Me a so deputtet gant Deocletian
euit choas vn herot da buplian breman.
Sanglant eo an edit ya cruel meurbet;
pen chleuo ar christen e-ueso estonet.
380 Ragse me ya breman bars en quer tout espres
euit choas vn herot da vonet voar ar mes.

An demon entre a droit. LE GREFFIER *continue*:

Mes, me oel an demon ary euel dre chans,
a rey ar veach-se gant pep sort diligeans.
An demon! ma mignon, me a so deputet
385 abeurs an ampereur da donet do cafet

LE PRINCE CORDONNIER

Comment, mon empereur, vous qui êtes puissant,
endurer cela maintenant de méchantes gens ?
Ils sont très obstinés, ils sont extrêmement effrontés,
publiez un édit pour qu'ils soient massacrés.

L'EMPEREUR

Je vous prie, maintenant, greffier, d'écrire l'arrêt
contre les chrétiens, pour être publié
partout dans cette ville et dans mon empire,
afin que personne ne puisse l'ignorer.

LE GREFFIER

Mon prince et mon roi, puissant empereur,
toujours je suis soumis à tous vos ordres,
et, comme de raison, toujours dans votre palais,
suivant vos désirs, j'écrirai rapidement.
Voilà que les édits sont écrits et mis sur papier.
Faites-les publier comme vous en avez le pouvoir.

L'EMPEREUR

Écoutez donc, greffier, il faut que vous alliez maintenant
me choisir un héraut pour le publier.
Qu'il le soit partout dans mon empire.
Les chrétiens seront saisis quand ils l'entendront.
Jamais nulle part en ce monde il n'y eut édit
contre les chrétiens si cruel que celui-ci.
Ça, mes princes, reposons-nous un peu maintenant,
pour attendre la fin de cette race obstinée.

Scène à gauche.

LE GREFFIER *entre à gauche et dit :*

Je suis député par Dioclétien
pour choisir un héraut pour faire une publication maintenue.
L'édit est sanglant, oui, très cruel ;
lorsque le chrétien l'entendra, il sera étonné.
C'est pourquoi je vais maintenant expressément en ville
pour choisir un héraut pour aller par la campagne.

Le démon entre à droite. LE GREFFIER *continue.*

Mais, je vois arriver comme par hasard le démon
qui fera ce voyage en toute diligeance.
Démon, mon ami, je suis envoyé
par l'empereur, pour venir vous trouver

da rein dach vn aret enep ar gristenien
d-en puplian dre oll en ampire romen.
Ragse, groet diligeans, an termen a so ber :
n-o ch-eus quet dauantach pemseg derues amser.

AN DEMON

390 Credet en assurans, Ar greffier [1], ma mignon
esan da bartian bars em chomission.
Me ya da preparin ma march presantamant :
n-en deus quet voar ar bet vn all quer diligeant.

Senne.

An demon a droit ; Argomedv a gauche. AN DEMON *entre et ditte :*

f° 7 v° Me a so un herot a m-eus comandamant
395 da puplian vn aret dar gristenien mechant.
Me a so deputtet entre an oll prinset.
Ma charet a ra sur, a din e toug respet.

Marche

Ragse, ma march Galis, delchettu mat d-o chern [2] ;
posteall [3] a renquet breman dre an dachen.
400 Chettu [4] aman an aret euel ma so dittet.
Me ya da puplian pan d-eo din ordrenent.

Marche

Er spas a bemseg de amser — nen deuueus quen —
ma veso massacret quement a so christen,
a scuillo o goat [5] voar ar paue en Rom,
405 ma uo eur voes otro pa man enny o chom.

Marche

A re a achapso, a vo toret o fen,
dispennet a damo dre ma s-eint christenien,
ma choello ma monarq ag y vo sicouret
gant an doue ma credont pan ynt quen abuset.

Marche

410 Rag se, nep a n-eus choant da gafet e vue
a renquo dilesel a renons d-e doue.

1. Le ms. porte *ar gomede,* ce qui donne une syllabe de trop au vers. Il faut remplacer le nom du personnage par celui de sa fonction pour rétablir la mesure.

2. *chern.* On attendrait *cern (kern),* plur. de *corn* avec sens de *carnou.* Cf. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton,* p 97.

pour vous donner un arrêt contre les chrétiens
à publier partout dans l'empire romain.
C'est pourquoi, dépêchez-vous, le délai est court.
vous n'avez pas plus de quinze journées de temps.

LE DÉMON

Croyez bien, greffier, mon ami,
que je vais partir pour ma mission.
Je vais préparer mon cheval à l'instant.
Il n'y en a pas au monde un autre aussi rapide.

Scène.

Le démon à droite, Argomedy à gauche. LE DÉMON *entre et dit :*

Je suis un héraut qui ai l'ordre
de publier un arrêt contre les méchants chrétiens.
Je suis député entre tous les princes.
Il m'aime certainement et me respecte.

Marche

C'est pourquoi, mon cheval Galis, tenez bien sur vos sabots;
il vous faudra courir la poste maintenant sur le terrain.
Voici l'arrêt comme il m'a été dicté.
Je vais faire la publication, puisque ce m'est ordonné.

Marche

Dans l'espace de quinze jours, — il n'y a pas d'autre délai —
pour que soient massacrés tous ceux qui sont chrétiens,
ils verseront leur sang sur le pavé, à Rome,
pour qu'il soit une fois le maître, puisqu'il y demeure.

Marche

Ceux qui échapperont, leur tête sera brisée,
(ils seront) coupés en morceaux, parce qu'ils sont chrétiens
pour que mon roi voie s'ils seront secourus
par le dieu auquel ils croient, puisqu'ils sont si trompés.

Marche

C'est pourquoi, celui qui désire conserver sa vie
devra abandonner son dieu et y renoncer.

3. *Posteall*, cf. van. *postal, postein*, courir, aller en toute hâte, s'élancer au galop, faire courir un cheval.
4. *chettu aman*, synérèse.
5. diérèse rare en trégorrois.

Chettu aman[1] an aret enep ar gristenien;
pa m-eus groet ma deuer, me a ya d-en-em den.

Senne a gauche.
Le Bourgeois et sa femme et son enfant entre a droit.

LE BOURGEOIS *parle:*

Pa deuan da grompren crueldet an tirant,
415 nen deus quet a vrasoch dindant[2] ar firmamant
euit an ampereur hanuet Diocletien,
a laqua massacrin partout ar gristenien.
Vn edit en deus groet enep ar gristenien,
[d]a lacat dar maro mu euit cant mil den.
420 Breman so vn edit a so cruell meurbet.
Quement christen a so a veso massacret.
Quement na gredon quet da e[3] faous doueo
a renquo sur meruel ag andurin poannio.
Nin, ma friet, yue so on daou christenien
fo 8 425 Nin gret dar guir doue ag a rey pinigen.
O cleuet quementse on n-eus cuittet an oll,
a ma s-omp dre ar vro breman euel tut foll.
Pa na gredomp antren breman en-e gueryo,
demp d-en-em refugin en mesq ar forestyo,
430 en mesq ar leonet[4] goe eneur garet Doue
da rentan melody a gloar d-e vajeste.
A pa dlefen meruel, m-o ch-assur, biruiquen,
biruiquen na gollan an n-ano a gristen.
Mes, breman, ma friet, m-o pet, leueret dy
435 pan d-omp on daou en poan ag yue en annouy,
a chuy a so contant da derchel mat dime,
pe chuy retorn en quer voar o quis adare?

LA BOURGEOISE

Estonet on en bras serten ous o cleuet:
euit oll vat ar bet me n-o cuitteint[5] quet;
440 monet a rin guenach, me a ma ynosant
euel eur guir briet a uo obeysant.
Me a dle o caret bepret dreist pep hiny,
m[o]net gueneech dreoll en lech ma leret dy.
Mes, regret bras a m-eus cuittat ar guer a Rom,
445 dilesel tat a mam, a min[6] yny o chom:

1. *chettu aman,* synérèse.
2. *dindant* pour *dindan*; inversement v. 422, *gredon* pour *gredont*. *Dindant* est inusité.
3. *da e*. On a ordinairement *de*.

Voilà l'arrêt contre les chrétiens.
Puisque j'ai fait mon devoir, je m'en vais m'en aller.

Scène à gauche.
Le Bourgeois et sa femme et son enfant entrent à droite.

LE BOURGEOIS *parle.*

Quand je réfléchis à la cruauté du bourreau,
il n'y en a pas de plus grand sous le firmament
que l'empereur nommé Dioclétien
qui fait massacrer partout les chrétiens ;
il a fait un édit contre les chrétiens,
pour faire mettre à mort plus de cent mille hommes.
Maintenant, voici un édit qui est très cruel :
quiconque est chrétien sera massacré ;
quiconque ne croit pas à ses faux dieux
devra certainement mourir et endurer des tourments.
Nous aussi, mon épouse, sommes tous deux des chrétiens.
Nous croyons au vrai dieu et ferons pénitence.
En entendant cela, nous avons tout quitté,
et nous sommes maintenant par le pays comme des fous.
Puisque nous n'osons maintenant entrer dans ses villes,
allons nous réfugier parmi les forêts,
parmi les bêtes sauvages, dans l'amour de Dieu
pour louer et glorifier sa majesté.
Quand je devrais mourir, je vous l'assure, jamais,
jamais je ne perdrai le nom de chrétien.
Mais, maintenant, mon épouse, je vous en prie, dites-moi,
puisque nous sommes nous deux dans la peine et l'inquiétude,
est-ce que vous consentez à persévérer avec moi,
ou retournez-vous en ville, sur vos pas de rechef ?

LA BOURGEOISE

Je suis fort étonnée certainement de vous entendre :
pour tout le bien du monde, je ne vous quitterai pas.
J'irai avec vous, moi et mon innocent,
comme une vraie épouse obéissante.
Je dois vous aimer toujours par dessus tout,
aller avec vous, partout où vous me direz.
Mais je regrette beaucoup de quitter la ville de Rome,
d'abandonner père et mère, moi qui y demeure.

4. pour *loenet,* contamination de ce mot avec *leonet,* lions. Ce phénomène se reproduit nombre de fois dans ce texte.
5. Le *t* final est arbitraire.
6. *min,* forme trégorroise de *men,* je ? Peut-être faut-il corriger en *nin.*

ha ny ganet en Rom, e rencomp mont en n-ent,
a lesel on mado, a cuittat on cherent.
Euit quement se oll, ne roan quet a gas,
nin seruigeo bepret Jesus maruet er groas.

LE BOURGEOIS

450 Oll vado ar bet man a so treou pereillus [1] :
lesomp oll anese, a seruigeomp Jesus.
Hastemp monet en n-ent, ne dardomp muy aman,
rag na vemp surprenet gant Deocletian ;
n-or besomp[2] quet a spont dimes ar poannio bras ;
455 soufromp euit Jesus a so maruet er groas,
ag e renquemp meruel, soufromp a galon vat,
anduromp pep sort poan quent besan ydolat.

f° 8 v° *Senne a droit.*
Deocletien, Gabrien, Genderiq, Glinseron, Albienus entre a gauch.

LEMPEREUR *parle.*

Ebien, ma frinset, dime e leueret [3],
ma edit, ar voes ma, ag en so pupliet ?
360 [Bre]ma ar christenien, droug a mat uo gante,
perissan a rencont, lesel ma bro guene.

GENDERIC

Assur, ma monarq bras, serten eo pupliet :
ar gristenien en quer, a so epouuantet.
Dre ar pourchos rer de e enchapont er mes,
465 certen a villero, ragse lequet eues.

LEMPEREUR

Heman an de quentan ma chonesan voarne.
Sonet an taboulin ag an drompill yue :
me a ya d-am pales da gafet ma frinset.
M-o pet, lequet eues n-en-em gafach tromplet.

Senne.
Lempereur a gauche ; les autres a droi. Crepin, Crepinien, Quintin, Lusian, Rufien, Valaire, Eugene entre a droit.

CREPIN *parle.*

470 O Doue eternel, chuy n-eus crouet ar bet,
me [a] rent dach grasso d-on besan preserue<t>

1. *pereillus,* emprunt au français périlleux avec le sens de périssable.
2. *n-or besomp,* n'ayons. Cf. *Revue Celtique,* IX (1888), 262-63 ; XI (1890), p. 473.

Et nous, nés à Rome, il nous faut nous mettre en route,
abandonner nos biens et quitter nos parents.
De tout cela, je ne fais aucun cas.
nous servirons toujours Jésus-Christ mort en croix.

LE BOURGEOIS

Tous les biens de ce monde sont choses caduques :
abandonnons-les tous et servons Jésus.
Hâtons-nous de nous mettre en route, ne tardons pas davantage
de peur d'être surpris par Dioclétien.
N'ayons pas peur des grands supplices ;
souffrons pour Jésus qui est mort sur la croix,
quand même il nous faudrait mourir, souffrons de bon cœur,
endurons toute sorte de tourments plutôt que d'être des idolâtres.

Scène à droite.
Dioclétien, Gabrien, Genderic, Glinseron, Albienus entrent à gauche.

L'EMPEREUR *parle.*

Eh bien ! mes princes, dites-moi,
mon édit, cette fois-ci, est-il publié ?
Maintenant, les chrétiens, bon gré, mal gré,
doivent périr, m'abandonner mon pays.

GENDERIC

Assurément, grand monarque, certes il est publié.
Les chrétiens, dans la ville, sont épouvantés.
Par la chasse qu'on leur fait, ils s'échappent au dehors
certainement par milliers. C'est pourquoi faites attention.

L'EMPEREUR

Voici le premier jour que je triomphe d'eux :
Battez le tambour et sonnez la trompette,
Je vais dans mon palais retrouver mes princes
Je vous en prie, prenez garde de vous trouver trompés.

Scène.
L'empereur à gauche ; les autres à droite. Crépin, Crépinien, Quentin, Lucien, Rufien, Valère, Eugène entrent à droite.

CRÉPIN *parle.*

O Dieu éternel, vous qui avez créé le monde,
je vous rends grâce de nous avoir préservés

3. *dime e leveret*, litt. vous me direz. Expression rare pour remplacer l'impératif.

ous fury ag arach vn Deocletian
persecutteur dar fe a d-o lesen gristen.
Chuy a eure ma Doue, d-an Ysraellittet
475 trauersy ar Mor Ru pa voant bet poursiuet
gant arme Faraon persecutteur d-ar fe
ma oe angloutiset en ag e oll arme,
chuy a ra dimp hirye, ma saluer biniguet,
ar grasso a rejoch dan Ysraellittet,
480 tremen dre ar mor ru a oat ar gristenien
pere a voa fidel ebars en-o lesen.

CREPINIEN

Breman, ma breudeur quer, rentomp gras da Do[ue],
prosternomp dan douar dirag e vajeste.
A genous Crepinien continue
Pa neus on deliuret dimes ar perill man,
485 [bras] eo sur ar grasso on deus bet digantan.
f° 9 [o] Majeste diuin, pliguet guenach bepret
sicour ar gristenien. N-o anbandonnet quet.
Delchett-int bepret ferm ebars en-o lesen,
an despet dan arach a Deocletien.

QUINTIN

490 Ma hano so Quintin, mab hennan Tursenon.
[ta]t a galitte vat, ag en defoa renom;
[eu]it an ylustran a oa bars er guer man.
m[es v]it ar grandeuryo na ystiman netra;
obliget on da Doue pan d-eo e garante
495 d-am bout yluminet da anauout ar fe.

LUCIAN

Me a so Lusian, ves a ras Lusius,
[bade]et gant sant Per, abostol glorius,
ag a m-eus esperans gant sicour ma Doue,
ma vin illuminet da anauout ar fe;
500 drese, me o suply ma Yesus, ma otro,
ma t[e]uy ar bajanet d-anauout ahanoch.

RUFIEN

Me a so Rufien, so en em errollet
dindan assaign Yesus ma saluer biniguet
ag a gombatto ferm bette n-eur diuesan.
505 Pliguet gant ma Doue dont d-am fortifian.

VALAIRE

Me a so Valaire, ag a desir yue
besan ylluminet ag en gras gant Doue.

de la furie et de la rage d'un Dioclétien,
persécuteur de la foi et de votre religion chrétienne.
Vous qui fîtes, mon Dieu, aux Israélites
traverser la mer Rouge quand ils étaient poursuivis
par l'armée de Pharaon, persécuteur de la foi,
si bien qu'il fut englouti lui et toute son armée,
vous nous faites aujourd'hui, mon Sauveur béni,
les grâces que vous fîtes aux Israélites :
traverser la mer rouge du sang des chrétiens
qui furent fidèles à votre religion.

CRÉPINIEN

Maintenant, mes chers frères, rendons grâce à Dieu,
prosternons-nous à terre devant sa majesté.

A genoux, Crépinien continue.

Puisqu'il nous a délivrés de ce péril,
grandes, assurément, sont les grâces que nous avons reçues de lui.
O Majesté divine, qu'il vous plaise toujours
de secourir les chrétiens. Ne les abandonnez pas.
Gardez-les toujours fermes dans votre doctrine,
en dépit de la rage de Dioclétien.

QUENTIN

Mon nom est Quentin, fils aîné de Tursenon,
père de qualité et qui en avait du renom ;
il passait pour le plus illustre dans cette ville,
mais, pour ce qui est des grandeurs, je n'estime rien.
Je suis obligé envers Dieu, puisque c'est par un effet de son amour
qu'il m'a illuminé, pour connaître la foi.

LUCIEN

Je suis Lucien, de la race de Lucius,
baptisé par saint Pierre, glorieux apôtre,
et j'ai l'espoir, avec le secours de Dieu,
d'être illuminé pour connaître la foi.
C'est pourquoi je vous supplie, mon Jésus, mon Seigneur,
que les payens en arrivent à apprendre à vous connaître.

RUFIEN

Je suis Rufien, qui me suis enrôlé
sous l'enseigne de Jésus, mon sauveur béni,
et qui combatterai ferme jusqu'à l'heure dernière.
Qu'il plaise à mon Dieu de me fortifier.

VALÈRE

Je suis Valère, qui désire également
être illuminé et en grâce avec Dieu.

Ya sur, ma Yesus, ma saluer biniguet,
chuy vo ma esperans ebars en pep andret,
510 [m]a veso och-ano Doue oll buissant,
[m]euleut ag enoret dre oll antieramant.
Ar bajanet auuers[1] a meurbet avurtet,
[gr]it dese sclerigen, ma voint ynspiret
[da] gridin d-o ch-ilis so eur lest abordet
515 gant tempest a tourmant. Groet ma veso parfet.

EUGENE

Doue oll buissant, pan d-eou guenach pliget
dimes ar perill man d-on besan preseruet,
ni a off dach bepret on chalon ac speret
[euit] o seruigin ebars en pep andret,
f° 9 v° 520 a groet ma trionfo gant goat ar vartiret
o ch-ilis milittant voar e henemiet.
Diliuret anesy, Doue oll buissant,
a versecution ar bayanet mechant.

On ce leve. CREPINIAN *parle :*

Seuomp, seuomp on seis, p-on deus groet oreson,
525 ma s-eomp dre ar vro, da choas pep a ganton.
Euit ma breur a me, Soixon on deus choaset.
Chuy a yel, me a gret, en mesq ar Goleset.

1. *auuers,* du latin *aversus* ? détourné, égaré ?

Oui certainement, mon Jésus, mon sauveur béni,
vous serez mon espoir en tout lieu.
Que votre nom soit, Dieu tout-puissant,
loué et honoré partout complètement.
Les païens égarés et fort obstinés,
donnez-leur de la lumière ; qu'ils soient inspirés
de croire à votre église qui est un navire assailli
par la tempête et la tourmente. Faites qu'elle soit tranquille.

EUGÈNE

Dieu tout-puissant, puisqu'il vous a plu
de nous préserver de ce péril,
nous vous offrons toujours notre cœur et notre esprit
pour vous servir en tout lieu,
et faites que triomphe avec le sang des martyrs
votre église militante sur ses ennemis.
Délivrez-la, Dieu tout-puissant,
de la persécution des méchants païens.

On se lève. CRÉPINIEN *parle.*

Levons-nous nous sept, puisque nous avons prié
pour aller à travers le pays choisir chacun notre canton.
Pour mon frère et moi, nous avons choisi Soissons.
Vous irez, je le crois, au milieu des Gaulois.

FINN AND THE MAN IN THE TREE

The first four volumes of the *Ancient Laws of Ireland* published under the auspices of the Brehon Laws Commissioners have repeatedly been made the subject of severe but just criticism. Among other things, the urgent necessity of a collation of the printed text with the original manuscripts from which O'Donovan and O'Curry made their transcripts has often been pointed out. Such a collation I hope will soon be undertaken

---

H. 3. 18, p. 361 b.

1. Fo chosmailius dorigne Finn hūa Baiscne. In tan būi in fian oc Badamair for brū Siūire dodechaidh Cūldub mac hūi Birgge a sīd ar Femun ut Scotti dicunt co mb*er*t a fulacht n-ūadaib. Co teōr*a* aidchi a*m*in degēni friu. Isin tres fecht iarum *no*rat Finn co lūid riam i[1] sīd ar Femun[2]. Fortngaib Finn la techt isa sīd co torchair allda anall. A ndosreng fris a lāim frit-ninnle in ben asin tsīd 7 escra fliuch ina lāim iar ndāil isin ūair riam 7 doinsort a comlaid frisa sīd co ndruid Finn a mēr it*ir* in com*laid* 7 in ursain. Gabais iarom a mér ina bēol*u*. A

1. a MS.
2. femin MS.

by members of the School of Irish Learning recently founded in Dublin, and the results laid before the public. But far more than this would be necessary if the student is to be supplied with a critical edition of the various texts contained in the four volumes. O'Donovan and O'Curry selected certain manuscript versions without consulting and comparing, except in a few instances, other copies which often furnish better readings, supply gaps, or contain additional matter of importance. Perhaps now that the first volume is out of print, the Commissioners may see their way to entrust a new edition of the *Senchas Mór* based upon all existing copies to a scholar of recognised standing. To show by an example what important additions to our knowledge may be expected from such an edition I print here an interesting story of the Finn cycle taken from the version of the *Senchas Mór* contained in the vellum codex H. 3. 18. It is given as an example of the practice of incantation called *imbas forosnai,* and has, so far as I am aware, not been preserved elsewhere.

TRANSLATION

1. As did Finn ua Baiscne. When the fian were at Badamair on the brink of the Suir, Cúldub the son of Ua Birgge came out of the fairy-knoll on the plain of Femen (ut Scotti dicunt) and carried off their cooking from them. For three nights he did thus to them. The third time however Finn knew[1] and went before him to the fairy-knoll on Femen. Finn laid hold of him as he went into the knoll, so that he fell yonder[3]. When he withdrew his hand, a woman met him (?)[3] coming out of the knoll with a dripping vessel in her hand, having just dis-

1. I take *norat* as the Latin word.
2. *allda anall* = *alla anall,* LL., 88 a 6, contracted into *allánall,* LU., 84 b 17.
3. *fritninnle,* from *fris-indlim,* with infixed *dn*; but I do not know the exact meaning.

donic as afrithisi foop*air*t dicetal. F*or*tnosmen an imbas condebert: « Tair Femen fuigial f*or*muig meis mui muic cetso*n* sirc*hra*nd sirlūath laith fi*u*d s*ra* [leg. fri] aulad Cūlduib[1] c*h*anmae. »

2. Cinn ree iarom dobertatar mnā braite a Dūn Iascaich[2] a tīr na nDēsea. Dobreth ingen ālainn lēo. Atecoboride menma Find in ben dō. Focairdd sī menmain for in gilla būi lēo .i. Dercc Corra mac hūi Daigre. Ar ba hē a abras-side[3]. Cēin fonnuith[e]a fulacht lēo le[i]m 7 dolēim (p. 362 a) in gilla tarsin n-indiu. Tre sin di*diu* carais an ingen ē 7 asbert fris laa n-aill ara tised cuice i lighe. Nī foēt sōn Dercc Corra dēag Finn. Atagegai domnid[4] dō. Cotsāid fri Finn 7 asbert: « F*or*taprom ar ecin! » Asbert iarum Finn fris: « Ēirgg es », ol sē, « de m' inchaib 7 ro[t]bia essomon trī laithi 7 teōra n-aidchi 7 fomcialta-sa ō suidhiu inund! »

3. Luid di*diu* Derc Corra for loinges 7 arfoēt caill 7 imtighed for luirgnib oss n-allta (si uerum[5] est) ar a ētrumai. Laa n-aill di*diu* do Find isin caill oc a cuingidh-som co n-aca Find in fer i n-ūachtar in craind 7 lon for a gūalainn ndeis 7 find-lestar n-uma for a lāimh clī[6], osē co n-usce 7 hē brecc bedcach and 7 dam allaith fo bun in craind 7 ba hē abras ind fir teinm cnō 7 dob*er*ed[7] leth n-airne na cnō don lun nobīth for a gūalaind ndeis, no-ithed feisin al-leth n-aill 7 doicsed a uball asin[8] lestar n-uma būi for a lāimh clī 7 noranda[d] i ndē 7 docuireth a l*eth* don dam all*aid* būi fo bun in craind. No-ithad som iarom

1. Cullduib MS.
2. i dun Iascath MS.
3. abraside MS.
4. *perhaps* doinnid
5. uerus MS.
6. incli MS.
7. dob*er*idh MS.
8. isin MS.

tributed drink, and she jammed the door against the knoll, and Finn squeezed his finger between the door and the post. Then he put his finger into his mouth. When he took it out again he began to chant, the *imbas* illumines him and he said [Here follows an untranslatable « rhetoric »].

2. Some time afterwards they (i. e. the fian) carried off captive women from Dún Iascaig[1] in the land of the Dési. A beautiful maiden was taken by them. Finn's mind desired[2] the woman for himself. She set her heart on a servant whom they had, even Derg Corra son of Ua Daigre. For this was his practice. While food was being cooked by them, the lad jumped to and fro across the cooking hearth. It was for that the maiden loved him. And one day she said to him that he should come to her and lie with her. Derg Corra did not accept that on account of Finn[3]... She incites Finn against him[4] and said : « Let us set upon him by force ! » Thereupon Finn said to him : « Go hence, said he, out of my sight, and thou shalt have a truce of three days and three nights, and after that beware of me[5] ! »

3. Then Derg Corra went into exile and took up his abode in a wood and used to go about on shanks of deer (si uerum est) for his lightness. One day as Finn was in the wood seeking him he saw a man in the top of a tree, a blackbird on his right shoulder and in his left hand a white vessel of bronze, filled with water, in which was a skittish trout, and a stag at the foot of the tree. And this was the practice of the man, cracking nuts ; and he would give half the kernel of a nut to the blackbird that was on his right shoulder while he would himself eat the other half ; and he would take an apple out of the bronze vessel that was in his left hand, divide it in two, throw one half to the stag that was at the foot of the tree, and then eat the other half himself. And on it he would drink a sip of

1. oc Dún Iascaig for Siuir, *Rev. Celt.*, XI, p. 242.
2. *atecoboride* seems to contain some form of the verb *ad-cobraim*.
3. *atagegai* (she desined him ?) *domnid do* is obscure to me.
4. cotsáid, 3. sing. pres. ind. with infixed pronoun of *con-sáidim*, verb noun *cossáit*.
5. fom-cialta-sa, 2. sing. imper. of *fo-ciallur*.

the water in in l*eth* n-aill 7 no-ibed loim fair den uisce asin[1] lest*ur* huma būi for a lāim co mbo comōl dō frisin n-iich 7 a n-oss 7 in lon. Friscomarcar di*diu* a muinter do Finn cia bo hē hisin crunn, ar nīnathgēntar som dāigh celtair dīclithe būi imbe.

4. Is de dobert Finn a hordain ina bēolo. Addonich as eisib[2] afrithisi fortnosna a imb*us* 7 dichan di*cet*al co n-eipert: « *Con* fri lon l*eth*eno *con*tethai*n* cotith in dithraib Dercc Corra comōl fri hich ni ba filliud fabaill a uball fin mblais cona fricarbaith m*ac* ūi co dedail Daigre. » « Dercc Corra mac hūi Daigre », ol sē, « fil isan crund ».

3. isin MS.
4. There is a horizontal stroke through the stem of the first *s* = as*er*-eisib (as ar éisib)?

the bronze vessel that was in his hand, so that he and the trout and the stag and the blackbird drank together. Then his followers asked of Finn who he in the tree was, for they did not recognise him on account of the hood of disguise which he wore.

4. Then Finn put his thumb into his mouth. When he took it out again, his *imbas* illumines him and he chanted an incantation and said: [Here follows another rhetoric in which the name of the person is revealed to Finn.] « Tis Derg Corra son of Ua Daigre », said he, « that is in the tree ».

Pöstyén, Hungary, May 1904.

Kuno Meyer.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Les *Keltic Researches* de M. Nicholson. — II. *Lane's english-irish Dictionary*. — III. E. A. d'Alton, *History of Ireland*. — IV. L. Winifrid Faraday, traduction anglaise du *Táin bó Cúailngi*. — V. Les Gaulois dans l'*Histoire des Lagides* de M. Bouché-Leclercq. — VI. Les thèses de doctorat de M. A. Le Braz : 1° *Cognomerus et sainte Tréfine* ; 2° *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*. Du même : *Textes bretons pour servir à l'histoire du théâtre celtique*. — VII. Funérailles solennelles d'Eugène O'Growney. — VIII. L. Leclerc, *Ma beaj Jerusalem*. — IX. Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. II ; *Pouillés de la province de Lyon, de la province de Sens, de la province de Tours*. — X. Ihm, Les Druides. — XI. Maurice Prou et Alexandre Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*. — XII. J.-B. Champeval. *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour*. — XIII. A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*. — XIV. J. Leite de Vasconcellos. Géographie protohistorique du Portugal. — XV. *The transactions of the Society of Cymmrodorion*. — Nouvelle édition du *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*. — XVII. Centenaire des antiquaires de France. — XVIII. Cours de MM. Strachan et Kuno Meyer à Dublin.

I

Ab Iove principium. — M. Edward Williams Byron Nicholson, administrateur de la bibliothèque bodléienne d'Oxford, membre de l'Association des bibliothécaires et de la société calédonienne de médecine, veut joindre à ces trois titres si importants un quatrième bien plus modeste et qu'il devrait dédaigner, celui de celtiste. De là un volume intitulé *Keltic Researches, Studies in the History and Distribution of the ancient Goidelic Language and Peoples*, Londres, H. Frowde, 1904, in-8°, XIX-211 pages.

Ce volume est le développement d'un mémoire plus court et antérieur de trois ans. M. Nicholson en 1901, comme il le raconte lui-même, p. VI, avait offert ce mémoire aux directeurs de la revue intitulée *Zeitschrift für Celtische Philologie* ; ces Messieurs avaient refusé de l'accepter. En effet, ce mémoire devait former quatre-vingt-dix pages de la revue ; c'était trop long. On avait pu insérer de M. Whitley Stokes, en 1898, un article de cent cinquante pages ; on devait plus tard admettre la vie de saint Columba éditée par le Rév. Henebry et dont il a déjà paru cent soixante-quatorzes pages, bien qu'elle ne soit pas encore publiée tout entière ; en 1901, trois articles de M. Nicholson, formant trente-neuf pages, étaient le maximum de ce qu'on pouvait insérer des élucubrations du savant bibliothécaire. « Vous trouvez

« mon mémoire trop long », pensa M. Nicholson. « Eh bien ! je vais l'al-
« longer encore, je lui donnerai une étendue plus que double et le succès
« qu'il aura vous fera bien regretter votre mauvais procédé à mon égard.
« Mon livre sera un flambeau qui éclairera le monde savant et dissipera les
« obscurités dont vos partis pris couvrent et cachent les origines celtiques. »

La thèse fondamentale de M. Nicholson est qu'en certains cas le *p* initial et le *p* intervocalique indo-européens se sont maintenus en celtique. Commençons par le *p* initial. La racine du nom des *Pictavi* ou *Pictones* continentaux et de celui des *Picti* insulaires, dit M. Nicholson, est l'indo-européen PEIK qui veut dire « tatouer » (p. 8). On lit chez Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2e édition, p. 610, que le latin *pingere* s'explique par une racine PEIG, d'où le sanscrit *pinjaras* « rouge » ; dans sa prochaine édition, M. Brugmann devra, au lieu de PEIG, écrire PEIK : M. Nicholson l'a décidé ainsi. Il a décidé aussi qu'il ne faut pas croire les celtistes suivant lesquels QIK « graver » est la racine qui explique le nom des *Pictavi* et celui des *Picti*. Inclinons-nous respectueusement devant sa haute autorité ; nous n'avons pas l'honneur d'être bibliothécaire.

J'ai cru jusqu'à présent que l'*h* initial d'*Helvetii* pour *Elvetii* était dû à l'influence du latin *Helvius*, l'*h* initial d'*Haedui* pour *Aedui* à l'influence du latin *haedus*, l'*h* initial d'*Hercynia silva* à l'influence du latin *Hercules*, *hercisco* ; non : cet *h* est un débris d'un *p* initial tombé tardivement. Il est assez curieux que cet *h* n'apparaisse pas dans la notation d'Aristote, le plus ancien auteur qui parle de cette forêt ; Aristote l'appelle Ἀρκύνια ὄρη avec esprit doux sur l'A initial (*Meteorologica*, I, 13). Mais l'autorité de M. Nicholson est au-dessus de celle d'Aristote qui n'a jamais été bibliothécaire en chef à Oxford ni ailleurs.

Une preuve incontestable du maintien du *p* initial en celtique est donnée par des formules magiques. Ce sont d'abord celles de Rom (Deux-Sèvres) : M. Jullian les a publiées dans la *Revue Celtique*, t. XIX, p. 170-172. Le savant professeur français n'a pas risqué de traduction. Mais la poussière des livres de la bibliothèque bodléienne inspire les bibliothécaires comme les vapeurs de Delphes inspiraient la pythie. M. Nicholson a donc traduit ces deux formules et de là résulte l'existence chez les *Pictavi* de sept mots qui commencent par un *p* et ce *p* est indo-européen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. III, p. 318, 319 ; *Keltic Researches*, p. 139-140. De ces sept mots le hasard veut que deux paraissent latins, *pia*, *pura*, et que les autres soient des ἅπαξ εἰρημένα dont le sens est inconnu. M. Nicholson a décidé que tous ces mots sont celtiques. Inclinons-nous encore, si notre échine est assez flexible.

Nous parlerons ensuite d'une formule empruntée à Marcellus de Bordeaux, qui écrivait au commencement du ve siècle, c'est-à-dire à une époque où le gaulois était, suivant toute vraisemblance, tombé en désuétude. Au tome II des *Kleine Schriften* de J. Grimm, p. 114-151 et p. 152-172, on a réimprimé deux mémoires de ce savant germaniste intitulés l'un *Ueber Marcellus Burdigalensis*, l'autre *Ueber die Marcellischen Formeln*. Le premier a été lu à l'Académie des sciences de Berlin le 28 juin 1847. Six ans plus tard, Zeuss,

dans la préface de sa *Grammatica celtica*, p. XLVIII, le jugeait ainsi : *Quae apud Marcellum Burdigalensem... leguntur peregrina, inaudita vel incognita, si quis quaesiverit in hoc opere, non inveniet ; in his omnibus enim equidem nec inveni vocem celticam nec invenio.* Ce jugement est daté de Bamberg, 7 août 1853. Il a été reproduit dans la seconde édition, 1871, de la *Grammatica celtica*, p. XXXII-XXXIII. Le second mémoire de J. Grimm est une protestation contre l'opinion exprimée si nettement par Zeuss en 1853 ; il a été lu à l'Académie des sciences de Berlin le 30 avril 1855. J. Grimm y donne tantôt ses doctrines à lui, tantôt celles d'Adolphe Pictet dont le livre sur l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit, 1837, ne peut aujourd'hui servir qu'à montrer quel énorme progrès la *Grammatica celtica* de Zeuss a fait faire aux études celtiques.

Voici une doctrine de Grimm : *Visumarus*, nom du trèfle chez Marcellus de Bordeaux, chap. III, § 9 [1], est un composé dont le premier terme est *ui*, génitif singulier et nominatif pluriel de *ua* « petit-fils » [2]. Le savant germaniste ignorait que *ui* est une forme abrégée qui appartient au moyen irlandais et qui tient lieu du vieil irlandais *aui* [3].

Ce qui est le plus contestable dans le mémoire de J. Grimm, ce sont les explications de formules magiques aussi inintelligibles au Ve siècle qu'elles le sont au XXe et qui devaient leur puissance curative à l'impossibilité où le malade se trouvait de les comprendre. Une de ces formules avait été étudiée par A. Pictet, dont J. Grimm reproduit le texte français. Elle commence ainsi *Heilen prosaggeri* [4]. Au milieu de ce groupe de syllabes, A. Pictet croit reconnaître une seconde personne du singulier de l'impératif gaulois qui serait *pro-sag* composé de la préposition *pro* et de *sag*, cf. l'irlandais *saighim* « je viens ». Mais le verbe irlandais *saigim*, puis *saighim* « *adeo* » fait à la seconde personne du singulier de l'impératif, non *sag*, mais d'abord *saig* [5], puis *saigh* qui supposent un primitif **sage* [6]. L'hypothèse d'A. Pictet pour l'explication de *prosag* est, suivant M. Nicholson, une preuve incontestable que le gaulois conservait le *p* initial, mais cette preuve n'existe pas puisqu'il n'est pas établi que *prosag* soit un mot gaulois. Je regrette d'avoir cédé jusqu'ici et mon épine dorsale refuse de se courber davantage.

Passons au *p* intervocalique indo-européen. La preuve évidente de son maintien en gaulois serait donnée, suivant M. Nicholson, par le thème gaulois *vepo-* qui apparaît dans le nom propre de personne *Vepus* et dans les composés de deux termes : *Vepo-talos, Vepo-genos*, etc., enfin, dans le dérivé

1. Édition donnée en 1889 chez Teubner par George Helmrich, p. 41, l. 25.
2. J. Grimm, *Kleine Schriften*, t. II, p. 157.
3. Priscien de Saint-Gall, p. 30 b, glose 12. *Thesaurus palaeohibernicus*, t. II, p. 82, l. 31. *Gramm. celt.*, 2e éd., p. 33.
4. J. Grimm, *Kleine Schriften*, t. II, p. 167 ; cf. Marcellus de Bordeaux, c. XV, § 105 ; édition Helmrich, p. 152, l. 10.
5. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 754.
6. Cf. Brugmann, *Grundriss*, t. II, p. 1320.

Vipius [1]. *Vepo,* suivant M. Nicholson, veut dire « corbeau » et provient d'une racine indo-européenne *veip,* en sanscrit *vēp* « trembler » [2]. Mais si le thème *vepo-* a le sens que M. Nicholson lui attribue, ce qui n'est pas prouvé [3], ce thème pourrait être identique à celui de l'irlandais *fiach* « corbeau » = *vēquo-* = *neiquo-,* ainsi que sembleraient l'établir l'*h* et le *w* du vieux haut allemand *wiho, wiwo* « milan », qui supposent un thème primitif **weiquan.* Par conséquent, M. Nicholson n'a pas démontré le maintien du *p* intervocalique en celtique.

En fait de celtique, J. Grimm et A. Pictet sont des autorités incompétentes, et les opposer à Zeuss c'est faire acte de bibliothécaire, bibliothécaire éminent tant qu'on voudra, mais de linguiste, non. Inutile maintenant de parler des conséquences que M. Nicholson prétend tirer de la doctrine, si mal établie, qu'il a exposée au sujet du *p* indo-européen en celtique.

II

Il vient de paraître un nouveau dictionnaire anglais-irlandais, *Lane's English-Irish Dictionary* (Focloir bearla-gaedhilge) *compiled from the most authentic Sources by* T. O'Neill Lane, London, David Nutt, 1904, in-8°, IX-381-11 pages.

Le but de l'auteur n'est pas de constater l'état actuel de la langue irlandaise ni d'en donner l'histoire. M. O'Neill Lane a voulu mettre à la disposition de ses compatriotes un vocabulaire assez complet pour qu'ils puissent rendre en leur langue tous les mots anglais dont ils ne connaissent pas d'équivalents irlandais, soit que ces équivalents irlandais, après avoir existé, soient tombés en désuétude, soit que ces équivalents aient toujours fait défaut à la langue irlandaise. Pour constater l'usage présent il a voyagé dans toutes les parties de l'Irlande où l'irlandais se parle encore, et, pour compléter le vocabulaire actuel, il a consulté un grand nombre de textes moyen-irlandais où se rencontrent des mots aujourd'hui malheureusement inusités.

A notre grand regret, la plupart du temps, M. O'Neill Lane ne se donne pas la peine d'indiquer pour chaque mot l'endroit, texte ou comté, où il l'a trouvé et quand il le dit, ou la formule qu'il emploie manque de précision et le contrôle est impossible, ou la citation qu'on peut vérifier amène quelquefois de fâcheux résultats.

Il est difficile de considérer comme assez précise la rédaction suivante à l'article *abundance,* p. 5 : Keating, *neart airgid,* « abundance of money ». Littéralement *neart airgid* veut dire « force, puissance d'argent ». Dans quel

1. *Keltic Researches,* p. 143, 144; *Zeitschrift für celtische Philologie,* t. III, p. 322-324.

2. Whitney, *Die Wurzeln... der sanskrit-sprache,* p. 160.

3. Suivant Pline, l. X, § 135, il y a dans les îles Baléares des oiseaux appelés *nipiones, sic enim vocant grues minores.* Il n'est pas établi que les habitants des îles Baléares fussent gaulois, ni que *gruis minor* signifie « corbeau ».

ouvrage et à quelle page Keating a-t-il employé cette expression? Sur ce point, M. O'Neill Lane garde le silence. Nous dirons, nous, que pour être puissant, l'argent n'a pas toujours besoin d'être abondant; souvent la quantité nécessaire pour rémunérer un travail quelconque dépend de la pénurie plus ou moins grande de celui à qui on offre un salaire et de celui qui offre ce paiement.

A l'article *abigail* « servante », « suivante », on voit citer par M. O'Neill Lane le mot *acmaing* avec un renvoi précis *B*[*ook of*] *L*[*aws*], II, 284, 30; il s'agit des *Ancient Laws of Ireland,* tome II, page 284, ligne 30. *Acmaing* est une variante orthographique de *eacmaing* (même tome, même page, ligne 14), que la traduction anglaise, p. 285, rend par *able* « capable »; à la même page, un peu plus bas, *acmaing* est traduit par *capability* « capacité ». Dans l'ancienne langue, ce mot est une 3e p. du s. du parfait signifiant « il a atteint », « il est arrivé » (Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 517, 518). Ce mot paraît avoir pris dans la glose du *Senchus Mór* la place du substantif *écmong* servant d'infinitif au verbe et désignant le fait d'atteindre le but (Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 518), d'où le sens de dérivé de *capacity* proposé par M. R. Atkinson, *Glossary to Brehon Laws,* p. 289; atteindre le but prouve qu'on a la capacité d'y arriver. Mais entre cette idée et celle de servante il n'y a pas de rapport.

D'autre part, M. O'Neill Lane ne se pique pas de copier exactement les mots: p. 3, à l'article *Able (strong),* il renvoie à la *Genèse,* VI, 4, pour un mot signifiant « fort » et pour lequel il donne d'abord la notation *árachdach,* puis la notation *árrtachda.* Mais dans l'édition de la bible irlandaise qui est datée de 1852, on lit *árrachdach* avec deux *r* au lieu d'*árachdach* avec une seule *r*; et dans l'édition princeps, 1685, *árrtachta* avec un *t* et non un *d* à la dernière syllabe *árrtachda* comme écrit M. O'Neill Lane. *S* surmonté d'une barre veut dire *acht* et non *achd* (*The english-irish Dictionary*, Paris, 1732, p. 716).

D'après le même dictionnaire de 1732, M. O'Neill Lane a écrit, p. 82, *Buskin* (brodequin), *buatais.* Or, le dictionnaire en question porte: *Buskins* (brodequins) *buatuisidhe.* M. O'Neill Lane a substitué au pluriel le singulier sans en avertir le lecteur, il a en outre de son chef remplacé par un *a* l'*u* de la seconde syllabe de *buatuisidhe.*

Ailleurs, M. O'Neill Lane a reproduit sans critique les énonciations du dictionnaire de 1732. Dans ce livre, au mot *buffet* « soufflet », on lit *dornn nó bos nó bas.* Je ne nie pas que *dornn* dont le sens propre est « poing » que *bos, bas,* dont le sens propre est « paume de la main » n'aient pris le sens accessoire et insultant de soufflet. Ce sens que ne justifie pas, dans le dictionnaire de 1732, l'exemple *do bhualadh le dornnuibh no le basaibh,* est donné pour *dorn* dans les dictionnaires d'O'Reilly et de la *Highland society of Scotland.* Mais M. O'Neill Lane, qui prétend travailler à créer une langue littéraire en Irlande devrait éviter le danger d'attribuer au même mot trop de sens différents: *dorn* signifie « poing », « poignée »,« manche »: pourquoi y ajouter le sens de « soufflet » que *dornadh* exprime plus clairement?

Le livre de M. T. O'Neill Lane ne fera pas faire grand progrès à la science des langues ni à la clarté de l'irlandais.

III

Un autre ouvrage nouveau est celui du Rev. E. A. d'Alton : *History of Ireland from the earliest times to the Year* 1547. Il est fort regrettable que l'auteur ait eu une bibliothèque si mal montée. P. 2, il cite Avienus d'après l'histoire d'Angleterre de Lingard et paraît dire qu'Avienus écrivait l'an 350 avant J.-C. Il renvoie souvent à l'histoire d'Irlande écrite en irlandais au XVIIe siècle par Keating, mais il n'en connaît que la traduction anglaise d'O'Connor, XVIIIe siècle ; il paraît ignorer : 1° l'édition de 1811 où l'on trouve le commencement du texte irlandais avec la traduction de Haliday ; 2° celle qui a été commencée en 1902 et qui donne le texte irlandais avec la traduction de David Comyn. Ainsi par exemple la légende de Nemed et de ses descendants, dont M. d'Alton parle, page 5 de son histoire d'Irlande, en renvoyant à O'Conor, p. 73 de la 4e édition, 1809, je crois, commence chez Keating à la page 174 dans l'édition de 1811, à la page 172 dans celle de 1902. Voilà les renvois que nous aurions voulu trouver en note.

La source principale pour les origines mythiques, le *Lebar Gabala,* est inconnue à M. d'Alton, comme les *Flaithiusa Erend,* les *Annales de Tigernach,* le *Chronicon Scotorum,* pour les époques suivantes. Habituellement les seules annales irlandaises dont il fasse usage sont celles de Clonmacnois et les Quatre Maîtres ; par exception, il a consulté quelquefois les Annales d'Ulster et celles de Loch Cé.

On peut constater qu'il a dans sa bibliothèque quelques bons ouvrages traitant chacun de première main un point déterminé d'histoire : Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick* ; Reeves, *The life of St. Columba written by Adamnan* ; Todd, *The war of the Gaedhil with the Gaill,* etc. Mais la plupart du temps il se borne à reproduire des renseignements puisés dans des ouvrages de seconde main : les *Manners and Customs* d'O'Curry : les *Moines d'Occident* de Montalembert ; Douglas Hyde, *A litterary History of Ireland* ; Lanigan, *Ecclesiastical History* ; Healy, *Ancient Schools and Scholars* ; Moran, *Essays on the early irish Church,* etc. Pour la partie la plus ancienne de l'histoire de l'Irlande, le livre de M. d'Alton ajoute peu de chose à ce que l'on savait déjà. Quant aux temps postérieurs à la conquête anglaise, l'auteur de ce compte rendu est peu compétent ; mais, à en juger par les notes, il lui semble que dans cette partie M. d'Alton n'a pas plus remonté aux sources qu'il ne l'a fait pour la période antérieure.

IV

La traduction anglaise du *Táin bó Cúailngi* par L. Winifrid Faraday [1] est

1. The Cattle Raid of Cualnge (Táin bó Cúailnge) an Old Irish Prose epic... London, David Nutt, 1904, petit in-8°, XXI-141 pages.

fort intéressante à un point de vue, c'est qu'elle nous offre en anglais la forme que cette épopée a prise dans le *Lebor na hUidre* et dans le Livre jaune de Lecan ; la traduction abrégée écrite en anglais par M. Standish Hayes O'Grady et publiée par Eleanor Hull, *The Cuchullin saga,* p. 111-227, a pour base le manuscrit du Musée britannique, *Additional,* 18748, or, ce manuscrit nous offre un texte analogue à celui du Livre de Leinster et sensiblement différent de la rédaction malheureusement incomplète que le *Lebor na hUidre* nous a conservée.

Il y a un petit détail qui manque dans le livre que nous annonçons. M. Standish Hayes O'Grady s'est souvent donné la peine de mentionner en tête de chacun de ses paragraphes le folio correspondant à ce paragraphe dans le livre de Leinster. Ce genre d'indication fait défaut dans le volume de L. Winifrid Faraday ; en sorte que, si d'un passage de sa traduction on veut se reporter au fac-similé du *Lebor na hUidre,* il faut consulter le tome XXVIII de la *Zeitschrift* de Kuhn où, p. 442-475, M. Zimmer a donné l'analyse du *Táin* d'après le *Lebor na hUidre* et le livre de Leinster, en indiquant en tête de chaque paragraphe les pages, les colonnes et les lignes correspondantes à ce paragraphe dans les deux manuscrits. Veut-on par exemple comparer avec le texte original la traduction, donnée, p. 64, par L. Winifrid Faraday, de l'épisode qui concerne le combat de Munremur et de Cûroï, il faut se reporter à la Revue de Kuhn, t. XXVIII, p. 454, et on y apprend que le texte irlandais se trouve au *Lebor na hUidre,* p. 71, col. 2, lignes 9-39. Mais tout le monde n'a pas à sa disposition le tome XXVIII de la *Zeitschrift* de Kuhn et, quand on a mis ce volume devant soi sur un pupitre, trouver le renseignement dont il s'agit demande beaucoup de temps, car les noms de Munremur et Cûroï manquent dans l'index.

Cette critique n'empêche qu'on ne doive remercier de son travail l'auteur du joli petit volume intitulé : *The Cattle-Raid of Cualnge.*

V

Sur les Gaulois mercenaires en Égypte et sur les circonstances au milieu desquelles ils furent enrôlés dans les troupes du roi Ptolémée II, Philadelphe, se révoltèrent et périrent, on consultera avec profit le savant ouvrage de M. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides,* t. I, p. 167, en comparant au récit contenu dans cette page ce qui est raconté dans les pages précédentes et dans celles qui suivent. Enfin, au t. II, p. 386, on trouvera la date probable, 277, de la révolte de ces Gaulois sitôt suivie de leur extermination.

VI

M. Anatole Le Braz est bien connu des lecteurs de la *Revue Celtique* qui leur a parlé deux fois de sa *Légende de la mort en Basse-Bretagne,* t. XV, p. 124-126, et tome XXIV, p. 216. Il vient de présenter avec grand succès à la Faculté des lettres de Paris deux thèses de doctorat : 1° *Cognomerus et sainte Tréfine, mystère breton en deux journées, texte et traduction,* Paris, Champion,

1904, in-8°, XLIV-185 pages ; 2° *Essai sur l'histoire du théâtre celtique,* Paris, Calman-Levy, in-8°, VIII-544 pages.

Dans le premier de ces deux ouvrages, le texte breton est la reproduction exacte et sans aucune modification quelconque du manuscrit qui porte le n° 39 dans la collection des mss. celtiques et basques de la Bibliothèque nationale [1] dont le catalogue a été dressé par M. Omont. Le système suivi par M. Le Braz est l'opposé de celui qu'avait adopté l'abbé Henry quand il a établi le texte du *Barzaz Breiz* et celui du Mystère de sainte Triphine publié par le même ecclésiastique en collaboration avec Luzel en 1863. L'abbé Henry ne se faisait aucun scrupule de remplacer par des mots à son goût les mots qui lui déplaisaient soit dans les chansons populaires, soit dans le texte manuscrit du mystère, et il s'abstenait d'avertir en note des changements arbitraires et sans nombre par lesquels il avait altéré le texte primitif. Par réaction contre ce système inacceptable, M. Le Braz suit le système opposé, il va peut-être un peu loin : ainsi, p. 48, vers 334, *adversour* rime avec *en pep guis* ; il est évident qu'*adversour* aurait dû être rejeté en note et remplacé dans le texte par *anemis* ou *enemis.*

P. 3, la traduction de la quatrième marche du premier prologue commence ainsi :

Nerocus le renverra [2] de nouveau à Quimper
Dire au seigneur qu'il arrivera chez lui.

Voici le texte breton correspondant :

Nerocus en renvoin ada[re]...
Da laret da notro panar...

Il est évident qu'il fallait imprimer :

Nerocus en renvoi ada[re da Gemper]
Da laret dan otro pan ar[rivo er ger],

en suppléant à la fin des deux vers les quatre syllabes qui sont entre crochets. Il y avait en outre d'autres corrections à faire. Au lieu de *da notro* écrire *da n-otro* ou *dan otro,* au lieu de *panarrivo* en un mot, *pa n-arrivo* ou *pan arrivo.*

Les mots sont mal coupés dans le ms. : ainsi, p. 12, v. 45 de la thèse, au lieu de *vel mo cheux machacret* « comme vous avez massacré », lisez : *vel m-oc'h eux machacret,* etc., etc. M. Le Braz peut défendre son système, il a donné un calque de son manuscrit, j'aurais préféré une édition, mais il avait le droit de ne pas nous la faire.

L'*Essai sur l'histoire du théâtre celtique,* livre écrit avec beaucoup de talent, est le premier ouvrage où nous trouvions une sérieuse étude comparée :

1. *Revue Celtique,* t. XI, p. 415.
2. Je préférerais « le renvoie ».

1° des mystères gallois ; 2° des mystères corniques pour la connaissance desquels nous devons tant à M. Whitley Stokes ; 3° des mystères bretons encore pour le plus grand nombre inédits. Nous recommandons vivement le savant travail de M. Le Braz à nos lecteurs sans pouvoir en entreprendre l'analyse pour laquelle l'espace nous manque [1].

M. Le Braz a complété cet ouvrage par une petite brochure où il donne le texte breton des fragments de mystère dont son gros livre contient la traduction. Le titre de cette brochure est *Textes bretons pour servir à l'Histoire du Théâtre celtique* (Paris, Champion, 1904, in-8°, 38 pages).

VII

La *Revue Celtique* a eu plusieurs fois occasion de parler des travaux d'Eugène O'Growney, auteur : 1° de *Simple Lessons in Irish,* sur lesquelles on peut voir nos t. XVIII, p. 118, et XXIII, 103 ; 2° d'études sur le dialecte irlandais d'Aran qui ont paru dans le tome Ier de l'*Archiv für celtische Lexicographie,* et que nous avons mentionnés dans nos tomes XIX, p. 78, XXI, 125, XXIV, 111. O'Growney mourut à Los Angeles en Californie dans un hôpital et fut enterré dans le cimetière de ce lieu. Au bout de quatre ans ses restes ont été triomphalement ramenés en Irlande et enterrés à Maynooth. A l'occasion de ces funérailles solennelles, il a été publié un beau volume in-4° de XI-378 pages, avec de nombreuses illustrations : *Leabhar an athar Eoghan, The O'Growney Memorial Volume,* par Agnes O'Farelly, Londres, David Nutt, 1904.

VIII

Ma beaj Jerusalem, par L. Leclerc, est un volume in-12 de XIV-380 pages, écrit principalement en dialecte de Tréguier. L'auteur prévient qu'il n'a pas écrit pour les Vannetais, mais qu'il pourra être lu par les Léonards et par les Cornouaillais. Le son qu'il représente par *w* est *ou* en Trécorois, *u* après *g* en Léon et en Cornouaille ; *æ* devra être lu *é* ou mieux *ê* en Trécorois et en Cornouaille, *ea*, *ae* en Léon ; *au* sera lu *ô* en Trécorois et en Cornouaille, *ao* en Léon. Il avoue que dans son texte il y a quelquefois mélange du dialecte de Léon avec celui de Tréguier.

1. Au sujet du Purgatoire de saint Patrice on pourrait faire, p. 348, une addition bibliographique. De *La vida y purgatorio de S. Patricio,* par J. Perez de Montalban, il existe trois éditions : Madrid, 1627, 1656 ; Séville, 1696. Il y en a deux traductions françaises, l'une de F. A. C., chartreux, Bruxelles, 1640 : *La vie admirable du grand saint Patrice, patriarche d'Hibernie, avec l'histoire véritable de son tant fameux purgatoire* ; l'autre traduction, celle de François Bouillon, franciscain, a eu sept éditions datées de 1643, 1659, 1665, 1675, 1676, 1689, 1752, plus une édition sans date, Troyes, vers 1735. J'apprends par M. L. Delisle que la Bibliothèque nationale possède l'édition de Bruxelles sous la cote N X 859, et les autres sous les cotes N X 860, 860 A-860 G.

IX

Au tome XXIV, p. 210-211, de la *Revue Celtique*, nous avons parlé du tome premier des *Documents relatifs au comté de Champagne* publiés par M. Longnon et des *Pouillés de la province de Rouen* édités par le même savant. Depuis il a mis au jour un second volume de *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* et trois volumes de *Pouillés*.

Dans le volume des *Documents* (Paris, Leroux, 1904, in-4°, XLIX-743 pages) qui présente un grand intérêt pour l'histoire du XIIIe et du XIVe siècles, il y a peu de découvertes à faire au point de vue celtique : nous signalerons cependant, p. 64, note, la forme *Cadusia* du nom de lieu **Catussia* « Chaource », Aube, cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 862-863.

Dans les *Pouillés de la province de Lyon*, Paris, Klincksieck, 1904, in-4°, LIII-319 pages, on rencontre plusieurs noms de lieu dont le second terme est *dunum* : *Mons Verduni*, p. 5, 35, Montverdun (Loire) ; *Arteun*, p. 8, pour *Artodunum*, Arthun (Loire), cf. Holder, t. I, col. 227 ; *Gordunum*, p. 174, 182, Gourdon, Saône-et-Loire ; *Brancedunum*, p. 175, ou *Brancidunum*, p. 184, Brancion (Saône-et-Loire), cf. Holder, t. I, col. 511 ; *Sedunus*, p. 64, 71, Suin (Saône-et-Loire), cf. *Seduni*, Holder, t. II, col. 1435-1437 ; et le second terme de ces composés apparaît isolé: *Dunus*, p. 72, Dun-le-roi (Saône-et-Loire), et *Dunus*, p. 93, Dun-les-Places (Nièvre), cf. Holder, t. I, col. 1375-1377 ; *Verdunum*, p. 180, 181, 186, Verdun-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Le second terme *briga* doit se reconnaître dans *Cotobrius*, p. 193, 199, Coutouvre (Loire), et dans *Mardobrius*, p. 193, ou *Mardubrius*, p. 199, Mardore (Rhône). Le second terme *durus* apparaît dans *Ysodorum*, p. 65, Yseures (Allier). Le suffixe ligure *-oscus* se trouve dans *Blanoscus*, p. 190, 203, Blanot (Saône-et-Loire).

Les *Pouillés de la province de Sens*, Paris, Klincksieck, 1904, in-8°, LXXXV-790 pages, nous offrent plusieurs noms de lieu dont le second terme est *magus* réduit à *mus* : dans le diocèse de Sens, *Noviomus*, p. 1, Noyen (Seine-et-Marne), cf. Holder, t. II, col. 790-792 ; *Senomus*, p. 2, Senan (Yonne), cf. Holder, t. II, col. 1484 ; dans le diocèse d'Auxerre, *Giomus*, p. 232, 234, Gien-le-vieil (Loiret). Nous citerons deux noms dont le second terme est *dunum* : au diocèse de Sens, *Kravodunum*, p. 2, Cravon (Seine-et-Marne), cf. *Cravum*, Holder, t. I, col. 1157 ; au diocèse d'Auxerre, *Curcedonus*, p. 231, 234, Courson (Yonne); deux noms dont le second terme est *durus* : au diocèse de Sens, *Tanotram*, p. 2, Tannerre (Yonne) ; au diocèse d'Orléans, *Calodorus*, p. 323, Chilleurs (Loiret). Enfin le diocèse d'Orléans nous offre, p. 323, *Litmarus*, Limiers (Loiret), nom de lieu identique au nom d'homme *Litu-marus* (Holder, t. II, col. 249).

Les *Pouillés de la province de Tours*, Paris, Klincksieck, 1904, in-4°, CI-601 pages, sont intéressants à divers points de vue. Par exemple les noms de lieu en *-ac*, si nombreux dans les diocèses de Nantes, Vannes, Léon,

Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Quimper, sont autant de témoins remontant à la période gallo-romaine. Ils nous conservent la prononciation gallo-romaine du suffixe *-āco-s* par *a* commun, tandis que la prononciation insulaire de ce suffixe était *ā* long qui est devenu sur le continent, dans les bouches d'origine insulaire *o, eu, é* avec maintien de la gutturale suivante. Dans la région occidentale occupée par les Bretons, l'*a* commun gallo-romain s'est pétrifié, tandis qu'à l'Est les populations romanes du diocèse de Rennes sont arrivées à le prononcer *é* avec chute de la gutturale suivante, conformément à l'évolution qu'a subi la langue romane parlée chez elles.

X

La seconde partie du tome V de *Paulys Realencyclopaedie,* édition Wissowa, contiendra, col. 1730-1738, un savant article de M. Ihm sur les Druides.

XI

MM. Maurice Prou et Alexandre Vidier viennent de faire paraître à la librairie Picard le 2e fascicule, p. 209-400, de leur *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.* La plus ancienne charte date de 1071, la plus récente de 1161-1167. On y peut remarquer un nom de lieu terminé primitivement en *briga: Lescuvrio* à l'ablatif, p. 231, aujourd'hui Le Queuvre, commune de Férolles-le-Queuvre (Loiret). Les variantes *Peteverensi,* mieux *Petverensi castro*, p. 210, *Petverensis castri,* p. 211, du nom de Pithiviers, nous font remonter à la forme primitive probable *Petuarii fundi* du nom de cette localité dont le britannique *Petuaria*[*villa*] est une sorte de doublet remontant à un propriétaire appelé *Petuarios.* Le nom de ce propriétaire était la forme gauloise du latin *quartus* employé comme prénom et comme surnom (voir par exemple *C. I. L.,* t. XII, p. 899).

XII

Dans le *Cartulaire des abbayes de Tulle et de Rocamadour* publié par J.-B. Champeval, Brive, 1903, in-8o, 732 pages, nous avons remarqué un nom de lieu dont le second terme est *-dunum* et qui, ce nous semble, n'a pas été signalé jusqu'ici, c'est *Cantadunus,* 1084-1091 (no 196), appelé Cantau dans d'autres chartes, 1071-1104 (nos 144, 180, 201, 203, 247, 253, 256), ce serait aujourd'hui Chanteix (Corrèze).

Signalons aussi *Borma,* aujourd'hui Vormes, commune de Vayrac (Lot); cf. Bormio, en allemand Wormes, dans l'Italie septentrionale, province de Sondrio; *Borma* et Bormio paraissent ligures (voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. I, col. 491, 492).

XIII

Nous espérons voir bientôt paraître la seizième livraison de l'*Altceltischer Sprachschatz,* de M. Alfred Holder. Nous annonçons les livraisons de ce grand et utile ouvrage, quand elles paraissent; mais nous le faisons trop

brièvement et sans appeler l'attention sur ce qu'elles offrent de plus intéressant. Ainsi, en annonçant la douzième livraison, dans notre t. XXI, p. 119, nous n'avons rien dit de l'article *petru-decametos* « quatorzième », en breton *pevar-zekved*. Le nom de nombre ordinal gaulois *petru-decametos* nous a été conservé par une inscription de Gelignieu (Ain), *C. I. L.*, XIII, 2494; *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 980, où l'on trouve aussi le nom de nombre cardinal au datif pluriel *tricontis*, en breton *tregont* « trente ».

XIV

Sous le titre de *Geographia da Lusitania na epoca protohistorica*, M. J. Leite de Vasconcellos a publié en portugais un mémoire très important de 51 pages sur la géographie la plus ancienne du Portugal. Nous regrettons qu'il ne l'ait pas écrit en français comme il est parfaitement capable de le faire et qu'il ne l'ait pas inséré dans la *Revue Celtique*.

XV

The transactions of the honourable Society of Cymmrodorion, session 1902-1903, 64, Chancery-Lane, Londres, 1904, in-8°, XXXII-96 pages, contiennent d'abord le rapport du conseil suivi de la liste des membres. Viennent ensuite trois mémoires, le premier de M. Edward A. Lewis sur la décadence de l'organisation par tribu dans le Nord du pays de Galles; le second, du Rév. H. Elvet Lewis sur la métrique galloise; le troisième, de M. J. Romilly Allen sur l'art celtique en Grande-Bretagne aux temps païens et chrétiens. — Suivant M. Edward A. Lewis c'est en 1282 que commença la décadence de la tribu galloise qui fut définitivement détruite au XIVe siècle. — Le travail du Rév. H. Elvet Lewis est une critique de celui de M. Loth sur la métrique galloise; la parole est à M. Loth pour dire ce qu'il en pense. — M. J. Romilly Allen conclut son mémoire par la chronologie suivante:

Art celtique de l'âge du bronze de l'an 1000 à l'an 350 avant notre ère;

Art celtique du premier âge du fer divisé en deux périodes:

1° La période antérieure aux Romains, 350-50 avant J.-C.;

2° La période britto-romaine, de l'an 50 avant J.-C. à l'an 450 après J.-C.;

Art chrétien celtique qui, après l'art romain et avant la période normande, aurait duré de l'an 450 à l'an 1050 après J.-C.

Naturellement ces dates ne peuvent être proposées que comme approximatives.

XVI

MM. L. Maître et P. de Berthou ont donné une seconde édition du *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Paris, Champion, 1904, in-8°, XI-408 pages. Dans cette publication nouvelle, les auteurs ont fait à leur première édition les corrections indiquées par M. Whitley Stokes, *Archiv für celtische Lexicographie*, t. I, p. 143-150. M. L. Maître a mis en tête du texte une introduction intéressante, mais où l'on peut être étonné de voir citer

comme mots bretons *minot* et *ost*; ces deux mots se trouvent dans le *Dictionnaire de la langue française* que nous devons à Littré et le premier désigne une mesure de capacité, non de pesanteur, comme dit M. L. Maître.

XVII

La Société des Antiquaires de France vient de publier, à l'occasion de son centenaire, 1804-1904, un recueil de mémoires écrits par les membres de cette compagnie. C'est un volume in-4° de 495 pages et vingt-cinq planches qui a paru chez le libraire Klincksieck.

Quelques-uns des articles qu'il contient ont rapport à la Gaule. Nous citerons en première ligne un mémoire de M. Otto Hirschfeld sur le conseil des Gaules institué en l'an 12 avant J.-C. par Drusus près de Lyon [1]. M. Otto Hirschfeld considère comme certaine l'origine gauloise de cette institution. Le même sujet a été étudié par M. Jules Toutain, sous ce titre : « L'institution du culte impérial dans les trois Gaules » ; cet auteur préfère comme date l'an 10 avant J.-C. — M. Adrien Blanchet, dans un mémoire intitulé « Influence de la Sicile sur *Massalia,* », établit que le monnayage de Marseille a été quelquefois imité de celui de Syracuse et de *Tauromenium.* — Signalons enfin l'article où, pour le mot *avotis,* accolé à des noms gaulois de potiers, est proposé le sens de chef d'usine. — Le mémoire de M. Étienne Michon sur les menhirs sculptés de la Corse nous transporte géographiquement hors de la Gaule, mais peut aider à déterminer quelle est la population à laquelle les menhirs de Gaule peuvent être attribués.

XVIII

Le cours de vieil irlandais que MM. Strachan et Kuno Meyer ont commencé l'année dernière à Dublin s'est ouvert de nouveau le 4 de ce mois. M. Kuno Meyer, obligé par sa santé d'aller aux eaux sur le continent, est malheureusement absent. M. Strachan a annoncé quatorze heures de leçons par semaine, savoir : six heures de notions grammaticales d'après la grammaire de M. Windisch, deux heures d'explication de gloses en vieil irlandais d'après son livre intitulé : *Selections from old irish Glosses* [2], deux heures consacrées au *Togail Bruidne Dá Derga* publié par M. Whitley Stokes dans la *Revue Celtique* et dont il y a un tirage à part ; enfin quatre heures pendant lesquelles le professeur expliquera le *Táin bó Cúailngi.*

M. Kuno Meyer devait enseigner la paléographie irlandaise et donner six heures de leçons par semaine. Le total des heures aurait été ainsi de vingt par semaine, soit quatre par jour.

Paris, le 20 juillet 1904.

H. d'Arbois de Jubainville.

1. Voir ce qu'a écrit à ce sujet M. Otto Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum,* t. XIII, p. 227 et suivantes.
2. Voir ci-dessous, p. 375.

PÉRIODIQUES

SOMMAIRE : I. Zeitschrift für celtische Philologie. — II. Archiv für celtische Lexicographie. — III, IV, V. Annales de Bretagne. — VI. The Journal of the Royal Society of Antiquaries of Ireland. — VII. The Scottish historical Review. — VIII. Irisleabhar na gaedhilge. — IX. The Gael. — X. Celtia. — XI. Revue archéologique. — XII. Revue des traditions populaires. — XIII. L'anthropologie. — XIV. The Folklore. — XV. Publications of the modern Language Association of America. — XVI. Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. — XVII. Indogermanische Sprachforschungen. — XVIII. Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen. — XIX. Memoires de la sociéte de linguistique de Paris. — XX. Transactions of the gaelic Society of Inverness. — XXI. Bulletin archéologique du comité des travaux historiques. — XXII. Boletin de la real Academia de la Historia. — XXIII. Analecta Bollandiana. — XXIV. Sitzungberichte der Anthropologischen Gesellschaft in Wien. — XXV. Revue des études anciennes. — XXVI. Beitraege zur alten Geschichte. — XXVII. Rectification au compte rendu des périodiques, plus haut, p. 99. — XXVIII. Revue historique. — XXIX. The celtic Review.
POST SCRIPTUM. Selections from irish Glosses.

I

ZEITSCHRIFT FÜR CELTISCHE PHILOLOGIE, herausgegeben von Kuno Meyer and L. Chr. Stern, t. V, 1re livraison. — Cette livraison contient les articles suivants : 1° R. Thurneysen, Mélanges concernant la grammaire du vieil irlandais, savoir d'abord : étude sur les circonstances où la nasale finale de l'accusatif singulier, et du génitif pluriel des trois genres, plus celle du nominatif singulier neutre deviennent initiales du mot suivant (ce sujet a été traité brièvement dans *Gr. Celt.* 2, p. 173 ; Windisch, *Irische Grammatik*, § 39) ; ensuite viennent des exemples de l'emploi du thème *finna* « savoir » au présent de l'indicatif ; enfin le neutre en *nt*, *lochet* « éclair » (cf. *Irische Texte*, t. I, p. 666). — 2° Trois pièces de vers extraites par M. Kuno Meyer du livre des Hui Maine qui fait partie de la collection Stowe aujourd'hui conservée dans la bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande ; ces pièces de vers concernent : d'abord trois arbres d'Irlande qui ont été célèbres ; (ce poème composé par Cuan O'Lothcain n'a pas été mentionné par E. O'Reilly, *Irish writers*, dans l'article consacré à ce poète, p. LXXIII) ; ensuite les merveilles *inganta* d'Irlande, dont il existe d'autres descriptions énumérées par Todd, *The irish Version of the His-*

toria Britonum of Nennius, p. 192, note 3 ; enfin les dix-sept miracles qui auraient eu lieu à la naissance de J.-C. — 3° Suite de la vie de saint Columba, texte irlandais publié et traduit en anglais par Richard Henebry. — 4° Suite des observations de Georges Henderson sur la phonétique des dialectes gaéliques d'Écosse. — 5° Étude de M. Anscombe sur les noms de lieux compris dans la section de Nennius que Mommsen a publiée sous le titre d'*Arthuriana* aux pages 199-201 du tome XIII des *Auctores antiquissimi* compris dans la collection in-4° des *Monumenta Germaniæ historica*. — 5° Mémoire de M. Charles Plummer sur la légende de saint Brendan. — 6° Note de M. Gaidoz sur sainte Onenne. — 7° Index par M Anscombe des mots contenus dans les poèmes gallois intitulés *Gododin* dont M. William F. Skene a publié le texte : *Four ancient Books of Wales*, t. II, p. 63-107 ; la traduction anglaise, tome Ier, p. 374-430, et les notes au tome II, p. 359-396 ; cet index est un travail purement mécanique : ainsi, p. 153 le singulier *caat* « bataille », vers 1275, forme un article, le pluriel *cadeu*, vers 1014, en forme un autre séparé du premier par deux articles, *cadarn* « fort », « puissant », *cadawy* « lutte » ; et lorsque le *c* initial de ce substantif est changé en *g* par l'effet des lois phonétiques, vers 98, 1152, t. II, p. 65, 100, des *Four ancient Books of Wales*, cf. t. I, p. 377, 417, c'est-à-dire, lorsque ce pluriel est écrit *gadeu*, il faut l'aller chercher à la page 160 de l'index, c'est-à-dire sept pages plus loin que *cadeu* qui est le même mot. C'est aussi à la page 160 que l'on trouve *gadarn*, tandis que *cadarn*, le même mot, est à la page 153 ; M. Anscombe ferait bien de lire le glossaire placé par M. Windisch à la fin du tome 1er des *Irische Texte*, il y verrait par exemple, p. 853, *thuath* mis dans l'article *tuath*, et il pourrait parvenir à comprendre comment travaille un vrai savant. Mais, me dira-t-on, le *Gododin* est gallois et non irlandais. Prenons le *Peredur* de M. Kuno Meyer : c'est page 52, col. 2, à l'article *cefyn* que l'on trouve la variante *gefyn* ; c'est p. 53, col. 1 à l'article *cilydd* qu'a été placée la variante *gilydd*. — 8° Notes brittoniques par par M. J. Loth : les doublets gallois *sedd, hedd*, signifiant « maison », *se* et *he* signifiant « semence » ; le moyen breton *bleuzff* « fleurs » s'expliquant par un primitif *blāt-men* dont le *t* serait devenu sonore par l'influence de l'*m* suivant. — 9. M. L. Chr. Stern publie treize quatrains irlandais conservés par le ms. Laud 610, 9 b, de la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford ; ils concernent la légende qui fait survivre à la bataille de Gabra, 283, quelques guerriers de la milice dite *Fianna* qui plus tard se seraient convertis au christianisme. M. Stern avait en 1892, publié dans la *Revue Celtique*, t. XIII, p. 5-12, un poème irlandais conservé par un ms. de l'Université de Leyde et où l'on voit Finn mac Cumaïl, après un songe, prédire l'établissement du christianisme en Irlande, p. 11 (traduction, p. 21). Des prédictions analogues se trouvent dans le *Boroma* (St. H. O'Grady, *Silva Gadelica*, texte, p. 366, traduction, p. 406 ; Whitley Stokes, *Revue Celtique*, t. XIII, p. 48, 49), et dans l'*Agallamh na senorach* (voir dans la *Silva Gadelica* le texte, p. 134, et la traduction, p. 147 ; cf. Whitley Stokes, *Irische Texte*, t. IV, p. 52). — Suivent un recueil de mélanges et la bibliographie. Dans les mélanges se trouve une lettre de Jacob Grimm datée de Berlin le 5 dé-

cembre 1838. Le savant germaniste prétend expliquer le mot *druida* en supposant à l'origine des druides une prophétesse, appelée *Druida*. Il ne comprend pas que *druida* est la conséquence tirée de l'accusatif pluriel celtique *druidas* par un romain qui connaissait *incolas, agricolas*, accusatifs pluriels d'*incola, agricola*, et qui croyait qu'en gaulois le nominatif pluriel *druides* (*De bello gallico*, VI, XIV, 1) aurait dû correspondre à un accusatif pluriel *druides*. De là chez Cicéron, *De Divinatione*, le nominatif pluriel *druidae*, cf. *agricolae, incolae* (cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1323-1330).

II

La 4e livraison du tome II de l'*Archiv für celtische Lexicographie* n'a pas encore paru que je sache, mais nous avons reçu de M. Whitley Stokes un des articles, c'est la fin de sa seconde édition du glossaire d'O'Davoren dont le commencement a paru dans la 3e livraison (voir *Revue Celtique*, tome XXV, p. 101). Cette seconde partie comprend 272 pages, numérotées 233-504 ; il y a 34 pages dans la première partie d'où un total de 306 pages, tandis que dans les *Three irish Glossaries*, 1862, le glossaire d'O'Davoren n'occupe que 78 pages. Dans l'édition nouvelle les articles sont numérotés et traduits de l'irlandais en anglais, enfin un index des mots renvoie aux numéros des articles dans lesquels ces mots sont expliqués. Cette publication rendra de grands services aux celtistes.

III

Annales de Bretagne, t. XIX, no 1 janvier 1904. Notes d'étymologie bretonne par M. Émile Ernault ; le soufflet y tient une place considérable — Biobibliographie de saint Méen ou indication des textes relatifs à ce personnage légendaire par M. Duine. — M. J. Nicolas expose que le poème breton *Bubez Mab-den* paraît être une imitation du grand testament de Villon. — Note de M. J. Loth sur la légende bretonne suivant laquelle les vieillards à charge à leurs héritiers étaient envoyés à Loc-mel-tro, où avec une massue bénie on les assommait. C'est un pendant à la tradition romaine suivant laquelle les sexagénaires étaient du haut du pont précipités dans le Tibre (Festus, édition Müller, p. 334 ; Nonius, XII, 22 ; cf. Ovide, *Fastes*, V, 633). On peut comparer ce qu'on lit sur le meurtre rituel du vieux père dans le volume intitulé : *Les populations finnoises des bassins de la Volga et de la Kama par Jean-N. Smirnov*, ouvrage traduit du russse par P. Boyer, Paris, Leroux, 1898, p. 352. La massue de Loc-mel-tro était une boule de granit, d'où le nom de lieu qui veut dire chapelle du creux de la boule. — Le même M. Loth explique par le gallois *gwledd* « festin » le mot *glued* du cartulaire de Quimperlé, p. 20. — Étude de M. J. Le Gall sur l'accent, le timbre et l'intensité des voyelles dans le dialecte breton de Botsorhel.

IV

Annales de Bretagne, t. XIX, no 3, avril 1904. — Mémoire de M. Henri

Sée sur l'administration au XVIIIe siècle de deux seigneuries de Basse-Bretagne, Toulgouet et Le Tref; ce travail est très intéressant en ce qu'il raconte de l'histoire du domaine congéable, mode de tenure spécial à la Bretagne. — Étude de l'abbé L. Campion sur saint Servatius, évêque de Tongres et patron de Saint-Servan.

V

ANNALES DE BRETAGNE, t. XIX, nº 4, juillet 1904. — Notes d'étymologie bretonne, suite, par M. Émile Ernault. — Fin de l'étude de l'abbé Campion sur saint Servatius, évêque de Tongres. — M. Loth expose que saint Servatius et saint Servan confondus dans la légende sont phonétiquement deux personnages différents.

VI

THE JOURNAL OF THE ROYAL SOCIETY OF ANTIQUARIES OF IRELAND, t. XXXIII, nº 4, 31 décembre 1903. Notice par M. Thomas Johnson Westropp sur les antiquités d'Ardmore, dont un évêque, saint Declan, aurait été, dit-on, contemporain de saint Patrice [1], Ve siècle, mais serait probablement mort en 527 ou en 550, ce qui n'est pas la date où a vécu saint Patrice. Il n'est pas question de saint Declan dans les textes que M. Whitley Stokes a réunis sous le titre de *Tripartite Life of Patrick,* et les Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina*, t. I, p. 319, mettent Declan au VIe siècle. Parmi les antiquités chrétiennes décrites dans le mémoire de M. Westropp y en a-t-il qui remontent à cette date ? — Étude par M. John Rhys sur les deux inscriptions ogamiques d'Ardmore : elles sont encore en place ; M. Rhys lit la première *Amadu*; la seconde : 1re partie *Lugudeccas'maqui ma*[*qu*]*i* [*mu*]*coi neta Segamonas,* ce qui paraît signifier « [tombe] de Lugaid fils d'un fils de la parenté du champion du dieu Segamo » ; seconde partie : *Dolati bigaiscobbi* qu'il propose de traduire par : « de Dolad vice-évêque ».

VII

The SCOTTISH HISTORICAL REVIEW, vol. I, nº 4, juillet 1904. — Mémoire de M. David Mac Ritchie sur l'usage de la culotte dans les hautes terres d'Écosse. Il fait remonter cet usage au XVIe ou au XVIIe siècle. Au XVIIe siècle ce vêtement n'était encore porté que par les gens distingués, le peuple s'en passait.

VIII

IRISLEABHAR NA GAEDHILGE. — Depuis le mois de novembre 1903 cette

1 C'est entre autres auteurs ce que rapporte Ware, *The whole works of sir James Ware,* éd. Harris, 1739, t. I, p. 10, 21.

revue mensuelle publie des morceaux du *Táin bó Cúailngi* dont le texte est établi et accompagné de notes grammaticales, par M. John Strachan. Ces morceaux sont au nombre de neuf savoir :

1° Comment Cûchulainn vint à Emain Macha, n° de novembre 1903, cf. traduction Faraday, p. 17-20.

2° Comment Cûchulainn emporta Conchobar du champ de bataille, n° de décembre 1903, cf. traduction, p. 21-22.

3° Comment Cûchulainn tua le chien du forgeron, n° de janvier 1904, cf. traduction p. 23-25.

4° Comment Cûchulainn prit les armes et se mit en route, n° de février 1904, cf. traduction, p. 26-29.

5° Suite du morceau précédent, n° de mars 1904, cf. traduction, p. 29-34.

6° Comment Cûchulainn retarda l'invasion de l'Ulster ; n° d'avril 1904, cf. traduction, p. 13-16.

7° Comment Cûchulainn tua Froech, n° de mai 1904, cf. traduction, p. 34-36.

8° Comment Cûchulainn tua Etarcomol, première partie, n° de juin 1904 ; cf. traduction, p. 51-53.

9° Comment Cûchulainn tua Etarcomol, seconde partie, n° de juillet 1904 ; cf. traduction, p. 53-55.

Cette publication nous fait connaître, pensons-nous, un des cours professés l'année dernière à Dublin par M. Strachan et ne peut qu'en donner bonne opinion.

IX

The gael, 140, Nassau Street, New-York, janvier-mai 1904. — N° de janvier. Mémoire anonyme sur les légendes et les chants des Gaels. — N° de février. Cûchulainn l'Achille irlandais par Henry Morris. Le tribut de Leinster, *Boroma*, par T. O'Neill Russel. — N° de mars. Coutumes et superstitions du comté de Meath par Miss A. H. Singleton. L'or de la Sorcière par Douglas Hyde. Compte-rendu de l'enseignement donné par M. Strachan en juillet 1903, par MM. Kuno Meyer et Henry Sweet en septembre la même année à l'école de science irlandaise nouvellement fondée à Dublin. Suit une note de M. Kuno Meyer sur l'importance de la littérature irlandaise. — N° d'avril. Mémoire de M. Wm. H. Grattan Food sur la cornemuse irlandaise et les musiciens qui jouent de cet instrument. — N° de mai. Les tribus de Galway, jusqu'en 1640. La mort de Conlaoch mise en vers anglais par Mary A. O'Reilly.

X

Celtia, novembre-décembre 1903, janvier, février, mars 1904. — J'ai oublié de dire que dans les n^os^ de septembre et octobre 1903 avait paru le commencement des gloses irlandaises du ms. de Würzburg commentées

par M. J. Strachan. Une suite a été publiée dans les nos de novembre-décembre, janvier, février, mars. Les numéros suivants ne me sont point parvenus. Le no de novembre-décembre contient outre le travail précité de M. Strachan un résumé du mémoire de M. Arthur C.-L. Brown sur l'origine des romans d'Arthur (cf. *Revue Celtique,* t. XXIV, p. 323). Dans le no de janvier 1904, on trouve une étude sur les noms de lieu corniques; et le récit de la bataille de Moytura chez Keating, texte irlandais de l'édition donnée par David Comyn pour la *Irish Text Society,* p. 198; ici ce texte est accompagné d'une traduction interlinéaire. A la page 31, du no de février, on lit un texte modernisé du § 31 de la seconde des éditions de la Bataille de Ross na Rig données par E. Hogan, *Todd lectures séries,* IV, p. 86, 88; cf. 1re édition, § 35, p. 42 du même volume. Ce texte modernisé est accompagné d'une traduction interlinéaire.

XI

Revue archéologique, nos de janvier-février et mars-avril 1904. — Mémoire de MM. F. Hermet et Joseph Déchelette sur les graffites de Grausenque. Ces graffites ont été tracés sur de la poterie. Parmi les noms d'hommes il y en a un qui est incontestablement gaulois, c'est [*Me*]*ddilos* par deux *d* barrés, p. 201, et p. 80; cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz,* t. II, col. 494, *Meddila, Meddillus*; et même tome, col. 575, *Messilla, Messilus.*

XII

Revue des traditions populaires. Janvier-juin 1904. — Faune populaire de la Basse-Bretagne : l'abeille, *guenanen*; la belette, *ar garelic*; le blaireau, *broc'h*; l'alouette, *ar fede*; la bécasse, *kevelek*; le bouvreuil, *penglaouik*; la bécassine, *kioc'h*; le chat, *kas,* par H. Le Carguet. — Aux environs de Quimper, le crapaud, le chat noir par H. Diverrés. — Deux quatrains d'une chanson bretonne du Morbihan publiés par Lucie Guillaume. — Pèlerins et Pèlerinages en Bretagne, par F. Duine. — Coutumes et superstitions de Basse-Bretagne, par Lucie de V.-H.

XIII

L'anthropologie, novembre-décembre 1903, janvier-avril 1904. — Ces numéros sont presque exclusivement consacrés à l'étude de faits antérieurs à la période celtique. Il n'y a d'exception que dans la bibliographie où divers ouvrages relatifs à cette période sont analysés avec compétence non moins qu'avec bienveillance.

XIV

The folklore, t. XV, nos 1 et 2, 24 mars et 24 juin 1904. — Étude par Éleanor Hull sur la Légende de Derdriu et sur les modifications qu'elle a subies dans le cours des siècles. — Arthur et Gorlagon, traduction par

F.-A. Milne avec notes par Alfred Nutt. La traduction faite précédemment par le Professeur Kittredge a été annoncée par la *Revue Celtique*, t. XXIV, p. 324-325 ; M. Alfred Nutt ne ménage pas les éloges à M. Kittredge. — Nouvelles variantes au thème du combat du père et du fils (en Irlande Cûchulainn et Conlaoch), réunies par M. Murray A. Potter, auteur d'un livre intitulé *Sohrab and Rustem*, qui a été critiqué deux fois dans *The Folklore*, t. XIII, p. 444-447, et t. XIV, p. 307-309 (cf. *Revue Celtique*, t. XXV, p. 105-106).

XV

Publications of the modern language association of america, t. XVIII, 1903. — Mémoire de M. William Wells Newell intitulé : *William of Malmesbury on the Antiquity of Glastonbury, with especial Reference to the Equation of Glastonbury and Avalon*. Le traité *De Antiquitate Glastoniensis ecclesiæ* est un livre rempli de renseignements apocryphes. Voici un exemple : l'auteur de cet ouvrage avait dit dans ses *Gesta regum* qu'on ignorait où se trouvait la sépulture du fameux roi Arthur [1]. Dans le *De antiquitate*, il prétend qu'au cimetière des moines de Glastonbury existe le tombeau de l'illustre roi Arthur et de sa femme [2]. En conséquence il imagine que Glastonbury s'est appelée *Avalonia* [3]. Suivant le même ouvrage l'apôtre de l'Irlande, saint Patrice, apres un séjour de trente-neuf ans à Glastonbury y serait mort et y aurait été enterré [4]. Cette assertion est suffisante pour montrer que le *De antiquitate* n'a guère de valeur historique. Mais dans l'opinion de M. William Wells Newell le *De antiquitate* que nous possédons n'est pas tout entier l'œuvre de Guillaume de Malmesbury ; les fables que cet ouvrage contient sont des interpolations dont Guillaume de Malmesbury n'est pas responsable.

XVI

Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, t. XXXIX, deuxième livraison. — Mémoire de M. Whitley Stokes sur les formes relatives du verbe passif irlandais. Pedersen est le premier celtiste qui ait parlé des formes relatives du passif en irlandais (*ibid.*, t. XXXV, p. 376). M. Whitley Stokes donne vingt-cinq exemples du présent de l'indicatif, sept du futur. Une partie de ces formes est identique à celles de l'impératif, exemple : *berar*, « qui est porté » ; *bertar* « qui sont portés » et toutes peuvent être rapprochées de celles du présent de l'indicatif conjoint : *doberar*, « il est porté » *dobertar* « ils sont portés » ; etc.

1. Arturis sepulcrum nusquam visitur, éd. Stubbs, p. 342 ; Migne, *Patrologina latina*, t. 179, col. 1259 C.
2. Praetermitto de Arturo, inclyto rege Britonum, in coemeterio monachorum inter duas pyramides cum conjuge sua tumulato. Migne, *Patrologia latina*, t. 179, col. 1700 A.
3. Migne, *Patrologia latina*, t. 179, col. 1687 C.
4. Migne, *Patrologia latina*, t. 179, col. 1688-1690.

XVII

Indogermanische Forschungen, *Zeitschrift für indogermanische Sprach- und Altertumskunde*, herausgegeben von Karl Brugmann und Wilhelm Streitberg, t. XVI. Dans le mémoire de M. R. Meringer, *Wörter und Sachen*, on peut signaler, p. 138, l'étymologie proposée par l'auteur pour le mot français *landier*, d'abord *andier* « chenet » dont l'origine est incertaine suivant le *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Antoine Thomas, p. 1376 ; c'était un chenet à tête d'animal, à tête de bête à corne : en gallois moderne *anner* « génisse » tient lieu d'un plus ancien *ander*, comme le prouve en gallois ancien le diminutif *enderic*, « veau ». *Landier* serait donc un mot français d'origine celtique.

XVIII

Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen, herausgegeben von Ad. Bezzenberger et W. Prellwitz, t. XXVIII, 3e et 4e livraisons. — Dans un mémoire M. Scheftelowitz sur les lois phonétiques du vieil arménien, beaucoup de mots vieil irlandais sont rapprochés de mots arméniens, exemples :

arménien *sirt* « cœur »,	irlandais *cride*, même sens.
— *karcr* « dur »,	— *garg*, même sens.
— *acem* « je conduis »,	— *agaim*, même sens.
— *cnaut* « joue, machoire »,	— *gin* « bouche ».
— *kelc* « hypocrite »,	— *celg* « tromperie ».
— *anjuk, ancuk* « étroit »,	— *cum-ung*, même sens.
— *kur* « dur »,	— *crúaid*, même sens.
— *bakem* « je courbe »,	— *écath* « hameçon ».
— *vêg* « querelle »,	— *fíchim* « je combats ».
— *bek* « brisé »,	— *comboing* « il brise ».
— *jov* « branche »,	— *gabul* « fourche ».
— *durgn* « roue de potier »,	— *droch* « roue ».
— *yatharem* « je détruis »,	— *cath* « bataille ».
— *muy* « fumée »,	— *múch*, même sens.

Citons encore l'arménien *krunk* « grue » en gallois et en breton *garan*.

XIX

Mémoires de la société de linguistique de Paris, t. XIII. Premier fascicule. Rapprochement de l'irlandais *gabim* et du latin *capio*, du gaulois *gabros* et du latin *caper* ; correction de *Silvanecti* en *Selvanecti*. — Troisième fascicule. Étude par M. Vendryes sur les anciennes formes du nom de Melun, *Metlo-sedum* probablement dans l'archétype des mss. de la 2e classe, *Metlo-dunum* dans l'archétype des mss. de la première classe qui paraît

remonter à l'an 500 de notre ère et être moins ancien que l'archétype de la 2e classe.

XX

Transactions of the Gaelic Society of Inverness, t. XXIV. — Mémoire de M. David Mac-Ritchie sur le *shelta* « langue des chaudronniers », dont le nom gaélique moderne est *ceard*, au pluriel *ceaird*, en vieil irlandais *cerd*, au pluriel *ceird*. Leur langue est un argot dont il a été question dans la *Revue Celtique*, t. XII, p. 176, 301-302 ; t. XIII, p. 403. Cet argot serait le résultat d'une déformation systématique de l'irlandais tel qu'il se parlait avant le onzième siècle. Tel est la conclusion des travaux faits sur ce langage par MM. John Sampson en 1890 et Kuno Meyer en 1891. M. Mac Ritchie après avoir reproduit avec éloge l'exposé de la doctrine de M. Kuno Meyer, donne deux textes shelta avec traduction anglaise, et des vocabulaires shelta recueillis par plusieurs auteurs dont le plus récent est M. Alexandre Carmichael. Il résulte de là que le shelta est souvent mélangé de mots qui ne sont pas d'origine gaélique. Certains ont été par exemple empruntés à la langue des *gypsy*, ou, comme on dit en français, des Bohémiens.

XXI

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, année 1904, 1re livraison. — M. Héron de Villefosse constate qu'à Doué (Seine-et-Marne) a été trouvée la marque de potier Divix[ti] m[anu], déjà relevée au musée de Clermont-Ferrand par M. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 3e partie, 10010, 791*e*.

XXII

Boletin de la real Academia de la Historia, tome XLIV, livraisons 2-6, février-juin 1904. — Parmi les inscriptions romaines inédites des environs de Caceres, l'antique *Norba Caesarina*, publiées par M. Mario Roso de Luna, nous signalerons : les nos 12, 16, 23, 49, 52, p. 123, 125, 128, 135, 136, où se lit le surnom *Tancinus*, écrit *Tangin* avec un g au no 30, p. 130 (cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1717, 1718, 1719) ; le no 34, p. 131, où apparait l'adjectif géographique *Turibrice[nsis]* ; le no 47, p. 134, qui nous offre le nom d'homme *Celtius*. Dans une inscription de la province d'Orense publiée par le P. Fita, p. 355 on a lu le nom de femme *Talavia*, cf. *Talavus*, Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1708. Enfin, p. 554, on peut signaler dans une inscription inédite le nom de *Celtiatus, Veniati filius*.

XXIII

Analecta Bollandiana, t. XXIII, fascicules II-III. — Vie métrique de

saint Brieuc, *Briomaglus,* premier évêque de la ville de Saint-Brieuc, partie finale, publiée d'après le ms. A 202 de la bibliothèque de Rouen, p. 246-251 des *Analecta.* Epilogue de la vie en prose, p. 264-265 ; cf. *Analecta Bollandiana,* t. II, p. 162-188 où la vie en prose, moins l'épilogue, a été publiée par D. Plaine d'après le ms. de Rouen, U. 119.

XXIV

Sitzungsberichte der Anthropologischen Gesellschaft in wien, lahrgang 1904, p. 8. — Résumé par le Dr L. Bouchal d'une communication faite par le Professeur Rud. Much sur la question ligure. Suivant M. Rud. Much M. d'A. de J. n'a pas donné la preuve de différence entre la langue des Ligures et celle des Celtes. M. Much croit que la langue des Ligures se rapproche beaucoup de celle des Celtes et ressemble aux langues de l'Europe septentrionale, beaucoup plus qu'aux langues de l'Europe du sud, Il est d'avis que M. d'A. de J. se trompe sur l'étendue qu'aurait eu le domaine géographique des Ligures et que la nomenclature géographique la plus ancienne de la Germanie méridionale contient beaucoup de noms ligures.

Mais M. L. Bouchal ne considère pas comme démontrée la parenté de la langue des Celtes et de celle des Ligures. Il lui paraît même douteux que la langue des Ligures soit indo-européenne. Il lui semble difficile de déterminer quelle peut avoir été la contrée où les Ligures ont eu leur plus ancien établissement.

XXV

Revue des Études anciennes, t. VI, nos 1-3, janvier-septembre 1904. — Camille Jullian. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise, suite : Rituel militaire, cosmogonie, théogonie, anthropogonie, prêtres et prêtresses. L'érudit auteur émet sur plusieurs points des doctrines qui ne sont pas celles du directeur de la *Revue Celtique.* Cependant il serait à désirer que le travail de M. Jullian, résultat de recherches considérables, et appuyé sur de nombreuses citations d'auteurs anciens, fût réuni en volume et pourvu d'index ; ce savant travail deviendrait alors plus facile à consulter que dans la *Revue des études anciennes* où il est dispersé et n'a paru que par fragments.

XXVI

Beitraege zur alten Geschischte, t. IV, 1re livraison, 1904. — Mémoire de M. Otto Hirschfeld sur la date à laquelle devait se terminer le commandement de Jules César en Gaule. Était-ce, comme Dion Cassius, XXXIX, 33, l'a dit et comme Cicéron et Pompée l'ont pensé, le 1er mars de l'an 50 avant J. C.[1] ? Etait-ce le premier mars de l'an 49, comme il

1. Ciceron, *Ad Atticum,* l. VII, ep. IX, § 4 ; *Ad familiares,* l. VIII, ep. IX, § 5.

semble résulter du dire d'Hirtius lui-même, quand il raconte qu'après l'année 51 avant J.-C., Jules César n'avait plus qu'un été à passer en Gaule[1]. Enfin était-ce le 31 décembre 49, veille de la future entrée en fonctions de Jules César, consul pour la seconde fois, comme lui-même l'a prétendu[2]? Suivant M. Hirschfeld Jules César avait pour lui, non la lettre de la loi, mais l'équité.

XXVII

J'ai plus haut, p. 99, parlé des formules populaires *qu'il dit,* prononcé *kidi* pour « dit-il » et *qu'il m'a dit*, prononcé *kimadi* pour « m'a-t-il dit ». M. Pierre Le Roux m'a fait observer que de cet emploi, abusif ce nous semble, du pronom relatif, il y a un exemple chez Victor Hugo, *Hernani* :

> Altesse, pas d'affront, ma tête est encore belle.
> Et vaut bien, *que je crois,* la tête d'un rebelle.

Littré, *Dictionnaire de la langue française,* t. II, p. 1410, col. 1, cite des exemples de cette formule chez Molière et chez Quinault.

XXVIII

Revue historique. — Dans le tome XXIV, p. 337, de la *Revue Celtique* nous avons parlé d'un compte rendu critique du volume intitulé *Éléments de la Grammaire celtique*. Ce compte rendu avait paru dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, Revue des Études anciennes*. Voici une autre appréciation du même ouvrage qui vient de paraître dans la *Revue historique*, n° de juillet-août, p. 315 : « La langue que parlaient les Gaulois « est encore ce que nous connaissons le moins de leur civilisation : « M. d'Arbois de Jubainville, suivant les traces de Windisch et d'autres, « essaye de restituer les formes primitives de la déclinaison et de la conju- « gaison celtiques, à l'aide des formes modernes et connues des gram- « maires néo-celtiques. Je ne sais encore ce que pensent de cette méthode « de reconstitution les philologues de profession ; j'ai peur, en ce qui con- « cerne le celte, qu'elle n'amène beaucoup de désillusions ; les résultats « auxquels elle aboutit nous obligent déjà de refuser aux langues celtiques « les inscriptions du Midi, celle du calendrier de Coligny, d'autres encore. « Malgré l'admirable science de M. d'Arbois, de ses confrères d'Angleterre « et d'Allemagne, je ne perçois encore rien de net sur le celte des temps « anciens. »

En note l'auteur ajoute ce qui suit :

« M. Dottin dit (*Revue critique,* 21 sept. 1903, p. 228), à propos du livre de « M. d'Arbois : « Dans quelle mesure l'irlandais peut-il servir à reproduire « les traits essentiels de la physionomie du vieux celtique continental ; c'est

1. *De bello gallico,* l. VIII, c. 39, § 3.
2. *De bello civili,* I, 9 ; cf. Suétone, César, I, 9.

« évidemment difficile à déterminer. On ne devra donc pas chercher dans « le livre de M. A. de J. une grammaire complète du celtique, mais plutôt « un exposé de l'état ancien de l'irlandais. » — Notez que, tout compte « fait, il n'y a aucun motif concluant à appeler « celtiques » les langues « irlandaise, bretonne, etc. »

Le temps nous manque pour apprécier cette doctrine ainsi que d'autres du même érudit qui croit, p. 319, que *briga* est un mot ibérique et non celtique et que les noms de lieu tels que Pavant = *Penno-uindos* doivent s'expliquer par des phénomènes topographiques, que par conséquent on se trompe quand on pense y reconnaître un nom de propriétaire. « Topographie et toponymie sont sœurs » : oui, quelquefois, mais non toujours. Ce qu'il y a de plus fort est d'affirmer, p. 315, que les deux termes *penno-* et *uindo-* ne sont pas gaulois.

XXIX

Au moment de mettre sous presse nous recevons le premier n° de *The celtic Review,* publiée à Edimbourg sous la direction du Professeur Mackinnon et de Miss E. C. Carmichael. On y trouve les articles suivants : 1° Le ms. Glenmasan de la bibliothèque des avocats d'Edimbourg, copie faite au xve siècle d'un ms. daté de 1238 ; commencement de reproduction et de traduction d'après ce ms. d'un récit inédit des aventures de Fergus qui sont d'abord la cause, ensuite, la conséquence du meurtre des fils d'Usnech. L'auteur de cet article, qui sera continué, est le Professeur Mackinnon. — 2° Proverbes rimés publiés par M. Douglas Hyde. — 3° Etude sur les noms de lieu des Highlands, par W. J. Watson. — 4° Origine du nom de *Caol Reathain,* récit légendaire recueilli par M. Alexander Carmichael. — 5° Ballade de *Garabhagus na Mnathan,* extraite de la collection recueillie par le Rév. Patrick Mac Donald. — 6° De la nécessité d'étudier la littérature gaélique quand on veut connaître l'histoire des Gaels, article de M. Alfred Nutt ; etc. La vieille *Revue Celtique* souhaite bonne chance à son jeune, savant et intéressant confrère.

Paris, le 21 juillet 1904.

H. d'Arbois de Jubainville.

POST-SCRIPTUM

Les comptes rendus qui précèdent étaient en pages, quand nous avons reçu de notre aimable collègue, M. John Strachan, professeur à l'Université de Manchester un très sérieux petit volume de 133 pages, intitulé : *Selections from the old irish glosses*[1]. C'est un recueil de textes préparé par le savant celtiste pour servir aux élèves qui suivent à Dublin, les cours de l'École de science irlandaise : *School of irish Learning*. Les textes sont extraits du *Thesaurus palaeohibernicus* et empruntés principalement aux mss. irlandais de Milan, Würzburg, et Saint-Gall ; quelques-uns proviennent des mss. de Carlsruhe, de Turin et du livre d'Armagh. Chaque glose irlandaise est précédée du texte latin qu'elle était destinée à expliquer et qui nous offre à nous modernes le principal commentaire du texte irlandais. Suivent de nombreuses notes et un vocabulaire avec traduction anglaise de mots irlandais. Ce volume semble avoir été écrit pour servir de base au cours fait par M. Strachan en juillet 1904, tandis que les *Selections from irish glosses*, publiées dans *Celtia*, 1903-1904 (cf. ci-dessus, p. 367-368) se rapporteraient au cours de 1903.

Jubainville, le 30 juillet 1904.

H. d'Arbois de Jubainville.

1. Dublin, Hodges, Figgis and co. ; prix : trois shillings and six pence ou cinq francs vingt centimes.

Le Propriétaire-Gérant : Veuve E. Bouillon.

Chartres. — Imprimerie Durand, rue Fulbert.

LES MOTS VIEIL-IRLANDAIS DU MANUSCRIT DE LAON

Le manuscrit n° 444 de la bibliothèque de la ville de Laon est un bel in-folio en onciales sur vélin, de la fin du IXe siècle, qui comprend en tout 318 feuillets formant 38 cahiers d'inégale longueur. La partie principale (feuillets 5 recto à 255 verso) en est consacrée à un glossaire gréco-latin, et à ce titre il a été étudié et utilisé par Gœtz au tome II du *Corpus glossariorum Latinorum,* pp. XXVI et suiv. Mais il offre une particularité intéressante que Gœtz a négligé de relever, bien qu'elle ait déjà été mentionnée par Miller au cours de l'étude détaillée qu'il fit de ce même manuscrit dans les *Notices et Extraits,* tome XXIX, 2e partie (1880), pp. 1-230. A trois reprises, à côté des chiffres romains numérotant les cahiers, figurent des signatures en vieil-irlandais. Ces signatures se trouvant tout au bas des pages, on peut supposer qu'il y en avait d'autres semblables dans la même langue, qu'un relieur maladroit fit disparaître lorsqu'il rogna les feuillets. En fait, les chiffres romains numérotant les cahiers XXXII et XXXIV (feuillets 275 et 291) ont disparu en totalité ou en partie sous le couteau du relieur; et au bas du feuillet 272, qui termine le XXXIe cahier, on distingue les sommets d'une ligne en notes tironiennes qui a disparu de la même manière.

Quoi qu'il en soit, à la fin des cahiers XXII, XXIII et XXVIII, soit au verso des feuillets 194, 202 et 244, on lit très nettement écrits les mots suivants :

f° 194 *fichatmathkin.*

f° 202 *kinarfichchit*.

f° 244 *tresfichet*[1].

Ces trois groupes de mots ont déjà été copiés exactement par Miller, *loc. cit*, p. 8 et 9, qui en donna une interprétation suggérée par son collègue de l'Institut, A. Maury. Mais cette interprétation est en grande partie inexacte et demande à être rectifiée.

La signature du f° 194 doit être coupée *fichatmath kin* et signifie « vingtième cahier ». Le mot *fichatmath* est le nom de nombre ordinal formé régulièrement en vieil-irlandais du nom de nombre cardinal *fiche* (gén. *fichet*) « vingt » au moyen du suffixe-*mad*; c'est ainsi que de *cóica* « cinquante » on a l'ordinal *cóicat-mad* « cinquantième » dans le glossaire de Cormac (Z. E., p. 310). La graphie *th* pour *d* à la finale n'a rien d'étonnant; elle se trouve attestée ailleurs en vieil-irlandais (par exemple *buáid* « victoire », Wb. 11 a 4 et 11 a 6, est écrit *buáith*, Wb. 11 a 7) et provient de la difficulté qu'éprouvaient les Irlandais, aussi bien du reste que les Bretons, à noter au moyen des signes de l'alphabet latin les sons de leur propre langue (cf. Thurneysen, *Kuhn's Zeitschrift*, XXXII, 568 et *Zeitschrift für Celtische Philologie*, III, 49). Les noms de nombre ordinaux *fichatmad*, *cóicatmad* sont spéciaux au vieil-irlandais; en irlandais moderne, on a *ficheadh*, *cuogadadh*, issus d'une autre formation (cf. d'Arbois de Jubainville, *Éléments de la grammaire Celtique*, p. 113-114).

Quant au mot *kín*, c'est un emprunt au latin *quīna* (Zimmer, *Kuhn's Zeitschrift*, XXXII, 208), ou *quīnum* (K. Meyer, *Contributions to Irish lexicography*, p. 370), désignant un cahier de cinq feuilles, comme le mot *quaternio* désigne un cahier de quatre. On trouve l'irlandais *kín* (ou *cín*) employé ailleurs au sens général de « cahier » (cf. Vendryes, *De hibernicis uocabulis*, p. 125; K. Meyer, *loc. cit.*), mais le manuscrit de Laon en fournit sans doute le plus ancien exemple. En passant en irlandais, le latin *quīna* (ou *quīnum*) a conservé son *ī* long,

1. Dans les deux derniers exemples, la lettre *f* est surmontée dans le manuscrit d'un double point, qu'on a réduit ici à un seul pour la commodité de l'impression.

et voilà pourquoi *kín* (ou *cín*) s'écrit avec un apex. A vrai dire, dans le manuscrit de Laon, ce n'est pas un apex qui surmonte le mot *kín*, mais bien une sorte de crochet indiquant un mot abrégé. Il y a tout lieu de croire que ce crochet représente l'ancien apex qu'un scribe ignorant prit plus tard pour le signe d'une abréviation. En effet, les signatures étudiées ici n'ont pas été inscrites par une main irlandaise sur le manuscrit que nous avons; elles ont été recopiées d'un autre manuscrit. Il en est du vieil-irlandais de Laon comme du vieil-irlandais de Cambrai reproduit au milieu d'un texte latin par la scrupuleuse exactitude d'un scribe qui ignorait totalement l'irlandais. Cela explique que le chiffre donné par la signature en question ne se rapporte pas au cahier où elle est placée : les mots *fichatmath kín* terminaient sans doute le vingtième cahier du manuscrit archétype; aujourd'hui, ils terminent par hasard le vingt-deuxième du manuscrit actuel.

Les signatures des folios 202 et 244 nous ont été conservées par un hasard analogue, et pas plus que pour la signature précédente, il n'y a lieu de faire état du numéro du cahier où elles sont placées. Toutes les deux ont été copiées par un scribe qui en ignorait le sens, et il est aisé de s'en apercevoir. Celle du f° 244 *tresfichet* signifie « vingt-troisième », mais il manque le mot *kín* qui devrait se trouver après *tres*. L'usage irlandais est en effet d'intercaler le substantif entre le nom de l'unité et celui de la dizaine : *cóic méich fichet* « vingt-cinq boisseaux » (*Fled Bricrend*, chap. 9); *ro šuidig in tres cuibrend dec* « elle plaça la treizième part » (L. Br., p. 63 a 18). On attendrait donc *tres kín fichet*; l'irlandais qui a écrit les signatures a sans doute négligé de répéter ici le mot *kín*, et le scribe qui a copié le passage a respecté cette omission, comme il a respecté le double point marquant l'infection de la consonne *f*.

Reste la signature du f° 202, intermédiaire aux deux autres. Dans le manuscrit archétype, elle ne pouvait se rapporter qu'au XXIe ou au XXIIe cahier; plutôt au XXIe toutefois, puisqu'elle est séparée par 8 feuillets seulement de la précédente, mais par 42 de la suivante. Or, les mots « vingt-et-unième cahier » se diraient en irlandais *cétne kín ar fichit*;

c'est seulement en effet pour la première unité que l'on peut employer la proposition *ar* devant le chiffre de la dizaine (Hogan, *Outlines of the grammar of Old-irish,* p. 15). Mais par suite de quel accident le mot *cétne* a-t-il disparu de cette signature? C'est ce qu'il est impossible de dire; peut-être l'archétype était-il détérioré à cet endroit (on remarquera que l'apex de *kín* a également disparu); peut-être encore le mot *cétne* était-il écrit en abrégé. Mais quelque explication que l'on propose pour expliquer cette bizarrerie, il paraît difficile de ne pas reconnaître dans les mots subsistants la signature du XXIe cahier de l'archétype.

Sur la disposition de cet archétype lui-même, nous ne savons rien, sinon qu'il devait comprendre, comme le manuscrit de Laon, des cahiers d'inégale grosseur. Aussi bien cela n'a-t-il que peu d'intérêt ici. Toutefois, il convient de remarquer que si les cahiers XXII, XXIII et XXVIII du manuscrit de Laon se terminaient chacun au même endroit qu'un cahier de l'archétype, on ne doit pas conclure de là qu'il en fût de même partout ailleurs. Le fait même que les cahiers XXIII-XXVIII contiennent la matière de trois cahiers de l'archétype (XXI-XXIII) prouve que la coïncidence n'était pas régulière. L'inégalité des cahiers et par suite l'absence de coïncidence entre les signatures des deux manuscrits explique d'ailleurs, autant que la maladresse supposée d'un relieur, qu'à trois endroits seulement les signatures de l'archétype aient été conservées dans la copie que nous possédons.

L'archétype auquel on doit les signatures irlandaises étudiées ci-dessus ne contenait peut-être que le glossaire gréco-latin qui comprend les feuillets 5-255 du manuscrit actuel. Les autres ouvrages que ce dernier contient auraient alors été copiés d'ailleurs. En tout cas, il importe de signaler que l'un d'eux au moins porte la trace manifeste d'une origine irlandaise. C'est le *Tractatus de declinationibus* qui figure aux feuillets 300-302 du manuscrit 444 de Laon[1]; on le retrouve en effet presque semblable dans le manuscrit XXV d 86 de

1. Sur la présence d'Irlandais au monastère de Laon, voir *Zeitschrift für Celtische Philologie,* IV, 180 c. n.

Saint Paul en Carinthie, qui contient les fameuses pièces de vers irlandais, successivement publiées par MM. Wh. Stokes, *Goidelica,* 2e éd., p. 176, Windisch, *Irische texte,* I, 312, Zimmer, *Glossae Hibernicae,* p. 267, et enfin récemment dans le *Thesaurus Palaeohibernicus,* tome II, p. 293.

J. Vendryes.

GAONAC'H; GAMHUIM ET GAMHNACH — MEHEFYN; MID SAMON

Le mot breton *gaonac'h* (écrit aussi *gaunac'h*) a le sens de stérile, vache qui ne porte plus de veaux et s'applique aussi quelquefois aux femmes. M. Ernault (Glossaire, p. 255) reporte ce mot à un vieux celtique *g(h)au-n-accā* et le rapproche du grec χαύναξ, vain, orgueilleux, dérivé de χαῦνος, vain, frivole. Le pluriel *gauméyen* suppose *gaunec*. Tout d'abord *gaun-* vieux celtique n'eût donné que *gün*, *au* dipht. étant traité comme *ou*, *eu*; mais on peut supposer un thème *gavo*. Néanmoins, la prononciation fortement nasale de la première syllabe (*gão* ou *gaõ*) est une première présomption contre cette étymologie. De plus, le rapprochement de sens est des plus forcés.

Le sens de *gaonac'h* peut être précisé. Au Faouët (Haute-Cornouailles) *gão-yen*, désigne une vache qui n'a pas porté de veau *dans l'année*, quoiqu'ayant été au taureau. La parenté, l'identité avec le gaëlique d'Ecosse *gamhnach* (prononcez *gâonach*), vache stérile, saute aux yeux. De même pour *gamhainn*, veau *vieux d'un an*, v. id. *gamuim*, même sens.

L'année était divisée à l'époque de l'unité indo-européenne en deux moitiés, partagées entre l'hiver et l'été, une des deux parties est fréquemment employée pour l'année entière. Le sanscrit *sámā* a le sens d'année, tandis qu'en zend, *hama* ne désigne que l'été. En ske *hájana-* est employé pour qualifier l'année et cependant ne désigne proprement que l'hiver. Le proverbe écossais cité par Mac-Bain à propos de *gamhaim* est très intéressant : *Oïdhche shamhna theirear gamhna ris na laoïgh*, la nuit de Samain (1er novembre) ou appelle *gamhna* les veaux. *Gamhainn* signifie *vieux d'un an* en prenant hiver dans le sens d'année. Cf. χίμαρος en dorien, boûc vieux d'un an.

Notre mot breton, qui s'est orné d'un suffixe péjoratif bien

en situation ici, remonte comme le mot gaëlique à un thème *gamoni-*, plus exactement peut-être *gamon-i*. Il y a lieu de rappeler ici les noms de certains mois dans le calendrier de Coligny. Le plus intéressant et le plus important est *mid samon*. On a, contre toute vraisemblance, vu dans *mid* un mot signifiant *mois*. En réalité, *mid samon* est à peu près exactement, la forme vieille-celtique du gallois *mehefyn*, juin, breton de Vannes *meheüen* et du Léonard-Cornouallais *mezeven*.

Les formes galloises et bretonnes remontent à *medi-samon-io-s*, *mehefyn* suppose chute du *d* intervocalique de bonne heure: cf. *mewn*. id. *medón*. *Mezeven* a été précédé de *mith-even* et plus tôt de *mid-heven*. Le changement de la spirante dentale sonore en spirante sourde par l'influence de *h* suivant est un fait courant. Pour expliquer ce sens de *milieu de l'été* donné au mois de juin, il faut savoir que chez les Irlandais comme chez les Gallois, l'été comprenait les mois de mai, juin et juillet. *Mai* est *cet-shamain* chez les Irlandais et *cyntefyn* chez les Gallois (*cintu-samon-io-*), ou début de l'été; *mehefyn* est le milieu et *gorphenhaf*, fin de l'été [1].

GWELY, GWELE.

M. d'Arbois de Jubainville, dans le numéro de janvier 1904, p. 13, explique correctement l'expression des lois gallois *Tir gweliauc* par terre de famille: le mot *gwely*, en gallois, n'est pas seulement employé dans le sens de *lit*; fréquemment, au moyen-âge, il a le sens de *famille, clan*. A-t-il eu la même acception en breton? Cela est certain, comme je l'ai établi dans ma *chrestomathie*, p. 208, à *guele*. Le nom de la commune actuelle de *Guilligomarh*, aujourd'hui dans le Finistère, mais de dialecte vannetais et qui était d'ailleurs, avant la révolution, une paroisse de l'évêché de Vannes, nous en fournit la preuve. L'orthographe *Guilligomarch* est fantaisiste; on prononce *Güelegwarc'h* (le dialecte est le bas-vannetais). La forme

1. Voir pour plus de détails mon travail sur l'*année celtique*.

la plus ancienne de ce nom se trouve dans un acte de 1323 : *Guele-coumarho,* c'est-à-dire, la famille des *Comarch*; c'est la forme avec le second terme au singulier qui a dominé; *comarch* doit être décomposé en *com-arc-* (*m* est spirant) et rapproché du gallois actuel *cyfarch,* salutation, *arch,* demande, requête. Il se retrouve dans un nom aujourd'hui fort répandu: *Helgoarch, Helgoualch (L'Helgoualch),* en vieux breton *Hael-comarch. Iun-gomarc* a subsisté en Bretagne francisée sous la forme *Gingomar.*

Quant à *gwely,* je crois que c'est un dérivé de *gwal* qui a quelquefois le même sens.

J. Loth.

THE LIFE OF FURSA

The following Life, now for the first time published, forms part of the rich collection of biographies of Irish saints, preserved in the Royal Library, Brussels. The ms. is in the hand writing of Michael O'Clery, one of the Four Masters, who died about 1644, and the Life is said in the colophon to have been copied out of the Book of the Muinter Duinnín in the year 1629. The date of that book, and whether it still exists, I have been unable to ascertain.

The Life is a tolerably close version of chap. XIX of the third book of Baeda's *Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum*[1]. It seems worth publishing, first, as a further contribution to the eschatology of the Irish[2], secondly, as being, in a Celtic shape, the earliest of the series of mediaeval visions[3] which culminated in the Divina Commedia; and, lastly, as containing several words absent from Prof. Windisch's Wörterbuch.

Our saint's name appears in two forms, *Fursa* and *Fursu*[4]. *Fursa* is a Middle-Irish corruption of *Fursae*, gen. *Fursai*, which occurs (as is proved by the rhyme) in the Martyrology of Oengus, Jan. 16. The latinised *Furseus* is from *Fursae*. The form *Fursu* is found in the Book of Leinster 349 f, 372 d, the Annals of Ulster, A.D. 647, and the Yellow Book of

1. For this I have used Moberly's edition, Oxford, 1881, and Plummer's *Baedae Opera Historica*, Oxford, 1896.
2. See *Revue Celtique*, XXV, 232.
3. For a useful note on visions of the other world, see Plummer, *op. cit.*, II, 294-295. See also Ward's Catalogue of Romances, II, 397-515.
4. So in the Martyrology of Oengus *togae*, Jan. 6, beside *togu*, Prol. 123.

Lecan, 410 d 17, where a short collection of maxims (illegible in the facsimile) is headed Apg*iter* c*r*abaidh inso sis Fursu (Craibdigh)[1] « This below is the Alphabet of Piety of Fursu the Pious ». *Fursae* and *Fursu* may come from a root **vort* and be cognate with Lat. *versūtus, vortere,* etc.

« The Irish authorities », says Mr Plummer (*op. cit.*, II, 176) « differ widely as to Fursa's pedigree »; and indeed it is impossible to reconcile the genealogical statements in the Book of Leinster, p. 349[f] 38, with those in the same ms. p. 372[d], and in the Martyrology of Donegal, p. 18, unless by the supposition that there were two or more saints of that name[2]. Thus according to the Book of Leinster, p. 349[f]:

	Vel ita:
Fursu	Fur*su*
M*ac* Fintain	M*ac* F*intain*
Maic Findloga	M*aic* F*indloga*
M Degrota	M Conaill
M Luachain	M Luachain
M Laga Leth*ain*	M Lugdach Laga[3]
M *Con*aill Anglon*naig*	M Eogain Moir qui et Mog N*uadat*.
M Feic	
M Rosa	
M Fachtna	
M Senchada	
M Ai*l*ella	
M Cestaig	
M Rud*r*aige	
Gelges ingen Aeda Find m*á*-*thai*r Fursu.	

1. This *Apgiter* (Abecedarium) is the only composition which I have seen ascribed to Fursa. But in the Dictionary of Christian Biography (London, 1880), vol. II, p. 588, « some poems and a litany, said to have been composed by him », are stated to be preserved in a ms. (H. i. 11, Nos. 6, 7) in the library of Trinity College, Dublin.

2. Two Fursas are mentioned in the Annals of the eighth century — an abbot of Lecan Mide (ob. 74[b]) and Fursa of Ess mac nEirc (ob. 74[d]).

3. So Keating: « St Fursa, of the line of Lugaidh Laga, brother of Olild Olum », O'Mahony's translation, p. 477.

And according to the Book of Leinster, p. 372[d] 60: Brónach *ingen* Milchon m*aic* Buain ca mbáe P*á*tric i ndáire, m*áthai*r Mochae Noendromma oc Loch Cuan, 7 Colmain Chomraire oc Uisniuch *ocus* Col*máin* Mulind oc Daire Chaechain i nDal Riatai 7 eps*cuip* M*aic* Erca o Domnuch Mór Maige Coba 7 Damnatan Sl*ébe* Betha 7 Fursu C*r*aibdig in Perona.

« Brónach, daughter of Miliuc son of Búan, with whom Patrick was in bondage, (was the) mother of Mochoe of Noendruim at Loch Cuan, and of Colmán of the Casket at Uisnech, and of Colmán of the Mill at Daire Caecháin in Dalriada, and of bishop Mac Erca of Domnach Mór Maige Coba, and of Damnatán of Sliab Betha, and of Fursu the Pious in Péronne. »

According to the Martyrology of Donegal, (Jan. 16), Fursa's father was Lochín, of Dalaradia and his mother was Gelgéis (« Bright Swan »), who was, according to one authority, daughter of Guaire Aidne, (ob. A. D. 662), and, according to another, daughter of Aed Finn.

The very modern appearance of the text is probably due to the transcriber, who seems to have substituted *cc* for *g*, *cch* for *gh*, *tt* for *d*, *ff* for *bf*, (i. e. eclipsed *f*), *ao* for *oe*, *aoi* for *ói*, in accordance with the spelling usual in the 17th century. The presence of the infixed pronouns, *t* and *n* points to the Middle-Irish period as the date of the translation. But the absence of deponents, and the occurrence of the pret. passive in *-it* (*ro calmaigit*) and the 2d pl. in *-bair (fedabair)*, prove that et cannot be older than (say) the thirteenth or fourteenth century.

BETHA FURSA

(Bibl. Royale, Ms. 2324-40, fo. 50.)

1. INtan ro bái Sigbert hir-righe Saxan, is annsin dochuaidh Fursa Craibhteach tar muir d'iarr*aid*h luic 7 ionaid i ngéb*ad*h, uáir bá hedrocht o breithir *ocus* o ghniomh é, *ocus* rob ergna ó fertaibh *ocus* o miorbuilibh, *ocus* is aire sin roba cub*aid*h lais tea*cht* ar deoraidhecht[1] 7 ion*a*dh deoradh do ghabhail. O rainic an fer sin co cennathaigh airthir Saxan ro gab*ad*h go honór*ac*h hé ón rígh, 7 tucc*ad*h ionadh do, *ocus* ro obair bréithir[2] nDé do irrd*er*cucch*ad* ann, *ocus* tucc*ad*h soch*aid*e do daoinibh lais docum creidmhe, 7 ro calmaighit foirenn ele ina ccreidemh, 7 ro médaighedh iris 7 g*r*adh Dé lais.

2. IS ann sin ro gab t*r*eabhlaid 7 aimhn*er*te cuirp eisidhe, 7 ro airiltnigh tréna dhegháirilledh go ffaccaidh sé aingle nimhe ina fiadhnaisi 7 co ffac*aidh* fís ann; *ocus* as hí so fisi ro f*or*chanadh-somh gomadh gres*ad*h hé i mbreithir nDé d'foircetal, uair roba cinnte lais bás d' faghbhail 7 ní fidir cuin foge*bad*h, am*al* atb*er*t Crist: Frithair*id*h, uair ní fedabair an lá no an uair[3] i ngebt*har* lamh foraibh. *Ocus* as t*r*iasan fis sin do fuair siumh cudhnodh 7 tinnisniucc*ud*h a mhainistrech do chumhdach *ocus* a horduccu*dh* o foircetlaibh riaghaltaibh. Ro bái *immorro* mainistir aoibhinn ann, 7 sí cumdaighthi i ccoic*r*ích na caill*ed*h *ocus* an mhara i n-araile longp*or*t ann, 7 rob é a ainm 'san mb*é*rla, Cnomb*er*brug .i. cathair dianid ainm Cnob*er*e; 7 ro tuillestair

1. Ms. deoraighecht.
2. Ms. breitir.
3. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam, Math. XXV, 13.

THE LIFE OF FURSA

1. When Sigebert[1] was on the throne of (East) Anglia then Fursa the Pious[2] crossed the sea[3] to seek a place and stead wherein he might dwell; for he was shining in word and deed, and wise in miracles and marvels, wherefore it was meet for him to go for pilgrimage and to get a pilgrim's stead. When that man came to the province of the East Saxons he was honorably received by the king, and a stead was bestowed upon him, and there he wrought to manifest the word of God; and a multitude of men were brought by him to belief, and others were confirmed in their belief, and faith and love of God were greatened by him.

2. Then tribulation and bodily weakness attacked him, and through his well-deservingness he was deemed worthy to behold the angels of heaven before him; and he saw a vision there; and this is the vision (wherein) he was admonished to be an incitement in teaching the word of God, inasmuch as he was certain to find death, and it was not known when he would find it, as Christ said: « Watch, for ye know not the day or the hour in which a hand will be laid upon you ». And because of that vision he made haste and speed to build his monastery and to set it in order with regular disciplines. It was indeed a beautiful monastery there, built on the edge of the woods and the sea in a certain camp, and this was its name in English, Cnobheresburg[4], i. e. a town named Cnobheri; and after-

1. Sigberet.

2. Craibthech (« Religiosus », Ann. Ult. A. D. 626) is a standing epithet for Fursa. The gen. sg. occurs in the *Félire Oengusso*, Jan. 16, where *Cráibdig i féil Fursai* is (for sake of rhyme) put for *i féil Fursai Cráibdig* 'on the feast of Fursa the Pious'. For a tale of his compassionate tenderness, see *Lismore Lives*, p. x, and the Book of Leinster, pp. 285-286. For a legend of a Fursu driving a fiery dragon into a lake, see LL. 169a47 = Dindšenchas, no. 47. *Rev. Celt.*, XV, 441.

3. about A. D. 633.

4. now Burghcastle in Suffolk, « near Yarmouth », says Plummer.

da*no* ri na cennait[hch-]e sin .i. Anna, *ocus* an lu*cht* socenelach ele robhadar 'san chathr*aig*h sin iarttain.

3. Ro bái t*r*a Fursa do cenel na nGáoid*el*, *acht* cena gérbho soicenelach hé iar ccolainn[1] ro bai soichenelcha iar menmain, uair ó aimsir a naidhentachta ro bai deithitte aicce dona leabhraib coisrioc[th]aib *ocus* dona f*or*cetlaibh naomhaibh, 7 anní as mó maisighi*s* na naomha .i. gniomha sochr*aid*he do dhenamh, is íad sin doghniodh som.

4. Cidh fil ann t*r*a *acht* ro cumhd*aig*h sé an ecclas adubhram*ur*, *ocus* ro ghabh*ustar* galar mor hé innte ón tsatharn go 'roile, am*al* innisess [50b] leabhar a beth*ad* fein; *ocus* ruc*cad*h asa curp hé o fesc*cur* go gairm an choil*igh*, 7 ro cuala se cantairecht aingel nimhe, *ocus* at*con*naire iátt ina fiadhn*ise*. *Ocus* iss*ed*h so no chandais .i. ibunt[2] sancti de u*ir*tute in u*ir*tutem .i. raghait na naoimh do nirt for nirt. *Ocus* is edh fós atb*er*tis .i. uidebit*ur* Deus deorum [in Sion] .i. atcífider Dia na ndía hi Sleibh Sioin.

5. Ro leic*ced*h iarsin he ina corp co cend t*r*i lá, *ocus* isin tres-lá ruc*cad*h suás doridhisi, 7 at*con*naire se ann sin ni ba lia d'ainglib ag cathucc*ud* f*r*i slu*ag*h mor do dhemhn*aib*h, *ocus* iss*ed*h do thairgdis, slige nimhe do gab*áil* 7 d'iadhadh fri Fursa, 7 olc 7 aithis do rádha fris. Arái sin t*r*a ní ro fetsat somh sin, uair ro bháttar aingil nimhe aga imdíden somh isin tslig*id*h.

6. INtí im*morro*, ar Béda, dia mba háil an fís at*con*naire siumh do innisin co comhlan legadh féin leabhar beth*ad* Fursa.

7. Ata im*morro*, ar Béda, énní ann is áil dúinne d'faisnéis

1. According to the Annals of Ulster, he was a bishop, and see Plummer, *op. cit.*, II, 171. The entry in Hennessy's edition of those Annals at A.D. 626, should be printed thus: Visio quam uidit Furseus Religiosus (= Ir. *Craibthech*), episcopus, and translated « The vision which Fursa the Pious, a bishop, beheld ».

2. Ms. ibant.

wards Anna[1], the king of that province, and the other noble folk who dwelt in that town, added to it afterwards.

3. Now Fursa was of the kindred of the Gaels[2], but though he was noble in blood he was nobler in spirit; inasmuch as from the time of his infancy he cared for sacred books and for holy disciplines, and, what is most becoming to holy men, doing beautiful deeds, those are what he used to do.

4. Howbeit, when he had built the church we have mentioned, a serious illness attacked him therein from one Saturday to another, as the Book of his own Life relates; and from evening to cockcrow he was taken out of his body, and he heard the chanting of the angels of heaven, and he beheld them before him. And this is what they were chanting *Ibunt sancti de uirtute in uirtutem* [Ps. 83, 8], i. e. « the saints shall advance from virtue to virtue ». And this also they were saying: *Videbitur Deus deorum in Sion* [Ps. 83, 8] « the God of gods will be seen on Mount Zion ».

5. Thereafter he was restored to his body till the end of three days, and on the third day he was taken up again, and then he beheld many more angels fighting against a great host of devils; and this is what they were endeavouring, to seize the road to heaven and to close it against Fursa, and to utter evil and abuse against him. However, they were unable to do that, for there were angels of heaven defending him on the road.

6. Now, says Beda, let him who wishes the vision which Fursa saw to be fully related read the Book of Fursa's Life[3].

7. However, says Beda, there is one thing which we desire

1. He began to reign A. D. 635, or thereabouts.

2. « de nobilissimo genere Scottorum, » Beda. According to a note in the Martyrology of Gorman, Jan. 16, Fursu was from Conaille in the present county of Louth. His mother, according to the Book of Leinster, p. 372[d], was Brónach daughter of St Patrick's master Miliuc maccu Buain. But according to the Book of Leinster, p. 349[f], and the Martyrology of Donegal her name was Gelgéis.

3. Probably the Life first printed by Surius (*De probatis sanctorum Historiis*, i. 381), and lately by De Smedt and De Backer in cols. 77-102 of their edition of the Codex Salmanticensis, 1888. The Latin Life is more skilfully abridged by Aelfric (*Anglo-saxon Homilies*, ed. Thorpe, II, 332-348) than by Beda.

.i. antan ruc*cad*h somh súas ar ammas nimhe adubhratt*ar* na haingil ris: Fegh úait an domhan síos, ar síatt. Ro iompá somh ann sin 7 ro fegh anúas, *ocus* at*con*nairc glend mór domhain dorchæ fáoi anís i n-iocht*ar* an talm*an*. At*con*nairc ceithre teindte d*er*mara ar d*er*glas*ad*h isin áer ós in nglionn sin, *ocus* nir bo lanfada et*er* na teinntibh sin. Ro fiarf*aig*h siumh annsin dona hainglibh cata reda na teinnte at*con*nairc, *ocus* ro raidhsiot na haingil: Teindte sud, ar síatt, filet oc losc*cud*h an dom*uin*. IN cédna teine, im*morro*, ar síatt, teine na breicce sin, uair antan baistit*her* cech duine is edh ghell*us*, f*r*ithbhrudh 7 obadh do Dhíabal 7 da ghniomhaibh. An lu*cht* im*morro* na coimhlionn sin iarttain 7 teccat thairis, is íatt loisc*cter* isin teine útt. An teine thánaisi im*morro*, teine an accobhair .i. saint isidhe, uair an lu*cht* derscaiges *nó* accobr*us* na rétta saoghalta ara saint seach na rétta nemhdha, is iátt loisgter annsin. An tres teine, im*morro*, teine na hesáonta[d] [fo. 51a] isidhein .i. antan nach doil*igh* *ocus* nach cned libh bar mbrait*hr*i *ocus* bhar comhfoiccsi do beith hir-retaib f*or*basaibh *ocus* hi réttaib dímaine, is annsin loisc*ter* sibh isin teine útt. IN cethram*ad*h teine da*no* teine in ecc*r*ab*aid*h isidhe. Is iatt loisc*cit*er annsin, an lu*cht* leis nach g*r*áin na fáinn 7 na t*r*uaigh do fodhbhadh *ocus* do chrech*ad*, is íad loisgit*er* isin teine sin.

8. Ro foirbrit*er* da*no* 7 ro métaighset na teinnte, 7 ro comraigset *co n*d*er*nta an teine dermair dib. O ro chomhfoiccsigh t*r*a Fursa dona teinntibh ron-gabh eccla 7 ro raidh risan aingeal: A thigerna, ar sé, ag sin an tene chugainn. Ro freccair an t-aingel annsin 7 iss*edh* ro raidh: uair nach tusa ro fadáidh iatt, ol sé, nit-loiscefither ionntu, uair gidh mór 7 gidh uathmar an tene úd, ol se, ni loiscefe nech *acht* doréir a áirill*teo* féin: uair accobhar gach duine, or sé, issé loisces hé isin tene út, uair ce*ch* duine loisgit*her* ima curp o thoil indilmain 7 urchóidigh bódéin loisc*cit*her he tall iar ndeiliucc*ud*h a chuirp f*r*ia anmain t*r*ia péin dleistion*aig*h.

to declare, namely, when he was taken up towards heaven the angels said to him : « Look down at the world[2] », say they. There he turned and looked from above, and beheld beneath him a valley deep and dark in the lower part of the earth. He beheld four vast fires red-flaming in the air over that valley, and not far was the distance between those fires. Then he asked of the angels what things were the fires that he beheld, and the angels spake : « Yon », they say, « are the fires that are consuming the world. The first fire, now, is the fire of Falsehood, for when each one is baptised he promises this, to renounce and refuse the Devil and his works. Those who afterwards do not fulfil that (promise) and transgress it, they are burnt in yonder fire. But the second fire is the fire of Covetousness, that is greed, when those that mark out or covet the things of the world for their greed rather than the heavenly things, 'tis they that are burnt therein. Now the third fire, that is the fire of Disunion, when ye do not deem it lamentable or sad that your brethren and your neighbours should be engaged in very vain things and in idle matters, 'tis then ye are burnt in yonder fire. The fourth fire, then, this is the fire of Impiety. They that are burnt therein are those who do not deem it loathsome to spoil and to plunder the weak and the wretched : 'tis they that are burnt in that fire ».

8. Then the fires grew and greatened, and they met so that (one) vast fire would be made of them. Now when Fursa drew nigh to the fires, fear seized him and he said to the angel : « Lord », says he, « behold the fire coming towards us ! » Then the angel answered : and this he said : « Since it was not thou that has kindled them, thou wilt not be burnt in them ; for though great and fearful is yon fire, it will not burn anyone save according to his merits ; for every one's concupiscence », saith he, « is that which burns him in yonder fire. For every one who is burnt in his body by unlawful desire, and hurts himself, after the separation of his body from his soul is burnt there by the punishment which he deserves ».

1. Plummer, *op. cit.*, II, 171, quotes Apocalypsis Pauli, § 13, and compares Dante, Parad. XXII, 133-135, and D. G. Rossetti's *Blessed Damozel*, stanza 6.

9. IS annsin at*con*nairc Fursa áon dona t*r*i hainglibh ro bhatt*ar* maille f*r*is ina fís, 7 sé ríasan teinidh, 7 an da aingel ele immaccuairt mon teinidh. *Ocus* at*con*nairc sé na demhna ar foluamhain t*r*iasin teine, 7 síatt ag cathucc*ud*h frisna fírénchaibh 7 aga ttarraing isin tene ar éiccin. Ro bhatt*ar* na demhna da*no* ag aithisiucc*ud*h Fursa. Ro bhat*ar* im*morro* na haingil aga diden. At*con*nairc sé da*no* sl*uag*h d'ainglibh ann 7 soch*aid*e dona daoinibh naomhaibh don chinedh ghaoidhelach féin do neoch roptar aithenta dó fein dona sacc*ar*taibh do lu*cht* na hEr*enn*. Atcual*aid*h sein da*no* beccan do briat*hr*aib slánaighibh na thaibh-siumh. *Ocus* o thairnic doibh na bríat*hr*a becca sin do rádh docúatt*ar* maráon risna hainglibh docum nimhe, 7 ro fansat na t*r*i cedaingil maille f*r*isium dia thab*air*t dochum an chuirp.

10. Antan t*r*a ro comhfoiccsighett*ar* don teine rem*r*áite ro fodhail an t-aingel an teine. Fursa, im*morro*, antan do ria*cht* sé an dor*us* dorinne an t-aingel [51[b]] tresan teine, rogabhsat na demhna duine dona daoinibh ro bháttar aga losc*u*dh isin tein*id*h, 7 ro dhiubhraicset dochum Fursa, co ro loiscc a formna 7 a slinnén 7 a lecain[1]. *Ocus* dorad Fursa aithne forsan duine ro diub*r*aiccedh dó, 7 ro cuimhnigh co ttarat ní dia édach dó reme. Ro gabh im*morro* an t-aingel naomh an duine ainnsein, 7 ro chuir isin teinidh doridhisi. Adub*air*t an Dem*on* ainnsein : Na cuiridh uaib hé i ndáirsi, uair mar do gabh sibh c*r*odh an duine pheac-t*haig*h útt, as amhl*aid*h dlighthi cuidiucc*ud*h dia pianaibh. Ro freccair an t-aing*el* 7 is *ed*h ro raidh : Ni har saint an tsaog*ail* ro gabh se c*r*odh an duine útt, *acht* ardháigh slainte a anma. *Ocus* ro thoirn an teine aml*aid* sein. *Ocus* doch*uaid* an t-aing*el* le Fursa 7 is *ed*h ro raidh : An tene ro fadáidhis is hí rott-loiscc, uair muna ghabhtha sa, ar se, ní do deolaid an duine pheacthaigh

1. So the Karens believe that the spirit or personal life-phantom « is apt to wander from the body and thus suffer injury », Tylor, *Primitive Culture*, i. 470.

9. Then Fursa beheld one of the three angels who had accompanied him in his vision when he was before the fire, and the two other angels (flying) all around about the fire. And he beheld the devils flying through the fire, and warring against the righteous, and dragging them into the fire perforce. Then the devils were reviling Fursa; the angels, however, were protecting him. Then he beheld an army of angels there and a multitude of the holy men of his own Gaelic nation[1], who were known to himself as priests of the folk of Ireland. So he heard a few words salutary as regarded him. And when they had finished saying those few words, they went together with the angels to heaven; but the three first angels remained with him to bring him (back) to his body.

10. Now when they drew nigh the aforesaid fire, the angel divided the flame[2]. But when Fursa reached the passage which the angel had made through the flame[2] the devils seized one of the men whom they were burning in the fire, and flung him at Fursa, so that his shoulder and his shoulder-blade and his cheek burnt[3]. And Fursa knew the man who had been flung at him, and remembered that the man had formerly given him part of his raiment. However, the holy angel then laid hold of the man and cast him again into the fire. Then said the Devil: « Do not cast him away into bondage, for as you accepted the goods of yon sinful man, so you must share his punishments. » The angel answered and said: « Not through worldly greed did Fursa receive yon man's property, but in order to save his soul ». And thus the fire abated. And the angel went beside Fursa and said: « The fire which thou hast kindled is what has burnt thee, for hadst thou not received something by favour of yon sinful man the reproach of his sin would not

1. quorum alter Beanus [Ir. *Beóin*?], alter uocabatur Meldanus. Vita, § 13.
2. lit. fire.
3. This is quite in accordance with the Algonquin belief as to men lying in trance: « their souls have travelled to the banks of the River of Death, but have been driven back and return to re-animate their bodies », Tylor, *Primitive Culture,* third ed. i. 436.

útt ni ragh*ad* aithber a phea*caid*h fort. *Ocus* ro bái an t-aing*el* iarsin aga *for*cetal somh im ce*ch* ní b*ad*h cóir dó do denumh im caingin na ndaoine do déndáis ait*hr*icche f*r*i [a] mbas.

11. 'Tuc*cad*h t*r*a Fursa iarsin ina *cor*p, 7 ro bai ina churp iartain comhartha an loiscethi tuc*cad*h for a anmain, g*ur* uo follus d'*fer*aibh dom*uin* do neoch at*con*nairc am*al* ro bái 'na ślinnen 7 ina gualainn 7 ina lecain. *Ocus* roba sgel iongn*ad*h le gach nduine comhartha in neich[1] tuc*cad*h ar in anmain do bhith hi fiadhnaisi caich isin churp.

12. Ro bí im*morro* a betha somh 'na diaidh[2] sin foircettal d'*fer*aib an talm*an* 7 briat*hr*a Dé do irrd*er*cucch*udh*, amail donídh reme. *Ocus* gach ní no errd*er*caig*ed* do cuiredh fein i ngníomh.

13. Ord im*morro* a fisi[3] as doibh amháin nó innis*ed*h hí .i. don lu*cht* nó iarr*ad*h ardaigh *con*gaine c*r*idhe. *Ocus* maraidh fós, ar Béda, araile senóir do lucht ar mainistrech-ni, *ocus* is hé sin innises gur' aigill féin araile duine craibht*hec*h fireb*er*tach, *ocus* is é sin ro innis co ffac*ad*h féin Fursa *ocus* gur' aigill i n-airthir Ṡaxan, *ocus* co ccualaidh féin ag an celeir*ec*h an fis sin, 7 *con*idh i n-aimsir geimhridh [52a] ro hinnisedh. *Ocus* co raibhe sioc mor ann maille f*r*i snechta, 7 nach raibhe *acht* edach tana fóill uime, *ocus* co ttainic all*us* mor dhe tre cuimhniug*ud*h na hecla romhoire ro bhai fair ina fis amhail bidh i medhón in tsam*r*adh no innisedh.

14. Cidh fil ann t*r*a, antan ro ḟulaing Fursa c*r*aibht*hec*h séselbhe na morshl*uag*h ticedís ar a ammass ina tír féin .i. i n-Er*inn*, ro ḟáccaibh an tír sin .i. Ere, 7 táin*ic* go Sax*anu* am*ail* ro raidhsiomar, 7 úath*ad* do brait*hr*ibh maille fris, iar fágbhail a charat uile 7 gach neich[4] ele ro bái aicci, 7 ro cumd*aig*h sé mainistir ṡochraidh ann, 7 ro errd*er*caigh bhreit*hir* nDé ainnsein.

15. O thairnic dó t*r*a na neche[5] sin tainic fái a mhainistir

1. Ms. neith.
2. Ms. aóisi: but the Latin has Ordinem autem visionum suarum.
3. Ms. diaigh.
4. Ms. neith.
5. Ms. nethe.

have fallen upon thee. And after that the angel was instructing him as to what was proper for him to do in the case of men who repent at their death.

11. Thereafter then Fursa was restored to his body, and afterwards in his body was the mark of the burning which had been inflicted on his soul, so that it was manifest to the world's men who beheld how it was on his shoulderblade and his shoulder and his cheek. And everyone deemed it a wondrous tale that the mark of what was inflicted on the soul should be in presence of all on the body[1].

12. His life afterwards (was spent) in teaching the men of the earth and celebrating the words of God, as he used to do before. And whatever he celebrated he himself would put into practice.

13. The series of his visions, he would relate only to those who asked (for them) from compunction of heart. « And still », says Beda, « there remains a certain ancient of our monastic community, and he asserts that he conversed with a certain pious truth-telling man who declared that he himself saw Fursa, and conversed with him in Essex, and heard that vision from the cleric's mouth, and that it was related in wintertime. And though there was then a hard frost together with snow, and Fursa wore nothing but a thin, little garment, a copious sweat came from him, as if he were telling his tale at midsummer, through remembering the excessive fear that was on him in his vision.

14. Howbeit, when Fursa the Pious suffered from the tumult of the great crowds that used to come to him in his own country, to wit, in Ireland[2], he left that country and came to England, as we have said, together with a few brethren, after leaving all his friends and every thing else that he had. And there he built a beautiful monastery, and therein he celebrated the word of God.

15. So when he had finished these things, it occurred to

1. With this conception of the quasi-materiality of the human soul and its close connexion with the body, compare the story of Find slaying Cuirrech by hurling a spear through his shadow, *Rev. Celt.*, XV, 444.

2. Beda's Scottia.

7 a dheithitte d'fagbáil ar Fullan[1] 7 ar na huasalšacc*ar*taibh ele .i. ar Guban 7 ar Dicuill, 7 rob ail dó a dhul féin os é sáer ona huile rétaibh sáoghultaibh ar ammas ionaid bhadh innilliumh. Docuaidh im*morro* Fursa 7 Ultan asin mainistir, 7 dochuat*ar* i ndit[h]reibh, 7 ro bhatt*ar* bl*iadain* innte ar sáot*har* al-lámh co *con*gain cridhe 7 ern*aigt*he.

16. O't*con*naire da*no* Fursa iarsin geinntlidhi[2] 7 aimhirisigh ag lot na mainist*r*ech 7 na cennaith[ch]e uile, iar fagbáil ce*c*h reda do reir uird isin mainistir, docuaidh tar muir soir i Ffrangcoibh, *ocus* ro frithail*ed*h é co honor*ac*h ó rígh Frangc .i. Clouis Ercinbald 'san ait dar' bh'ainm Latiniacum, 7 ro cumhdaigedh mainistir leis; *ocus* nir'bó cían t*r*a 'na diaidh[3] sin co ro gabh galar a báis eissiumh, 7 co ria*cht* co deiredh a beth*ad*.

17. Corp im*morro* Fursa rucc an righ Clouis Ercinbald leis é, 7 ro coimhéitt é i n-erdomh na heccailse cen co tairnic an ecclas do choisrecc*ad*h. INtan im*morro* tucc*ad*h an corp asin erdomh dia adhnacal hi farr*ad*h na haltora in uair rob ullamh an ecclas, as amh*laid*h f*r*ith é, mar nó dheachsadh d'écc in uair sin .i. a cinn šea*ch*t laithe fichet iarna ég, *ocus* ro hadhnaicedh co hoirmidn*ec*h onórach é 'san ecclais .i. isin ceathraigh dianid ainm Perona, 7 ro hardaigedh é co honorach and .i. bhaile i ndént*ar* [52b] ferta *ocus* miorbaile iom*da* ar Fhursa ce*c*h dia.

1. Ms. ultan.
2. Ms. geinntlighi. They were the Mercians under Penda, Plummer, *op. cit.*, II, 172.
3. Ms. diaigh.

him to leave his monastery and the care thereof to (his brother) Fullan[1] and to the other archpriests, namely Gobbán and Dicuill, and he was fain to go, free from all mundane matters, to a stead that was safer. So Fursa and Ultan[2] quitted the monastery and went into a hermitage; and there they remained a year, labouring with their hands and in compunction of heart and prayer[3].

16. Thereafter then, when Fursa beheld heathens and unbelievers destroying the monasteries and the whole province, he left everything in order in the monastery, and went over sea eastward to Frankland, and was honourably received by the king of the Franks, namely Clovis[4], [or by] Ercinbald[5], in the place named Latiniacum[6], and a monastery was built by him; and not long after that he contracted his death-illness and reached the end of his life[7].

17. The king Clovis, [or] Ercinbald, took the body, and guarded it in the porch of the church (which he was building at Perona) until the consecration of the church (itself) had ended. Now (when the church was ready and) when, the body was brought out of the porch to be buried near the altar, thus was it found, as if Fursa had died that hour, to wit, at the end of seven and twenty days after his death. And he was buried with veneration and honour in the church, that is, in the town called Perona[8], and he was honourably exalted there, to wit, where many miracles and marvels are wrought for Fursa every day.

1. Better Fóelán, or Fóilan (*Foylanum... sanctum,* Cod. Salmant. col. 99). He is said to have founded a monastery at Fosse in the diocese of Liége, A. D. 648, and to have been slain about A. D. 656, on Oct. 31, his day in the Irish martyrologies.

2. He became abbot of Péronne, and died May 1, A. D. 685. In the Martyrology of Gorman, at May 1, he is called « the son of Maei-snechta ».

3. On hermits living in pairs see Raine's *Hexham,* vol. i. Appendix, p. XXXII, cited by Plummer, *op. cit.*, II, 172.

4. This was Clovis II, who reigned A. D. 638-656.

5. Beda's « Ercunualdus patricius ». He became maire du palais A. D. 640.

6. Lagny, near Paris, on the Marne; or Lezigny?

7. He died circa A. D. 650, at Maceriae (now Mazeroeles in Ponthieu, Plummer).

8 Beda's Perrona, now Péronne, on the Somme, which the Irish called *Cathair Fursa,* v. Four MM., A. D. 774.

18. A ccinn ceithre mbl*iadan* im*morro* iarsin ro cumdaighedh teghdhais fo leith dó, 7 tucc*ad*h a corp indte, *ocus* frith a chorp fós gan acht amhail ro bái an tan atbath.

19. Ni fil t*ra* *acht* becc do sccelaibh Fursa sunn, 7 anti dia mba hail ni b*ús* mó dibh feghadh Beth*aid* Fursa 7 fogheba iatt. FINIT.

20. As leabhar Muinntire Duinnin ro sc*r*iob*ad*h an betha sin Fursa i cconueint na mbrathar i Ccorc*aig*h. 1629.

18. However, at the end of four years afterwards, a tabernacle was built for him apart, and into it his body was brought; and it was still found without doubt as it had been when he died.

19. There is here nought save a few of the tidings of Fursa. Let him who desires more of them see the Life of Fursa and he will find them. IT ENDETH.

20. That Life of Fursa was copied out of the Book of the Muinter Duinnín in the convent of the friars in Cork, 1629.

GLOSSARY

acht, gan acht 18, *without doubt*: see K. Meyer, Contribb. 12, and O'Davoren, no. 166.
aimh-irisech, 16, *unfaithful, unbelieving*: cf. *iressach*, Wind. Wtb.
aimh-nerte, 2, *infirmity*: cf *é-nerte, Rev. Celt.*, X, 78, and Cymr. *nerthedd.*
aithber, 10, *reproach.*
aithenta, 9, *known*, from *aithgnithae*, part. pass. of *aithgninim.*
aithis, 5, *revilement*, O. Ir. *aithiss* « dedecus, contumelia », etc. Asc. Gloss., li.
allus, 13, *sweat*, so LU. 98[a], *allas* (gl. sudor), Thes. pal. hib., II, 42.
altóir, *altar*, gen. *na haltora*, 17, nom. *ind altóir*, Wb. 5[b] 6.
amháin, 13, *only.*
ardaigim, 17, *I exalt*, denom. of *ard* « high ».
baistither, 7, for baitsither *is baptized*, 3d sg. pres. ind. pass. of *baitsim.*
beccán, 9, *a little, a modicum.*
bérla (Old Ir. bélre) 2, *the English language.*
caingen: im caingin na ndaoine, 10, lit. *concerning the business of the men.*
calmaighim, *I confirm*, pret. pass. see Zimmer KZ., XXVIII, 352, Strachan Celt. Zeits., II, 483. ro calmaighit, 1.
cantairecht, 4, *chanting.*
cennadach, *province*, acc. cennathaigh, 1, gen. cennaith[ch]e, 16, dat. cennadich, Thes. pal. hib., II, 240.
coimlinn, 7, *completes, fulfils*, should be *coimlín*, 3d sg. pres. ind. of *comlínaim* (*do coimlínamar*, O'Grady's Cat., 256).
coisrictha, 3, *consecrated, holy*, part. pass. of coisrecaim, verbal noun coisreccadh, 17, *consecration.*
comfoicsigim, 8, 10, *I draw nigh, approach*, denom. of *comocus* « near ».
conguin cridi, 13, 15, *compunction of heart.* O. Ir. *conguin*, Ml. 23[a]5, eatla .i. ciamhaire, congain chroidhe, aithrighe no déra, O'Cl. dogniat... aithrige ndichra tria chongain cride, *Rev. Celt.*, IV, 250.
conueint, 20, *a convent.*
crechad, 7, *plundering*, verbal noun of *crechaim*, κεραίζω.
cudhnódh, 2, *haste*, .i. deithneas no deithbhir, O'Cl.
cuimnigim, 10, *I remember*, O. Ir. deponent *cuimnigur*, whence *cuimnigedar* (gl. reminiscentis), Wb. 16[b]24.
cuimnigud, 13, verbal noun of *cuimnigim.*
cuitiugud, 10, verbal noun of *cuitigim* « I participate », denom. of *cuit* « portion ».

dernte, 8, 3d sg. impf. conj. pass. of *dognín* : the *coṅdenta* of Sg. 9b2 should be amended to *coṅdernta*, Thurneysen (Celt. Zeits. i. 35, note 2).
dlestinach, 8, *due, lawful,* cogn. with *dlestanus'* « a due share », spelt *dlistanach* in H. 2. 13.
dóirse *bondage,* acc. dairsi, 10, derived from *dóir.*
écrabud, (en-crabud) 7, *impiety,* hence *écraibdech,* Wind. Wtb.
-erdercaigim, *I celebrate,* pret. sg. 3 ro erdercaigh, 14. fut. sg. 1 *-erdarcugub,* Ml. 55a5, et v. Ml. 89b4, 28b15.
ess-óentu, *disunion,* gen. esaontad, 7.
f-at'im, *I kindle,* 2d sg. s. pret. *ro fatáidhis,* 10 (where the *f* is prothetic and the *dh* inserted to prevent hiatus), 3d sg. *ro fadaidh,* 8 = *ro addái,* LL. 287b50.
fedabair 2, Middle Irish 2d pl. of *fetar* « I know ». For other such forms see Celt. Zeitschr., II. 492, where « 1 pl. » should be « 2 pl. »
fír-ebertach, 13, *truth-speaking.*
fodbad, 7, *stripping, spoiling,* acc. sg. air' licsead a fodbad, *Rev. Celt.*, XVI, 137.
fóill, 13, *small* : hence *fóille* « smallness ».
forbas for **for-fás* « very vain », or from **for-baes* « great folly », pl. dat. forbasaib, 7.
gabim láim for, 2.
geintlide, 16, *heathen.* Hence *gentlidecht* « paganism ».
indilmain, 8, *unlawful,* from the neg. prefix *in (en)* and *dílmain* « legitimus ».
innilliumh 15, seems a scribal error for *innillíu* the comparative of *innill* « safe ».
irdercughad, 1, 12, verbal noun of *erdarcaigim.*
lán-fada, 7, *full long.*
loc, gen. luic, 1, *a place* (locus) consecrated or about to be consecrated : v. Thes. pal. hib., II. 242, § 13, and Loth, *Les mots latins,* etc., p. 182 ; *Chrestomathie bretonne,* p. 145.
maisighim *I adorn, beautify,* maisighis, 3, denom. from *maisse* « beauty ».
métaighim *I greaten,* s-pret. pl. 3 ro metaighset, 8, ro médaighedh, 1.
mór-sluag, 14, *a great host* or *crowd.*
n infixed pron. sg. 3 msc. ro-n-gabh, 8.
náidhentacht, 3, *infancy,* deriv. of *nóidin,* gen. *nóiden.*
ni h *is not,* ni har saint, 10 : from **nib, *nis, *nist, nest, ne-est,* Thurneysen, Celt. Zeitschr., 1, 2.
obairim, *opero,* s. pret. sg. 3, ro obair, 1, ro obair .i. ro triall, H. 3, 18, p. 51b.
oirmitnech, 17, *venerable,* deriv. of *airmitiu.*
onórach, 16, *honorable,* deriv. of *onóir* from Lat. *honor.*
os 15, *and* .i. ocus, O'Davoren's Glossary, nos. 100, 1318 (*Archiv. f. celtische Lexicographie,* II, pp. 212, 429).
ríagalta, 2, *disciplinary,* deriv. of *ríagul* borrowed from Lat. *rēgula.*
séselbe, 14, *tumult.* Hence *int*[s]*essilbech* (gl. tumultuarie), Ml. 63b8, *inna sisilbecha* (gl. tumultaria), Ml. 120d4.

sioc, 13, *frost*. Hence *siccet*, Ann. Ult. A. D., 855.
slánaigthe, *salutary*, slanaigibh, 9, for *slánaighthibh*.
t, tt, infixed pron. 2d sg. *nít-t-loiscefither*, 8, *ro-tt-loisc*, 10.
tairgim, *I offer, try, endeavour*. do thairgdis 5. O. Ir. *taircim* (to-air-icim), Ascoli, Gloss., XCVII.
teccat thairis, 7, *they transgress it*.
tinnisniugud, 2, *speeding*, cogn. with *tinnisnech, tinnisnach* « festinosus », Ir. Gl., 615.
úasalšacart, 15, *archpriest*, or perhaps only « sanctus presbyter » as in Hogan, *Latin Lives*, p. 23.
ullamh, 17, *ready*, O. Ir. *ellam*, Ml. 95c2, from *aith-lā-* : from *ess-lā-* according to Ascoli Gloss., cxlv. But this would have given *élam* : cf. *élud* « evasio », ibid., clxxix, from *ess-lud*.

Whitley Stokes.

London, April 1904.

SUR L'ÉTYMOLOGIE BRETONNE

(Suite.)

XXXI. — *GUINEVEL, GUIR-HEVEL: FORZ.*

1. Une ancienne[1] édition bretonne de l'*Introduction à la vie dévote,* par Charles Le Briz (signée, à la fin de l' « Épitre » initiale, « Charles *** Prêtre », avec approbations datées de 1710), porte, p. 297 : *ar charite pe ar garantez he deveus aon na rancontre an drong, guinevel de glasq e zae*; une autre plus récente *(E Quemper, E Ty Youen-Yan-Lois Derrien),* n'a de variantes que *e deveus, d'e.* Cela rend la phrase qui est, dans l'édition française du P. Jean Brignon, Rouen 1802, p. 320 : « La charité craint de rencontrer le mal, bien loin qu'elle aille le chercher. »

Dans l'orthographe de Le Briz, *gui-* peut représenter *gi-* ou *gùi-*. La première lecture semble appuyée par le breton *gin* contraire, envers. Mais en ce cas, il faudrait admettre dans *-evel* une terminaison adverbiale, à la façon des adjectifs irlandais en *-ambuil*; ce qui est peu probable.

2. En dehors des vieux noms d'hommes composés de *hamal, hemel* semblable (cf. Loth, *Chrestomathie* 136), on ne trouve en breton qu'un adjectif de cette sorte, et il est imité du français : c'est *guïr-hêvel,* van. *guïr-haoual* vraisemblable, probable Gr., *gwir-héñvel* Gon., *gùir hauval* Châl., *gùirhavale, gùirhanvale* vraisemblable, *gùirr-haval* probablement l'A., d'où *gùir hêveledigez,* van. *guïrhaoüaledigueah* vraisemblance, *guïr--beveledigueg* probabilité Gr., *gwîr-héñvélédigez* f. Gon., *gwir*

1. La première page manque dans mon exemplaire.

hévélidigez, gwir henvelidigez du Rusq., *gùirhavalédiguiah* f. l'A. Troude donne *gwir-hevel* comme cornouaillais.

3. Le changement d'*r* en *n* se montre dans *aminal* amiral, van. *minaql* miracle, etc., *Gloss.* 66; *guir-hevel* a donc pu aboutir à *guinevel.*

Quant au sens, il supposerait une ironie : « apparemment »; ou plutôt une interrogation, comme en français « quelle apparence que... », « le moyen de s'imaginer que... » ? Ceci est appuyé par le traitement du verbe suivant, qui est au subjonctif (= conditionnel) : *guinevel... e zae = guir-hevel (eo) ez ae* ? est-ce vraisemblable qu'elle aille ?

4. On peut remarquer, à ce propos, qu'en Tréguier l'expression *me ra vorz,* proprement « je fais cas », n'a point le sens affirmatif. Elle est toujours interrogative : « qu'est-ce que cela me fait ? » Pour la négation, on dit *me rañ vorz;* la conjugaison personnelle indique qu'il faut entendre *me në rañ vorz* (qui se dit aussi). Cf. *Gloss.* 242 ; pour la locution *eur pot a voel forz* un gaillard sans souci (de *foeltr forz,* = *ne ra foeltr forz*), citée à cet endroit, voir *Rev. Celt.,* XIII, 354.

XXXII. — *AMGUIN; QUYNNET; GIN, REKIN, RISKIGNAL; GENOU.*

1. La même question de prononciation se pose pour le moyen breton *amguin,* Sainte Barbe 394, 736. En étudiant cette alternative, *Gloss.,* 25, 26, je ne connaissais pas un fait qui rend la lecture *gi-* assurée : c'est l'existence du van. *én amgin* en sens contraire, *é ma é ben én amgin,* il a la tête à l'envers (se dit à Kervignac). Il faut entendre de même, B 394 : *en amguin me az trahino,* je te traînerai en arrière, à rebours (par les cheveux). Dans l'autre passage (*iffam hac*) *amguin,* le contexte indique le sens de misérable, affreusement torturé.

2. L'accord du breton moderne avec le gallois prouve que le préfixe *am-* adoucissait les consonnes muables (sauf les labiales). Un dérivé du simple **quin* paraît se trouver dans un vers de la Destruction de Jérusalem, cité et traduit par D. Le Pelletier, v. *keini* : « *Lequet y en poan ha quynnet,* mettez-les

en punition et sujet de plaintes ou de gémissemens »; cf. *Gloss.* 556. Cette traduction inspire à son auteur des scrupules légitimes. Il ne s'agit pas, pour les malheureux en question, d'être « plaints » (ce qui d'ailleurs ne pourrait se rendre par *keinet* gémi), mais d'être « tourmentés, torturés »; *lequet y... quynnet* rappelle bien *ma laca... amguin,* B 736.

3. Le P. Grégoire traduit « rebours, le contrepoil, l'opposite » *an tu guin; a c'hin;* « le rebours de l'étoffe, de la toile, de l'habit » *an tu guin eus ac mezer, eus an lien, eus an abyd;* « mettre les choses à rebours » *lacqaat an traou a-c'hin,* ou *var an tu guin*; « envers, le vilain côté de l'étoffe » *an tu guin;* « tourner à l'envers, une étoffe, etc. » *trei var an tu guin;* « ses affaires vont à l'envers, ne réussissent pas » *e affæryou a ya var an tu guin;* « la débauche pour les femmes, et pour le vin, met une maison à l'envers. (C'est un proverbe breton) » *Ar graguez sioüaz, hac ar güin, a lacqa an tyeguez var an tu guin*; « l'opposite du drap, le côté opposé, l'envers », « le côté de l'envers » (de l'étoffe), « revers d'une piece de monnoie » *an tu guin;* « le revers d'une medaille » *an tu guin eus a ur vadelenn* (lisez *vedalenn*); « à contre-poil, contre le sens ordinaire » *a-c'hin, dre an tu guin;* « à reculons » *a-c'hin*; « chagrin, mauvaise humeur » *guyn;* « chagrin, triste, d'habitude » *guyned.* Le proverbe cité par Grég. est un distique; Sauvé l'écrit et le traduit ainsi (*Lavarou koz,* n° 468) :

Ar gragez, siouaz! hag ar gwinn
'Lak' ann tiegez war ann tu gin

« Les femmes hélas! et le vin bouleversent un ménage. »

4. Le Gonidec donne dans son premier dictionnaire *gîn* adj. opposé, contraire, *an tû gîn* le côté opposé, l'envers, le revers, *gîn-ouc'h-gîn* directement opposé; *gîn* m. chagrin, mauvaise humeur, tristesse; *gina* v. n. se chagriner, se mettre de mauvaise humeur, devenir triste, se tourmenter, *gina a râ bépréd* il se chagrine, il se tourmente sans cesse; *ginet* adj. et part. chagrin, qui est souvent de mauvaise humeur, triste, bourru.

Son dict. franç.-bret., après avoir rendu « ennemis » par

énébourien », ajoute : « Vieux, *tûd gin.* » C'est probablement une addition de H. de la Villemarqué; je ne sais sur quoi elle s'appuie.

Celui-ci, dans la seconde édition du dict. bret.-fr. de Le Gon., a comparé à *gîn* chagrin le gall. *gwen* et le gaël-écossais *gwin*. Il s'agit sans doute du gall. *gwyn* (par *y* long) tourment et du gaélique *caoin* pleurer, qu'il n'est plus possible de comparer entre eux ni avec le bret. *gin*.

5. On lit en cornouaillais dans le *Barzaz-Breiz*, p. 138: *Ni a lakai ar bed-man da drei war he c'hinaou* « nous ferons tourner ce monde à rebours »; cf. la variante *Am bije laket* (et *lakad) ar bed da vont war he goste* « j'aurais renversé ce monde », *Gwerziou Breiz-Izel* 1, 52, 56. On pense tout d'abord au mot *ginaou*, léon. *genou* bouche, qui a donné lieu aux expressions *trei war he genou* chavirer, parlant d'une barque; haut cornouaillais *eur rod war he genou* une roue d'angle, à denture tournée en bas, dans le manège (Vallée). Mais *war he c'hinaou* s'expliquerait aussi par un dérivé de *gin*, pouvant être le pluriel du nom auquel Grég. et Gon. ne donnent que le sens moral: « chagrin ». Voir n° XXXIII.

En tête de ses *Kanaouennou santel*, Saint-Brieuc 1848, l'abbé Henry, dans sa liste de mots peu connus, surtout des jeunes gens, explique *ghin* « chagrin, mauvaise humeur »; de même l'abbé Durand, à la fin de *Ar feiz hag ar vro*, 1847, p. 390, glose *gin* par *tristidigez*.

On lit dans les *Barzounegou var drubarderez Jusas*, Morlaix, 1847, p. 168: *dre c'hin* par mauvaise humeur; p. 218: *hep ghin* sans mauvaise humeur, sans murmure; p. 225: *re c'hined* trop affligé.

6. Troude a *gin* m. mauvaise humeur; adj. opposé, *ann tu gin* l'envers, *gina* v. n. rechigner, se chagriner, crier comme font les petits enfants, *ginet* adj. qui est de mauvaise humeur; M. du Rusquec *ac'hin* à reculons; *gin* m. pl. *ou* mauvaise humeur (comparé au « vieux breton *quodces*, haïr, *guichr*, *guichir* impétueux, colère »! et au « grec γωνίονίος anguleux »!); *gina* rechigner, *ginet* adj. refrogné, de mauvaise humeur. M. Vallée me signale en Léon *ginet* rechigné; *eun ear ginet*, un air maussade.

7. En Tréguier, on dit *an tu gin* l'envers; de là *daoulagad war an tu gin* yeux à l'envers, troubles; voir aussi Κρυπτάδια II, 313, v. *reor*. M. Le Garrec a employé en ce dialecte l'expression *e gin* au contraire.

8. Le van. a *énn-tuin* à l'envers l'A.; *énn tuin caire* (rester) à la renverse *Rev. Celt.* VII, 342, *um laquad énn tuin* se renverser l'A.; on dit *én é duein* (il tomba) à la renverse.

9. Le *Lexique* propose de voir dans *gîn* adj. l'envers une « variante muée de *kein* » (dos), et ajoute en note: « Cf. pourtant cymr. *gin* « peau brute ». — Le sens « chagrin » (contrariété), d'où *gina* « se chagriner » est probablement secondaire ».

Ces rapprochements, indiqués avec beaucoup de doute, sont en effet peu satisfaisants.

10. *Gin* s'accorde bien mieux avec les mots suivants: van. *arequin* « à reculon, à rebour » Châl., « à reculon », *a requein* (aller) à reculons, *a requin* « à rebours de bien », *ober er requin* « écorcher l'anguille par la queue », *e zu requin* « (toute médaille a) son revers », Châl. *ms; a requin* à reculons; à rebours, *requin* rebours, *gobér er requin ag er-péh a oulennér guenemp* faire le rebours de ce qu'on demande de nous, *requin* bizarre, *requinereah* m. pl. *eu* bizarrerie, *requinuss* difficile, revêche l'A.; *hui er chervige goal é requin, Magasin spirituel er beurerion,* Vannes 1790, p. 10, = « (je ne vois pas trop... comment Dieu pourroit vous donner le Ciel, car) vous le servez très-mal » *Magasin des pauvres,* nouv. édit. Vannes 1791, p. 11.

Grég. explique le van. *a reqin* à reculons par *ar e c'hin* sur son revers, ce qui est inadmissible. Le van. *rekin* appartient à la famille du franç. *rechigner,* comme le prouvent les autres dialectes: moy. bret. *richinaff* « richiner, faire mauluaise chere », *richinnat, reclinaff* lisez *rechinaff* id. *Gloss.* 575, mod. *recignat, ricignat, rinqinat* rechigner, être de mauvaise humeur, *recignat* rechigner, parlant des plantes qui ne poussent pas bien, *recign, ricign* adj., *rinqin* m. pl. *ed* rechin, rechigné, chagrin, de mauvaise humeur habituellement Gr., *rinkin* ris moqueur, railleur et insultant, *rinkina* rire pour se moquer Pel.; R[el] *ms* a ces deux mots qu'il explique de même, et en

outre *richin* qu'il ne traduit pas. M. du Rusquec donne *rinkin* m. rire moqueur, *rinkinat* rire d'une façon moqueuse. M. l'abbé Biler a employé *risign* (le) rire, ricanement, et *risign* il rit. On dit en petit trée. *riskignal* ricaner; *riskign-riskign a denn ordinal da wall fin,* rire sans cesse amène toujours mauvaise fin (proverbe).

Rechin, rechigner, etc. sont rapportés à une origine germanique, d'ailleurs peu claire, cf. Kœrting, *Lateinisch-roman. Wœrt.* 2e édit. 5276.

11. On a vu (§ 2) que l'affaiblissement de *k* en *g* se justifie directement dans *amgin,* qui peut être une refonte à moitié celtisée de *rekin.* Dans *tu-gin,* il est moins régulier; mais on l'admettra d'autant plus aisément, qu'un fait semblable a eu lieu par la suite; le vannetais a affaibli *tu-gin* en *tuin, tuein.* Le franç. *guigne, guignon,* l'angl. *against, gainsay,* etc. paraissent être hors de cause.

XXXIII. — *HERSQUINAFF, HESQINAT, ESQIGNAT, ISQUINAT, HISKIGNAT, OSIGNANET, KOSIGAN, SQUIGNAN, CHIGNAN, SKIN, CHIN.*

1. Le Catholicon donne *hersquinaff* comme synonyme de *goapat* moquer, et de *richinnat, richinaff* « richiner, faire mauluaise chere », que nous venons d'étudier.

Le P. Maunoir écrit *esquignat, isquinat* agacer; le P. Grégoire *hersqina, esqignat, hesqinat* agacer, provoquer, irriter; *hisqinèr* pl. *ien,* fém. *hisqinerès* pl. *ed* celui, celle qui agace; *hesqinérez* agacement, irritation; *hisqinus* adj. qui est sujet à agacer les autres; pointilleux.

D. Le Pelletier donne : « *Iskina, Eskina* et *Eskigna,* Agacer, irriter, importuner, chagriner. C'est proprement *pointiller,* soit en piquant avec une pointe, soit par des paroles de chicane importune : car je le crois composé d'*Es,* et de *Kin,* dont la vraie signification est *Pointe* »; Roussel *ms* : « *iskin* agacement, *clasq iskin* chercher affaire, querelle »; « *iskina, iskinat,* agacer, irriter, importuner, chagriner, pointiller soit en piquant

avec une pointe, soit par des paroles de chicane importune ». L'étymologie de Pel. est fausse ; « *kin* pointe, point », qu'il donne à *kina* germer, a tout l'air d'un mot imaginaire. *Kina* lui-même est loin d'être certain : l'auteur l'aura extrait de *eghina,* cf. *Gloss.* 203. On ne trouve ni *kin* ni *kina* dans R[el] *ms,* qui est bien plus sobre de mots forgés, parce qu'il ne fait guère d'étymologie.

2. Le Gonidec a *heskin, eskin* m. agacement, irritation, provocation, vexation, persécution, « quelques-uns prononcent *hiskin* »; *heskina, eskina,* selon plusieurs *hiskina* agacer, etc., persécuter, harceler, obséder, importuner, incommoder, qu'il tire de *heskenn* scie, en comparant l'emploi trivial du franç. *scier* pour « agacer »; *heskiner, eskiner* (ou *hiskiner,* dict. fr.-br.) celui qui agace, etc., persécuteur, importun ; *heskinuz, eskinuz* agaçant, irritant, vexatoire (persécutant, au dict. fr.-br.); H. de la Villemarqué ajoute *heskinérez* syn. de *heskin.* Dans son *Katékiz historik,* 1826, p. 53, Le Gon. emploie *ann Heskinou* les persécutions; dans son *Testamant nevez,* 1827, *Actes* VIII, 1, *ennn heskin braz* une grande persécution; IX, 4, *heskinez* tu persécutes, etc. (la traduction de M. Le Coat ne donne ces mots que comme gloses, dans la grande édition). L'étymologie proposée par Le Gon. se heurte à cette objection, que *hesquennat* (Cathol.), mod. *heskenna,* scier, et sa famille n'ont jamais cette acception figurée; les Bretons n'ont pas l'équivalent de la plaisanterie peu galante sur un mari donnant le bras à sa femme : « il se promène en menuisier, sa scie sous le bras. »

3. Troude et Milin *ms* n'ont ici rien de spécial. M. l'abbé Caer a trouvé en haut Léon *hiskignat,* agacer, chercher affaire à. On dit à Coadout *heskinat.*

Après avoir comparé *heskiner* persécuteur au v. gall. *eguin* ongle, ce qui n'a pas besoin de réfutation, M. du Rusquec dit de *heskina* agacer : « Lavillemarqué tire ce mot de *hisken* scie, locution française, scier le dos, esquine, échine ». H. de la Villemarqué n'est pour rien dans la comparaison de *hesken* (c'est ainsi qu'il faut lire); et ce rapprochement exclurait celui de *échine.*

4. Le *Lexique* penche pour ce dernier, en voyant dans

heskina agacer, moy. br. *hersquinaff* railler un emprunt du franç. ancien *eschiner* (en prononciation normande) « échiner »; mais il ajoute en note : « Peu sûr: ni le sens du mbr., ni l'*r* qu'il insère, ne s'expliquent par cet emprunt ».

Je crois que la famille (germanique), de *échiner, eschiner, échine* est représentée en breton par *squin carr* rayon d'une roue Nom. 180, *skin,* sing. *skinen,* rayon d'une roue, d'un champ labouré, et rayon en général Pel., « *skin,* sing. *skinen,* rayon dune roue, dun champ labouré etc. pl. *skinou* » R[el] *ms, skin* m. pl. *ou* rayon d'une roue, *skina* v. a. mettre des rayons à une roue du Rusq., *skin* pl. *ou* rayon d'une roue, en Léon et basse Cornouaille (Vallée), etc., voir *Gloss.* 648; *Lexique* 241.

5. Quant à *hersquinaff, heskina,* etc., ils doivent tenir au v. fr. de sens bien plus satisfaisant *eschignier, esquignier, hesquignier* grincer, faire la grimace, se railler, parent de *re(s)chignier, rechigner, richiner,* etc.; cf. l'*Epenthèse des liquides* § 10, 32 et suiv., où l'on trouvera des exemples plus récents d'*r* inséré dans les mêmes conditions.

6. Le vannetais, qui n'a pas ces mots, en présente d'autres qui m'en semblent inséparables, savoir :

Osignanet êtres fantastiques que Dufilhol associe aux *Touriganet* et aux *Poulpiquet,* en définissant le tout « diverses tribus d'êtres malfaisants et difformes. On se les représente tantôt sous la figure de chauves-souris d'une grandeur démesurée... tantôt sous une forme humaine et grimaçante » *Guionvac'h,* p. 194 de la nouvelle édition, Nantes 1890; cf. la troisième des *Etudes sur la Bretagne* du même auteur (*Revue de Bretagne,* 1833-1834), p. 32 : « C'est la métropole des Osignanets, des Tourignanets, des Courils, des Poulpiquets, toutes tribus de la même famille..., peuple léger, dansant, frétillant, plein de ricanements et de malice »;

kosigan, nain imaginaire, mélange de *korrigan* avec le nom précédent, *Osignanet*; celui-ci a aussi passé son *gn* au « Tourignanets » précité, si c'est une variante réelle de *Touriganet* = *korrigañned*;

squignan m. grenouille l'A., *chignan* pl. *èd* id. *Grammaire* de Guillome, Vannes 1836, p. 12; *chignan* m. pl. *ed* grenouille

des champs, Guillevic er Le Goff, *Exercices* 62; *chignoñn*, environs de Lorient, Rolland, *Faune pop.* III, 66; on dit aussi *chegnañ, skignañ,* m. pl. *-añned.*

On peut ajouter les noms de lieux du Morbihan *Toul-Chiannet, Toul-Chiganet* = « trou aux grenouilles », cf. *Toul-ran, Toul-Ranec, Poulrannet, Poulréanet* (*reannèt* grenouilles *Histoërieu ag en eu Testamand* 81); *Goah-Ranet,* etc.

7. Ces mots ont l'ancien suffixe diminutif *an*, qui manque dans le petit trécorois *skin,* animal difforme qui, dit-on, naît d'une femme et va aussitôt se cacher sous le lit; on ajoute qu'il faut le tuer, pour l'empêcher de nuire. Cf. *Etudes vannetaises* 22 = *Revue Morbihannaise* I, 197.

8. On peut rapporter à la même origine le mot « *chin,* sorte d'adj. risible, drôle, farce, bouffon, plaisant, comique » Mil. *ms.*

XXXIV. — *MERCL, MERGL, MÈLEGET, MÈLEGAÑN; GOUZERGL; KERRL, KERL, KELC'H, KLEC'H, KLERI.*

1. Le bret. moy. avait *mercl* rouille; les formes modernes sont *merkl, mergl, melgr* (voir n° XXIV, § 4). Le petit trécorois a remplacé ce mot par son dérivé ancien *mercladur,* rouillure, qu'il prononce *mèlegadur* (sur l'insertion de l'*e,* voir *Gloss.,* 496); il dit de même *mèleget,* rouillé, avec accent tonique sur la première syllabe, de *melget* pour *melgret,* = *merglet. Mèleget* veut dire aussi qui a des taches de rousseur : *bek mèleget,* visage ainsi tacheté. Une expression semblable existe en français: Lorsqu'une femme enceinte « a la face *rouillée,* elle aura un garçon; si elle ... conserve sa fraîcheur, elle aura une fille », F. Chapiseau, *Le folk-lore de la Beauce et du Perche,* Paris 1902, II, 5.

C'est à cette racine que doit se rattacher *mèlegañn* verdier mâle, expliqué par **melenegañn, Gloss.* 401, d'après son synonyme plus répandu *melenek*: il correspond bien plutôt au nom de sa femelle dans le même sous-dialecte, *rouzegañn.* M. Even

a recueilli l'expression *eur melegan,* un homme qui mange peu; ce qui rappelle le français « un appétit d'oiseau ». En petit Tréguier et en Goello ce mot veut dire « un homme blond ». M. Vallée a entendu en bas Tréguier: *eur melegañt,* un blond, *eur veleganez,* une blonde, et lu dans une composition de jeune Breton : *roufennet ha meleganet gant an oad* (visage) ridé et hâlé par l'âge.

2. *Merel, mergl,* est une variante, peut-être diminutive, de **merc, *merg,* = v. irl. *meirc, meirg,* gaél. *meirg*; voir Macbain à ce mot. On attendrait **merc'h*; il y a, toutefois, des exemples du *g* maintenu, comme dans le van. et cornouaillais *argañt,* argent (*Rev. Celt.* VII, 155, 157).

La finale *l* a contribué ici à cette préservation. Une alternance semblable à **merc'h, mergl* se trouve dans *gouzerc'h* (léon.), *gouzergl* (van.) dorade, voir *Gloss.* 623 (J. Moal donne en van. *gouzerh,* que je n'ai pu retrouver). Le sens paraît avoir été analogue à celui de *môr-c'hast* femelle du marsouin, selon d'autres roussette ou chat de mer Gon., etc.

3. Aucun mot breton ne finit en *rc'hl,* ni même en *c'hl,* comme le gall. *cochl* manteau. La langue s'est débarrassée de diverses façons de **kerc'hl* = *circ'lus,* en en faisant : *kerrl, kerl* (van.), pl. *kerlo* cercles de barriques: *dizam diwar ar c'herlo,* ôter la charge des cercles de barrique, c'est-à-dire boire (en haute Cornouaille, abbé Besco); *kelc'h* (léon., etc.), moy. br. *quelch,* gall. *cylch*; *klec'h* (argot trée. de La Roche); *kleri* (petit trée.), avec *i* provenant du pluriel, cf. *kleriañ* cercler = léon. *kelc'hia, kilhia, kelia* Pel. (*Gloss.* 530, 531); voir plus haut, n° XXIX.

Klec'h et *kler-i* permettent de supposer une forme **klerc'h,* qui pourrait venir de **kerc'hl* comme *clerce,* cercle de barrique, de tonneau, Favre, *Gloss. du Poitou,* vient de *cercle.*

XXXV. — *DINASQUET, DINASKA, DINASKLEIN; PENNASKA, DIBENNASK; KALOUNASK; NASK.*

1. *Le Dinasquet,* nom d'un Breton dans un texte du XIVe siècle (*Bibliothèque de l'École des Chartes,* LIX, 301) est iden-

tique à *dinasqet,* participe passé de *dinasqa* détacher les bêtes à cornes attachées pour paître, ou à l'étable Gr.; *dinaska* détacher les bêtes à cornes à l'étable Trd (Mil. *ms* ajoute « délier » au-dessus de « détacher »); trée. *dinaskañ*; cf. l'adj. *dinask* qui n'est pas attaché à la crèche Trd, libre, sans attache, sans lien Mil. *ms* (avec un exemple de Combeau), « sans point d'attache » du Rusq., ce dernier a encore *dinaska* « détacher les bêtes », *dinasken* adv. « sans lien », *dinaskenna* v. a. « enlever les liens ». Le *Dinasquet* est ainsi quelque chose comme Le *Dicarc'her*, gall. *digarchar* non emprisonné, libre, *Gloss.* 164. C'est un des composés de *di-* qu'on peut faire remonter au vieux celtique (cf. *Études d'étym. bret.*, XII, § 14) : il répond à l'irl. *díonasgaim* « I disjoin, loosen, ungird » O'R., et a donné lieu au haut bret. *dénâcher,* détacher (les vaches à l'étable), *Rev. Celt.* V, 223.

2. Sa forme vannetaise est *dinassqlein* détacher les bêtes à cornes l'A., avec addition de *l,* voir XXIV, § 8; cf. *rangl* rang, P. Michel, *Fioretti... pé Boketigeu sant Fransèz,* Vannes 1902, p. 79; *a ziffroncle marh* « à étripe de cheval », de *difronquein* ébrouer l'A., *Gloss.* 166, etc.

3. Un composé, à forme ancienne, du simple *nasqa* attacher (les bestiaux) Gr. est *pennasqa* « empêtrer, attacher la tête à un des pieds de devant » Gr., *pennaska* Gon., du Rusq., *pennaska, penn-naska,* Trd, pet. trée. *penaskiñ, penaskeign*; d'où le haut bret. *penâcher, empenâcher,* embarrasser, embrouiller, *Rev. Celt.* V, 223; *Gloss.* 477. M. du Rusquec donne *pennask* m. pl. *ou,* entrave; M. Vallée a trouvé dans l'usage *pennask,* lien qui attache le pied d'une vache à ses cornes.

On dit aussi en Léon *dibennask* (jeune homme) trop libre, déréglé (*Breuriez Vreiz*).

4. M. du Rusquec explique de même *kalounask* f. pl. *ou* nausée (*kalounask* f. Trd, *kalounask* en haut Léon le malaise qui résulte d'une digestion pénible, Caer) comme formé de *kaloun* cœur, *nask* lien; mais pourquoi le mot serait-il féminin? Je n'admets pas cependant avec J. Moal *Suppl.* 354 que *kalounask* soit un simple dérivé de *kaloun.* Il faut comparer les expressions *caloun-losq* « brûlure de cœur, douleur causée par la bile qui brûle l'estomac, et qui vient ordinairement d'indi-

gestion », *calon-losq am'eus* « la bile me brûle le cœur, d'indigestion » Gr., haut cornouaillais *kalon-losk* aigreurs d'estomac, petit trécorois *kalon-dê*, cf. *losket, devet* brûlé; *kalounask* paraît de même être pour *kalonn nasket* = « cœur entravé ». Pour la réduction des *n*, cf. plus haut *penaskiñ* de *penn-nask-*; voir *Gloss.* v. *asq, yell.*

5. Le haut breton a fait, du masculin *nask, nâche* fém.; on retrouve le mot dans le haut Maine: *nâche* f. longe ou lien pour attacher les bestiaux à la mangeoire, de Montesson. Pour le bas Maine, M. Dottin n'indique pas le genre de *nâch* « attache qui lie une vache à la mangeoire; collet pour prendre le gibier ». Quelque emploi analogue à ce dernier sens aurait-il donné lieu à la locution familière citée par Troude: *e nask ema,* il est marié (comme en franç. « il est dans la nasse »)? Mil. *ms* a *kas d'e nask* mettre à la raison.

XXXVI. — *TRECHONEIN, TOSONA, TAZENI, TAZON; TRECHON, TRINCHONENN, TREÑCH KOUKOUG, TRENK, TROAZ.*

1. Le van. *trechonein* agacer les dents Châl., *trechonein en dent* Ch. *ms, trechonnein* id., *trechon* m. agacement des dents l'A. n'est pas à séparer entièrement du mot des autres dialectes *tosona, tazoni, toujona, tourjouna,* etc., moy. bret. *tosonaff* (voir *Gloss.* 682, *Epenthèse* § 10, 32), trec. *tazeni* agacer (les dents), émousser (un outil) Even, à Coadout en bas Goello *tazon* rassasié; dégoûté (d'un travail, etc.) Y. Le Moal; mais il a subi l'influence de *trechon* oseille Ch., *tréchon* l'A., bas van. *trechañn* (Loth, éd. de Châl. 89), hors de Van. *triñchin, triñchen* Gr., pet. trec. *tréñchon* (*Gloss.* 720, 721).

Le Cath. a le singulatif *trinchonenn, trinchenenn,* qu'il traduit « trinchon ou uinete, ou oseille ». Ce mot *trinchon* existe encore en haute Bretagne; comme il n'a été trouvé que là, il y a lieu de le croire d'origine bretonne, cf. *Rev. Celt.* V, 224.

2. *Trinchonenn, trinchenenn* doit être dérivé de *trenc* aigre Maun., van. *tréanq* Châl., *treangn'* aigre, *treang* acide Ch. *ms,*

treang, tréang l'A., bas van. *triñgnk,* Loth (éd. de Châl. 89, cf. *Gloss.* 715); avec influence de *melchonenn, melchenenn* trèfle Cath.?

M. Vallée me signale *treñch koukoug,* espèce de primevère moins commune que les autres et qui a plusieurs fleurs sur la même tige; proprement sans doute « oseille de coucou ». Ce doit être un second pluriel formé sur *triñchen,* où *-en* aura été pris pour le singulatif, proprement *-enn* (la prononciation est loin de faire toujours cette distinction).

Trenc, non attesté en moy. bret., appartient à la famille de *troaz* urine, bas van. *troeh,* haut van. *treah,* = gall. *treyth, troeth* = de **truc-t-*, **troc-t-*, cf. le synonyme gallois *trwnc.* Le mot du haut Maine *trincle, trinque* f. petit lait, lait caillé, sérosité (de Montesson) est emprunté au breton; cf. van. *leah trenk* lait caillé. L'*l* de *trincle* n'est pas nécessairement armoricain.

XXXVII. — *RÉGNKLEN, DIRÉGNKLAÑ; ROÑKEL, ROÑKONEL, ROKONEL, ROUKOUNEL, ROC'HA; SOROC'H, SOROC'HEL; HOC'HA.*

1. Le petit trée. *reñklen* (ou plutôt *régnklen,* qu'on prononce également ainsi à Coadout), râle, est rattaché, *Gloss.,* 578, à la famille de *roñkel, roñkonel, rokonel,* id. Gon., en bas Léon *roukonnel (Breuriez Vreiz).* Comme les autres formes bretonnes diffèrent par la voyelle et n'ont pas *k* suivi immédiatement de *l,* il faudrait supposer que ce mot a gardé seul le vocalisme du cornique *rencia,* ronfler, et qu'il est abrégé de **renkellenn.*

Ce qui me fait douter maintenant de ces explications, c'est surtout la forme romane *ringlier,* respirer avec bruit, péniblement, à Etivey (Jossier, *Dict. des patois de l'Yonne,* 1882). Elle a tout l'air de venir, comme l'ital. *ringhiare,* de **ringulare,* dérivé de *ringi* (Kœrting², 8091). *Régnklen* serait pour **reñglenn,* d'un verbe **reñgla* d'origine française (le latin eût donné **riñgl-*, **rinkl-*). Je n'ai pas entendu le simple, mais son composé *dirégnklaň,* râler.

2. Le *Lexique* explique *roc'ha,* ronfler, râler, par **roccare,* combinaison de *roncare* et de *raucare,* et ajoute la comparaison de l'angl. *rook,* freux. Ces deux derniers sont, je crois, tout à fait étrangers à l'histoire de *roc'ha, roñkel,* etc. Si quelque analogie a aidé à l'assimilation de *nc* en *cc* ou à l'introduction du son *c'h,* il vaut mieux la chercher dans les mots imitatifs *soroc'h,* cri des pourceaux, *soroc'ha,* grogner, gronder, quereller, murmurer (mot qui a déterminé la forme de *soroc'hel,* vessie pleine de pois, dont l'origine est **syrincella, Gloss.,* 634, *Lexique,* 248); *doc'ha, hoc'ha,* grogner (dérivé de *houc'h,* pourceau, *Lex.,* 165, mais cf. plutôt gall. *och,* grognement, *Gloss.,* 191).

XXXVIII. — *KERHOÑNEN, KOÑTRON, KOÑTRAM; KIRINEN, KERZINEN.*

1. Le van. *kerhoñnen,* f. pl. *kerhon,* ver (de charogne), est un nouvel exemple du double traitement de *nt* qui tantôt donne en breton *nt, ñt,* tantôt s'assimile en **tt,* d'où **th* (z̃ dur), van. *h.* En effet, *kerhoñ* = **kerthon,* métathèse de **kethron* pour **kentron,* dans les autres dialectes *koñtron,* de *con-tr-,* même racine que τεργεδών, etc. Cf. moy. br. *enta* et *eza* donc, *Rev. Celt.,* XI, 356. A Coadout on dit *koñtram,* par l'influence de *koñtam,* poison, bien que celui-ci soit inconnu dans cette localité.

2. Un autre mot intéressant que les récentes recherches sur le dialecte de Vannes ont mis en lumière est *kirinen,* f. pl. *kirin,* alisier, fruit de l'alisier, de **kerhinen,* bas cornouaillais *kerzinen,* irl. *caorthain,* etc., *Gloss.,* 346. La réduction de *rh* à *r* peut être due à l'influence de *irinen, girinen,* prunellier (cf. plus haut, V, 10; XXVI, 2).

XXXIX. — *POUREN.*

La première phrase du « logogriphe breton-français de la fin du XVIe siècle » publié et commenté *Ann. de Bret.* III, 251,

252, cf. *Rev. Celt.* XVI, 200, est: « Constant mon ami prie li demain à manger son *leyn en hoas pouren en anduil trullien en silsiguen or an glaou* ». M. Loth traduit : « Constant mon ami, prie-le à manger son *dîner demain* (ou *encore*) *des tranches d'andouilles, des haillons* (morceaux) *de saucisse sur le charbon* »; il remarque en note que « *pourren* est employé à contresens ».

Je crois pouvoir présenter sur *pouren* (ou *pourren* ?) une hypothèse plus acceptable que l'explication par *pourchen* mèche (cf. *Gloss.* 509). On lit dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail, éd. de la Borderie, p. 95 : « et croyez de asseurance, que ie mangerois tout mon saoul de febues, et de pois, ... autant en ferois de ces belles Andouilles, avec de la porree. » Nous voyons ici, dans un esprit breton de la même époque, une association d'idées culinaires qui justifie, si je ne me trompe, la présence de *pouren* = *pourenn* pl. *pour* « porreau, qu'on apelle à Paris, poireau » Gr., à côté de *anduil* andouilles. Le Cath. écrit *pourr* porreaux. La poirée est proprement une plante potagère différente, la bette; mais en haute Bretagne ce mot, qu'on prononce *porrée,* désigne d'ordinaire le porreau.

E. Ernault.

(A suivre.)

LE MYSTÈRE BRETON
DE SAINT CRÉPIN ET DE SAINT CRÉPINIEN

SUITE DU TEXTE

[CREPINIAN]

a presegomp d-ar bobl breman an [a]uiel.
Esplicomp scler dreoll guir lesen on saluer.
530 Adieu, enta, Quintin, adieu dach, Lusian,
Adieu dach, Valaire, adieu dach Rufian,
adieu dach a-laran ; adieu dach Eugene,
adieu dach, ma breudeur, quen aueso en eff.

QUINTIN

Me a ma breur Lusian a ya da pep a quer
535 en mesq ar Goleset. Adieu dach, ma breu(deu)r,
mar en-em voellomp mu, ne on penos vo se.
Adieu a laran dach. Qnen a veso neuse.

RUFIAN

Adieu, enta, Quintin, adieu dach, Lusian,
biquen ne n-em voellomp assamples er bet man.

Senne.

epin et Crepinien a droit et les autre a gauch. Les soldar Grabien, Genderiq, Glinceron, Albienus entre a gauch.

GRABIEN *parle.*

540 Orsus ny entresomp a so oll soudardet.
Ebars er quer vras man esomp oll estonet.
On chleueyer (a) so ru gant goat ar gristemen,
a villero e s-int maro voar an dachen,
rag ma chleue (a) so lem a droch an daou goste;
545 betteg ar bomellen es-eo fouret enne.

LE MYSTÈRE BRETON
DE SAINT CRÉPIN ET DE SAINT CRÉPINIEN

SUITE DE LA TRADUCTION

[CRÉPINIEN]

et prêchons maintenant l'Évangile au peuple.
Expliquons clairement partout la vraie doctrine de notre Sauveur.
Adieu donc, Quentin, adieu, Lucien,
Adieu Valère, adieu Rufien,
Je vous dis adieu ; adieu Eugène,
adieu, mes frères, au revoir dans le ciel.

QUENTIN

Moi et mon frère Lucien, nous allons chacun dans une ville
au milieu des Gaulois. Adieu, mes frères,
Si nous nous revoyons encore, je ne sais comment ce sera.
Je vous dis adieu. Au revoir, alors.

RUFIEN

Adieu donc Quentin, adieu Lucien,
Jamais nous ne nous reverrons ensemble en ce monde.

Scène.

Crépin et Crépinien à droite et les autres à gauche. Les soldats Grabien, Genderic, Glinceron, Albienus entrent à gauche.

GRABIEN *parle.*

Or ça, nous, tant que nous sommes, sommes des soldats.
Dans cette grande ville nous sommes tout étonnés :
nos épées sont rouges du sang des chrétiens,
Ils sont morts sur place par milliers,
car mon épée est affilée et tranche des deux côtés ;
je l'y ai enfoncée dans leurs corps jusqu'au pommeau.

GENDERIQ

Tao, poultron brabanser, te en-em-gont vaillant
Gant ma halabarden, me m-eus bet mu (e)uit cant.
Me leque bern voar vern, an eill voar eguile.
f° 10 Me droche o fenno gant ma chleue yue.
550 Ouspen, gant ma grondin [1], me m-eus ynt discaret
na voient en pes tu nag en pelech monet.

GLINSERON

Euit quement-se oll, nen deo quet vaillantis:
me discare a ne <a> quer stang ag ar glis.
Me m-eus eur voareg vras (a)so bantet start yue;
555 pa ren vn ten hep quen, me darde [2] anese.
Serten, es-on hardy a meurbet courajus;
dirag ma chabiten, on bet victorius.

ALBIENUS

Try diot ma s-och-u, n-ousoch petra leret,
ar seis seuaillier nobl pellech e s-ind-yet?
560 Abalamor dese e oa groet an aret:
a rese, dreist pep tra, a rencomp da gafet.
On lot ves an buttin on neus ny oll collet,
pa n-on deus arese laset a sacaget.
Voarse on soueset pan n-on <eus> ynt goellet.
565 Me gret eo o doue e neus-int sicouret.
O chafet a rencomp, a se och-assuran,
choas e-uesomp blamet gant Deocletian.

Senne a gauche.

Crepin et Crepinian entre a droit. CREPIN *parle.*

Ma breur Crepinian, pa boursiuomp en nent,
petra a reomp ny? N-on deus quet a squient
570 euit disquin micher pan n-on neus ny disquet.
Ny voa bugale nobl, en se na songemp quet.
Goulenomp ous Doue ar chras <ag> ar pouer
dre ma s-omp chrisienien, da disquy eur vicher.
Mar goulenomp netra digant roue an tron,
575 digant ar bayanet n-or bou remission.

CREPINIAN

En pen hart [3] na micher e hallemp ni goellan
seruigin on chrouer, a rentan gras desan?

1. Les soldats de Dioclétien se servent de carabines; anachronisme analogue à celui qui faisait habiller les quatre fils Aymond en lignards dans certaines représentations de cette tragédie au siècle dernier.

GENDÉRIC

Tais-toi, poltron de fanfaron, tu te donnes pour vaillant !
Avec ma hallebarde j'en ai atteint plus de cent.
Je les mettais tas sur tas, l'un sur l'autre.
Je leur coupais la tête avec mon épée, aussi.
En outre, avec ma carabine je les ai abattus,
qu'ils ne savaient de quel côté ni où aller.

GLINCERON

Tout cela, ce n'est pas de la vaillance :
Je les abattais aussi dru que la rosée.
J'ai un grand arc qui est durement bandé aussi.
Quand je faisais un coup seulement, je les perçais d'un dard.
Certainement, je suis hardi et très courageux ;
devant mon capitaine, j'ai été victorieux.

ALBIENUS

Trois imbéciles que vous êtes, vous ne savez ce que vous dites :
les six chevaliers nobles, où sont-ils allés ?
C'est pour eux qu'était fait l'arrêt.
Ceux-là, par-dessus tout, nous devons les prendre.
Notre part du butin, nous l'avons toute perdue,
puisque nous n'avons pas tué et massacré ceux-là.
A ce propos, je suis étonné que nous ne les ayons pas vus.
Je crois que c'est leur dieu qui les a secourus.
Il faut que nous les ayons, je vous l'assure.
Encore serons-nous blâmés par Diocletien.

Scène à gauche.

Crépin et Crépinien entrent à droite. CRÉPIN *parle.*

Mon frère Crépinien, puisque nous suivons la route,
que ferons-nous ? Nous n'avons pas d'intelligence
pour apprendre un métier, puisque nous n'en avons pas appris.
Nous étions des enfants nobles, nous ne songions pas à cela.
Demandons à Dieu la grâce et le pouvoir,
puisque nous sommes chrétiens, d'apprendre un métier.
Si nous ne demandons rien au roi du ciel,
de la part des païens, nous n'aurons pas de pitié.

CRÉPINIEN

Dans quel art ou quel métier pourrions-nous le mieux
servir notre créateur et lui rendre grâces ?

2. Cf. v. 339, *distrinquet o ttardo.*
3. *en pen hart*, l'*n* de *pen* est sans doute une répétition machinale de celui de *en*.

CREPIN

f° 10 v° Ar vicher a quere a so dissimulet,
retiret a pesibl ag yue recherchet.

CREPINIAN

580 O ch-auis a so mat, ma breur, ag a blich din :
honnes so disimul serten mar deus hiny.
Cals a deuy don chafet euit prenan botto,
a ny gomso dese mes o faous doueou.

CREPIN

Me voel a diabel an tour bras a Soixon :
585 prosternomp dan daoulin da ober oreson.
A genoux.
Pa on n-eus bet ar chras da vesan tremenet
quen lies a gontre hep besan ofanset,
ar montaigno a bel a so meur <bet> uhel
— pemp derues a renquer da disquen, da seuel,
590 a Sauoix da Loraine a neuse da Leon, —
chettu ny quent ar fin ariet gant Soixon.
Majeste eternel, Doue oll buissant,
gouarner souueren dimes ar firmamant,
distreit o taoulagat gant eur sell a drue,
595 da rein dimp assistans en n-on nesesitte.
On se leuue. Labittant de Soixon entre a droit.

CREPINIAN *parle.*

De mat dach, ma otro, ag en a ve moyen
da gafet plas eur stal euit quereeryen ?
Fourniset dimp eur plas, mar guellet, ma mignon,
euit ober botto er guer man a Soixon.

LABITTANT

600 Ma vech abittantet mes ar guer a Soixon,
me o ch-acomotte en desir o calon.
Mes, mar doch tut onest [1], euel ma tiscoeset,
me gaffo dach eur plas. Deut en ty, antreet.
Sellet ag en so mat ar plas dious o michour [2] :
605 quement a vo possibl a ry vit o sicour.

CREPIN

Nin so obliget dech, otro, ebars en bras,
† nin boannio <d>o contantin [3] p-ocheus roet dimp-plas.

1. Ms. *onert*.
2. *michour*, altération arbitraire de micher pour obtenir une rime correspondant à *sicour*.
3. Le premier hémistiche de ce vers a une syllabe de trop ; l'omission de

CRÉPIN

Le métier de cordonnier est dissimulé,
retiré et paisible et aussi recherché.

CRÉPINIEN

Votre avis est bon, mon frère, et il me plaît.
Ce métier là est dissimulé, certainement, s'il en est un.
Beaucoup viendront nous trouver pour acheter des souliers,
et nous leur parlerons de leurs faux dieux.

CRÉPIN

Je vois de loin la haute tour de Soissons ;
prosternons-nous à genoux pour prier.

A genoux.

Puisque nous avons eu la grâce de traverser,
sans être maltraités, tant de contrées,
les montagnes au loin qui sont très hautes,
— il faut cinq jours pour descendre et monter
de Savoie en Lorraine et ensuite à Lyon, —
nous voici enfin arrivés à Soissons.
Majesté éternelle, Dieu tout puissant,
gouverneur souverain du firmament,
tournez vos yeux avec un regard de pitié
pour nous donner assistance dans nos nécessités.

On se lève. L'habitant de Soissons entre à droite.

CRÉPINIEN *parle.*

Bonjour, monsieur, y aurait-il moyen
de trouver une boutique pour cordonnier ?
Fournissez-nous une place, si vous pouvez, mon ami,
pour faire des souliers dans cette ville de Soissons.

L'HABITANT

Si vous étiez des habitants de la ville de Soissons,
je vous arrangerais suivant le désir de votre cœur.
Mais si vous êtes des gens honnêtes comme vous le paraissez,
je vous trouverai une place. Entrez dans la maison. Entrez.
Voyez si cette place est bonne pour votre métier :
tout ce qu'il sera possible, je le ferai pour vous aider

CRÉPIN

Nous vous sommes fort obligés, monsieur. [la place.
Nous nous efforcerons de vous contenter, puisque vous nous avez donné de

d dans le ms. porte à supposer que *boannio* a été substitué à un verbe se construisant sans préposition Peut être y avait-il : *nin glasco o contantin,* avec synisèze des deux *o*.

LABITTANT

Pa o ch-eus cafet plas, tachet da labourat;
yoa bras a vo ousoch mar labouret er fat.

f° 11 CREPINIAN

610 Euit en n-on micher, ny a rey labour vat;
ny seruigeo an oll quercouls nobl a partabl.

Labittant sorte a droit. Crepin et Crepinian a genoux.

CREPIN *parle.*

Otro, chuy eo ar fin ag ar chomansamant,
chuy gomant quement so crouet er firmamant,
chuy a rent tut abil a re ignorantan,
615 pliget guenech, otro, on assistan breman.
Chettu nin, ar voes man, on saluer biniguet
en or brassan esom ma n-on sicouret quet.
Pliget guenech, otro, rein lumier d-on speret,
da ober vn ouuraech on n-eus antreprenet.

On se leuue. CREPINIAN *parle.*

620 Orsus, ma breur Crepin, comansomp labourat.
Pa n-e Doue contant, a pan d-e eur mest mat,
da vo e volante rey dimp gras a moyen,
euit gonit on boet dindant e chourchemen.

CREPIN

Comeret ma sranchet pa meusy blerimet.
625 Comanset da daillan, me biscoas na meus groet.

CREPINIAN

Pardonet din, ma breur, rag me ne daillin quet,
chuy eo ma enaour, dech e tougan respet.
Ynsiuil ven meurbet, quemeret an enor
ousoch e haparchant pan n-och ma enaour.

CREPIN

630 Pan d-och enta contant, a-ue me a daille.
Lemmet o mineuet ag o tranchet yue.
Dalet daou gartier; breman po enebo:
quent ma po ynt yuntet, men bo clasquet furmo.
Ma lequet voar goat[1] euit comans simplan,
635 antretant, me drocho daou re sollio nesan.

Crepinian commans a trauailler et vn peu apres il ditte en donnent les souillier a Crepin a regarder.

1. *Ma lequet voar goat.* Littéralement, si vous mettez sur bois. Après le vers 634 Crépin s'interrompt et prend une forme en bois qu'il donne à

L'HABITANT

Puisque vous avez trouvé une place, tâchez de travailler.
On vous aimera beaucoup si vous travaillez bien.

CRÉPINIEN

Pour ce qui est de notre métier, nous ferons de bon ouvrage.
Nous servirons tout le monde, aussi bien nobles que roturiers.

L'habitant sort à droite. Crépin et Crépinien à genoux.

CRÉPIN *parle.*

Seigneur, vous qui êtes la fin et le commencement,
vous qui commandez tout ce qui est créé dans le firmament,
vous qui rendez habiles les gens les plus ignorants,
qu'il vous plaise, Seigneur, de nous assister maintenant.
Nous voici cette fois, notre sauveur béni,
dans notre grande détresse si vous ne nous secourez pas.
Qu'il vous plaise, Seigneur, de donner de la lumière à notre esprit,
pour faire un ouvrage que nous avons entrepris.

On se lève. CRÉPINIEN *parle.*

Orsus! mon frère Crépin, commençons à travailler.
Puisque Dieu le veut bien et qu'il est un bon maître,
que sa volonté soit de nous donner la grâce et le moyen
de gagner notre nourriture sous ses ordres.

CRÉPIN

Prenez mon tranchet puisque je l'ai aiguisé;
commencez à tailler; moi, jamais je ne l'ai fait.

CRÉPINIEN

Pardonnez-moi, mon frère, car moi, je ne taillerai pas;
vous êtes mon aîné, je vous porte respect.
Je serais très impoli de vous prendre l'honneur
qui vous appartient, puisque vous êtes mon aîné.

CRÉPIN

Puisque vous le voulez, que ce soit moi qui taille.
Aiguisez votre alène et votre tranchet aussi.
Prenez deux quartiers; maintenant vous aurez des empeignes;
avant que vous ne les ayez joints, j'aurai cherché des formes.
Si vous mettez sur forme, simplement, pour commencer,
pendant ce temps, je couperai deux paires de semelles.

Crépinien commence à travailler, et un peu après, il dit en donnant les souliers à Crépin pour qu'il les regarde.

Crépinien en prononçant le vers 635.

CREPINIAN *parle.*

Dalet, sellet, ma breur, ag y a so groet mat.
Marchadouryen or bo o chafo dereat?

CREPIN *regarde les souillier et ditte* :

Pligeout a reont din ; groet mat eo arese.
Quent auans dauantach, trugarequeomp Doue.

CREPINIAN

f° 11 v° 640 Hennes eo goellan tra a oufemp da ober,
pan eo pliget gantan disquy dimp on micher.

A genoux, CREPIN *parle.*

O Majeste diuin quer dous a quer benign,
bepret <es->och guenimp euit on ynstruin.
Nin a rent dach grasso dimes o madeles ;
645 euit nep sort tourmant n-o tilesomp yames.

On se leuue. LABITTANT *entre et ditte* :

De mat dechu, Crepin, a chuy Crepinian.

CREPIN

A dach, on ostis mat ; deut och don bisittan?

LABITTANT

Ya sur, otrone, me so deut do cafet
euit clasq eur botto. Teripl on esomeq.
650 Vn nombr o ch-eus deya re vras a re vian ;
biscoas na oe goellet o sort [1] bars er guer man.

On lui donne des souillier. LABITTANT *continue* :

Memeus, ne gafet quet en quer artisanet
a rae ar vicher quen couls na quen [2] parfet.
Chettu aman botto a so groet diliquat ;
655 taillet ynt exelant ouspen ynt grouiet mat.
Aparans uat o deus, o sollio a so cref.
Leret din peguement a [3] gousto din eur re.

CREPIN

Pa n-int quement d-o crat, choaset ar re voellan ;
en reson o poynt pan och ar chans quentan.

1. *o sort* grammaticalement a pour antécédent *botto*. Mais il est très possible qu'il signifie : des gens de votre sorte et qu'il faille traduire : jamais on n'a vu de gens tels que vous dans la ville.

CRÉPINIEN *parle.*

Tenez, regardez, mon frère, s'ils sont bien faits.
Aurons-nous des marchands qui les trouveront convenables ?

CRÉPIN *regarde les souliers et dit :*

Ils me plaisent ; ils sont bien faits.
Avant d'avancer davantage, remercions Dieu.

CRÉPINIEN

Voilà la meilleure chose que nous puissions faire,
puisqu'il lui a plu de nous apprendre notre métier.

A genoux, CREPIN *parle.*

O Majesté divine, si douce et si bénigne,
vous êtes toujours avec nous pour nous instruire.
Nous vous rendons grâce de votre bonté ;
pour aucun tourment nous ne vous abandonnerons jamais.

On se lève. L'HABITANT *entre et dit.*

Bonjour à vous, Crépin et Crépinien.

CRÉPIN

Et à vous aussi notre bon hôte. Vous venez nous faire visite ?

L'HABITANT

Oui, certes, messieurs, je suis venu vous trouver
pour chercher une paire de souliers. J'en ai grand besoin.
Vous en avez déjà un grand nombre de grands et de petits.
Jamais on n'en a vu de tels dans cette ville.

On lui donne des souliers. L'HABITANT *continue :*

Même, on ne trouverait pas en ville d'artisans
qui fissent le métier si bien et si parfaitement.
Voilà des souliers qui sont faits délicatement ;
ils sont excellemment taillés ; de plus, ils sont bien cousus.
Ils ont bonne apparence ; leurs semelles sont fortes ;
dites-moi combien me coûtera une paire.

CRÉPIN

Puisqu'ils sont tant à votre goût, choisissez les meilleurs ;
vous les aurez à juste prix, puisque vous êtes la première pratique.

2. Ms. *quet.*
3. Ms. *o.*

LABITTANT

660 Acordy areomp voar a leret, Crepin.

CREPIN

Reit ar pes a gueret ma mignon contant (a) vin.

LABITTANT

Dalet ! chettu ase eis reall euitte.
A chuy a so contant dimes a guement se ?

CREPIN

Pa rogeach neubeuttoch, contant vigen yue.

LABITTANT

665 Yechet dach da ober. Quen auo ar chentan !
Chans vat a bedan dach, pan d-och deut dar guer man.

CREPIN

Yechet dach da vsan ! chans vat da veset dimp !
gras dach da anauout ar vageste diuin.

Labittant sort ; vn compaignon entre avec ces ousty.

LE COMPAIGNON *parle.*

f° 12 Bonjour a yoa dach maist a dachu, compaignon.
670 Me [a] so hirye voar var a vacation.

CREPINIAN

Me gret och deut a bell ; teribl o cafan squis.
(A) deut och a Vro Uhel peotramant a Vreis [2] ?

LE COMPAIGNON

N-en deon quet hep sujet ; vn n-ent bras am eus groet,
o tonet dar guer man. Ma goug a so toret
675 o touguen ma sresor a ma ñncedotan [1].
Ar rese dreist pep tra a garen da voersan.
Me so o clasq labour. Me o pet, compaignon,
chuy o ch-eus connessans gant maistro a Soixon,
adreset ahanon da vnan benaquet,
680 m-a hellin labourat euit gonit ma boet.

CREPIN

Mar o cheus bolante, guenimp e labouret,
ha me o contanto euel ma seo dleet.

2. *Bro Uhel,* la Haute-Bretagne, par opposition à *Breiz,* la Basse-Bretagne. L'auteur oublie ici que la scène se passe à Soissons et que, p. c. s. q., les

L'HABITANT

Nous nous entendrons, d'après ce que vous dites, Crépin.

CRÉPIN

Donnez ce que vous voudrez, mon ami, je serai content.

L'HABITANT

Tenez, voici huit réaux pour eux.
Êtes-vous content de cela ?

CRÉPIN

Quand vous auriez donné moins, j'aurais été content aussi.

L'HABITANT

Bonne santé au travail. Au revoir. A la prochaine !
Je vous souhaite bonne chance, puisque vous êtes venus en cette ville-ci.

CRÉPIN

Bonne santé à les user ! Que vous nous portiez bonheur !
Je vous souhaite la grâce de connaître la Majeste divine.

L'habitant sort. Un compagnon entre avec ses outils.

LE COMPAGNON *parle.*

Bonjour et joie à vous, maître, et à vous, compagnon.
Je suis aujourd'hui sans ouvrage.

CRÉPINIEN

Je crois que vous êtes venu de loin ; je vous trouve bien fatigué.
Est-ce que vous venez des Terres hautes ou bien de Bretagne ?

LE COMPAGNON

Ce n'est pas sans sujet : j'ai fait une longue route
pour venir en cette ville. Mon cou est rompu
à porter mon trésor et mes pincettes à feu.
Celles-là, par-dessus tout, je voudrais les vendre.
Je suis en quête de travail. Je vous prie, compagnon,
vous qui connaissez les maîtres de Soissons,
adressez-moi à quelqu'un d'eux,
que je puisse travailler pour gagner ma nourriture.

CRÉPIN

Si vous voulez, vous travaillerez avec nous,
et je vous paierai comme il convient.

personnages ne peuvent s'orienter comme ils le font ici.

1. Ms. *fincedo can.*

LE COMPAIGNON

Yoaus bras on ous-se ; ne choulenan quet goell.
Mar plich dach ma labour, mo seruigeo fidel.
685 Dre lies a gueryo es-on bet tremenet ;
nag en nep sort bouttiq biscoas na meus goellet
bottoo vel are man, quen neubet micherour
a guement a rae quen disy [1] o labour.
Me a esper, ma maist, penos em ynstruet
690 rag nen d-on-quet capap da douguen mineuoet.

CREPIN

Mar deus nep exelans er boto a reomp,
rentomp gras d-ar maist mat piny a seruigeomp.
Lequet o tauuanger breman voar o parlen,
comeret vn tam coar, coaret o nignelen [2].

LE COMPAIGNON *mettes son tablier en chante vn chanson a la victoire des faux dieu.*

695 Ma doue Apolon, chuy dre o victoeryo
a verit melody dreist an oll douco.
Me a rent dach grasso ves a greis ma chalon,
dam besan ynspiret da donet da Soixon.
Breman meus rancontret maist ar guereeryen.
700 Ne gafet quet e-bar voar ar bet man biquen.
f° 12 v° Me a dacho breman da ober labour vat,
d-en seruigin fidel, ma tisquin [n]drabenag.

CREPINIAN

Pe sort den eo breman on neus ny rancontret ?
Ny songe voa christen, payen eo, assuret.

CREPIN

705 Petra eo arese ma comset anese ?
M-o-quef abuset bras mar dent da gridy de.
Mes, euit o distrein a selerat o speret,
a cat anadougues ? on mister an dreindet,
credet an tat, ar mab ag ar speret santel,
710 try ferson en vnan, vn doue eternel,
egall en madeles en puissans, en gloar,
piny a neus crouet an eff ag an douar.
Man ne gredet enne, comeret o conge,
me fel din cafet tut a gret er guir Doue.

1. *disy*, trécorrois *disi*, sans défaut, vannetais *dissi*. Voy. *Revue Celtique*, VIII, 1887, p. 507.

LE COMPAGNON

J'en suis bien joyeux ; je ne demande pas mieux.
Si mon travail vous plaît, je vous servirai fidèlement.
Je suis passé par bien des villes,
et, en aucune sorte de boutique, je n'ai vu
des souliers comme ceux-ci, ni non plus d'ouvriers
qui fissent leur travail de façon si irréprochable.
J'espère, mon maître, que vous m'instruirez,
car je ne suis pas capable de tenir l'alène.

CRÉPIN

S'il y a quelque qualité dans les souliers que nous faisons,
rendons grâce au bon maître que nous servons.
Mettez votre tablier maintenant sur votre giron,
prenez un morceau de cire, cirez votre ligneul.

LE COMPAGNON *met son tablier en chantant une chanson à la victoire des faux dieux.*

Mon dieu Apollon, vous, par vos victoires
méritez d'être loué par-dessus tous les dieux.
Je vous rends grâces de tout mon cœur
de m'avoir inspiré de venir à Soissons.
Maintenant, j'ai rencontré le maître des cordonniers.
On ne trouverait son pareil en ce monde.
Je vais essayer maintenant de faire de la bonne besogne,
de le servir fidèlement, pour apprendre quelque chose.

CRÉPINIEN

Quelle sorte d'homme est-ce que nous avons maintenant rencontré ?
Nous pensions qu'il était chrétien ; il est certainement payen.

CRÉPIN

Qu'est-ce que c'est que ceux-là dont vous parlez ?
Je vous trouve bien abusé si vous croyez en eux.
Mais, pour vous détourner et éclairer votre esprit,
et avoir la connaissance de notre mystère de la Trinité,
croyez au Père, au Fils et au Saint Esprit,
trois personnes en une, un dieu éternel,
égales en bonté, en puissance et en gloire,
qui a créé le ciel et la terre.
Si vous n'y croyez pas, prenez votre congé,
je veux avoir des gens qui croient au vrai Dieu.

2. *nignelen,* variante de *lignelen.* Voy. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton,* p. 356.
3. variante de *anoudegues.*

LE COMPAIGNON

715 Ma maist, guir a leret betteg an n-eur bresant
me a so bet abuset gant doueo mechant.
Biniguet vo an n-eur ma meus o chanaueet.
Me ya dam bro breman pan d-on conuertisset.

Le compaignon sort ; le PREMIER MARCHAND *entre et ditte*

A chuy a gafe din, Crepin, eur re votto,
720 rag esom bras a meus euit retorn dam bro.
Ar re man so em sreit goel fin o deuueus groet :
n-en deus quet choas eis de (a)boe m-a meus-int prenet.

CREPIN

Ya sur, marchadour, quement ag a queret
[pr]e[s]t a vin da rein dach ag erue o souet.
725 Chettu aman eur re a so labouret mat,
sellet ag y a so a vent dious o troat.
Yl lui donne des souillier.

LE MARCHANT *prendre et mettes son pies dedans et ditte :*

Manifiq e s-int din ; meurbet e s-int eset ;
a chuy a gafe din eur boto talonet ?
daou re voto munut euit ma bugale ?
730 Pan ariuin er guer, yoa bras a vo outte :
en troat ar biannan, hes [1] un drein an de-all,
ag ef donet d-ar guer gant poan, en n-eur griall.
A me, touet neuse, dre doue Apolon,
o dige pep a re pa deogen da Soixon.
fo 13 735 Me ya da gat ma suit a ma chompaignones.
Miret din ar botto. Chettu ase ares ;
mar permettet guene monet d-o discoes d-e,
me gret perfettamant e prenoint yue.

CREPIN

Queset ane guenach na difiomp en den.
740 En reson a poy mar enem groet ch[r]istęn.
Le marchant va trouver ces camarades pour montrer ces souillier.

Le 1e *le* 2e *le* 3e *marchant entre.* LE PREMIER MARCHANT *parle.*

Ahanta, potret vat are-man so eur botto !
A chuy voelias biscoas couls ag y en nep bro ?

LE 2e MARCHANT *prits les souillier et ditte :*

A doue Yupitter ! peguer brao yngdy groet.

1. *hes* forme dialectale du Goello, 3e pers. du sing. du prét. prim. de

LE COMPAGNON

Mon maître, vous dites vrai, jusqu'à l'heure présente,
j'ai été trompé par de méchants dieux.
Bénie soit l'heure où je vous ai connu.
Je vais maintenant dans mon pays, puisque je suis converti.

Le compagnon sort. LE PREMIER MARCHAND *entre et dit :*

Est-ce que vous me trouveriez une paire de souliers, Crépin ?
Car j'en ai grand besoin pour retourner dans mon pays.
Ceux-ci qui sont à mes pieds ont bien fait leur fin
il n'y a pas encore huit jours que je les ai achetés.

CRÉPIN

Oui certes, marchand, tout ce que vous voudrez.
Je vais vous le donner et selon votre désir.
Voici une paire qui est bien travaillée.
Voyez s'ils vont à la mesure de votre pied.

Il lui donne les souliers.

LE MARCHAND *prend et met son pied dedans et dit :*

Ils me vont très bien ; ils sont très commodes.
Est-ce que vous me trouveriez une paire de souliers à talons ?
Deux petites paires pour mes enfants ?
Quand j'arriverai à la maison, ils en auront grande joie :
dans le pied du plus petit, une épine entra l'autre jour,
et lui de revenir à la maison avec peine, en criant.
Et moi, je jurai alors par le dieu Apollon,
qu'ils auraient chacun leur paire quand je viendrais à Soissons.
Je vais retrouver ma suite et ma compagnie.
Gardez-moi les souliers. Voilà des arrhes.
Si vous me permettez d'aller les leur montrer,
je crois bien qu'ils en achèteront également.

CRÉPIN

Emportez-les avec vous, nous ne nous défions de personne.
Vous en aurez à bon prix, si vous vous faites chrétiens.

Le marchand va trouver ses camarades pour montrer ses souliers.

Le 1er, *le* 2e, *le* 3e *marchand entrent.* LE PREMIER MARCHAND *parle :*

Eh bien, mes gars, voilà des souliers !
En avez-vous jamais vu d'aussi bons nulle part ?

LE 2e MARCHAND *prend les souliers et dit :*

O Dieu Jupiter, qu'ils sont bien faits !

mont. Voy. J. Loth, *Chrestomathie Bretonne,* p. 368.

Cals a guereeryen a m-eus anaueset;
745 pa vent oll assambles, n-ouffet quet, a gredan,
ober eur re votto quer brao ag ar re man.
Ouspen o brauenty [1], labouret ynt er fat,
rag groet ynt start a ferm, ag o sollio so mat.
Euit mat n-o lesen, ma vent diousieme [2];
750 en neblech ne gafet eur botto evelte.
Dal, sel ase, quindero, m-es tefy gant da veut
da blegan o sollio. Meurbet o chafan reut.

Yl donne les souillier au 3e marchant. LE 3e MARCHANT *parle.*

(E)uit goasquan o sollio creffan [a]ma hallan,
a pa dlefen creuuin, n-ouffen quet o flegan.
755 Muan tra a blich d-in an tu-ont d-ar sollio,
mui euit [3] ar voulous eo dous o enebo,
A bellech (e) teus-int bet, (e)uit ma s-in da brenan,
me reng cafet eur re quent mont ves ar guer man,
nom pas (e)uidon hep quen, mes choas euit ma groeg,
760 euit ma mittigen, ag euit ma fotret.

LE 2e MARCHANT

Quement so en e stal, a gases guenit oll!
Pren try re da guentan, ha na ra-quet da foll.
Da valch so poneroch euit ma hinime?
Me reng enem esy yue quercouls a te.

f° 13 v° LE PREMIER MARCHANT

765 Teuet tout, otrone, ne n-em disputtet quet;
cals en deus a votto, contantet a veset.
Deut guene de gafet; promettet en deus din
e-rey dimp en reson, mar queromp e bidy.

1. ordinairement *brauentes*. Pour la terminaison, voy. Em. Ernault, *Glossaire moyen breton*, p. 415.
2. diousienne = diousi-me.
3. Ms. *m's euel.*

J'ai connu beaucoup de cordonniers;
quand ils seraient tous ensemble, on ne pourrait, je crois,
faire une paire de souliers si belle que ceux-ci.
Outre leur beauté, ils sont bien travaillés,
car ils sont faits durs et solides et leurs semelles sont bonnes.
Pour sûr, je ne voudrais pas les laisser, s'ils étaient à ma mesure.
Nulle part on ne trouverait une paire de souliers comme ceux ci.
Tiens, vois, cousin, je te défie avec ton pouce
de plier les semelles. Je les trouve fort raides.

Il donne les souliers au 3e *marchand.* LE 3e MARCHAND *parle.*

J'ai beau presser les semelles le plus fort que je puis,
quand j'en devrais crever, je ne pourrais les plier.
Ce qui me plaît le plus, en outre, à ces souliers,
leurs empeignes sont plus douces que du velours.
D'où les as-tu eus, pour que j'aille en acheter,
il faut que j'en aie une paire avant de sortir de cette ville,
non pas pour moi seulement, mais encore pour ma femme,
pour mes servantes et mes garçons.

LE 2e MARCHAND

Tout ce qui est dans sa boutique, tu l'emportes avec toi!
Achètes-en trois paires pour commencer et ne fais pas le fou.
Ta bourse est plus lourde que la mienne?
Il faut que je me mette aussi à l'aise que toi.

LE PREMIER MARCHAND

Taisez-vous tous, messieurs, ne vous disputez pas;
il y a beaucoup de souliers, vous serez contentés.
Venez le trouver avec moi, il m'a promis
qu'il nous (en) donnera à bon compte, si nous voulons l'(en) prier.

Victor TOURNEUR.

(A suivre.)

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Manuscrits contenant des mystères bretons et donnés à la Bibliothèque de l'Université de Rennes. — II. Nouveau recueil intitulé Eriu.

I

On a pu lire dans le journal *Le Temps* du 6 août 1904 l'article suivant :

Manuscrits bretons. — M. A. Le Braz, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, vient de faire présent à la Bibliothèque universitaire de cette ville de vingt-sept volumes renfermant les textes manuscrits d'autant de mystères bretons.

C'est le fonds le plus précieux et le plus considérable de documents manuscrits en langue bretonne qui existe en province, et, si celui que possède la Bibliothèque nationale est plus grand par le nombre (73 au lieu de 27), on peut dire que la collection de l'Université de Rennes a, au point de vue de la valeur propre des manuscrits, une importance égale sinon supérieure à celle de la collection parisienne.

Les manuscrits donnés par M. Le Braz proviennent de deux sources. Les uns, recueillis par M. F. Vallée, en partie grâce aux soins de la Société pour la préservation du breton, ont été remis par lui à M. Le Braz pour permettre à ce dernier d'écrire son travail sur le théâtre celtique, avec charge d'en faire don, quand bon lui semblerait, à tel dépôt public de son choix. Ces manuscrits sont au nombre de douze. Les autres ont été légués à M. Le Braz par M. Luzel ou découverts par M. Le Braz lui-même, au cours des missions qui lui furent accordées à cet effet par M. le ministre de l'instruction publique, en 1893 et 1894.

L'importance de ces mystères est capitale pour l'histoire de la langue et de la littérature bretonnes, puisque le théâtre constitue, à vrai dire, la seule littérature écrite de la Bretagne. Ceux que M. Le Braz a déposés à la Bibliothèque universitaire de Rennes ne valent pas seulement par le nombre, mais aussi par leur mérite intrinsèque. Parmi eux figure un *Mystère de Saint-Laurent,* qui a sur son analogue de la Bibliothèque nationale l'avantage d'être complet. C'est de plus un document des plus curieux pour l'histoire du théâtre breton. Nous en dirons autant d'un *Saint-Jean-Baptiste,* recopié en entier de la main de Luzel. Signalons encore une copie de la *Vie de Louis*

Ennius, que Luzel avait faite pour l'impression. Mais nous appellerons surtout l'attention sur deux pièces intitulées, l'une la *Vie de Mallargé,* l'autre *Jean Melargé,* qui représentent à elles seules presque tout le théâtre comique, actuellement connu, de la Basse-Bretagne. Les autres manuscrits fournissent des variantes particulièrement intéressantes des mystères déposés à la Bibliothèque nationale et que quelques-uns (en particulier une *Création du Monde,* de Claude Le Bihan, et une *Passion,* sans nom de copiste) sont d'un intérêt unique.

II

Il vient de paraître un volume in-8° de 138 pages intitulé : *Eriu. The Journal of the School of Irish Learning, Dublin, edited by Kuno Meyer and John Strachan,* vol. I, part. I. Ce volume est daté de Dublin, *School of irish Learning,* 28, Clare Street. Il contient quatorze articles parmi lesquels nous signalerons en premier lieu deux articles grammaticaux.

Le principal est de M. Strachan : il traite d'abord du nominatif pluriel des thèmes masculins en *-u-* qui aurait été d'abord en celtique primitif *-oues,* puis en vieil irlandais *-ae, -e,* enfin *-a* ; les finales *-ai, -i* seraient dues à la contamination des thèmes en *-i.* Viennent ensuite diverses constatations : l'usage vieil irlandais est, comme on sait, de terminer en *u* le vocatif et l'accusatif pluriel des thèmes en *-o-,* mais les mêmes cas des adjectifs se terminent en *a* ; c'est par exception que dans les adjectifs l'*u* final primitif de ces cas est conservé. Dans les thèmes masculins en *-io-, -iu* est au même cas la désinence des noms, *-i* celle des adjectifs. Pour les noms et les adjectifs neutres terminés en *-io-* la désinence à ces deux cas est *-i* sauf une exception où l'on trouve *-e.* L'auteur étudie ensuite les formes diverses du pronom interrogatif, 1° *cia* masculin singulier, 2° *ce-d,* ou *ci-d,* neutre singulier, 3° *ce-si,* ou *ci-si,* féminin singulier (2° et 3° avec addition d'un pronom démonstratif, *d* au neutre, *si* au féminin) : 4° *citne,* pluriel des trois genres. Par exception *cia* est employé à tous les genres. Il y a un autre pronom interrogatif, *cote, cate* au singulier, *cotéet, cateet* au pluriel des trois genres.

M. Strachan explique par la sourde initiale des pronoms suffixes *sa, se, su, som, si* la sourde finale *t-* de certains verbes aux trois personnes du singulier là où l'on devrait s'attendre à trouver un *d* ou un *th. Éola,* PERITUS, est suivant lui le génitif archaïque d'un substantif *éol* [1] qui plus tard sortant de la déclinaison en *u* est passé dans la déclinaison en *-o* et a donné le génitif *eóil, iúil.* Dans *indinni-se,* TALIS, *inni* est le datif du substantif féminin *inne* « sens, qualité ». *In-did* signifie « puisque », *in-nach* « puisque non » ; dans ce composé *in* est le pronom relatif signifiant « dans quoi ».

Le second mémoire grammatical a pour auteur M. J. H. Lloyd, il a pour objet les formes impersonnelles du passif dans le verbe substantif irlandais.

Ces deux mémoires sont accompagnés d'éditions de textes irlandais, dont

1. *Serglige Conculainn* chez Windisch, *Irische Texte,* t. I, p. 225, l. 10.

le plus important à nos yeux est la mort de Conla ou Conlaoch, fils d'Aife. M. Kuno Meyer publie la rédaction contenue dans le ms. le plus ancien, le livre jaune de Lecan ; M. J. G. O'Keeffe celle que nous a conservé le ms. H. 3 17 du collège de la Trinité de Dublin. Chacun des deux éditeurs a joint au texte irlandais une traduction anglaise.

Nous mentionnerons ensuite une nouvelle édition de l'avis à une femme par Daniel húa Liathaide, abbé Cork et Lismore, dont la mort est mise en 861 par les *Annales des quatre maîtres.* Ce morceau avait été publié d'après le livre de Leinster, p. 278 a, par M. E. Windisch dans les *Berichte der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften,* 1890. M. Kuno Meyer s'est servi d'une autre copie, le ms. du Trinity College de Dublin, coté H. 3. 18, p. 731. Le texte et la traduction donnés par M. K. Meyer diffèrent sur quelques points de ceux que nous devons à M. Windisch.

M. Kuno Meyer reproduit aussi et traduit d'après le livre de Leinster un poème du XIIe siècle attribué à l'illustre et mythique Cailte et d'après deux mss. de l'Académie d'Irlande deux poèmes pieux chrétiens.

Le plus long des textes réunis dans ce volume est le *Leabhar Oiris* ou « Livre des Chroniques », publié d'après un manuscrit du XVIIIe siècle, 1717, par M. R. I. Best. Il concerne l'histoire d'Irlande de 979 à 1027.

M. E. J. Gwynn donne d'après un ms. de l'Académie d'Irlande un poème sur l'incendie de la maison du célèbre et légendaire Finn mac Cumhail.

M. J. G. O'Keeffe publie avec traduction le texte conservé par le Livre jaune de Lecan, d'un récit légendaire concernant Colman mac Duach et le roi Guaire si fameux par son hospitalité et qui vivait au VIIe siècle.

Nous devons à M. T. P. O'Nowlan l'édition faite avec traduction d'un poème relatif à la « Querelle du Pain », d'après le Livre de Leinster, p. 46 *a*. A propos de ce pain les habitants de Munster et ceux de Leinster se livrèrent trois batailles. On était fort belliqueux en Irlande à l'époque où ce poème nous fait remonter.

H. d'Arbois de Jubainville.

Jubainville, le 29 septembre 1904.

PÉRIODIQUES

SOMMAIRE : I. Beitraege zur Kunde der indogermanischen Sprachen. — II. Annales de Bretagne. — III. Revue épigraphique. — IV. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. — V. Polybiblion.

I

Beitraege zur kunde der indogermanischen sprachen, herausgegeben von Dr. Ad. Bezzenbergerund Dr. W. Prellwitz, t. XXIX, 1re livraison. — Suite du mémoire de M. J. Scheftelowitz sur les lois phonétiques du vieil arménien (cf. ci-dessus, p. 370). Des rapprochements avec les langues celtiques se trouvent dans cette partie du mémoire comme dans la précédente.

II

A propos d'une note publiée dans les *Annales de Bretagne*, t. XIX, nº 1, par M. Loth sur la massue bénie à l'aide de laquelle, à Loc-mel-tro, suivant la tradition, on assommait les vieillards, nous avons oublié de citer ci-dessus, p. 365, un passage de Cicéron : *Pro Sexto Roscio*, § 100 : « Habeo etiam « dicere quem contra morem maiorum minorem annis sexaginta de ponte « in Tiberim deiecerit ». Ce texte doit être rapproché de celui où Plutarque, *Romulus*, XXII, 6, constate que le droit royal romain le plus ancien ne punissait pas le meurtre du père par son fils : μηδεμίαν δίκην παρὰ πατροκτόνων ὁρίσαντα et de ces mots de Festus au mot *parrici* : « Paricida non « utique is qui parentem occidisset dicebatur, sed qualemcunque hominem[1]. »

III

Revue épigraphique, t. V, livraison de janvier-février-mars 1904.

A Oppedette, Basses-Alpes, dédicace *Marti Bruato* (?).

A Vachères, même département, épitaphe de Calventius Birrus.

M. Héron de Villefosse continue la publication de remarques épigraphiques dont une partie a déjà paru dans le tome IV et dans deux livraisons précédentes du tome V. Elles sont intéressantes pour l'histoire de la Gaule romaine.

IV

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. XXIII. — Mémoire de M. O. Hirschfeld sur le jour de la dédicace de l'autel d'Auguste

1. Cf. *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 313-317.

à Lyon. Le savant auteur admet l'origine celtique de la fête célébrée annuellement à cet autel, mais la concordance de la date de cette fête avec la date de la dédicace de l'autel est suivant lui purement fortuite. L'autel fut dédié en l'an 12 avant notre ère le premier août, parce que c'était le premier août de l'an 30 avant J.-C. que la prise d'Alexandrie en Égypte avait terminé la guerre civile. Le même jour de l'an 15 avant notre ère, Tibère et Drusus avaient remporté sur les Vindéliciens une victoire décisive. L'importance du premier août à cette époque au point de vue du gouvernement romain est d'ailleurs établie par un fait caractéristique, c'est que la dédicace du temple de Mars Ultor eut lieu en ce jour de l'an 2 avant J.-C.

V

Polybiblion. — M. H. Gaidoz vient de consacrer dans cette revue un très aimable compte rendu au volume intitulé : *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère.* Quelques critiques, légers coups d'épingle, agrémentent cet article et en rendent la lecture plus attrayante. Il y a telle de ces critiques dont on ne peut contester la justesse. Par exemple, M. Gaidoz constate que dans les livres de « Villemain et d'autres « professeurs de notre grande époque..., l'ensemble était plus harmonieux « et la lecture plus attrayante ». Telle autre critique est moins acceptable. M. Gaidoz reproche à l'auteur d'avoir employé le mot Necker « pour dési- « gner, non pas le ministre de Louis XVI, mais l'affluent du Rhin appelé « toujours Neckar ». Le savant M. Gaidoz n'a pas consulté à ce sujet l'ouvrage intitulé : *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert.* Il y aurait pu lire, édition de Genève, 1777-1779, t. XXII, p. 820 : « Necker ou Neckar, les François disent « Nécre, grande rivière d'Allemagne. » Cette doctrine avait apparu déjà en 1768 dans *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique* de Bruzen de La Martinière, 6 volumes in-f°, t. IV, p. 512 : « Neckar, Necker ou Nécre, « rivière d'Allemagne. » Au XIXe siècle, Louis Quicherat, dans son *Thesaurus poeticus linguæ latinae,* traduit Nicer par Necker ; Théophile Lavallée, *Géographie physique, historique et militaire, ouvrage adopté par le ministre de la guerre pour l'École spéciale militaire de Saint-Cyr,* édition de 1841, énumérant les affluents de gauche du Rhin, écrit, p. 201, Le Necker (Nicer). Enfin, chez Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie,* vingt-cinquième édition, 1876, on lit, page 1334 : « Neckar ou Necker, rivière d'Allemagne. » Si je n'étais pas réduit ici aux livres de ma bibliothèque rurale je pourrais citer d'autres exemples. Necker, dont la prononciation au XVIIIe siècle était Nécre, est la forme française du nom de la rivière que les Allemands appellent Neckar. Necker conserve l'*e* du latin *Nicer* qui est la plus ancienne forme connue du nom de cette rivière. Elle a un nom français à côté du nom allemand comme le Rhin, le Danube et Ratisbonne, comme l'Allemagne elle-même.

H. d'Arbois de Jubainville.

Jubainville, le 2 octobre 1904.

TABLE

DES PRINCIPAUX MOTS ÉTUDIÉS DANS LE TOME XXV

DE LA *REVUE CELTIQUE*[1].

I. Gaulois ou vieux-celtique, et ogamique.

-aco-s, 94, 359, 360.
ADDILONA, 103.
Aedui, 351.
-AGNI, 103.
Aliotrum, 95.
AMADU, 366.
Arcunianus (fundus), 107.
Ἀρκύνια (ὕλη), 107, 351.
Argonna, Argunna, 107.
Artodunum, 359.
AVI, 103.
avotis, chef d'usine? 362.
Baba, 105.
Babus, 105.
Balismus, 95.
bebro-, castor, 95.
Belisama, 95.
Belismus, 95.
Bevrona, 95.
Bibracte, 90.
BIDANI, 103.
BIGAISCOBBI du vice-évêque, 366.
BOI, 103.
Boii, 107.
Brancedunum, 359.
Prancidunum, 359.
-briga, 359, 360, 374.
Briomaglus, 372.
Cabillonum, 95.
Cadriacus, 111.
-cadros, beau, 111.
Cadusia, 359.
CAGEAS, 103.
Calodorus, 359.
Cambaules, 221.
Cantadunus, 360.
Cavillonis, 95.
Celtiatus, 371.
Celtius, 371.
Cenabum, 89.
Chidriacus, Chirriacus, Chiriacus, 111.
ciallos, mois intercalaire? 119.
cintu, 107.
Cotobrius, 359.
Cravum, 359.
Curcedonus, 359.

1. Cette table a été faite par M. Emile Ernault.

Divixtus, 371.
DOLATI, 366.
druida, druide, 365.
-dunum, 107, 359, 360.
Dunus, 359.
-durus, 359.
Epona, 106.
equos, 124.
gabro-, chèvre, 370.
gæsum, γαῖσον, γαισός, javelot, 229-231.
giamon, 125, 127, 130.
Giemagus, 89.
Giemum, 90.
Giomus, 359.
Gordunum, 359.
Helvetii, 351.
Hercynia (silva), 107, 351.
IAQENI, 103.
Icori, 102.
INAGENE, de la fille, 103.
Kravodunum, 359.
lat, jour, 119.
Latiniacum, 398, 399.
lautro, bain, 287.
Lescuvrio, 360.
Litmarus, 359.
Litumarus, 359.
λουερν-, renard, 268.
LUGUDECCAS, 366.
Magilius, 105.
-magus, plaine, 90, 359.
MAQI, du fils, 103, 366.
Mardobrius, Mardubrius, 359.
-maros, grand, 94.
Meddila, 368.
Meddillus, 368.
Meddilos (par deux *d* barrés), 368.
Medru, 47, 48, 50.
Messilla, 368.
Messillus, 368.
Metlosedum, 370.
mid samon, 130, 383.
Moxsius, 108.
MUCADIA, 103.
MUCCOI, 103.
MUCOI, 103, 366.
NETA SEGAMONAS, 366.
NETTA, 102.
Niranus, 108.
Niritus, 108.
Nironius, 108.
Noviomus, 359.
Occocus, 108.
Occus, 108.
Ogmios, 93.
ogron, 130.
Pennovindos, à tête blanche, 17, 374.
petrudecametos, quatorzième, 361.
Petuaria, 360.
Petverensis, 360.
Pictavi, 351.
Picti, 351.
Pictones, 351.
Pinnevindo, 17.
PIXTILOS, 104.
POI, 103.
Reburrus, 108.
Rectugeni, 105.
Retinacius, 108.
Retinicus, 108.
Ritona, 108.
Rottalus, 108.
Rudianus, 108.
Rutenus, 108.
samo-, été; la moitié chaude de l'année, 126, 127.
samon, 125, 130.
Scordisci, 107.
Sedunus, 359.
SEGAMONAS, 366.
Segessera, 94.
Segestrum, 94.

Segustero, 94.
Selvanecti, 370.
Senomus, 359.
-smus, 95.
sonnocingos, marche du soleil, 119.
Tancinus, 371.
Tangin, 371.
Tanotram, 359.
tigērno-, chef, 268.
TRENALUGGO, 103.
tricontis, aux trente, 361.
Turibrice[nsis], 371.
Uxama, 105.
Vellauni, 106.
Vellavi, 106.
Veniati, 371.
Vepogenos, 352.
Vepotalos, 352.
Vepus, 352.
Verdunum, 359.
Vipius, 353.
visumarus, trèfle, 352.
VLATIAMI, 103.
VOBARACI, 103.
VROICCI, 102.
Ysodorum, 359

II. IRLANDAIS.

(Voir pp. 10, 19, 21, 23, 25, 27, 31, 37-39, 227, 256-259, 345-348, 402-404, 439.)

abéis, abîme de la mer, 256.
abis, abîme, 256.
adcoimse, je crie? 22, 23, 37.
adraim, j'adore, 43.
adrand, atrann, il poussa (un gémissement)? 26, 37.
agaim, je conduis, 370.
aidche, nuit, 116.
aimhnerte, faiblesse, 402.
ar, sur, 379, 380.
arrachdach, fort, 354.
arus, résidence, 37.
athre, tribu ou clan du père, 30, 37.
aui, du petit-fils, 352.
beltene, beltine, béaltaine, premier mai, 86, 87, 126, 130.
berar, qui est porté, 369.
bertar, qui sont portés, 369.
brafad, clin d'œil, 256.
bríathar, verbe, 98.
búaid, búaith, victoire, 378.
buatuisidhe, brodequins, 354.
bun, tronc, 1.
bunadach, issu du tronc commun, 1.
caogadadh, cinquantième, 378.
caorthain, alisier, 418.
carcar, prison, 256, 458.
cath, bataille, 370.
celg, tromperie, 370.
cét, cent; cent vingt, 143.
cét-samain, cét-soman, cét-samun, cét-shamain, 1er mai, 127, 129, 130, 383.
cín, kín, cahier, 377-380.
clúas, oreille, 13.
cóicatmad, 50e, 378.
cóicthiges, quinzaine, 116, 131.
comboing, il brise, 370.
comlebaid « lit commun », 189.
crechad, pillage, 402.
cride, cœur, 370.
crúaid, dur, 370.
cumung, étroit, 370.
cungnamar, nous apercevons, 19, 24, 38.
dá se mis, deux fois six mois, 125.
derbfine « famille certaine », 1, 4, 7-11, 14, 15, 182, 184, 204, 205.
dionasgaim, je détache, 415.
doberar, il est porté, 369.
dobertar, ils sont portés, 369.
domsod, résidence, 24, 38.
dorn, poing, 354.

droch, roue, 370.
eacmaing, il a atteint, 354.
écath, hameçon, 370.
eidenn, eidhean, lierre, 65.
eilitrum, eiliotrom, eleathrain, bière, 290.
ellam, prêt, 404.
énerte, faiblesse, 402.
errach, printemps, 127.
esnad, chant, 38.
faithsine, prophétie, 4.
farcha, éclair, 41.
fearba cluiche, masse ronde de pierre, 282.
ferb, pustule qui vient au visage après une calomnie ou un faux jugement, 282.
fiach, corbeau, 353.
fichatmath, 20e, 377-379.
ficheadh, 20e, 378.
fíchim, je combats, 370.
fine, famille, 1, 4, 11, 13, 16, 181, 184, 185, 204, 205.
fogmur, foghmhair, automne, 128.
folamh, vide, 64.
follscadh, action d'échauder, 62.
foloscain, têtard, 62.
fortuge, vêtement, 258.
Fursae, 384, 385.
Fursu, 384, 385.
gabim, je prends, 370.
gabul, fourche, 370.
gainiur, je suis né, 258.
galar, douleur, 38.
gamhnach, vache stérile, 126, 127.
gamuin, gamhuin, veau d'un an, 126, 127.
garg, dur, 370.
geilsine, autorité paternelle, 4.
gel, main, 2, 4, 13.
gelfine « famille de la main », 1, 4, 7-11, 13-16, 182, 184, 188, 204.
gesca, petits troupeaux? 20, 21, 39, 227.
gil, main, 2.
gilla, esclave, 2.
gin, bouche, 370.
glún, genou, 294.
gormac, fils de la fille, 205.
hó, hua, de, 98.
iarfine « famille d'après », 1, 4, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 182, 184.
idu, lierre, 65.
imthach, amoureux, 109.
in-, préfixe négatif, 403.
indfine « famille de la fin », 1, 4, 7-11, 14-16, 182, 184, 185.
ingen, ongle, 13, 184.
intadud, intathad, enfoncer, 39.
leth-bliadain, demi-année, 125.
lóathar, bassin, 287.
loc, lieu consacré, 403.
lochet, éclair, 363.
loscann, grenouille, crapaud, 61, 62.
mac foesma, fils adoptif, 204, 205.
maistre, tinette à beurre, 40.
manchuine, travail manuel, 4.
mar-fheser, sept personnes, 144.
mathre, máithre, tribu ou clan de la mère, 39.
medón, medhón, milieu, 129, 383.
meirg, meirc, rouille, 282, 414.
mí, mois, 115.
mí deireadh an tsamhradh, juillet, 130.
mí meadhon samhradh, juin, 130.
Mider, 50.
mis mithemain, juin, 130.
mongénair, il naquit heureusement, 258.
múch, fumée, 370.
muinteras, servitude; bonté, 2.
muntar, montar, famille, 2.

muntaras, munteras, autorité paternelle, 3, 4.
nia, neveu, fils de sœur, 178, 204, 205.
-nn, -nd, 3e pers. sing. du présent d'habitude, 42-46.
no, particule verbale, 44.
nomad, neuvaine, 9 nuits et 9 jours, 134-136.
onórach, honorable, 403.
ríagalta, régulier, 403.
rig-domna, rig-damna, héritier présomptif d'un roi, 186.
saighim, je viens, 352.
samaisc, vache stérile, 126.
samhain, sam-fuin, 1er novembre, 126, 127.
-sine, suffixe de noms abstraits, 4.
tanaise, tanaiste, héritier présomptif d'un roi, 186.
tanaisteachd, règle de droit instituant comme héritier d'un roi le membre le plus âgé de sa famille, 186.
teorfégad, contemplation, 259.
tinol, collecte, assemblage ; dot, 190, 191, 194.
tiugaide, épais, 259.
treb coitchenn, maison commune entre cohéritiers, 188, 189.
tresfichet, 23e, 379.
tri, trois, 146.
ui, du petit-fils, 352.
ullamh, prêt, 404

III. Gaélique d'Écosse.

eilitriom, bière, 290.
falamh, vide, 64.
gamhainn, veau d'un an, 126, 382.
gamhnach, vache stérile, 126, 127, 382.
giùlan, bière ; action de porter, 290.
losgadh, brûlure, 62.
losgann, crapaud, 62.
maireann, vie ; vivant, qui vit, 45.
meirg, rouille, 282, 414.
muinntearas, servitude, 2.

IV. Gallois.

a, qui, que ; particule verbale, 98, 99.
affwys, abime, 256.
agueddy, dot, 191.
alban, solstice, équinoxe, 121.
anbithaul, très agité, 227.
anner, génisse, 370.
ar, sur, 145.
arch, demande, 384.
argyfreu, paraphernaux, 191.
aros, rester, 37.
baeddu, battre, 40.
blewyn, cheveu, 65.
brodoriaeth, fraternité, 59.
cadben, capitaine, 77.
calan gaeaf, 1er novembre, 126.
calan mei, 1er mai, 116, 126.
cel, cadavre, 290.
cechl, manteau, 414.
cyfarch, salutation, 384.
cylch, cercle, 414.
cynnhaeaf, automne, 128.
cyntefyn, 1er mai ; printemps, 127, 129, 383.
deuddeg, douze, 145.
deunaw, dix-huit, 145, 162.
digarchar, non emprisonné, 415.
doudec, douze, 145.
dyddau dyddon, jours supplémentaires, 121, 122.
dywallo, verser, répandre, 64.
egwyddor, alphabet, 280.
eiddew, lierre, 65, 66.
eiddewog, couvert de lierre, 64.

eiddiorwg, lierre, 66.
elor, bière, 290.
enderic, veau, 370.
ffillio, tordre, entrelacer, 72.
gaeaf, hiver, 130.
gaem, hiver, 130.
gafael, tenure, 14.
galar, douleur, 38.
gelor, bière, 290.
gin, peau brute, 409.
golosgi, brûler un peu, 62.
gorphenhaf, juillet, 129, 383.
gortho, couverture, toit, 258.
guiannuin, printemps, 127.
gwaddol, dot, 191.
gwal, couche; clan, 384.
gwallaw, verser, répandre, 64.
gwelz, lit; famille, clan, 13, 383, 384.
gwelyauc, (terre) de famille, 13, 383.
gwledd, festin, 365.
gwreichion, étincelles, 40.
hanner bluydyn, demi-année, 125.
hanner-cant, cinquante, 144.
he, semence, 364.
hedd, maison, 364.
heddyw, aujourd'hui, 66.
hodi, pousser, 39.
holliach, gui, 57.
hydref, automne, octobre, 128, 129.
iurgchell, chevrette, 284.
llafur, labour, 288.
llosgedd, vésicatoire, 62.
maeddu, battre; piler; mêler en battant, 40.
mehefyn, juin, 383.
mewn, au milieu, 129, 383.
mis, mois, 115.
mor, si, tellement, 272.
myhefyn, juin, 129.
naw diwrnod, semaine, 136.
nerthedd, force, 402.
och, grognement, 418.
oer, froid, 130.
pren awyr « plante aérienne », gui, 55.
pythefnos, pythewnos, quinzaine, quinze nuits, 116, 131, 132.
se, semence, 364.
sedd, maison, 364.
tant, corde, 82.
tredenus, trois jours, 133.
truth, flatterie, 265.
trwyth, troeth, urine, 417.
tywallt, verser, vider, 64.
uchelfa, gui, 56, 57.
uchelfar, gui, 55, 56.
ugeint, vingt, 144.
wythnos, semaine, 116, 132, 136.
ynfyd, furieux, 227.

V. Cornique.

elor, elar, cercueil, 290.
enchinethel, géant, 293, 294.
geler, cercueil, 290.
gortheren, juillet, 129.
grychonen, gryghonen, étincelle, 40.
guaintoin, printemps, 127.
guilschin, grenouille, 61, 62.
hanter cans, cinquante, 161.
hieauven, lierre, 67.
idhio, lierre, 65.
kwilken, grenouille, 61.
manal, poignée, 4.
mar, si, tellement, 272.
metheven, juin, 129.
pedeere, aie soin, 59.
rencia, ronfler, 417.

VI. Breton armoricain.

-aat, infinitifs, 263.
-aj, suff. de noms abstraits, 59, 60.
am-, 406.

amgin, (à l')envers, 406, 407, 410.
aminal, amiral, 406.
añkeler, feu follet, 291-293.
añné, ennui, 75.
añsavout, añzavout, avouer, 263.
añsiein, essayer, 263.
añzaoue, bonheur, occasion, 263.
arar, ara, charrue, 59.
arazr, alar, charrue, 59.
ardant, cheville sous la charrette, 82, 83.
ardu, noirâtre, 82.
a rekin, à rebours, à reculons, 409.
argañt, argent, 414.
argourou, dot, 191.
arzourn, poing, 83.
-ast, 68.
autroniez, seigneurie, 59.
autrouniaig, seigneurie, 59.
avéein, aven, atteler, harnacher, 263.
auuers, égaré? 342.
avurtet, obstiné, 328, 342.
a ziffroncle marh « à étripe de cheval », 415.
azr, aezr, aër, serpent, 287.
a zrebi, a drebi, a zrebu, depuis, 81, 82.
baeleguiez, bélégiez, prêtrise, 59.
banalec, balanec, genetaie, 294.
bar, branche, 55, 57.
basra, pacha, 318.
bélégiach, prêtrise, 59.
bisiklaou, pistiklaou, mésange, 63.
bisourc'h, bidourc'h, chevrette, 284.
bléau, blev, cheveux, 65, 67.
bleauenn, cheveu, 65.
bleuziff, fleurs, 364.
Podelio, Bodehave « bouquet de lierre », 65.
bokedo ostaleri « fleurs d'auberge », gui, 51.
boñbard, bombarde, hautbois, 283.
boñbardio goz, ancêtre, ascendant éloigné, 283.
bouiorh, chevrette, 284.
bragaldiezou, braveries, 266.
bragard, brave, 266.
Brazeben « à grosse tête », 272.
brederaj, confraternité, 59.
brediah, berdiah, bredieh, confraternité, confrérie, 59.
brennid, poitrine, 296.
breuék, petit frère, 58.
breuzr, breu, frère, 58.
brinidenn, bavette de tablier, 296.
brinisken, lacet au collier d'un cheval, 296, 297.
broq, dent, croc, 312.
brouçc, broust, brouz, bourgeon ; buisson, brout, 69.
broust, lierre, 68.
broust, brosse, 69.
brousta, brouza, brouzal, brouter, 69.
brousta, broucça, bronça, bronceiñ, bourgeonner, 69.
brousta, rouer, moudre de coups, 69.
broustañ, brosser, 69.
broustañ, chercher du lierre, 68.
brulusquen, dépouille mortelle? 297.
calemai, premier mai, 129.
cantreal, cantren, errer, 263.
cazr, caezr, 286.
certen, certain, 266.
certes, certes, 266.
chal, impatience, inquiétude, 76.
chaloniet, chanoniet, chanoines, 294.
chañné, ennui, ennuyer, 75.
charnell, charlenn, saloir, 294.
chas, cheas, chiens, 77, 330, 331.
chaséal, chasser, 77.
chifein, chagriner, affliger, 75.
chignañ, chegnañ, chegnoñn, grenouille, 413.
chin, risible, drôle, bouffon, 413.

chivel, encornet, 276.
chivlen, skivlen, dent longue, défense, griffe, 276.
chivonen, écume, 75.
c'hoanteïs, c'hoantrezis, je désirai, 263.
c'hoar, il arrive, 63.
c'humen, écume, 75.
c'hwistim? pensez-vous? 81.
cloer, clouir, crible, 58, 59.
convaye, convayein, couvayein, convoyer, 263.
croezr, crible, 57, 58.
dabort, (au premier) abord, 324.
daccord, d'accord, 324.
da e, à son, 336.
dañt, dent, 82, 83.
dañten, pierre d'attente, 83.
Danzé (Le), 261.
danzeat, bien nourri, 261-263.
danzei, danzen, danzel, dansei, danzeri, préparer, 262, 263.
dardo, dards, 330.
darem, d'airain, 324.
dareu, larmes, 67.
daripoennte, arrière-point, 80.
darze, mer étale, 286.
davé, davéein, envoyer, renvoyer, 263.
dazre, daëre, dare, daze, marée basse, 286, 287.
dazrou, dazlou, larmes, 286, 295.
dcaug, diaugle, dîme, 283.
degiza, décompter, 280, 281.
degizañ, déguiser, 281.
deliau, deilhav, feuilles, 66, 67.
deliau, deliaùrid, lierre, 64, 66-68.
deliaüs, feuillu, touffu, 66, 67.
delien, feuille ; tranche mince (de pain), 73.
delya-kwarn « feuilles du coin », lierre, 64, 67.
delyaou, delyou, feuilles, 66, 67.
der, on vient, 311.
derguéye, degré, 58.
desspétt, dresspétt, dépit, 82.
deyar, lierre, 64, 67.
dezrez, dêre, poisson laissé par la mer basse, 286.
di-, préf. privatif et négatif, 415.
diampicho, (faire ses) diligences, 320.
dibennask, trop libre, déréglé, 415.
diberdé, sans inquiétude, 59.
diberdérr, dibreder, fainéant, 59.
Dicarc'ner (Le), « non emprisonné », 415.
diferla, difarlea, déferler, 267.
difronquein, ébrouer, 415.
digeijein, démêler, 281.
digeiza, digeijañ, digech, épeler, 280, 281.
diguegaff, épeler, 280, 281.
dihelhet, qui n'en peut plus, 294.
dinask, qui n'est pas attaché, 415.
dinaska, détacher (les bêtes à cornes), 414, 415.
dinasklein, détacher (les bêtes à cornes), 415.
dindan, sous, 336.
dirégnklañ, râler, 417.
disclery, il déclare, 326, 327.
diskounta, décompter ; guérir par oraisons, 280.
dleat, dû, 263.
doc'ha, grogner, 418.
dorgen, anse, 296.
dour derv, deur derv « eau de chêne », gui, 51-54, 56.
dreist-dant, surdent, 83.
e, son (à lui), 271, 272.
-eat, suff. de participes, 263.
-eet, participes, 261-263.
eghina, germer, 411.
-el, infinitif, 263.

eliaw, elio, ilio, lierre, 64, 65.
élvenn, étincelle, 71.
-en, infinitif, 263.
enebarz, enepuuert(h), douaire, 267.
Enezeziau « île du lierre »? 65.
eñkeler, fantôme, spectre, feu follet, 291-294.
enklask, rechercher, 293.
-enn, singulatif, 417.
enquelezr, géant, 290-293, 295.
enta, donc, 418.
-er, suff. de subst., 287.
ereiñ, eren, lier, 263.
esât, essayé, 263.
eskignat, heskinat, iskinat, agacer, provoquer, irriter, 410, 411.
estimaff, istimout, estimer, croire, 81.
-et, participe, 261.
-ev, -eff, suff. de subst., 60, 63.
even, juin, 130.
evit, pour; supérieur à, 318, 319.
eza, donc, 418.
-ezr, suff. de subst., 287.
fantastig, fantasque? fanatique? 327.
fede, alouette, 368.
feilhetès, feuilletage, pâte feuilletée, 73.
feilheür, feuillure, cannelure, 73.
feillen, feuille (de papier, etc.); feuillet, 73.
fell, excrément, 70.
felu-mor, algue, 69-72.
fibu, c'houibu, moucherons, 70, 71.
fil: banal fil, genêt cultivé, 72.
fil, intelligence, idée, ruse, adresse, truc, 72, 73.
fila, ôter, 75.
filach: ober f., réussir, 74.
filaj, filerie; veillée, 74.
filajein, filàjo, faire la veillée, 74.
filajour, celui qui est à la veillée, 74.
filañ, filer, décamper, 74.
filen, ruse, 73, 74.
filennein, débaucher, 73, 74.
filennour, trompeur, séducteur, 73, 74.
filit, goémon long comme une corde, 69-72.
filizou (park), 72.
fillen, rayon (de miel), feuille (de papier), 73.
filo, céder, ne pas oser tenir tête, 74, 75.
filochenn, retailles, 75.
filocher, filotier, 75.
filour, filou, 74.
filouter, filou, 74.
firein, filer doux, 75.
fistoupér, filotier, 75.
flaer, flear, fler, puanteur, 58.
flaerius, fleryus, puant, 58.
fléye, puanteur, 58.
fléyuss, puant, 58.
follenn, feuille (de papier, etc.), 73.
forz, (ne pas faire) cas, 406.
fouilhe-mard, scarabée, 266.
fouilhir, lierre, 68.
fouillez, feuillée, 68.
fouliar, fouliast, fouliaù, lierre, 68.
frodulant, perfide, 328, 329.
fubu, moucherons, 70.
fulenn étincelle, 71.
furor, furol, fulor, fureur, 58.
gaonac'h, gaunac'h, (vache, femme) stérile, 127, 382.
gaoñyen, vache qui ne vêle pas pendant un an, 127, 382.
garan, grue, 370.
gelèr, bière, tréteaux funèbres, 289, 290.
gelvel, gelven, appeler, 263.
genou, bouche, 408.
geun, ieun, marécage, 273.
gildéau, lierre, 64, 67.

gin, opposé, à l'envers; chagrin, mauvaise humeur, 407-409.
ginaou, bouche, 408.
girin, prunelles, 67.
glas, vert, 61.
glasard, graisset, 61.
glesker, grenouille; ampoule, 60, 62.
glin, genou, 294.
glued, sorte de redevance, 365.
gluesque, gluesquer, grenouille, 58, 60.
goall, gol, mal, 63.
goallet, infirme, 63.
goañv, hiver, 130.
goat, sang, 335.
goemon, goumoñ, gomoñ, goémon, 71.
goles, gaulois, 317.
gouela, pleurer, 289.
gouhereff, juillet, 129.
gouh suhun (er), les six derniers jours de l'année, 123.
goumonat, gomonat, aller chercher du goémon, 72.
gour-, manière, espèce de, 80.
gourdeziou, jours supplémentaires, 113, 118, 122, 123, 141.
gourhelin, juillet, 129.
goustiùein, constiper, 274.
gouyañ, hiver, 130.
gouzerc'h, dorade, 414.
gouzergl, dorade, 414.
groah, étincelle qui éclate, bluette, 40.
guele, lit, 383.
Guele-coumarho, 384.
guelet, vu que, 271.
guerbl, tumeur douloureuse, bubon, glande, 278-283.
guerblen, une tumeur, 279, 281.
guerp, marque (de lèpre), 278, 281, 283.
guescle, grenouille, 58, 60.
gueltoguat, lieu plein d'herbe haute, 289.
Guilhelm, Guillarm, Guillaume, 267.
Guilligomarch, 383.
guinevel, est-ce vraisemblable, 405, 406.
guinhezr, guinhezl, veneur, 78, 295.
guir-hevel, vraisemblable, 405, 406.
gwalla, faire du mal, nuire, déshonorer, 63, 64.
gwerz, vente, 77.
gwesklev, gwisklev, grenouille, 60, 61, 63.
gwisiklé, gwichiklé, grenouille, 60, 63.
haddant, surdent, 83.
haddorn, poing, 83.
Haelcomarch, 384.
hamal, hemel, semblable, 405.
halan, alan, haleine, 294.
hañter-kañt, cinquante, 144, 161.
hañvesken, vache qui passe une année sans faire de veau, 126.
haros, héros, 267.
hasouez, honneur, 263.
héala conduire la charrue, 77.
Helgoarch, Helgoualch, 384.
heraut, harod, héraut, 267.
héré, octobre, 128.
hersquinaff, railler, 410, 412.
heskenn, scie, 411.
hezreff, octobre, 128, 129.
hillik, chatouillement, 66.
hiniù, hiriù, aujourd'hui, 65.
hirio, aujourd'hui, 65.
hisquignat, heskinat, agacer, 411, 412.
hizieau, hizieu, hizio, hiziù, aujourd'hui, 65, 66.
hoc'ha, grogner, 418.
houc'h, pourceau, 418.

huc, cape, 297.
hudurnaig, hudurnyaich, saleté, 60.
hudurnez, saleté, 60.
huiérr, huérr, égoût, 80.
huilasstrour, filotier, 75.
-i, plur., 61, 63.
-iez, suff. abstrait, 59, 60.
iffern, ifarn, enfer, 268-271.
ihuelvad, gui, 55, 57.
ihuelvar, gui, 54-57.
ili, prunelles, fruits de l'épine noire, 66.
iliau, lierre, 67.
iliavecg, lieu où il croît beaucoup de lierre, 64.
iliavek, couvert de lierre, 64.
iliaven, lierre, 67.
illy, cormier, 66.
ilyavrez, chèvrefeuille, 67.
ilyeauenn, iliavenn, ilioenn, lierre, 64, 65.
ioul, youl, désir, 284.
irin, fruits du prunellier, 67.
irinen, girinen, prunellier, 418.
iselvar, gui, 56, 57.
Iungoñarc, 384.
ivin, givin, ongle, 67.
ivonen, écume, 75.
-izik, -idik, -inik, -ilik, adj., 66.
jala, jali, chala, chagriner, se chagriner, 75, 76.
jalus, impatient, chagrin, chagrinant, 75, 76.
iobert, joubarbe, 266.
kad e, il est trouvé, 278.
kaer, beau, 111.
kalon dê, aigreurs d'estomac, 416.
kalounask, nausée, 415, 416.
kaloun-losk, kalon-losk, aigreurs d'estomac, 415, 416.
kaniù, kanir, toison, 67.
karelik, belette, 368.
kein, dos, 409.
kelc'h, cercle, 290-294, 414.
kelerenn, keler, feu follet, 290, 292-295.
kemm, échange, 77.
Kerbroustec « la ville au lierre »? 68.
Kerdéliaud « village du lierre », 65, 67.
Kerhilio « village du lierre »? 67.
kerhoñ, vers de charogne, 418.
kerrl, kerl, cercle, 414.
kern, sabots de cheval, 334.
kerteri, keltri, famine, 59.
kertri, indolence, paresse, 59.
kerzinen, alisier, 418.
ket, (ne) pas, 277.
kiler, kilier, feu follet, 292, 294.
kilia, enchanter, ensorceler, 291, 292, 294.
kilheri, ortolan, 277.
Kilhore, 277.
kirinen, alisier, 418.
kizidik, kizilik, sensible, 66.
kleri, cercle, 414.
koañze, (le) séant, 262.
koc'h bisiklaouet « fiente de mésanges », chassie, 65.
koñtam, poison, 418.
koñtram, vers de charogne, 418.
koñtron, vers de charogne, 418.
koñvers, koñverz, commerce, rapports, 77.
korrigan, nain, 412
kosigan, nain imaginaire, 412.
kouk! coucou! 278.
koumerz, commerce, 77.
koun, chiens, 77, 78.
krouadur, kouadur, enfant, 58.
kroer, kreur, crible, 57.
krwe, crible, 58.
laouer, laour, bière, cercueil, 287-289.

laouezr, laouer, auge, pétrin, 285-288.
laur, douleur, peine, 288.
leur, bière, cercueil, 288, 289.
leur-gar, leur c'har, timon de charrette, 58.
leur-guær, leurhé, aire d'une ville, 58.
leveret, vous direz, 338, 339.
loar, loer, loéhér, louer, louar, auge, pétrin, 285-287.
loberdein, enjôler, 266.
loezn, loen, bête, 287, 336, 337.
-loscan, grenouille? 62.
louazr, louezr, auge, pétrin, 285-287.
louern, luern, louarn, renard, 268.
louzaouenn ar c'halvez, achillée, mille-feuille, 267.
ludu, cendres, 70.
mad, ma, bien, 55, 56.
maer, intendant, majordome, 40.
mæstronyaich, autorité, maîtrise, 60.
mæstronyez, autorité, maîtrise, 60.
magner, manière, sorte, 79.
malazn, malan, gerbe, 4.
maniel, manière, sorte, espèce; air, contenance, 79, 80.
manier, manière, sorte, 78-80.
mar, si, tellement, 272.
maréz, maléz, plaine, 272, 273.
maréz, marais, 273.
mautguenn, maousken, peau de mouton, 296, 297.
mechal, je ne sais, 76.
meein, meyein, pétrir, 40.
meheven, meheüen, juin, 124, 129, 383.
mehevenic, juillet, 124.
melchonenn, melchenenn, trèfle, 417.
mèlegadur, rouille, 413.
meleganet, (visage) hâlé, 414.
mèlegañn, melegan, melegant, verdier mâle; homme qui mange peu; homme blond, 413, 414.
melenek, verdier, 413.
melestrein, administrer, 295.
melget, mèleget, rouillé; qui a des taches de rousseur, 413.
menal, malan, gerbe, 4, 294.
menestin: ur m. eutru, une manière de monsieur, 81.
meni, manière, sorte, 79-81.
meni-bossennêc, (fièvre) putride, 80.
meniér, manière, sorte, 79, 80.
meni-foll, folâtre, 80.
méra, mérat, pétrir; manier, 40.
mercl, mergl, melgr, rouille, 282, 283, 413, 414.
mercladur, rouillure; rouille, 282, 413.
merier, marier, manière, sorte, 78, 79.
meur, grand, grandement, 272, 273.
meurbet, beaucoup, 272.
meza, pétrir, 40.
mezeven, juin, 129, 130, 383.
milguin, manche, 295.
minaql, miracle, 406.
minhuiquen, mie, 281.
môr-c'hast, femelle du marsouin, 414.
mouchouer, mouchour, mouchoir, 289.
mous, ordures, 283.
mousen, femme malpropre, 283.
mozogel, femme sale; troisième épouse, 283.
muz, mue, 297.
nask, attache, 416.
naska, attacher (les bestiaux), 415.
ne, ne pas, 406.
o, en (faisant), 318, 319.
or besomp, ayons, 338.

osignanet, êtres fantastiques, malfaisants et difformes, 412.
-ou, plur., 82, 83.
oualleign, répandre, 64.
parounou, pièces de bois ovales, attachées sur le devant du collier d'un cheval, 296.
pechezrien, pecheryen, pêcheurs, 287.
pennask, lien qui attache le pied d'une vache à ses cornes, 415.
pennaska, penaskiñ, attacher la tête d'un animal à un des pieds de devant, 415, 416.
perderi, prederi, inquiétude, 59.
perdri, souci, 59.
perdrius, chagrinant, 59.
pereillus, périssable, 338.
pesquezr, pesquer, pêcheur, 287.
peupli, popli : koad p., du peuplier, 80.
pevarzekved, 14e, 361.
pilhoustenek, (jupe) dont les bords déchirés pendent en lambeaux : (poule) aux plumes hérissées, 83.
pirchirindet, pichirindet, pèlerinage, 59.
plederi, inquiétude, 59.
Pleniar, Pluméliau, 67.
pletrin, pétrin, auge, 83.
plok, ploc, 260.
posteall, postal, courir la poste, 334, 335.
pouren, porreau, 418, 419.
predér, inquiétude, 59.
predi, inquiétude, 59.
pridiry, pidiri, inquiétude, 59.
quehezlou, nouvelles, 286.
quen, peau, 296.
quen, aussi, 326.
quillorou, avant-train d'une charrue, 293, 294.
quynnet, torture? 406, 407.
rannet, reannèt, grenouilles, 413.
recign, rechigné, chagrin, 409.
régnklen, râle, 417.
rekin, (le) rebours ; bizarre, 409, 410.
renvoin, il renvoie, 357.
revr, reù, derrière, 58.
richinaff, richinnat, rechigner, 409, 410.
rinkin, rechigné, chagrin ; rire moqueur, 409, 410.
risign, rechigné, chagrin ; ris, ricanement, 410.
riskignal, ricaner, 410.
riskign-riskign, ricanement continuel, 410.
Robert, Robart, Robert, 266, 267.
roc'ha, ronfler, râler, 418.
roñkel, râle, 417, 418.
roñkonel, rokonel, roukounel, râle, 417.
Roperz, Roparz, 267.
rouzegañn, verdier femelle, 413.
rus, feinte, 297.
saveteat, sauvé, 263.
sermon, zarmon, sermon, 267.
servich, service, 330.
seulenn, seine, 295.
seuzl, seul, talon, 286.
sifern, sivarn, rhume, 268.
siffoc'hel, sarbacane, 276.
sifoc'h, encornet, 275, 276.
sivyen-red, eufraise, 66.
skignan, grenouille, 412, 413.
skin, rayon, 412.
skîn, animal difforme qu'on dit né d'une femme, 413.
Soison, Soissons, 316.
soroc'ha, grogner, gronder, quereller, 418.
soroc'hel, vessie pleine de pois, 418.
start, sterd, ferme, fort, 266.
stern, starn, châssis, 271

sternaff, préparer, 271.
stevia, boucher, étouper, 273.
stifellek, encornet, 275, 276.
stiff, courant d'eau douce, 275.
stiùaj, séparation de la charge d'un navire, 273, 274.
stivel, stiffel, stichel, lavoir; source tombant d'un rocher, 274-276.
stovel, ornière, 276.
sultant, sultan, 318.
talareg, lançon, 286.
talazr, tarière, 286.
talèrek, (yeux) perçants, 286.
tazeni, agacer (les dents); émousser (un outil), 416.
tazon, rassasié; dégoûté (d'un travail), 416.
tazoni, tazeni, agacer les dents, 416.
-tiern, Tiarn, chef, 268.
timuttasg? 318.
tirlër, tirlë, le cheval du milieu de l'attelage, 58.
Tonouloscan « vallée de la grenouille »? 62.
tosonaff, tosona, agacer les dents, 416.
Toul-Chiannet, Toul-Chiganet « trou aux grenouilles », 413.
toul-hui, trou d'un fossé pour attirer l'eau, 80.
touriganet, nains imaginaires, 412.
tourjouna, agacer les dents, 416.
traezer, entonnoir, 287.
treah, urine, 417.
trechala : en em drechala, en em drechali, se préoccuper, 76.
tréchon, trechañn, tréñchon, oseille, 416.
trechonein, agacer les dents, 416.
trec'hwezi, souffler fortement et avec effort, 76.
tregoût, trente, 361.
trenc, treank, triñgnk, aigre, acide; (lait) caillé, 416, 417.
treñch koukoug, sorte de primevère, 417.
trevad, moisson, 128.
tri, trois, 277.
tric'hwec'h, dix-huit, 144.
trihori, sorte de danse, 276, 277.
triñchin, triñchen, oseille, 416, 417.
troaz, troeh, urine, 417.
trubard, fourbe, traître, faux pauvre, 264-266.
trubardi, tromper, gueuser. 264, 265.
trucha, tromper, gueuser, 265.
trufla, gueuser, tromper, 265.
tu-gin, tuin, tuein, envers, 407, 409, 410.
turzunel, turzulen, tourterelle, 294.
ty, maison, 82, 83.
-u, 70.
uhelvar, gui, 54-57.
ulven, étincelle, 71.
verbl, phlegmon, inflammation, bubon, 278, 279, 281.
voint, ils seront, 320, 321.
yelchier, bourses, 294.
yeulc'h, fiancée, 284.
yncarnel, charnel, 326.
yorhéz, chevrette, 284.
youlc'h, celle qui aime la danse, 285.
youlc'hen, graine abâtardie, 285.
yourc'h, chevreuil; biche; fille légère; (jument) stérile; abruti, brute, 284, 285.
yourc'hes, biche; femme de mauvaise conduite, 284.
yùniou, plaines, 273.

ERRATA

P. 3, l. 10, 11, *au lieu* de chapitre VII, *lisez* chapitre VI.
— êtes — serez.
— *estis* — *eritis*.
— *filii* — *in filios*.

P. 62, l. 14, *folosgi*, lire *golosgi*.

P. 64, l. 14. IRI HÙ, lire IIIRIÙ.

P. 81, l. 18, *c'hnistim*, lire *c'hnistim*.

P. 280, l. 29, *aigeiza*, lire *digeiza*.

P. 282, l. 9, inséparable, lire séparable

CORRECTIONS AND ADDITIONS

REV. CELT. T. XXIV

P. 284, l. 1, *after* Beann *insert* Atharni 7 romursad.
405, l. 10, for *waebda* read *aebda*.

REV. CELT. T. XXV

P. 232, l. 9, *transfer* [1] *to* deponents.
ll. 20, 21, 22, *read* The refutation by S. Gregory the Great of an heretical opinion of Eutychius, § 19, is mentioned by Baeda, *Hist. eccl.*, lib. 2, c. 1. For this correction I am indebted to the Rev. Charles Plummer.
233, note 2, l. 6, *for* desenes *read* deserves.
239, l. 11, *for* for mand *read* form and.
l. 14, *after* thirty *insert* years.
241, l. 12, *for* trace sof *read* traces of.
l. 20, *for* will not be *read* are not.
245, l. 21, *for* Eutyches *read* Eutychius.
249, l. 4, *add a note*: So, according to Dante *(De vulgari Eloquio)*, the angels communicate intuitively. And see *Revue Celtique*, t. XX, p. 174, l. 9.
l. 16, *for* through *read* throughout.
253, l. 18, *for* numerous *read* usual.
l. 35, *after* renewal *insert* too.
255, ll. 5 and 6, *for* There *read* Then.
256, l. 10, *after* and-all *insert* (for and-tall, Strachan).
last line, *for* carcair, *prison read* carcar *prison*.
257, l. 8, for *equally large* read *of equal size*.
l. 39, dele *a sage*.
258, l. 5, from bottom, *after* pron. *insert* of sg. 3 fem. ro-s-fathgé 19.
259, l. 18, for *-liniud*? read *léniud*?

W. S.

Les ouvrages dont les titres suivent sont récemment parvenus à la rédaction de la *Revue Celtique*. Il en sera prochainement rendu compte :

PATRICK S. DINNEEN. *An irish-english Dictionary*, publication de l'Irish Texts Society. Londres, David Nutt, in-8°, 802 pages.

HENRY JENNER. *A Handbook of the Cornish Language, chiefly in its latest Stages, with some account of its History and Literature*. Londres, David Nutt. in-8°, XVI, 208 pages.

W. J. WATSON, *Place Names of Ross and Cromarty*. Londres, David Nutt, in-8°, LXXXVI, 302 pages.

W. KRAUSE, *Die Keltische Urbevölkerung Deutschlands. Erklärung der Namen vieler Berge, Wälder, Flüsse, Bäche und Wohnorte*. Leipzig, Paul Eger, in-8°, VI-135 pages.

YVES BERTHOU, *Dre an delen hag ar c'horn-boud*. Paris, Le Dault, in-12, 213 pages.

J. RHYS, *Early Britain, Celtic Britain*, 3e édition, Londres, Society for promoting Christian Knowledge, petit in-8, XVI, 239 pages.

CAMILLE JULLIAN, *Recherches sur la religion gauloise*, Bordeaux, Feret, in-8, 111 pages.

J. RHYS, *Studies in early irish History from the Proceedings of the British Academy*, vol. I, in-8, 60 pages.

ANTOINE THOMAS, *Nouveaux essais de philologie française*, Paris, Bouillon, petit in-8, XII, 416 pages.

Le Propriétaire-Gérant : Veuve E. BOUILLON.

Chartres. — Imprimerie DURAND, rue Fulbert.

581479
P
LaCelt Revue Celtique.
F t.25(1904)

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED